

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01985835 6







CONVENT OF THE ASSUMPTION,

RAMSGATE,

KENT.

DOM GUÉRANGER

ABBÉ DE SOLESMES

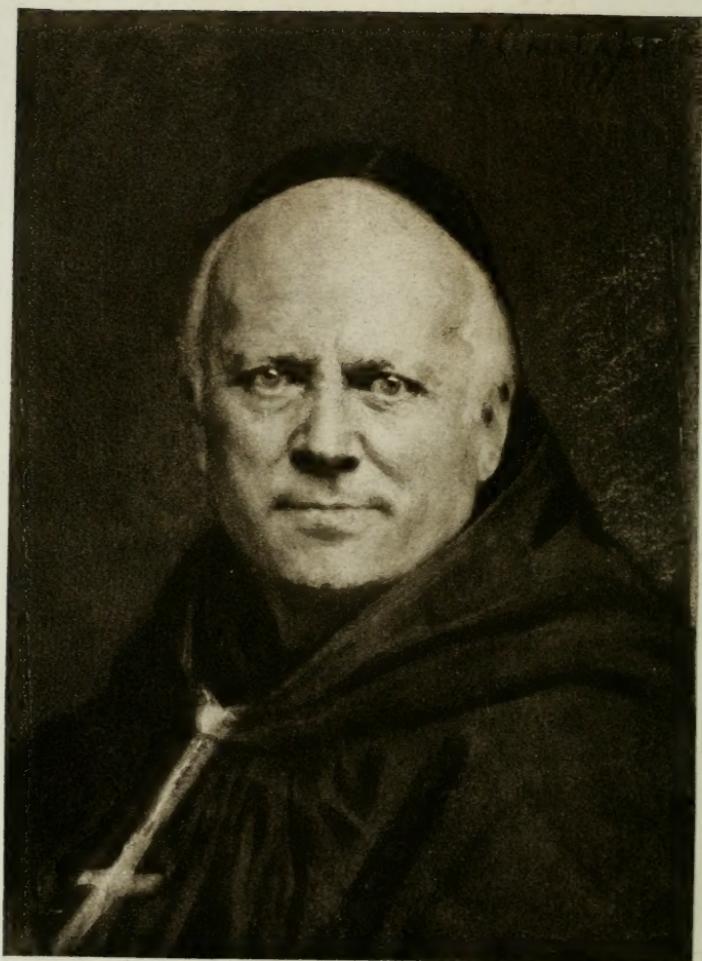
GOVERNMENT OF THE ASSUMPTION  
RAMSGATE  
KENT.

A LA MÊME LIBRAIRIE :

**Dom Guéranger, abbé de Solesmes**, par un moine bénédictin de la  
Congrégation de France. Tome I<sup>er</sup>. 3<sup>e</sup> édition. Un volume in-8° avec un  
portrait en héliogravure . . . . . 8 francs.



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

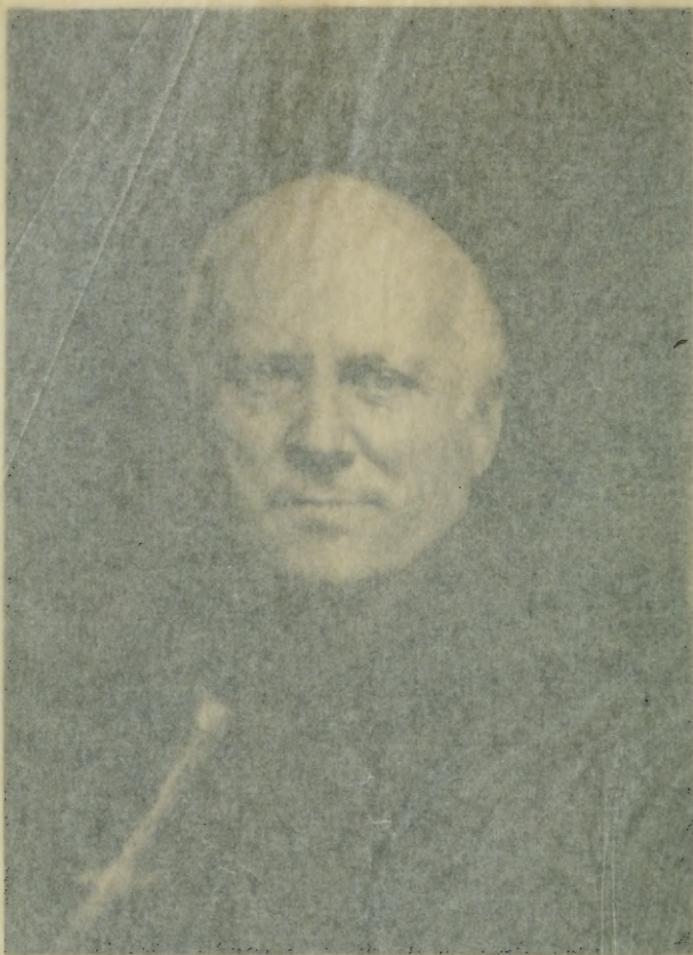


Imp. Le Vasseur & C<sup>e</sup>

Plon-Nourrit & C<sup>e</sup> Edin.

DOM GUÉRANGER, 1875

d'après le dessin original de Gaillard



Imp. Le Normand & Co.

Paris, No. 10, Rue de la Harpe.

DOM GUÉRANGER, 1875  
d'après le dessin original de Gallard.

# DOM GUÉRANGER

ABBÉ DE SOLESMES

PAR UN MOINE BÉNÉDICTIN

*de la Congrégation de France*

---

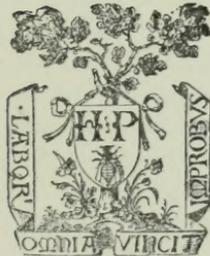
TOME DEUXIÈME

---

*Avec un portrait en héliogravure*

---

Troisième édition



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET C<sup>ie</sup>

Imprimeurs-éditeurs

8, RUE GARANCIÈRE — 6°

PARIS

LIBRAIRIE H. OUDIN

G. OUDIN ET C<sup>ie</sup>

Imprimeurs-éditeurs

24, RUE DE CONDÉ — 6°

*Tous droits réservés*



FEB 16 1960

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Copyright 1910 by Plon-Nourrit et Cie.

# DOM GUÉRANGER

---

## CHAPITRE XII

### CONCILES PROVINCIAUX, GALLICANISME ET LITURGIE

(1849-1852)

L'année 1849 vit appliquer en France une des plus fructueuses dispositions du concile de Trente, la tenue des conciles provinciaux. Ce retour à l'ancienne discipline ne pouvait s'accomplir sans se heurter tout d'abord au quatrième des articles organiques où la volonté du Premier Consul avait décrété : « Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement. » Or en France les pouvoirs politiques qui se succèdent et se ressemblent le moins se transmettent pourtant comme un héritage la variété de toutes les dispositions hostiles à l'Eglise. Tout ce qui est limitation de ses droits semble acquis pour toujours. A ce titre le quatrième des articles organiques était cher aux canonistes d'Etat. Précisément à cette heure-là même la santé de M. de Falloux très gravement compromise l'avait éloigné pour un instant des conseils du ministère; il n'en était que plus facile au gouvernement, sans courir le risque d'aucune protestation, de prendre auprès de l'archevêque de Paris une initiative destinée dans sa pensée à sauvegarder les droits de l'Etat. Il invita l'archevêque à solliciter l'autorisation prescrite par l'article quatrième. Mgr Sibour n'eut garde de tomber dans le piège. Il se borna à répondre que demander cette autorisation équivalait pour lui à reconnaître à l'Etat le droit d'empêcher la tenue des conciles et à valider ainsi une loi radicalement nulle contre laquelle Rome n'avait cessé de protester. Un décret du 16 septembre 1849 s'empessa d'octroyer une permission que nul n'avait sollicitée : il autorisait pour l'année courante la tenue des synodes et des conciles provinciaux. Ce décret légèrement ridicule fut prorogé et étendu à l'année suivante par une disposition en date du 22 mai 1850; dans la suite le gouvernement se découragea d'accorder chaque année

une permission qu'on ne demandait pas, dont nul ne lui savait gré et que les premiers intéressés s'accordaient à repousser comme une injure.

Le concile de Paris s'ouvrit le 17 septembre 1849; Reims (Soissons), Tours (Rennes), Bordeaux suivirent. On put espérer un instant que l'église de France allait par le moyen de ces grandes réunions triennales revenir à la discipline canonique d'autrefois. Il fut même décidé au concile de Paris que la longue interruption de la tenue de ces conciles, la variété et l'importance des décisions à prendre autorisaient les évêques à se réunir tous les ans durant le premier triennat.

Une question se posa tout d'abord qui touchait personnellement — nous devrions dire, qui visait personnellement — l'abbé de Solesmes : les abbés, prélats des monastères, ont-ils dans le concile provincial une place de droit? Et si le droit leur donne place au concile, est-ce à l'évêque diocésain, est-ce au métropolitain que revient la charge de les convoquer? La question fut agitée dans les journaux et, en l'absence de connaissances historiques ou canoniques suffisantes, résolue au hasard des sympathies de chacun. *L'Ami de la religion*, il fallait s'y attendre, prit parti contre les abbés ou plutôt prétendit qu'il n'en existait plus, les prélats réguliers n'ayant aucune juridiction en dehors de leur monastère (1). La question n'avait d'ailleurs dans la province de Paris aucune application, faute de monastères et d'abbés; mais elle était d'un réel intérêt pour la province de Tours, dont le concile convoqué à Rennes comprenait huit évêques et six abbés. L'archevêque de Tours, Mgr Morlot, malgré l'expression de certaines répugnances, n'hésita pas un instant : « Le droit historique est évident, disait-il, et ne le fût-il pas, je ne me résignerais pas à me priver des ressources si précieuses qui me sont offertes dans un homme de cette valeur et de ce caractère (2). » C'était de dom Guéranger qu'il parlait ainsi, sans faire mystère d'ailleurs des appréhensions qui lui avaient été témoignées. On redoutait tout bas la compétence de l'abbé de Solesmes; mais pour ne l'avouer pas, on feignait de craindre pour la dignité du concile l'âpreté de sa parole et l'intransigeance de ses principes. Il ne l'ignora point. L'évêque élu de Poitiers, menacé lui-même par le retard de ses bulles de n'avoir point place au concile de Bordeaux, lui livra en termes affectueux la confiance de ces inquiétudes, en même temps qu'auprès du métropolitain il se portait garant de l'esprit de paix, de conciliation, de juste déférence envers l'épiscopat que dom Guéranger se ferait un devoir d'apporter au concile (3).

Dans l'esprit de tous cette reprise des conciles semblait destinée à

(1) *L'Ami de la religion*, 11 et 29 septembre 1849, n<sup>os</sup> 4825 et 4833, t. CXLII, p. 687, 853.

(2) Lettre de Mgr Pie à D. Guéranger, 2 octobre 1849.

(3) Lettres du 2 et du 28 octobre 1849.

affirmer le droit des réunions épiscopales; dès lors il n'était pas à craindre que l'on abordât dès la première heure les questions litigieuses où se traduiraient les dissentiments.

Le commun des fidèles, écrivait Mgr Pie, pense que le triomphe de 1849 sera d'avoir réconcilié la république avec les conciles. Un plus grand triomphe sera d'avoir obtenu l'entente cordiale de l'épiscopat et du monastère dans ces conciles. Ce résultat est entre vos mains. Dieu le veut; vous y mettrez toute votre prudence en même temps que tout votre esprit; vous partirez du présent tel qu'il est en fait d'hommes et de choses et vous travaillerez à en tirer pratiquement le meilleur parti possible pour le bien de la sainte Eglise. J'insiste un peu longuement; mais je crois l'occasion unique, décisive, et il me semble que pour votre part il faut une très grande et très franche enjambée vers l'union et la paix. Tous ces bons évêques, vous ayant vu de plus près, sauront qu'en respectant le droit commun qui régit les réguliers, il y a pour eux un parti immense à tirer des réguliers (1).

L'abbé de Solesmes remercia l'évêque de Poitiers d'avoir répondu de lui. Les lettres d'indiction du concile, avec le programme des questions qui devaient être soumises à la discussion des pères, lui furent adressées en double exemplaire, et par le métropolitain lui-même, et par Mgr Bouvier au nom du métropolitain. La sentence d'exclusion prononcée par *l'Ami de la religion* contre la convocation des abbés réguliers au concile provincial, inspirée par Mgr Bouvier et dirigée surtout contre dom Guéranger, était donc rapportée. En même temps que l'abbé de Solesmes obtenait séance au concile de Rennes, les bulles de Mgr Pie datées de Portici arrivaient à temps pour lui permettre de prendre part à l'assemblée conciliaire de la province de Bordeaux.

Votre sermon sur la nécessité de n'être pas trop tranchant au sein du concile m'a beaucoup diverti, écrivait dom Guéranger au nouvel évêque. Je vois que vous ne me croyez pas capable d'entendre des choses hétéroclites sans me croire obligé de les relever. Rien ne me ressemble moins, mon cher seigneur. Comptez bien sur ma discrétion et mes allures pacifiques : vous n'aurez que des compliments à mon sujet (2).

L'abbé de Solesmes devait tenir parole et s'appliquer par un grand esprit de mesure et de charité à ne donner aucune prise à des dispositions inquiètes toujours en éveil; pourtant il ne voulait pas prendre un engagement trop étendu où son amour de la vérité historique se serait trouvé mal à l'aise.

Je veux croire, disait-il à l'évêque de Poitiers, que votre langage sur les ménagements à garder relativement au passé doit s'entendre des conversations

(1) Mgr Pie à D. Guéranger, 2 octobre 1849.

(2) Lettre du 16 octobre 1849.

à tenir et non pas de l'histoire à écrire. Il en est qui s'indignent contre la justice des récits du passé, jamais je ne sacrifierai à leurs prétentions. Je suis pour le respect des vivants, mais rien n'est plus perfide ni plus immoral que de taire la vérité sur les morts, lorsqu'on écrit l'histoire. La mollesse d'aujourd'hui est sans exemple et vous avez vu ce qui en a paru dans l'affaire de mes *Institutions liturgiques*. J'ai eu beau éviter scrupuleusement de raconter les gestes de certains prélats vivants; on ne m'en a su aucun gré. Pour être le bienvenu, il faudrait canoniser en masse l'épiscopat français du dix-septième et du dix-huitième siècle. On n'obtiendra jamais cela de moi. Je pense que Dieu nous a donné le modèle du genre historique dans les *Livres des Rois*, et l'Eglise catholique, dans les *Annales* de Baronius; mais des biographies comme celles de plusieurs de nos évêques du temps ne peuvent que tromper la postérité et enraciner pour jamais cet esprit déplorable d'adoration de soi-même, qui conduit à leur perte les églises aussi bien que les individus. Avec cela, je n'aurai peut-être jamais la paix, car j'ai horreur des mœurs du Bas-Empire. L'indépendance de l'historien est la seule que je veux sauvegarder et j'espère bien que vous me direz dans votre prochaine lettre que nous sommes pleinement d'accord (1).

Nous sommes mille fois d'accord, répondait presque aussitôt l'évêque de Poitiers. Nulle part on ne s'égaie plus qu'ici des statues qui pleuvent sur les places publiques en l'honneur de nos petits grands hommes, ni des gros volumes consacrés aux plus minces personnages (2).

Là où le concile de Paris avait gardé le silence, le concile de Reims tenu à Soissons vota à l'unanimité le décret de retour à la liturgie romaine. Le métropolitain en donnait avis à l'abbé de Solesmes. « Je voudrais bien, lui écrivait-il, que vous puissiez venir passer vingt-quatre heures à Reims; je pourrais vous donner des détails intéressants sur notre concile (3). » Mais à ce moment-là dom Guéranger n'avait plus nul loisir; les sessions du concile de Tours réuni à Rennes devaient s'ouvrir le 11 novembre, et il voulait auparavant terminer le *Mémoire sur l'Immaculée Conception*. Lorsqu'il arriva à Rennes à la dernière heure, tous les pères étaient assemblés déjà. Le vicaire général d'Angers, abbé Bernier que nous connaissons, y avait accompagné son évêque. Aucun des supérieurs des quatre maisons de jésuites de la province n'avait été invité; mais sur la prière de plusieurs prélats du concile, on avait mandé de Saint-Sulpice M. l'abbé Carrière, vicaire général de Paris, dont on voulait se servir pour faire échec à l'abbé de Solesmes. La confiance du concile appela dom Guéranger à la vice-présidence de la commission des études. L'absence fréquente de l'évêque de Rennes transforma la vice-présidence en une présidence réelle mais sans péril. Les membres de la commission des études se mirent promptement d'accord et leurs travaux se trouvèrent terminés des premiers.

(1) Lettre du 16 octobre 1849.

(2) Lettre du 28 octobre 1849.

(3) Mgr Gousset à D. Guéranger, 27 octobre 1849.

Comme il fallait s'y attendre, l'autorité depuis longtemps déjà reconnue à Mgr Bouvier lui valut une réelle prépondérance à l'intérieur du concile; elle fut néanmoins assez tempérée pour que nulle atteinte ne fût portée à l'exemption religieuse. Les décrets des conciles provinciaux étaient d'ailleurs soumis, avant d'avoir dans la province force de loi, à la condition expresse d'être présentés à l'examen de la congrégation romaine compétente, chargée de les confirmer, de les modifier, de les infirmer; et l'on peut croire que la perspective de cet examen, auquel le concile de Paris s'était prêté d'assez mauvaise grâce, élaguait d'avance tous décrets excessifs. La question de la liturgie romaine ne fut point soulevée; le métropolitain n'avait ni l'esprit ni la décision de l'archevêque de Reims, et peut-être fut-il jugé plus prudent de ne toucher pas une question où l'on ne pouvait abonder dans le sens du concile de Soissons, sans décerner une sorte de triomphe à celui qui avait donné le branle au retour vers l'unité. Dom Guéranger n'eut pas à intervenir. A eux seuls les faits survenus au sein même du concile constituèrent la critique la plus vive de l'état liturgique qui avait prévalu. Les pères ne purent célébrer en commun aucune heure canoniale; ils ne s'entendaient pas entre eux : les différences de leurs liturgies leur interdirent de prier d'une même voix. Il y eut bien une messe de *Spiritu Sancto* pour l'ouverture du concile; mais là encore, afin que tous les diocèses pussent à peu près se reconnaître, les cérémonies de la messe ne furent ni parisiennes ni purement romaines, mais amalgamées dans une liturgie composite qui s'efforça de donner satisfaction à tous sans choquer personne.

Du moins furent déjoués les projets nourris par plusieurs de balancer par la science de M. Carrière l'autorité importune de dom Guéranger. Il y avait entre ces deux hommes, d'allure et d'éducation si opposées, des divergences profondes; mais sur toutes les questions qu'ils eurent à discuter ensemble, l'accord fut parfait et le tournoi espéré n'eut pas lieu. L'abbé de Solesmes racontait volontiers qu'il avait réussi dans un mouvement très désintéressé à écarter un décret préparé par les évêques de Bretagne contre l'usage du tabac à fumer. On avait cru devoir l'interdire aux membres du clergé; dom Guéranger rappela opportunément que le décret de proscription se heurterait à Rome à de grandes difficultés. On pouvait, disait-il, alléguer de grandes raisons contre, mais aussi de grands exemples pour. L'ancien évêque d'Imola avait au cours de sa légation au Brésil contracté certaines habitudes que le climat et les exigences de sa santé avaient trop justifiées autrefois et auxquelles depuis, devenu pape sous le nom de Pie IX, il n'avait pas complètement renoncé. On comprit que le décret proposé courait grand péril d'être peu accueilli; il fut retiré et l'usage du tabac à fumer demeura licite en Bretagne.

Nous n'avons pas à analyser les décrets du concile de Rennes qui n'appartient qu'incidemment à notre histoire. Le concile s'honora par la profession solennelle de sa croyance à l'Immaculée Conception de Notre-Dame. La province de Paris, dont aucun diocèse n'avait encore adopté la liturgie romaine, s'était bornée en concile à formuler, mais en dehors des décrets, un vœu timide vers l'unité liturgique; le concile de Soissons présidé et inspiré par Mgr de Reims avait adopté dans un décret formel la thèse historique et liturgique des *Institutions* : le silence gardé par la province de Tours, où le retour à la liturgie romaine était accompli dans trois diocèses, Rennes, Quimper et Saint-Brieuc, ne parut s'expliquer que par de minces rivalités de personnes. Ce silence ne tarda guère à être compensé par la parole du concile d'Avignon : le mouvement liturgique d'ailleurs était si nettement prononcé que nulle habileté ne le pouvait désormais retarder. Dom Guéranger comprenait trop bien la situation pour s'étonner d'une réticence dont il avait fourni peut-être mais très involontairement tout le motif. Ses relations personnelles à l'intérieur du concile furent d'une courtoisie à laquelle chacun rendit hommage. Félicitant l'évêque de Poitiers des adieux qu'il avait dans son premier mandement adressés à Notre-Dame de Chartres, l'abbé de Solesmes, sans révéler toutefois les secrets intimes du concile, apprenait à son ami que ses conseils de paix avaient été scrupuleusement suivis et que la plus parfaite bienveillance n'avait cessé de régner au cours des discussions comme dans les conversations privées. L'évêque de Poitiers avait été contraint de remettre à l'année suivante la visite à Solesmes; c'est de loin que dom Guéranger saluait son ami : « Adieu, cher et bien-aimé seigneur; adressez une bénédiction à ce vieil ami qui sent au cœur quelque chose de plus pour vous depuis que le caractère de pontife est empreint sur votre âme dans toute sa plénitude (1). »

En même temps que la vie de l'Eglise retrouvait ainsi son expression dans les conciles, l'épiscopat de France grâce à M. de Falloux ouvrait ses rangs à des prélats d'une rare distinction, Mgr Pie à Poitiers, Mgr Jacquemet à Nantes, Mgr de Salinis à Amiens, Mgr Gignoux à Beauvais : tous ces noms signifiaient clairement la réaction contre le gallicanisme et le retour aux doctrines romaines. Le diocèse d'Amiens était mûr déjà pour la liturgie; le concile de Soissons détermina son retour; Beauvais suivit, Carcassonne vint ensuite. Nous citons à dessein chacune de ces conquêtes de la liturgie romaine; elles couronnaient les efforts de l'abbé de Solesmes mais exigeaient de lui un surcroît de travail. C'était en effet à sa piété et à sa science historique que les évêques se plurent à confier la rédaction de leurs propres. Nombre d'églises particulières

(1) Lettre du 6 décembre 1849.

aujourd'hui encore honorent leurs pontifes et leurs martyrs avec les accents qui leur sont venus de dom Guéranger. Mais les services se rendent en silence; les bienfaits, l'Évangile nous le conseille, ne doivent pas faire de bruit et notre main droite, si elle est sage, ignorera toujours ce que fait notre main gauche.

Il se produisit alors dans l'église de France un phénomène assez curieux. Aussi longtemps que la liturgie romaine et les tentatives qui s'efforçaient de la relever demeurèrent odieuses, le nom de dom Guéranger fut sur toutes les lèvres : on avait besoin sans doute d'un être responsable à qui l'on pût imputer tous les méfaits d'Israël. Mais bientôt, lorsque les diocèses de France l'un après l'autre s'ébranlèrent et que le succès, un succès exagéré avons-nous dit, s'en vint couronner la campagne liturgique, le nom tant prononcé autrefois cessa de l'être : on rougit d'avoir à louer sans réserve celui qu'on avait décrié sans mesure. Il avait dévoré les anathèmes; il ne recueillit pas les applaudissements. Le silence se fit autour de lui. L'œuvre des propres diocésains n'avait sans doute rien qui appelât la célébrité sur son rédacteur; nul ne s'étonnera que l'histoire n'en ait pas conservé le souvenir. Toutefois ce parti pris de silence revêtait une forme extrême, lorsque les adversaires d'hier, les convertis d'aujourd'hui imputaient à des noms moins compromettants les larges emprunts qu'ils faisaient aux ouvrages de dom Guéranger. Un d'entre eux attribuait au cardinal Bona de copieuses citations puisées dans les *Institutions liturgiques* et croyait racheter l'incorrection de son procédé en assurant l'abbé de Solesmes qu'il n'avait agi de la sorte que pour accomplir le bien sans entraves, pour n'être pas suspect lui-même et assurer à la vérité une plus libre circulation. Dom Guéranger souriait et laissait faire; son âme n'avait nul souci de ces petits dénis de justice. Dans la pensée que Dieu voyait son labeur, il se dédommagea toujours de tout applaudissement humain. Les ouvriers les mieux partagés dans la vie ne sont-ils pas ceux-là mêmes de qui l'œuvre devient sur l'heure le bien de tous et entre sans délai dans le patrimoine commun?

L'abbé de Solesmes avait d'ailleurs d'autres tristesses. Jamais il n'avait livré aux siens le secret des divergences qui le séparaient alors de Montalembert. Le changement d'attitude était malheureusement si visible que nul ne s'y pouvait méprendre. De tous côtés les observateurs avisés s'inquiétaient non pas seulement de l'ardeur fougueuse déployée en faveur de la loi Falloux, mais encore de l'âpre préoccupation qui, par crainte du socialisme et pour retenir la société sur la pente de la ruine, entraînait Montalembert à abandonner l'une après l'autre toutes les positions d'où il avait jusque-là si glorieusement défendu l'Église. La liberté de l'Église avait cessé d'être son grand souci : la réclamer était pour le moment chose intempestive, passe-temps d'esprits exa-

gérés; avant toute chose, il fallait défendre la société civile menacée par la marée toujours grossissante des passions révolutionnaires. Au dire de ses meilleurs amis, Montalembert était demeuré glacé par la froide déesse; la peur de l'anarchie un instant triomphante l'avait rejeté vers les idées plus sages, croyait-il, de ce tiers parti où il se félicitait de trouver groupés ensemble M. Thiers, Mgr Dupanloup et ses collègues de la commission de la liberté d'enseignement. En vain les voix les plus autorisées même de l'étranger signalaient-elles le péril que faisaient courir à l'Église l'abandon de ses droits trop facilement consenti, le contrôle de l'Université s'exerçant désormais sur les petits séminaires demeurés jusque-là hors de son étreinte, la composition d'un conseil supérieur de l'enseignement où une minorité d'évêques succomberait fatalement devant une majorité composée de sectaires ou de philosophes, le compromis sans sûreté avec une institution tant de fois dénoncée comme démoralisante et antichrétienne : trop engagé pour reculer, Montalembert s'irritait que la clientèle des catholiques jusqu'alors si attachée à lui ne partageât point son admiration et ne consentit point unanimement à le suivre.

A mesure que se poursuivait la discussion à l'intérieur et à l'extérieur du parlement, on voyait pâlir davantage l'autorité des défenseurs de la loi et s'évanouir, avec la prétendue tyrannie des circonstances, la pression qui avait un instant rallié les consciences catholiques autour du projet Falloux. On mesurait aussi la profondeur du malaise que laisserait après elle cette dure controverse.

Quelle triste chose que l'affaire de cette loi! écrivait l'évêque de Poitiers. Voilà l'Église entraînée à faire alliance offensive et défensive avec le grand parti du rationalisme conservateur! Et la bonne foi des hommes politiques les plus honnêtes est si complète que les nôtres ont cru ne pas pouvoir se refuser à cet arrangement lamentable. J'ai écrit au ministre que, si j'avais l'honneur d'être représentant, je voterais contre la loi; je l'ai écrit à Mgr de Langres... Nos séminaires perdent ce que les plus mauvais jours du despotisme impérial ne leur avaient pas contesté : voilà la seule réponse sérieuse de la loi à nos réclamations de dix ans (1).

Dom Guéranger plaidait encore, timidement, en faveur de la loi : elle permettait du moins d'ouvrir des écoles libres; les grands séminaires échappaient au contrôle universitaire; là où il s'exercerait, peut-être ce contrôle serait-il bénin; peut-être aussi les amendements proposés arriveraient-ils à conjurer le venin de la loi! Rome fut consultée. L'épiscopat français avait incontestablement le droit dans une cause de cette gravité d'interroger le souverain pontife; mais parce que la majorité des évêques s'était prononcée contre la loi, Montalembert ne vit dans cette

(1) Mgr Pie à D. Guéranger, 14 mars 1850.

démarche qu'une dénonciation dont il s'indigna publiquement (1). La scission entre catholiques était accomplie. « Le temps seul, écrivait l'abbé de Solesmes, nous dira si les inconvénients de la loi nous feront regretter ou non les conditions de l'état antérieur. Je le crains vivement; mais quoi qu'il arrive, c'est un grand malheur que les catholiques n'aient pu s'entendre. »

La discussion fut longue, passionnée. M. Thiers y eut le loisir au milieu de vifs applaudissements de montrer dans la religion et la philosophie « deux sœurs immortelles nées le même jour, le jour où Dieu a mis la religion dans le cœur de l'homme et la philosophie dans son esprit » : il les admirait réconciliées l'une avec l'autre dans le projet de loi. Le scrutin du 15 mars prononça. A la majorité de 399 voix contre 237, la loi fut votée; mais c'en était fait de l'union des catholiques. On nous pardonnera de nous être attardé à cette ligne de partage qui a déterminé l'histoire de l'Eglise en France. Les divergences qui éclatèrent alors pour la première fois ne feront dans la suite que s'accroître, selon la loi même de leur marche angulaire : désormais les esprits divisés ne se retrouveront plus et chaque incident nouveau, depuis la période où nous sommes jusqu'à l'époque du concile du Vatican et au delà, réveillera sans cesse l'âpreté des anciennes colères.

Montalembert ne put se dissimuler qu'il avait perdu de son crédit. Il ne savait pas désarmer; et au milieu même de son douloureux triomphe, il garda au cœur la souffrance de n'avoir pas été suivi par tous. Un instant il fut tenté de venir passer à Solesmes la semaine sainte.

J'y ai renoncé, disait-il, par crainte de ne plus rencontrer dans ce lieu si cher à ma mémoire l'union qui y régnait naguère entre vous et moi. J'ai redouté les discussions, et cet esprit de violence et d'iniquité dont *l'Univers*, votre organe, est devenu le foyer... La presse a fait prendre aux catholiques l'habitude de regarder la polémique comme le *nec plus ultra* de la force et de la fécondité. Il est plus commode en effet de lire et même d'écrire des journaux que de donner sa vie, son temps, sa patience et sa réputation même, à une œuvre silencieuse et laborieuse.

Quant à moi personnellement, j'avoue que j'ai l'âme ulcérée par l'iniquité et l'ingratitude des catholiques. J'avais déjà appris à les connaître après février 1848, quand je me suis vu abandonné par tout ce flot servile des adorateurs de la victoire qui allaient se prosterner aux pieds du P. Lacordaire et de son *Ere nouvelle*. Mais au moins alors quelques amis et *l'Univers* me restaient fidèles. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. J'ai été livré sans défense aux brutales calomnies de *l'Univers* et nulle voix, pas même la vôtre, ne s'est élevée pour protester contre cet excès d'iniquité et de mensonge, du sein de ce clergé et de ce parti catholique que j'ai servi et honoré depuis vingt ans... Tous vous avez courbé la tête sous le joug de ces écrivains sans mission, sans autorité,

(1) Séance du 17 janvier 1850. (*L'Univers*, 18 janvier 1850.)

sans justice, sans mesure et surtout sans charité, parce qu'ils ont en mains *la force*, cette force infernale de la presse qui a rendu impossible le gouvernement de l'Etat, et qui ne tardera pas à bouleverser l'Eglise (1).

La lettre se terminait encore par la formule de l'ami : « Je vous embrasse cordialement »; l'accent de ce que nous lui avons emprunté révèle néanmoins le souffle de tempête qui grondait alors dans l'âme de Montalembert. L'abbé de Solesmes s'efforçait de tout calmer; il rappelait son ami au sens de la justice, à une appréciation plus saine des événements et des personnes.

Ne vous étonnez pas, lui écrivait-il, si tout ne cède pas à votre parole, si les hommes sont difficiles à réduire, si les meilleures intentions ne sont pas toujours acceptées par eux. Il faut plus que du courage, il faut encore de la patience pour faire le bien; c'est un des éléments avec lesquels Dieu gouverne le monde. Après tout, vous avez réussi; et comme je vous le disais dernièrement, y eût-il de l'erreur dans quelqu'une de vos idées, Dieu vous tiendra compte des intentions et c'est tout ce que l'on doit raisonnablement désirer (2).

Il était difficile de mieux concilier la nuance d'un conseil affectueux avec les droits de la vérité et les exigences d'une amitié désormais soupçonneuse et susceptible à l'excès. Le journal *l'Univers* était devenu pour Montalembert l'ennemi : il perdait son sang-froid dès que ce nom était prononcé.

Il s'agit pourtant de savoir si c'est décidément au journalisme qu'appartient le gouvernement de l'église de France, et si des laïques sans mission ont le droit de parler et d'écrire comme ils le font pour immoler à leur orgueil et à leur sens privé la réputation et l'autorité des hommes qui ont le mieux et le plus longtemps servi la cause catholique. Il s'agit en un mot de savoir si la révolution sous sa forme la plus odieuse, celle de la liberté de la presse, dominera dans l'Eglise comme elle domine dans l'Etat. Mais, ajoutait-il, je laisse ce sujet sur lequel nous ne sommes plus d'accord (3).

A l'heure où Montalembert parlait ainsi, Rome consultée par les évêques avait sous une forme prudente et calme dit de la loi ce qu'elle en pensait et l'usage qu'en devaient faire les évêques.

Sans vouloir maintenant entrer dans l'examen du mérite de la nouvelle loi organique sur l'enseignement, Sa Sainteté, disait le nonce Fornari, ne peut oublier que, si l'Eglise est loin de donner son approbation à ce qui s'oppose à ses principes, à ses droits, elle sait assez souvent, dans l'intérêt même de la société chrétienne, supporter quelque sacrifice compatible avec son existence

(1) Montalembert à D. Guéranger, 8 avril 1850.

(2) Lettre du 29 avril 1850.

(3) Montalembert à D. Guéranger, 10 mai 1850.

et ses devoirs, pour ne pas compromettre davantage les intérêts de la religion et lui faire une condition plus difficile (1).

Somme toute, le souverain pontife prononçait que l'église de France pouvait et devait profiter de la loi et il invitait à la concorde les esprits que la discussion avait un instant divisés. Hâtons-nous de le reconnaître : les deux parties de la circulaire pontificale étaient de très inégale difficulté. S'il était aisé à l'église de France de se réunir dans l'usage d'une loi de transaction que l'approbation romaine, sans faire abandon des principes, élevait désormais au-dessus des contestations qui l'avaient accueillie dès la première heure, rien n'était plus délicat que de grouper à nouveau des intelligences séparées maintenant par des divergences doctrinales et profondes. Un large sillon divisait dorénavant les catholiques en deux groupes : ceux qui avaient comme premier souci la liberté de l'Eglise et le maintien de ses droits dans une société encore chrétienne, et ceux qui premièrement s'efforçaient de déterminer la mesure de christianisme que la société moderne pouvait supporter pour ensuite inviter l'Eglise à s'y réduire. Le demi-siècle qui commençait alors a retenti du choc de ces deux familles d'esprits; nous ne saurions nous lasser de le redire, elles ont fait l'histoire de la France actuelle et se survivent dans les tendances qui en sont issues.

En attendant que cette division portât ses fruits, l'évêque de Poitiers, dans ses entretiens avec son clergé, déterminait avec une admirable sérénité et les raisons du conflit que Rome venait d'apaiser, et l'attitude de ceux qui en devenant les serviteurs dévoués de l'Eglise ne cessent pas d'être toujours ses fils. Il fut sans doute difficile à Montalembert de ne recueillir pas quelque chose de cette douce et grave leçon.

Quelques-uns des champions de la loi, disait Mgr Pie, ont paru s'aveugler sur les vices réels qu'elle contenait et, s'offensant des réserves les plus légitimes et les plus nécessaires, ils ont difficilement toléré que l'Eglise se dégageât de toute responsabilité directe par rapport à cette transaction hasardeuse et à certains égards inadmissible. On les entendit s'exhaler en plaintes amères et déclarer qu'il faudrait avoir plus que la vertu d'un ange pour s'occuper des affaires de l'Eglise.

J'avoue, messieurs, qu'il faut beaucoup de vertu pour être digne de traiter des intérêts si sacrés; mais aussi, c'est une si grande grâce et un si grand honneur qu'il n'est pas superflu d'y apporter beaucoup de modestie et de modération. Quand on négocie pour une puissance si haute, il y aurait excès à exiger d'elle un blanc-seing. Toujours encourageante et reconnaissante envers ceux qui se portent pour ses avocats et ses mandataires, l'Eglise ne se livre pas cependant à leur discrétion. Le service qu'on lui rend de la défendre sur quelques points ne crée pas le droit de l'abandonner sur d'autres. Tout en laissant

(1) *L'Univers*, 18 mai 1850.

à ses défenseurs une grande liberté d'action et de parole et sans vouloir gêner leur manœuvre à l'heure de la mêlée, elle s'applique cependant à ne pas se laisser engager envers des principes qui ne sont pas les siens et elle sait que l'avantage équivoque et précaire du quart d'heure ne doit en aucun cas être acheté par un sacrifice de sa doctrine ou de sa discipline, qui serait un démenti à son passé et une arme fatale contre elle dans l'avenir (1).

Tout l'entretien de l'évêque de Poitiers se poursuit dans cette note élevée et pleine qui ressemble à la voix même de l'Eglise. « Ne m'enverrez-vous pas bientôt votre *Mémoire sur l'Immaculée Conception?* écrivait-il à dom Guéranger. Il me tarde de le recevoir (2). » Le nonce Fornari unissait ses instances à celles de l'évêque de Poitiers. Le *Mémoire* attendu parut en avril 1850. La science et la piété se sont plu depuis un demi-siècle à commenter le privilège qui fut en Notre-Dame l'aurore et comme la promesse de la maternité divine; et il semble que tout a été dit par les Passaglia, les Perrone, les Ballerini, dans les monuments qu'ils ont élevés à la gloire de Marie. Néanmoins aujourd'hui encore la théologie reconnaîtra fructueusement à quel centre d'observation se plaçait l'abbé de Solesmes afin de revendiquer pour la sainte Vierge un privilège que les impressions gallicanes de ses premières années lui avaient fait méconnaître d'abord, mais que sa vaste lecture, un sens théologique rare, les inspirations de sa piété, l'autorité de la liturgie lui firent défendre avec tant de bonheur. Pie IX dans la suite signalait le *Mémoire* aux évêques comme l'expression la plus achevée de la foi de l'Eglise.

Il parut sous la devise : *Dignare me laudare te, Virgo sacrata*. Trois conditions étaient requises, d'après dom Guéranger, pour que la croyance à l'Immaculée Conception pût être définie comme dogme de foi catholique : que l'Immaculée Conception eût été révélée de Dieu; — puis qu'elle fût ou consignée dans l'Ecriture sainte ou conservée dans la tradition ou même impliquée dans des croyances catholiques antérieurement définies; — enfin que l'Eglise l'eût proposée à la foi des chrétiens par sa profession solennelle et son enseignement ordinaire. Que les docteurs orthodoxes et que la liturgie de l'Eglise témoignent en faveur de l'Immaculée Conception, que les pères et les écrivains ecclésiastiques, que la tradition en un mot ait formellement reconnu à Notre-Dame ce glorieux privilège, l'abbé de Solesmes le démontre avec cette richesse surabondante de documents authentiques et précis que lui fournissait son information étendue : on reconnaît partout en ces pages l'homme de la tradition et de la liturgie sainte. Pourtant l'originalité puissante du

(1) *Entretiens sur la nature du gouvernement ecclésiastique et sur quelques questions du moment présent, adressés au clergé diocésain pendant les exercices de la retraite pastorale*, 27 août 1850 et 25 août 1851. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. I, p. 363.

(2) Lettre du 14 mars 1850.

*Mémoire* nous semble contenue surtout dans le ferme procédé qui donne à l'Immaculée Conception sa place de fait dans la révélation divine. « L'Immaculée Conception, dit-il en substance, est une vérité révélée ou bien une erreur grave contre la révélation. » C'est en effet un article fondamental de la foi chrétienne que la sentence universelle qui condamne toute la postérité d'Adam à être conçue dans le péché; et, selon la parole du concile de Trente, ce péché universel est propre à chacun : *inest unicuique proprium*. Si l'Eglise dans sa liturgie et dans sa profession solennelle, si les docteurs orthodoxes et les universités, si le peuple chrétien tout entier dans sa créance apportent en faveur de Notre-Dame une exception à cette loi universelle, c'est que celui-là seul de qui vient la sentence universelle a fait connaître aussi l'exception qu'il y apportait.

Des hauteurs de la doctrine, l'abbé de Solesmes ne dédaigne pas de descendre à des discussions plus menues. L'humaine nature se répète; et les mêmes oppositions qui devaient s'élever vingt ans plus tard contre la définition de l'Infaillibilité pontificale s'exercèrent çà et là contre la définition de l'Immaculée Conception. Elles ne contestaient pas la définibilité, à Dieu ne plaise; mais elles se demandaient si la définition était réellement opportune. Le lendemain d'une définition, le mérite n'est-il pas moindre et le fidèle n'a-t-il pas renoncé à l'avantage de croire librement à la vérité définie? N'est-ce pas scandaliser les hérétiques et les rejeter plus loin de l'Eglise qu'alourdir encore le fardeau de la foi? Quel besoin y a-t-il d'une définition lorsque la vérité est incontestée et le sens des fidèles unanime? Et à qui déférer la définition? Emanera-t-elle d'un concile universel? Viendra-t-elle de la seule autorité du souverain pontife? La définition aura-t-elle pour dessein de reconnaître que la doctrine de l'Immaculée Conception est la croyance de l'Eglise, dans les termes auxquels s'était limité le concile de Rennes et qui n'impliquent autre chose que la constatation historique d'un fait? ou bien proclamera-t-elle que la doctrine de l'Immaculée Conception est de foi catholique et partant une doctrine révélée? Il fut répondu à toutes ces questions avec un tel à-propos et tant de précision que *l'Ami de la religion*, si peu suspect de tendresse exagérée, ouvrit ses colonnes aux éloges que le P. de Ravignan décerna au « savant et pieux mémoire de l'abbé de Solesmes ». « Cet ouvrage, disait l'éminent religieux, porte avec soi le cachet de la science profonde et de la piété la plus convaincue (1). »

Après l'avoir lu tout d'un trait, l'évêque de Poitiers donnait son impression : « J'ai achevé de lire ce matin, mon bien cher père, votre très excellent et très instructif *Mémoire*, et je vous remercie de tout cœur de l'envoi que vous m'avez fait de ce nouveau chef-d'œuvre : oui, c'en est

(1) *L'Ami de la religion*, 5 octobre 1850, n 5119, t. CL, p. 41-46.

un. Vous répondez à tout et vous semez incidemment des notions claires et précises sur la question de la foi (1). » L'épiscopat catholique parla comme l'évêque de Poitiers; l'évêque de Bruges, Mgr Malou, dans le savant ouvrage qu'il a consacré à l'Immaculée Conception, donnait au *Mémoire* une place d'honneur.

De tous les écrits publiés en 1850 sur le mystère de l'Immaculée Conception, dit-il, le plus remarquable sans contredit est le *Mémoire* de dom Guéranger, abbé de Solesmes. Ce petit volume plein de sens et de raison a le caractère d'un écrit original. L'auteur a su s'approprier les arguments anciens de telle sorte qu'ils paraissent nouveaux sous sa plume. Il a fait justice aussi, et d'une manière triomphante, des difficultés que l'on soulevait alors et contre le mystère même et contre sa définibilité (2).

L'hommage ainsi rendu à Notre-Dame, l'abbé de Solesmes revenait aux *Institutions liturgiques* dont il achevait lentement le tome troisième, et au quatrième volume de *l'Année liturgique*. Il revenait aussi à la souffrance. Une puissance ennemie lui faisait expier, par des anxiétés toujours croissantes, les œuvres mêmes dont elle n'avait pu déconcerter l'effort ni réduire le succès. Pendant qu'un religieux, le P. Dépillier, devenu ensuite trop célèbre par un long pamphlet dirigé contre Solesmes, entraînait dans les voies détournées qui le devaient conduire à l'apostasie et au scandale, la communauté religieuse d'Andanette ménageait à l'abbé de Solesmes de nouveaux déboires. L'effort tenté par l'évêque de Valence, dom Guéranger et l'abbaye de Pradines pour relever de sa déchéance le petit monastère avait complètement échoué. Les mesures les plus habilement concertées, le dévouement le plus actif, la persévérance très méritoire des religieuses qui s'étaient prêtées à l'œuvre de cette restauration, tout fut tenu en échec par l'opposition obstinée et violente d'une supérieure qui ne reconnaissait d'autre règle que sa volonté, d'autre autorité que son caprice et s'indignait d'une réforme où elle ne voyait que la répression d'habitudes trop anciennes pour ne lui être pas devenues très chères, la cessation d'un pouvoir sans contrôle et finalement sa propre éviction. Le désir d'assurer son autorité contre toute chance lui avait fait consentir successivement, aux mains du cellérier des maisons de Paris et à l'insu de l'abbé de Solesmes, le prêt de diverses sommes d'argent qui dans sa pensée devaient lui garantir, en même temps que l'appui d'une grande communauté, le gouvernement indéfini d'une maison religieuse qu'elle regardait comme son bien.

Lorsque l'évêque de Valence découragé de longs et stériles efforts se

(1) Lettre du 10 mai 1850.

(2) Mgr MALOU, évêque de Bruges, *l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi* (1857), t. II, chap. XII, p. 345.

résigna enfin à un acte devant lequel il avait reculé longtemps et ferma d'autorité la maison d'Andancette, la supérieure n'hésita guère sur le parti qu'elle devait prendre. Elle devança, pour se ménager plus de liberté, l'entière exécution de la décision épiscopale, prit la fuite avec quelques-unes de ses sœurs sans se soucier des créances qu'elle laissait après elle et, impuissante contre l'acte épiscopal qui avait dispersé la communauté, se prévalut contre l'abbé de Solesmes des prêts d'argent qu'elle avait consentis. Il eût été naturel d'en faire le compte précis et d'en exiger le remboursement; mais on était bien moins friand d'argent que de scandale : M. Lesobre, avocat conseil de Solesmes, attendait de jour en jour mais vainement que Mme Almas voulût bien formuler des réclamations précises. Au lieu de se rendre à un désir si légitime, la supérieure parcourait divers diocèses de France, Paris, Amiens, Reims, Mâcon, organisant des quêtes pour de pauvres religieuses que les moines de Solesmes, d'après ses dires, avaient odieusement dépouillées. Après la calomnie, le chantage : elle remit toute son affaire aux mains d'un avocat près la cour d'appel de Paris, qui signifia à dom Guéranger l'action qu'il allait au nom de la supérieure d'Andancette intenter à la congrégation bénédictine de France.

C'était, pour réduire à la dernière détresse un monastère obéré déjà, un coup terrible. Où trouver sur l'heure les quarante-huit mille sept cent vingt et un francs et vingt centimes, montant de la dette exigée sous la pression du scandale que l'on allait déchaîner le lendemain? L'abbé de Solesmes pouvait légitimement se demander comment une dette qui, sans preuves d'ailleurs et sans garantie d'exactitude, était de trente-sept mille francs en 1849, se trouvait subitement convertie dès 1850 en une dette de plus de quarante-huit mille francs. Mais, désireux avant tout d'éviter ce scandale dont on exploitait cyniquement contre lui la menace, il écrivait à son avocat :

Traites et billets qui ont donné naissance à cette créance ne sont pas de moi; mais il suffit que ces traites et ces billets aient été endossés par des religieux portant notre nom pour que j'en doive accepter la responsabilité matérielle. Je ne veux pas que l'ordre des bénédictins soit traîné devant les tribunaux. Simple particulier, je n'aurais aucune raison de redouter un procès; mais dans ma position, l'intérêt de l'ordre bénédictin et ma conscience me font une loi de l'éviter au prix même des sacrifices les plus pénibles.

Telle n'était pas la pensée de M. Lesobre qui ne voulait payer qu'à bon escient. Mais la partie adverse exploitant la terreur d'un procès appuyait fortement sur la chanterelle, selon son expression; elle prit le procédé de l'ultimatum : « Toute démarche nouvelle à fin de conciliation devait être considérée comme refus de la part des bénédictins et motiverait aussitôt des poursuites. » Il était difficile d'être plus pressant.

Dom Guéranger s'engagea à solder en trois échéances la somme demandée. Mme Almas s'avisait alors que ses créanciers s'empresseraient peut-être d'exiger d'elle et sur l'heure le montant de leurs créances et fit stipuler qu'en ce cas l'abbé de Solesmes serait obligé de hâter lui-même les versements au prorata des sommes qui lui seraient réclamées. Dom Guéranger consentit à tout et fit sur l'heure un premier versement qui dans sa pensée devait aider la supérieure à éteindre les dettes les plus urgentes. Mme Almas avait d'autres soucis; la somme qui lui avait été remise, au lieu de désintéresser ses créanciers, lui permit de se rendre à Rome où non plus qu'en France elle ne songea à ménager les bénédictins. Nous ne sommes pas arrivés encore au terme de ce pénible épisode; mais nous ne pouvons, sous peine de devancer les temps, raconter ici ses derniers et douloureux éclats. Ce peu de mots suffira pour révéler l'effrayante détresse où se débattait un monastère pauvre, sans dotation première, obligé, alors qu'il n'avait pas éteint encore les dettes créées par les fondations de Paris et de Bièvres, de faire face à ce nouveau déficit, n'ayant pour vivre avec l'aumône de quelques âmes peu fortunées que le maigre fruit du travail de son abbé.

Il ne nous convient pas de rechercher si, à l'origine de cette pauvreté qui s'attacha à la personne et à l'œuvre de dom Guéranger, la sagesse du siècle ne pourrait pas reconnaître une part d'erreur ou une confiance extrême. Pour les esprits avisés, rien n'est plus simple après coup que d'assigner les causes d'une détresse; les constatations de cette nature sont toujours aisées. Le lecteur sait trop que l'abbaye de Solesmes fut fondée sur la pauvreté, qu'elle vécut au jour le jour, que les charges sous lesquelles elle paraissait devoir succomber n'étaient pas les siennes propres; et au lieu de poursuivre, comme dans un désastre financier vulgaire, les erreurs d'inventaire et les opérations maladroites qui l'ont causé, il préférera reconnaître que Dieu, qui fait collaborer à la sanctification de ses élus jusqu'à leurs imperfections mêmes et aux lacunes de leur tempérament pratique, a disposé toutes choses pour que la vie de l'abbé de Solesmes eût pour compagnes assidues la pauvreté et la souffrance.

Si dévoués qu'ils fussent, les moines quêteurs ne parvenaient pas à améliorer sensiblement une situation presque désespérée dont l'abbé devait garder pour lui seul le douloureux secret. Car l'observance de la règle et la perfection de la vie commune sont menacées presque au même titre par l'excès de la richesse et l'excès de la pauvreté. A moins qu'une sage vigilance ne maintienne les droits de la pauvreté monastique, l'abondance des biens de ce monde constitue pour le monastère un péril réel, auquel les spoliations séculières manquent rarement d'ailleurs d'apporter un remède périodique; mais l'excessive pauvreté constitue un péril presque égal au premier. La vie commune y court de grands

risques. Lorsqu'une maison monastique est pourvue de tout ce qui est indispensable à sa vie, c'est chose aisée pour l'abbé de maintenir l'uniformité parfaite dans le vêtement et l'humble mobilier assigné à chacun; tous vivent en paix, dans l'étude et la prière, sans souci du lendemain. Mais là où la dotation du monastère est insuffisante, chacun se sent invité à se pourvoir lui-même; à la pauvreté bénédictine qui attend de l'abbé le vivre, le couvert et le vêtement, succède fatalement une prévoyance inquiète, le souci du lendemain, des dispositions trop ingénieuses pour s'abriter contre la pénurie, en un mot l'esprit de propriété personnelle. Ceux qui ont vécu dans les monastères, ceux-là surtout qui les gouvernent savent avec quelle facilité la perfide nature s'efforce de reconquérir ce que lui a retiré le dessaisissement sacré de la profession religieuse, encore que les circonstances ne fournissent aucun motif de regarder en arrière; combien plus est-elle tentée de revenir sur cet engagement, lorsque la pénurie du monastère lui en fournit le prétexte! Et parmi ceux qui s'exilent du monastère pour recueillir çà et là quelque maigre ressource, s'il en est qui gardent leur âme avec soin, demeurent inviolablement attachés au moutier absent et, comme dom Pitra, comme dom Gardereau, unissent au courage la santé requise pour quêter le jour et travailler la nuit, ne peut-il s'en rencontrer qui, dans ces longs exils loin d'une maison qui leur était un abri, échappant aux conditions tutélaires de leur vie monastique, désapprennent beaucoup plus qu'ils ne recueillent et se nuisent à eux-mêmes sans être utiles à leurs frères?

Dom Pitra et dom Gardereau se rencontrèrent à Paris vers le milieu de l'année 1850. Tous deux y avaient des relations très étendues. Observateurs avisés, conteurs spirituels, leurs lettres à l'abbé de Solesmes fournissaient la chronique religieuse et politique, semée de mille menus incidents bientôt oubliés par l'histoire, intéressants néanmoins pour noter la physionomie vivante et mobile de l'époque. On y apprenait l'élévation du R. P. Jandel à la dignité de vicaire général de l'ordre des frères prêcheurs et la distinction qui honorait ainsi le P. Lacordaire et la souche française de l'ordre dominicain. Solesmes y recueillait aussi l'écho des dissentiments qui s'étaient produits entre Rome et l'archevêché de Paris, à la suite du concile provincial dont les décrets demeuraient toujours en détresse et privés d'approbation. Ce retard était d'autant plus mortifiant pour Mgr Sibour que les décrets du concile de Reims tenu à Soissons avaient été approuvés sur l'heure, après n'avoir subi que de très légères retouches; il fallait que Rome fût moins satisfaite du concile de Paris, puisqu'elle mettait une si grande lenteur à l'approuver et même subordonnait son approbation à des conditions de droit devant lesquelles Mgr Sibour, devenu plus gallican à Paris qu'il n'était ultramontain à Digne, refusait absolument de s'incliner. Il était d'ailleurs soutenu dans

sa résistance par plusieurs de ses suffragants. La tension fut assez vive pour que Rome se crût obligée d'élever un peu la voix.

Mgr de Dreux-Brézé, nommé à l'évêché de Moulins, avait espéré recevoir la consécration épiscopale des mains du nonce, Mgr Fornari. Cette affirmation même indirecte de l'autorité pontificale déplut fort à Mgr Sibour, peu flatté de ce qu'il considérait comme une méconnaissance de ses droits. Il menaça d'assister lui-même à la cérémonie sur un trône assez élevé pour montrer à tous les spectateurs qu'il était le vrai ordinaire du lieu; et, de peur qu'il n'y eût méprise, il fit savoir au public, officiellement, que le consécrateur serait le nonce, mais qu'avant de procéder il avait obtenu la permission de l'archevêque de Paris. Il retournait ainsi contre le nonce le procédé autrefois employé par le gouvernement d'une permission spontanément accordée à un impétrant qui n'existe pas. Devant cette attitude Mgr Fornari se refusa. On le savait travaillé par les douleurs de la pierre. Un accès de ces mêmes douleurs, accès tout diplomatique, dénoua la situation, et Mgr Sibour demeura en possession.

Sous le voile de ces incidents se heurtaient les principes et les tendances ennemis. On le vit au cours même de la cérémonie. L'élu, Mgr de Dreux-Brézé, était à genoux pour prêter le serment. Il ne reconnut pas dans la formule qui lui était offerte le texte du pontifical romain et demanda au maître des cérémonies la vraie formule.

— Mais, monseigneur, on n'en prononce jamais d'autre que celle-là.

— La vraie formule est la formule romaine, monsieur, je vous prie de me la remettre.

Sous les yeux du prélat consécrateur un débat s'éleva, le cérémoniaire affirmant que c'était la formule usitée par tous les évêques de France, l'évêque élu ne voulant prononcer d'autre formule que celle fixée par le pontifical romain. L'évêque était d'un caractère très déterminé; il fallut s'incliner et le gallicanisme eut tort une fois de plus.

Après le concile de Paris et le concile de Soissons, le concile de Bordeaux tint ses séances. Le jeune évêque de Poitiers y devait siéger et parler dès l'aurore même de son épiscopat avec cette forme d'autorité douce et sereine qui lui était comme naturelle. Il avait auparavant désiré obtenir un bénédictin comme théologien et conseiller (1); mais l'abbé de Solesmes, très appauvri lui-même par l'absence de dom Pitra et de dom Gardereau, n'avait pu satisfaire à ce désir (2).

J'ai peu de ressources autour de moi, écrivait Mgr Pie à dom Guéranger; un de vos pères m'aurait fait grand bien; c'est un malheur que vous n'ayez pu me donner personne (3).

(1) Mgr Pie à D. Guéranger, 14 mars 1850.

(2) D. Guéranger à Mgr Pie, 1<sup>er</sup> avril 1850.

(3) Lettre du 10 mai 1850.

Il prenait sa revanche avec l'abbé de n'avoir pu obtenir aucun de ses fils.

Pensez pour moi à toutes les questions soumises au concile, du moins aux plus importantes, lui demandait-il. Si vous pouviez m'envoyer successivement le premier jet de vos idées et une indication des sources à propos de chaque section du programme, vous me rendriez grand service. Par exemple, sur l'article *de fide* ne croyez-vous pas qu'il faut surtout censurer la doctrine de M. Cousin qui fait de la raison humaine le Verbe incarné, bien établir l'existence de l'ordre surnaturel et traiter enfin comme elle le mérite cette doctrine d'après laquelle la philosophie peut, au même titre que la religion, exercer le ministère spirituel, etc...? Un concile provincial n'est pas tenu d'aborder ces matières; mais s'il les aborde, ce devrait être d'une façon sérieuse et décisive. Ecrivez-moi donc, cher père, écrivez-moi chaque fois que la lecture du programme vous donnera une idée à me communiquer. N'en faites point un traité suivi, vous n'en auriez pas le temps; mais conversez-en souvent avec moi. Après ma tournée, je vous poserai des questions; mais vos lettres préviendraient une partie de mes demandes (1).

Il est d'un grand intérêt de surprendre dans cette correspondance le germe de ces affirmations de doctrine qui donneront naissance aux *Instructions synodales sur les erreurs du temps présent* et préluderont ainsi au *Syllabus* et à l'enseignement du concile du Vatican sur la foi et la raison. Ne l'est-il pas aussi de reconnaître les termes affectueux et confiants de cette collaboration constante qui réunit dans une même pensée et un même effort deux âmes si capables de se comprendre? Par l'évêque de Poitiers, dom Guéranger eut plus d'action sur le concile de Bordeaux où il n'assistait pas en personne que sur le concile de Rennes où il siégea. En toutes questions de liturgie, Mgr Pie recherchait avec avidité la pensée de son ami. « Je vous harcèle de questions, lui dit-il en s'excusant affectueusement de ses importunités, mais je sais que vous en prenez à votre aise. » Et la lettre se termine quand même sur une invitation pressante : « Ne dédaignez pas de songer pour moi aux matières du concile, et surtout dites-moi où vous êtes et ce que vous devenez. Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur (2). »

Dom Guéranger avait peu de loisir. Il était à cette heure critique où les affaires d'Andanette lui pesaient lourdement. L'espoir de trouver un peu d'appui auprès de Mgr Pie et la variété des questions de doctrine soulevées par le futur concile de Bordeaux lui firent prendre la résolution de se rendre à Poitiers. Le rendez-vous fut aussitôt fixé. « Venez passer avec moi la semaine du 10 au 17. J'aurai une cérémonie à Ligugé le dimanche 16; je dois aller bénir la chapelle Saint-Martin qu'on a restaurée entièrement. Je serais ravi que vous fussiez là (3). »

(1) Lettre du 10 mai 1850.

(2) Lettre du 26 mai 1850.

(3) Lettre du 29 mai 1850.

C'était l'avenir de la congrégation de France et une fondation monastique, stable celle-là, que l'évêque et l'abbé préparaient ensemble à leur insu. Les familiers de l'évêque et la société de Poitiers ont gardé le souvenir de cette première visite de l'abbé de Solesmes à Mgr Pie, des longues conversations graves, intimes, des spirituelles discussions qui animèrent et égayèrent la table épiscopale, de la courtoisie, du tact, de la distinction exquise de cœur et d'esprit, de l'absolue confiance qui fut la loi constante de leur amitié. Jours de repos, trêve momentanée aux durs soucis de la vie. L'abbé de Solesmes se justifiait auprès de son prieur d'une absence un peu prolongée :

Je me suis vu dans l'impossibilité de partir avant la cérémonie de demain, à Ligugé. Comme elle est toute monastique, j'aurais blessé l'évêque et contrarié tout le monde : j'ai dû rester. Je chanterai la grand'messe; le lendemain matin aura lieu l'inauguration de la petite chapelle de Saint-Martin, toujours à Ligugé, où ce père des moines de la Gaule fut établi par saint Hilaire et où il vécut jusqu'à son élévation sur le siège de Tours. Nous ne rentrerons à Poitiers que vers midi (1).

L'évêque de Poitiers trouva dans ses relations et plus encore dans le trésor de son amitié le moyen de soulager le monastère dans sa cruelle détresse. Le dévouement de Mgr Pie détermina d'autres dévouements; pour un temps le calme reparut. L'abbé de Solesmes remerciait son ami et bienfaiteur :

Malgré les ennuis que j'éprouvais, j'ai goûté tant de bonheur dans mon long séjour de Poitiers que j'y reviens sans cesse avec délices. Assurément je retournerai auprès de vous, mon cher seigneur; mais désormais j'y aurai, je l'espère, l'esprit plus libre et goûterai mieux le charme de nos bonnes causeries. J'ai ravi ici tous mes moines en leur décrivant la fête de Ligugé et aussi en leur promettant votre visite pour l'année prochaine (2).

Je suis bien heureux, lui répondait l'évêque de Poitiers, d'avoir pu contribuer à vous rendre un peu de repos d'esprit. Que Dieu vous garde tête et cœur et pour cela santé et loisir! Vous avez beaucoup à faire pour sa gloire. Je vous envoie mon mandement (3); vous y trouverez une tirade de vous sur le mystère d'iniquité. J'ai cru devoir faire déteindre votre entretien sur cette pastorale; vous m'en direz votre avis. Je compte sur votre communication : la rédaction des décrets du premier titre est essentielle. Revenez souvent et restez une bonne fois à Ligugé (4).

Le concile de Bordeaux s'ouvrit le 14 juillet 1850. Comme vingt ans

(1) D. Guéranger à D. Segrétain, 15 juin 1850.

(2) Lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1850.

(3) *Instruction pastorale à l'occasion du prochain concile de Bordeaux...*, 26 juin 1850. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. I, p. 204 et suiv.

(4) Lettre du 4 juillet 1850.

plus tard au concile du Vatican, Mgr Pie fut nommé de la commission *de fide*. Il réclama presque impérieusement les notes de l'abbé de Solesmes sur les matières dont il était spécialement chargé, les erreurs contre la foi, l'approbation des livres (1). Ce dernier point était un souci pour l'évêque de Poitiers. Autant il était désireux de maintenir les précautions sages et tutélaires qui garantissent l'orthodoxie et la pureté de la foi, autant il lui paraissait redoutable de constituer aux mains d'un pouvoir métropolitain un droit de censure dont l'exercice se fût égaré parfois pour atteindre non des écrits dangereux, mais simplement des ouvrages qui avaient le tort de déplaire et des journaux qui manquaient de souplesse. Avant même d'avoir été éclairé par l'expérience, il était naturel de se demander quel usage éventuel ferait de son autorité sur les livres et les imprimés un prélat d'humeur assez despotique, tel que l'archevêque de Paris. Une récente querelle sur l'Inquisition avait remué les esprits. L'abbé Jules Morel avait relevé des affirmations intolérables, échappées au P. Lacordaire sur un point d'histoire qui dérangeait, nous le savons déjà, les conceptions libérales de l'éminent conférencier. Une partie de l'épiscopat s'était émue; on pouvait craindre que les autorités libérales n'usassent de toutes leurs sévérités contre ceux qui ne partageaient pas leur libéralisme. Tout à la fois il s'agissait donc et de maintenir la règle de l'Eglise et de sauvegarder contre l'arbitraire la liberté légitime des écrivains catholiques. L'avenir nous montrera l'opportunité de ces craintes.

Le concile de Bordeaux traita prudemment la question, rappelant la règle générale de l'Eglise sans imposer aux auteurs catholiques ni aux clercs aucune limitation nouvelle de leur liberté; il décréta le retour à l'unité de la liturgie et témoigna de son attachement aux doctrines romaines. Rien n'était moins gallican que la teneur de ses décrets. Les évêques crurent de leur devoir de s'occuper des livres de l'abbé Bernier, dont le gallicanisme faisait scandale. Le lecteur n'a pas oublié peut-être que la troisième lettre de dom Guéranger en réponse au pamphlet de l'évêque d'Orléans avait molesté le vicaire général d'Angers. De là était née son *Humble remontrance au R. P. dom Guéranger, abbé de Solesmes* (2). Ce n'était encore qu'un manifeste de gallicanisme. La tendance s'était accentuée dans une brochure anonyme, écrite au temps de la présidence de M. Cavaignac, au moment où le préfet d'Angers voulait, de ce vicaire général qui avait su lui plaire, faire un évêque. La brochure portait ce titre : *l'Etat et les cultes ou quelques mots sur les libertés religieuses*. Nous en donnerons tout l'esprit dans une simple citation :

(1) Lettre du 14 juillet 1850.

(2) *Humble remontrance au R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, sur sa troisième lettre à Mgr l'évêque d'Orléans, par M. H. BERNIER, vicaire général d'Angers (1847).*

Dieu n'a confié ni à un individu, ni à tous les hommes ensemble la charge de faire prévaloir ses droits et ceux de la vérité. S'il a mis à notre disposition l'instruction et la persuasion pour agir sur les esprits et sur les cœurs, il s'est réservé l'autorité et le commandement; donc toute force, toute coaction, toute gêne appliquée au culte, sous prétexte des droits de Dieu et de la vérité, est une violence inique et sacrilège (1).

Le concile de Rennes avait pu lire ces propositions; mais quel moyen de procéder canoniquement au cours des sessions contre un personnage que la confiance de son évêque avait associé aux travaux du concile et qui même y avait exercé la charge de promoteur? Du moins le concile de Bordeaux n'avait pas été retenu par cette difficulté, et l'examen de la brochure allait commencer, lorsque survint un incident qui en dispensa et dessaisit les pères de leur dessein (2). A la date du 25 juillet, *l'Univers* insérait un décret de l'Index portant condamnation des deux brochures de l'abbé H. Bernier : *Humble remontrance au R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, et l'Etat et les cultes*.

Les critiques élevées contre le gallicanisme de l'abbé Bernier par Jules Morel, l'abbé Bouix et le chanoine Pelletier auraient dû faire pressentir le décret : il produisit néanmoins l'effet d'un coup de foudre. L'évêque d'Angers s'excusa en protestant qu'il n'était pour rien dans les écrits de M. Bernier et qu'il ne les avait pas lus, ce qui laissait entendre que l'évêque ne se souciait pas des questions de pure orthodoxie. L'abbé Bernier cessa d'être vicaire général d'Angers pour se retirer dans une petite paroisse du Saumurois. La consternation fut grande en certains milieux lorsqu'ils virent censurée, avec la brochure *l'Etat et les cultes*, l'autre brochure. Tout était perdu, si l'Eglise s'armait de ses foudres contre ceux-là mêmes qui adressaient simplement à dom Guéranger une *humble remontrance*. Il advint d'ailleurs à l'abbé Bernier ce qui est ordinaire aux catholiques suspects de n'obéir à l'Eglise qu'à contre-cœur : des voix protestantes s'élevèrent pour lui applaudir.

Ceux qui dans leurs souvenirs remontaient de vingt ans en arrière et suivaient d'un œil attentif la marche des idées et des événements constataient le progrès des doctrines romaines. Le pouvoir pontifical croisait en autorité, à mesure qu'il se dégageait des entraves politiques où il avait longtemps aliéné quelque chose de son entière liberté d'action. Aussi le gallicanisme tenta-t-il un effort offensif afin de reconquérir les positions perdues et de couvrir les points menacés. L'occasion de cette démonstration lui sembla tout naturellement offerte par le rappel à Rome du nonce Mgr Fornari, nommé cardinal au consistoire de septembre et remplacé à la nonciature par Mgr Garibaldi. La fermeté de

(1) P. 14.

(2) Mgr Pie à D. Guéranger, 4 août 1850.

Mgr Fornari avait puissamment aidé au progrès des idées romaines; il en avait un peu conscience et souriait volontiers des murmures de ceux qui l'accusaient d'avoir en France ruiné l'autorité de l'Eglise. Son départ coïncida avec une levée de boucliers contre les hommes et les tendances qu'il avait ouvertement favorisés. Peut-être faut-il se garder en racontant l'histoire de voir un concert intentionnel là où il n'y a qu'une rencontre sans dessein défini; pourtant les événements qui signalèrent la fin de 1850 se rapportent si exactement à un grand plan d'ensemble, ils semblent dirigés par un calcul stratégique si savant que nous avons peine à n'y pas voir un effort combiné et un assaut vigoureux donné à ce qu'on appelait l'ultramontanisme. Le lecteur en jugera.

L'archevêque de Paris, Mgr Sibour, avait enfin consenti à *soumettre* les décrets de son concile provincial à la correction du pontife romain, à accepter de Rome comme faisant autorité en France, non seulement les bulles dogmatiques mais celles mêmes qui auraient trait à la discipline générale, à n'absoudre du crime d'hérésie notoire que moyennant l'indult pontifical. L'évêque de Blois, Mgr Fabre des Essarts, avait contribué beaucoup à incliner à la soumission l'esprit de l'archevêque de Paris; mais de cette soumission imposée, extorquée presque, Mgr Sibour avait conservé un souvenir pénible. Evêque de Digne, il s'était montré zélé pour les réformes romaines; une fois devenu archevêque de Paris, il s'était converti au gallicanisme, professait les idées démocratiques de l'*Ere nouvelle*, prenait ses inspirations à Orléans et se laissait conduire par son vicaire général l'abbé Bautain. Le journal *l'Univers* était l'ennemi commun et la main de tous était contre lui : la main de Mgr Dupanloup, à cause de l'opposition de Louis Veuillot à la loi d'enseignement; la main de Mgr Sibour, parce que le journal s'appuyait sur le nonce et soutenait les doctrines romaines; la main de l'abbé Bautain qui avait tué sous lui *le Moniteur catholique*, parce que *l'Univers* n'était pas totalement étranger à cette mort tragique. Tous les griefs se réunissaient donc contre le journal catholique.

Ce n'était pas sans raison, à la veille du concile de Bordeaux, que l'évêque de Poitiers et l'abbé de Solesmes s'étaient préoccupés de maintenir contre l'arbitraire épiscopal la liberté des écrivains catholiques. Mais le concile de Bordeaux n'avait pu statuer que pour sa province; et sous l'inspiration de son président, le concile de Paris avait traité avec plus de sévérité les écrivains qui s'occupent de matières ecclésiastiques. Le décret avait été voté, était revenu de Rome; Mgr Sibour le promulguait (1) : rien de plus naturel. Seulement le venin était recélé tout entier dans un codicille final adjoint au mandement et qui ne devait

(1) Mandement du 24 août 1850.

pas être lu en chaire; il avait pour titre : *Avertissement au sujet du journal « l'Univers »*. Si l'on avait voulu croire sur parole l'auteur de l'*Avertissement*, le désordre social et religieux qui sévissait alors n'avait d'autre cause responsable que la polémique de *l'Univers*. Empiètements, violences, usurpations, rébellion, il n'était faute dont il ne fût coupable ni mal qui ne vînt de lui. L'intimation de se convertir était impérieuse; l'archevêque déclarait dans une finale menaçante qu'il était prêt à prendre en mains les armes de l'Eglise, comme à user avec une juste sévérité de tous les moyens de dompter dans les catholiques égarés les obstinations les plus rebelles.

*L'Univers* publia tout, mandement, avertissement, et en appela à la décision supérieure du souverain pontife (1). L'émotion fut grande. La presse impie tout entière applaudit; une fois de plus l'épiscopat fut divisé. En ces questions complexes où les rancunes de personnes se mêlent inextricablement aux questions de principes, les hommes se rangent d'après leurs affinités. Lacordaire écrivait à Mme Swetchine : « Vous avez vu l'*Avertissement* (de Mgr Sibour) à *l'Univers*; je ne le croyais pas si fort. Cet acte m'a consolé et fortifié. Le scandale de ce gouvernement à la fois occulte et public eût fini par livrer l'église de France au mépris et à la haine du grand nombre... Je veux bien être aux pieds des successeurs des apôtres mais non à ceux d'une bande d'esprits moqueurs qui appellent tout au tribunal de leur talent satirique (2). » Quarante évêques prirent aussitôt parti pour *l'Univers*. Le nonce fut avisé que toute la province de Reims unie à son métropolitain réprouvait l'*Avertissement*. Il fut signifié à Mgr de Paris qu'il s'exposerait à de retentissantes réfutations, s'il ne se prêtait à un accommodement avec le journal tant décrié par lui. Le 5 octobre, *l'Univers* publia deux lettres, l'une du journal à l'évêque, l'autre de l'évêque au journal. Le silence se fit; mais ce ne fut qu'une trêve et chacun coucha sur ses positions.

A l'aurore même de ces démêlés une négociation s'ouvrit, par l'intermédiaire de M. Victor Pelletier, vicaire général d'Orléans, entre Mgr Dupanloup et dom Guéranger au sujet de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire : l'évêque d'Orléans l'offrait à Solesmes à condition pour les religieux bénédictins de se charger du ministère paroissial (3). Il ne pouvait être indifférent à l'abbé de Solesmes d'entrer en possession de cette église insigne qui garde depuis de longs siècles et expose à la vénération des fidèles les ossements de saint Benoît; mais les projets de fondation avaient jusque-là entraîné pour lui de tels

(1) Numéro du 2 septembre 1850.

(2) Lettre du 7 septembre 1850. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 499-500.

(3) Lettres du 16 février, 30 mars, 28 avril 1850, etc.

déboires qu'il ne se prêta pas à la proposition de Mgr Dupanloup avec l'empressement qu'on eût attendu de lui. Songeait-il déjà au diocèse de Poitiers plutôt qu'à celui d'Orléans? Était-il partagé entre le désir d'assurer à sa congrégation un lieu si vénérable et la crainte de charges nouvelles, la difficulté surtout de distraire d'un monastère peu nombreux les éléments personnels d'une fondation? Craignait-il de livrer plusieurs de ses religieux à l'exercice exclusif d'un ministère paroissial, alors que la vie bénédictine, telle qu'il l'avait restituée à Solesmes, entraînait la séparation du monde et la clôture? Eprouvait-il un peu de surprise à l'aspect d'une offre inattendue et que les relations jusque-là entretenues avec l'évêque d'Orléans ne lui avaient aucunement laissé pressentir? Quoi qu'il en soit de ces hypothèses qui peut-être avaient chacune leur part de vérité, dom Guéranger répondit avec un accent de gratitude mêlé d'une nuance de modération et de sage lenteur (1). Mgr Dupanloup ne put s'y méprendre et il fit part avec surprise à Montalembert du sang-froid peu enthousiaste qui avait accueilli son offre.

Je viens d'Orléans, écrit le comte de Montalembert, où j'ai trouvé l'évêque assez étonné de votre peu d'empressement à profiter de l'offre qu'il vous a faite de Saint-Benoît-sur-Loire. Comment ne faites-vous pas plus de diligence pour vous emparer de ce lieu sacré? Hâtez-vous donc de jeter hors de votre ruche solesmienne ce premier petit essaim qu'il vous est donné de produire depuis dix-sept ans. J'ai trouvé l'évêque bien disposé pour vous et pour ce qui vous intéresse. Il a nommé une commission pour introduire le Romain dans son diocèse; il se dit très favorable aux ordres religieux. Vous lui feriez grand bien et il ne vous ferait aucun tort, si vous vous rapprochiez (2).

Aucun de ces projets ne devait pourtant réussir. Le diocèse d'Orléans était loin d'être mûr pour un retour au rite romain et, malgré tous les pronostics, l'église de Saint-Benoît-sur-Loire n'était pas encore aux mains de l'abbé de Solesmes. Le vicaire général, M. Victor Pelletier, s'y employait pourtant avec un dévouement sans égal; même l'évêque d'Orléans et l'abbé de Solesmes en mai 1850 firent ensemble le pèlerinage de Saint-Benoît-sur-Loire; et les premières négociations furent poussées assez loin et assez heureusement pour que la conclusion définitive semblât une question de jours.

J'ai vu avec un vrai bonheur, écrivait Montalembert, que vous étiez content de l'évêque d'Orléans. Je l'ai vu lui-même depuis votre visite et il m'a paru également content de vous et sincèrement désireux de s'entendre avec vous. Quant à moi, je désire *ardemment* vous voir reprendre possession de Fleury, d'abord par amour pour le grand patriarche de votre ordre et ensuite parce que je suis impatienté de voir les progrès si lents et si équivoques des béné-

(1) D. Guéranger à Mgr Dupanloup, 22 février 1850.

(2) Lettre du 10 mai 1850.

dictins auprès de la propagation si féconde de l'ordre de Saint-Dominique. Je serai surtout heureux de tout ce qui pourra vous rapprocher de Mgr Dupanloup. Je connais ses défauts autant que personne; mais il a aussi de grandes qualités. Vous lui ferez beaucoup de bien, et il pourra vous en faire de son côté. Il faut absolument que les ultramontains s'entendent avec les gallicans sensés et honnêtes contre l'ennemi commun. Il y a là un grand travail de conciliation à opérer. C'est pourquoi j'ai demandé et obtenu en même temps les deux chapeaux de Mgr d'Astros et de Mgr Gousset. Car il est bon que vous sachiez que c'est à moi que sont dues ces deux nominations... J'ai dit tout simplement au président : « Votre oncle a mis M. d'Astros à Vincennes, et vous, vous le ferez cardinal, tout comme vous avez restauré la souveraineté temporelle du pape que votre oncle avait supprimée. » Vous voyez que mes relations avec le président n'ont pas toujours été sans fruit pour la cause de l'Église (1).

On voit le plan de conciliation se dessiner tout entier. L'amitié de Montalembert y eût incliné dom Guéranger et l'église de Saint-Benoît-sur-Loire en eût été la récompense. Le journal *l'Univers* demeurant étranger à cette entente universelle, son opposition à la loi Falloux ne lui serait pas pardonnée. Il semblait même qu'il dût faire les frais de la réconciliation projetée et l'irritation de Montalembert était demeurée si vive qu'il ajoutait :

Je ne suis pas encore tout à fait résigné à l'ingratitude dont j'ai été l'objet de la part des catholiques à l'occasion de la loi Falloux, et je ne sais si je parviendrai jamais à oublier le procédé de mes amis qui, comme vous, m'ont livré sans défense aux insulteurs publics de *l'Univers* (2).

A ce moment-là même paraissait le fameux mandement de l'archevêque de Paris avec l'*Avertissement à « l'Univers »*; il n'était mystère pour personne que l'évêque d'Orléans et l'abbé Bautain l'avaient inspiré. L'abbé de Solesmes était trop avisé pour ne pas se demander comment on pouvait allier à ce point, avec des paroles de conciliation, des actes d'hostilité flagrante; ce ne lui fut pas une raison pour rompre les négociations relatives à l'acquisition de l'église de Fleury. Encore voulait-il obtenir, pour les quelques religieux qui relèveraient la prière monastique dans la basilique déserte, un ensemble de conditions conforme à leur vie. L'abbé Pelletier, dans son désir de recevoir les moines et de les recevoir au plus tôt, faisait bon marché de la clôture. Il n'y aurait pas de monastère dès la première heure, disait-il, mais on vivrait, moines, dans un presbytère; d'avance il était meublé, la bibliothèque de l'excellent vicaire général était acquise aux religieux, la sympathie de tous ferait le reste (3). Cette condition de moines sans clôture, au grand vent, déplaisait à

(1) Lettre du 23 septembre 1850.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre du 30 novembre 1850.

l'abbé de Solesmes. Il ne voulait pas, même pour obtenir Fleury-sur-Loire, réduire à ce point la vie de ses religieux ni limiter leur avenir à un précaire étroit dont la règle bénédictine ne s'accommode pas.

Les négociations furent un instant ralenties par la nécessité de donner un enelos au presbytère, et surtout par l'absence de Mgr Dupanloup qui sur ces entrefaites fit son voyage *ad limina*. Montalembert se trouva à Rome en même temps que l'évêque d'Orléans. « Je n'ai pas le temps, écrivait-il à dom Guéranger, de vous dire pourquoi et comment je suis ici. Devinez si vous le pouvez (1). » Il semble que l'abbé de Solesmes n'eut pas trop de peine à deviner; et encore que nulle part Montalembert ne dise s'être rencontré à Rome avec l'évêque d'Orléans, le voyage à la même date parut concerté. Après avoir pesé à Paris, Mgr Dupanloup voulait agir à Rome, détruire s'il le pouvait ou du moins réduire l'influence de *l'Univers*, reconquérir à force d'habileté tout ce que la nonciature Fornari avait fait perdre au parti gallican, parti de la modération dont Mgr Dupanloup était désormais l'organe et le chef. Le beau-frère de Montalembert, Werner de Mérode, était des familiers du Quirinal. Montalembert lui-même était traité avec une confiance affectueuse par le pape et le secrétaire d'Etat. On lui avait décerné, en récompense des services que sa parole avait rendus à l'Eglise, le titre de citoyen romain donné autrefois à Pétrarque; et si peut-être il n'avait pas conscience de toute l'étendue de l'intrigue, il n'en secondait pas moins par sa seule présence le plan d'ensemble combiné par un autre et le favorisait à son insu.

Sur les instances du cardinal Fornari, qui avait voulu couronner les derniers jours de sa nonciature à Paris en intéressant les évêques et le pape lui-même à la détresse de ce monastère de Solesmes qu'il regardait comme une institution d'un intérêt catholique, dom Guéranger se proposait de revoir Rome. Montalembert l'y avait invité aussi et l'abbé de Saint-Paul, dom Mariano Falcinelli, réclamait instamment sa présence, lorsque surgit un incident nouveau; nous ne saurions dire s'il était un élément partiel de cette trame que nous avons précédemment reconnue. Le vieil évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, depuis que son vicaire général était monté sur le siège de Poitiers, appartenait sans réserve aux suggestions de sa nature ardente, peut-être aussi à l'influence de fâcheux conseillers. Il était malheureusement trop facile de persuader à un vieillard affaibli par l'âge qu'il pouvait illustrer encore ses cheveux blancs et rendre à l'Eglise un dernier et signalé service en barrant le chemin par sa parole autorisée à l'invasion des doctrines nouvelles. L'évêque de Chartres n'avait pas besoin d'excitations extérieures pour écrire : vers la fin de novembre 1850 (2) il

(1) Lettre du 5 novembre 1850.

(2) 25 novembre 1850.

fit paraître sa lettre pastorale « sur la gloire et les lumières qui ont distingué jusqu'à nos jours l'église de France et sur les périls intérieurs dont elle semble aujourd'hui menacée ». Parler de l'église de France comme d'une institution spéciale placée par Dieu, il y a près de deux mille ans, sur le sol que nous habitons, était une formule assez familière au gallicanisme et qui impliquait l'oubli de son rapport exact avec l'Eglise universelle. A proprement parler, il n'y a pas d'église de France; n'y a-t-il pas un danger à considérer l'Eglise universelle comme une fédération des églises nationales? Quoi qu'il en soit, la lettre pastorale de Chartres retraçait le passé religieux de la France depuis les forêts druidiques jusqu'à l'époque contemporaine dans un raccourci rapide où se coudoyaient Charlemagne et Suger, Amyot et Vincent de Paul, Mabillon et Bossuet, « ce personnage incomparable... qui renferme en lui quatre ou cinq grands hommes (1) ». Une mention donnée à Lamennais fournit à l'évêque de Chartres la teneur de sa profession de foi : « Nous sommes gallicans (2), déclare-t-il; car il y a un gallicanisme janséniste, un gallicanisme parlementaire, et enfin un gallicanisme du clergé de France. Le premier est très coupable; le second, voisin du premier; mais le gallicanisme du clergé, qui a combattu avec vigueur le jansénisme dans toutes ses parties, et a été persécuté par les parlements qui violaient ouvertement les décrets solennels de Rome, peut être soutenu sans crime (3). »

Le poète du bon sens a donné la formule éternelle d'un conseil trop souvent oublié : *Solve senescentem*. Jusque-là les lecteurs de la lettre chartraine pouvaient s'attrister que le conseil n'eût pas été entendu; mais ils comprirent bientôt à quelle conclusion s'acheminait la marche un peu désordonnée et indécise de l'auteur.

Siècle infortuné! s'écriait l'évêque, ce n'était pas assez que les incrédules les plus habiles aient fait et continuent par leurs successeurs d'innombrables efforts pour ébranler l'édifice de la foi, il faut encore que des hommes consacrés à Dieu par un état saint onspirent avec eux... C'est le vrai caractère d'un ouvrage intitulé : *Institutions liturgiques*, lequel a paru il y a quelques années. L'auteur, dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, y déshonore ses prédécesseurs et les nôtres ainsi que les fidèles dirigés par leur autorité et par leurs conseils. Son Eminence Mgr d'Astros et Mgr Fayet, évêque d'Orléans, ont déjà réfuté avec éloquence et avec force ce livre, fruit de douze ans de veilles et d'une haine contre nature que l'auteur porte à l'église où il est né (4).

Et avec une énergie croissante, l'évêque de Chartres poursuivait son

(1) P. 6.

(2) P. 12.

(3) P. 14, note.

(4) P. 21-22.

étonnant réquisitoire contre un livre qui datait de sept ans, contre un mouvement que nul obstacle désormais ne pouvait plus déconcerter. D'autres actes épiscopaux, de forme plus mesurée, d'accent un peu moins sonore firent écho à la pastorale de Chartres et donnèrent à penser que la levée de boucliers dont le rappel du nonce Fornari avait été le signal était toute entière organisée par le gallicanisme aux abois.

Mgr Pie ressentit deux fois, et à cause de son vieil évêque et à cause de dom Guéranger, le malaise causé par la pastorale chartraine. N'ayant pu conjurer, comme il y parvenait autrefois, l'ardeur extrême de Mgr de Montals qui venait d'ailleurs d'ajouter à sa lettre contre dom Guéranger un mandement contre son métropolitain (1), l'évêque de Poitiers s'appliqua du moins à en réduire le bruit et détourna l'abbé de Solesmes d'y répondre. Après avoir sollicité la pensée de son ami sur les moyens d'assurer la liberté des publicistes catholiques, après lui avoir appris que la question d'une fondation monastique à Ligugé était par lui discrètement suivie, il ajoutait :

A propos de prudence, je vais vous demander beaucoup, mais j'y ai pensé souvent devant Dieu et je suis coupable d'avoir trop tardé à vous dire mes impressions très prononcées à cet égard. Il ne faut pas nommer Mgr de Chartres dans votre préface du troisième volume des *Institutions*. D'abord, à part les évêques à qui il a envoyé sa brochure et quelques rares ecclésiastiques, on ne sait pas en France, on ignore tout à fait à Rome qu'il a écrit contre vous. Vous allez donc informer le public que vous avez cet adversaire joint aux précédents : c'est inutile, c'est dangereux... Mais il y a quelque chose de plus grave que la joie qui sera donnée par ces incidents à nos ennemis : c'est l'embarras sérieux où vous me mettez en ce qui concerne votre prochain établissement dans mon diocèse. Je ne peux pas narguer Mgr de Chartres en vous appelant ici au beau moment de ces désagréables querelles. Mes devoirs et mes sentiments envers lui ne me le permettent pas; et aux yeux du public les convenances s'y opposeraient... Pardonnez-moi, mon révérend père, d'être si formel; mais vous commetrez une faute si vous ne gardez le silence en ce moment (2).

Dom Guéranger n'hésita point.

Vous m'avez rendu un vrai service, répondait-il avec une démission d'esprit fort rare partout, plus rare chez les auteurs et les polémistes, en m'arrêtant dans le fort de mon débat avec Mgr de Chartres. J'allais envoyer le lendemain à l'impression; et d'abord je vous dirai que cela ne valait rien. J'avais voulu concilier le ton de respect et de sympathie avec une polémique qui aboutissait à prouver que le bon prélat n'a su ce qu'il disait d'un bout à l'autre de son

(1) *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Chartres au clergé de son diocèse où sont présentées des observations sur le dernier mandement de Mgr l'archevêque de Paris* (12 mars 1851). (*L'Univers*, 18 mars 1851.)

(2) Lettre du 29 juin 1851.

pamphlet. Soyez donc béni, mon très cher seigneur, pour m'avoir arrêté en si sot chemin. C'est une affaire terminée : j'ai tout mis au pilon (1).

Il y avait pourtant une critique à laquelle l'abbé de Solesmes avait à cœur de répondre. L'évêque de Chartres s'était montré fort mécontent que dom Guéranger, dans sa troisième lettre à Mgr Fayet, eût parlé des évêques en termes peu mesurés, les appelant les vicaires de Pierre, *vicarios Petri*. Heureusement l'abbé Bernier avait été le premier à soulever cette critique (2) : il paierait pour tout le monde. Et Paris, Chartres, Coutances et bien d'autres qui avaient successivement protesté contre la formule injurieuse trouveraient ainsi sans être nommés réponse à leurs difficultés (3).

Le projet de fondation à Saint-Benoît-sur-Loire était tenu en suspens par les causes que nous avons dites. Il n'était facile à l'abbé de Solesmes ni d'accélérer la marche de l'affaire ni de se retirer, alors que l'évêque d'Orléans, le premier, était venu à lui. Au commencement de 1851, une lettre de Montalembert éveilla des soupçons.

Je vous écris aujourd'hui, disait-il, pour vous engager à ne pas négliger l'affaire de Saint-Benoît-sur-Loire. Je viens d'en causer avec l'évêque d'Orléans revenu de Rome et de Subiaco, plein d'enthousiasme pour la *règle primitive* de saint Benoît. Il veut des moines qui écrivent et qui travaillent à la terre. Il parle de faire venir les fervents religieux qui viennent de s'établir dans le Morvan sous le titre de bénédictins des SS. Cœurs de Jésus et de Marie, sous la direction de M. Muard. J'ai été, il y a un mois, visiter ce monastère naissant qui m'a fait assister à une véritable scène monastique du septième ou du onzième siècle. La ferveur et l'austérité *excessive* de ces religieux produisent le plus grand effet sur les populations d'alentour. Toutefois, j'ai fortement engagé le bon évêque à ne pas se décider à quelque chose qui vous fût contraire. Je vous engage à ne plus hésiter et à vous emparer de ce sanctuaire à n'importe quelles conditions. Vous savez que Mgr d'Orléans est l'ennemi *juré* du cardinal Fornari (4).

Que Mgr d'Orléans eût peu de sympathie pour le cardinal Fornari, l'abbé de Solesmes en pressentait sans doute quelque chose; mais quel pouvait être en ce moment le dessein de Mgr Dupanloup? Voulait-il retirer son offre? Voulait-il obtenir par la menace d'une concurrence que l'abbé de Solesmes diminuât les conditions qu'il croyait devoir mettre à son établissement? Après s'être adressé à des religieux qu'on savait pertinemment n'être ni des moines défricheurs ni des moines laboureurs, n'y avait-il pas une intrusion évidente dans leur vie, ou bien

(1) Lettre du 16 juillet 1851.

(2) *Humble remontrance au R. P. dom Prosper Guéranger, etc.*, § 2, p. 26 et suiv.

(3) *Institutions liturgiques* (2<sup>e</sup> édit.), t. III, préface, p. LVII et suiv.

(4) Lettre du 18 mars 1851.

sous une forme indirecte l'équivalent d'un congé en bonne et due forme dans cette prétention, aperçue déjà chez Montalembert et maintenant consignée dans les procès-verbaux du conseil épiscopal? « Sitôt mon retour, avait écrit l'évêque d'Orléans, nous terminerons l'affaire des bénédictins. Je désire que comme leurs pères ils cultivent tout à la fois les âmes, les lettres et les terres (1). » C'était beaucoup demander aux trois ou quatre religieux que l'on eût réunis dans l'étroit espace du presbytère de Fleury.

Malgré les vives instances de Montalembert et de M. Pelletier, l'abbé de Solesmes n'était pas homme à aller sans conditions prendre possession du presbytère. Passer outre aux conseils de prudence eût été en effet se créer, pour le lendemain d'un établissement sans garanties réciproques, les plus durs mécomptes. L'évêque d'Orléans de son côté comprenait bien que les rapports entre le diocèse et le monastère commençant devaient préalablement être déterminés par un concordat; mais, encombré de mille affaires, n'ayant pas le loisir d'étudier chacune d'elles, soucieux pourtant au moment de prendre la responsabilité d'une décision définitive et d'ailleurs très étranger aux questions de la vie monastique, il demandait à dom Guéranger un concordat en termes précis, nets; peu d'articles, seulement l'essentiel. « Expliquez-moi ce que c'est qu'un prieuré, écrivait-il, et comment le monastère ne serait pas canonique, s'il n'était propriétaire de son emplacement. » Le projet de concordat fut rédigé en dix articles et la condition de la paroisse de Fleury, définie de la manière fixée par le droit pour les églises des réguliers auxquelles est attachée une paroisse non exempte de la juridiction de l'ordinaire. La désignation du curé et du vicaire appartenait à l'abbé de Solesmes; l'institution était donnée par l'évêque. En tout ce qui concernait l'administration spirituelle et temporelle de la paroisse, les religieux étaient pleinement soumis à la juridiction de l'évêque d'Orléans. Même l'abbé de Solesmes avait jugé à propos de faire verser la mesure, puisqu'il ne demandait pas de motif canonique pour le déplacement des religieux qui auraient cessé de plaire à l'évêque.

Le projet d'entente était à peine expédié que Montalembert revenait à la charge.

Je ne conçois pas que vous mettiez si peu d'empressement à profiter des offres de l'évêque d'Orléans. Il m'a montré le concordat que vous lui avez proposé; il n'y comprend pas grand'chose, il en a peur. Je vous ai défendu de mon mieux; mais j'ai bien vu que vous lui en demandiez trop. A votre place, je m'installerais à Saint-Benoît *n'importe à quelles conditions...* Ces deux jours que je viens de passer avec l'évêque d'Orléans m'ont confirmé dans la bonne

(1) Lettre à son vicaire général M. Pelletier. (M. Pelletier à D. Guéranger, 21 mars 1851.)

opinion que j'avais de lui. Il est facile à effaroucher, il a des préventions, des préjugés gallicans; mais il a le cœur et l'âme d'un véritable évêque (1).

S'installer à Saint-Benoît à *n'importe quelles conditions* et sans conditions aucunes, sans lendemain, sans garantie, sans sécurité, à la merci d'un caprice, c'était se livrer soi-même et ses religieux; on conçoit que dom Guéranger y fût peu incliné. Il attendit. Une lettre vague de l'évêque d'Orléans lui apprit au bout d'un mois que les conditions proposées entraînaient plus de difficultés qu'il n'en avait prévu tout d'abord (2). Manifestement on reculait. Pourtant, en rédigeant son projet de concordat, l'abbé de Solesmes s'était arrêté au minimum des conditions requises par le droit et ne pouvait demander moins sans déchoir.

Je ne m'étonne pas de vos instances au sujet de Fleury, écrivait-il à Montalembert, mais ce en quoi je diffère de vous, c'est la question de l'empressement à aller l'occuper, avant que les conditions canoniques d'un tel établissement aient été remplies. Je ne demande rien d'exorbitant, le simple droit des réguliers; mais je ne puis demander moins : d'abord, parce que la nature mixte de cette fondation ferait infailliblement naître des malentendus dont on ne sortirait pas et qu'il faut avant tout prévenir; en second lieu, parce que rien ne nous garantit, après Mgr Dupanloup, un évêque aussi bienveillant que lui et que son successeur pourrait nous expulser quand il le voudrait; en troisième lieu, parce que je n'ai pas le droit de donner l'obédience à des religieux pour aller habiter conventuellement en un lieu où leur institution ne serait pas canoniquement reconnue; en quatrième lieu, parce que je n'aurais pas une voix pour moi dans mon conseil, si je ne requérais pas les diverses clauses qui sont sur le projet de concordat; en cinquième lieu, parce que je ne pourrais obtenir à Rome l'érection canonique du monastère, s'il n'était dans des conditions conformes aux lois canoniques sur les réguliers (3).

La perplexité de Mgr Dupanloup parut extrême. « Il y a là, avouait-il à son conseil, des questions sur lesquelles je ne suis nullement édifié. C'est un droit canonique à apprendre; on ne sait que faire quand on ignore (4). » Le bruit courut bientôt dans Orléans que tout était rompu, les deux prélats n'ayant pu s'entendre. « Je ne tiens dans tout cela, disait dom Guéranger, qu'au corps de notre père saint Benoît; et si la rupture se consomme, ma position vis-à-vis de la coterie gallicane n'en devient que plus claire et plus aisée. » Sans entrer dans aucun détail précis, l'évêque d'Orléans se bornait à écrire aimablement : « Une de mes plus grandes consolations sera le jour où cette affaire s'achèvera

(1) Lettre du 27 avril 1851.

(2) Lettre du 6 mai 1851.

(3) Lettre du 9 mai 1851.

(4) M. Pelletier à D. Guéranger, 11 mai 1851.

selon les vœux de votre cœur et du mien (1). » A l'exemple de Montalembert et au nom de l'évêque, l'abbé Pelletier insistait pour l'installation pure et simple, sans concordat et comme de confiance (2). C'est précisément à quoi l'abbé de Solesmes ne se résignait pas. L'œuvre d'une fondation monastique ne pouvait dans sa pensée être abandonnée à la discrétion d'un homme ni livrée à un caprice.

Lorsque deux parties contractantes en sont venues à ce point que l'une réclame l'abandon d'une condition que l'autre déclare essentielle, les échanges épistolaires peuvent parfois se poursuivre, mais les négociations sont réellement rompues. Une lettre de l'évêque d'Orléans datée du 12 octobre 1851 n'apporta à l'abbé de Solesmes aucune surprise :

Mon révérend père, après y avoir bien réfléchi devant Dieu, je me vois, malgré mes très grands regrets, condamné à renoncer à l'exécution d'un projet qui m'était si cher. C'eût été une des grandes joies de ma vie et une consolation profonde pour mon épiscopat d'établir les fils de saint Benoît auprès des cendres révéérées de leur grand patriarche, dans ce lieu illustre. La divine Providence semble ne pas le permettre en ce moment : peut-être me sera-t-elle plus secourable en un temps meilleur.

L'abbé de Solesmes ne sut jamais quelle était la difficulté précise que Mgr Dupanloup avait rencontrée dans son projet de concordat. L'abbé Gaduel était regardé à l'évêché d'Orléans comme le rival de l'abbé Pelletier et l'adversaire de son influence. Ce qui plaisait à l'un avait grande chance de déplaire à l'autre. Dom Pitra (3) et l'évêque d'Arras, Mgr Parisis (4), applaudirent à la rupture des négociations; dom Guéranger n'en éprouva pas de regret. « Si la fondation n'a pas lieu, disait-il, je chanterai : *Dirupisti vincula mea.* » Et, libre au moins de ce souci, satisfait de n'avoir accepté aucune tutelle gênante, il retourna à ses travaux.

Au cours de ces années dont nous racontons l'histoire, il revit et annota le commentaire de Catalani sur le pontifical romain, donna à l'époque de la Septuagésime le quatrième volume de *l'Année liturgique*, consacré à la Septuagésime. L'évêque de Poitiers en disait sa pleine satisfaction; dom Pitra regrettait d'y trouver moins d'emprunts aux hymnes orientales. Il n'est pas impossible que le caractère discret et contenu de cette période liturgique ait comme adouci et atténué l'accent du commentaire; mais tous les lecteurs attentifs goûtèrent extrêmement l'adieu à *l'Alleluia*.

Même après les assurances données autrefois à l'archevêque de Reims, bien des évêques étaient encore désireux que Rome exprimât avec une

(1) Lettre du 7 août 1851.

(2) M. Pelletier à D. Guéranger, 17 septembre 1851.

(3) Lettre du 24 octobre 1851.

(4) Lettre du 10 octobre 1851.

grande netteté son désir de voir les églises de France revenir à l'unité de la liturgie romaine. A la fin de 1851, une lettre du préfet de la congrégation des Rites, écrite sur l'ordre de Pie IX, rappela à Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, que le chapitre et le clergé devaient, s'ils voulaient demeurer en unité avec l'Eglise, adopter le bréviaire et le missel romains (1). Un détail montre tout le chemin qu'on avait parcouru en moins de dix ans : la lettre à Mgr Gignoux était signée par ce même cardinal Lambruschini qui secrétaire d'Etat en 1843 avait voulu arracher à l'abbé de Solesmes la promesse de n'écrire plus sur les questions de liturgie. Le mouvement gagnait de proche en proche. Des conciles provinciaux avaient été blâmés par Rome de s'être désintéressés de la question de la prière liturgique; l'un après l'autre les diocèses revenaient à l'unité; lettres et pèlerins affluaient au monastère.

Il y eut parfois des consultations inattendues sur des matières où les intérêts de la religion confinaient aux questions politiques. Après la terreur de 1849, sans que les menaces révolutionnaires cessassent absolument de gronder ni les clubs de retentir des excitations socialistes, l'ordre extérieur fut maintenu avec vigueur. Les bons commençaient à se rassurer, alors que les méchants se voyaient contraints par la fermeté de la répression à ajourner leur effort décisif. A la faveur de cette accalmie, les partis politiques, un instant contenus par une terreur commune, se séparèrent de nouveau pour retourner à leurs projets et à leurs intrigues. Au cours même de l'année 1850 avaient apparu les premiers symptômes de mésintelligence entre l'Assemblée et le président. Devenu moins nécessaire, le pouvoir de Louis-Napoléon avait été plus attaqué. La physionomie provisoire du gouvernement et son échéance prochaine autorisaient toutes les espérances : les représentants légitimistes s'étaient rendus à Wiesbaden auprès du comte de Chambord; les députés orléanistes étaient allés à Claremont auprès de Louis-Philippe. De leur côté, les partis révolutionnaires se donnaient rendez-vous pour l'année 1852; et en attendant, Ledru-Rollin et Mazzini fondaient à Londres, sous le titre de « Caisse des peuples », le budget de la révolution. Chacun se préparait aux luttes du lendemain. Le comte de Quatre-Barbes, qui avait reçu du comte de Chambord mission de préparer un projet de constitution, s'en vint à Solesmes auprès de la bibliothèque et auprès de l'abbé et réclama, pour toute la portion qui concernait les rapports de l'Eglise et de l'Etat, non pas seulement les conseils mais les indications précises de l'abbé de Solesmes. Homme de l'Eglise, soucieux avant toute chose de son autorité et de sa liberté, dom Guéranger n'hésita aucunement à fixer les termes des relations du spirituel et du temporel dans un état chrétien. Sans doute il avait gardé une rancune d'his-

(1) Lettre du 22 août 1851. (*L'Univers*, 15 octobre 1851.)

torien à l'ancien régime dont ministres et parlements s'étaient appliqués à asservir partout l'Eglise; sans doute aussi il avait jugé sévèrement la politique de la Restauration, si peu attentive à recueillir la terrible leçon des événements, si imprévoyante dans son naïf libéralisme, si attentive à tenir la balance égale entre la puissance religieuse qui lui était un appui et les forces révolutionnaires qui la devaient dévorer; mais les erreurs d'hier étaient un motif pour en conjurer le retour: l'abbé de Solesmes ne voulut pas se dérober. Il n'est rien resté de ce travail où il avait pris sa petite part aux mouvements politiques de son temps; ce ne fut pour lui qu'un incident. Il revint aux œuvres qui, avec la direction spirituelle et les charges matérielles de l'abbaye, avec le ministère des âmes et le soin qu'il donnait aux travaux littéraires de ses moines, réclamaient tout son temps et toute sa sollicitude.

Dix ans s'étaient écoulés depuis l'apparition du deuxième volume des *Institutions liturgiques*. Le troisième consacré aux livres liturgiques parut en août 1851.

Mon troisième volume est enfin terminé, écrivait dom Guéranger à dom Pitra, il va paraître sous peu de jours. Il est assez fort et la préface est, comme vous dites, mon manifeste. L'évêque de Poitiers m'a prié de ne rien faire de *direct* contre Mgr de Chartres; je n'ai traité que le *vicarii Petri* et encore sur le dos de l'abbé Bernier (1).

L'historien de l'abbé de Solesmes ne saurait se borner à une simple mention donnée à ce nouveau volume des *Institutions*: il n'est aucun de ses ouvrages qui nous renseigne mieux sur la forme même de son travail et la source où il puisait à flots les inspirations de sa science et de sa piété. Malgré l'expression que dom Guéranger empruntait à dom Pitra, la préface est moins un manifeste qu'un rapide règlement de comptes. L'abbé de Solesmes proteste n'avoir recherché dans ses travaux liturgiques que le service de l'Eglise et le maintien des principes éternels de sa prière; il n'en a appelé qu'aux monuments et aux témoignages les plus sûrs. Le mouvement liturgique qui s'est produit, les actes épiscopaux, les décisions conciliaires ont fait voir depuis que l'auteur des *Institutions* n'avait pas trop mal auguré du sentiment catholique en France. Des protestations s'étaient élevées contre l'histoire des innovations liturgiques, telle que l'a rapportée le deuxième volume des *Institutions*; après y avoir répondu déjà dans sa double *Défense*, dom Guéranger ne retient en sa préface que l'une ou l'autre querelle relative à des points de fait, que la mort de Mgr Fayet ne lui avait pas laissé le loisir de préciser. Il ne lui convenait pas de garder devant le monde ecclésiastique la fâcheuse réputation d'avoir entre autres méfaits

(1) Lettre du 29 juillet 1851.

calomnié un évêque d'Orléans ou de n'avoir pas su traduire un texte de Walafrid Strabon, d'avoir décrié injustement les anciens parlements de France ou enfin d'avoir diminué l'autorité épiscopale en disant des évêques qu'ils sont les vicaires de Pierre. Au jugement des plus difficiles, le plaidoyer fut regardé comme décisif et nul n'en appela. Dom Pitra trouva même que dom Guéranger s'était donné trop de peine et qu'il avait fait trop d'honneur à quelques-uns de ses adversaires en les tirant de l'oubli (1).

Les deux premiers volumes des *Institutions* n'étaient dans la pensée de leur auteur que l'introduction historique à l'étude de la liturgie. La liturgie est une science et en cette qualité elle s'appuie sur des faits comme base positive de ses recherches. Or les faits d'une science peuvent s'offrir de deux manières : ou bien ils sont inscrits dans des documents originaux qui les contiennent, ou ils se présentent extraits et élaborés déjà d'une façon didactique par une main qui les a voulu mettre à la portée du vulgaire. Il y a donc deux manières d'étudier : ou la méditation des originaux, ou l'étude des traités. Il est hors de doute que cette seconde méthode est la plus expéditive, la plus populaire, la seule accessible au plus grand nombre. Est-elle la plus sûre? Les traités et les manuels sont-ils autre chose qu'un intermédiaire — quelquefois inexact — entre la science et l'intelligence qui la veut étudier? Une théorie de l'art remplace-t-elle les chefs-d'œuvre et l'analyse de la poétique tient-elle lieu des modèles? Le recours aux documents originaux et l'étude des sources ne sont-ils pas la condition des sciences historiques, théologiques, canoniques? Et après tout, à quoi servent les traités si ce n'est à guider vers les sources (2)? — La question est nettement posée et nous apercevons tout d'abord quelle sera dans la pensée de l'auteur la place de ces livres qui renferment les documents de la liturgie romaine : le bréviaire et le missel, le rituel, le pontifical, le martyrologe, le cérémonial des évêques. L'académie romaine de la liturgie, fondée par Benoît XIV, n'avait d'autre objet que d'expliquer et de commenter ces livres vénérables. On a cessé de les étudier avec soin, de les commenter avec amour, parce que les traités en ont pris la place et aussi à raison des innovations liturgiques qui les ont déconsidérés; mais cette désertion n'a-t-elle pas été suivie d'une grande diminution de la doctrine et de la piété? N'est-ce pas chose urgente que le clergé surtout retrouve dans la lecture attentive de ces livres bénis le vrai filon de la science et l'aliment quotidien de sa vie surnaturelle (3)?

Nous ne pouvons, en face d'une situation qui reste sensiblement la même qu'il y a un demi-siècle, que redire les paroles de l'abbé de So-

(1) Lettre du 15 août 1851.

(2) *Institutions liturgiques* (2<sup>e</sup> édit.), t. III, chap. I, p. 1-4.

(3) *Ibid.*, p. 5-6.

lesmes; elles contiennent le programme de la haute éducation cléricale.

Que les aspirants à la science du culte divin s'appliquent d'abord à la lecture assidue de ces documents sacrés; qu'ils se rendent familières et les formules et les rubriques; qu'ils cherchent jusqu'à ce qu'ils l'aient trouvé le lien mystérieux qui unit toutes les parties de ce sublime ensemble; qu'ils ne se rebutent ni par l'aridité apparente de cette étude ni par les répugnances que d'absurdes préjugés leur auraient fait concevoir: ils ne tarderont pas à recueillir les fruits de leur labeur. Cette première lecture intelligente les initiera au positif du service divin et commencera à leur ouvrir quelques vues sur ses mystères qui sont la joie du cœur et la lumière de l'esprit. Une seconde lecture renouvelant ces impressions, fortifiée d'ailleurs par des recherches graduelles dans le champ de la théologie, de la mystique, du droit canonique, de l'histoire et de l'antiquité ecclésiastiques, les éclairera de plus en plus; leur foi se nourrira d'une manne toute céleste, leur intelligence se développera à ces divins enseignements de l'Eglise et leur parole prendra un degré d'autorité que jusqu'alors elle n'avait pas connu... Le retour aux anciens livres de la liturgie rendra à la science du culte divin toute sa splendeur et toute sa vie (1).

On le voit, l'idée première de ce système est de remplacer une science théologique, trop souvent froide et livresque, par la restitution de la liturgie à sa place première et par le contact assidu avec des documents authentiques, vénérés, d'une action assurée et toujours efficace. Le peuple chrétien tout entier bénéficiera de cette heureuse révolution.

L'étude de la liturgie ainsi comprise fera disparaître l'indifférence et l'ennui qu'on se plaint trop souvent d'éprouver en accomplissant les fonctions saintes. La psalmodie reprendra ces charmes divins qui séduisaient jusqu'au peuple même dans l'antiquité... L'administration des sacrements, accomplie avec l'émotion qu'inspirent tous les mystères qui l'accompagnent et devenue plus féconde pour l'édification des peuples, paiera avec usure, par les consolations et les grâces qu'elle répandra sur le ministre, les soins qu'il aura pris pour se nourrir des formules sacrées du rituel. Les clercs n'iront plus à l'ordination sans avoir longuement étudié et sans posséder à fond la doctrine si élevée, la haute théologie que renferment les pages sublimes du pontifical. On ne montera point à l'autel sans posséder avec plénitude le canon de la messe qui contient avec tant d'autorité la doctrine du sacrifice chrétien; le nouveau prêtre l'aura longuement médité avec tous les secours d'un enseignement spécial, avant de s'ingérer à en répéter les redoutables paroles, à en exécuter les rites profonds. On ne verra plus cet étrange phénomène, qui n'est peut-être pas rare, d'un prêtre qui savait la langue latine dans le cours de ses humanités et de sa théologie, et qui vingt ans après se trouve l'avoir à peu près oubliée, quoiqu'il n'ait pas passé un seul jour sans lire des prières latines pendant une ou deux heures. Les mystères du grand sacrifice, des sacrements, des sacramentaux, les phases du cycle chrétien si fécondes en grâces et en lumières, les cérémonies, cette

(1) *Institutions liturgiques* (2<sup>e</sup> édit.), t. III, chap. I, p. 6-8.

langue sublime que l'Eglise parle à Dieu devant les hommes; toutes ces merveilles en un mot redeviendront familières au peuple fidèle. L'instruction catholique sera encore pour les masses le grand et sublime intérêt qui dominera tous les autres; et le monde en reviendra à comprendre que la religion est le premier des biens pour l'individu, la famille, la cité, la nation et pour la race humaine tout entière (1).

Telle est la pensée qui a inspiré *l'Année liturgique*. S'il est vrai qu'au cœur de chacun il y a un désir premier qui donne le branle à toute sa vie et forme sa marque individuelle, nous le reconnaissons chez l'abbé de Solesmes à cet effort tenté par lui pour retremper la vie chrétienne des prêtres et des fidèles dans les eaux vives de la liturgie catholique et à la source authentique de la vraie religion. Dans l'enseignement quotidien de cette liturgie sainte, il trouvait l'expression complète de l'éducation surnaturelle donnée par l'Eglise aux baptisés et aux clercs eux-mêmes. Cette pensée est chez lui si assidue qu'elle se traduit partout dans son œuvre, livrant tout à la fois le secret de son intelligence et la formule de sa propre vie. Nous ne résistons pas au plaisir filial de faire entendre l'abbé de Solesmes racontant, à son insu, l'abbé de Solesmes :

La peinture religieuse est fille de la liturgie. C'est la liturgie goûtée, sentie, exécutée, qui révélait à ces hommes de prière et de solitude les types célestes qu'ils ont rendus avec tant de bonheur... Depuis les bénédictins de ces cloîtres qu'aimait et protégeait Charlemagne jusqu'aux sublimes dominicains du quinzième siècle, c'est à peine si l'on est à même de citer quelques noms de miniaturistes pour les livres du service divin, qui ne soient pas revendiqués par l'état religieux. Le calme de la solitude, les saintes contemplations, les traditions pieuses, et, plus que tout cela, la célébration journalière des divins offices, maintenaient dans les monastères un fonds de recueillement inspiré, au sein duquel le cœur et la pensée cherchaient à saisir les types sensibles d'un séjour plus heureux encore. Selon le conseil de l'apôtre, la *conversation* de ces hommes de prière *était dans le ciel*; chaque année, ils parcouraient, jour par jour, heure par heure, le cycle de l'année chrétienne; ils assistaient au développement des mystères qu'il célèbre, attachant à chaque phase leur âme tout entière. Les chants, la pompe des cérémonies si riches et si variées, accroissaient de jour en jour cette somme d'enthousiasme constamment ravivé dans un renouvellement exempt de fatigue; ils préludaient sur la terre à la délectable vision qui les attendait dans la gloire. De nos jours, où l'on semble ne plus comprendre l'importance de la prière publique dans l'économie de la religion, on concevra difficilement le principe vivifiant et inspirateur que la célébration de l'office divin au chœur d'un monastère établissait et maintenait dans l'âme de ceux qui l'habitaient. De même, si l'on veut s'expliquer la sympathie des peuples pour les merveilles que le pinceau mystique des artistes du moyen âge étalait à leurs regards sur les verrières et sur les murs des églises, il faudra se rappeler

(1) *Institutions liturgiques, loc. cit.*, p. 12-13.

que la liturgie exécutée de toutes parts en son entier, d'un bout de l'année à l'autre, dans tant d'églises cathédrales, collégiales, monastiques, entretenait chez les fidèles une vive intelligence des choses surnaturelles que la froideur et l'incomplet de nos offices de paroisse ne ranimera jamais.

Les mystères du Sauveur et de sa sainte Mère, les actions et les divers caractères des saints étaient fortement empreints dans le cœur et dans l'imagination; ils formaient le grand intérêt pour ces âmes qui n'étaient ni distraites par l'agitation des sociétés modernes ni desséchées par le vent du rationalisme. On rêvait pieusement de la beauté ineffable du Rédempteur des hommes, des grâces incomparables de la Reine du Ciel; on se représentait les saints bien-aimés et, pour réaliser l'idéal qu'on en avait conçu, on empruntait tous les charmes immatériels que le cœur avait devinés dans ses religieux épanchements. Or, par la célébration incessante de la liturgie, les moines étaient à la source de cette féconde inspiration; le sujet de leurs conceptions reposait sans cesse au fond de leur cœur, et chaque acte pieux le dégageait toujours davantage, jusqu'à ce que le pinceau d'un de ces merveilleux ascètes se chargeât de le traduire aux yeux de ses frères (1).

Espérons qu'un jour il nous sera donné de revoir ces temps de religieuse fidélité au culte divin, où le peuple chrétien, heureusement déshabitué de ces lectures qui l'empêchent d'unir sa voix au chant de l'Eglise et de s'instruire comme de s'édifier par le pieux spectacle des cérémonies, suivra de nouveau d'un œil intelligent et religieux tous ces rites destinés à le ravir jusqu'à la contemplation des choses invisibles (2).

Ce vœu n'a pas été universellement entendu, et l'abbé de Solesmes, qui a triomphé plus qu'il ne voulait dans le retour des diocèses de France à la liturgie romaine, n'a pas vu se réaliser son souhait que l'intelligence des choses liturgiques pénétrât de nouveau les mœurs et la vie du peuple chrétien. Malheureusement, en devenant de jour en jour plus étranger aux formules sacrées de la prière, réduites d'ailleurs et diminuées de leur beauté, le chrétien ne s'est-il pas souvent aussi détourné de tout un ensemble de cérémonies, de pratiques et de symboles devenus pour lui sans intérêt parce qu'il n'en percevait plus la signification? Mais il s'agit pour nous moins de critiquer notre temps que de reconnaître le contenu du troisième volume des *Institutions*.

Nous l'avons dit déjà, c'était des seuls livres liturgiques que dom Guéranger parlait au cours de ce volume. En rappelant l'antiquité de ces livres, la langue dans laquelle ils sont écrits, leur traduction en langue vulgaire, l'effort constant de l'Eglise romaine pour maintenir ou ramener la fidélité et la correction des livres liturgiques, soit avant l'invention de l'imprimerie, soit depuis, l'auteur fournissait la démonstration continue de toutes les assertions impliquées déjà dans la portion historique de son travail, à savoir : que les livres de la liturgie ont été dès l'origine

(1) *Institutions liturgiques*, loc. cit., chap. VIII, p. 382-384.

(2) *Ibid.*, chap. I, p. 14-15.

de l'Eglise l'objet d'une rédaction précise et autorisée, qu'ils sont écrits dans des langues sacrées et inviolables auxquelles ils sont confiés comme un dépôt précieux, qu'ils ne peuvent être ni publiés ni corrigés que par l'autorité la plus haute qui soit dans l'Eglise. L'œuvre tout entière s'achevait sur un chapitre qui fut une révélation, tant il ressemblait peu par son objet et sa manière au polémiste et à l'historien que l'on avait accoutumé de reconnaître en dom Guéranger. Sous ce titre : *Ornements intérieurs et extérieurs des livres liturgiques*, l'érudit et l'artiste qu'on n'avait pas pressenti encore poursuit une enquête minutieuse sur la matière des livres liturgiques et les procédés de décoration dont les siècles de foi se sont appliqués à en rehausser la beauté visible. Ces livres étaient les instruments de la louange divine, les canaux des grâces célestes : l'esthétique chrétienne en a fait souvent de pures merveilles; elle a traité les livres liturgiques proportionnellement comme les églises elles-mêmes et les vases de l'autel.

Nous croyons sans trop de témérité que ce fut précisément l'étendue de cette pieuse et artistique recherche qui valut à ce troisième volume le suffrage de l'infatigable et curieux chercheur qu'était dom Pitra.

Je relis à neuf une seconde fois, écrit-il, tout ce beau volume dont je suis heureux de vous témoigner ma joie et ma satisfaction filiale. En somme, je le trouve supérieur aux précédents; le fonds et la forme m'ont paru, et ce n'est pas peu dire, meilleurs en tous points. Il y a une richesse de vues et de faits qui m'ont inspiré un intérêt croissant.

La critique avait sa part néanmoins.

Je me plains de la maigreur désolante de vos tables et de l'absence de titres courants au haut des pages, de sommaires en tête des chapitres et de résumés à la fin. Vos lecteurs n'auront jamais votre heureuse mémoire pour mettre le doigt, les yeux fermés, sur une page une fois lue (1).

Jules Morel donna à *l'Univers* cinq longs articles où il appela l'attention du public religieux sur le troisième volume des *Institutions* (2).

Depuis dix ans, écrivait-il, les lettres pastorales, les ordonnances épiscopales, les conciles provinciaux, les rescrits des sacrées congrégations, les brefs des souverains pontifes se succèdent sans interruption vers un même but, celui d'accélérer le retour de nos diocèses à la forme romaine du service divin. L'abbé de Solesmes assiste à cette révolution sainte et pacifique dont il a été le premier promoteur... L'opposition a été aussi passagère que violente et l'évidence s'est faite d'autant plus vite. En dix ans, dom Guéranger a vu quarante diocèses reprendre la liturgie romaine ou s'y disposer. Si Dieu prolonge sa vie à la durée ordinaire, il pourra renouveler un trait touchant qui se passa au lit de mort de

(1) Lettre du 31 août 1851.

(2) *L'Univers*, 26 octobre, 3, 10, 17 et 28 novembre 1851.

saint Grégoire le Thaumaturge. Le saint demanda combien il restait d'infidèles dans sa ville épiscopale. On lui répondit : « Dix-sept. » — « Dieu soit béni ! reprit-il, c'était le nombre des chrétiens que j'ai trouvés en prenant possession de mon siège (1). »

La pensée de dom Guéranger, au terme de ce troisième volume consacré tout entier aux généralités sur les livres liturgiques, était de fournir ensuite, en un commentaire complet sur le bréviaire, le missel, le rituel, le pontifical, le martyrologe et le cérémonial des évêques, une vraie somme de la liturgie : il se proposait même de clore ce vaste ensemble par une étude archéologique remontant de l'état actuel des livres liturgiques, par la série de leurs développements et formations successives, jusqu'à leur forme primitive. L'œuvre est demeurée inachevée; la dernière partie est restée à l'état de projet. Nous serions peut-être tentés de nous en plaindre si, en se détournant vers d'autres travaux, l'abbé de Solesmes avait fait autre chose qu'obéir à la main et à la voix de Dieu et si, après avoir exploré ce filon de ses mains puissantes, il n'avait inspiré à la famille religieuse née de sa foi le pieux et filial dessein de mettre la dernière main à l'œuvre commencée par lui. Autant que son exemple, c'est l'esprit de dom Guéranger qui aujourd'hui encore guide ses fils dans cette voie qu'il leur a frayée, qu'ils ne délaisseront pas. L'étude attentive de la prière de l'Eglise les gardera à jamais dans leur vocation : hommes de l'Eglise, hommes de la prière.

Une demande de l'évêque de Poitiers dut rappeler à l'abbé de Solesmes un autre travail, jadis promis, toujours rêvé, préparé même en partie, sans que la vie lui ait jamais laissé le loisir d'y mettre assidûment la main. Nous voulons parler des *Institutions canoniques*. « De grâce, écrivait l'évêque de Poitiers, *un mot, de suite*, pour me dire quel auteur notre professeur de droit canon devra adopter à la rentrée. J'apprends qu'il comptait sur Lequeux (2). » L'abbé Lequeux avait composé en effet, alors qu'il était directeur au grand séminaire de Soissons, sous ce titre : *Manuale compendium juris canonici*, un traité de droit canon qui avait eu les honneurs de trois éditions et avait valu à son auteur, avec le titre de vicaire général de Paris, la direction de la nouvelle école des Carmes. Toutes ces distinctions n'avaient pas suffi pourtant à dissimuler le venin gallican qui circulait dans le *Manuale compendium*. Rome le regardait avec défiance : soit égard pour l'archevêque de Paris, soit déférence aux réclamations gallicanes, elle avait jusque-là épargné au *Manuel* la sentence de l'Index; mais l'orthodoxie plus sévère de certains évêques n'en avait pas moins signalé les erreurs du fameux livre. Non content de rééditer le plus souvent la doctrine d'auteurs frappés par

(1) *L'Univers*, 26 octobre 1851.

(2) Lettre du 22 août 1851.

l'Index, tels que Van Espen et Fleury, Lequeux aspirait à devenir le canoniste officiel de l'église gallicane dont il formulait audacieusement les prétentions les moins justifiées, celle-ci entre autres que le droit gallican, *jus gallicanum*, existait à côté du droit commun, *jus commune*, pour le corriger et le réduire. Ces seuls indices permettent de deviner à quelle profondeur les doctrines d'Etat avaient pénétré, consacrant, dans les intelligences et les mœurs en faveur d'une portion de la chrétienté, le triste privilège d'une autonomie ecclésiastique voisine du schisme, — invitation permanente à l'église nationale, que les dures leçons de l'ancien Régime et de la Révolution n'avaient pas réussi encore à décourager.

Mais Rome était attentive. Le même mouvement de rappel au centre, qui depuis dix ans s'était prononcé sur le terrain de la prière liturgique, se prolongeait dans la doctrine canonique, ramenant le clergé à une notion plus saine de la constitution et de la législation de l'Eglise, signalant à tous l'ivraie semée dans l'Eglise par le joséphisme et les audaces parlementaires du dix-huitième siècle. En ce même jour où l'évêque de Poitiers adressait sa question à l'abbé de Solesmes, un document pontifical très solennel (1) portait condamnation de deux ouvrages d'un professeur de droit ecclésiastique à l'université royale de Turin, Jean-Népomucène Nuytz. La leçon était donnée à l'étranger; mais le parti gallican la ressentit vivement et redoubla d'efforts : il y avait une parenté si fâcheuse de doctrines entre le professeur de Turin et le vicaire général de Paris! Le parti comprit-il que la bonne défensive est dans l'offensive même; on peut le penser, et voici la diversion dont il usa.

L'abbé Crouzet venait de faire paraître le troisième volume de la traduction de l'ouvrage du D<sup>r</sup> Philipps, *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*. Cette traduction avait été accueillie en France dans les milieux dévoués à Rome avec une faveur très marquée. Le cardinal Fornari en avait dit sa pensée dans une lettre à l'abbé Crouzet rendue publique : « C'est une excellente pensée que d'avoir traduit ce livre en français. Il pourra servir de contrepoids à d'autres ouvrages qui, on le sait, sont loin d'offrir sur tous les points une doctrine saine et irréprochable (2). » La réflexion du cardinal Fornari fit sensation. On y vit une menace. Aussitôt l'officialité de Paris s'arma contre le livre du D<sup>r</sup> Philipps, se constitua en congrégation de l'Index, à l'unanimité refusa son approbation et fit appel au dévouement de tous pour le réfuter. Il se trouva quelqu'un pour faire observer que la doctrine de l'ouvrage incriminé était la doctrine commune, accueillie partout sauf peut-être en France et enseignée dans tout le monde catholique : une censure prononcée dans de telles conditions ne créerait donc que du scandale.

(1) Bref *Ad apostolicæ Sedis fastigium*, 22 août 1851. (*L'Univers*, 5 octobre 1851.)

(2) Lettre du 8 mai 1851. (*L'Univers*, 19 mai 1851.)

L'Index gallican n'osa noter le livre du D<sup>r</sup> Philipps; par contre le *Manuel* de Lequeux fut le 27 septembre condamné par Rome (1). La stupeur fut grande. Un instant même on songea à faire revivre l'ancien adage en vertu duquel les sentences de l'Index n'obligeaient pas en France; puis on se borna à remarquer que le décret qui condamnait le livre ne portant aucune désignation spéciale d'erreurs, il n'était rien par conséquent qu'on dût formellement désavouer. Mais les temps avaient marché; de tels subterfuges n'étaient plus de mise. L'abbé de Solesmes avait prévu cette issue : « Opposez-vous à Lequeux, écrivait-il à l'évêque de Poitiers : il sera censuré un jour ou l'autre. Ne souffrez pas qu'on enseigne chez vous même un seul jour un livre hétérodoxe (2). »

L'élan était donné; et si le gallicanisme n'avait pas désarmé encore, mille indices avertissaient les catholiques attentifs que Rome n'abandonnerait plus son dessein de resserrer les liens de l'unité ecclésiastique et de proscrire de l'enseignement des clercs tout vestige des opinions gallicanes en théologie, en histoire, en droit canonique. Déjà en 1850 sur l'ordre du souverain pontife, la congrégation de l'Index avait écrit à l'évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, pour ramener à une saine mesure les éloges décernés par lui à l'église gallicane.

La sacrée congrégation juge répréhensibles comme excessives et trop générales les louanges que vous donnez, monseigneur, à l'église gallicane... Quand une église particulière résiste aux bons procédés, aux avertissements et aux volontés connus de l'Eglise mère et maîtresse et semble ne lui laisser d'autre moyen que l'anathème pour la détacher d'une opinion réprouvée : ni cette opinion, ni cette église ne peuvent être glorifiées qu'avec réserve et restriction (3).

Pie IX voulut aller plus loin et encourager les ouvriers de cette pacifique révolution. Le cardinal Fornari avait, au cours de sa glorieuse nonciature, noué avec l'abbaye de Solesmes de trop étroites relations pour l'oublier après son départ de Paris. Il initia Pie IX aux dures épreuves qu'avait traversées l'abbaye : la réponse du souverain pontife fut donnée à l'insu de tous les membres de la cour pontificale sous forme d'un bref au cardinal Gousset (4). Non content de rappeler les gloires anciennes de l'ordre de Saint-Benoît, martyrs, docteurs, pontifes et papes, Pie IX, en félicitant l'archevêque de Reims de son attachement pour Solesmes, témoignait de sa particulière bienveillance pour l'abbaye bénédictine, louait hautement ses travaux et appelait sur elle la faveur de tous les

(1) *L'Univers*, 11 octobre 1851.

(2) Lettre du 25 août 1851.

(3) PUYOL, Edmond Richer, *Etude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme au commencement du dix-septième siècle*, t. I (1876), introduction, § 1, p. x-xi.

(4) Bref *Cum sacra S. Benedicti familia*, 31 juillet 1851.

évêques de France. Dom Guéranger aurait voulu ne donner qu'une publicité discrète à cet acte pontifical et n'ébruiter pas l'approbation reçue; mais enfin il n'était pas le maître d'un bref adressé à l'archevêque de Reims, et c'était au cardinal qu'il appartenait de trouver un mode de publication qui fût tout à la fois discret et suffisant, calculé pour honorer Solesmes et ne l'exposer pas à des récriminations trop faciles à prévoir. Le cardinal archevêque de Reims s'arrêta à ce moyen terme : livrer d'abord la pensée pontificale au synode diocésain qui devait se réunir dans quelques jours, puis adresser à tout son clergé une lettre pastorale avec la traduction du bref. Dom Pitra avait reçu la confiance de tout le projet.

Il nous sera permis, écrivait-il ensuite dans *l'Ami de la religion* du 7 octobre 1851, d'exprimer un humble remerciement pour les généreuses et indulgentes paroles que Son Eminence a daigné en cette occasion adresser à ses prêtres. Les encouragements que sa bienveillance a fait descendre jusqu'à nous du siège apostolique ne pouvaient nous parvenir par un organe plus cher et plus vénéré, et l'éminentissime cardinal de Saint-Calixte, qui a choisi ce titre pour avoir un lien de plus avec l'ordre de Saint-Benoît, ne pouvait exprimer plus solennellement ses sympathies qu'en cette assemblée synodale, ni dans un lieu plus convenable que la patrie de dom Mabillon et de dom Ruinart (1).

Quelques années plus tard, celui qui parlait ainsi devait à son tour être honoré de la pourpre et illustrer ce même titre de Saint-Calixte qu'il saluait chez l'archevêque de Reims.

La lettre pastorale de Mgr Gousset (2) par sa gravité et sa bienveillance était vraiment digne de l'acte pontifical dont elle portait la promulgation. On y sentait à chaque ligne l'amitié reconnaissante créée au cœur du prince de l'Eglise par l'unité des mêmes vues et le souvenir des luttes communes. Les événements d'ailleurs, il faut le dire, s'inclinèrent bientôt devant la scrupuleuse discrétion de l'abbé de Solesmes; le silence se fit autour de la parole de Pie IX. Seul, l'évêque de Poitiers lui faisait écho en pressant activement les négociations relatives à l'acquisition de Ligugé : « Priez chaque jour saint Hilaire et saint Martin, écrivait-il, et dites à saint Benoît de se joindre à eux pour hâter le dénouement de cette si importante affaire qui ne me laisse pas dormir (3). » Il appelait dom Guéranger auprès de lui afin de s'entendre oralement au sujet de la fondation monastique tant rêvée. De son côté le cardinal Fornari s'appliquait à lui persuader que l'heure était venue d'accomplir enfin ce voyage de Rome depuis si longtemps promis, préparé et toujours retardé. L'abbé de Saint-Paul, dom Mariano Falcinelli, réclamait ses

(1) N° 5276, t. CLIV, p. 46.

(2) 10 septembre 1851.

(3) Lettre du 23 octobre 1851.

conseils et son aide. Deux moines de Solesmes, retenus en Italie presque comme otages, appelaient de leurs instances son arrivée. Le souverain pontife parlait de Solesmes avec grande estime et affection. La congrégation des Rites venait d'ajourner par un dilata la solution d'une question pendante, afin de ne rendre sentence définitive qu'après avoir entendu dom Guéranger. La résolution de l'abbé de Solesmes fut prise sur la fin d'octobre 1851 de partir dès le 10 novembre, la retraite terminée, par Lyon, afin d'arriver à Rome pour la réouverture des séances des congrégations. « Priez pour moi, écrivait-il en forme d'adieu à dom Pitra, afin que les tempêtes de terre et de mer me soient épargnées. Puisse la politique demeurer calme jusqu'à mon retour et ne pas me bloquer entre la révolution romaine et la révolution française (1). »

A la nouvelle d'un départ qui devait rendre toutes relations plus lentes, dom Pitra s'empessa d'obtenir sans retard la pensée de son abbé sur une question qui s'en venait de nouveau diviser le monde religieux (2). Les débats provoqués en 1849 et 1850 au sujet de la liberté d'enseignement avaient fait naître dans plusieurs esprits l'idée d'un remaniement des programmes. On voulait réagir contre les procédés de l'Université, faire autrement et mieux qu'elle. N'était-ce pas pitié, disait-on, que l'enseignement secondaire n'accueillît que les auteurs païens et que des âmes baptisées fussent nourries de cette seule littérature? La sentence d'ostracisme prononcée contre la langue des docteurs chrétiens de l'Orient et de l'Occident n'était-elle pas tout à la fois et un péril et une injustice? Après tout l'éducation et la formation littéraire de la jeunesse chrétienne étaient gravement intéressées à n'ignorer pas que, même après Xénophon et Thucydide, après Tacite et Cicéron, saint Grégoire de Nazianze avait parlé et écrit en grec, saint Augustin et saint Jérôme en latin. Rien de plus juste assurément. Limitée à ces termes et affranchie des exagérations où elle se laissa entraîner dans la suite, la question des classiques eût été susceptible d'une solution pacifique. A distance des discussions qui l'envenimèrent, il est permis de reconnaître qu'elle fut tout d'abord mal posée. Le manifeste intitulé : *Le ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation*, compromit par de fâcheuses exagérations une thèse trop juste; et comme il advient toujours dans les époques tendues et troublées, la controverse une fois émue, les esprits prirent parti avec ardeur, les uns pour le droit des auteurs chrétiens à n'être pas ignorés, les autres contre les exclusions et les outrances du réquisitoire dirigé contre les auteurs païens par le vicaire général de Nevers. Le cardinal Gousset et Mgr Parisis ayant applaudi à l'équité de la thèse d'ensemble qui donnait aux auteurs chrétiens le droit de cité dans l'enseignement secondaire

(1) Lettre du 28 octobre 1851.

(2) Lettre du 6 novembre 1851.

et *l'Univers* étant devenu leur porte-voix, l'évêque d'Orléans prit ouvertement parti pour les classiques païens que *le Ver rongeur* avait très imprudemment mis en cause, et la bataille s'engagea. De part et d'autre, il eût été facile de s'entendre à la condition de préciser tout d'abord les termes du débat, de reconnaître les intentions de chacun, d'écartier les exclusions jalouses, en un mot de faire le départ exact de ce que le manifeste de l'abbé Gaume contenait de fondé et d'insoutenable. Ce n'est pas le seul cas en histoire où l'on voit les esprits partir en guerre sous la poussée de leurs défiances intérieures, avant d'avoir reconnu au préalable s'il y a vraiment motif de dégainer.

Dom Pitra trouvait dans son goût très fin, dans son amour de toute l'antiquité, dans sa profonde connaissance de l'histoire, la force et la sagesse de résister à l'entraînement qui se produisait autour de lui. Il écrivait à l'abbé de Solesmes :

Est-il logique d'appeler païennes les règles fondamentales et universelles du beau littéraire? La *Rhétorique* d'Aristote, l'*Art poétique* d'Horace ne sont pas plus païens, quant au fond, que la géométrie d'Euclide ou la médecine d'Hippocrate. N'est-il pas plus logique et plus chrétien de réclamer comme notre domaine cet héritage de l'antiquité et de montrer que l'Eglise l'a conservé et en a tiré merveilleusement parti (1)?

J'approuve de tout point, répondait dom Guéranger, votre manière de juger la question des classiques; le contraire est absurde. Seulement, je voudrais dans les classes l'étude parallèle des classiques profanes et des classiques sacrés. Vous ne pouvez en aucune façon soutenir *le Ver rongeur*.

Ces lignes sont du 9 novembre. Le lendemain, l'abbé de Solesmes partait pour Rome. C'était son troisième voyage *ad limina*; il en a fixé le détail, jour par jour, dans des pages que nous avons sous les yeux. Nous le suivons à Angers, Blois, Orléans, Nevers, Lyon, puis à Marseille où il prend la mer, à Gênes où, fatigué du paquebot et presque épuisé par la traversée, il se résout à gagner Rome par Florence et la voie de terre. Cette décision lui valut des remords; elle retardait de deux jours son arrivée à Rome; il n'y serait donc que le surlendemain de la fête de sainte Cécile, la vierge et martyre tant aimée. Sainte Cécile entendit sa plainte et lui épargna le chagrin entrevu; elle hâta l'allure, pressa les correspondances et fit si bien que le 22 novembre, le jour désiré, son client entra à Rome vers sept heures du matin.

La basilique de Sainte-Cécile était toute resplendissante de draperies, d'or et de lumière. Avant la messe pontificale, célébrée par le cardinal Brignole titulaire de Sainte-Cécile, dom Guéranger eut le loisir de dire la messe dans la crypte. Devant lui, au-dessus de l'autel, la Sainte Cécile de Maderno; sous ses pieds, la tombe du cardinal Sfondrate; et tout près,

(1) Lettre du 6 novembre 1851.

séparée de lui par une muraille, la châsse d'argent revêtue de cyprès où repose la vierge martyre : c'était trop de joie ! Toutes les fatigues du voyage furent oubliées. S'il en était resté quelque trace, elle eût été effacée par l'accueil qu'il reçut du cardinal Fornari, à Saint-Paul de son ami l'abbé Falcinelli, au Vatican même de Mgr de Mérode. L'abbé de Solesmes croyait ne venir à Rome que pour y traiter les intérêts de son abbaye; il se trouva dès la première heure invité à donner son avis sur plusieurs questions liturgiques et autres qui réclamèrent ses études et son temps. Se dérober était de toute manière impossible : cette déférence singulière à un nouveau venu lui était un trop grand honneur. Les relations qui se créaient ainsi devaient assurer d'avance le succès de ses propres affaires. A l'insu du cardinal Fornari lui-même, le souverain pontife venait par une sorte de *motu proprio* de nommer dom Guéranger consultant de la congrégation de l'Index, puis consultant de la congrégation des Rites. L'abbé de Solesmes sembla tout d'abord étourdi de cette pluie de faveurs à laquelle il n'était aucunement préparé. Lorsqu'il en dit un mot discret à sa communauté, il se plut à partager avec les siens l'honneur si inattendu et à reconnaître dans la double distinction à lui conférée par Pie IX la double consécration et des doctrines théologiques qu'il avait soutenues et des travaux qui avaient préparé en France la rénovation liturgique.

Il n'eut pas à attendre longtemps l'audience pontificale. Pie IX, qu'il voyait pour la première fois le 28 novembre 1851, l'accueillit avec beaucoup d'affabilité. Le titre de *grand liturgiste* dont il plut au souverain pontife de le saluer tout d'abord dut être doux au cœur de l'abbé. Et aussitôt la conversation s'engagea sur les affaires de France, questions de doctrines, de discipline, de personnes surtout, en termes de grande confiance et presque de familiarité. « Le pape est d'une grande affabilité et d'une grande douceur, écrivait dom Guéranger; c'est là ce qui frappe tout d'abord. Les yeux sont très vifs; une santé parfaite, un peu d'embonpoint, beaucoup d'aisance dans les manières, beaucoup de sérénité et de gaieté. Il m'a paru moins imposant que Grégoire XVI (1). »

Nous ne redisons pas ici ce qu'était la vie de dom Guéranger à Rome; ce serait chose superflue. Les longs mémoires qu'exigeait de lui, avec les intérêts de sa communauté qu'il venait défendre, la discussion des questions parfois épineuses qu'on se plaisait à lui confier, les visites, les heures d'antichambre, les entretiens presque journaliers avec le cardinal Fornari lui laissaient peu de loisir; puis venaient les pèlerinages de piété, les recherches archéologiques; enfin la mise à jour d'une correspondance qui s'étendait démesurément. Il n'est presque aucune de

(1) Lettre à D. Segrétain, 29 novembre 1851.

ses lettres qui ne commence par une formule d'excuses; mais finalement chacun de ses fils, chacun de ses amis, chacun de ses convertis avait son heure. A la douce et libre souplesse qui lui faisait prendre avec tous un langage différent et paternellement approprié, chacun aurait pu croire que l'abbé de Solesmes n'avait à Rome même d'autres intérêts que ceux qu'il réglait avec sa paisible sérénité. Son séjour romain menaçait de se prolonger du fait de la lenteur ordinaire avec laquelle s'instruisent les affaires ecclésiastiques, doublée encore de l'étude des causes inattendues qu'on lui avait déférées; il l'avait prévu dès son départ et d'avance se disait heureux s'il pouvait être de retour pour la fête de sainte Scholastique. Un événement soudain, qui par contre-coup pouvait entraîner pour son monastère de vrais périls, faillit suspendre le travail commencé et ramener en France l'abbé de Solesmes.

Nous l'avons dit déjà, la mésintelligence avait commencé dès 1850 entre l'Assemblée nationale et la Présidence. C'était en 1852 que prenaient fin les pouvoirs de Louis-Napoléon. En même temps que les divers partis politiques escomptaient à leur profit les chances de la succession qui bientôt s'ouvrirait, le parti révolutionnaire, momentanément comprimé par la main vigoureuse et résolue du pouvoir, toujours menaçant néanmoins, avait marqué d'avance cette année qui allait commencer comme l'ère opportune de ses impatientes revendications. Le président ne s'abandonna pas; au lendemain des vacances parlementaires, il appela auprès de lui un ministère tout entier choisi en dehors de l'Assemblée. C'était presque un défi. Quelques jours plus tard dans un message à l'Assemblée, il demandait le rétablissement du suffrage universel afin d'enlever à la guerre civile son drapeau, à l'opposition son dernier argument (1). La majorité, pour s'assurer le dernier mot dans ce conflit et conjurer le coup d'Etat, voulut se garantir le droit d'en faire un elle-même; elle répondit aux actes du président par une proposition de loi qui donnait à l'Assemblée le droit de requérir la force armée le jour où elle se croirait en cas de légitime défense. Ce projet fut écarté; mais la majorité s'empessa de lui en substituer un autre qui limitait les pouvoirs personnels du président. Il est vrai qu'à cette heure-là même les événements s'appliquaient à donner tort à l'Assemblée : l'émeute s'essayait à Paris, les départements du Cher et de la Nièvre étaient mis en état de siège.

La lutte engagée depuis dix-huit mois était arrivée à l'état aigu, quelle en pouvait être l'issue? Rome apprit le 8 décembre que l'Assemblée nationale avait été dissoute par un décret présidentiel, le suffrage universel rétabli, Paris mis en état de siège, le peuple français convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21; elle

(1) *L'Univers*, 5 novembre 1851.

apprit en même temps que, pour assurer l'exécution de ces diverses mesures, le président avait choisi un ministère définitif, composé cette fois d'hommes d'action disposés à le seconder énergiquement. Deux cents députés, réunis à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, prononcèrent la déchéance du président; sommés de se disperser, ils protestèrent, furent arrêtés et relâchés au bout de quelques jours. Moins de trois semaines après, le peuple français, appelé à se prononcer par oui ou non sur le maintien des pouvoirs de Louis-Napoléon Bonaparte et la présidence décennale, confirma et étendit les pouvoirs du président par une immense majorité : près de sept millions et demi de suffrages contre six cent quarante mille accueillirent le plébiscite. Le suffrage universel fut cette fois reconnaissant.

Mais à la première heure et à distance, l'abbé de Solesmes, avisé par le cardinal Fornari de ce qui se passait en France, fut saisi d'inquiétude et se demanda si son devoir n'était pas de rentrer à tout prix : le monastère, personnes et choses, avait tout à redouter non seulement des violences de la révolution, mais même de l'attitude imprudente de l'un ou l'autre de ses religieux. La conscience publique pouvait légitimement hésiter en face d'un acte peut-être sauveur mais sûrement illégal. Il est vrai qu'en cas d'incendie, le propriétaire d'une maison privée n'a guère le droit de se plaindre si les sauveteurs entrent chez lui en forçant toutes les issues, en brisant même portes et fenêtres, mais les questions politiques sont d'essence complexe : il s'en faut de tout qu'elles soient susceptibles de solutions simplistes et faciles; et, après tout, il y avait un dixième des Français pour qui l'incendiaire dans la circonstance s'appelait Louis-Napoléon Bonaparte. Dom Guéranger, malgré les instructions qu'il avait laissées, ne pouvait méconnaître que l'œuvre de Solesmes était à la merci de quelque manifestation imprudente. Au bout de quelques semaines, il se rassura complètement. Le calme régnait en France; il y avait une très nette affirmation de la volonté nationale dans l'imposante majorité qui avait accueilli le plébiscite; les lettres de Solesmes montraient que tout était paisible : il pouvait donc demeurer à Rome, poursuivre ses travaux et assurer l'avenir de sa congrégation.

Ses relations s'étendaient chaque jour : il voyait souvent le P. Pasaglia et le P. de Villefort, le P. Jandel et le P. Besson, le P. Spencer des passionistes et Mgr Martinucci. Mgr de Mérode l'invitait à sa table. Le jour même du 2 décembre, dom Guéranger y rencontra un jeune homme, protégé du cardinal Mai et attaché à la bibliothèque Vaticane, qui avait témoigné le désir de lui être présenté. Il s'appelait le chevalier Jean-Baptiste de Rossi. Le savant P. Marchi l'avait initié aux études d'archéologie chrétienne; les travaux de Solesmes lui étaient familiers déjà. Son nom était sur la liste des souscripteurs au *Spicilegium Solesmense* de dom Pitra. D'avance les âmes étaient d'accord; elles entrèrent

sur l'heure non pas en connaissance mais en réelle amitié : l'abbé de Solesmes fut pris au charme d'une âme pieuse et loyale, d'une science aussi achevée que modeste. Leurs entretiens furent presque journaliers, leurs promenades fréquentes sur la voie Appienne. Jean-Baptiste de Rossi aimait à rendre hommage à l'action qu'avait exercée sur lui dom Guéranger : « Il a été pour moi, disait-il, ce que saint Philippe Néri a été pour Baronius. »

Cependant en France au lendemain du coup d'Etat, les hommes politiques prenaient selon leurs affinités diverses leur attitude personnelle en face du pouvoir nouveau. Montalembert trouva dans son horreur des partis révolutionnaires un motif puissant de se ranger du côté du président. Sans amnistier ce qu'il y avait de notoirement illégal dans le coup d'Etat, il ne bouda pas outre mesure contre un homme déterminé à maintenir l'ordre dans la société. Un instant même il adopta l'attitude qu'avaient inspirée à l'abbé de Solesmes, dans un même amour de l'ordre et de la paix, les gages donnés déjà par le pouvoir nouveau à la cause de la liberté de l'Eglise. On invitait Montalembert à demeurer l'ami et le conseiller du président. Il se laissa dire et entra dans la commission consultative. Dès le 12 décembre, avant le plébiscite, il s'était adressé aux catholiques et leur avait dit son parti :

Je ne vois (hors du président) que le gouffre béant du socialisme vainqueur. Mon choix est fait. Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté possible du bien contre la liberté certaine du mal (1).

De cette patriotique intervention, Montalembert avait reçu les félicitations de son ami l'abbé Gerbet, alors vicaire général d'Amiens (2). Elles parurent dans *L'Univers* du 18 décembre. Il sembla jaloux de recueillir aussi l'applaudissement de dom Guéranger et usa pour l'obtenir de la plume de dom Pitra :

M. de Montalembert m'a chargé de vous dire expressément qu'il tenait à avoir votre approbation sur sa ligne de conduite, et qu'il n'avait rien fait que sur l'avis du nonce, du cardinal de Reims et de Mgr d'Arras. Il a dû écarter les conseils contraires du P. Lacordaire et passer à pieds joints sur les adjurations de Mgr Dupanloup (3).

L'évêque d'Orléans en effet fulminait contre le coup d'Etat et prédisait hautement qu'il échouerait devant la protestation de toute la France : « Je ne crois pas, écrivait-il, qu'il y ait eu jamais une puissance

(1) *L'Univers*, 14 décembre 1851.

(2) Lettre du 15 décembre 1851.

(3) D. Pitra à D. Guéranger, 15 décembre 1851.

humaine capable de lutter contre une telle insurrection des âmes (1). » Ce pronostic enflammé fut durement démenti par les faits.

Il y avait dans la question posée par dom Pitra au nom de Montalembert un tel indice de rapprochement que dom Guéranger, même au milieu de ses travaux de Rome, se garda bien de le laisser échapper. Avant que ne commençât l'année 1852, il répondit :

Vous avez fait acte de bon citoyen, acte de chrétien. Vous êtes heureux d'avoir eu part à cette crise providentielle. Au premier bruit qu'elle a fait ici, je n'ai pas douté un instant que vous ne fussiez là, et que votre situation, demeurée tout entière à l'Élysée, quoique vous n'avez jamais flatté, ne vous mit à même d'exercer une influence salutaire. Les journaux et vos lettres à votre beau-frère n'ont fait que m'apprendre ce que je savais déjà instinctivement. Mais, ajoute-t-il aussitôt avec un pressentiment aigu des choses de l'avenir, que Louis-Napoléon ménage et protège la liberté de l'Église! Toute sa force est là. Que sa politique soit aussi chrétienne et catholique qu'il est possible à la tête d'une nation qui ne l'est plus et qui n'est pourtant pas autre chose! Liberté de l'Église dans toute son acception, abolition sans retour de toute législation qui gêne cette liberté : avec cela, Louis-Napoléon sera fort et il sera béni de Dieu. Il peut tout faire. Dieu l'attend à l'œuvre. Que les institutions catholiques puissent se développer sans crainte, et dans bien peu d'années la nation sera à lui par conviction, comme elle l'est déjà par crainte de la démocratie. Qu'il se souvienne que Charlemagne lui-même n'a dû son influence qu'à ses relations filiales et respectueuses avec Rome. Sans cela, il n'eût été qu'un conquérant (2).

A la lumière des faits qui ont suivi, un esprit non prévenu reconnaîtra la sagesse politique de ces conseils que l'on n'a pas assez redits, puisque nul gouvernement n'a voulu encore les suivre. Les pouvoirs politiques aiment mieux s'écrouler l'un après l'autre que s'appuyer sur la pierre d'angle de l'Église.

Même écrivant à l'évêque de Poitiers dont les préférences politiques étaient un peu plus accusées que les siennes, l'abbé de Solesmes gardait le même accent.

Comme il est bien vrai, lui disait-il, que Dieu se réserve la solution des grandes crises d'Etat! C'est lui et non pas les calculs de la politique, ni même le sang qui fait les princes. Rome n'a pas hésité un instant; on a senti la main de Dieu comme cent autres fois dans l'histoire. La nouvelle est arrivée ici le 7 décembre au Vatican. Je vis le saint père le lendemain. Il me parla de la crise avec la plus grande sérénité. Depuis huit jours environ, on faisait tous les matins des prières solennelles dans toutes les églises, par injonction apostolique, pour

(1) Mgr Dupanloup à Montalembert, 8 décembre 1851. (LECANUET, *Montalembert*, t. III, p. 34.)

(2) Lettre du 31 décembre 1851.

implorer la miséricorde de Dieu. C'est au milieu de tous ces vœux que l'arc-en-ciel a paru sur la nuée.

Et il poursuit avec une nuance d'amicale ironie :

Que vont dire tous vos amis et diocésains légitimistes? Je vous plains bien un peu, mon cher seigneur, de leur avoir donné quelques gages (1).

L'évêque de Poitiers voyait les faits du même point de vue que son ami; mais il en appelait avec une affectueuse vivacité de la sentence prononcée par l'abbé de Solesmes contre des amis politiques qui formaient le groupe le plus religieux de son diocèse. Nous trouvons intérêt à observer, à côté de la fermeté d'intelligence qui inspirait à tous deux une même appréciation des événements, les divergences de détail qui forment les nuances individuelles.

Le coup d'Etat a été un coup de Providence, disait Mgr Pie, c'est incontestable; et il faudrait être bien ingrat pour ne pas se confondre en actions de grâces. Mais soyez certain que nous n'échapperons pas complètement aux crises. Dans une société sans aucune base comme la nôtre, il est vraiment facile de renverser; mais, pour refaire, comment s'y prendre? Où sont les appuis? Où sont les instruments? Vous croyez à distance la bourgeoisie sceptique, matérialiste, atteinte par ce coup : vous vous trompez. Elle se jette à la tête de Napoléon; elle est plus napoléonienne que lui, comme elle a été plus républicaine que le provisoire; elle va ressaisir tous les postes par le choix des maires et conseillers municipaux, donné aux préfets. Ainsi les instruments de Louis-Napoléon seront les mêmes que ceux des pouvoirs précédents, avec une lâcheté de plus.

Vous dites des légitimistes des choses vraies, mais exagérées et dangereuses. Comment parler avec cette sévérité des seuls hommes riches qui accomplissent le devoir religieux dans les neuf dixièmes de la France, des seuls hommes dont la fortune contribue au soutien des œuvres religieuses? Vous me parlez de gages que je leur ai donnés; mais je vous parlerais, moi, de ceux que j'en ai reçus. Voulez-vous que je mette sur le même rang les bourgeois enrichis, libéraux avant 1830, conservateurs avant 1848, opposants avant décembre 1851, autocrates aujourd'hui, dont tout le mérite est de me donner un bon dîner quand je vais dans leur paroisse et de venir à l'église ce jour-là? Voulez-vous que je les mette sur le rang des vrais chrétiens que l'on rencontre toujours devant les autels, qui soutiennent nos séminaires, qui répondent à tous nos appels?

L'évêque de Poitiers semblait se tenir en face du pouvoir issu du 2 décembre dans une plus grande réserve que l'abbé de Solesmes.

Croyez-moi, lui disait-il, ne soyez pas enthousiaste de notre nouveau gouvernement : ce qu'il a de providentiel est très digne d'être admiré; tout ce qu'il a de l'homme est très peu de chose (2).

(1) Lettre du 3 janvier 1852.

(2) Lettre du 19 janvier 1852.

La conversation se poursuivait livrant peu à peu, comme il advient souvent, l'unité de leur pensée commune.

Assurément, disait dom Guéranger, rien ne garantit que le président protège toujours l'Église; il y a même des raisons de craindre le contraire. Mais si Dieu le maintient à la souveraineté, nous ne serions pas excusables de miner son autorité, en ménageant les partis qui ruineront la société avec le président, si Dieu les laisse faire. A Dieu ne plaise que je blâme la faveur témoignée par vous à des familles pieuses qui donnent de si beaux exemples et presque seules coopèrent aux œuvres extérieures de la charité; mais combien il est nécessaire que vos autres brebis et ces familles elles-mêmes sentent et comprennent qu'il n'y a pas un lien politique entre elles et vous! Pardon, cher seigneur, de vous dire des choses que vous savez aussi bien que moi; mais j'ai tant à cœur de vous voir le premier des évêques français, non pas seulement devant les hommes, mais au point de vue de Dieu! On ne doit jamais avoir un seul motif de dire: L'évêque de Poitiers est légitimiste. Cela ne se peut pas, cela ne se doit pas. De même, nul ne doit avoir le droit de dire: L'évêque de Poitiers est l'ennemi des légitimistes. Cela serait un autre malheur.

C'est un moine et un vieil ami qui vous parle. Vous lui passerez tout. Ecrivez-moi bientôt, cher seigneur; et sachez bien qu'il n'y a personne au monde qui vous aime plus tendrement et qui vous soit plus dévoué à la vie et à la mort (1).

Ce seul échange de lettres suffirait à lui seul pour montrer tout à la fois de quelle confiance mutuelle, de quelle sainte et fraternelle liberté était formée l'amitié de l'évêque de Poitiers et de l'abbé de Solesmes. A notre humble avis, il n'est guère de plus bel exemple ni de plus grand spectacle que celui de deux âmes si capables de tout se dire et de tout entendre. On voit comment en dépit de divergences secrètes les plus sages esprits, devant le péril du socialisme, se mettaient d'accord pour accueillir le régime nouveau, qui d'ailleurs s'employait avec résolution à réorganiser et à raffermir la société.

Les légitimistes eux-mêmes n'échappaient pas complètement à l'entraînement commun. « Je fais mon possible pour paraître résigné, disait M. de Falloux; au fond je suis satisfait (2). » Cette satisfaction ne tarda guère à être mise à une rude épreuve. Des révolutions politiques ne vont jamais sans certaines représailles plus ou moins colorées par la raison d'Etat. La maison d'Orléans déchue depuis 1848 avait gardé en France des biens considérables; on les évaluait à trois cents millions. Aux mains d'adversaires résolus et disposés d'ailleurs par atavisme à s'entendre avec le parti démagogique, ces richesses constituaient une arme menaçante sans cesse tournée contre le pouvoir nouveau. Désarmer des prétendants, avant même qu'ils eussent essayé d'user de leurs avantages, fut-il un acte politique? N'eût-il pas été plus habile et plus fier

(1) Lettre du 21 avril 1852.

(2) E. VEUILLOT, *Louis Veillot*, t. II (1901), chap. XVII, p. 472.

de n'en venir à une mesure extrême qu'après y avoir été invité ou contraint par des menées qui eussent alors effacé son côté odieux, en ne lui laissant que le caractère de la légitime défense? La situation du président, devenue soudain prépondérante et presque dictatoriale, aurait-elle été vraiment amoindrie, s'il se fût interdit les représailles habituelles des gouvernements nouveaux contre les gouvernements qui les ont précédés, s'il avait fermé l'ère des confiscations prononcées tantôt par la Restauration contre les Bonaparte et tantôt par le gouvernement de Juillet contre la Restauration? ce sont questions à débattre entre politiques. Il est certain du moins [que la résolution du président était absolue; la démission de quelques-uns de ses ministres les plus dévoués, Rouher, de Morny, Fould, ne parvint pas à faire adoucir les deux décrets publiés par *le Moniteur* (1) et qui produisirent une assez vive sensation. L'un déclarait les membres de la famille d'Orléans inhabiles à posséder meubles ou immeubles sur le territoire de la république : il leur était laissé le loisir d'un an pour réaliser leur fortune et l'emporter; l'autre décidait que la donation faite en 1830 par Louis-Philippe à ses enfants était annulée comme contraire au droit public de la France, et que partant les meubles et immeubles, objet de cette donation, faisaient retour au domaine de l'Etat. La légitimité de la donation de 1830 pouvait être contestée sans doute; sans doute aussi le décret stipulait qu'il serait disposé de ces biens au profit de diverses œuvres de bienfaisance et d'utilité publique; enfin, pour éviter toute apparence de revanche ou de revendication personnelle, le président déclarait renoncer à toute réclamation au sujet des dépossessions dont la famille Bonaparte avait été victime en 1814 et 1815 : le second décret n'en gardait pas moins une saveur très prononcée de confiscation.

A la faveur des démissions ministérielles qui trahirent les scrupules de plusieurs, un murmure d'indignation circula. On feignit ne se souvenir d'aucune mesure semblable. L'intégrité de quelques-uns, les préférences politiques des autres, la crainte de sembler patronner l'injustice, tous ces sentiments fort complexes auxquels se mêlait le plaisir si français de trouver le pouvoir en défaut, inspirèrent à la presse un concert assourdissant de cris vertueux. Déposséder de la sorte, n'était-ce pas donner un gage et des précédents au socialisme? Et comme la fermeté même du gouvernement rassurait les critiques, on se permit beaucoup d'invectives parce qu'on les savait inoffensives et sans portée. Louis Veuillot raillait cette allure :

Se ranger de l'opposition pour le plaisir d'en être, par cette considération que l'opposition sera trop faible pour renverser le gouvernement et que le gouvernement se sentira trop fort pour être tenté de se venger de l'opposition,

(1) 23 janvier 1852.

c'est une sorte de passe-temps qu'il faut laisser aux professeurs et aux avocats. Ce n'est pas assez de fierté de se tenir à l'écart de la faveur : il faut se mettre aussi à l'abri de la clémence.

Le comte de Montalembert fut d'un autre avis. Il avait pris son parti du coup d'Etat; il se révolta contre les décrets et y répondit en donnant sa démission de membre de la commission consultative du 2 décembre. Son discours à l'Académie française où il fut reçu le 5 février laissa percer quelques phrases de mauvaise humeur à l'adresse de « cette impuissance qui n'est force que pour abattre et qui ne sait ni créer ni maintenir (1) ». A côté des catholiques attentifs qui, sans méconnaître les fautes commises, sans fermer les yeux à celles que l'on pouvait commettre encore, assistaient avec intérêt à cet essai de restauration de l'autorité sociale, Montalembert, que les électeurs du Doubs venaient de renvoyer à la Chambre, surprenait ses collègues de la droite, en se rangeant dans une opposition politique qui lui faisait coudoyer M. Dupin et les hommes de son groupe. Nous l'y retrouverons bientôt.

Cette digression sur l'accueil fait au coup d'Etat du 2 décembre nous a fait oublier que l'abbé de Solesmes est à Rome, objet de la part du pape et du cardinal Fornari d'une faveur presque périlleuse, parce qu'elle tendait à le fixer à Rome, — faveur dont les indices se rencontraient jusque dans les égards inattendus qui lui étaient témoignés par d'anciens adversaires. Il n'eut le loisir de presser l'expédition de ses affaires personnelles qu'après avoir terminé les travaux qui lui avaient été confiés comme consultant et insisté vivement sur son devoir de rentrer à Solesmes. Comme en 1837, il sollicita du pape une congrégation particulière de cardinaux à qui fût soumis l'examen de ses postulata : Fornari en ferait naturellement partie. Les questions proposées à ce comité cardinalice avaient pour dessein, en écartant les tutelles jalouses qui avaient pesé sur la famille bénédictine dès sa naissance, de faire rapporter aussi les mesures draconiennes qui interdisaient l'érection de nouveaux monastères, gênaient les ordinations et soumettaient indéfiniment l'abbé de Solesmes après chaque triennat à une réélection. Obliger périodiquement le pouvoir monastique à comparaître devant ses subordonnés, c'est chose qui semblerait presque normale, tant les systèmes politiques nous l'ont rendue familière, mais c'est chose inconciliable avec la lettre de la sainte règle et avec l'esprit de la constitution monastique, si ce n'est avec toute forme de gouvernement.

En toute chose, Rome procède avec une sage lenteur : cette lenteur s'accroît encore lorsqu'il s'agit pour elle de rapporter des mesures antérieurement prises. C'est une révision du procès qui alors s'impose. Cinq cardinaux, dont Fornari, furent désignés par Pie IX pour étudier de près

(1) *L'Univers*, 6 février 1852.

les questions dont nous avons parlé plus haut, éclairées chacune par des mémoires imprimés de dom Guéranger. Mais les séances étaient rares, espacées encore par des incidents variés et par des vacances régulières. Plusieurs mois devaient s'écouler avant le règlement définitif.

Le choix du pape tombant sur l'abbé de Solesmes pour en faire un consulteur de l'Index eut en France un contre-coup très inattendu. La condamnation du manuel de M. Lequeux avait révélé chez le souverain pontife une résolution arrêtée de proscrire de l'enseignement des séminaires les livres entachés de gallicanisme. Mgr Bouvier se prit à craindre pour sa théologie dont les premières éditions n'étaient pas conçues dans une pensée très romaine. Ces craintes prirent un corps lorsque survint en France la nouvelle que dom Guéranger était nommé par le pape consulteur de l'Index. Les démêlés de l'évêque et de l'abbé n'étaient un secret pour personne, et certains esprits ne doutèrent pas un instant que dom Guéranger ne dût user de la faveur dont il jouissait, afin de faire expier à l'évêque, par un coup qui eût atteint à la fois et sa réputation et ses finances, les longs déboires qu'avaient valus à l'abbaye quinze ans de rivalité. C'était peu connaître l'abbé de Solesmes; mais les novellistes n'y regardent pas de si près. Le bruit courut avec persistance à Paris que la théologie de Mgr Bouvier était déferée à l'Index et que l'abbé de Solesmes en était le dénonciateur. Effrayé, l'évêque voulut parer le coup et écrivit à Rome pour se soumettre à toute correction (1). L'abbé de Solesmes crut de son devoir de le rassurer : la théologie n'était pas déferée à l'Index, la docilité que l'évêque témoignait était d'ailleurs la plus sûre garantie contre toute sentence. Dom Guéranger protestait du reste qu'il était très éloigné de la pensée qu'on lui avait prêtée de provoquer à une censure. Mgr Bouvier avait été son supérieur au grand séminaire; il avait été à l'origine le bienfaiteur de Solesmes; et si des différends étaient survenus entre eux dans la suite, l'abbé de Solesmes n'y voyait qu'un motif de plus d'éviter toute démarche qui pût ressembler à une vengeance. L'évêque du Mans ne fut pourtant qu'à demi rassuré et dans ses éditions ultérieures s'appliqua tellement à refléter les idées romaines que son ouvrage a été durant un quart de siècle le manuel le plus universellement répandu dans les séminaires de France.

Si l'examen de ses mémoires ne se poursuivait qu'avec lenteur, l'abbé de Solesmes voyait pourtant croître à chaque audience nouvelle la confiance que lui témoignait le souverain pontife. Les réponses motivées, qu'il avait données au cardinal Fornari sur diverses causes doctrinales ou liturgiques, avaient chaque fois déterminé l'assentiment du pape, qui ne parlait de lui qu'avec les plus grands éloges et, par la variété

(1) Mgr Bouvier à D. Guéranger, lettres du 13 février, 31 mai 1852, etc.

et l'étendue de travaux qu'il lui confiait, semblait s'appliquer à le retenir à Rome. C'était l'époque où fidéisme et traditionalisme s'appliquaient de concert à saper l'autorité de la raison. Le pape sollicita de l'abbé de Solesmes un mémoire sur le traditionalisme; le cardinal Fornari qui recevait dom Guéranger dans son intimité fut chargé de le lui demander.

— Il faudrait une bonne constitution sur le traditionalisme qui menace de gêner les esprits en France, disait le cardinal. Si j'étais pape, je vous en chargerais. Sans doute vous n'accepteriez pas mon offre, car vous aussi, vous êtes traditionaliste.

— Moi, Eminence? répondit dom Guéranger avec un peu d'étonnement, c'est une plaisanterie. Il n'y a pas d'erreur que je déteste comme le jansénisme, et le traditionalisme y est apparenté.

— Cependant on me l'a certifié, ajouta le cardinal; je le tiens du R. P. R... Et il lui cita un des religieux les plus considérés de Rome.

Le même jour, l'abbé de Solesmes se rendit auprès de son accusateur : « Mon révérend père, lui dit-il, j'apprends de source certaine que je suis pour vous un traditionaliste; voulez-vous avoir la bonté de m'en donner quelque preuve? » En face de cette question directe, l'interpellé se troubla : « Je le croyais, on me l'a affirmé. N'étiez-vous pas d'ailleurs de l'école de M. de Lamennais? Quelle distance y a-t-il entre le traditionalisme et la doctrine du sens commun? » Une fois de plus, dom Guéranger fut amené à rappeler quelle avait été la nature de ses rapports avec l'abbé de Lamennais et à quelle distance il s'était tenu du système philosophique incriminé. Il y a des préventions de nature très tenace; et plutôt que de prendre contact avec un homme et sa pensée, des esprits simplistes préféreront longtemps encore ranger chacun une fois pour toutes dans une catégorie rigide avec une étiquette verbale, comme pour le retrouver au besoin. Il ne semble pas que ces préventions aient été aucunement partagées par Pie IX, trop assuré pour l'avoir éprouvée souvent de la parfaite orthodoxie de dom Guéranger.

De longues négociations ne vont pas sans une part de conversations un peu libres, où les esprits qui ont discuté tout à l'heure et tout à l'heure reprendront la discussion, se délassent des difficultés et des litiges par un échange de propos et d'anecdotes. Mgr Bizzarri, alors secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers, n'avait pas la réputation d'être très favorable aux réguliers; mais il aimait à conter et avait d'intéressants souvenirs. Il apprit à l'abbé de Solesmes l'imminence du péril couru par lui sept années auparavant, en 1845, lors de l'application de ces mêmes mesures extrêmes dont il venait solliciter la mainlevée. Si sévères et si injustifiées qu'elles parussent, les décisions, qui semblaient alors ruiner de fond en comble les espoirs de la congrégation de France en la maintenant sous la dure main de l'évêque du Mans, pouvaient ressembler à

une miséricorde. Telles avaient été les instances du gouvernement français auprès de la cour de Rome que le cardinal secrétaire d'Etat et le préfet des évêques et réguliers avaient été sur le point de livrer au ministère le bref de la fondation de Solesmes. Le bref eût été déféré au conseil d'Etat et annulé comme contraire aux articles organiques. Solesmes qui ne vivait que de l'institution apostolique eût perdu son titre à exister; le monastère eût été dispersé sur l'heure. L'opposition de Bizzarri avait mis obstacle à ce plan meurtrier. Les mesures décrétées par le cardinal Ostini auraient eu pour résultat de substituer l'asphyxie lente à une mort rapide.

L'acte de haute conscience accompli en 1845 n'empêchait pas Mgr Bizzarri de traîner une fois encore les choses en longueur et de prétendre que le bref de fondation, grâce à la rédaction habile du P. Rozaven, avait accordé aux bénédictins des privilèges exorbitants. C'était un siège à recommencer chaque jour. Sur ces entrefaites, le cardinal Orioli, préfet de la congrégation et, comme tel, président du comité des cinq cardinaux, vint à mourir. Il fallait, pour que les séances fussent reprises, attendre un consistoire et la création d'un nouveau préfet des évêques et réguliers; et il y avait quatre mois déjà que l'abbé de Solesmes avait quitté son monastère. Heureusement le pape vint à son secours et les séances continuèrent sous la présidence du cardinal Antonelli. Les lenteurs de la procédure lui laissèrent du moins le loisir de préparer de concert avec le P. Passaglia un projet de constitution apostolique sur l'Immaculée Conception. Chose remarquable! la pensée de Pie IX avait été tout d'abord d'unir ensemble la proclamation du dogme et le *Syllabus* et, à l'occasion de la reconnaissance authentique du privilège de Notre-Dame, de tourner contre les erreurs du temps présent la main maternelle qui selon la parole de l'Eglise a vaincu à elle seule toutes les hérésies. A la réflexion il divisa ensuite les deux causes et en fit l'objet de deux actes séparés.

La patience et les instances de dom Guéranger eurent finalement raison de toutes les lenteurs. La faveur du pape et l'influence du cardinal Fornari ne furent pas étrangères à l'heureuse issue qui vint, au commencement du mois de mars, couronner quatre mois de longs travaux. Outre le calendrier propre à la famille bénédictine de France obtenu dès la fin de 1851, toutes les mesures prises en 1845 dans les circonstances auxquelles nous avons fait allusion plus haut et qui ruinaient l'exemption canonique, en même temps qu'elles s'opposaient au développement de l'institution religieuse par elles si durement atteinte, toutes ces mesures étaient rapportées. En cas de vacance, la juridiction sur l'abbaye passait de droit, non à l'évêque mais au prieur institué par l'abbé; l'abbaye de Solesmes rentrait en possession du droit de fonder de vrais monastères exempts comme elle, moyennant qu'ils fussent

composés d'au moins six religieux. Restait la suppression de la clause qui soumettait dom Guéranger à la nécessité d'être indéfiniment réélu à la fin de chaque triennat. Cette clause le visait personnellement; il n'avait pas cru digne d'en solliciter lui-même l'annulation; le cardinal Fornari prit sur lui ce soin.

Afin d'assurer autant que le comportent les choses humaines la stabilité de ces décisions et de se ménager auprès du saint-siège un appui bienveillant et éclairé, l'abbé de Solesmes, au cours de l'une des dernières audiences qu'il obtint du pape, lui avait présenté une supplique, demandant que le cardinal Fornari fût reconnu à Rome comme le protecteur de la congrégation bénédictine de France. Le pape l'accueillit avec bienveillance, non pourtant sans objection : « Votre supplique, fit-il remarquer, passe outre aux droits du cardinal Mai. » On sait que le cardinal Mai appartenait tout entier à la bibliothèque Vaticane et à ses publications. « L'Éminence Mai est bien occupée, reprit l'abbé de Solesmes; et il est bien peu probable, alors qu'elle n'a nul souci même des affaires du Mont-Cassin, qu'il lui reste du loisir pour les nôtres. » Le pape sourit et fit expédier la nomination par le cardinal secrétaire d'Etat.

Sur ces entrefaites et avant même son départ de Rome, dom Guéranger put reconnaître à divers indices que certaines hostilités avaient consenti à désarmer. Rien ne réussit comme le succès. Malgré le silence gardé sur la question liturgique au concile de la province, un travail continu avait peu à peu gagné le clergé et le chapitre du Mans à la thèse romaine. Personnellement, Mgr Bouvier regardait le changement avec peu de faveur : à la différence de tant de diocèses en possession de trois, quatre ou cinq liturgies différentes, il n'avait, lui, dans toute l'étendue du territoire soumis à sa juridiction qu'un seul bréviaire et un seul missel et se prévalait de cette unité pour résister à l'entraînement commun. Par ailleurs, les dispositions personnelles du prélat ne le portaient pas à consacrer par son adhésion un mouvement dont l'abbé de Solesmes avait été l'initiateur. Mais ici encore les événements triomphèrent de toutes les répugnances. En homme avisé qu'il était, Mgr Bouvier comprit que l'adoption de la liturgie romaine, en même temps qu'elle le rapprochait de son chapitre avec qui il n'avait plus de relations depuis douze ans, défendrait, contre une condamnation qu'il n'avait pas cessé de redouter, cette théologie demeurée suspecte au saint-siège; des nouvelles de Rome venues après les lettres de dom Guéranger avaient renouvelé ses inquiétudes. Mais Rome ne serait-elle pas deux fois désarmée, et par la docilité qu'il professait à toutes les corrections qui lui seraient signalées, et par l'acte solennel qui restituerait à tout son diocèse la liturgie romaine? Son parti fut pris aussitôt, et il dessina tout son mouvement en écrivant à l'abbé de Solesmes une lettre confiante.

Dans l'hypothèse d'un changement de liturgie, lui demandait-il, quels seraient les usages de notre vieille église qu'il serait possible de conserver? Si à votre retour vous pouviez me donner sur tout cela des notions bien positives, vous me feriez grand plaisir. Seulement, je souhaiterais que ce fût entre vous et moi, afin que je restasse plus libre de mes actions. Agrérez, je vous prie, mon révérend père, mes sincères remerciements et l'assurance de mes sentiments d'estime et d'affection (1).

On le voit, le ton était bien adouci. L'abbé de Solesmes garda le secret demandé et signala à l'évêque qui lui en avait fait la demande les thèses de sa théologie qui déplaisaient à Rome. En même temps, la congrégation des Rites, répondant à une consultation privée, déniait à la liturgie mancelle toute prescription régulière et toute autorité; le diocèse s'ébranlait tout entier; les informations venant de Rome laissaient comprendre qu'une sentence allait être prise contre une théologie suspecte. Quelle était cette théologie? celle de Mgr Bouvier? celle de M. Carrière? On ne le savait pas : les renseignements confidentiels étaient muets sur ce point. Mgr Bouvier prit les devants; il témoigna ouvertement de son intention de ramener son diocèse au romain et en écrivit au saint père (2). Puis dans une autre lettre il plaida auprès de l'autorité pontificale la cause de sa théologie parvenue à sa septième édition. *L'Univers* du 17 juillet 1852 rendit publique la décision de l'évêque du Mans : sa théologie était sauvée.

Mais lorsque s'accomplit cette pacifique révolution, l'abbé de Solesmes était depuis plusieurs mois déjà rentré dans son monastère. Il avait célébré la messe pontificale à Saint-Paul le 21 mars, fête de saint Benoît, à la grande joie de l'abbé Falcinelli. Le surlendemain, 23, longue audience de congé d'une bienveillance extrême; le 24, après la messe à la confession de Saint-Pierre, après les adieux à M. de Rossi et à Mgr de Mérode, il quittait Rome; le 26, *l'Hellespont* l'emportait loin de Civita-Vecchia. Il y eut relâche à Livourne, puis à Gênes. *L'Hellespont* entra au port de Marseille le 29 mars à dix heures du matin. Quelques jours plus tard, le 4 avril, dom Guéranger retrouvait son monastère et, dans sa petite cellule, au milieu de l'affection de tous ses fils, oubliait ses travaux, ses fatigues et jusqu'aux chances redoutables que la faveur du pape lui avait fait courir.

(1) Lettre du 13 février 1852.

(2) 31 mai 1852. Mgr Bouvier à D. Guéranger, même date.

## CHAPITRE XIII

### FONDATIONS SOLESMIENNES

(1852-1854)

La France politique était pacifiée ou à peu près dans les premiers mois de 1852; la France religieuse continuait à être divisée par la controverse des classiques païens et des classiques chrétiens. La question avait été soulevée, nous l'avons dit, par le livre de M. l'abbé Gaume. Au lieu de s'entendre sur des termes précis, les esprits, au hasard de leurs tendances, de leurs préjugés, de leurs habitudes et parfois de leurs rancunes, s'étaient déclarés pour ou contre les auteurs païens, et la variété même des passions qui divisaient les catholiques frappait de stérilité toute tentative de conciliation. La compagnie de Jésus était ouvertement peu favorable à un remaniement des programmes qui eût déconcerté la *Ratio studiorum* du P. Jouvency; *l'Univers* avait pris parti pour M. Gaume, par réaction contre le paganisme de l'éducation, par le désir trop légitime d'initier les âmes baptisées à la littérature chrétienne. Quelques esprits systématiques trouvaient admirable d'imputer aux jésuites la responsabilité de tout le paganisme qui depuis la Renaissance avait prévalu dans l'éducation. La mêlée était confuse. La discussion pratique se compliquait à toute heure des incidents fâcheux que provoquent d'ordinaire les animosités personnelles; et, pendant que dom Pitra prenait à tâche d'apaiser les dissidences et de ramener toutes choses à une question de méthode et de pédagogie, l'évêque d'Orléans intervenait avec éclat par une lettre adressée aux supérieurs, directeurs et professeurs de ses petits séminaires sur l'emploi des auteurs profanes, grecs et latins, dans l'enseignement classique.

La lettre parut dans *l'Ami de la religion* du 1<sup>er</sup> mai 1852 (1). Mgr Dupanloup ne pouvait prétendre à dirimer par sa seule autorité une question

(1) N° 5365, t. CLVI, p. 251 et suiv.

que l'on discutait librement avant qu'il en eût parlé. Du moins Louis Veillot le crut ainsi; la lettre de l'évêque d'Orléans était à ses yeux un acte de simple journaliste qui n'avait pas le dessein de clore la discussion. Sans contester aucunement à Mgr Dupanloup son droit d'intervenir ni son titre à guider la portion enseignante de son clergé, Louis Veillot en trois articles mesurés et calmes fit ses réserves sur la thèse épiscopale (1). A notre sens il le pouvait faire d'autant mieux que les idées qui avaient prévalu dans le journal *l'Univers* étaient ouvertement patronnées par une portion de l'épiscopat et par d'éminents penseurs : Mgr Gousset, Mgr Parisi, Donoso Cortès, le comte de Montalembert; de plus il lui était facile d'éviter tout conflit de forme trop personnelle avec l'évêque d'Orléans, des journaux universitaires ayant salué de tous leurs éloges la lettre épiscopale et reconnu que « le bon sens même dans cette occasion avait parlé par la bouche du vénérable prélat (2) ». C'était un avantage pour Louis Veillot, — et il était trop avisé pour le négliger, — de pouvoir, sans se mesurer trop directement avec l'évêque, discuter néanmoins ses arguments dans l'expression que leur avait donnée un journal, qui se prononçait aujourd'hui pour les classiques païens après avoir plaidé hier pour le monopole universitaire. Il croyait sans doute avoir ainsi concilié l'expression d'une doctrine libre encore avec les égards dus à la dignité épiscopale. L'évêque d'Orléans ne le crut pas; d'un ton enflammé, il adressa dès le 30 mai, jour de la Pentecôte, à tout son clergé un mandement où *l'Univers* était dénoncé comme un péril public, dont on ne pouvait tolérer les agressions sans faire abandon des principes les plus certains et des règles les plus incontestées de la hiérarchie. A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, Mgr Dupanloup défendait à tous les supérieurs, directeurs et professeurs des séminaires d'Orléans de s'abonner au journal *l'Univers* et enjoignait de cesser sur l'heure la continuation des abonnements en cours (3).

Le coup était vigoureusement porté d'une main forte et sûre; et, s'il avait voulu par un acte audacieux et habile surprendre l'épiscopat, désagrégérer le parti dit ultramontain et relever le crédit de son journal préféré, *l'Ami de la religion*, l'évêque d'Orléans avait fort bien choisi son heure. Il semblait défendre l'autorité épiscopale violée en sa personne; comment ses collègues se seraient-ils élevés contre lui? La question était mal engagée, mal précisée, quelquefois mal soutenue : les évêques demeureraient indécis et silencieux, ne pouvant se résoudre à suivre *l'Univers* dans un chemin peu frayé, avec en plus le chagrin de décourager les religieux qui s'étaient le plus dévoués à la cause de l'enseignement chrétien. L'évêque d'Orléans n'avait d'ailleurs négligé aucune des menues habi-

(1) *l'Univers*, 7, 8 et 10 mai 1852.

(2) *Journal des Débats*, cité par *l'Univers*, 10 mai 1852.

(3) *l'Univers*, 12 et 13 juin 1852.

letés au prix desquelles on se fait un parti nombreux; deux fois il avait cité avec éloge dom Pitra dont il voulait se concilier l'autorité : il attirait ainsi Solesmes à lui. En même temps, il s'efforçait de rallier l'épiscopat, en adressant à ceux de ses collègues qu'il espérait gagner à sa cause une déclaration en quatre articles, conçue en termes mesurés, pour solliciter et obtenir les adhésions du plus grand nombre. Les actes épiscopaux y étaient déclarés justiciables du saint-siège, mais non des journaux; l'usage des classiques païens, bien expurgés, bien expliqués, était réputé inoffensif. Sans doute il y avait lieu de faire une part à la lecture et à l'explication des auteurs chrétiens, mais enfin, n'était-ce pas à chaque évêque qu'il appartenait, sans être soumis en cela au contrôle d'un journaliste, de définir en quelle proportion la littérature païenne et la littérature chrétienne auraient chacune leur part dans l'enseignement diocésain (1)?

Louis Veillot de son côté souffrit beaucoup moins des vivacités du mandement que de la situation fautive où il voyait réduit devant un public divisé le journal qui avait été jusqu'alors le seul organe des doctrines romaines; et, dans le dessein de ne pas compromettre le parti catholique, il eut un instant la pensée de se retirer. Mgr Pic l'en dissuada. L'abbé de Solesmes l'en détourna à son tour; il attachait une importance souveraine à la conservation du seul journal religieux qui n'eût rien de gallican. Louis Veillot sut grand gré à dom Guéranger d'un encouragement qui était venu à une heure opportune.

Nous nous trouvons, disait-il, dans un passage très périlleux, poursuivis par un adversaire ardent, hardi, implacable. En prenant les devants, Mgr d'Orléans a déconcerté le courage et la prudence de nos amis. On ne fera pas une scission publique dans l'épiscopat pour notre cause et je suis le premier à désirer que cela n'arrive point. Donc l'évêque d'Orléans parlera seul; il poussera sa pointe, il aura des adhésions, il en a déjà : vous ne doutez point qu'il ne soit homme à les publier. Que ferons-nous alors? Publiquement frappés par plusieurs évêques et n'étant défendus par aucun, nous paraîtrons être ce que l'on dit que nous sommes, des brouillons et des révoltés. Nous avons vu le fond des cœurs. Un prélat *adhérent* nous a dit naïvement que nous nous méliions trop de ce qui ne nous regarde point et que si nous voulions enfin laisser en repos le *gallicanisme*, on ne nous chercherait pas querelle. C'est l'hydre ultramontaine que l'on poursuit en nous, et c'est une trop belle victoire et qui fera trop d'honneur à celui qui l'obtiendra, pour qu'elle ne soit pas poursuivie avec une ardeur invincible.

Voilà, mon révérend père, comment, sans découragement et même sans lassitude, également préservé, je le crois, des illusions du courage et de celles de la peur, je vois la situation. Si nous en sortons, ce sera par des moyens que

(1) Louis VEUILLOT, *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*, 2<sup>e</sup> série. t. 1<sup>er</sup> (1859), appendice IV, p. 498-499.

je n'aperçois pas. Du reste, je m'en remets à la volonté de Dieu, n'ayant ni le moyen ni le goût d'entrer dans une phase de combats personnels contre des hommes que je veux toujours respecter (1).

Les moyens que Louis Veuillot n'apercevait pas ne firent pas défaut. Le cardinal Gousset porta la question à Rome qui, passant discrètement sur la question des classiques devenue secondaire, rappela fort opportunément « la nécessité de conformer aux règles et aux coutumes établies par l'Eglise la nature et la forme des actes émanant du corps épiscopal; sans quoi on court un trop grand danger de rompre l'unité si nécessaire d'esprit et d'action, même dans les démarches par lesquelles on pourrait quelquefois chercher ardemment à l'établir (2) ». C'était en termes à peine voilés la réprobation des conciles par voie postale ou télégraphique. Chacun le comprit. Un mois avant que Rome n'eût prononcé, Mgr Pie écrivait à dom Guéranger : « L'affaire de la déclaration est avortée. Croyez-moi, si nous sommes prudents et réservés, toute cette dernière bourrasque tournera à notre profit (3). »

Le coup de grâce fut donné à la déclaration par une lettre publique, de ton très élevé, de vigueur souveraine, où Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, justifiait auprès de l'évêque d'Orléans « une abstention à laquelle, disait-il, je ne me suis pas résolu sans douleur (4) ». Pour un instant, l'épiscopat tout entier prit conscience que ses actes collectifs ne sauraient s'affranchir des formes canoniques qui garantissent la pleine liberté des évêques et la maturité de leurs délibérations. Telle est pourtant à toute époque emportée et fiévreuse l'impatience des règles les plus tutélaires que ce système des conciles par la poste, inauguré déjà en 1831, n'a plus cessé au cours du dix-neuvième siècle d'être usité mais toujours sans grand fruit. En 1852, la déclaration qui avait pour but de constater l'unité de l'épiscopat ne réussit finalement qu'à témoigner de façon irrécusable que les évêques ne s'entendaient pas : les quatre articles de l'évêque d'Orléans furent repoussés par une quarantaine de suffrages, accueillis par un nombre à peine moindre; cinq ou six évêques formèrent un tiers parti et ne donnèrent leur adhésion que moyennant modification de l'énoncé. Bientôt d'ailleurs *l'Univers* se retira du débat et, quelques pièges qui lui fussent tendus, refusa de publier aucun article sur cette question. « Si quelque chose est à décider, disait Louis Veuillot, l'Eglise décidera. Notre rôle est d'attendre et de nous taire; c'est commencer d'obéir. Donnons cet exemple, dût-il n'être pas imité (5). »

(1) Louis Veuillot à D. Guéranger, 25 juin 1852.

(2) Lettre du cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, au cardinal Gousset, 30 juillet 1852. (*L'Univers*, 20 août 1852.)

(3) Lettre du 22 juillet 1852.

(4) Lettre du 20 juillet 1852. (*L'Univers*, 21 août 1852.)

(5) Louis Veuillot à du Lac, 29 septembre 1852. (*L'Univers*, 2 octobre 1852.)

i Ce conflit au sujet des classiques, où dom Guéranger n'intervint que par des conseils privés, se calma à peine qu'il reçut une lettre de Montalembert. Rallié un instant à la politique de Louis-Napoléon, le comte de Montalembert, outré de la mesure prise au sujet des biens de la famille d'Orléans, avait, on s'en souvient, ouvertement rompu avec le régime nouveau et avec *l'Univers* qui le soutenait encore. Un instant, sur la question des classiques, il avait pris le parti de ses anciens frères d'armes; mais l'entente ne dura guère. Il crut de son devoir de s'opposer au courant qui emportait les consciences chrétiennes vers ce pouvoir césarien qu'il avait un an auparavant appelé de tous ses vœux, et écrivit son livre ou manifeste intitulé : *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*. Il y comparait l'état de l'Eglise à l'aurore du siècle, à ce qu'elle était en 1852 et, voyant partout les indices de la renaissance du catholicisme, se demandait la cause secrète qui en cinquante ans avait relevé sous Pie IX une cause qui semblait perdue sous Pie VI. De cet heureux contraste il ne trouvait l'explication que dans l'élément précieux de la liberté, entré maintenant dans nos mœurs, qui, s'il a besoin d'être contenu par la religion, en échange aide à la religion et conspire avec elle au bonheur des peuples. Tandis que partout la servitude de l'Eglise a été l'œuvre du pouvoir absolu, il se trouve qu'en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en France, un même principe de liberté a produit les mêmes effets. Et l'enquête en partie double, poursuivie dans tous les pays de l'Europe, conclut que le gouvernement représentatif est aujourd'hui non seulement la forme essentielle de la liberté politique mais la condition la plus assurée de la liberté religieuse. N'est-ce pas à l'abri du régime parlementaire que les ordres religieux se sont relevés? N'est-ce pas à lui que nous devons la liberté d'enseignement et l'abaissement des doctrines gallicanes chères à tous les pouvoirs absolus? Le régime représentatif comme palladium de la liberté politique et de la liberté religieuse, « telle est ma foi politique, concluait Montalembert, et

Hors qu'un commandement *du pape* exprès ne vienne,

j'y compte persévérer. J'avoue même que je ne vois aucun profit ni aucun honneur pour les catholiques à en nourrir une autre (1)».

La lettre d'envoi pressentait bien que le livre rencontrerait auprès de l'abbé de Solesmes quelque contradiction; elle la provoquait même :

Mon ami, je compte sur une lettre de vous pour me dire *avec votre franchise habituelle* tout ce que vous pensez du livre qui doit vous être envoyé aujourd'hui. Je vous ai eu constamment en vue en l'écrivant. Vous n'aimez pas la

(1) Comte DE MONTALEMBERT, *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, chap. x (3<sup>e</sup> édit.), p. 237-238.

liberté politique comme moi; mais je me flatte que la palinodie de *l'Univers* vous a fait un peu mal au cœur comme à moi, et que vous serez d'ailleurs content de mon tableau des cinquante dernières années et de ce que je dis des moines...

Quoi qu'il en soit, me voici non pas enseveli dans mon triomphe, ce qui eût été beau, mais condamné à me survivre à moi-même et jeté de côté, à quarante-deux ans, comme un vieil invalide amputé dont on n'a que faire. Il faut savoir se résigner et profiter de cette catastrophe pour le salut de mon âme. C'est ce que j'essaie de faire. Mais avant de descendre dans le néant (comme dit Saint-Simon), auquel ma vie publique est désormais destinée, j'ai voulu rendre un dernier témoignage aux principes et aux idées que j'ai servis pendant toute ma vie. J'ai toujours combattu *pour l'âme et l'honneur* : c'est ce que je fais encore en jetant cette protestation au milieu de l'enthousiasme universel d'un peuple abâtardi pour la servitude.

Je compte ensuite reprendre mon *Monasticon* et le refaire complètement. Je regrette amèrement de n'avoir pu publier mon premier volume en 1847; car en me relisant, je me trouve dépassé par le courant des idées que j'aurais alors précédé et dirigé. Mais puisqu'il en a été autrement, je crois devoir profiter de ce retard pour perfectionner mon œuvre... Tout à vous et comme toujours (1).

Montalembert se souvenait peut-être que les conseils de l'abbé de Solesmes, s'ils n'eussent été écartés en 1847, lui auraient épargné ce regret.

Dom Guéranger était fort à l'aise pour reconnaître l'éloquence habituelle de Montalembert dans ce manifeste qui dessine la direction définitive de sa vie. Il n'éprouvait non plus aucun embarras à convenir des progrès obtenus par l'Eglise au cours du dernier demi-siècle; il était seulement moins disposé que Montalembert à en faire tous les honneurs à cette liberté politique entrée dans nos mœurs ou bien au régime représentatif qui en est l'expression. Un nouveau demi-siècle s'est écoulé depuis lors. Eclairé par les événements, Montalembert n'écrirait plus son livre. Est-il vrai que nous ayons définitivement conquis la liberté politique? Est-il vrai que l'expression de cet état de liberté politique, où « tout honnête homme peut être compté et se compter pour quelque chose (2) », se trouve dans le régime représentatif? Est-il vrai que le régime parlementaire dont la France jouit depuis si longtemps soit une garantie de liberté et qu'il écarte les chances de servitude auxquelles se livrent d'eux-mêmes les partisans d'un pouvoir absolu? Comme si le pouvoir absolu était le pouvoir arbitraire, comme si les assemblées ne pouvaient être tyranniques, elles aussi, comme si ce n'était pas la vérité qui nous fait libres, comme si la liberté n'était pas le prix des

(1) Lettre du 22 octobre 1852.

(2) *Des intérêts catholiques, etc.*, chap. x, p. 237.

âmes fortes et la récompense des peuples résolus à n'accepter les entraves ni d'un pouvoir absolu ni d'un pouvoir parlementaire! Au lieu de voir dans les progrès de la religion le fruit de la liberté politique, n'eût-il pas été plus exact et plus sage d'attribuer, aux progrès de la religion et au mouvement provoqué par elle dans les mœurs, cette idée même de liberté, adversaire à la fois du despotisme d'un seul que nous ne connaissons plus guère et des tyrannies parlementaires que nous connaissons trop? La religion catholique est deux fois mère de liberté, parce qu'elle rappelle au pouvoir qu'il n'est pas illimité, parce qu'elle rappelle aux sujets qu'ils ne sont pas esclaves, étant fils de Dieu. Elle peut, et elle peut seule conjurer l'absolutisme des princes et la servitude des peuples. Elle peut, et elle peut seule rendre le pouvoir mesuré et l'obéissance fière. Hors d'elle, l'autorité n'est tempérée que par les révolutions, toujours faciles contre un seul, difficiles contre une oligarchie tyrannique qui se défend par le nombre même de ses multiples agents, tous intéressés à la durée d'un pouvoir dont ils détiennent ou escomptent un lambeau.

Il est trop facile aujourd'hui, dans la perspective que nous ont faite cinquante ans écoulés, de reconnaître la fragilité de cette thèse sur laquelle Montalembert va risquer toute sa vie. L'Eglise, assurait-il, est au milieu du dix-neuvième siècle, en meilleure posture qu'au commencement (1). C'est vrai; mais le progrès est-il dû à la liberté politique? Est-il vrai que la liberté politique soit assurée ou simplement mieux assurée par un régime représentatif? Et dès lors, quelle portée pouvait avoir une sentence de réprobation prononcée contre un pouvoir hier acclamé, qui s'essayait à restituer l'autorité et la société, pouvoir à qui Montalembert empruntait à cette heure-là même la sécurité nécessaire pour dissenter sur les intérêts catholiques?

La réponse de dom Guéranger ne se fit pas attendre. Elle visait au cœur, au centre même de la thèse de son ami.

Assurément, disait-il, il faut reconnaître le magnifique progrès qu'a fait l'Eglise depuis cinquante ans; mais l'a-t-elle dû au régime parlementaire? Non, cela n'est pas.

Pour la France, c'est d'abord le concordat de 1801 qui a fait une blessure mortelle au gallicanisme; c'est la persécution de l'empereur contre Pie VII qui a excité un si vif intérêt pour Rome; ce sont les livres du comte de Maistre appliqués par l'abbé de Lamennais; c'est la cessation des guerres, les années de paix durant lesquelles les études historiques ont battu en brèche le voltairianisme et permis de mieux apprécier le moyen âge; c'est la lassitude du matérialisme devenu enfin de mauvais goût; c'est la naissance inattendue et le progrès de l'archéologie religieuse qui a fini par faire prendre au sérieux le culte catholique ainsi que les faits et les vérités qu'il exprime; c'est le développement des

(1) *Des intérêts catholiques, etc.*, chap. I.

associations charitables, en particulier de la société de Saint-Vincent-de-Paul, etc. Dans tout cela je ne puis voir l'influence du régime parlementaire, elle n'y est pour rien... Le régime parlementaire a produit naturellement la révolution de 1830, révolution antichrétienne... Vous n'appellerez pas régime parlementaire, l'affreuse république que nous avons dû subir pendant cinq ans. Nous y avons obtenu un réel et salutaire progrès dans la liberté de l'enseignement, mais nous ne l'eussions pas conservée ni l'existence même de l'Eglise en France, si cette terrible mêlée n'eût fini par l'apparition subite du pouvoir absolu.

Dieu a bien voulu donner un progrès à son Eglise en Allemagne : l'a-t-il fait par la voie du régime parlementaire? Vous ne le pourriez soutenir. Le développement des études historiques, l'horreur des blasphèmes rationalistes des philosophes et des exégètes de ce pays, l'influence d'une admirable école d'artistes bavaois, le rôle apostolique de Görres et de ses amis et élèves durant de longues années, enfin et surtout la résistance de l'archevêque de Cologne et un admirable choix d'évêques : telles sont les causes qui ont remué l'Allemagne avant le parlement de Francfort, et qui lui survivent...

L'affaiblissement religieux de l'Europe n'a été au fond que l'invasion du protestantisme appliqué à divers degrés et sous divers noms. Nous aurions péri *sous toutes les formes politiques*, parce que l'élément de vie s'éteignait. Dieu s'est souvenu de ses promesses, il a jeté la semence, elle fructifie, elle monte. Vous avez admirablement décrit sa croissance; mais nos déplorablesses essais de gouvernement représentatif n'y sont pour rien.

Et l'abbé de Solesmes poursuit avec une grande fermeté de pensée :

Chez une nation chrétienne, la liberté ne consiste pas dans les formes politiques : elle a son siège dans l'attachement à l'Eglise qui sauvegarde tout. Au fond, il n'y a qu'un seul remède contre la tyrannie d'en haut ou d'en bas : c'est le catholicisme, mais goûté, aimé, pratiqué par une nation; l'Eglise vénérée, chérie, défendue plus que la patrie même. C'est le *Querite primum regnum Dei et cætera adjicientur vobis*. Quand il n'en est pas ainsi, un malheureux pays souffre de tous les gouvernements qu'il se donne. Je n'ai pu, je l'avoue, m'expliquer l'insistance avec laquelle vous réclamez, sous notre nouveau régime, des institutions représentatives, et sur ce point encore je suis obligé de me séparer de vous. Nous n'avons plus de noblesse; les deux Chambres ne seraient donc au fond que la bourgeoisie à deux tribunes, et après les deux expériences de 1830 et 1848, nous ne pouvons plus en vouloir. Le 1789 tant vanté en détruisant l'aristocratie française a rendu impossible désormais chez nous le régime représentatif. Cela est vrai comme un axiome de géométrie. L'Angleterre est l'Angleterre, mais la France n'est plus la France.

Or donc, toute supériorité sociale ayant été nivelée par la Constituante, il s'ensuit que notre malheureux pays ne peut être en repos que sous un régime despotique. A la moindre suspension de ce régime, ce qu'on appelle l'opposition se déclare, et ce n'est pas à telle ou telle loi que cette opposition s'attaque : c'est au *pouvoir lui-même* et bientôt aux principes de la sociabilité humaine. Tout cela n'est pas gai; mais il en est ainsi, et en fin de compte il vaut mieux n'avoir affaire qu'à un seul tyran que d'en avoir cent mille sur les bras. Tel est le châ-

timent d'une nation qui a eu le malheur d'expulser de sa constitution le principe catholique. Dieu la livre à elle-même; et, si elle ne périt pas, elle n'a d'autre ressource que de se jeter aux mains d'un maître qui la garantisse de ses excès (1).

Nous avons cru devoir faire à cette lettre d'assez larges emprunts; un fragment pris au hasard n'en saurait donner tout le sens et toute la portée. Elle s'interprète d'elle-même. L'abbé de Solesmes ni n'appelle le pouvoir absolu ni ne conteste la possibilité théorique d'un gouvernement représentatif; il se borne à constater, et l'histoire ne l'a pas démenti, qu'un peuple qui cesse d'être chrétien perd son titre à être libre et oscille fatalement entre le despotisme et l'anarchie; il se borne à reconnaître que le gouvernement représentatif ne peut que grâce à un sophisme politique s'établir là où la révolution a tout désagrégé, là où les membres de l'une et de l'autre Chambre, recrutés par des procédés divers ou par le même procédé, ne représentent rien si ce n'est leur passion et leurs intérêts. Après expérience d'un demi-siècle, cette pensée garde toute sa vérité.

Dom Guéranger démêla aussi les traces visibles déjà de cette conception idolâtrique de la liberté, qui sera dorénavant le mirage décevant de toute la vie de Montalembert. S'il n'a pas encore partagé avec le comte de Cavour la fameuse formule : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, son livre daté de la Roche-en-Breny en contient les linéaments premiers; il assure ouvertement que le libre examen ne profite qu'à la vérité et s'incline devant la liberté de conscience comme devant un idéal (2). Dom Guéranger n'y pouvait consentir.

J'ai vu aussi dans votre livre un passage où vous émettez le désir de voir la liberté religieuse s'étendre aux pays où elle n'existe pas encore, et j'avoue que j'en ai été surpris douloureusement. Un pays catholique qui inscrit la liberté des cultes dans sa constitution apostasie politiquement. Il a cessé de croire et devient responsable de toutes les apostasies privées qui suivront... Il est assez malheureux pour nous d'avoir perdu l'unité religieuse, sans désirer encore que les Etats qui l'ont conservée la sacrifient à leur tour en donnant l'exemple de l'indifférence politique en matière de religion. C'est le plus grand crime que puisse commettre une nation (3).

Montalembert fut outré de cette franchise qu'il avait provoquée et le signifia à l'abbé de Solesmes par une lettre dure. Sans vouloir discuter les réserves de celui à qui il donnait le nom d'ami pour la dernière fois, à l'intelligence de qui il avait tant puisé lui-même et avec qui il pouvait discuter sans déroger, il se souvint opportunément qu'en 1849 à propos de la loi sur la liberté de la presse, lorsqu'il avait prononcé

(1) D. Guéranger à Montalembert, 22 novembre 1852.

(2) *Des intérêts catholiques, etc.*, chap. VI, p. 120-121.

(3) Lettre du 22 novembre 1852.

à la tribune de l'Assemblée ce retentissant *mea culpa* qui désavouait l'opposition faite trop longtemps au gouvernement de 1830, il avait essuyé déjà les critiques de l'abbé de Solesmes, lui rappelant avec autorité qu'en face de gouvernements qui s'élèvent contre Dieu et contre son Christ, la mission d'un représentant catholique était une mission d'opposition. Toutes armes sont bonnes à une âme irritée. Montalembert s'indigne comme d'une palinodie que celui-là même, qui en 1849 le retenait sur les pentes de l'absolutisme où la peur de la révolution le faisait glisser, s'efforce en 1852 de corriger le zèle exagéré et peu orthodoxe qui le porte à réclamer toutes les libertés, jusques et y comprise la liberté de conscience (1). Comme si un esprit avisé et chrétien ne pouvait successivement, et au nom du même principe de la liberté de l'Eglise, faire œuvre d'opposition à un pouvoir antichrétien et faire crédit à un pouvoir nouveau qui alors s'appuyait sur l'Eglise et s'appliquait à la rude tâche de relever, avec la société et l'autorité, l'ordre et les conditions mêmes sans lesquelles il n'y a pas de liberté possible!

Il eût été d'autant plus facile à Montalembert d'adopter cette attitude qu'il avait lui-même préparé et salué l'avènement de ce pouvoir nouveau. Mais la passion ne voit que ce qu'elle veut voir. Passion, ai-je dit. Je ne crois pas, en le disant, être injuste. C'était en effet trop peu, pour répondre à un exposé doctrinal, de ces quelques mots : « En politique, mon cher ami, vous n'êtes pas libre, vous êtes le serf de *l'Univers!* » Et après avoir invectivé avec violence contre la servilité et la bassesse, contre la lâcheté et la perfidie (car il épuise le vocabulaire de la violence) des évêques, des religieux, des prêtres, des écrivains, qui avaient à ses yeux le tort impardonnable de ne l'avoir pas suivi; après avoir prétendu marquer d'un fer rouge l'ingratitude de l'abbé de Solesmes pour un régime à qui l'abbé de Solesmes avait fait profession de ne rien demander, Montalembert, au terme de sa diatribe enflammée, dénonçait une amitié de vingt ans par ces paroles de rupture :

Je ne vous demande aucune réponse. Nous sommes trop éloignés l'un de l'autre pour pouvoir espérer de nous convaincre. Nous voici engagés dans deux voies diamétralement opposées. Je reste dans celle que je n'ai pas quittée depuis mon adolescence, dans celle où vous m'avez connu et aimé il y a bientôt vingt ans. Je reste ce que j'étais alors, soldat dévoué de l'Eglise mais ami résolu et fidèle de la liberté. Je continue ma vieille guerre contre l'esprit révolutionnaire et démocratique, ennemi de toute liberté vraie, et qui est le fondement du pouvoir actuel, comme il est aussi au fond de cette haine furieuse des catholiques de *l'Univers* pour toute garantie, pour toute indépendance, pour toute supériorité.

Vous, au contraire, vous, le premier moine, le premier abbé *libre* de la France elle-même libérée des entraves de la monarchie absolue, vous allez enfler ce flot

(1) *Syllabus*, prop. 77, 78 et 79.

de prêtres serviles, gallicans, adorateurs de Louis XIV et de Napoléon I<sup>er</sup> que vous m'avez appris à prendre en horreur. Mais c'est en vain que les ultramontains essayeront de lutter d'obséquiosité avec les gallicans. Voici mon pronostic sur vous et sur ceux dont vous arborez les nouvelles couleurs. Vous serez fouettés avec les verges que vous aurez vous-mêmes bénies. Vous apprendrez à connaître les bienfaits de *la liberté dans l'absolutisme*. Et quand vous vous débattrez sous la main du maître que vous avez si amoureuxment accepté, vous gémirez en vain. On rira de vos maux. Vous n'aurez droit ni à la pitié ni au secours de personne. L'Eglise se relèvera de l'abaissement que vous lui aurez préparé, comme elle se relève toujours; mais ce sera en désavouant votre mémoire, comme vous avez si longtemps désavoué la mémoire des courtisans cléricaux du dix-septième et du dix-huitième siècle (1).

Et la lettre se poursuit longtemps encore sur ce ton courroucé. Les prophéties qu'elle contient ne se sont pas toutes réalisées. Il ne semble pas que l'Eglise ni les papes aient désavoué la mémoire de dom Guéranger; et si dans la suite les agissements de Louis-Napoléon justifiaient en quelque mesure les prédictions de Montalembert, il serait équitable de n'imputer pas à ceux qui se rallièrent au pouvoir nouveau les excès auxquels de lui-même ce pouvoir se porta ensuite.

Même après cette cruelle rupture, l'abbé de Solesmes ne parla jamais de Montalembert qu'avec la plus affectueuse modération. Il respecta les droits d'une intimité ruinée. Les larmes lui montaient aux yeux orsque la conversation touchait à cette blessure. C'est la triste rançon de la vie humaine, lorsqu'elle se prolonge, de semer après elle les ruines des affections les plus chères. On ne pleure pas que sur des tombeaux, et ces fraternités quand elles se déchirent laissent les âmes désespérées et mortellement tristes. Si aiguë que fût cette douleur, elle s'augmentait chez dom Guéranger à la pensée de voir son ami, en même temps qu'il s'éloignait de lui, se perdre pour l'Eglise, glisser dans ce même gallicanisme qu'il avait réprouvé, se mettre au service d'une erreur décevante et subtile et, avec le P. Lacordaire et Mgr Dupanloup que nul n'avait jugés aussi sévèrement que lui-même, former le noyau de l'école dite libérale, entrer dans ces luttes sans fruit si ce n'est sans éclat, qui devaient être doctrinalement réprouées par le *Syllabus* et le concile du Vatican.

Ses relations avec l'évêque d'Orléans, nous le savons, dataient de quelques années déjà : les débuts en avaient été orageux et pénibles. Ils ne s'entendaient sur presque aucune question politique ou religieuse; mais Mgr Dupanloup était habile autant que tenace, et il venait d'ailleurs d'écrire un mandement sur la liberté de l'Eglise, dont Montalembert était si satisfait qu'il le déclarait la seule page de notre his-

(1) Lettre du 6 février 1853.



toire depuis 1852 que les cœurs catholiques consentiraient à se rappeler.

De graves différends avaient depuis 1848 séparé Lacordaire et Montalembert; néanmoins par leurs idées de liberté politique leurs esprits avaient toujours voisiné. On dirait que toute la thèse du livre de Montalembert sur les *Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle* est en germe déjà dans une lettre fort curieuse que Lacordaire écrivait à Mme Swetchine dès 1847. « La religion est universelle, disait-il, elle peut vivre sous tous les régimes, mais il y a un régime qui lui est tout naturel et où sa subsistance exige moins de miracles de la part de Dieu. » On le pressent bien, ce régime est celui de la liberté politique. Au lieu que l'enquête de Montalembert n'avait porté que sur la première moitié du dix-neuvième siècle, Lacordaire moins soucieux du détail visait dix-huit siècles d'histoire d'un seul coup d'œil rapide et sommaire. « Quand je jette les yeux, disait-il, sur l'histoire de ces dix-huit siècles, je suis frappé d'une chose que je veux vous dire, c'est que partout où le despotisme civil a fermement prévalu, le christianisme véritable, c'est-à-dire catholique, s'est à peu près éteint. Que peut une force spirituelle là où toute manifestation en est impossible (1)? » Il y aurait bien des réserves historiques et de droit à élever contre ces puissants raccourcis dont l'erreur première consiste à subordonner à des conditions naturelles l'existence et le développement des œuvres de Dieu. On a vu un germe vivant triompher des amas de décombres sous lesquels il était enseveli et, à travers d'obscures et pesantes résistances, se frayer un chemin vers l'air, la lumière et la vie. Dieu a sans doute assuré à son Eglise immortelle quelque chose de cette puissance vitale; elle a vu passer sur elle sans s'effrayer des siècles de despotisme violent et de persécution. Ayant conscience d'être ici-bas une étrangère, elle ne s'étonne pas des conditions qui lui sont imposées : *de conditione non miratur*. Mais pour l'heure nous avons seulement à reconnaître que Lacordaire et Montalembert étaient d'accord.

Lacordaire a raconté dans une lettre à Mme Swetchine comment une rencontre inattendue les rapprocha, Montalembert et lui.

A la gare du chemin de fer (Paris), je me suis trouvé face à face avec M. de Montalembert qui s'en allait à sa maison des champs par Montbard. C'était un voyage de huit heures à faire ensemble, et il y avait à peu près dix-huit ans que cela ne nous était arrivé. Je l'ai retrouvé pensant comme moi sur une foule de choses. Il m'a semblé que nous étions en 1832, lorsqu'il y a vingt ans nous revenions ensemble de Munich à Paris, au sortir de Rome (2).

1832, c'était la chute de *l'Avenir* et la dissolution de l'école de

(1) Lettre du 25 décembre 1847. Comte de FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 464-465.

(2) Lettre du 24 mars 1852. Comte de FALLOUX, *op. cit.*, p. 509-510.

Lamennais. Quelques-uns des éléments de cette école se retrouvaient donc pour se grouper autour de l'évêque d'Orléans qui venait de publier le mandement sur la liberté de l'Église où, sans déclarer la guerre au pouvoir nouveau, il abritait pourtant sa réserve de l'autorité de Fénelon : « Quelque appui que reçoive (l'Église) des meilleurs princes, elle a toujours à craindre que la protection ne soit bientôt plus un secours, mais un joug déguisé », tandis qu'avec sa liberté, continuait l'évêque, elle ne court jamais aucun péril (1).

D'autres disciples de l'école de *l'Avenir* s'inspirèrent d'idées un peu différentes et témoignèrent plus de confiance. « Du moment, écrivait Mgr de Salinis, que l'Église est libre parmi nous, nous possédons le principe de toutes les libertés. » Toutes, même les libertés sociales et politiques, sortent naturellement de la liberté de l'Église et meurent toutes avec elle. « Laissons faire l'Église, elle mûrira le germe; elle développera le sentiment de l'indépendance dans notre conscience; elle remettra la dignité dans nos mœurs : et alors la véritable liberté, la liberté des nations catholiques, renaîtra (2). » L'évêque d'Amiens répondait au mandement de Mgr Dupanloup dans les mêmes termes où l'abbé de Solesmes écrivait à l'auteur des *Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*.

Nul ne prônait le despotisme; tous appelaient la liberté, la liberté de l'Église d'abord : c'est à elle que revient l'éducation des peuples chrétiens, et c'est sa doctrine seule qui peut créer au cœur de ses enfants la sainte fierté qui défie et finit par décourager les absolutismes. La racine de toutes les libertés vraies est dans une idée chrétienne. L'Église par sa doctrine, les martyrs par leur sang versé ont plus fait pour la liberté que les journaux et tous les partis politiques qui se sont réclamés de son nom devenu aujourd'hui équivoque. Il ne sert de rien, hélas! ni de décréter la liberté politique dans une constitution, ni de la proclamer dans les discours de réunions publiques ou dans les colonnes d'un journal. La liberté des peuples n'est pas un cadeau qui leur puisse être octroyé par un pouvoir débonnaire ou fatigué. Si la liberté ne germe pas dans des âmes chrétiennes, si elle n'est pas la fleur de leur fierté native, l'expression de leur pensée résolue, le fruit de leur caractère, elle sera décrétée en vain; les peuples n'en sauront que faire, et cette chose sainte qui est, répétons-le, chrétienne d'essence et de racine, ne cessera d'être un embarras pour un peuple non encore mûr pour elle que pour devenir un jouet aux mains des aigrefins politiques, habiles à tyranniser au nom même de la liberté!

(1) Mandement de Mgr l'évêque d'Orléans et instruction pastorale sur la liberté de l'Église, 2 décembre 1852. (*L'Univers*, 9 décembre 1852.)

(2) Instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Amiens sur le pouvoir à l'occasion du rétablissement de l'Empire, 6 janvier 1853, p. 71. (*L'Univers*, 22 janvier 1853.)

Après tout, la liberté n'est qu'un moyen. Pour le P. Lacordaire, elle était, nous nous en souvenons, un principe. Plus encore que Montalembert, il voyait dans la liberté politique un bien absolu dont tous les autres biens devaient sortir et qu'il fallait assurer premièrement. La liberté de l'Eglise viendrait après comme conséquence, comme résultat. La pastorale de l'évêque d'Amiens, son ancien frère d'armes, l'indigna; il lui répondit sur un accent qui montre trop le diapason auquel était montée la passion libérale (1). Un autre disciple de l'abbé de Lamennais, l'abbé Gerbet un an plus tard évêque de Perpignan, fit cause commune avec Mgr de Salinis (2). Nous n'avons pas à nous attarder sur ces incidents. En les rappelant, notre dessein est uniquement de marquer l'heure exacte où se dessinèrent de façon décisive des directions doctrinales qui ont influé sur l'histoire du siècle dernier. Au moment où nous sommes parvenus, la scission de cette école ancienne, héritière du comte de Maistre et ultramontaine de tendances, est un fait accompli.

En même temps que l'attitude nouvelle de Mgr l'évêque du Mans, les décisions obtenues à Rome avaient amélioré la situation de Solesmes. Beaucoup d'entraves avaient été levées; les mesquines hostilités ne pouvaient plus désormais s'abriter de l'autorité épiscopale; les moines, et ceux-là mêmes qui avaient pris part aux différends anciens, se groupaient autour de leur abbé que la confiance du souverain pontife leur rendait plus cher encore. Au scrutin qui devait assurer sa perpétuité, dom Guéranger obtint l'unanimité moins une voix. Restait pourtant l'épine qui n'avait cessé depuis six ans de se faire cruellement sentir, la question d'Andancette. Lorsque par sentence épiscopale la maison avait été fermée et les religieuses dispersées, l'ancienne supérieure, nous l'avons dit déjà, une fois rendue à la vie laïque, avait usé d'industrie pour satisfaire à la fois son dessein de vengeance et son désir d'argent. Aidée par un légiste sans scrupule qui avait épousé sa cause, elle exploitait avec audace la terreur d'un procès qu'elle menaçait d'intenter aux bénédictins et qui ferait scandale; et, rentrée en possession, par la sentence de l'évêque, de sa liberté d'aller et de venir, elle semait dans les diocèses et les communautés et jusqu'à Rome même ces bruits calomnieux que la perfidie invente et que la bonne foi étourdie accueille et fait circuler.

Après avoir, par respect pour le nom des siens, répondu au cours de 1850 non seulement pour la dette contractée par eux mais encore pour le surcroît usuraire qu'il avait plu à l'ancienne supérieure d'y

(1) Il ne nous convient ni de citer ni de discuter les termes dans lesquels cette lettre a été conçue. On la trouvera dans Mgr DE LADOUÉ, *Vie de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, archevêque d'Auch* (1864), t. V, p. 257-258, note.

(2) Ici encore, nous renvoyons à Mgr DE LADOUÉ, *Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école menaisienne* (1872), t. II, l. VIII, p. 343 et suiv.

ajouter, dom Guéranger espérait en avoir fini avec d'indécentes réclamations; il avait compté sans les avides dispositions de ses ennemis à qui ces concessions premières avaient simplement révélé tout ce qu'on pouvait obtenir, en agitant le spectre d'un procès qui ferait grand bruit. Il était d'ailleurs très facile de préparer le scandale du procès par le scandale des rumeurs habilement semées auprès des amis de Solesmes qui, épouvantés, ne manqueraient pas d'incliner à composition. Un mémoire révoltant et diffamatoire fut écrit, communiqué à l'abbé de Solesmes, alors qu'il était encore à Rome; ce mémoire allait être imprimé et adressé à tous les évêques de France. On avait tenté de surprendre Mgr Bouvier; mais il y avait erreur de date : l'évêque du Mans commençait à se rapprocher de Solesmes (1). Il ne voulut entendre l'avocat de Mme Almas que contradictoirement avec dom Guéranger, et l'avocat ne reparut plus. D'année en année, les exigences de l'ancienne supérieure croissaient avec les dettes nouvelles contractées chaque jour par elle, et de ces dettes l'abbé de Solesmes était considéré comme solidairement tenu. Aux anciens engagements devaient donc se surajouter des obligations nouvelles; et, par un procédé infiniment ingénieux, Solesmes était invité à faire les frais de la guerre soutenue contre lui.

Il ne saurait nous convenir d'entrer dans le détail répugnant de cette odieuse campagne qui finit par révolter ceux-là mêmes dont la bonne foi avait été surprise un instant. Le nonce fut saisi. Il écrivit à dom Guéranger :

Très révérend père, j'ai appris avant-hier que hier devait commencer par des citations contre vous un procès entre les bénédictines d'Andancette et les bénédictins de Solesmes pour affaires d'argent, et que ce procès aurait pu produire un grand scandale. Je pense que si le procès avait lieu, quel qu'en pût être le résultat, il serait toujours fâcheux pour vous et pour les ordres religieux en général, surtout en France, et que si vous le perdiez, il serait désastreux pour le monastère de Solesmes. J'ai donc demandé à l'avocat des religieuses de suspendre le procès, en lui promettant que je m'efforcerais d'arranger l'affaire amiablement. Il m'a dit que lui et ses clientes désiraient ardemment que cela pût avoir lieu, et m'a promis de ne rien faire jusqu'à ce que je lui fasse connaître le résultat de mes démarches (2).

A l'heure même où se produisait l'incident, le cardinal Gousset était à Paris. Sachant bien de quelle affection il entourait Solesmes, le nonce ne lui fit pas mystère de ce qui se tramait. Le cardinal s'en montra très peiné et très inquiet. L'avocat des religieuses parlait très haut : « Si malheureusement on ne m'écoute pas, menaçait-il, je crierai si fort à l'audience que Rome même m'entendra. » Il n'était pas facile de concilier

(1) Mgr Bouvier à D. Guéranger, 19 mai 1852.

(2) Mgr Garibaldi à D. Guéranger, 25 mai 1852.

ce luxe de menaces avec les dispositions amiables dont il donnait au nonce l'assurance. Le fond des cœurs se révéla lorsque, le 2 juin 1852, l'avocat et ses clientes se rendirent à la nonciature. Quand le nonce, en présence de Mgr Gousset, demanda à l'ancienne supérieure si, en portant sa cause devant le représentant du saint-siège, son dessein n'avait pas été de consentir à un arrangement amiable et si le procédé le plus simple n'était pas de constituer un tribunal d'arbitrage qui prononcerait souverainement et sans appel, avocat et clientes se débâtèrent sous les plus futiles prétextes et s'efforcèrent de faire prendre le change par des faux-fuyants et des déclamations violentes. L'avocat, après un grand mouvement d'indignation, feignit le désespoir, jeta par terre le dossier de ses réclamations ainsi méconnues et protesta que devant une telle injustice, il ne lui restait plus qu'à abandonner ses saintes clientes à leur triste sort. Ce fut le signal d'une scène de mélodrame sans doute concertée d'avance dans le dessein d'apitoyer : devant le nonce et le cardinal, les religieuses se précipitèrent aux pieds de l'avocat, leur père, disaient-elles, et leur protecteur, le suppliant avec de grandes démonstrations de ne les abandonner pas. L'avocat se laissa fléchir et proposa un compromis. Il eût consenti à le souscrire, s'il y était formellement inséré qu'il avait été imposé par l'autorité du nonce et du cardinal. Mgr Gousset fit remarquer que cette précaution suffisait à elle seule pour entraîner la nullité du compromis, se plaignit de cette mauvaise foi et se retira. Le nonce reprit alors sa première proposition, la constitution d'un tribunal d'arbitrage, moyen pacifique consenti chaque jour par tout homme honnête et droit, moyen qui ne pouvait dans l'espèce être onéreux pour les plaignantes, puisque le nonce déclarait abandonner à leur avocat lui-même le choix des arbitres. Refus obstiné de l'avocat. Mgr Garibaldi outré en prit occasion de remarquer qu'une entrevue ainsi comprise n'avait point le caractère d'une tentative de conciliation, mais que du moins elle trahissait le dessein d'obtenir des bénédictins de nouveaux sacrifices d'argent, en brandissant contre eux comme une arme la menace du scandale. « Eh! pourquoi lâcher ses armes quand elles sont bonnes? » répliqua non sans une pointe de cynisme l'avocat irrité. La même scène se reproduisit à l'archevêché de Paris avec le même résultat; l'avocat voulait un arrangement mais se refusait obstinément à l'arbitrage. Les efforts de Mgr Sibour et des amis de Solesmes, MM. Thayer, de Kergorlay et Baudon, vinrent se briser là où le nonce avait échoué.

L'avocat des bénédictins, M. Lesobre, résolut dès lors de concert avec le nonce de porter l'affaire devant un tribunal. Mais il fallait à l'adversaire la publicité des débats; et, sur la nouvelle que le tribunal songeait à l'interdire, l'avocat des bénédictines que cette mesure déconcertait s'y opposa de tout son pouvoir. Il échoua. A tout prix, il voulait du scandale : à nouveau il menaça d'un mémoire adressé à tous les

évêques de France, puis au moment de l'audience, fit défaut. Les évêques de France qui avaient d'autres soucis ne semblaient point désireux de prendre parti pour une intrigante que l'évêque de Valence, son supérieur direct, avait nettement désavouée. Aussi n'est-ce qu'en 1853 vers le milieu de l'année que l'abbé de Solesmes vit enfin le dénouement de cette méchante affaire qui durant sept ans mit à une rude épreuve sa confiance surnaturelle.

Au milieu de tels soucis avivés périodiquement par des assauts renouvelés contre lesquels il n'avait aucun moyen de défense, sans tranquillité aujourd'hui, sans sécurité pour le lendemain, dom Guéranger eut à peine le loisir de ressentir d'autres ennuis. Il apprit sans s'émouvoir que l'évêque d'Orléans, après lui avoir offert d'abord puis retiré l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, entra en négociations avec des familles bénédictines de France et de l'étranger pour leur remettre la garde du tombeau de saint Benoît à ces mêmes conditions qu'il avait autrefois refusées à Solesmes. Manifestement le motif de rupture était ailleurs que dans les exigences de l'abbé de Solesmes, puisqu'elles étaient consenties à d'autres qu'à lui. Dom Guéranger n'avait jamais avoué d'autre intérêt à cette fondation un instant espérée que la joie de recueillir pour sa jeune congrégation l'église la plus bénédictine de France. Des tendances doctrinales opposées, jointes à l'humeur dominatrice de Mgr Dupanloup, auraient promptement entraîné de graves dissidences et une situation délicate pour les moines de Solesmes attachés à Fleury. En outre, un personnel d'une quarantaine de religieux ne permettait aucunement de mener de front avec la fondation de Fleury celle de Ligugé qui souriait au cœur de Mgr Pie et de dom Guéranger, et une autre en Franche-Comté à laquelle s'intéressait fort un de ses moines, le P. Raphaël Dépillier. Disons pour en finir que douze ans d'indécisions devaient s'écouler encore avant que deux religieux bénédictins de la Pierre-qui-vire, fils du P. Muard, rattachés par lui à la congrégation de Subiaco, vinssent prendre possession de l'église de Fleury et de la portion des ossements de saint Benoît que les largesses de Mgr Dupanloup n'avaient pas distraite. Cette prise de possession n'eut lieu qu'en 1865.

Plus riche en hommes, dom Guéranger aurait été en mesure de se prêter aux désirs de l'abbé de Saint-Boniface de Munich, le P. Birker, qui sur les entrefaites vint à Solesmes avec le Dr Haneberg, professeur à l'université de Munich, solliciter un maître des novices pour le monastère qui lui avait été récemment confié; même avant de se tourner du côté de la Bavière, dom Guéranger eût cédé aux instances de son ami l'abbé de Saint-Paul de Rome, dom Falcinelli, qui avait tous les droits pour réclamer en faveur de son abbaye l'aide fraternelle que dom Guéranger profès de Saint-Paul ne lui eût pas refusée. Mais il ne pouvait, sans tenter Dieu lui-même, disposer en faveur de contrées étrangères des éléments

qu'allaient réclamer de lui deux centres monastiques à créer en France.

Longtemps avant l'appel que le cardinal Gousset avait, en faveur de Solesmes et sur la demande de Pie IX, adressé à sa province, dom Dépillier avait en tous sens parcouru la Franche-Comté pour intéresser à l'œuvre bénédictine un clergé auquel il avait autrefois appartenu. Il ne manquait certainement pas d'initiative. Il s'aperçut ou crut s'apercevoir que la générosité de ses compatriotes s'emploierait plus volontiers et plus largement à une œuvre locale qu'à une institution lointaine. Sans doute il était lui-même une preuve que l'on peut de la Franche-Comté aborder à Solesmes; mais enfin l'esprit provincial est ainsi fait qu'il désire bénéficier de ses propres largesses. C'est chose trop légitime. Dans quelle mesure une pensée personnelle, un retour sur soi, un espoir lointain se mêlèrent-ils chez le moine quêteur au désir d'enrichir d'une abbaye bénédictine sa province d'origine et de concilier à une institution indigène la faveur du clergé, il serait aujourd'hui très superflu de le rechercher. Les problèmes qui s'agitent au fond des cœurs ne se prêtent pas, à leur naissance, à des déterminations exactes, et les événements de l'avenir sont seuls capables, en trahissant les pensées secrètes, de révéler aussi l'erreur première qui fait tout avorter.

Lorsque l'abbé de Solesmes revint de Rome, ayant obtenu le retrait des anciennes décisions qui interdisaient la fondation de maisons nouvelles, et avant que fût prête la fondation de Ligugé, dom Dépillier espéra que le premier monastère né de Solesmes serait le sien et renouvela à dom Guéranger l'offre qui lui avait été faite déjà d'acquérir l'ancienne abbaye d'Acey, dans le diocèse de Saint-Claude, à des conditions extrêmement avantageuses. Cloître, réfectoire, salle capitulaire, cellules, tout était en état de conservation parfaite. L'église abbatiale seule avait souffert, mais le chœur était demeuré tout entier; les jardins étaient vastes et fertiles. Ce qui, au dire de dom Dépillier, plus encore que l'état des lieux assurait l'avenir de cette fondation, c'était la disposition des esprits : l'évêque, Mgr Mabile, et tout son clergé voyaient le projet avec grande faveur et l'encourageraient de tout leur pouvoir. L'acquisition fut faite en mai 1852 au prix de soixante mille francs. L'évêque de Saint-Claude voulut féliciter l'abbé de Solesmes de cette fondation monastique qui lui semblait de bon augure pour son épiscopat : « Je vous exprime tout ce que j'ai de joie et d'espérance dans l'âme en pensant que notre diocèse va s'enrichir d'une maison de votre ordre. Au début de mon épiscopat pouvais-je avoir un plus grand encouragement et une plus grande bénédiction? » Il indiquait pourtant la condition indispensable selon lui au succès de l'entreprise commencée : « Le clergé est bien disposé; mais je dois vous dire que c'est à condition que vous devrez souscrire dans l'acte et qu'on saura bien que c'est pour vous qu'on achète la maison d'Acey. Alors le clergé du Jura ne reculera,

je crois, devant aucun sacrifice (1). » L'abbé de Solesmes, chargé déjà de plus de fardeaux qu'il n'en pouvait soutenir et confiant par ailleurs dans l'esprit d'obéissance et de pauvreté des siens, ne crut pas sur ce point devoir déférer à la pressante invitation de Mgr de Saint-Claude et préféra laisser le P. Dépillier propriétaire nominal de l'abbaye. Ce fut une faute que l'avenir fera expier durement. Avec la tendance au murmure, le danger contre lequel la règle bénédictine s'efforce le plus instamment de prémunir le religieux est précisément toute disposition qui l'amènerait à se regarder comme ayant une richesse personnelle quelconque. Toujours perfide, cette tentation de la propriété est plus prochaine chez un jeune moine qui n'est point garanti contre elle par une longue pratique de la pauvreté. Le tempérament religieux ne se construit pas en un jour. La suite des événements nous en fournira la lamentable démonstration.

La nouvelle de cette fondation bénédictine se répandit bientôt. Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, fut moins favorable que l'évêque de Saint-Claude, et Mgr Pie de son côté parut s'inquiéter que l'abbé de Solesmes suscitât de si bonne heure un rival à Ligugé qui n'était pas né encore. L'évêque de Poitiers avait acquis enfin l'ancien monastère tant illustré par saint Martin. Le retard apporté à la mise en possession tenait à l'extraordinaire longévité d'une chétive nonagénaire qui n'avait plus qu'un souffle; il venait aussi de la prudence de l'évêque. Dans son désir d'assurer la pérennité de la fondation monastique si affectueusement préparée, il voulait faire ratifier par le gouvernement l'union de Ligugé à la mense épiscopale de Poitiers (2). En 1852, on avait encore la confiance naïve; on croyait qu'il existe des procédés efficaces pour assurer aux religieux un lendemain, une demeure et l'intégrité de leur vie. Mon dessein est de « m'engager, moi et mes successeurs, envers l'ordre de Saint-Benoît par une charte de fondation d'un prieuré que suivra, je l'espère, un bref d'érection en abbaye. Vous ne pourriez pas aliéner, voilà tout; mais à part cela, vous seriez irrévocablement chez vous, et si mes successeurs voulaient enfreindre un contrat aussi solennel, vous auriez votre recours auprès du saint-siège (3). » Telles étaient les dispositions de Mgr Pie, lorsque se répandit la nouvelle de la fondation d'Acéy. Dom Guéranger s'empressa de rassurer l'évêque de Poitiers : « Je sens le besoin de vous renseigner par moi-même, mon très cher seigneur, sur ce que *l'Univers* vous a appris d'une fondation pour notre ordre dans le diocèse de Saint-Claude. N'allez pas croire que je fasse pour cela infidélité à vous ou à Ligugé (4). » Du fond des

(1) Lettre du 9 mai 1852.

(2) Mgr Pie à D. Guéranger, 24 avril 1852.

(3) Lettre du 24 avril 1852.

(4) Lettre du 7 juillet 1852.

Pyrénées, l'évêque demeure quand même préoccupé. « N'appauvrissez pas trop votre personnel, écrit-il; c'est tout ce que je puis vous demander, puisque j'ignore encore les temps et les moments que le Père céleste a établis dans sa toute-puissance (1). » Le conseil fut suivi. A l'origine, un seul compagnon fut donné à dom Dépillier, le P. Menault, religieux actif et intelligent. Ensemble ils devaient porter les privations et les fatigues du commencement. S'il eût été désobligeant pour l'évêque de Poitiers, premier en date, ami sûr et dévoué, d'appauvrir d'avance la fondation projetée par lui, il eût été imprudent et prématuré d'abandonner aux deux religieux envoyés à Acey le soin de recruter librement la maison qu'ils préparaient. Dom Guéranger se réserva donc le droit d'accueillir les vocations qui s'offriraient pour le nouveau monastère. C'était à la fois prudence et mesure : il faut veiller avec soin sur les berceaux; les empressements de la première heure préparent de durs mécomptes.

Sur ces entrefaites et du sein de ce petit monastère franc-comtois qui commençait, l'abbé de Solesmes fut avisé que le gallicanisme fermentait à nouveau. L'attitude résolue prise par Rome contre les doctrines séparatistes, la condamnation du *Manuel* de Lequeux (2) et de la théologie de Bailly (3), la théologie de Mgr Bouvier déferée à l'Index (4) témoignaient d'un réveil de l'unité doctrinale; le parti menacé fit tête. Au mois d'octobre 1852 commençait à circuler dans le monde ecclésiastique, de façon clandestine et sans nom d'auteur, un mémoire manuscrit d'abord, puis imprimé (5) dans le plus grand secret à cinq cents exemplaires (6) où, sous prétexte de revendiquer l'application de l'ancien droit coutumier de l'église gallicane, des plumes habiles avaient condensé tout le venin des doctrines nationales. Adressé aux évêques de France, passé sous le manteau, le mémoire accomplissait son œuvre perfide avec d'autant plus de sécurité qu'il n'était communiqué qu'à titre confidentiel; toutes précautions étaient prises pour qu'il ne fût livré qu'à ceux-là mêmes dont il voulait rassurer les convictions, en dehors des discussions irritantes et de la polémique téméraire des journaux (7). Signalé partout, il était introuvable dans son entier. On savait seulement qu'il s'appliquait à réduire l'autorité du pape. Le *Mémoire sur le droit coutumier* ressassait toutes les vieilles rancunes; il n'avait

(1) Lettre du 22 juillet 1852.

(2) Décret du 27 septembre 1851. (*L'Univers*, 11 octobre 1851.)

(3) Décret du 7 décembre 1852. (*L'Univers*, 24 décembre 1852.)

(4) Mgr Bouvier à D. Guéranger, 19 mai 1852. (Lettre de Rome à Mgr Bouvier, 10 mai 1852.)

(5) *Sur la situation présente de l'église gallicane, relativement au droit coutumier. Mémoire adressé à l'épiscopat.* (Paris, Impr. de Simon Raçon et C<sup>i</sup>.)

(6) L'abbé Lottin à D. Guéranger, 23 décembre 1852.

(7) *Avis*, collé à l'intérieur de la couverture, et conclusion, p. 186.

rien oublié depuis les temps de Philippe le Bel : l'église gallicane formait un monde à part dans la catholicité, elle échappait au droit commun de l'Eglise catholique; les actes qui au cours du dix-neuvième siècle avaient témoigné de la souveraineté pontificale étaient considérés comme des infractions aux traditions saintes de cette église; enfin il revendiquait assez ouvertement pour les évêques le droit non seulement de protestation mais même de résistance aux constitutions pontificales, si elles n'avaient pour objet que la discipline. Après tout, les évêques pasteurs de droit divin ne savaient-ils pas mieux que le pape, mieux surtout que les congrégations qui ne voient et ne jugent que de loin, quels sont les vrais intérêts de leurs diocèses? La France n'était-elle pas en possession de ne s'incliner pas devant l'autorité des congrégations romaines, surtout de l'Index et de l'Inquisition, et de ne reconnaître les bulles disciplinaires qu'après qu'elles avaient été au préalable dûment promulguées? En un mot, l'église gallicane ne bénéficiait-elle pas d'un privilège qui lui assurait dans mille questions de jurisprudence canonique et de discipline un droit spécial fondé sur une pratique séculaire?

L'auteur anonyme du *Droit coutumier* n'avait eu garde, dans cette somme des libertés gallicanes, d'oublier les questions relatives aux liturgies particulières, « questions si dénaturées depuis quelques années, disait-il, et à l'occasion desquelles on a blâmé et même accusé avec une sorte de violence l'ancienne église gallicane (1) ». Était-il donc si nécessaire pour prier avec le pape de suivre le bréviaire romain (2)? Si plusieurs évêques en France, se laissant emporter au courant ultramontain déterminé par l'abbé de Lamennais, ont cru pouvoir adopter la liturgie romaine, il ne faut voir dans la décision qu'ils ont prise qu'une simple mesure administrative et le fruit d'une déférence peut-être excessive à des préventions peu éclairées, éveillées dans le clergé inférieur. L'abbé de Lamennais avait créé l'ultramontanisme; dom Guéranger avait provoqué par ses écrits la crise liturgique; Rome avait voulu honorer par ses faveurs l'utilité qu'offraient sous quelques rapports les études de l'abbé de Solesmes; mais la censure, que des prélats aussi vénérés que Mgr d'Astros, Mgr Fayet, Mgr Clausel de Montals avaient prononcée contre les *Institutions*, montrait à quel point l'église gallicane désavouait ces enfants perdus qui s'élevaient contre leur mère. Le *Mémoire* se traînait ainsi durant cent quatre-vingt-dix pages à travers tous les lieux communs d'une controverse captieuse, embarrassée, inhabile à concilier, avec l'orthodoxie et le respect, une doctrine réellement schismatique dans ses tendances et sa direction.

Il serait presque oiseux aujourd'hui de rechercher curieusement à

(1) P. 57-58.

(2) P. 61.

qui revient la paternité de ce mémoire. Les noms de MM. Lequeux, Gallais, Icard, furent prononcés. Nous sommes fort loin de ces débats et des passions qui leur ont donné naissance. Pourtant il n'est pas absolument sans intérêt pour l'histoire de constater qu'il fut réellement de plusieurs plumes réunies dans un concert ingénieux dont son texte portait les traces. Malgré son allure clandestine il fit scandale. Le cardinal Gousset le dénonça au public par une très ferme réfutation; il avait pris au mouvement liturgique une part trop personnelle pour n'écarter pas une fois de plus les liturgies particulières et les défenseurs qui s'étaient levés pour elles.

On oppose (à dom Guéranger), disait-il, les illustres archevêques de Toulouse et de Paris, ainsi que Mgr Fayet, mort évêque d'Orléans. Mais le savant bénédictin s'est si bien défendu, surtout dans ses *Lettres* à ce dernier prélat dont l'ouvrage paraît avoir été fait un peu à la hâte, que les attaques dirigées contre les *Institutions* n'ont eu d'autre résultat que d'accélérer le mouvement qui nous ramène à l'unité liturgique. En effet, des treize conciles qui ont eu lieu parmi nous sous le gouvernement de la république, huit se sont formellement déclarés pour le rétablissement de la liturgie romaine, les cinq autres ne faisant point d'opposition, ne réclamant ni en faveur de « nos belles liturgies particulières », ni en faveur du prétendu droit des évêques de régler par eux-mêmes sans l'intervention du saint-siège ce qui a rapport au culte divin (1).

L'abbé de Solesmes n'avait pas à se défendre, alors qu'il était ainsi justifié. Le *Mémoire sur le droit coutumier* avait d'ailleurs été déferé à l'Index : nul ne doutait qu'il y dût être condamné. Le gallicanisme allait compter un échec de plus. Mgr Bouvier qui excellait à saisir les opportunités s'était rendu à Rome (2) et, pour éviter cette condamnation toujours suspendue sur sa théologie, avait consenti à tous les remaniements exigés de lui (3). Cet indice était à lui seul expressif du discrédit où tombaient des doctrines que désertaient leurs propres défenseurs. Il eût été prématuré pourtant de penser que le parti gallican eût renoncé à combattre, et il le fit bien voir dans les premiers jours de 1853.

L'historien de Louis Veuillot a rapporté (4) comment l'*Essai* de Donoso Cortès sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme réveilla ces mêmes passions qu'avait soulevées la querelle des classiques. Il n'y avait eu d'ailleurs de trêve qu'en apparence et toute question nouvelle, quelle qu'en fût la nature, mettait aux prises les mêmes animosités. L'*Essai* de Donoso Cortès avait trouvé place dans la *Bibliothèque nouvelle* dirigée par Louis Veuillot; il fut critiqué par l'abbé Gaduel, vicaire

(1) *Observations sur un mémoire présenté à l'épiscopat sous le titre : Sur la situation présente de l'église gallicane, relativement au droit coutumier* (1852), p. 79-80.

(2) Novembre 1852-janvier 1853.

(3) L'abbé Lottin à D. Guéranger, 17 janvier 1853.

(4) Eugène VEUILLOT, *Louis Veuillot*, t. II (1901), chap. XX, p. 531 et suiv.

général d'Orléans (1). Louis Veuillot que l'on visait à travers Donoso Cortès entra en conversation avec son critique (2). L'abbé Cognat soutint l'abbé Gaduel (3) : ils ne manquaient ni d'habileté, ni de théologie, ni surtout de bonne volonté à mettre à mal Louis Veuillot; mais enfin ni l'un ni l'autre n'étaient de taille. Lorsqu'ils virent que décidément l'avantage n'était pas de leur côté, ils demandèrent main-forte à l'autorité de Mgr Sibour contre les articles à leur sens diffamatoires et scandaleux de *l'Univers*. L'archevêque de Paris n'avait pas besoin d'être sollicité beaucoup; il rendit une ordonnance qui dépassait les vœux de ceux-là mêmes qui l'avaient provoquée. Il interdisait aux communautés et aux prêtres de l'archidiocèse de Paris de lire *l'Univers*; peine de suspense était portée contre tout ecclésiastique assez osé pour concourir dans n'importe quelle mesure à la rédaction du journal ainsi condamné au pain et à l'eau.

Nous défendons, ajoutait-il, à *l'Univers* et aux autres journaux religieux, aussi bien qu'aux revues catholiques qui s'impriment dans notre diocèse, de reproduire dans leur rédaction, en manière de qualificatifs injurieux, les termes d'*ultramontains* et de *gallicans*, et nous rappelons aux écrivains catholiques que les publications relatives aux questions délicates de la théologie ne doivent se faire que sous la dépendance de l'ordinaire, conformément aux prescriptions canoniques (4).

On reconnaît ici l'extension que donnait Mgr Sibour aux dispositions édictées autrefois par le concile de Paris. L'ordonnance étonna par sa violence extrême. Visiblement elle avait été dictée par cette même passion qui avait valu au journal en 1850 un blâme aussi peu mesuré; des juges compétents la trouvèrent merveilleuse dans son ignorance du droit canonique et sa prétention à l'omnipotence épiscopale. Le premier moment fut celui de l'effarement. Louis Veuillot était absent. Mgr Sibour avait une fois de plus frappé à l'heure opportune pour effrayer Rome et s'employait à recueillir des adhésions épiscopales. Il était à craindre que Rome ne consentît pas à prendre parti pour un journaliste contre une portion même réduite de l'épiscopat français. Cette préoccupation se fait jour dans les lettres de du Lac à dom Guéranger.

Il me paraît évident que si les évêques romains ne font rien en France, Rome cherchera et trouvera le moyen de ne rien faire elle-même. Se trouvera-t-il en France un évêque qui ait le courage de se sacrifier pour l'Eglise? Croyez bien

(1) *L'Ami de la religion*, 4, 6, 8, 22 janvier et 1<sup>er</sup> février 1853, n<sup>os</sup> 5471, 5472, 5473, 5479 et 5483, t. CLIX, p. 21 et suiv., 49 et suiv., 69 et suiv., 189 et suiv., 263 et suiv.

(2) *L'Univers*, 25, 27, 31 janvier et 3 février 1853.

(3) *L'Ami de la religion*, 27 janvier et 1<sup>er</sup> février 1853, n<sup>os</sup> 5481 et 5483, t. CLIX, p. 225 et suiv., 268-269.

(4) Ordonnance du 17 février 1853. (*L'Univers*, 20 février 1853.)

que là est la question et que tout ce que Veillot et *l'Univers* pourront faire n'aura aucun résultat. Si la cause reste entre quelques journalistes et des évêques, les journalistes seront écrasés. Il n'y a de chance de salut que si elle est posée entre évêques et évêques (1).

Dom Guéranger ne s'y méprit pas. En même temps qu'il conseillait d'interjeter auprès du souverain pontife appel de la sentence de l'archevêque de Paris, il inclinait l'évêque de Poitiers à intervenir :

Je vous en supplie, mon cher seigneur, par le caractère sacré qui fait que je vous appelle mon seigneur et mon père, écrivez au souverain pontife, entourez-vous dans cette démarche de tous ceux de vos collègues qui vous sont sympathiques. Ne laissez pas bâillonner la presse catholique... Voyez tout le venin que je vous ai toujours signalé dans cette détestable prétention de soumettre à la censure les écrits des catholiques et du clergé. C'est le plus grand péril de l'église de France. Jamais l'épiscopat gallican n'y eût même songé, et cette mesure a été reçue avec docilité par des évêques qui n'ont pas vu où on les entraînait (2).

L'évêque de Poitiers avait devancé l'invitation pressante de son ami et signalé la prétention exorbitante de l'ordonnance qui n'allait à rien moins qu'à constituer en faveur de l'archevêque de Paris une sorte de patriarcat (3).

Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, avait élevé le débat au-dessus de toutes les passions et rancunes personnelles :

Abstraction faite de l'ordonnance en elle-même, il se présente ici une question préjudicielle que je n'ignore pas avoir attiré depuis un certain nombre d'années la sérieuse attention de plusieurs de mes vénérables collègues et sur laquelle, un moment ou un autre, il semble impossible que la vérité n'arrive pas à se faire jour. Chacun comprend en effet que la presse religieuse, principalement parce qu'elle a dans Paris son siège principal ou pour mieux dire unique, n'est pas seulement la presse de cette ville, mais celle de toute la France et jusqu'à un certain point de Rome même et de tout le monde catholique. Il y aurait donc lieu de déterminer quels sont, sur cette presse devenue par son universalité le patrimoine de tous, les droits particuliers de l'ordinaire, droits qui assurément ne sauraient aller jusqu'à enlever aux autres évêques et aux écrivains catholiques la seule voix dont ils puissent disposer pour défendre en temps opportun les intérêts qu'ils estiment en péril et transmettre, directement ou indirectement, la manifestation de leurs opinions au public. Autrement on ne voit que trop sous quelle servitude les opinions les plus libres et les plus autorisées se trouveraient enchaînées, si les conditions de leur publicité dépendaient exclusivement d'une autorité locale, quelque respectable qu'elle soit d'ailleurs (4).

(1) Lettre du 26 février 1853.

(2) Lettre du 27 février 1853.

(3) Mgr Pie à D. Guéranger, 4 mars 1853.

(4) Lettre circulaire (n° 26) de Mgr l'évêque de Moulins au clergé de son diocèse,

Mgr Sibour ne sut pas prendre son parti de ces réserves qui s'enveloppaient pourtant d'une parfaite courtoisie. La hauteur mesurée et tranquille de Mgr l'évêque de Moulins, si éloignée des âpres formules de l'évêque de Chartres en une circonstance analogue, provoqua chez l'archevêque de Paris une démarche plus fâcheuse encore et plus excessive que tout ce qui avait précédé. On put lire avec stupeur dans *l'Univers* du 10 mars 1853 une lettre nouvelle de l'archevêque de Paris déférant au saint-siège la lettre circulaire de Mgr l'évêque de Moulins. Au lieu d'être entre journaliste et évêque, la cause était maintenant entre évêque et évêque : *l'Univers* respira. Toute passion est si mauvaise conseillère que Mgr Sibour se réfutait lui-même, en affectant de considérer comme un attentat la lettre de Mgr de Moulins. « J'ignorais, écrivait-il au pape, que le mal fût déjà si grand et que l'épiscopat consentît à s'armer contre lui-même en donnant publiquement l'exemple de l'oubli des saints canons et des règles de la hiérarchie ecclésiastique. Voilà ce que j'ignorais, ce que Mgr de Moulins a voulu nous apprendre à tous, ce que MMgrs de Châlons (1) et d'Avignon (2) viennent de confirmer (3). » N'y avait-il pas aussi quelque naïveté à traduire l'acte de l'évêque de Moulins sous les couleurs d'une révolte contre les lois de la hiérarchie? Quoi qu'il en soit, Mgr de Dreux-Brézé ne s'en émut que dans la juste mesure. L'abbé de Solesmes l'avait félicité de sa décision. « Votre suffrage dont j'apprécie toute la valeur m'est allé au cœur, lui répondait-il; il sera une de mes plus douces consolations au milieu des épreuves auxquelles je m'attends; mais je les soutiendrai avec la grâce de Dieu et la paix de ma conscience (4). » Une fois de plus, gallicanisme et ultramontanisme étaient aux prises. L'évêque de Montauban ayant porté condamnation contre le *Mémoire anonyme sur le droit coutumier en France* (5), dom Guéranger s'étonna du silence de l'évêque de Poitiers : « Laissez-vous, mon cher seigneur, à l'évêque de Montauban l'honneur d'avoir agi seul contre le factum Lequeux et compagnie? Je me flatte que non. Le temps des ménagements doit être passé et une

touchant la lecture du journal *l'Univers*, 26 février 1853, p. 2. (*l'Univers*, 11 mars 1853.)

(1) Lettre de Mgr l'évêque de Châlons au sujet du journal *l'Univers*, 1<sup>er</sup> mars 1853. (*l'Univers*, 3 mars.)

(2) Lettre circulaire de Mgr l'archevêque d'Avignon au clergé de son diocèse au sujet du journal *l'Univers*, 2 mars 1853. (*l'Univers*, 6 mars 1853.)

(3) Lettre de Mgr l'archevêque de Paris déférant au saint-siège la lettre circulaire de Mgr l'évêque de Moulins, touchant la lettre du journal *l'Univers*, 9 mars 1853. (*l'Univers*, 10 mars 1853.)

(4) Lettre du 12 mars 1853.

(5) Lettre circulaire de Mgr l'évêque de Montauban à M. le supérieur et à M.M. les professeurs et directeurs de son séminaire, ainsi qu'à tous les membres de son clergé, portant condamnation d'un mémoire anonyme sur le droit coutumier, adressé clandestinement à tous les évêques et à tous les séminaires de France..., 4 mars 1853. (*l'Univers*, 9 mars 1853.)

censure motivée comme vous savez faire ouvrira dignement votre carrière extra-diocésaine (1). » Mais une fois de plus l'évêque de Poitiers avait satisfait d'avance au désir de l'abbé de Solesmes. Il avait écrit à Rome. Les renseignements qu'il en avait reçus lui faisaient sentir la défaite de l'archevêque de Paris, dont l'évêque d'Orléans ressentirait le dur contre-coup; et ayant déferé à l'autorité pontificale le *Mémoire sur le droit coutumier*, il devait se refuser à le censurer lui-même (2).

L'archevêque de Paris s'évita l'ennui d'une rétractation en retirant spontanément (3) les défenses portées par l'ordonnance du 17 février; il amoindriait pourtant la spontanéité de ce retrait, en avouant y consentir pour témoigner de sa soumission à la nouvelle encyclique. Il s'agissait de l'encyclique *Inter multiplices angustias* (4) où Pie IX, après avoir félicité les archevêques et évêques de France du mouvement qui les ramenait à la liturgie romaine, se bornait, sur la question des classiques et de l'enseignement, à réclamer de la vigilance des évêques les mesures tutélaires qui devaient assurer l'éducation chrétienne de la jeunesse et la formation des cleres. Rome ne prenait parti ni pour ni contre les auteurs païens et évitait de donner trop d'importance à une question de pure pédagogie que les passions avaient démesurément grossie et envenimée. En échange, le souverain pontife Pie IX déplorait le flot malsain des publications impies répandues dans le peuple chrétien et rappelait aux évêques les pressantes instances qu'il leur avait adressées quatre ans auparavant, les invitant à ne négliger rien de tout ce qui pouvait assurer à l'Église parmi les écrivains du temps de zélés défenseurs.

*L'Univers* n'était pas nommé et ne pouvait pas l'être; mais n'était-ce point sa direction générale et son œuvre que Pie IX louait hautement, lorsqu'il signalait à la vigilance des évêques la guerre violente dirigée contre la chaire de Saint-Pierre, le centre de l'unité catholique, et qu'il appelait leur faveur sur les écrivains qui se faisaient gloire d'une adhésion filiale et respectueuse au siège apostolique? Le pape n'avait donc rien négligé; même, afin de grouper dans ce document mémorable toutes ces causes qui de France avaient été portées à son tribunal, il ajoutait :

Nous ne pouvons Nous empêcher ici de vous exprimer la douleur profonde dont Nous avons été affecté lorsque, parmi d'autres mauvais écrits publiés en France dans ces derniers temps, il Nous est parvenu un mémoire édité en français, à Paris, sous ce titre : *Sur la situation de l'église gallicane relativement au droit coutumier*, dont l'auteur contredit de la manière la plus manifeste ce que

(1) Lettre du 11 mars 1853.

(2) Mgr Pie à D. Guéranger, 14 mars 1853.

(3) 8 avril 1853. (*L'Univers*, 9 avril 1853.)

(4) 21 mars 1853.

Nous vous recommandons et inculquons avec tant de sollicitude. Nous avons adressé ce libelle à notre congrégation de l'Index, afin qu'elle le réprouve et le condamne .

Et en effet un décret de l'Index du 26 avril porta condamnation du *Mémoire* (1); à dater de ce jour, aucun des auteurs à qui on en faisait honneur ne consentit plus à y avoir mis la main. La passion gallicane était durement ramenée. « Vous avez dû être content de l'encyclique, écrivait Mgr de Poitiers à l'abbé de Solesmes, et principalement de la note infligée au *Mémoire*. On nous garde bien des rancunes dans un certain camp. Il nous reste beaucoup à faire, et l'obligation de le faire avec plus de prudence que jamais. La Fontaine l'a dit :

Et prenez garde à vous  
Le lendemain de la victoire (2). »

Les rancunes dont parle l'évêque de Poitiers s'augmentaient d'humiliantes déconvenues, quelquefois plus difficiles à porter que de réelles souffrances. L'ancien évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, avait employé les loisirs de sa démission et les restes d'une ardeur qui ne s'éteignait pas à poursuivre le cours de ses animosités contre les doctrines romaines et contre dom Guéranger. Sa plume infatigable avait produit une nouvelle brochure; elle avait été adressée aux évêques et portait comme titre : *Effets probables des disputes sur le gallicanisme*. Devant l'encyclique, il fut contraint de la désavouer par une note adressée à tous ceux qui l'avaient reçue (3). Pareille mésaventure advint à l'évêque d'Orléans. Un mandement contre *l'Univers* était imprimé déjà à Orléans; on en porta le texte à *l'Ami de la religion*; tout était composé, l'œuvre allait paraître, des journaux de l'étranger annoncèrent même qu'elle avait paru. Une estafette envoyée par Mgr Dupanloup à *l'Ami de la religion* arriva à temps pour faire surseoir à la publication de la *Lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Orléans au clergé de son diocèse sur l'église de France, son dévouement au saint-siège et ses titres au respect de ses enfants*. Surseoir est ici le mot propre; car la lettre pastorale, qui sous couleur de pacification n'était qu'un réquisitoire enflammé contre *l'Univers*, fournira plus tard la trame de « *l'Univers* » jugé par lui-même. Mais nous ne devons pas anticiper.

A l'époque même de ces différends, l'abbé de Solesmes entra dans la phase définitive et la plus douloureuse de ses démêlés avec l'ancienne supérieure d'Andancette. Le tribunal était saisi, nous l'avons vu; pourtant les religieuses nomades n'avaient encore ni interrompu le cours

(1) *L'Univers*, 11 mai 1853.

(2) Lettre du 30 avril 1853.

(3) Mgr Pie à D. Guéranger, 20 mai 1853.

de leurs démarches ni ralenti leur zèle à décrier Solesmes; et on pense bien qu'il était en France telle et telle région où les bruits calomnieux trouvaient un facile accès. Le parti gallican se consolait de ses défaites en songeant que les ultramontains avaient leurs ennuis. Des ajournements continuels laissaient aux calomnies le loisir de circuler et de s'étendre. L'avocat conseil de dom Guéranger, M. Lesobre, qui tenait en mains depuis longtemps tout le détail de la cause, paraissait d'une grande sérénité; il se croyait assuré de faire pleine lumière, grâce au mémoire très complet qu'il avait fait imprimer. Sa sécurité était telle qu'on dut le rappeler d'Italie l'avant-veille du procès. Il revint. Mais, pour compenser la pénurie de ses moyens, l'adversaire avait fait choix pour avocat de M. Chaix d'Est-Ange. Le procès fut plaidé le 8 juillet. Le résultat fut de nature à consterner le comité ami de Solesmes dont tous les membres avaient tenu à être présents. Le tribunal fit de sa sentence deux parts : l'une qui reportait sur l'ancien cellérier de la maison de Paris tout l'odieux de l'affaire, et l'autre qui, prenant acte de la responsabilité morale que l'abbé de Solesmes avait assumée sur lui au sujet des agissements d'un des siens, donna gain de cause aux religieuses et condamna dom Guéranger. Le montant de la soulte, augmenté des frais du procès, s'élevait à une quarantaine de milliers de francs dont dix mille à fournir sur l'heure. Le monastère n'avait pas besoin de ce dernier coup. Sa détresse était extrême. Les conseillers voulaient interjeter appel. L'abbé de Solesmes et dom Pitra, accablés depuis sept longues années des lourdes responsabilités que cette affaire avait entraînées pour eux, s'y refusèrent. Sagement ils résistèrent au désir légitime d'ailleurs de paraître avoir raison. Le coup était porté; les préventions, très vives; un appel n'était aucunement assuré d'obtenir plus de justice : quelle que dût être la détresse pécuniaire de Solesmes, poursuivre l'affaire eût été prolonger le scandale. La Providence et l'admirable dévouement de MM. de Kergorlay, Baudon et Amédée Thayer se chargèrent de cicatrifier la blessure d'argent.

Au milieu de ces angoisses et dans des épreuves qui mettaient en péril l'existence même du monastère et de la congrégation, les deux hommes qui en portaient le fardeau gardaient assez de liberté d'esprit, dom Pitra pour donner au public le second volume du *Spicilegium Solesmense*, dom Guéranger pour préparer une seconde édition de son *Histoire de sainte Cécile*, une traduction des *Actes des Martyrs* et le volume du Carême, quatrième de l'*Année liturgique*. Il songeait aussi à une *Vie de saint Benoît* où seraient entrées des notions sur l'ordre monastique et sur l'état religieux en général. De ce dernier ouvrage, commencé, abandonné, repris, abandonné encore, il ne reste que des fragments.

La réédition de l'*Histoire de sainte Cécile* avait provoqué un commerce

épistolaire très actif avec le chevalier de Rossi qui poursuivait ses études sur Rome chrétienne. En dehors même de l'intérêt général qu'elles inspiraient à tout catholique éclairé, les découvertes du savant archéologue et les fouilles entreprises sur la voie Appienne provoquaient chez l'abbé de Solesmes une attention spéciale à raison de la correction qu'elles apportaient à telles assertions de détail de sa première édition. En 1852, il acceptait déjà comme probables les conjectures de son ami sur la date du martyre de sainte Cécile et sur l'emplacement de son tombeau; il ne les regardait pas encore comme assez fondées pour démentir une tradition grave et qui bénéficiait de sa longue possession.

Pendant le chevalier de Rossi avait le sort de bien des initiateurs, et le projet de la *Roma sotterranea* rencontrait dans le monde romain des obstacles décourageants. Il fut plus de trois mois sans visiter ses chères catacombes. L'abbé de Solesmes le releva.

Comprenez, lui disait-il, qu'il y a là toute une responsabilité pour vous à l'égard de Dieu, à l'égard de la foi catholique, à l'égard de votre propre réputation. J'attends de vous bientôt une lettre dans laquelle vous me direz que vous avez franchi le Rubicon. En attendant, je prie Dieu de vous élever au-dessus de la pusillanimité avec laquelle on ne fait aucun bien, et avec laquelle aussi on peut être responsable de beaucoup de mal (1).

L'amitié et la confiance qui régnaient entre eux autorisaient l'abbé de Solesmes à relever par ces fortes paroles l'âme ébranlée du chevalier de Rossi. Si elles n'avaient été prononcées à leur heure, l'archéologie chrétienne que de Rossi a renouvelée compterait peut-être un chef-d'œuvre de moins.

Un instant même avant que rien fût venu de France, le chevalier de Rossi avait cru que l'abbé de Solesmes prenait son parti de lui voir dire adieu à l'archéologie :

Mais les antiquités chrétiennes? Sans doute vous ne voulez plus en entendre parler. Du moins, c'est ainsi, n'est-ce pas, que je dois expliquer le manque absolu de réponse à ma bien triste lettre de décembre dernier. Je vous y confiais, à vous seul au monde, mes peines et mes chagrins. J'attendais de vous une parole de consolation. Vous étiez le seul à pouvoir la prononcer. J'ai eu encore cette peine à souffrir de vous trouver indifférent à mes chagrins et aux confidences de mon amitié. C'est l'affection sincère et ardente que je garde pour vous, mon cher père, qui me permet ces reproches; sans elle je n'aurais osé les exprimer (2).

Dom Guéranger s'excusa, obtint sa grâce, encouragea son ami, le

(1) Lettre du 22 septembre 1852.

(2) Lettre du 17 juillet 1853.

ramena à sa vocation (1). Il fit mieux. Dans la préface de *Sainte Cécile*, deuxième édition, il parla du chevalier de Rossi, de ses travaux, de la *Roma sotterranea*, des *Inscriptions chrétiennes* de la Rome antique, de manière à l'engager d'honneur devant le public français.

Nous croirions mériter le reproche d'ingratitude, écrivait-il, si nous ne présentions ici un remerciement public à M. le chevalier de Rossi dont les conseils nous ont été si précieux et dont l'amitié nous est si chère. Nos longs et fréquents entretiens avec ce grand archéologue chrétien, les excursions que nous faisons ensemble dans les sentiers déblayés des catacombes, l'échange de nos remarques et de nos impressions sur ce sol sacré de Rome qu'il ne nous a été donné de sonder qu'à de rares intervalles, mais qui pour la science de notre illustre ami ne recèle pour ainsi dire plus de mystères : ce sont autant de bienfaits dont nous bénissons la divine Providence, autant de motifs d'exprimer notre sympathie pour l'homme éminent auprès duquel nos faibles essais ont trouvé grâce.

Puisse bientôt l'Eglise et le monde savant jouir du fruit de ses doctes labeurs ! La collection des *Inscriptions de Rome chrétienne* durant les six premiers siècles, attendue impatiemment par tous les amis de la science historique, révélera toute la puissance de l'archéologue romain dirigeant noblement ses efforts sur les origines du christianisme dans la ville des pontifes, et la publication d'une *Rome souterraine*, enfin explorée dans son ensemble et illustrée par tant d'observations neuves et profondes, sera un nouveau et inappréciable service rendu à la science chrétienne (2).

M. de Rossi s'apaisa en insistant néanmoins sur la nécessité de relations régulières dont il goûtait tout le prix. Il rappelait aimablement à l'abbé de Solesmes les commencements de leur amitié :

En peu de semaines nous nous sommes connus et nous avons trouvé nos cœurs disposés à concevoir une sincère amitié; vous avez pénétré dans mes pensées intimes plus peut-être que personne ne l'a jamais fait, et je me suis ouvert à vous avec une confiance entière et sans réserve. A quoi bon tout cela si nos lettres ne maintiennent et ne resserrent de plus en plus des rapports si doux et si utiles pour moi ? Vous êtes, mon révérend père, un des meilleurs amis que je compte au monde; Dieu veuille que vous ne soyez pas même le seul *vrai ami, stricto sensu*. Ne m'abandonnez pas à ma solitude et à cette *anthropophobie* qui vous alarmait déjà en 1852 et qui s'est depuis accrue jusqu'à s'emparer entièrement de moi.

Puis venaient des nouvelles des catacombes romaines, restituées telles ou à peu près que Prudence et les pèlerins auteurs des *Itinéraires* les avaient connues autrefois. Malgré la faveur de Pie IX qui voulait être le Mécène de l'archéologie chrétienne, le chevalier de Rossi se heur-

(1) Lettre du 20 août 1853.

(2) Préface de la nouvelle édition, p. xxiii-xxiv.

fait à de telles difficultés qu'il hésitait encore; et il reprochait à l'abbé de Solesmes de l'avoir dans son livre compromis prématurément :

L'amitié vous a fait grandir des choses petites. Puisse venir un jour où je mérite les éloges que vous me donnez aujourd'hui. Je n'ai pas le droit d'être présenté au public dans ces termes pompeux, avant d'avoir publié de grands ouvrages qui sont encore *in spe* et qui peut-être deviendront le *ridiculus mus* de la fable.

J'espère que vous voudrez bien faire un grand effort et me répondre, au moins pour éviter le scandale de mes murmures contre l'abbé des *gallicans*. Le voyage que je viens de faire dans la Haute-Italie, dans l'intérêt de mes études, me donne presque la certitude que bientôt je ferai celui de la France. Si vous continuez à me faire désirer vainement vos lettres, je pourrai terriblement me venger à l'occasion de ce voyage que je désire surtout et avant tout pour aller vous embrasser à Solesmes (1).

De ce commerce avec M. de Rossi l'*Histoire de sainte Cécile* sortit renouvelée et plus vivante. Un des rédacteurs de l'*Univers*, Adolphe Segretain, la présenta au public, signalant avec goût ce que la deuxième édition ajoutait à la première et rappelant que le souverain pontife avait pris sous son patronage l'œuvre de l'abbé de Solesmes (2). Mgr Pie de son côté en recommandait officiellement la lecture à son clergé et aux familles chrétiennes (3).

Les derniers mois de l'année 1853 furent consacrés aux fondations nouvelles. Les vocations étaient rares; on ne pouvait songer qu'à des préparatifs et non encore à une installation monastique définitive. Pourtant l'évêque de Poitiers pressait dom Guéranger. « Je serai en possession de Ligugé le 13 octobre, lui écrivait-il. Je compte que vous m'enverrez ici six religieux pour la Saint-Martin. Il faudra que nous nous voyions d'ici là pour régler bien des choses (4). » L'abbé se récria : six religieux! Où les prendre? Et comment, en trois ou quatre mois, trouver le loisir nécessaire pour mettre en plein exercice un monastère nouveau? L'installation définitive n'avait-elle pas besoin d'être préparée par une période d'aménagements préalables sans lesquels la vie monastique serait suspendue en l'air? La santé de l'évêque de Poitiers était ébranlée par les premiers travaux de son épiscopat; il songeait à une saison dans les Pyrénées : n'y avait-il pas lieu de surseoir un peu (5)? Les raisons et l'expérience de dom Guéranger ralentirent le mouvement accéléré de

(1) Lettre du 4 octobre 1853.

(2) *L'Univers*, 22 juillet 1853.

(3) *Instruction synodale au clergé diocésain, portant communication de plusieurs actes et décrets de l'autorité apostolique. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. III, p. 68.

(4) Lettre du 30 avril 1853.

(5) D. Guéranger à Mgr Pie, 14 mai 1853.

l'évêque; et, sans perdre aucunement de vue cette fondation monastique de Ligugé qui leur tenait tant à cœur, on parla ensemble du deuxième concile de la province de Bordeaux qui devait se réunir à la Rochelle en juillet. Il fut entendu que le concile de Bordeaux ne pouvait mieux faire que reprendre les pensées du concile d'Amiens si heureusement tenu cette même année. « Forcément, disait l'évêque de Poitiers, notre concile marchera dans le sens d'Amiens (1). » L'abbé de Solesmes y aida de son mieux. Il n'était effort ni diversion que les gallicans ne tentassent pour détourner la pensée des évêques et déconcerter la marche des idées romaines. Mais dès lors l'élan était donné. Et lorsque l'évêque de Poitiers et l'abbé de Solesmes se réunirent le 15 septembre, ils n'avaient l'un et l'autre qu'à s'applaudir du résultat obtenu. Le lendemain, ils se rendirent à Ligugé et ensemble concertèrent tous aménagements nécessaires pour la clôture du monastère et les exigences immédiates de la régularité.

Rentré à Solesmes, dom Guéranger n'y séjourna que peu de temps : il se devait et avait promis de visiter la fondation franc-comtoise d'Acéy où se trouvaient dès lors trois religieux. Le supérieur provisoire était dom Dépillier; l'abbé de Solesmes avait cru pouvoir, jusqu'à l'érection d'Acéy en prieuré régulier, reconnaître une situation de fait et placer à la tête de cette maison embryonnaire celui qui avait été le plus intéressé à ses commencements. Les débuts d'ailleurs avaient été pénibles; les âmes s'étaient durement heurtées : il y avait urgence que l'abbé de Solesmes vît par lui-même. Malgré la fièvre dont il souffrait, il partit pour Dijon où il fut accueilli par l'affection de M. Guignard. M. Henri Joliet se fût fait une joie de le recevoir, mais retira ses amicales instances devant les droits plus anciens de l'archiviste de Dijon; il se dédommagea en accompagnant dom Guéranger jusqu'à Auxonne où dom Dépillier vint le prendre pour l'introduire à Acéy. Il restait six lieues à fournir en voiture; les voyageurs furent d'avis de partager la fatigue en se reposant la nuit en chemin. L'abbé de Solesmes entra à Acéy le 17 octobre et y trouva le monastère tel qu'on le lui avait décrit : un bâtiment solide, de vastes jardins et, pour suppléer à la basilique presque complètement détruite, une chapelle qui pouvait de longtemps suffire aux moines. Il ne reentra à Solesmes que pour la Toussaint.

Ce voyage d'Acéy lui avait interdit de se rendre à la pressante invitation de Mgr de Salinis qui voulait le voir assister aux fêtes de sainte Theodosie; et déjà Ligugé le rappelait. L'évêque et l'abbé avaient projeté ensemble d'ouvrir le monastère le jour même de saint Martin : là encore les circonstances en disposèrent autrement. Les travaux d'aménagement étaient si peu avancés que force fut d'ajourner. Un

(1) Lettre à D. Guéranger, 17 juillet 1853.

instant on songea à un terme plus éloigné, la fête de saint Hilaire; puis il se trouva que le 25 novembre la maison pouvait accueillir ses hôtes : l'évêque de Poitiers se plut à faire coïncider avec le quatrième anniversaire de sa consécration épiscopale la création du nouveau monastère. Les lettres de l'évêque et de l'abbé portent dans de longues pages pleines de détails le témoignage de la bienveillance délicate et attentive de Mgr Pie et du concert affectueux des deux fondateurs. Néanmoins les commencements ménagent toujours des surprises; il reste une large part à l'oubli et à l'improvisation. D'avance l'évêque s'en excusait : « Malgré tous nos soins, il vous manquera bien des choses en commençant. Mais je sais que vous avez plus appris le *deficere* que le *abundare*, et je vous trouverai résigné. Votre présence d'ailleurs est nécessaire pour nous diriger dans mille acquisitions (1). » Il ne disait pas que sa mère, Mme Pie, secondait avec joie et intelligence l'œuvre de son fils et que, sûre de flatter en cela une de ses plus douces préoccupations, elle organisait matériellement le petit monastère comme elle avait fait pour la demeure épiscopale de Poitiers.

La délicatesse de l'évêque se révélait dans des détails exquis où l'on sentait toute son âme, son affectueuse attention, son respect de la vie régulière. Non content de fournir lui-même aux charges des aménagements et de l'installation première, puis de défrayer de son voyage la petite colonie qui s'en venait de Solesmes à Ligugé, il avait songé à l'avenir et ménagé des relations faciles entre la maison fondatrice et le monastère nouveau. Dans une conversation familière avec les religieux, il leur faisait agréablement cette confidence : « Mes pères, j'ai fait une bassesse. Je voulais vous obtenir de l'administration des chemins de fer une remise pour vos voyages. On m'a dit qu'on n'en consentait qu'aux ordres voués à des œuvres de charité. J'ai répondu à mon tour : « Mais « c'est aux ordres savants surtout que vous devez venir en aide. Ceux « que vous patronnez trouvent dans leurs bonnes œuvres et les rela- « tions qu'elles leur créent des ressources que les savants ne trouvent « que dans leurs livres. N'est-ce pas à vous d'encourager les sciences et « les travaux de l'esprit? Voyez ce que font les bénédictins : voulez- « vous de la science, du grec, du latin, du chaldaïque? » Et l'évêque de Poitiers feuilletait devant les regards ébahis des administrateurs le deuxième volume du *Spicilège*. Il ne pouvait mieux l'employer qu'à en faire un hommage intéressé : il le fit. « et c'est ainsi, poursuivait l'évêque rapportant la scène, que je me suis dessaisi du volume du *Spicilège* pour acheter une faveur (2). » On remplaça le volume dans la bibliothèque épiscopale. La négociation réussit; la compagnie accorda aux bénédictins le bénéfice du demi-prix sur la ligne d'Orléans entre Angers

(1) Lettre du 13 novembre 1853.

(2) D. Bouleau à D. Guéranger, 31 décembre 1853.

et Ligugé, et pour dom Pitra et dom Guéranger deux cartes personnelles de libre parcours sur tout le réseau d'Orléans.

L'évêque de Poitiers avait voulu faire du 25 novembre 1853 une date solennelle dans son glorieux épiscopat. C'est du 25 novembre et du prieuré de Saint-Martin de Ligugé qu'il data son ordonnance pour l'organisation des commissions liturgiques de son diocèse. Ce jour-là même s'inaugurait aussi le retour de Poitiers à la liturgie romaine et l'évêque adoptait dès lors le bréviaire romain pour son usage personnel. Mgr Pie salua ce jour de fête par des accents de joie où se mêlait un air de triomphe. Rétablir la vie monastique et religieuse au lieu où saint Hilaire l'avait fondée dans les Gaules, restituer le culte de saint Martin là où sa sainteté a principalement éclaté, c'était bien en effet le sens profond de la cérémonie. Après l'avoir rappelé, l'évêque de Poitiers s'appliqua à montrer quelle avait été, quelle devait être encore dans l'Eglise la place et la mission de la vie monastique. Se taire au sujet de l'abbé de Solesmes au cours de cette homélie où son nom avait si naturellement sa place eût été difficile; parler de lui ne l'était pas moins; l'évêque tourna la difficulté et réussit à le nommer pour abriter de son autorité ce qu'il voulait dire du culte des saints et de son opportunité surtout à l'heure présente (1). Le lendemain fut le jour de l'installation. Dom Guéranger chanta la messe conventuelle; dorénavant dans le prieuré de Saint-Martin devenu depuis une abbaye florissante, les louanges de Dieu ne seront plus interrompues jusqu'au jour néfaste où, la vie religieuse ayant été en France déclarée immorale, les moines bénédictins, pour n'être pas placés sous la surveillance de la police, s'en allèrent au delà des frontières françaises demander à d'autres régions une équité que les étrangers et les hérétiques ne leur ont pas refusée.

Un obstacle inattendu faillit pourtant déconcerter l'érection du prieuré. Lorsque l'abbé de Solesmes mit à la tête des cinq ou six religieux, qui alors composaient tout le monastère, le R. P. dom Pierre Ferron, la modestie du prieur nommé se révolta; il se jeta aux pieds de son abbé, le suppliant de revenir sur une désignation qui ne pouvait selon lui être prise que par erreur. Comme bien on pense, l'abbé de Solesmes ne revint pas sur sa décision. Dieu sembla ratifier la nomination et obligea le vénéré P. Ferron à s'y accoutumer, car il devait porter pendant près de quarante ans, sans cesse renouvelé par la confiance de son abbé, ce titre de prieur dont il avait d'abord récusé le fardeau. Cette démission d'esprit appelle la bénédiction de Dieu. La charge de celui qui devait diriger le petit monastère était d'ailleurs très allégée par l'affection toujours attentive de l'évêque de Poitiers, par la bienveillance toujours dévouée de sa mère, Mme Pie, qui avait adopté le prieuré.

(1) *Homélie prononcée à l'occasion du rétablissement de l'ordre de Saint-Benoît dans le monastère de Ligugé. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers, t. II, p. 61-75.*

Un des premiers soucis des moines de Saint-Martin de Ligugé avait été de reconnaître affectueusement à Notre-Dame d'Acéy son droit d'aînesse que dom Guéranger avait réservé lui-même dans l'acte d'érection. Ce n'était pas encore la pleine et large fécondité; mais enfin c'était déjà plus qu'une promesse que la création de ces deux centres monastiques. Dom Guéranger y pouvait voir la récompense de longues années de travail et de souffrance. Le mouvement liturgique encore développé par les conciles ébranlait l'un après l'autre les diocèses de France et les ramenait à l'unité. L'église du Mans y venait à son tour, et Mgr Bouvier reprenait avec l'abbaye de Solesmes les relations affectueuses si malencontreusement interrompues depuis la crise de 1837. La sollicitude constante de l'abbé de Solesmes au gouvernement de sa maison et à la formation de ses religieux, la correspondance régulière avec les deux prieurs des maisons récemment fondées, les travaux liturgiques que les divers diocèses réclamaient de lui, le ministère qu'il exerçait quotidiennement auprès des nombreux visiteurs qui venaient presque chaque jour exiger une part de son temps et le bienfait de sa parole, les soucis d'argent, les infirmités d'une santé souvent chancelante ne lui laissèrent pas toujours le loisir d'intervenir dans les controverses du temps. Elles l'intéressaient pourtant à un très haut degré et sa correspondance en fait foi. Les lettres échangées avec dom Pitra reflètent tout le mouvement catholique de l'époque; on y entend le bruit de controverses qui ne sont pas encore pleinement assoupies aujourd'hui. Il n'est question entre eux durant les derniers mois de 1853 que des *Philosophumena*, des auteurs présumés de ce pamphlet célèbre, du silence des voix catholiques, de la portée des accusations formulées par le traité contre saint Zéphyrin et saint Calixte.

Et pourtant on se tromperait à croire que l'érudition seule fournissait la matière de leurs lettres. Dom Pitra n'était pas uniquement livré à la recherche des textes inédits qui devaient entrer dans le *Spicilege*; les questions de vie intérieure non seulement occupaient sa pensée mais semblaient en être le centre et comme le point de ralliement :

J'ai demandé au cher saint (saint Odon) deux grâces : de rester toute ma vie simple moine et de conserver toute ma vie l'esprit d'un simple moine. J'ai éprouvé une véritable joie de voir que j'avais certainement obtenu la première grâce. Mon avenir est bien tracé, bien assuré : je vivrai, je mourrai simple moine. Dieu soit béni et saint Odon avec lui. La découverte n'était pas merveilleuse; mais le bon Dieu use de ces naïvetés pour consoler, et ce fut vraiment pour moi un éclair de joie.

Reste à obtenir la seconde grâce. J'ai pris la résolution de me confiner désormais strictement dans mes obédiences strictement personnelles et de regarder comme une tentation toute préoccupation qui m'en ferait sortir, même par fantaisie de plans et d'imagination. Je n'ai vraiment ni grâce, ni titre, ni raison

de m'occuper soit des affaires générales de la congrégation, soit des affaires de l'Eglise. Je ne veux et ne puis être indifférent ni aux unes ni aux autres; mais m'en préoccuper comme je l'ai fait par le passé, il n'y a là évidemment que vanité et affliction d'esprit. J'espère donc, mon très révérend père, ne plus vous parler ni vous écrire d'*Ami de la religion*, de *Revue*, de *Gallia Christiana*, etc... Ce n'est vraiment pas bouderie ni désertion sous la tente; mais je sens depuis longtemps un attrait qui m'appelle en cette voie. J'aspire à y revenir, à y rester fidèle, et je vous prie, mon très révérend père, de bénir ces dispositions et ces résolutions (1).

Il n'est pas sans intérêt de noter les pensées secrètes de ce moine que Dieu préparait dans le silence aux plus hautes dignités de l'Eglise et l'esprit d'humilité et de démission qui se trahissait dans les confidences de dom Pitra comme dans les résistances du P. Ferron. Ailleurs malheureusement des dispositions fort différentes créaient d'épineuses rivalités. Le supérieur provisoire de la communauté d'Acéy prenait, lui, très aisément son parti de sa situation. Il lui semblait qu'en le désignant pour diriger les commencements de cette maison monastique dont il était le propriétaire et dont il se regardait comme le fondateur, l'abbé de Solesmes n'avait fait que reconnaître des droits sacrés. Là où il n'y avait qu'une mesure assurant le bon ordre, il songeait à une investiture absolue et définitive. Il se voyait déjà crossé et mitré, successeur de saint Bernard, et n'éprouvait nulle difficulté à le dire tout haut.

On ne tarda pas à ressentir son exigeante âpreté dans l'exercice de son autorité précaire et l'ennui qu'il éprouvait des limites selon lui trop étroites où elle devait se contenir. La sommation ne se fit guère attendre : ou ma démission, disait-il, ou le complément d'une autorité qui, si elle n'était absolue, n'était par là même que dérisoire. Le dilemme fut proposé, lorsque l'abbé de Solesmes éleva à cinq le nombre des religieux de Sainte-Marie d'Acéy. Il ne pouvait convenir à dom Guéranger de choisir sur l'heure l'une ou l'autre alternative : il temporisa; puis quand la vie commune eut produit son effet ordinaire de révéler pleinement l'un à l'autre les caractères qui la menaient ensemble, afin de sortir de sa perplexité et sans pourtant convoquer les moines à une élection formelle qui n'était pas encore leur droit, il les invita à lui désigner *sub secreto* celui d'entre eux qu'ils désiraient avoir comme prieur. Les vœux de la petite communauté désignèrent le P. Menault et écartèrent nettement le P. Dépillier. Dès que l'évêque de Saint-Claude eut donné son assentiment canonique à l'érection, l'abbé de Solesmes, par deux actes séparés dont il confiait l'exécution au P. Dépillier, prononça l'érection du nouveau prieuré et institua le premier prieur dom Menault.

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 21 novembre 1853.

Ceci se passait en janvier 1854. A dater de ce moment l'amour-propre froissé ne laissera plus en repos le religieux évincé. Le choix des moines et de l'abbé qui s'est porté sur un autre que lui est un choix criminel, outrageant, inique. C'est en vain que la longanimité et l'affection de l'abbé s'emploieront dorénavant à le ramener. Cette maison dont il est malheureusement le propriétaire légal, qu'il croit sienne par droit de conquête puisqu'il l'a fondée, et par droit de naissance puisqu'elle est située dans son pays natal; cette maison dont il n'est pas le chef commence à lui devenir odieuse. Il s'efforcera d'abord d'extorquer par tous les procédés de la fausse soumission, de la plainte ou de la menace la mise à néant de l'acte qui l'a écarté d'une situation créée par lui; puis il témoignera de son dessein de sortir d'une congrégation qui sait si mal reconnaître ses services; enfin, armé de son titre de propriétaire légal, il montrera bientôt qu'il a le pouvoir de détruire ce qu'il a su élever. Il ira plus loin : il poussera jusqu'à l'aboutissement fatal de ces voies qui semblent à l'homme passionné être droites et conduisent à l'apostasie et à l'impénitence obstinée. Il n'est pas au monde de plus triste spectacle que la chute des âmes que Dieu avait appelées si près de lui; il n'est point de pires conseillers que l'orgueil et sa fille aînée, l'illusion; et ce qui rend plus effrayantes encore ces scènes de réprobation, c'est qu'elles semblent être infructueuses et ne détourner par un sentiment de terreur aucun de ceux que le même orgueil conduit à la même ruine.

La guerre avait éclaté entre la France et la Russie en février 1854. C'était une calamité nouvelle ajoutée à la longue disette de deux ans qui désola la France; la détresse de Solesmes s'accrut encore de la détresse publique. En dépit du conseil apostolique qui veut que ce soient les pères qui recueillent pour leurs fils et non inversement, l'abbé de Solesmes fut contraint par la nécessité de tendre la main à son monastère d'Acéy. Les largesses de la région franc-comtoise et les souscriptions volontaires suffisaient aux annuités de paiements en même temps qu'elles assuraient l'avenir de la fondation; il était trop juste que la fille vînt au secours de sa mère et compensât, puisqu'elle le pouvait, ce que Solesmes lui donnait d'hommes, d'autorité et d'appui. Au commencement, ce devoir fut bien compris; il ne devint à charge à celui qui faisait l'office de quêteur que le jour où il cessa d'être le supérieur de cette maison qu'il croyait être son bien. Mais déjà les ressentiments commençaient à s'envenimer, amassant dans l'âme du pauvre religieux des ferments d'irritation chaque jour renouvelés, lorsqu'une alarme soudaine y apporta une puissante diversion.

Après avoir ravagé le midi de la France, le choléra s'étendit en Franche-Comté. Dom Guéranger venait à peine de quitter Acéy sur la fin de juillet 1854 que le fléau commença à infester tout le pays, parcourant avec une foudroyante rapidité villes et campagnes. empor-

tant les malades en quelques heures, affectant parfois une bizarrerie terrible. Toute la région de l'Est fut atteinte, certaines localités furent presque complètement dépeuplées. On eût dit le retour de ces pestes du moyen âge qui faisaient la terreur de l'Europe et semaient partout l'épouvante. Nul n'était assuré d'un jour de vie. La moitié des habitants de la ville de Dôle prit la fuite, et malgré cette dépopulation soudaine, plus de cinq cents personnes périrent en quinze jours. Au milieu de cette désolation, les religieux d'Accey firent leur devoir avec un courage et une simplicité tranquilles. On les vit partout au chevet des mourants, dans les presbytères visités par la maladie ou par la mort, empressés, dévoués, se donnant sans mesure, avec une charité qui concilia au monastère naissant le respect et la reconnaissance du peuple chrétien. Aucun d'eux ne fut frappé; le Seigneur exauça les prières de l'abbé et des moines de Solesmes en faveur de leurs frères en péril : pendant deux longs mois ils voisinèrent chaque jour avec la mort sans même qu'elle les effleurât, hélas! sans non plus que cette redoutable intimité ni la perspective pourtant si prochaine des jugements de Dieu parvinssent à ruiner dans le cœur du moine propriétaire l'odieux projet de revendre cette abbaye qui lui appartenait légalement et de se réserver, pour y vivre de ses rentes, la portion dite l'abbatiale et l'enclos y attendant.

Dans un chapitre de ses *Conférences spirituelles* où il traite de l'illusion, le P. Faber s'est demandé quelle est l'heure et quel est l'endroit où nous devenons vrais, si du moins l'approche de la mort nous délivre et si l'illusion, le « mal du roi », est telle que la main du roi la guérisse toujours. Il répond avec tristesse que rien, pas même le face à face avec la mort, n'est assuré de ramener toujours à la vérité des âmes en proie à leur passion; leurs idées leur sont entrées dans la chair comme une tunique vivante; le lit de l'agonie peut être emprunté, théâtral; les gens meurent sans s'être réellement éveillés (1). Le sommeil ici dura jusqu'à la quatre-vingt-douzième année, comme si Dieu avait voulu par la durée extraordinaire de ce délai dépasser la mesure de sa divine longanimité. Ni les instances des hommes, ni les ingénieuses attentions de la charité, ni la conspiration affectueuse de la prière qui ne se lassa jamais, rien ne put fléchir une obstination qui s'était éloignée de Dieu par les démarches les plus extrêmes, par tous les obstacles que la haine peut entasser, comme pour s'interdire jusqu'à la possibilité du retour.

L'abbé de Solesmes voyait le coupable s'enfoncer et se perdre dans la nuit; il crut néanmoins devoir au nom de Dieu féliciter les moines de leur devoir accompli.

(1) R. P. FABER, *Conférences spirituelles* (trad. française, 1860). — *Sur les illusions*, VI, *l'endroit et l'heure où nous devenons vrais*, p. 211 et suiv.

Soyez bénis, très chers fils, leur écrivait-il, de votre courage et de votre charité. Vous avez bravé les périls et la mort même. Avec Dieu, vous avez travaillé au salut des âmes, avec les saints anges au soulagement des corps : vous avez fait bénir par les peuples le saint habit que nous portons. Rapportez au Seigneur toute la gloire de ce que vous avez fait, car c'est lui qui vous a soutenus et fortifiés; ne désirez point en être loués par les hommes. Et après avoir montré votre charité envers des gens que vous ne connaissiez pas, exercez-la envers les frères que Dieu vous a donnés dans la religion. Unissez-vous plus fortement que jamais dans une tendresse mutuelle, préférant toujours les autres à vous, bannissant toute froideur, oubliant tout souvenir de discussion, supportant les défauts de la fragilité humaine, parlant les uns des autres avec estime et affection, profitant de toute occasion pour vous témoigner soit dans l'absence, soit dans la présence cette dilection fraternelle que le Seigneur nous dit être la marque de ses disciples (1).

Accueillies de façon oblique, ces paroles comme tout le reste demeurèrent sans fruit auprès de celui qu'elles visaient sans le nommer : son âme était désormais trop pleine de ressentiments et de hauteur, trop gonflée de projets irrités pour les pouvoir comprendre. Tout devenait prétexte à orages nouveaux; la vie commune qui pour sanctifier a besoin de paix devenait fiévreuse et intolérable. Comme il arrive inévitablement, l'écho des difficultés intérieures parvenait au dehors, porté par les indiscretions de celui-là même qui se proposait d'exploiter ensuite le trouble et le discrédit créés par lui. Ses lettres étaient pleines de menaces. Si satisfaction ne lui était donnée, si le personnel monastique de la maison n'était remanié de fond en comble, si on ne tenait compte de sa juste douleur, l'évêque et le supérieur du grand séminaire seraient par lui initiés à toute l'irrégularité de la situation. Une date était fixée, date péremptoire : c'était avant le dimanche 10 décembre que l'abbé de Solesmes devait faire droit aux exigences du rebelle. Faute de réponse et de réponse à son gré, il se réservait d'agir au mieux de ses intérêts. Il y a un grain de folie dans toute passion poussée à l'excès; pour la tenir en échec, dom Guéranger n'avait d'autres procédés que la douceur, la prière, le silence. Il semblait que l'ennemi du bien voulût lui faire expier, par les épreuves les plus inattendues, et dans son propre monastère, et dans tous les centres de prière où il s'efforçait d'établir ses religieux, chacun des services qu'il rendait à l'Eglise de Dieu. Depuis le calvaire, la souffrance est la rançon du bien.

(1) Lettre du 10 septembre 1854.



## CHAPITRE XIV

### POLEMIQUE CONTRE LE NATURALISME

(1854-1857)

Ni la détresse de son monastère ni les difficultés de ses premières fondations ne détournaient l'abbé de Solesmes de l'attention qu'il devait à Rome et aux événements qui s'y accomplissaient alors. Le pontificat de Pie IX, après les premières heures très ardues qu'il avait traversées, développait sa pensée résolue et tranquille. Rome reprenait la direction de l'intelligence chrétienne, non pas seulement au moyen de la censure prononcée contre l'erreur mais par une action positive et directe. Les travaux du chevalier de Rossi, poursuivis maintenant avec continuité, amenaient les monuments des catacombes à déposer en faveur de la foi et de la tradition chrétienne. L'amitié seule eût déterminé dom Guéranger à admirer des découvertes archéologiques qui révélaient alors Rome à Rome même; mais initié personnellement à ces recherches par son *Histoire de sainte Cécile*, par l'étude attentive des itinéraires anciens, par les visites même faites autrefois aux catacombes, il voyait de plus dans ces découvertes de son ami le triomphe de l'Eglise et une illustration nouvelle donnée à la tradition apostolique. Et pourtant de longs silences ponctuaient encore la correspondance avec M. de Rossi. « Mon très révérend père et infidèle ami, lui écrivait le chevalier, vous êtes un relaps, un consuetudinaire; il n'y a plus d'absolution ni de quartier pour vous. » Mais la même lettre qui vouait à la réprobation un homme trop occupé pour écrire contenait aussi ces lignes bien calculées pour piquer sa pieuse curiosité : « Je suis dans les catacombes de la vigne Molinari (elle venait par les soins du chevalier d'être acquise à Pie IX), et parvenu à m'approcher tellement de sainte Cécile que je puis dire avec le pape Pascal qu'il me serait possible de l'entendre et de lui parler si elle était encore là (1). »

(1) Lettre du 23 mars 1854.

La communication produisit tout aussitôt l'effet attendu. On se souvient que l'année précédente, dans la deuxième édition de *Sainte Cécile*, dom Guéranger, ébranlé par les arguments de son ami, avait cru pourtant devoir s'en tenir encore à la tradition romaine qui plaçait le tombeau de la sainte au cimetière de Calixte. Cette fois la curiosité de l'historien fut éveillée par l'assertion si résolue de l'archéologue et sollicita des arguments décisifs. Puis l'amitié reprenait ses droits.

Comment serait-il possible, mon cher ami, que je ne vous aimasse pas comme un autre moi-même, moi qui, tout *barbare* que je suis, n'ai cessé depuis 1825 de songer aux catacombes et de recueillir tous les faits qui s'y peuvent rattacher, moi qui dès 1837 exposais ma vie dans les souterrains de la voie Nomentane avec une torche et un paquet de roseaux? Je ne vous connaissais pas alors, vous étiez encore un enfant. La Providence a daigné faire que je vous aie rencontré, et je me suis lié à vous avec toute l'ardeur de mon caractère français et toute la simplicité de mon cœur de moine. Vous avez ajouté vous-même, mon cher ami, à cette sympathie native par votre douce confiance et cette effusion de cœur qui m'est toujours présente. C'est pour cela que je ne pense pas à Rome souterraine sans penser à vous, ni à vous sans retrouver dans mon souvenir la chère cité des martyrs. Dieu mettrait le comble à notre amitié si par vous le tombeau de ma bien-aimée sainte Cécile m'était révélé (1).

La réponse ne se fit pas attendre; elle était décisive. « Je n'ai point d'inscription, disait M. de Rossi, point de document qui soit lisible aux yeux de tous et qui désigne le cher tombeau; mais j'ai un tel ensemble de faits qu'il faut être *sceptique* pour contester la découverte dont à vous seul au monde je livre tous les détails (2). » Des fouilles attentives dans les cimetières de Prétextat, de Calixte, des saints Nérée et Achillée avaient mis le chevalier de Rossi en possession de mille menus indices lui permettant de reconnaître directement la date des cryptes et des cubicula. Aussi au lieu de fournir sur l'heure la preuve décisive, l'archéologue romain entre-t-il avec son ami dans une admirable leçon d'archéologie où l'expérience et la divination, mais une divination qui n'appartient qu'aux attentifs et aux patients, s'unissent en un admirable système pour définir l'âge des cryptes historiques et des inscriptions des catacombes. Déjà ébranlé, dom Guéranger cette fois se déclara convaincu. Les découvertes du chevalier de Rossi étaient toutes d'ailleurs à l'honneur de sainte Cécile. Il était constant d'après lui que la chère sainte avait reposé au centre même du cimetière de Calixte, qu'elle avait partagé avec le pape saint Sixte l'honneur de donner son nom à la basilique centrale (*ad sanctam Cæciliam, ad sanctum Sixtum*) et que la Rome du troisième siècle avait honoré le martyr et l'apostolat de

(1) Lettre du 3 avril 1854.

(2) Lettre du 20 avril 1854.

sainte Cécile en lui donnant, sépulture glorieuse entre toutes, une place au milieu des pontifes, saint Eusèbe, saint Corneille, saint Sixte II, saint Eutychien, saint Antéros. La *stanza* de sainte Cécile, les peintures qui la décoraient et qui depuis ont été souvent reproduites, le loculus où reposait le corps de la sainte martyre, les fragments d'inscription damasienne, rien ne manquait à la démonstration de M. de Rossi. L'ensemble de sa découverte avait une grande portée historique : après la sépulture au Vatican des papes du premier et du deuxième siècle, il montrait dans la basilique de Saint-Sixte et au cimetière de Calixte le tombeau des papes du troisième siècle. La voie Appienne demeurait, sous Rome chrétienne comme autrefois, la *regina viarum*, et le cimetière de Calixte était révélé comme le lieu le plus vénérable de la ville sainte après la confession de saint Pierre (1).

Il y avait une part de fierté dans les applaudissements que l'abbé de Solesmes adressait à la glorieuse découverte de son ami.

Je rends hommage, disait-il, à ce sens divinatoire que Dieu vous a donné et qui s'est développé par le contact de ces monuments dont vous avez si souvent affronté les mystères. Je suis ravi que vous ayez pu reconnaître le sépulcre pontifical de l'incomparable vierge. Cela m'a causé un tel bonheur que tout d'abord j'ai éprouvé plus de contentement du fait que d'impatience d'en obtenir les preuves directes, tant je m'en rapporte à votre probité archéologique (2).

Il se ravisait cependant et, désireux de ne se rendre qu'après ample informé, il réclamait des détails et voulait éclaircir ses derniers doutes. Comment, s'il était *ad sanctum Sixtum*, le corps de sainte Cécile avait-il au huitième siècle échappé aux Lombards? Comment saint Pascal, au neuvième siècle, après avoir découvert le corps de sainte Cécile, n'a-t-il rien dit de plus d'un tombeau si riche en peintures et si cher à la piété romaine? Ne pourrait-on expliquer l'alvéole *ad Catacumbas* et l'inscription de l'archevêque de Bourges, en supposant que la tradition romaine s'appuyait sur un séjour antérieur de la précieuse relique *ad Catacumbas*, qui l'eût momentanément soustraite aux déprédations de ces temps troublés (3)? Le chevalier de Rossi eut réponse à tout (4). A cette époque, il n'avait pas encore achevé la réforme de la tradition relative à sainte Cécile ni retrouvé la date exacte de son martyre : il continuait à confondre l'évêque Urbain des *Actes* avec le pape de ce nom, saint Urbain I<sup>er</sup> mort en 230; mais l'abbé de Solesmes était satisfait :

Votre dernière lettre a mis mon esprit en repos. S'il me fût resté des doutes sur la vérité de votre découverte, je me serais senti poussé à questionner encore;

(1) Lettre du 20 avril 1854.

(2) Lettre du 28 juin 1854.

(3) *Ibid.*

(4) Lettre du 9 août 1854.

mais vous m'avez donné une telle paix que j'ai joui trop longtemps, et en silence, de ma béatitude. Ma pensée habite sans cesse notre chère Rome, nos sacrés hypogées et je m'y retrouve sans cesse avec vous. Ah! qu'il me tarde de descendre avec vous au tombeau de la vierge, de la martyre, de l'apôtre et d'y adorer *in loco ubi steterunt pedes ejus!* Tout est éclatant d'évidence, le lieu du cubiculum, les peintures, les dimensions, les fragments de l'inscription damasienne, la disparition du sacré corps au temps de Pascal, les recherches infructueuses des Lombards. Le diplôme de saint Pascal n'a plus de difficultés et la tradition de l'archevêque de Bourges s'écroule, entraînant avec elle plus d'une page de ma deuxième édition. Je ne m'en plains pas et j'ai d'autant moins de reproches à vous faire que vous m'aviez averti; mais pouvais-je soupçonner alors toute l'étendue du coup d'œil que Dieu vous a donné sur Rome souterraine?

Quand je songe à tout ce que vous avez encore à parcourir, je regrette moins les entraves que rencontre la publication de votre *Roma subterranea*. Vous n'avez pas encore la carte entière du pays; et combien d'appréciations nouvelles naîtront chez vous de vos futures explorations! Je regrette que vous n'avez pas Tillemont avec vous pour le conduire par la main au milieu des antiquités de Rome chrétienne; il en conclurait peut-être que tout n'est pas absurde dans les actes des martyrs romains. Je pense avant un an avoir le plaisir de vous voir. J'aurais été heureux de me trouver à Rome pour le triomphe de la *Madona santissima*, mais cela ne m'a pas été possible. J'aurais eu d'ailleurs bien de la peine à jouir de vous; tous les pèlerins vous prendront votre temps, et vous aurez à faire aux catacombes bien des visites qui ne seront pas motivées par la science. Il est juste d'ailleurs que vous fassiez les honneurs de votre domaine (1).

Le chevalier de Rossi n'était pas seul à se plaindre, mais les questions s'abattaient de tous les points cardinaux sur une vie qui depuis longtemps n'avait connu le loisir. Histoire, liturgie, cérémonies, controverses philosophiques, tout était abordé dans cette vaste correspondance : elle offre parfois des rencontres savoureuses. Ceux qui à Rome connaissaient l'abbé de Solesmes d'un peu loin le regardaient comme traditionaliste en philosophie; l'écho de cette appréciation, nous l'avons vu autrefois, était parvenu jusqu'aux oreilles du cardinal Fornari. Comment aurait-il pu n'être pas traditionaliste, ayant appartenu à l'école de Lamennais et fraternisé un quart de siècle auparavant avec les fauteurs célèbres de la doctrine du sens commun? Les idées ultramontaines avaient dans l'école mennaisienne été associées de fait à une doctrine philosophique qui diminuait la raison. Le public même pensant n'avait pas encore réussi à isoler l'une de l'autre des doctrines ainsi conjuguées ensemble : traditionalisme et ultramontanisme, c'était tout un; et cette confusion des espèces aidait à la polémique de ceux qui visaient à atteindre l'ultramontanisme, en feignant de défendre les droits de la raison. Ces quiproquos ne sont pas sans exemple dans la mêlée des idées. L'abbé

(1) Lettre du 18 novembre 1854.

de Solesmes ne pouvait se défendre d'un sourire, quand le P. Chastel, lui faisant hommage d'un nouveau traité contre le traditionalisme, réclamait son jugement avec quelque inquiétude et témoignait aussi de sa surprise d'avoir pour adversaires et simultanément plusieurs des plus ardents ultramontains et certains partisans des idées gallicanes. Il s'excusait même de s'attaquer à M. de Bonald et terminait en souhaitant qu'il se trouvât dans son œuvre quelque chose qui méritât de n'être pas désapprouvé (1). Il n'était nul besoin de tant de précautions; dom Guéranger était d'avance pleinement gagné aux doctrines du P. Chastel. « Nul plus que lui, a dit Mgr Pic, n'a été opposé aux systèmes qui dépriment la nature et la raison. Le baianisme, le jansénisme, le quiétisme, sous leurs formes diverses, ont eu en lui un adversaire constant; enfin ses courtes relations avec Lamennais l'ont toujours laissé étranger à ses fausses théories sur l'impuissance de la raison individuelle (2). »

L'abbé de Solesmes a souvent avoué à ses familiers que l'année 1854 avait été l'une des plus rudes d'une vie qui connut tant l'épreuve. La détresse était extrême. L'œuvre des quêtes était confiée à des religieux d'une vertu éprouvée, attachés à leur règle et à l'esprit de leur vie; mais en leur absence les offices du monastère étaient en souffrance et le monastère lui-même, appauvri des éléments personnels capables de représenter la tradition, dérivait comme un bateau désemparé au gré des courants. La profession monastique non plus que le baptême lui-même n'affranchit d'emblée de la survivance des passions humaines. Qu'une nature dominatrice, servie d'ailleurs par une intelligence réelle et abritant d'un vernis de correction ses visées d'ambition et d'influence, se trouve investie d'une part d'autorité dans un milieu qui ne se défend pas encore par le nombre et la fermeté acquise de ses religieux, elle courra grand risque de n'user de cette autorité que dans un but personnel; elle détournera du centre régulier et groupera, non autour du drapeau commun et autour de l'abbé mais autour d'elle, les âmes ou naïves ou séduites.

Après le départ de dom Gardereau, devenu quêteur, le noviciat de Solesmes fut confié à une de ces influences dangereuses qu'on ne connaît bien que lorsqu'elles ont été à l'œuvre et ont donné leur mesure. Soumises, attentives à l'obéissance dans la mesure même de la confiance qui leur est témoignée et de l'autorité mise en leurs mains, tenues en garde contre toute forme trop personnelle, conscientes que l'exercice de tout pouvoir surnaturel n'est toujours qu'une forme d'obéissance, sachant en un mot que, selon la parole de Bossuet, toute autorité surnaturelle est servitude pour le bien des âmes, affranchies, disciplinées, ces

(1) Lettre du 8 septembre 1854.

(2) *Oraison funèbre du T. R. P. dom Prosper Guéranger... Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 60.

natures seraient grandement aptes à l'œuvre de Dieu : elles préfèrent trop souvent se vouer à la stérilité et rendre inutiles des qualités réelles, comme les fleuves qui se perdent dans les sables pour n'avoir pas voulu se creuser leur lit et y couler. Très éloigné du soupçon, l'abbé de Solesmes eut besoin d'être avisé par autrui; il observa, se renseigna, attendit et, lorsque sa conscience lui fit une loi de soustraire son noviciat à une direction irrégulière, retira à lui l'autorité qu'il avait lui-même confiée. C'est l'exercice le plus normal de l'autorité paternelle dans le monastère. Chose étrange et qui montre à quelles bizarreries se peut porter l'ambition, le maître des novices se flattait que jamais l'abbé n'oserait lui retirer son office; et pourtant il demandait à Rome un rescrit qui dans l'intérêt de sa conscience le délivrât de toute charge, le privé de voix active et passive, afin de pouvoir au besoin montrer qu'il était allé au-devant de sa démission et avait aspiré à descendre. Le vrai maître des novices pour dom Guéranger, celui qui dans la suite serait aussi son prieur et enfin recueillerait sa succession, l'abbé Charles Couturier, entraît cette année-là même au monastère en compagnie de l'abbé François Chamard. Mais il fallait pourvoir sur l'heure à la direction de ce noviciat de Solesmes qui devait durant longtemps encore être la pépinière unique de la congrégation de France. Dom Guéranger résolut d'ajouter à ses charges multiples déjà l'office de zéléateur; le vénéré dom Cadot devint maître des novices et tout rentra dans l'ordre, sans pourtant que s'éliminassent sur l'heure les tristes conséquences des menées qui avaient précédé. Le mal a toujours son douloureux lendemain, et les erreurs de la passion retentissent longtemps dans les âmes qu'elles ont atteintes, comme aussi dans la vie des supérieurs condamnés à vivre spectateurs impuissants de ravages qu'ils n'ont pu ni pressentir ni conjurer et dont ils ne sauraient arrêter le cours.

Du moins n'y avait-il que joie du côté de la fondation de Ligugé. Dom Pitra visitait souvent le petit monastère; il était très goûté de l'évêque de Poitiers. Un instant l'évêque et le moine furent unis en une intime collaboration.

Quelle organisation magnifique pour la recherche et l'érudition! disait Mgr Pie en remerciant dom Guéranger de le lui avoir prêté. L'imagination pourrait s'aventurer quelquefois, ajoutait-il avec finesse, et chercher la clef des choses là où elle n'est pas. Nonobstant ce petit inconvénient, je vous souhaite bon nombre d'enfants de saint Benoît comme celui-là (1).

Venez me voir avant la Saint-Martin, et mandez avec vous le cher père Pitra. Nous aurons, je l'espère, l'évêque de Tulle, qui compte sur vous deux avec friandise. J'ai vu avec joie que le pape vous faisait réimprimer; c'est un témoignage bien flatteur pour vous (2).

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1854.

(2) Lettre du 9 octobre 1854.

L'évêque de Poitiers faisait allusion au *Mémoire sur l'Immaculée Conception* dont le pape avait demandé une édition nouvelle, en vue de la proclamation solennelle fixée au 8 décembre de cette année. La part que dom Guéranger avait prise à cette question et la faveur que lui témoignait le souverain pontife laissaient supposer que l'abbé de Solesmes se rendrait à Rome pour assister aux fêtes, et même qu'il y serait formellement invité. « J'en suis salué tous les jours, écrivait-il à un ami qui l'interrogeait; mais il n'en a jamais été question ni à Rome ni à Solesmes. La réunion d'évêques projetée par le saint père n'est pas un concile; on veut seulement de chaque nation deux évêques pour la conférence qui doit avoir lieu. A aucun titre, je ne dois être là (1). » Mille motifs impérieux que le lecteur n'ignore non plus que nous le retenaient en France dans son monastère toujours menacé, près de ses fondations encore naissantes.

La correspondance d'abord si active de l'abbé de Solesmes avec Mme Swetchine s'était ralentie. La noble convertie n'avait plus devant elle que trois ans de vie. La vieillesse la rendait silencieuse; elle s'attristait du cruel partage d'intérêts et de sentiments que provoquait en elle la guerre de la France contre la Russie. Le gouvernement français avait autorisé les sujets russes à séjourner en France comme par le passé. Elle avait été heureuse de cette décision; néanmoins, disait-elle avec tristesse, « l'amour que je conserve à mon pays quoique platonique est bien sincère. Pour tout le monde, c'est la guerre d'Orient; pour moi, c'est la guerre civile (2). » Il ne semblait pas, alors surtout que l'affection première s'était refroidie, qu'il demeurât une chance quelconque à cette visite si vivement projetée quinze ans auparavant et dont l'occasion s'était toujours dérobée. Et pourtant, au retour d'un séjour au Bourg-d'Iré auprès du comte de Falloux, Mme Swetchine s'arrêta à Solesmes, accompagnée de M. de Falloux lui-même et du prince Augustin Galitzin. C'était le 11 octobre, veille de la dédicace de l'église abbatiale; les instances de dom Guéranger n'obtinrent pas que ses visiteurs prolongeassent leur séjour.

Dans une lettre à la duchesse de La Rochefoucauld, Mme Swetchine a fait allusion aux quelques heures passées à Solesmes :

M. de Falloux est venu avec moi jusqu'à Sablé pour me conduire à Solesmes, où la réception la plus cordiale m'attendait. Le père abbé n'est vieilli ni d'esprit ni même de visage; la paix de ces dernières années l'a bien restauré. Il règne dans son paisible domaine, et au dehors lui et ses religieux sont très bien vus. Tout cela a été très rapide mais très satisfaisant. On n'est pas assez étonné,

(1) D. Guéranger à M. Adolphe Segretain, 5 octobre 1854.

(2) Lettre à Lacordaire, 30 octobre 1854. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine* (1864), p. 545.

au milieu de tant de choses qui croulent, de ne voir aucune entreprise religieuse périlcliter (1).

L'humeur paisible de l'abbé de Solesmes et aussi la brièveté d'un entretien où rien ne pouvait être abordé à fond donnèrent le change à Mme Swetchine. Tandis qu'elle regagnait Paris, l'abbé de Solesmes écrivait à dom Pitra pour l'inviter au nom de l'évêque de Poitiers à la solennité de la Saint-Martin à Ligugé : « Il y aura les évêques de Tulle et d'Angoulême; mais cela ne nous suffit pas : il nous faut encore dom Pitra (2). »

Le départ simultané de trois postulants qui sortirent du noviciat en fermant bruyamment les portes et en promettant du scandale faillit mettre obstacle à la fête projetée; mais il y avait engagement formel : dom Guéranger partit en priant les saints anges d'abriter et de défendre son abbaye. La réunion de Ligugé fut brillante. Mgr de Moulins avait voulu s'unir à Mgr de Tulle et à Mgr d'Angoulême auprès de l'évêque de Poitiers. La fête terminée, l'abbé de Solesmes et Mgr Pie consacrèrent deux jours à des entretiens sur les affaires de l'Eglise et en particulier sur la guerre d'Orient. L'abbé pressait l'évêque d'y prendre le thème d'une lettre pastorale sur *la prédestination de l'Occident dans la loi nouvelle*. « Titre bizarre et incompris peut-être, disait l'évêque, mais ce serait le fond d'un petit traité où toutes les questions que vous avez en vue viendraient se grouper (3). » Là aussi se concertèrent entre les deux bons ouvriers ces instructions synodales sur les principales erreurs du temps présent qui portèrent si haut la réputation de l'évêque de Poitiers et appelèrent sur son enseignement l'attention de toute la France.

Peu auparavant à l'occasion des prières publiques prescrites avant la prochaine définition, Mgr Pie avait fort nettement pris position en face du naturalisme et réprouvé des équivoques dont l'exemple venait de très haut. Il avait plu en effet à l'Académie française, afin de témoigner de son absolue neutralité en fait de doctrine, de couronner d'un même laurier le traité du P. Gratry, *la Connaissance de Dieu*, et le livre de Jules Simon sur *le Devoir*. Telle était en un certain milieu l'indécision de la pensée et l'absence de principes que l'évêque d'Orléans, quelques mois plus tard, se laissait entraîner dans son discours de réception à l'Académie française (4) à des complaisances qui lui valurent les applaudissements du journal *le Siècle* (5). Mgr Pie en conçut de

(1) Lettre du 16 octobre 1854. Comte DE FALLoux, *Lettres inédites de Mme Swetchine*, p. 354.

(2) Lettre du 30 octobre 1854.

(3) Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1854.

(4) *L'Univers*, 11 novembre 1854.

(5) *Ibid.*, 21 novembre 1854.

l'humeur et, en attendant l'instruction synodale qui devait suivre de près, sa lettre pastorale jeta une note exacte dans cette confusion des tendances et des doctrines. Il signala le danger de cet état d'esprit où « la philosophie chrétienne, qui montre de son doigt le chemin du ciel, reçoit la couronne *ex æquo* avec la morale naturaliste qui n'aboutit qu'à *ces vertus dont l'enfer est plein* », et, hautement, réclama contre le « parti pris de tromper la conscience publique par une confusion et un pêle-mêle plus funeste peut-être que l'incrédulité affichée (1) ».

Cette leçon donnée à l'Académie causa un peu d'émoi. Le *Journal des Débats* (2) en fut mécontent; le *Correspondant* écarta d'un geste assez peu mesuré les réflexions de « prélats plus expérimentés, disait-il, en théologie qu'en matière de goût (3) ». L'évêque de Poitiers ne voulut relever la mercuriale du *Correspondant* qu'en insistant bien plus solennellement encore quelques mois après sur la doctrine qui avait déplu.

Je vous enverrai mes épreuves, disait-il à dom Guéranger : ce ne sera que vers la fin de janvier; et je vous promets de mener rondement l'autre affaire après (le mandement sur la guerre d'Orient, la croisade et la prédestination de l'Occident). Je serais impuissant à la traiter en ce moment : toute la végétation d'idées produit autre chose (4).

L'abbé répondait :

Je suis tout à fait avec vous, mon cher seigneur, dans votre idée de donner immédiatement le mandement sur le naturalisme, puisque l'autre n'y perdrait rien. Mais, pour l'amour de Dieu, citez vos adversaires *sans les nommer*. Il faut aller jusqu'au bout. Ne consentiriez-vous pas à demander compte à M. d'Orléans pourquoi lui, baptisé, prêtre et évêque, s'en est allé dire en face des païens idolâtres qu'il n'était, *lui*, qu'un *débris*, tout comme eux (5)!

Il est sûr que l'expression dépassait les bornes de l'humilité légitime. Dans un sentiment de courtoisie fraternelle, l'évêque de Poitiers préféra n'y faire aucune allusion.

Les deux amis échangeaient ces propos, lorsqu'un grand événement s'accomplissait à Rome; la définition de l'Immaculée Conception, dans les circonstances où Pie IX la donna au monde chrétien, couronnait l'effort doctrinal d'un demi-siècle et préparait l'œuvre du concile du Vatican. Le souverain pontife s'était plu à entourer d'une grande solennité cet exercice de son magistère infaillible. Tous les évêques de la catholicité

(1) Lettre pastorale du 1<sup>er</sup> octobre 1854. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. II, p. 158-159.

(2) Cité par *l'Univers*, 10 novembre 1854.

(3) 25 novembre 1854, t. XXXV, p. 298, 303-306.

(4) Lettre du 7 décembre 1854.

(5) Lettre du 16 décembre 1854.

avaient été invités à témoigner de la foi de leurs églises. Il n'y avait pas lieu à les réunir en un concile; le pape se borna à convoquer de chaque nation un petit nombre de prélats. Ce furent pour la France le cardinal Gousset et Mgr Bouvier. L'évêque du Mans était souffrant, mais le désir de répondre à l'appel de Pie IX lui donna des forces. Un instant il fut arrêté à Lyon par un retour offensif de son mal; il en triompha et reprit son voyage. Les évêques convoqués à Rome et ceux que la dévotion y avait amenés spontanément se réunirent à la fin de novembre sous la présidence de trois membres du sacré collège, les cardinaux Brunelli, Caterini, Santucci. Ils étaient au nombre d'environ cent vingt. Le projet de bulle leur avait été remis avec les *Pareri* ou témoignages des évêques sur la foi à l'Immaculée Conception; le mémoire de l'abbé de Solesmes leur était spécialement signalé. La mission des évêques n'était aucunement de se prononcer ni sur la question même qui faisait l'objet de la définition ni sur l'opportunité de cette définition, mais seulement d'exposer au souverain pontife les observations que leur pouvait suggérer le projet de bulle qui leur avait été remis. Deux évêques, dont l'un français, demandèrent au cours des séances s'il n'y aurait pas lieu de faire mention dans la bulle du jugement de l'épiscopat; cette proposition demeura sans écho. Le consistoire secret se tint le 1<sup>er</sup> décembre et le jour de la définition fut fixé au 8 du même mois. La cérémonie eut lieu dans la basilique de Saint-Pierre. Elle est trop connue par les récits du temps pour que nous devions nous y arrêter. Le souverain pontife, invité au nom de l'Église catholique par le cardinal Macchi, doyen du sacré collège, à rendre par la définition de l'Immaculée Conception un solennel hommage à la Mère de Dieu, prononça, au milieu d'une émotion universelle qui de l'immense auditoire refluit jusqu'à lui, les paroles qui terminent la bulle *Ineffabilis Deus*. Toutes les cloches de Rome s'ébranlèrent et le canon du château Saint-Ange annonça aux environs la glorieuse nouvelle.

Elle parvint à Solesmes le matin du 12 décembre et y fut accueillie avec grande joie. On lui fit fête dès la première heure et sans doute l'église abbatiale fut après la définition la première église de France où le privilège de Notre-Dame fut solennisé. Au milieu des messages qui réjouissaient la foi de tous, arrivaient dans des lettres privées les nouvelles qui faisaient sourire. On rapportait que le jour de la proclamation du dogme, le souverain pontife avait exercé contre l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, une petite vengeance assaisonnée de malice : l'insigne honneur de tenir le bougeoir durant la messe pontificale avait été réservé à l'archevêque de Paris (1). On crut généralement que Mgr Sibour avait été désigné à cet office, parce qu'il

(1) Mgr MALOU, *l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi* (1857), t. II, chap. XII, § 6, p. 375.

avait été l'un des quatre opposants à la définition. Dès 1850, il s'était cru obligé en conscience d'écrire au souverain pontife que, d'après les principes de la saine théologie, l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge n'était pas définissable comme vérité de foi catholique; cette doctrine ne pouvait être imposée au monde chrétien comme croyance; la définition en serait très inopportune et nuirait grandement au salut des âmes surtout dans le diocèse de Paris. Et de peur qu'une simple lettre n'eût pas assez d'autorité, il déclarait avoir en mains un travail assez étendu et fort sérieux sur la question, que des motifs secrets ne lui permettaient pas de porter à la connaissance du saint père (1). Rome insista-t-elle afin d'obtenir communication de ce « travail assez étendu et fort sérieux (2) »? Nous ne saurions le dire. Il est certain que l'archevêque de Paris se ravisa bientôt et « se fit une obligation de conscience de le mettre sous les yeux de Pie IX (3) ». Ce mémoire écrit en latin trouva place dans la grande collection italienne des *Pareri sulla definizione* (4) et provoqua l'étonnement et la gaieté des théologiens. Il y avait selon l'auteur trente-huit raisons graves de douter de la définibilité. Plusieurs de ces raisons graves étaient ouvertement extravagantes, et en face d'elles la malicieuse vengeance de Pie IX semblera bien inoffensive.

Le souverain pontife eut au contraire des attentions touchantes pour Mgr Bouvier. L'évêque du Mans avait été accueilli au Quirinal et entouré de tous les soins que réclamait sa santé. Il avait voulu malgré sa grande faiblesse assister à la splendide fonction du 8 décembre et s'y fit porter : un siège lui avait été préparé près du trône pontifical (5). Mais bientôt après ses forces le trahirent de nouveau et il devint évident que son état était désespéré. Il reçut l'extrême-onction le lundi 25 décembre, le saint viatique le lendemain et, fortifié de la bénédiction du souverain pontife, rendit son âme à Dieu le 29 décembre en la fête de saint Thomas de Cantorbéry. Il était âgé de près de soixante-douze ans. Dom Guéranger et Solesmes ne se souvinrent que de ses bienfaits.

Au cours des longs mois que dura la vacance du siège de saint Julien, les devins recherchèrent quel pouvait être le successeur de Mgr Bouvier et un nom fut prématurément prononcé. M. Charles Fillion n'était vicaire général du Mans que depuis fort peu de temps; mais ses éminentes aptitudes, un coup d'œil ferme et simple, une grande sérénité d'âme,

(1) Lettre du 26 juillet 1850. *Pareri sulla definizione dogmatica dell' Immacolato Concepimento della B. V. Maria, rassegnati alla Santità di Pio IX...* (1851.) P. I, vol. III, p. 310-311.

(2) Lettre de Mgr Sibour au saint père, 17 décembre 1850. *Pareri, etc., loc. cit.*, p. 338.

(3) *Ibid.*

(4) P. I, vol. II, p. 26-46.

(5) L'abbé Lottin à D. Guéranger, 16 décembre 1854.

un cœur aimant et ouvert le désignaient entre tous pour la charge que la mort de Mgr Bouvier laissait vacante. Peut-être, dans les régions où les bénéfices se distribuaient alors, ce qui contribua à l'écartier pour cette fois fut-ce précisément que son nom avait été prononcé et presque acclamé tout d'abord. Tel entre pape au conclave, dit l'axiome, qui en sort cardinal. La joie fut ajournée à l'heure de Dieu, à l'heure opportune et prédestinée. Un autre nom fut prononcé encore.

Depuis longtemps déjà il avait été question de démembler le diocèse du Mans. Son étendue et sa population excédaient les forces d'un seul; n'était-il pas naturel de soulager l'évêque du Mans et d'ériger un évêché à Laval? Or le maire de Laval était alors M. Adolphe Segretain, un converti de dom Guéranger, demeuré en intimes relations avec lui. L'idée vint au maire de Laval de provoquer le démembrement du diocèse en faisant valoir auprès de l'empereur le haut intérêt politique qu'il y avait à créer un second siège épiscopal. M. de Morny s'y intéressait, l'empereur était favorable : M. Segretain poussa plus loin et s'occupa du titulaire de ce siège qui n'existait pas encore. Son candidat à lui était désigné d'avance. Les longs retards apportés à la nomination de l'évêque du Mans lui laissaient le loisir de poursuivre activement son double projet : obtenir un évêché à Laval, obtenir l'abbé de Solesmes comme premier évêque de Laval. Moyennant une diplomatie prudente et discrète, tout semblait facile; et M. de Falloux, qui au cours de son ministère s'était efforcé déjà de vaincre l'humilité de dom Guéranger, était d'avance gagné à ce projet et promettait d'en parler à l'empereur.

L'abbé de Solesmes ne sut que plus tard ce qui avait été tramé contre lui. L'érection d'un évêché à Laval lui avait paru impossible; elle fut néanmoins obtenue (1). D'un ton de triomphe M. Segretain annonçait à son ami, le dernier jour de février, que c'était chose acquise (2). Restait donc à obtenir l'évêque désiré. M. Segretain ne voyait nulle difficulté à solliciter du souverain pontife pour dom Guéranger le moyen de concilier avec l'exercice de l'autorité épiscopale le gouvernement de son abbaye et de la congrégation. Laval et Solesmes sont presque voisins et l'on peut obtenir des dispenses pontificales. Encore fallait-il négocier sans bruit. Lorsqu'on faisait devant lui allusion à une charge épiscopale, l'abbé de Solesmes témoignait d'une vive répugnance qui ne lui venait pas seulement de son humilité. Il avait conscience sans aucun doute que tout autres sont les aptitudes de l'abbé et celles de l'évêque : — de l'abbé que les conditions mêmes de son monastère limitent à la direction d'un petit nombre d'âmes choisies, dont il connaît le détail, les besoins, les travaux, — de l'évêque investi d'une autorité plus haute et plus étendue sur un clergé nombreux, sur un peuple dont il ne peut

(1) A. Segretain à D. Guéranger, 11 janvier 1855.

(2) Lettre du 28 février 1855.

connaître que des généralités. Il n'avait aucune prétention à ces qualités d'administrateur dont les évêques doivent être pourvus dans la gestion souvent épineuse des intérêts matériels de leurs diocèses. Enfin sa réputation tenait à une cause beaucoup plus profonde et plus générale : investi comme abbé de l'exemption régulière qui le plaçait sous la juridiction immédiate du souverain pontife, il regardait son monastère comme un fief qu'il tenait de Rome et qu'il gouvernait comme tel sans vouloir recevoir d'ailleurs un supplément d'autorité. Dans la dignité que l'épiscopat lui eût surajoutée, il aurait vu une grandeur à lui personnelle et comme une atténuation de son appartenance immédiate au souverain pontife. L'effort de M. Segretain, eût-il triomphé sur le second projet comme il avait fait pour le premier, eût échoué sûrement contre la résolution de dom Guéranger.

C'est chose remarquable que la constance de l'abbé de Solesmes à n'être qu'abbé et à vouloir que son monastère ne fût que monastère : il n'accueillit ni ministère étendu, ni collège, ni entreprise industrielle, rien en un mot de tout ce qui aurait pu détourner sa maison d'être ce qu'elle sera à jamais, *schola dominici servitii*. Son effort tendait au milieu même de sa grande pénurie à maintenir la vie monastique dans son intégrité. On voyait percer un regret jusque dans la permission qu'il accordait à dom Pitra de suivre les cours de langues orientales, auxquels M. Quatremère convoquait affectueusement les bénédictins.

Je vous donne carte blanche pour M. Quatremère et ses projets orientaux, bien que je voie avec regret s'éloigner pour vous l'heure de la vie conventuelle. Je me console en songeant que vous irez de temps en temps étudier à Ligugé vos grammaires et vos dictionnaires. Au fond, cela me paraît désirable pour le service de l'Eglise et l'honneur de la congrégation et je ne voudrais en rien m'y opposer (1).

Dans l'intérêt du *Spicilège*, la connaissance des langues de l'Orient devait être en effet utile à dom Pitra.

Au début de l'année 1855, M. de Rossi écrivait :

J'espère que dans cette année, peut-être bientôt, nous ouvrirons la tombe de sainte Cécile dans son église du Transtévère; et si le P. abbé de Solesmes désire assister à cet acte solennel et à la cérémonie de recognition, qu'il écrive bientôt à M. de Rossi une longue lettre de quatre pages, en le priant de lui indiquer quand et comment cela aura lieu (2).

La nouvelle fit tressaillir dom Guéranger, mais d'une émotion assez complexe où il entrait de la joie, de la surprise et de l'inquiétude.

(1) Lettre du 21 avril 1855.

(2) M. de Rossi à D. Guéranger, 1<sup>er</sup> janvier 1855.

Pourquoi, demandait-il sur l'heure à son ami, pourquoi cette troisième apparition de la grande et très douce Cécile? Quel est celui qui a eu cette pensée? Pourquoi troubler le sommeil de l'épouse du Christ? Pourquoi sans nécessité ouvrir cette tombe sacrée et mystérieuse? Je n'en dis pas moins, ajoutait-il, bienheureux les yeux qui contempleront les restes de la vierge si aimée, et je prie son Epoux de me faire cette grâce (1).

Dès lors, nous le savons déjà, dom Guéranger projetait un nouveau voyage à Rome. Il se croyait en devoir de donner à M. de Rossi l'appui de son amitié et peut-être même de son influence. Le savant archéologue souffrait vivement de sa solitude, et l'honneur de ses découvertes aux catacombes ne le consolait pas pleinement des difficultés qu'il rencontrait autour de lui. Sous les dehors d'un homme robuste et calme, il cachait une âme d'une sensibilité très affinée, presque malade.

Je suis réellement dans une grande solitude d'âme, écrivait-il, et au milieu d'un désert presque complet. Le petit nombre d'amis qui s'intéressaient moins à mes études qu'à ma personne peu à peu se font plus rares et chaque jour disparaissent; il ne me reste personne qui puisse être un confident intime comme vous l'avez été, comme vous l'êtes toujours. Aussi me pardonneriez-vous si parfois dans mes lettres je vous parle plus longuement de moi que de la science et de l'archéologie, qui est pourtant la seule distraction qui m'empêche de tomber dans la tristesse la plus profonde. Venez donc au plus tôt, nous nous verrons dans la crypte de sainte Cécile; là, je triompherai de vous et de votre obstination archéologique qui a dû plier enfin. Nous irons à Saint-Calixte reprendre le fil de ces entretiens et conférences, où vous m'avez appris à me connaître moi-même plus que personne jamais n'avait su le faire. L'ouverture du tombeau de votre sainte n'est pas encore chose décidée. Les religieuses la demandent par dévotion, la commission la désire par une curiosité savante, excitée encore par la découverte de la crypte primitive. Votre présence à Rome pourra contribuer puissamment à la réalisation de ce désir dont l'expression doit être bientôt présentée au saint père au nom de la commission (2).

Il n'y avait donc pas d'urgence et dom Guéranger crut possible de surseoir. De fait le voyage à Rome n'eut lieu que l'année suivante.

Une ordination se présenta cette année; le siège du Mans était vacant, Poitiers trop loin. L'abbé de Solesmes présenta ses sujets à l'évêque de Séez. Il y eut échange gracieux : l'ordination faite, l'évêque délégua à dom Guéranger la fonction de bénir la première pierre de la chapelle du petit séminaire, dédiée à l'Immaculée Conception. Il fut de retour à Solesmes quelques jours avant les fêtes de Pâques, mais n'y demeura que fort peu, car Ligugé réclamait sa venue. Le voyage qui en tout temps lui souriait médiocrement perdait encore de son charme,

(1) Lettre du 27 février 1855.

(2) Lettre du 13 mars 1855.

puisqu'il ne pouvait se rencontrer avec l'évêque de Poitiers alors en tournée épiscopale. Du moins n'eut-il qu'à s'applaudir des progrès du petit monastère de Saint-Martin et de l'édification qu'il répandait autour de lui. Ce lui fut un dédommagement pour ce qu'il avait à souffrir du côté de Notre-Dame d'Acéy dont les jours continuaient à être fort troublés. Il s'y rendit en juillet et réjouit de sa présence la petite communauté éprouvée. Le clergé des environs lui témoigna une confiance extrême; l'accueil affectueux de la Franche-Comté lui rappela les petites ovations que le clergé de Bretagne lui avait décernées peu auparavant. Il devait malheureusement suffire, pour faire évanouir les espérances de tous, de la révolte obstinée d'un seul.

Dom Guéranger n'avait point encore quitté Notre-Dame d'Acéy que Mgr Pie s'en vint auprès de lui par ses lettres prendre sa revanche de la réunion manquée à Ligugé. Désormais la communauté poitevine, qui formait un nouveau lien très doux entre l'évêque et l'abbé, prend une large part dans leur correspondance : toute l'histoire intime de ses débuts y est contenue. Mais bientôt des intérêts privés la conversation épistolaire passait aux choses de l'Eglise. La guerre de Crimée se poursuivait à l'autre bout de l'Europe sans que la mort de l'empereur Nicolas l'eût aucunement ralentie. Ce qui, plus que les calamités amenées par elle, plus même que la détresse dont souffrait le pays, formait le souci de ces deux âmes chez qui toute douleur de l'Eglise avait son écho, c'était le retour offensif d'impiété qui se prononçait alors. Aussi longtemps que la sécurité publique avait été menacée par la révolution, l'Eglise avait été regardée sinon comme une arche divine du moins comme un élément de l'ordre public et une chance de conservation. Dès que les craintes eurent cessé et que la main vigoureuse de l'Empire eut donné un peu d'assurance, le public français sous la prédication des journaux voltairiens revint à ses habitudes hostiles ou frondeuses. La trêve imposée par la peur fut dénoncée dès que la peur eut pris fin, et même la disette qui désolait le pays se trouva, grâce aux sottes rumeurs jetées dans la circulation, le fait de l'Eglise, la faute d'un clergé accapareur des grains.

Le croirait-on? L'évêque de Poitiers fut dénoncé dans son propre diocèse comme ayant voulu affamer son peuple. Il était même en fuite, disait-on, poursuivi par la police, traqué par ses créanciers, compromis par toute sorte de complots. Telle était l'insistance de ces calomnies absurdes qu'elles obtenaient du crédit. Bénédictins et jésuites avaient naturellement leur part de responsabilité dans les œuvres malfaisantes de l'évêque. Quelques jours plus tard, autre alerte : l'évêque était gardé à vue dans son palais. Pour ruiner ces bruits, Mgr Pie affecta de paraître dans sa ville épiscopale plus qu'il ne l'avait fait jusque-là. Mais de la ville les mensonges se réfugiaient dans les campagnes et s'y embus-

quaient. Il y avait là une part de système; et un observateur attentif pouvait sans trop de peine démêler le dessein de l'ennemi : se venger sur la réputation de l'évêque des coups portés par lui à l'irréligion et créer dans sa vie assez de diversions pour qu'il n'eût pas le loisir d'en porter de nouveaux.

La réponse de Mgr Pie était mûrie depuis longtemps. Il n'était pas de ceux qui reculent. Au lieu de s'engager dans une discussion avec le rationalisme, ce qui n'eût intéressé que les théologiens; au lieu de saisir les fidèles de questions qui souvent les dépassent, l'évêque de Poitiers, sur le conseil de l'abbé de Solesmes, procéda synodalement devant son clergé réuni à la condamnation motivée des tendances naturalistes et libérales exprimées dans des livres trop célèbres : *le Vrai, le Beau, le Bien* de Victor Cousin, et *le Devoir* de Jules Simon (1). Il inaugurerait par là la série de ces *Instructions synodales sur les principales erreurs du temps présent* qui portèrent la parole du nouvel Hilaire bien au delà des limites de son diocèse. Mais tout cela a été dit déjà avec un charme et une exactitude qui ne laissent rien à désirer par l'historien de Mgr Pie (2); et si nous avons cru pouvoir d'un mot effleurer après lui ce sujet qu'il a épuisé, ce n'est que pour accuser la part que l'abbé de Solesmes a prise dans cette grande prédication qui dorénavant ne se taira plus.

Après une vacance de huit longs mois, le diocèse du Mans reçut un évêque dans la personne de Mgr Nanquette, auparavant curé de Sedan; l'évêché de Laval, récemment érigé, fut confié à Mgr Wicart. Les deux nominations apportaient à Solesmes une double joie et à l'abbé une précieuse compensation au milieu de ses ennuis. La fin de l'année 1855 le vit préparer son quatrième voyage à Rome; mais cette fois il devait y trouver, en même temps que l'affection du chevalier de Rossi, la société et l'appui de l'évêque de Poitiers qui l'y avait devancé de quelques mois pour accomplir sa première visite *ad limina*. Ils devaient y concerter des œuvres communes et en particulier l'érection canonique du monastère de Ligugé. Le départ de l'abbé de Solesmes fut pourtant retardé. Mgr Nanquette avait reçu la consécration épiscopale à Reims des mains du cardinal Gousset. Il avait témoigné de son affectueux dessein de voir aussitôt l'abbaye. Dom Guéranger voulait lui faire les honneurs de sa maison et inaugurer ainsi, après les dures controverses qu'il avait eu à soutenir, une série de bons rapports. Le nonce aussi devait se rendre à Laval pour y proclamer, au nom du souverain pontife, la création du nouveau siège épiscopal, et le maire de Laval, M. Segretain, avait insisté pour obtenir que l'abbé de Solesmes fût présent à la cérémonie. « Je me ren-

(1) *Première instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent* (7 juillet 1855). *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. II, p. 356 et suiv.

(2) Mgr BAUNARD, *Histoire du cardinal Pie* (1886), t. I<sup>er</sup>, chap. VIII, p. 538 et suiv.

drais volontiers à votre invitation, lui répondait dom Guéranger, mais vous n'avez pas songé que l'installation de l'évêque du Mans aura lieu le même jour que celle de l'évêque de Laval. Je ne puis donc me rendre auprès de vous. Je resterai tranquille. Vous savez d'ailleurs combien j'ai en horreur les grandes réunions et tout ce qui sent la représentation. » Et comme sur les entrefaites, il avait eu connaissance de l'effort tenté par M. Secretain pour le faire nommer à l'évêché de Laval, il ajoute : « Je ne vous pardonne pas le mauvais tour que vous avez voulu me jouer. Il est certain que j'en serais mort et vous l'auriez eu sur la conscience (1). »

Le successeur de Mgr Bouvier se rendit à Solesmes le 17 janvier. Il n'ignorait pas que dom Guéranger se proposait le voyage de Rome et il s'était aimablement défendu d'y être un obstacle. « Soyez persuadé qu'avec moi, lui disait-il, vous n'aurez pas affaire à un évêque formaliste et susceptible (2). » Mais en même temps Mgr Nanquette témoignait avoir reçu de Paris des nouvelles graves dont il désirait vivement l'entretenir (3). Dom Guéranger attachait un trop grand prix aux premières relations avec son nouvel évêque pour hésiter un instant à ajourner son départ. Mgr Nanquette lui en sut gré. Les prévenances de l'évêque témoignèrent à tous dès la première heure qu'il avait en grande estime l'abbé de Solesmes; il n'en fallut pas davantage pour que l'abbé de Solesmes jouît aussitôt de la faveur de tous : chacun l'aimait, chacun l'avait toujours aimé. La seule visite et les attentions de l'évêque accomplirent cette conversion; et lorsque dom Guéranger quitta l'abbaye, il était porteur pour le saint père d'une lettre qui déclarait close et pour jamais l'ère des contestations :

Je suis heureux, disait l'évêque, d'exprimer à Votre Sainteté le bonheur que j'éprouve de posséder l'abbaye de Solesmes dans le diocèse qu'Elle a confié à mes soins. Je désire par mon affection et ma sollicitude faire succéder la paix et les meilleures relations à toutes les tribulations que cette maison si chère aux catholiques de France a si longuement éprouvées. J'honore et j'aime l'état religieux et jamais je ne prendrai ombrage des privilèges que le siège apostolique accordera à une abbaye qui lui appartient et qui a déjà rendu tant de services à l'Eglise (4).

L'abbé de Solesmes n'attendait plus pour se rendre à Rome qu'un signal de l'évêque de Poitiers, qui s'était employé à préparer les voies.

Je sors de chez le pape, écrivait Mgr Pie. Quand j'ai parlé de Ligugé et de vous, Pie IX m'a dit de suite : « L'abbé Guéranger, on n'en entend pas plus

(1) Lettre du 12 novembre 1855.

(2) Mgr Nanquette à D. Guéranger, 23 décembre 1855.

(3) *Ibid.*

(4) Lettre du 17 janvier 1856.

parler que s'il n'existait plus; j'aurais pourtant bien besoin de lui; mais je ne veux pas le déranger. » Vite j'ai dit que je vous savais l'intention de venir et que la parole de Sa Sainteté serait décisive, s'il me permettait de vous la transmettre. Il m'a répondu : « A la bonne heure; puisqu'il doit venir, cela me sera très agréable; dites-le-lui (1). »

En même temps que Mgr Pie portait à dom Guéranger le désir du pape, il lui parlait aussi de l'estime que Rome faisait de son talent et de sa compétence liturgique. L'abbé de Solesmes répondit sur l'heure :

Mon très cher seigneur, j'ai beaucoup à vous remercier de votre lettre. Je vous prie instamment de faire savoir d'une manière sûre au saint père que je serai à Rome dans les premiers jours de février et tout à ses ordres. La visite aimable que nous fait le nouvel évêque retarde mon voyage jusqu'au 21 et je dois m'arrêter en route de toute nécessité. Restent les chances du paquebot; mais mon arrivée est certaine pour le commencement de février (2).

Pendant que l'abbé de Solesmes se prépare, dispose tout dans l'intérieur de son monastère en vue d'une absence de plusieurs mois, et, à partir du 21 janvier, contrarié par l'état toujours précaire de sa santé, fournit les longues étapes de son voyage, Chartres, Ligugé, Dijon, Marseille, Civita-Vecchia, nous avons le loisir de faire connaissance avec un état des esprits et aussi tout un ensemble d'événements obscurs, menus, qui nous donnent le mot de l'énigme impliquée dans le voyage à Rome de 1856.

Une quarantaine de diocèses en France avaient sous l'action partie de Solesmes fait retour à la liturgie romaine. Des autres qui s'attachaient dans leurs liturgies particulières, les uns ne se faisaient pas faute, lorsqu'ils avaient une grâce à obtenir de Rome, de protester de leur amour pour l'unité et de leur résolution intérieure d'y revenir, sauf à s'abriter de mille prétextes pour retarder l'exécution de leur dessein; les autres défendaient de leur mieux, contre l'effort du souverain pontife et contre le mouvement qui entraînait alors la France vers les formes de la prière romaine, ce qu'ils appelaient la beauté littéraire et l'autorité de leur liturgie. La liturgie parisienne, adoptée ou imitée, soit avant soit après la Révolution de 1789, par nombre de diocèses de France, avait tout naturellement constitué le centre de ralliement de cette résistance, fortement entamée mais non vaincue. Le concile de la province de Paris en 1849, nous l'avons vu déjà, au lieu de décréter le retour à la liturgie romaine, s'était borné à formuler le vœu d'une réforme (3). Encore ce vœu, tout platonique et dont il était possible de frustrer indéfiniment la

(1) Lettre du 27 décembre 1855.

(2) Lettre du 5 janvier 1856.

(3) *Decreta Concilii Parisiensis*, p. 126.

réalité, avait-il été suivi de l'expression reconventionnelle d'un désir de voir le bréviaire romain subir une nouvelle revision. Grâce à cette motion habile, les liturgies particulières pourraient vivre jusqu'au jour où Rome aurait enfin terminé le long travail de remaniement, qui eût adapté le bréviaire romain aux exigences de la critique et de la piété gallicanes. Le bréviaire et le missel de saint Pie V étaient si inférieurs comme composition à ce que la France avait produit en ce genre de littérature qu'il était trop juste de n'obliger pas l'atticisme français à des sacrifices prématurés!

Lorsque l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, s'était rendu à Rome pour la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, en échange des honneurs qui lui avaient été décernés au cours même de la cérémonie et afin de tenir en échec le désir de Pie IX, il avait cru pouvoir solliciter du souverain pontife une réforme qui eût donné satisfaction à l'honneur gallican en subordonnant son obéissance à une refonte du bréviaire. Pie IX avait répondu à Mgr Sibour qu'il faisait de cette réforme du bréviaire l'objet de ses préoccupations et que, sans avoir attendu aucune invitation, il avait peu de jours avant cette audience même donné des ordres pour que lui fussent présentés les *manuscripts de la commission établie par Benoît XIV (1741-1747) pour la réforme du bréviaire romain*. Ces manuscrits à l'insu des prélats gallicans avaient dormi longtemps à la bibliothèque Corsiniana (1) et à la Vallicellane; ils ont été depuis publiés en partie par les *Analecta juris pontificii* (2); mais il est infiniment probable que Pie IX en révélait l'existence à Mgr Sibour et au parti gallican. Quoi qu'il en soit, il y avait là une trouvaille d'un prix infini : qu'un pontife romain, d'un esprit large, d'une intelligence supérieure, d'une autorité canonique incontestable, eût institué une commission spéciale de cardinaux et de consultants parfois présidée par lui-même pour la correction du bréviaire romain, n'était-ce pas la justification, un siècle à l'avance, des exigences du moment? Les gallicans n'avaient pas toujours pour s'abriter l'autorité d'un pape, et de Benoît XIV. Et quelle bonne fortune de pouvoir donner tort à ces ultramontains empressés, qui s'étaient, tête baissée et sans réflexion, sans conditions, sans études, précipités dans la liturgie romaine! Les trois in-folio de la bibliothèque Corsiniana furent tirés de leur poussière et étudiés avec ardeur. Dom Guéranger les avait découverts et analysés dès 1852.

On dit parfois qu'un bonheur n'arrive jamais seul : le gallicanisme militant l'éprouva bientôt. Une aubaine inattendue lui survint qui avait presque une saveur de vengeance. Lorsque dom Guéranger avait adopté

(1) *Acta et scripta autographa in sacra congregatione particulari a Benedicto XIV deputata pro reformatione Breviarii romani, a. 1741, in tres tomos distributa et appendicem*. Bibl. Corsin., ms. n<sup>o</sup> 361, 362 et 363.

(2) T. XXIV, 1885. — 214<sup>e</sup>, 215<sup>e</sup> et 217<sup>e</sup> livraisons, col. 505-538, 633-667, 889-935.

le bréviaire monastique en 1846, il avait songé à un propre de la congrégation de France, dans le but d'honorer des saints qui, sans posséder un culte universel et sans avoir leur place dans le calendrier commun, avaient pourtant laissé à la France monastique un nom et un grand souvenir. Dès le 17 décembre 1851, il avait obtenu de la congrégation des Rites un décret signé par le cardinal Lambruschini, préfet, et par Mgr Gigli, pro-secrétaire, qui l'autorisait à préparer ce propre; puis le 23 mars 1852 il avait présenté à Pie IX une supplique où il sollicitait l'approbation apostolique. Pie IX avait acquiescé; il avait béni et encouragé le travail sauf, comme il était de droit, l'approbation de la congrégation des Rites, à qui on réservait le jugement définitif. Depuis 1846, sans se hâter, l'abbé de Solesmes avait recueilli tous les éléments de son œuvre. Ce n'était encore qu'un travail privé; et rien n'eût été plus éloigné du sens commun, rien n'était plus étranger à la pensée de dom Guéranger que l'intention de créer de toutes pièces un corps de fêtes et d'offices, qu'il eût ensuite, de son autorité, imposé à la congrégation. On feignit pourtant de le croire.

Interrogée par lui à plusieurs reprises, sa communauté lui avait confié la rédaction du propre. Mais les hommes ne sont pas parfaits : ils n'aiment pas à être dérangés dans leurs habitudes; leurs idées leur deviennent quelquefois d'autant plus chères qu'ils les voient moins partagées par autrui, et ils s'efforcent à tout prix de conjurer le discrédit où elles sont tombées. Le propre devint un épouvantail. On se prit à calculer les conséquences pratiques qui naîtraient de son adoption. Rien n'est plus aisé que réciter de mémoire un office devenu familier par la répétition quotidienne; l'attention se trouve soulagée par la redite accoutumée des mêmes formules; mais qu'advient-il, se demandaient les opposants, le jour où des portions propres, nouvelles, hymnes ou antiennes, viendront de façon inattendue déconcerter la marche d'une liturgie jusqu'alors régulière et uniforme? Les motifs parurent assez graves pour saisir Rome d'un mémoire ouvertement hostile au propre. C'est le droit de tous de s'adresser à Rome. Il était moins régulier de demander aux rancunes de Mgr Sibour un élément de succès et de faire parvenir à la chancellerie diocésaine de Paris l'étonnante nouvelle que l'auteur des *Institutions liturgiques*, le censeur impitoyable des liturgies particulières, voulait avoir lui aussi le bénéfice de sa liturgie. Quel triomphe à Paris et à Rome quelle surprise, lorsqu'on apprit que c'était tout un nouveau bréviaire que l'abbé de Solesmes allait présenter à l'approbation de la congrégation des Rites! Eh quoi! l'ancien ne suffisait donc pas? Les formules romaines n'étaient donc pas intangibles? La loi de l'immuable et unique prière était donc méconnue par celui-là même qui l'avait promulguée? Les clameurs assourdissantes se poursuivirent au cours des longs retards qui s'oppo-

sèrent au voyage de Rome (1). Lorsque dom Guéranger y parvint, l'opinion était prévenue contre lui, sans qu'il sût rien de l'intrigue obscure qui l'avait décrié d'avance.

Sur le paquebot qui relâcha à Gênes et aborda à Civita-Vecchia, l'abbé de Solesmes rencontra Mgr de la Tour-d'Auvergne qui allait prendre à Rome la place d'auditeur de rote laissée vacante par Mgr de Ségur. La conversation fut des plus agréables. De Civita-Vecchia à Rome, Mgr de la Tour-d'Auvergne prit une chaise de poste et y offrit gracieusement une place à son compagnon; ils s'en allèrent ainsi, devisant, vers Rome où ils espéraient arriver vers quatre heures du soir. On n'était plus qu'à une demi-lieue de la ville, lorsque le conducteur s'écria : « *Ecco il papa!* Voici le pape! » C'était en effet Pie IX au milieu de son peuple, à pied, sans escorte. Les deux voyageurs descendirent aussitôt de voiture. Le pape reconnut l'abbé de Solesmes et l'appela par deux fois. Il se tenait prosterné : Pie IX le releva et, avec un sourire : « Je ne puis pas dire que je venais au-devant de vous : on le dirait pourtant (2)! » Dom Guéranger nomma son compagnon; le pape eut pour lui quelques mots d'intérêt, donna à tous deux sa main à baiser et reprit sa promenade interrompue. Les deux pèlerins entrèrent à Rome, fort joyeux de leur aventure. Le lendemain, toute la ville savait le détail de cette première audience donnée sur le grand chemin.

Dès le jour suivant, longue conversation avec Mgr de Poitiers. Les notes qui ont résumé l'entretien commencent par un soupir de soulagement : « Pour un changement de position, y lit-on, il n'y a plus de danger. » On se rappelle la faveur presque inquiétante que Pie IX avait témoignée à l'abbé de Solesmes en 1852. Lorsqu'il eut la pensée de créer des cardinaux de curie, dom Guéranger avait été désigné pour représenter la France dans le sacré collège. « Ah! vous voilà à Rome, disait Mgr de Mérode en le saluant dès son arrivée; que n'êtes-vous venu trois mois plus tôt, vous seriez cardinal! » Mgr Pie dès la première conversation avait rassuré son ami : le danger avait été réel; il était conjuré maintenant. Le chapeau s'était écarté de lui pour tomber sur la tête de Mgr Villecourt. Le pape l'avait pris en affection dès 1854 à cause de son écrit sur l'Immaculée Conception, que l'évêque de la Rochelle reconnaissait avoir emprunté au *Mémoire* de dom Guéranger, sur la même question (3). Mgr Villecourt devenu cardinal avouait franchement avoir reçu le chapeau de dom Guéranger. Il est donné à peu d'hommes d'échapper deux années de suite à ce double péril, la première année d'être évêque, la seconde d'être cardinal.

Une audience un peu plus longue que celle de la voie Aurélienne fut

(1) D. Guéranger à D. Segrétain, 22 février 1856.

(2) Lettre du 8 février 1856.

(3) Lettre de Mgr Villecourt à D. Guéranger, 9 décembre 1854.

accordée six jours après. Mgr Pie avait révélé à son ami le secret de l'intrigue ourdie contre lui. Le pape fit allusion à certains papiers de la Corsiniana au sujet desquels on demanderait à dom Guéranger son avis et parut étonné, lorsque l'abbé de Solesmes répondit les avoir analysés en 1852. Malgré tout ce que l'accent du pape eut d'abandonné et de paternel, dom Guéranger était trop éclairé déjà par les conversations de l'évêque de Poitiers pour pouvoir se méprendre sur l'accueil très froid réservé, auprès de la congrégation des Rites, à ce propre qu'il n'avait composé que sur les encouragements de Pie IX lui-même. Ce lui fut une impression très amère d'être arrêté par cette intrigue ténébreuse où avaient trempé quelques-uns des siens et qui, non contente de rendre stérile son travail, avait sinon amoindri l'affection du saint père, du moins altéré des relations jusque-là si confiantes. « J'ai eu, avoue-t-il dans une lettre, la tentation de me rembarquer et de revenir à Solesmes; c'était un enfantillage : il faut que j'aïlle jusqu'au bout et j'irai. » Finalement cette résolution fut bénie.

Il n'avait rien perdu du crédit que lui avaient créé ses travaux auprès des congrégations de l'Index et des Rites, dont il était consultant. D'autres congrégations aussi demandèrent son aide, et ses nuits de travail étaient plus souvent consacrées aux affaires de l'Eglise qu'aux siennes propres. L'érection apostolique du monastère de Ligugé ne souffrit aucune difficulté; mais le dessein de Dieu était que son serviteur, même au milieu de ses travaux écrasants, fût éprouvé encore par les plus inquiétantes nouvelles venues de Solesmes et d'Accey. On eût dit une conjuration satanique, avide de scandale, armée de calomnies, alors que, par une sorte de cruelle dérision, il n'était bruit à Rome que du cardinalat de dom Guéranger. La rumeur fut accueillie par les journaux de France qui même annoncèrent la promotion comme prochaine; il y avait eu, on l'assurait, des informations prises, une enquête sur la personne du candidat : elle avait donné l'occasion de réveiller le souvenir des anciennes querelles, de rappeler les échecs retentissants des fondations de Bièvres et de Paris, le procès d'Andancette, les démêlés avec les évêques, les difficultés qu'il rencontrait jusque dans sa maison.

Très rassuré au sujet des bruits de cardinalat, très accoutumé aussi à l'épreuve, soutenu par l'affection de l'évêque de Poitiers, dom Guéranger poursuivait son œuvre au jour le jour et dépensait les trésors d'une patiente et douce fermeté pour ramener à des dispositions religieuses l'âme de dom Dépillier. Ce dernier était venu de Franche-Comté à Rome à l'insu de son abbé, afin d'obtenir de lui, par une initiative audacieuse et la peur d'un procès en cour de Rome, les satisfactions qui jusqu'à ce jour lui avaient été refusées. Mgr Mabile, évêque de Saint-Claude, trompé par la faconde du moine rebelle, avait pris assez ouvertement parti pour lui. Dorénavant il ne restait plus à dom Guéranger

d'autre parti que celui-ci : retirer ses religieux d'une maison non encore érigée par l'autorité apostolique, céder à Mgr de Saint-Claude avec la maison la personne du P. Dépillier qui se faisait fort, grâce à l'appui de Saint-Boniface de Munich, d'y constituer un personnel suffisant (1). Le monastère de Ligugé recueillerait les religieux licenciés.

A distance où l'on ne voit que des résultats, ces événements se résument en quelques mots; dans la réalité ils forment un drame douloureux, compliqué, mêlé de toutes les souffrances et de tous les déchirements. Les lignes du dénouement final étaient tracées déjà, lorsque l'abbé de Solesmes reçut de l'abbé du Mont-Cassin une lettre toute gracieuse qui l'invitait à venir célébrer pontificalement en l'abbaye bénédictine mère la fête transférée de saint Benoît (2). L'évêque de Poitiers était rentré en France, l'affaire d'Acey réglée en principe, dom Dépillier reparti; c'était d'ailleurs la première fois — ce fut la seule — où l'occasion s'offrait à lui de voir cette abbaye à qui se rattachait la congrégation de France par un lien de filiation originelle et de vénérer une terre sanctifiée par la vie et la mort du saint patriarche. Dom Guéranger accepta avec joie.

L'affaire si tourmentée du propre de la congrégation était entrée d'ailleurs dans une voie nouvelle; il avait droit à quelques jours de repos et de prière. Sans doute les complications ne manquaient pas et les oppositions se multipliaient de jour en jour pour neutraliser ses efforts. La question était ainsi posée à l'origine que les concessions faites seraient interprétées comme impliquant une réforme liturgique et fourniraient un point d'appui aux prétentions des évêques qui ne s'étaient pas encore ralliés au bréviaire romain. Comment refuser à un groupe d'évêques ce que l'abbé de Solesmes aurait obtenu? Comment épargner le reproche d'un empressement indiscret aux prélats si nombreux qui, sur l'invitation de Rome, étaient revenus à l'unité liturgique? Les évêques même amis étaient vivement préoccupés, et Mgr Parisi se montra un instant fort soucieux du discrédit que les satisfactions accordées à l'abbé de Solesmes feraient subir par contre-coup à ceux qui jusque-là avaient combattu avec lui. Pie IX de son côté n'avait pas cessé de priser très hautement le mérite de dom Guéranger et ne voulait rien faire qui le pût blesser. Mgr Capalti, secrétaire de la congrégation des Rites, prélat d'une admirable droiture, l'avait aussi en grande estime; partagé comme le pape lui-même, ne pouvant ni résister au flot de protestations venues de France, ni prendre sur lui de contrarier l'abbé de Solesmes, il songeait à se récuser et pour n'avoir pas à prendre parti se préparait à solliciter du pape une congrégation spéciale de cardinaux, chargée de dénouer ou de trancher la question.

(1) D. Guéranger à Mgr Mabile, 7 mars 1856.

(2) Lettre du 7 mars 1856.

Avisé par M. de Rossi, dom Guéranger se rendit chez Mgr Capalti. Il protesta regarder le secrétaire comme très compétent, refusa la constitution d'une congrégation spéciale et finalement, désireux de ne prolonger davantage ni les ennuis de Mgr Capalti ni les perplexités du saint père, consentit à transiger sur ses demandes premières, à sacrifier certaines parties du propre, moyennant que le décret de concession mît à couvert son honneur dans une affaire où il n'était pas juste que ses ennemis eussent gain de cause. Le pape fut satisfait de cette solution. Mgr Capalti s'en montra reconnaissant; après examen il témoigna faire le plus grand cas de l'œuvre liturgique de l'abbé de Solesmes, qu'il eût été d'avis d'approuver toute, si la situation des esprits en France ne lui avait fait une loi de céder sur quelques points.

Une fois en possession de tous les fils de l'intrigue et le succès de ses négociations assuré, dom Guéranger crut bon et sage d'en appeler, des délations inexactes dont il avait failli être victime, au tribunal et à l'équité des siens.

Un religieux, écrivait-il à Solesmes, qui, en dépit du sentiment de tous ses frères, ne craint pas de faire de l'obstruction dans une matière où sa conscience n'est en rien engagée, se conduit d'une façon bien peu régulière. Un religieux qui s'applique à traverser le dessein de son abbé, dans une chose pour le moins innocente et d'ailleurs aimée de son abbé, ne fait pas preuve d'un cœur bien filial. Un religieux qui adresse à Rome sa protestation personnelle, comme si la congrégation romaine n'avait pas lumière suffisante pour juger l'œuvre qu'elle a sous les yeux ou comme si mon dessein eût été de faire approuver le propre sans le montrer, est le plus indiscret des hommes. Un religieux qui, sachant le crédit dont j'ai le bonheur de jouir auprès du saint père, et qui vient en cour de Rome pour le diminuer, est un imprudent : il trahit la famille bénédictine sur qui rejaillit en considération toute la faveur dont je suis l'objet.

Et il ajoutait :

Je n'ai pas l'usage de faire quoi que ce soit pour m'attirer l'estime et l'attention des hommes; mais enfin si malgré mon indignité un peu de faveur s'attachait à ma pauvre personne, n'est-ce pas un avantage pour la congrégation? Travailler à la détruire n'est-il pas une trahison? C'est à Dieu d'en juger et non pas à moi; mais je dois tout vous dire, mon cher père, dans cet épanchement cœur à cœur. Il y a eu un moment où je me suis trouvé satisfait de cette crise et des suites qu'elle pouvait avoir. Oui, j'ai désiré perdre l'estime et l'affection du saint père, et cela afin de demeurer obscur dans mon pauvre Solesmes. Un grand péril a passé sur ma tête à mon insu en novembre dernier. Le pape a songé sérieusement à m'appeler à Rome et à me faire cardinal. J'ai appris cela deux heures après mon arrivée à Rome. Le danger est passé, mais toute la cour l'a su : de la cour, le bruit a passé dans la ville et chaque jour j'ai l'ennui d'en être salué. Les coups de chapeau des prélats me pleuvent, pendant que je m'en vais à pied, le plus obscurément possible, par les rues de Rome. Néan-

moins, cher père, ne vous effrayez pas. Si je ne m'abuse, la grande majorité de ma famille religieuse juge encore utile que je sois à sa tête : si elle a raison, Dieu ne nous séparera pas. De mon côté, je me suis prononcé énergiquement et de manière que cela fût connu en haut lieu. J'ai dit que le cas échéant je ferais toutes les instances pour esquisser, et que si on m'enlevait à la congrégation, je ne me soumettrais qu'avec désespoir. Espérons fermement que le Saint-Esprit inspirera mieux le saint père dans ses choix et qu'une fois parti d'ici, je n'y reviendrai plus (1).

Avant de partir pour le Mont-Cassin, dom Guéranger eut le loisir encore de revoir avec Mgr Capalti les propres d'Autun et de Saint-Flour. Il fut comme consultant de l'Index intéressé à l'examen du livre de M. Cousin, *le Vrai, le Beau, le Bien*, que l'intervention miséricordieuse de Pie IX sauva seule d'une condamnation formelle. Sur ces entrefaites une commission pontificale ayant été créée pour étudier le travail accompli sous Benoît XIV en vue de la réforme du bréviaire, l'abbé de Solesmes y prit place. Les in-folio de la bibliothèque Corsinienne lui étaient familiers, nous l'avons vu. Benoît XIV avait écarté déjà l'idée de la refonte du bréviaire. Sur le rapport que lui fit la commission instituée par lui, Pie IX imita Benoît XIV. Nous croyons pouvoir affirmer que le projet repris depuis sous le pontificat de Pie X n'a pas rencontré plus de faveur.

Au milieu de ces travaux et de ces peines, le voyage au Mont-Cassin fut une trêve pour l'abbé de Solesmes. L'accueil le plus affectueux l'y attendait : saint Benoît semblait reconnaître et accueillir son fils saint Maur. L'abbé du Mont-Cassin était alors dom Michel-Ange Ceslas, depuis archevêque de Palerme et cardinal de la sainte Eglise romaine. Il ne consentit pas à recevoir les marques du respect que l'abbé de Solesmes lui voulait témoigner comme au successeur de saint Benoît et à l'abbé des abbés; il donna au pèlerin l'accolade fraternelle et ensemble ils entrèrent dans la cathédrale. Le Mont-Cassin ne comptait plus qu'une vingtaine de religieux, trop petit nombre pour animer l'immense abbaye; mais le vide était comblé par les cent vingt jeunes gens qui formaient le séminaire, par l'alumnat des gentilshommes, outre un pensionnat de jeunes séculiers non nobles. Dom Tosti vivait alors au Mont-Cassin. Solesmes y était représenté par son maître des novices, dom Camille Leduc : l'abbé de Solesmes était donc à peine un étranger. Et puis il avait conscience d'être dans sa patrie monastique, dans la maison de son père, chez saint Benoît. « Il est une impression intérieure, disait-il, que je n'ai ressentie qu'en trois lieux au monde : à la confession de saint Pierre, à la confession de sainte Cécile, aux *stanze* de saint Benoît au Mont-Cassin. Chacun de ces points, avec des nuances très différentes, pour moi touche le ciel. »

(1) D. Guéranger à D. Fonteinne, 6 mars 1856.

La tour antique où se tenait saint Benoît au Mont-Cassin est engagée aujourd'hui dans une masse de maçonnerie qui la maintient et la relie au reste de l'abbaye. Dom Guéranger vénéra le sanctuaire où s'étaient écoulées les dernières années du saint patriarche. De la fenêtre d'où saint Benoît avait vu monter vers le ciel l'âme de sa sœur, l'abbé de Solesmes pouvait apercevoir Plombariola dans la plaine. Un cyprès séculaire marquait encore la place où le frère et la sœur se voyaient une fois l'an. On y descendait du Mont-Cassin par une route escarpée et rude; le chemin qui y conduit de Plombariola était facile et uni. Il relut sur place les deux chapitres où saint Grégoire le Grand a raconté à une postérité immortelle la victoire que remporta sur l'austère décision de son frère la prière de sainte Scholastique, quelques jours avant son bienheureux trépas. Ce fut à regret le 4 avril qu'il reprit le chemin de Rome.

Dès le lendemain de son arrivée, les affaires le ressaisirent et avec elles l'impatience de les terminer afin de rentrer à Solesmes au cours du mois de mai, comme il l'avait promis. Il avait gagné la confiance de Mgr Capalti qu'il voyait souvent à la commission pontificale du bréviaire et dans l'étude qu'ils faisaient ensemble du propre de la congrégation. Le secrétaire des Rites eut peu d'observations critiques à élever contre une œuvre dont il goûtait fort l'esprit et la piété; presque toutes s'évanouirent devant les explications de l'abbé. Toutes choses parurent bientôt assez avancées pour qu'il fût possible de songer à l'audience de congé et au retour. Pendant deux mois dom Guéranger s'était abstenu d'aller au Vatican afin de couper court à tous les bruits de promotion (1). L'audience lui fut accordée le 19 avril. Ses lettres nous en ont conservé le détail. Elle fut toute gracieuse, avec peut-être une légère nuance d'embarras chez le pape qui avait conscience de retirer au moins en partie, devant l'effort d'une intrigue, le bénéfice d'une promesse faite quatre ans auparavant et sur laquelle dom Guéranger s'était mis à l'œuvre. Il racheta du moins cet ennui par les marques les moins équivoques de son bon vouloir, accorda avec empressement toutes suppliques, demanda avec une grâce parfaite de pouvoir toujours compter sur Solesmes pour les œuvres qu'il voudrait lui confier. L'audience prenait fin, lorsque Pie IX, voulant effacer toute trace pénible et ne laisser même pas une ombre dans l'esprit de son serviteur, lui demanda sous forme de conclusion : « Eh bien! père abbé, retournez-vous content? » La parole de dom Guéranger était ailée et partait vite : « Oui, très saint père, très content de Mgr Capalti. » Et il profita de ce nom prononcé pour dire au pape tout le bien qu'il pensait du secrétaire de la congrégation des Rites; mais Pie IX ayant senti le trait fit valoir que, en dépit de l'intrigue, la

(1) D. Guéranger à D. Segrétain, 11 avril 1856.

plus grande partie du propre était maintenue. L'audience finit. On ne devait plus se revoir sur terre. « Vous ne sauriez croire, écrivait à cette même époque dom Guéranger, le bonheur que l'on éprouve à n'être pas cardinal. Rompre avec ce qui a été toute ma vie, accepter l'exil, un exil d'étiquette, de labeur incessant, jusqu'à la fin de mon existence : je crois que j'en serais mort d'ennui. Dieu sait bien ce qu'il fait, et notre saint père le pape aussi. Ah! que j'aime cet excellent Pie IX; mais je l'aime mieux de loin que de près. »

Une des faveurs sollicitées par lui et accordées par Pie IX avait été de célébrer la sainte messe au cimetière de Calixte, au lieu même où sainte Cécile avait reposé durant plusieurs siècles jusqu'à la découverte de son corps par saint Pascal I<sup>er</sup>. Quelques jours furent remplis par la préparation de cette fête intime : l'abbé de Solesmes y mettait toute sa piété, tout son cœur. Il avait fait choix du 26 avril, fête semi-double, afin de pouvoir célébrer la messe votive de sainte Cécile dans ce sanctuaire où elle avait dormi si longtemps. L'autel avait été improvisé avec des plaques de marbre qui avaient autrefois fermé les loculi du cimetière de Calixte : il s'élevait au pied de l'image de sainte Cécile et d'Urbain.

Le cubiculum était jonché de fleurs et de feuillages. M. de Rossi et son frère étaient présents. Plusieurs dames anglaises d'une grande piété animaient cette scène que complétaient la présence des excavateurs, appuyés sur leurs outils et rappelant les anciens *fossores*. L'intérieur de l'arcade où avait reposé le sarcophage était garni d'une couche de pétales de roses sur laquelle posaient de petites lampes en cristal. Assisté d'amis dévoués, le prêtre offrit le sacrifice. Le divin poisson descendit sous ces voûtes déchirées, en présence de ces fresques grossières, comme aux jours de Zéphyrin et de Calixte où il venait fortifier ses martyrs. On sentait que l'influence de Cécile remplissait encore ce réduit, et la salle voisine tout imprégnée de la mémoire de Sixte et des autres pontifes martyrs y mêlait ses majestueux souvenirs. Après le sacrifice, le prêtre français recueillit avec respect les pétales de roses qui avaient rempli l'arcature sous laquelle reposa Cécile et plus d'une fois elles ont témoigné du pouvoir et de la vigilance maternelle qu'exerce encore, au sein de l'éternelle vie, celle qui illustra pour jamais ces lieux sacrés (1).

La messe *ad sanctam Cæciliam* fut une des joies les plus vives du dernier séjour à Rome. Le retour était prochain; le succès avait couronné l'effort et la prière : le monastère de Ligugé était érigé apostoliquement; le décret relatif au propre, sur le point d'être expédié : daté du 24 avril, il lui fut remis le 9 mai. Si les éloges décernés à l'ensemble de son œuvre avaient été capables de consoler dom Guéranger du sacrifice qu'il avait dû consentir, rien n'eût manqué à sa joie; car en même temps qu'il applau-

(1) D. GUÉRANGER, *Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles de l'Église* (1874), chap. XXIV, p. 565-566.

dissait au travail de l'abbé de Solesmes, le cardinal Patrizzi louait justement la déférence spontanée et filiale qu'il avait mise à n'insister pas. Le décret de 1856 n'accorda qu'une forte moitié des offices demandés; le reste, encore qu'emprunté aux sacramentaires de saint Léon et de saint Gélase, ne trouva pas grâce sur l'heure; mais des décrets ultérieurs rendus en 1881 et 1884 donnèrent à la congrégation et à l'ordre bénédictin tout entier la plus grande partie des offices qui avaient momentanément succombé.

Le 18 mai, dom Guéranger faisait à Rome ses adieux. Il en était sorti déjà lorsque fut publiée en Italie et en France une note rédigée par l'ordre de Pie IX et qui fit évanouir les inquiétudes des uns, les espérances des autres, au sujet de la réforme du bréviaire romain.

Le saint père, disait la note, désirant examiner quelques études faites par ordre du grand pontife Benoît XIV, vers le milieu du siècle passé, au sujet du bréviaire romain, avait nommé une commission d'ecclésiastiques versés dans la matière et leur avait ordonné de s'en occuper. Examen fait, et le rapport ayant été entendu, le saint père a suivi l'exemple de son prédécesseur en ordonnant que les écrits en question seraient replacés dans la bibliothèque (Corsiniana) d'où ils avaient été extraits, et que tout examen ultérieur du bréviaire romain serait désormais abandonné (1).

Dom Guéranger revit Gênes, Marseille, Dijon, et s'arrêta quelques jours à Ligugé. Le monastère de Saint-Martin avait recueilli les moines sortis de Notre-Dame d'Accey et comprenait maintenant neuf religieux de chœur et six frères convers. Dom Pitra avait en route rejoint son abbé qui se remettait de ses fatigues de Rome et du malaise de la mer. La réunion fut douce, animée; on avait tant de choses à se dire! L'évêque de Poitiers était retenu au loin par ses tournées pastorales. Dom Guéranger se rendit de Ligugé à Poitiers, où il se consola, dans une longue lettre à l'évêque, de l'ennui de ne l'avoir pas rencontré. Il rentra à Solesmes le 2 juin 1856.

Une ère nouvelle semblait poindre pour l'abbaye. Sans doute les douleurs n'avaient pas pris fin; les anxiétés et les détresses ne manquaient pas. L'épineuse question soulevée par la dissolution de Notre-Dame d'Accey mettait l'abbé de Solesmes aux prises avec l'obstination personnelle des uns et l'incapacité des autres. Mais si la souffrance qui peut-être était la vocation spéciale de dom Guéranger et de sa maison ne devait jamais être absente de sa vie, du moins elle relâchait un peu sa dure étreinte. Après les assauts violents qui avaient éprouvé la vigueur intacte de sa jeunesse, aujourd'hui, à mesure que les années mûrissaient son âme, Dieu mêlait des espoirs et des joies à l'adversité persévérante.

(1) *Journal officiel de Rome*, 9 juin 1856. (*L'Univers*, 16 juin 1856.)

Le succès de ses négociations à Rome, l'amitié de Mgr Pie, la bienveillance marquée du nouvel évêque du Mans, l'érection de Ligugé l'avaient consolé déjà. Les épreuves portées en commun groupaient autour de lui ses fils dans un sentiment plus affectueux; sans que jamais la bénédiction du nombre lui fût accordée, des vocations de haut mérite lui montraient pourtant qu'il n'avait point souffert ni travaillé en vain. En la fête de saint Pierre et saint Paul, dom Charles Couturier fit profession. Il était dans la pensée de dom Guéranger, nous le savons déjà, le maître des novices longtemps cherché, longtemps attendu. Ainsi se dessinait déjà le lendemain de Solesmes et se réunissaient autour de l'abbé, jusque-là un peu seul, quelquefois même un peu contesté, des éléments nouveaux d'intelligente affection et de cordiale fidélité. L'aurore d'une vie nouvelle se levait enfin. Dans les affections jeunes et empressées que Dieu lui donnait au déclin de sa vie, l'abbé de Solesmes ne vit qu'un encouragement providentiel au travail et à l'effort; c'est à dater de cette époque que sa parole à l'intérieur et à l'extérieur du monastère se répandit avec plus d'abondance et d'autorité, justifiant le mot de nos livres saints : *Et ipse tamquam imbres mittet eloquia sapientiæ suæ, et in oratione confitebitur Domino.*

Cette énergie accrue lui était inspirée d'ailleurs par les pressants besoins de son époque. A toute heure de sa vie, l'Eglise devant l'attitude des pouvoirs politiques a pu comprendre qu'elle était ici-bas pour eux une étrangère, presque une intruse; et il est si facile de devenir l'ennemi lorsqu'on est l'étranger! Le protestantisme, la Révolution avaient consommé leur œuvre néfaste, en montrant l'un et l'autre comment une société de baptisés peut se constituer en dehors de l'Eglise et durer quand même après s'en être ouvertement séparée. Ces grandes apostasies des peuples se prolongeaient dans un mouvement universel de sécularisation. La société européenne, née de l'Evangile et formée par l'Eglise, avait si bien profité de l'éducation reçue qu'elle donnait congé à son éducatrice. Comme le prodigue de l'Evangile, elle se trouvait en âge de jouir seule de son bien et le réclamait impérieusement. Cet effort de sécularisation ne s'arrêtera plus désormais jusqu'à ce qu'il ait ramené la société à la condition païenne et effacé de la doctrine, des mœurs, des codes, des institutions, de la pensée et du cœur de chacun, tout vestige de l'ordre surnaturel, tout souvenir de l'Eglise, et de Jésus-Christ, et de Dieu. Le chrétien ne s'étonne pas de cette évangélisation à rebours; il y voit le progrès de ce mystère d'iniquité qui, sous les yeux de l'apôtre, se nouait déjà dès la première heure du christianisme.

Lorsque le congrès de Paris, assemblé pour conclure la paix entre la Russie et les puissances coalisées contre elle, s'écartait de la question d'Orient qui était son objet propre et, sur la proposition d'une puissance protestante, recherchait si le bien des Etats pontificaux et l'intérêt de

l'autorité souveraine du pape ne réclamaient pas, avec la sécularisation du gouvernement, l'organisation à Rome d'un système administratif conforme aux tendances du siècle, les esprits un peu avisés n'avaient nulle peine à comprendre que les Etats de l'Eglise et la puissance temporelle des papes étaient menacés sinon condamnés déjà dans l'aréopage des rois. Quelques-uns s'étonnaient seulement que cette menace de déposition, si volontiers formulée par des puissances sectaires, si joyeusement accueillie par les ambitions piémontaises, n'eût pas été écartée par la fille aînée de l'Eglise, à l'heure même où le souverain pontife entretenait avec la France les plus affectueuses relations et honorait d'une délégation solennelle le baptême du prince impérial dont il avait consenti à être le parrain. Il était d'ailleurs notoire, et l'évêque de Poitiers à son retour de Rome ne le laissa pas ignorer à l'empereur, que le peuple romain était le plus heureux de l'Europe, qu'il payait peu d'impôts, qu'il jouissait d'autant plus de libertés pratiques qu'elles étaient moins écrites dans les constitutions, enfin que l'Etat pontifical n'avait que faire d'une occupation étrangère, si l'Europe ne l'eût sans cesse inondé de sa presse démagogique (1). Mais enfin, si considérable qu'elle fût, cette démonstration au sein du congrès de Paris n'avait été après tout qu'un incident; et, malgré la complicité des pouvoirs publics, la tendance dont cet incident fournissait l'indice n'aurait sûrement pas obtenu, au cours du demi-siècle qui vint ensuite, de si étonnants succès, si elle n'avait trouvé jusque chez les catholiques un auxiliaire inattendu.

Qu'ils l'aient voulu ou non, — et il n'est que juste de reconnaître qu'ils ne l'ont pas voulu, — les catholiques qui cherchèrent alors à régenter l'Eglise et à lui mesurer, par égard pour les exigences de la société moderne, le champ exact sur lequel il lui était loisible encore d'exercer son action, pactisèrent avec les mécréants qui la congédiaient et firent leur jeu. Je sais qu'on estime aujourd'hui peu séant de revenir sur ces lointaines origines; mais pourtant si elle veut être pour la vie des hommes un guide et une lumière, si elle a le souci de ne rien dire que ce qui est vrai, de ne rien taire de ce qui est vrai, l'histoire impartiale ne saurait s'interdire de reconnaître les responsabilités alors encourues.

Nous avons raconté l'évolution accomplie par le comte de Montalembert quatre ans auparavant; elle fut considérable et décisive. Sous l'action directe de Mgr Dupanloup se groupèrent en un faisceau compact et en vue d'une œuvre commune, des hommes qui n'avaient pas toujours fraternisé et qui sans doute à la première heure furent étonnés de se voir réunis. M. de Falloux, M. de Montalembert, M. de Broglie, le P. Lacordaire et d'autres formèrent les éléments de ce que l'on est convenu d'appeler le parti catholique libéral. Ils avaient pour organe

(1) Lettre de Mgr Pie à D. Guéranger, 6 mai 1856.

le *Correspondant*, « revue périodique fondée sous la Restauration et qui avait prolongé une existence tantôt plus pâle, tantôt plus brillante, mais toujours dévouée à l'alliance de la foi et de la liberté (1) », dit M. de Falloux lui-même. Dans la pensée de ceux qui lui infusaient un sang nouveau, le *Correspondant* était appelé à soutenir avec plus de vigueur et plus d'éclat une lutte dont *l'Ami de la religion* et son directeur M. Sisson, malgré l'appui de l'évêque d'Orléans et une bonne volonté très évidente, ne pouvaient seuls porter le poids. Le parti nouveau possédait d'ailleurs la faveur de l'Académie; il avait l'oreille de la haute société, il donnait le ton dans les salons aristocratiques où s'était réfugiée cette opposition à la fois hautaine et discrète qui imite la supériorité de l'esprit et qui, partout mais singulièrement en France, flatte notre goût toujours très vif de la liberté.

Car c'était bien de liberté qu'il s'agissait; et, si le catholicisme s'étonnait d'être qualifié de *libéral*, du moins le mot de libéralisme n'avait rien de menteur. La devise en effet était: *liberté*. Impatiente de tout despotisme politique, la société moderne aujourd'hui majeure se déclarait émancipée de la tutelle de l'Eglise. Cette majorité subite lui venait-elle de la situation de fait que s'étaient conquis dans les diverses nations de l'Europe les groupes religieux qui, tout en se réclamant du Christ, s'étaient soustraits à la direction de l'Eglise? Ou bien l'indépendance de la société civile est-elle un droit éternel dont elle venait enfin de prendre nettement conscience? La condition normale des pouvoirs humains est-elle d'ignorer l'Eglise et, lui laissant le soin de proposer elle-même sa doctrine aux hommes de bonne volonté, de se renfermer dans une parfaite neutralité, dans l'athéisme politique, avec cette conviction que, moyennant la liberté laissée à toute doctrine, la vérité, s'il y a une vérité, finira par se faire jour? Ou bien le Christ a-t-il stipulé qu'après avoir été élevées par l'Eglise et par elle soustraites au paganisme et à la barbarie, les nations devenues conscientes et fortes sont désormais en passe de congédier leur tutrice en la remerciant, par l'anathème et la persécution, de ses services provisoires? Problèmes épineux que les prudents du parti s'abstenaient de discuter. Aussi bien de grands systèmes ne se bâtissent pas en un jour. On verrait plus tard quelle solution donner à des questions théoriques qui ne pouvaient d'ailleurs enrayer la marche de l'humanité; l'œuvre pratique et urgente consistait à établir dans les faits la formule que nous avons rencontrée déjà, *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. Nous sommes tous enclins à voir la société entière dans le petit groupe dont nous faisons partie; l'intelligence humaine est inductive de nature. Les membres du cénacle catholique libéral, malgré leur parfaite distinction, n'échappaient pas à l'infirmité commune: la vérité, c'était ce qu'ils pen-

(1) Comte DE FALLOUX, *l'Evêque d'Orléans*. — *Correspondant*, 25 janvier 1879, t. CXIV, p. 198.

saient; la société, c'était eux et leurs amis; l'épiscopat, c'était, parmi les évêques, ceux qui partageaient leurs doctrines, les seuls, disait-on, qui eussent le sens exact des nécessités sociales.

Montalembert l'avait dit très haut en parlant des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle; il n'y avait d'avenir pour les catholiques que dans la liberté. La société dorénavant se gouvernerait elle-même, sans la tutelle d'aucun despotisme ni d'aucun pouvoir absolu, rien que par le seul jeu des institutions parlementaires. Ainsi commencée en politique, l'allure du parti se poursuivait sur le terrain religieux. Les deux formes d'autorité devaient s'accommoder au moment. La société humaine, c'est-à-dire la société française devenue adulte aujourd'hui, ne pouvait plus se livrer aux mains de l'Eglise avec l'enfantine docilité d'autrefois; la foi n'est pas toute l'intelligence, la piété n'est pas toute la vie, la société n'est pas seulement le catholicisme. Dans ce monde contemporain où non seulement les doctrines se heurtent aux doctrines, mais où des institutions et des doctrines réprouvées par l'Eglise ont obtenu définitivement le droit de cité, les anciennes revendications, les réprobations intransigeantes de l'orthodoxie n'ont-elles pas à s'adoucir et à se mesurer aux temps? Que peut gagner la théologie à maintenir ses assertions abstraites, à exiger l'intégrité de ses lois rigides? Les vrais arguments sont les arguments acceptés. Les axiomes de la doctrine et de l'action doivent composer avec les faits, les situations, l'état des sociétés, la mentalité nouvelle et en particulier avec le droit public européen. Des mœurs nouvelles font des droits nouveaux. Après tout, ni l'homme ni la société ne seront plus dorénavant ce qu'ils ont été au moyen âge. La civilisation ne rétrograde pas. A les considérer pratiquement, les doctrines elles-mêmes, à chaque époque de l'histoire, sont-elles donc autre chose que ce que l'on peut faire accepter à l'intelligence moyenne de ses contemporains? et chacune de ces doctrines, si elle est bien entendue, n'est-elle pas le moment passager d'un vaste système intellectuel qui déroule à travers les siècles la série mobile de ses anneaux? Malgré le titre de société surnaturelle qu'elle se donne et que nous ne lui refusons pas, l'Eglise ne saurait poursuivre son œuvre ni exercer son action qu'en prenant son parti de l'esprit nouveau. Ainsi, transiger, faire la part du feu, acheter, par l'abandon d'une part de ses droits, la possession tranquille du reste et la jouissance de tout ce que l'esprit moderne consent à lui laisser encore, tel était le devoir de l'Eglise. Ses enfants le lui signifiaient non sans hauteur.

Alors même que l'esprit ne consent pas à se formuler les principes qui régissent l'action; alors même que ces principes demeurent inavoués dans leur expression, ils n'en exercent pas moins leur énergie virtuelle; et le péril immédiat et manifeste où se constituait le nouveau parti était tout d'abord le péril de l'empiétement. Il entreprenait sur le terrain de

l'Eglise; et, après avoir commencé par exiger sa reconnaissance pour les services à elle rendus, il lui donnait maintenant des conseils dont la courtoisie dissimulait mal le caractère impéieux. L'Eglise n'est pas une mineure; s'en faire le conseiller sans mission est une attitude difficile à soutenir; et sans doute une telle présomption ne fût jamais venue à la pensée de baptisés, si l'ivresse parlementaire et l'audace du journal ne nous faisaient parfois oublier la distinction hiérarchique entre l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée.

Quoi qu'il en soit, le parti catholique libéral se forma résolument en France à cette même époque où les passions antireligieuses fermentaient de nouveau dans les masses. Le pouvoir politique qui avait donné au pays quelques années de sécurité intérieure, troublée encore par la guerre d'Orient, se ressentait de ses origines : issu de la révolution, il hésitait entre l'Eglise et la révolution. L'union de tous les catholiques lui eût imposé une politique; la division des catholiques le livra à ses indécisions. M. de Falloux a raconté lui-même la genèse du parti catholique libéral : « Une certaine école, dit-il, embrassant avec l'ardeur habituelle aux néophytes l'apologie de l'absolutisme politique, travaillait à entraîner tous les catholiques dans les solidarités les plus irréflicées; beaucoup d'entre eux refusaient de suivre cette ligne nouvelle; et, pour répondre à leurs vœux, l'évêque d'Orléans, M. de Montalembert, le prince de Broglie et moi, nous songeâmes à créer un organe qui s'opposât résolument à de si périlleuses tendances (1). » Nous citons, nous ne discutons pas.

Ce n'était pas assez d'avoir acheté *le Correspondant*; il fallait se défaire du « dogmatisme tyrannique » de *l'Univers*. On en causa sans doute à Angerville, sous le toit de M. Berryer, dans une réunion où se trouva tout l'état-major du parti, Mgr Dupanloup en tête, en queue MM. Cousin et Thiers. La déclaration de guerre avait devancé : deux articles du *Correspondant* (2) depuis réunis en brochure sous ce titre : *le Parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu*, dénoncèrent *l'Univers* comme l'ennemi.

Le baptême du prince impérial avait groupé autour du cardinal Patrizzi, légat du saint-siège, la presque unanimité de l'épiscopat. M. de Falloux crut le moment infiniment opportun pour plaider devant les évêques la cause du *Correspondant* contre *l'Univers*. Mgr Pie qui n'était pas attendu arriva à la dernière heure; ce fut un désappointement. Néanmoins la sirène plaida en faveur d'un « recueil injustement abandonné par ce même épiscopat qui donnait son patronage à *l'Univers* et en imitait les violences ». L'évêque de Poitiers interrompit la mercuriale en demandant si Mgr d'Orléans ne patronnait pas

(1) Comte DE FALLLOUX, *l'Evêque d'Orléans*. — *Correspondant*, 25 janvier 1879, t. CXIV, p. 198.

(2) 25 avril et 25 mai 1856, t. XXXVIII, p. 5-33, 178-209

*le Correspondant* et quel pouvait être l'évêque regardé comme empruntant à *l'Univers* son ton et ses procédés. M. de Falloux protesta que rien n'était plus éloigné de sa pensée qu'une guerre d'allusions; et, reprenant son thème, reconnut que *l'Univers* avait eu le talent de fausser les oreilles des évêques et de les mettre à son diapason : il osa citer comme exemple une lettre pastorale de Mgr de Poitiers. Il n'y avait plus moyen de se dérober. « Vous ignorez peut-être, monsieur le comte, reprit l'évêque de Poitiers, qu'il existe soixante-quinze adhésions épiscopales à la pastorale que vous visez et que cette même pastorale a obtenu les éloges du souverain pontife. En échange, vous vous souvenez du *tolle* qui s'est élevé contre *l'Univers*, lorsqu'il a osé n'admirer pas un règlement d'études pour petit séminaire, signé par un évêque? » M. de Falloux reconnut loyalement avoir pris sa part dans ce concert d'indignation. « Il a plu néanmoins au *Correspondant*, continua Mgr Pie, d'attaquer et sous forme bien cavalière une lettre pastorale écrite au clergé de Poitiers, écrite en conscience et sur des questions fondamentales de doctrine. » Le comte de Falloux dut en convenir mais crut répondre en signalant les tristes résultats d'une guerre faite par un évêque à des hommes qui revenaient au catholicisme, tels que Cousin et Augustin Thierry. Mais là encore l'évêque de Poitiers était fort renseigné; il savait les dispositions intérieures de l'un et de l'autre. La conférence dura trois heures. Mgr Pie en donna finalement la moralité : « Ainsi, dans votre pensée, monsieur le comte, quand Jésus-Christ est outragé et les âmes mises en péril, notre mission spéciale à nous, évêques, c'est d'éloigner tout fâcheux soupçon qui pourrait planer sur les blasphémateurs. » M. de Falloux finit par demander qu'on jugeât dorénavant *le Correspondant* sur pièces. La leçon donnée valait bien un petit sacrifice : Mgr Pie s'abonna au *Correspondant*. A ce propos on fit circuler le bruit que la discussion avait été de la part de M. de Falloux triomphante à ce point que l'évêque de Poitiers avait voulu sceller sa réconciliation par un abonnement solennel.

Là ne se borna pas le zèle du comte de Falloux. Au souvenir de ses anciennes relations il avait adressé à l'abbé de Solesmes un exemplaire de sa brochure : *le Parti catholique*.

En aucune circonstance, mon très vénéré ami, lui écrivait-il, je ne puis rien essayer dans l'intérêt bien ou mal entendu de l'Eglise sans vous en offrir l'hommage. Voyez dans cet envoi, je vous prie, l'hommage fidèle de ma constante et immuable reconnaissance envers vous et non une pensée quelconque de vous associer indirectement à la querelle. J'ai obéi à un sentiment très sincère, très consciencieux et non à aucune rancune ancienne ou fraîche. J'ai appelé nos amis à réfléchir sur des points que je crois très graves.

Dom Guéranger n'aperçut que trop le contraste entre les formes

caressantes de ce billet et le violent réquisitoire contenu dans la deuxième partie de la brochure. Il laissa s'écouler deux mois et répondit :

Mon très cher ami, vous n'avez pas eu peur dans vos jeunes années de ma franchise; présentement je suis assuré que vous me la permettrez encore. J'oserai donc vous dire que je ne puis sympathiser avec les sentiments qui vous ont dicté la brochure que vous avez bien voulu m'adresser. A Dieu ne plaise que j'accuse vos intentions, mon cher ami; mais je vous crois dans l'illusion, et j'ai le courage de vous exprimer ma conviction au risque de vous blesser et peut-être de perdre votre amitié.

*L'Univers* n'est pas un journal parfait; le journal parfait n'existe pas. Les défauts de *l'Univers*, je les ai sentis peut-être aussi vivement que personne; mais un journal se juge d'ensemble, et à ce point de vue je suis pour *l'Univers*, comme MM. d'Arras et de Poitiers. On ne s'est pas borné malheureusement à faire la critique de *l'Univers*, on lui a déclaré une guerre d'extermination. C'était beaucoup trop. Aussi en est-il résulté que d'excellents esprits, qui eussent gardé le silence dans le cas d'une simple polémique, se sont levés pour la défense d'un journal que ses périls leur rendaient plus cher encore. Pour moi, ajoutait-il, ce qui m'attache à ce journal, c'est qu'il réagit contre le naturalisme qui envahit une partie de la presse religieuse. Je vous écris cette lettre, mon cher ami, en toute simplicité monastique. Je n'ai en ce monde aucun intérêt, je ne suis d'aucun parti, si ce n'est de celui de l'Eglise (1).

Même enveloppé de formes affectueuses, l'arrêt devait déplaire à M. de Falloux; mais il était d'un monde où l'on sait voiler de courtoisie les aspérités de la polémique et parer avec grâce.

Très cher et révérend ami, répondait-il, je ne veux pas vous laisser dans le doute sur ma reconnaissance. J'ai été très touché de votre lettre comme de tout ce qui vient de vous. Vous avez raison de dire que votre jugement est *monastique*; seulement accordez que le mien ne peut pas l'être. Vous n'envisagez que ce que vous croyez le vrai absolu. Les catholiques qui, vivant dans le monde laïque, ont l'honneur de servir de trait d'union entre vous et lui, doivent se préoccuper du *mode* et de *l'opportunité*. La question est là entre vous et nous, et la différence énorme de point de vue m'interdit seule de vous prendre entièrement pour arbitre. Veuillez donc, très excellent ami, me garder votre affection et ne douter jamais de mon plus respectueux et dévoué attachement.

C'était en termes mesurés et d'une ironie légère récuser comme incompetents et doucement chimériques tous ceux qui s'attardaient encore dans ce qu'ils croyaient *le vrai absolu*. Deux doctrines, deux théologies : l'une surannée, vieillie, ignorante des nécessités du temps présent, abandonnée à la méditation stérile des penseurs attardés; l'autre mesurée, respectueuse, réduite, à l'usage des gens du monde. L'heure présente était donc de l'aveu de M. de Falloux celle où les

(1) Lettre du 11 octobre 1856.

hommes, ne supportant plus la saine et complète doctrine, se trouvaient des maîtres au gré de leurs désirs, habiles à flatter des oreilles aujourd'hui désaccoutumées de la vérité.

M. de Falloux dans sa réponse ne voulut et pour cause faire allusion ni à *l'Univers* ni à la polémique déloyale ouverte dès lors contre lui. La brochure : « *l'Univers* » jugé par lui-même (1) venait de paraître. Elle ne portait pas de nom d'auteur, mais il n'était mystère pour personne qu'elle vînt d'Orléans. Jugée sévèrement dès la première heure, elle parut embarrassante pour M. de Falloux, et il crut de sa dignité de protester qu'il n'y était pour rien. « *L'Univers* sait bien que nous sommes étrangers à cet écrit. Tout le monde sait en outre que les hommes qui apportent leur signature au *Correspondant* ne recourent pas ailleurs à l'anonyme. Nous n'entendons par là ni blâmer ni même juger les motifs qui ont pu déterminer l'auteur de la brochure à ne point se nommer; nous nous bornons à constater que ces motifs ne peuvent être les nôtres (2). »

« Non, répondait *l'Univers*, nous n'attribuons pas à la rédaction du *Correspondant* cet « écrit nouveau » que tant de vénérables évêques ont nommé un libelle. Mais cet écrit nouveau caresse le *Correspondant*, et le *Correspondant* le caresse : on voit ici le fond des cœurs (3). » Ne trouvant personne devant lui, *l'Univers* avait fait adresser à l'éditeur Dentu une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel de la Seine. C'est alors que M. l'abbé Cognat se présenta et revendiqua la paternité de la brochure. Nous n'avons pas à suivre dans ses longues péripéties et son tragique dénouement une affaire trop connue aujourd'hui (4).

L'abbé de Solesmes, encore que la brochure l'eût peu ménagé, ne s'y intéressa que pour féliciter Mgr d'Arras (5), exciter Mgr de Poitiers (6) et encourager Louis Veillot. Le grand journaliste n'avait pas à se plaindre de l'affaire Cognat, qui décidément lui valait la faveur de l'épiscopat. « On me fait de la sorte, écrivait-il à dom Guéranger, une responsabilité formidable. J'espère que le bon Dieu nous aidera dans cette passe dangereuse et que les amis veilleront de près. »

Il poursuivait : « Je voudrais bien qu'il vous fût possible de nous donner au moins des directions sur un livre important et dont il est nécessaire de parler avec justice : celui du prince Albert de Broglie sur les quatre premiers siècles. Je ne l'ai pas lu encore. On dit que l'auteur a travaillé et qu'il a du bon; mais il doit y avoir aussi du faux, ou il a

(1) « *L'Univers* » jugé par lui-même ou *Etudes et documents sur le journal l'Univers, de 1845 à 1855.*

(2) *Correspondant*, août 1856, t. XXXVIII, p. 896.

(3) *L'Univers*, 6 septembre 1856.

(4) On en trouve le détail dans la *Vie de Louis Veillot*, t. III, chap. iv.

(5) Lettre du 24 août 1856.

(6) Lettre du 19 août 1856.

bien changé (1). » Albert de Broglie appartenait au triumvirat laïque du catholicisme libéral; son nom se plaçait régulièrement à côté de ceux de MM. de Falloux et de Montalembert. Son livre avait pour titre: *l'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*. Le P. Lacordaire qui goûta les idées du *Correspondant* (2) consentit, sur la demande de Mme Swetchine, à parler du livre de M. de Broglie « pourvu, ajoutait-il, que le livre fût sur une matière analogue à mes études (3) ». Albert de Broglie vint à Sorèze et vit le P. Lacordaire qui le connaissait à peine. « C'est un homme sincère, d'une foi complète, d'un libéralisme vrai, d'une modération sûre, dit le P. Lacordaire... C'est pour l'Eglise, je le crois, un présent de Dieu, et j'admire comment il a pu se former dans le milieu où il a vécu, milieu évidemment plus politique et philosophique que religieux (4). » L'article de Lacordaire parut en tête du *Correspondant* (5) du 25 septembre 1856: il ne contenait pas une réserve. Pourtant, après l'avoir écrit, Lacordaire disait à Mme Swetchine :

Je ne sais si Albert de Broglie en sera content. J'ai été sobre d'éloges comme toujours. Je n'ai guère loué d'homme vivant, parce qu'il me semble bien difficile de ne pas flatter ceux qui vivent. On n'est à l'aise qu'avec les morts... Aussi ai-je fait un grand acte de foi en louant le livre et le cœur du prince, et vous y êtes un peu pour quelque chose, chère amie. Prenez garde que c'est une grande responsabilité que vous avez là (6).

Quoi qu'il en soit du souci assez mystérieux qui semble ici avoir préoccupé Lacordaire, ce n'est pas de ce côté que devaient venir les réserves au sujet du livre de M. Albert de Broglie et de son esprit. Lacordaire, orateur avant tout, était demeuré assez étranger aux choses de l'histoire, et le cours de ses idées et de ses tendances, le caractère de ses relations le portaient plutôt à sympathiser avec l'auteur de *l'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*. La critique vint de Solesmes et de la plume de dom Guéranger. Elle fut plus qu'un incident et fournit à l'abbé de Solesmes l'occasion de réagir contre une tendance générale dont le livre lui-même était l'expression brillante; surtout elle l'obligea, sur le déclin d'une vie dévouée tout entière à l'étude patiente de l'histoire ecclésiastique, de développer sur l'histoire même et les devoirs de l'historien des vues générales qui n'ont rien perdu de leur actualité et auxquelles sa famille religieuse se fait une gloire de demeurer inviolablement attachée.

(1) Lettre du 9 septembre 1856.

(2) Lettre à Mme Swetchine, 7 janvier 1856. Comte DE FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 563.

(3) Lettre du 14 mai 1856. Comte DE FALLOUX, *op. cit.*, p. 567.

(4) Lettre du 2 août 1856. Comte DE FALLOUX, *op. cit.*, p. 568.

(5) T. XXXVIII, p. 897-914.

(6) Lettre du 30 septembre 1856. Comte DE FALLOUX, *op. cit.*, p. 573.

Il y aurait eu disproportion entre le livre et l'examen qui en fut institué quinze mois durant dans vingt-six articles du journal *l'Univers*, si l'abbé de Solesmes ne s'était proposé d'autre dessein que de relever des erreurs historiques. La polémique n'eût jamais atteint ce développement qui sembla à quelques-uns exagéré, si le livre n'avait été un manifeste et si dans le livre ne s'était traduit un esprit, une tendance générale, un effort systématique. L'intervention de dom Guéranger nous semble avoir été çà et là peu comprise. On l'a crue inspirée par une disposition « réactionnaire » innée qu'il aurait encore exagérée par système et de dessein préconçu, — par une avidité généreuse et mesquine de voir partout dans l'histoire de l'Eglise des miracles et d'y admirer les coups d'Etat accomplis par la main du créateur; — par une conception raide et presque mécanique de l'histoire, inhabile à y apercevoir le jeu réel des causes secondes. Cette méprise assez générale nous est un motif de replacer en sa vraie lumière la pensée de l'abbé de Solesmes, qu'il est simplement équitable de ne pas dénaturer. Nous ne plaidons pas; l'homme dont nous racontons la vie n'est pas de ceux pour qui on ait besoin de demander grâce; mais on nous permettra, pour expliquer sa conduite, de restituer l'état d'esprit qui la détermina. L'homme agit tel qu'il est; et ce qui fait l'homme, c'est sa pensée.

« Dieu, dit Bossuet, a fait un ouvrage au milieu de nous qui, détaché de toute autre cause et ne tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux et porte par toute la terre, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et son Eglise (1). » Cet ouvrage de Dieu n'a cessé d'être en butte aux efforts de l'ennemi de Dieu; rien ne lui a été épargné, les persécutions, les hérésies, les déchirements de toute sorte. Au sortir des siècles de barbarie, l'Eglise qui avait élevé ces peuples nouveaux ne tarda guère à éprouver leur ingratitude : elle fut vingt fois contrainte de défendre la liberté que lui avaient achetée ses martyrs, contre l'oppression que firent peser sur elle ses propres enfants. Elle n'eut qu'à de rares moments le loisir d'exercer sur les peuples la plénitude de son action bienfaisante : gênée au dedans, limitée au dehors, presque toujours menacée, ayant sans cesse à lutter pour vivre, elle ne donna jamais toute sa mesure. Laisée libre, elle eût créé dans le monde, au lieu de la haine internationale, la fraternité universelle de la charité. Mais alors même qu'ils tenaient en échec son action et regardaient comme un triomphe les coups qu'ils lui portaient, peuples et rois voulaient quand même lui appartenir. Le schisme d'Orient l'avait ébranlée; la captivité d'Avignon, les longues indécisions du schisme d'Occident amoindrirent la vénération des peuples. L'Europe était mûre enfin pour une hérésie nouvelle et plus radicale que les autres : le

(1) *Oraison funèbre de la princesse Palatine.*

caractère du protestantisme fut sous couleur de réforme de s'affranchir de l'Eglise. Le mystère d'iniquité révéla aux yeux de tous le dessein qu'il recélait : séparer les nations du Christ en les séparant de l'Eglise; car l'Eglise et le Christ, c'est tout un : c'est par l'Eglise seulement que nous sommes au Christ et par le Christ à Dieu.

Quand des germes empoisonnés sont semés par le monde, ils ne produisent pas immédiatement tout leur effet; ils composent momentanément avec les conditions antérieures et ne parviennent qu'à la longue à triompher de la résistance que leur oppose çà et là une part d'esprit chrétien fixée dans les habitudes, les mœurs ou les lois. Mais le temps accomplit son œuvre : une marche logique et sûre fait sortir de principes impies leurs conséquences de mort. On avait appris à l'homme qu'il pouvait se sauver sans l'Eglise, sans l'Eglise qui est Jésus-Christ; on eut vite fait de conclure que sans l'Eglise, sans christianisme, sans la foi, sans les sacrements, sans l'ordre surnaturel, l'homme pouvait parfaitement atteindre sa fin. C'était donner congé à tout l'ordre qui s'appuie sur l'Incarnation et la Rédemption, reconduire le Fils de Dieu aux frontières du monde, le reléguer dans son éternité comme un être dont on n'a plus besoin et, à la place du christianisme, proclamer le naturalisme. Le naturalisme est l'hérésie de notre temps, l'hérésie dernière, définitive, radicale.

Mais par cela même que cette hérésie est radicale, il en est qu'elle effraie et qui s'arrêtent à mi-chemin. Est-ce un effet de la terreur qu'inspirent la négation pure et ses totales ténèbres? N'est-ce qu'une timidité généreuse qui, en proposant des termes moyens, obéit au désir de rapprocher les esprits et de les réconcilier entre eux dans une formule adoucie? Ou bien serait-ce chez les auteurs responsables calcul de prudence, habileté voulue pour se faire écouter de leur temps, attention affectueuse à lui proposer des arguments qu'il puisse accueillir, souplesse native qui porte non pas seulement à ménager les personnes, mais à transiger sur les doctrines? Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'Eglise nous montre sans cesse à côté de l'erreur à forme violente, à arêtes vives, une erreur d'expression plus adoucie, plus mesurée, caressante, dans laquelle il semble que l'on puisse de part et d'autre se donner la main. Arianisme, nestorianisme, pélagianisme, protestantisme eurent chacun leurs atténuations; et dans le libéralisme de son temps l'abbé de Solesmes ne parvenait à voir qu'un diminutif du naturalisme et l'indice secret que le virus de l'hérésie moderne avait atteint ceux-là mêmes qui s'en défendaient encore. Pour eux, lui semblait-il, l'Eglise n'était plus déjà ce que le Seigneur l'a faite.

L'évêque de Poitiers, dans ses instructions synodales, poursuivait le libéralisme sur le terrain de la doctrine avec une magistrale autorité; mais l'Eglise n'est pas seulement une doctrine, elle est une institution divine qui, après avoir été ébauchée et préparée dans l'ancien

peuple, a pris sa place dans le temps à une heure déterminée, s'est développée jusqu'à embrasser le monde et a subi le contre-coup des vicissitudes qui affectaient dans leur durée les sociétés qu'elle conduisait à Dieu. L'Eglise est doctrine sans doute : elle est histoire aussi, et le même naturalisme qui s'appliquait à éliminer de l'âme humaine toute conception de l'Eglise, de la Rédemption et d'une fin surnaturelle, prononçait avec une énergie toute pareille sur le terrain de l'histoire la même sentence d'ostracisme. L'histoire, selon le naturalisme, ne laisse apercevoir aucune trace assignable de l'intervention d'une volonté providentielle quelconque : à lui seul le jeu complexe des causes créées a suffi pour amener et par conséquent suffit, sans faire sortir Dieu de son repos, pour expliquer la série variée des événements humains. Et l'apostat, qui s'appliquait dans une langue brillante à promener ce niveau sur toute l'histoire humaine et sur l'histoire religieuse tout entière qu'il a racontée à son gré, devait un jour prochain risquer ce paradoxe qui lui assurait une compétence, que pour parler d'une religion de façon qui fût vraiment impartiale, deux conditions étaient requises : y avoir cru et n'y plus croire.

Sans doute, c'était là un excès d'audace, une témérité dans le blasphème; mais, se demandait le libéralisme historique, n'y a-t-il pas une part à faire à l'objection? N'a-t-on pas exagéré l'action de Dieu? Dieu est-il aussi visible dans la trame des événements humains que la tradition catholique nous l'a jusqu'ici laissé entendre? Est-il nécessaire de voir partout le doigt de Dieu et à propos de tout, d'en appeler non seulement à la Providence, mais à une Providence surnaturelle s'affirmant par le miracle et des interventions impérieuses? N'est-il pas juste de laisser au jeu des forces humaines leur influence? Et après tout, faire ainsi un équitable départ de ce qui revient à Dieu, de ce qui revient de droit à l'homme, n'est-ce point créer pour les esprits sincères, encore attardés dans le naturalisme historique, un terrain neutre, mieux que cela, une zone amie où ils se pourraient rencontrer avec nous? Pourquoi ne pas traiter historiquement un sujet qui jusqu'ici ne l'a été que dogmatiquement? Y a-t-il donc honneur pour l'Eglise à ce que son histoire échappe aux procédés scientifiques de l'histoire?

On reconnaît ces accents; ils n'ont pas cessé de retentir depuis lors. Nous verrons dans la suite si l'abbé de Solesmes dans son enquête portait le parti pris de tout convertir en miracles et en coups d'Etat, de n'épargner personne et, en face de l'esprit d'adaptation incarné dans M. de Broglie, de représenter, lui, l'esprit de contradiction; car de représenter l'esprit d'adaptation, M. de Broglie ne se défendait guère : il déclarait avoir essayé de porter dans des études d'histoire religieuse les habitudes et les procédés propres à l'esprit des temps modernes. C'était bien la formule du libéralisme en histoire.

Dom Guéranger ne semble avoir connu d'abord le livre que par l'indication que lui donnait Louis Veillot en septembre (1). Dans une lettre écrite plus tard au prince de Broglie, il eut le loisir d'exposer les motifs de conscience qui avaient déterminé son examen :

J'honore trop sincèrement votre caractère, monsieur, pour craindre sérieusement que vous ayez attribué à des considérations personnelles quelconques l'examen que j'ai entrepris devant le public de votre livre sur *l'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*. Je n'ai grâce à Dieu et ne saurais avoir aucune raison humaine de m'attaquer à un écrivain dont j'estime le talent et dont la droiture d'intention n'a jamais fait pour moi le plus léger doute. Ce qui m'a fait prendre la plume, c'est uniquement le désir très légitime de combattre, selon la mesure de mes forces, le naturalisme qui nous envahit de toutes parts et dont votre livre est malheureusement imprégné. Ce livre à mon avis peut avoir une portée dangereuse; il arrive à la suite d'autres travaux publiés par vous dans diverses revues et où des idées contraires à la doctrine de l'Eglise sont soutenues avec autant d'éloquence que de bonne foi. J'ai vu là un péril grave et je me suis dévoué au rôle de critique théologien, rôle toujours odieux, surtout quand il s'agit de l'exercer à l'égard d'un auteur qui tient sincèrement à son titre de chrétien.

Dans l'accomplissement de cette tâche, que je me sens d'autant plus porté à regarder comme un devoir que les réclamations contre le naturalisme sont plus rares aujourd'hui et les défections plus communes et plus éclatantes, j'espère que Dieu me fera la grâce d'unir toujours la vigueur de la doctrine à la plus sincère charité pour la personne. Ce n'est point sans une vive sympathie que j'ai lu vos deux volumes, et la raison de cette sympathie, je l'ai puisée dans le livre même qui témoigne si hautement de votre attachement à l'Eglise catholique. Cette profession d'estime garantit assez de ma part pour tout le cours de cette polémique le maintien des égards qui vous sont dus à tant de titres.

C'est sans aucune jalousie, monsieur, que le clergé catholique voit de temps en temps des écrivains laïques se vouer à la défense et à la propagation de la vérité religieuse; des auxiliaires tels que vous seront toujours les bienvenus. Mais nous ne sortons pas de nos attributions, nous prêtres, lorsque nous surveillons scrupuleusement des écrits si graves par leur objet, lorsque nous signalons les erreurs qui peuvent s'y être glissées. L'époque actuelle est de celles où selon l'expression du psalmiste *les vérités diminuent chez les enfants des hommes*; c'est donc au prêtre de veiller et d'élever la voix. Préoccupé pour l'ordinaire de travaux plus pacifiques, j'eusse volontiers cédé à un autre le soin de réclamer contre les tendances qui m'ont semblé funestes dans votre livre. Il y a trois ou quatre mois, ayant lu dans les journaux l'annonce de votre ouvrage, le sujet lui-même et le nom de l'auteur m'inspirèrent le désir d'en prendre connaissance. J'emportai le livre avec moi dans un voyage de quelques jours. J'avoue que je donnai de nombreux coups de crayon sur les marges de ces deux volumes dont la lecture cependant me charmait. J'attendis un compte rendu

(1) Lettre du 9 septembre 1856.

qui me dispensât de prendre une initiative à laquelle je répugnais. Mon attente fut vaine : le livre se répandait sans exciter de réclamations. Je profitai alors de quelques heures pour retrouver mes coups de crayon ; ma conscience seule m'a dit d'entrer dans la lice : seule, elle m'y retient (1).

Une grande partie des articles qui ont paru sur cette question a été réunie en un volume intitulé : *Essais sur le naturalisme contemporain*. Celui qui voudra bien ne pas se borner à lire les deux premières pages de ce recueil y constatera avec joie ce que déjà nous avons pu pressentir, que dom Guéranger ne s'est jamais départi un instant, au cours d'une longue polémique, du calme religieux et de la plus parfaite courtoisie. Il ne s'est pas borné à féliciter M. de Broglie d'écrire en français non plus qu'à imputer à son âge — il avait trente-cinq ans — la faiblesse de certaines portions de son œuvre ; mais, en s'efforçant de ramener à des termes plus exacts la conception libérale de l'Eglise, de son établissement sur terre et de son développement, il a donné à l'auteur et à tous les historiens de l'Eglise le modèle achevé d'une information très complète et d'une critique très sûre. Il n'a point excédé en réclamant pour l'intervention divine une part exagérée : on le verra sans peine au nombre réduit des faits non seulement providentiels mais miraculeux où il reconnaît la main divine.

Nous ne croyons pas davantage que ni la pensée de dom Guéranger, ni son école aient aujourd'hui succombé ; et l'idée ne nous viendra sûrement pas de le justifier d'avoir considéré l'Eglise comme sa mère, la vie de l'Eglise comme le prolongement de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur terre, l'histoire de l'Eglise comme une chose sacrée, son extension et sa durée comme une révélation de Dieu. On n'avait pas encore soupçonné à ce moment que, sous prétexte de demeurer fidèle, impartial, objectif, l'historien n'eût qu'à enregistrer des faits matériels, d'un ton désintéressé, avec une âme qui demeure étrangère à son récit ; comme si dans les événements de ce récit continu n'étaient pas impliqués les intérêts des âmes, et du Christ, et de Dieu !

Encore que ses relations l'inclinassent beaucoup vers les idées libérales, Mme Swetchine, qui voulait du bien à M. de Broglie mais qui connaissait de longue date l'âme de dom Guéranger, disait au prince, lorsqu'elle vit la controverse engagée : « Je ne m'érige pas en juge entre l'abbé de Solesmes et vous ; mais à mes yeux vous aurez toujours le tort de l'avoir pour adversaire. Je le connais ; il est incapable de vous poursuivre pour un motif personnel ; il lui a fallu de bonnes raisons pour vous attaquer. »

Le premier article parut le 12 octobre 1856. En rendant hommage aux intentions de l'auteur, en louant son attachement à la foi catholique,

(1) Lettre du 8 décembre 1856. (*L'Univers*, 15 février 1857.)

l'abbé de Solesmes n'a pas de peine à noter dans le plaidoyer historique de M. de Broglie une part d'embarras et comme une gêne secrète, née chez lui de la peur d'effarer ses lecteurs par l'exposé de toute la vérité. Dès le deuxième article le débat s'élève; le critique aborde résolument non pas l'appréciation d'un livre mais la discussion de tout un ensemble doctrinal dont ce livre est pour lui l'expression. Trois écoles ont parlé du passé de l'Eglise et de son histoire : l'école fataliste, l'école déiste, l'école catholique. L'école fataliste se borne à constater la série des causes et des effets, régie par la simple loi de la nécessité, sans reconnaître dans la succession et l'ensemble des événements ni la trace d'un dessein, ni une matière de moralité, ni par conséquent une leçon quelconque; l'école déiste, contre laquelle on est moins en garde, est celle-là même à qui Bossuet avait dit son mépris en parlant de ces philosophes qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général d'où le reste se développe comme il peut.

C'est le système de ces hommes qui croient en Dieu et en sa Providence, mais se refusent à reconnaître les miracles de la main de Dieu dans l'histoire. Ils rendent hommage à une cause première, à un gouvernement général du monde par celui qui l'a créé et organisé; mais leur Dieu, satisfait de l'harmonie qu'il a établie dans son œuvre dès le premier jour pour durer jusqu'au dernier, se garde d'intervenir par ces coups de maître qui troubleraient la marche de son œuvre. Enseignée par de tels maîtres, l'histoire n'a plus rien de surnaturel (1).

Est-ce à dire pour cela que l'école catholique s'engage à ne voir dans l'histoire de l'Eglise que miracle et dérogation? Il s'en faut de tout.

Le système chrétien dans l'histoire ne transforme pas en miracles tous les événements des annales de l'humanité; il tient compte de la notion même du miracle qui n'est et ne peut être qu'une dérogation rare aux lois générales; mais il constate qu'à certaines époques du monde moral comme du monde physique, Dieu est intervenu dans les faits pour réveiller l'attention du genre humain et obtenir de lui l'adhésion à certaines vérités que dans sa sagesse et dans sa bonté il voulait lui intimer (2).

Il ne faut qu'un instant de réflexion pour reconnaître que Dieu se devait à lui-même et qu'il devait aux exigences les plus légitimes de notre raison de ne pas se laisser sans témoignage, de donner à ses envoyés des lettres de créance et de marquer la société nécessaire qu'il instituait dans le monde de signes tels que l'homme attentif et droit ne la pût récuser. Dieu, s'il a souci de l'humanité et s'il a jugé à propos de lui parler; si, lui ayant parlé, il lui a fait une loi d'accueillir sa parole, n'a pu sous peine

(1) D. GUÉRANGER, *Essais sur le naturalisme contemporain*. — I. M. le prince de Broglie historien de l'Eglise (1858), § 2, p. 20. (*L'Univers*, 19 octobre 1856.)

(2) *Ibid.*

de se démentir refuser à l'homme la pierre de touche divine qui éprouve l'or et réprouve l'alliage. Cela est de droit divin. Or l'Eglise est un envoyé de Dieu, un envoyé qui ne meurt pas. Elle ne serait qu'une intruse, si elle ne portait en elle la marque et la signature de Dieu. On la reconnaîtra, on la discernera à certaines marques merveilleuses « qui sont les miracles de l'histoire et forment les principaux motifs de crédibilité du christianisme. L'observateur attentif des annales humaines en reconnaîtra aisément trois qui surpassent en importance tous les autres. Le premier est la destinée miraculeuse du peuple juif, à partir de la vocation d'Abraham jusqu'à la destruction du second temple et depuis. Le second est la propagation de l'Evangile, malgré tous les obstacles qui la rendaient impossible. Le troisième est la conservation de l'Eglise, de sa doctrine, de sa hiérarchie, de sa morale, au milieu de tant de races diverses et de révolutions de toute espèce. Dans ces trois faits le chrétien confesse l'action directe de Dieu; l'évidence de fait aussi bien que la parole des saintes Ecritures l'amène invinciblement à reconnaître que le souverain Maître des événements y est intervenu avec son irrésistible pouvoir (1). » Ces réflexions de l'abbé de Solesmes n'ont absolument rien perdu, à la distance d'une demi-siècle, de leur vérité.

Le thème historique de M. de Broglie l'avait amené en face du second de ces trois miracles, la propagation de l'Evangile, et il avait eu l'idée malencontreuse, au mépris de toute la tradition depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours, sinon d'attribuer une si étonnante révolution à un simple concours de causes naturelles, au moins de ne reconnaître qu'une justesse partielle à cette affirmation de tous les défenseurs du christianisme, que l'établissement de l'Eglise était dû à la main de Dieu.

Le christianisme, disait M. de Broglie dans un passage qui est capital pour marquer son point de vue, le christianisme n'a point été un accident inattendu dans la destinée de l'humanité. Il s'élève au contraire comme un point culminant dans la suite des siècles. Avant lui, tout y mène; après lui, tout en découle. Ce n'est donc point offenser le christianisme, ni diminuer son autorité divine que de rechercher et de mettre en lumière toutes les causes qui ont préparé et servi sa marche. Si la main qui l'a fondé est la même qui dirige de toute éternité le cours des événements, *elle a dû* les disposer pour se prêter à son passage. Si la vérité que le christianisme a révélée est un rayon de cette vérité universelle qui repose dans le sein de Dieu, *elle a dû* reconnaître comme son bien et absorber en elle-même toutes les vérités imparfaites dont les systèmes philosophiques se disputaient les lambeaux souillés. Si le christianisme est venu pour apaiser la soif des âmes, les peuples, ces troupeaux altérés d'âmes, *ont dû* tressaillir et se précipiter à son approche. Ainsi mœurs, philosophie, état politique et

(1) D. GUÉRANGER, *Essais sur le naturalisme contemporain*. — I. M. le prince de Broglie *historien de l'Eglise* (1858), § 2, p. 21-22. (*L'Univers*, 19 octobre 1856.)

moral des sociétés antiques, *tout a dû servir à seconder ses progrès et tout peut servir à les comprendre* (1).

C'était donc l'histoire à priori que contenaient ces formules chaotiques; et à l'histoire ainsi dessinée au gré d'un système les faits ne donnaient pas raison. Néanmoins dans ces phrases où se joue une part de vérité, l'abbé de Solesmes relevait la témérité de l'école nouvelle à démentir sur cette question l'appréciation universelle de la tradition catholique en ne lui reconnaissant qu'une justesse partielle, et lui reprochait de diminuer par là même la part d'intervention divine dans l'origine du christianisme. Si l'Eglise n'avait tout d'abord rencontré que des moyens et non des obstacles, un faisceau de causes naturelles avait donc préparé, servi sa marche et pour autant dispensé Dieu d'intervenir. Dom Guéranger n'y pouvait consentir. Il est « un seul fait, disait-il, que l'on peut volontiers concéder à M. de Broglie, encore ce fait, annoncé par les prophètes, tient-il autant de l'ordre surnaturel que de l'ordre naturel. Je veux parler de l'empire romain réunissant et centralisant tous les peuples du monde connu alors, et préparant par là même les voies à la prédication de l'Évangile. Hors de là, tout est obstacle à la conversion du monde (2). » Et l'abbé de Solesmes aurait pu remarquer que cette unité de l'empire romain, si elle favorisait dans une mesure la diffusion de l'Évangile, devenait non pas seulement un obstacle mais une effrayante menace contre le christianisme naissant, puisqu'elle concentrait en une seule main le pouvoir qui pouvait s'employer contre lui; et c'est précisément ce qui advint.

En dehors même de ces dangereuses concessions au naturalisme historique, déterminées par le parti pris et le système, les défaillances théologiques et historiques ne manquaient pas dans l'œuvre de M. de Broglie. Elles accusaient d'ailleurs beaucoup moins la pensée de l'auteur que l'incurie de ceux à qui il avait soumis les épreuves de son livre. « Laïque et nullement théologien de mon métier, disait-il, toutes les fois que la nécessité m'a obligé pour l'intelligence de l'histoire à traiter quelques points qui touchent à nos dogmes sacrés, j'ai fait examiner mon travail par des autorités compétentes (3). » L'écrivain dès lors était abrité; mais les autorités compétentes étaient inexcusables dans leur indulgence ou leur inattention, on ne saurait dire leur complaisance, pour des témérités théologiques trop réelles.

Chemin faisant, au cours de la discussion aride des textes, le critique s'élève contre la séparation exagérée selon lui que l'on prétend instituer

(1) *L'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*, t. 1<sup>er</sup> (1856), discours préliminaire, p. 67.

(2) *Essais sur le naturalisme, etc.*, § 2, p. 30.

(3) *L'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*, t. 1<sup>er</sup>, avertissement, p. XIV-XV.

entre l'histoire et la doctrine de l'Eglise, comme s'il était possible d'en faire le départ exact et de parler de l'une en professant ignorer l'autre.

Mais, diront nos modernes apologistes, nous sommes laïques; et si les excursions dans le domaine de la théologie dépassent nos forces, le champ de l'histoire de l'Eglise nous reste ouvert.

L'histoire de l'Eglise, leur répond l'abbé de Solesmes, est tellement imprégnée du dogmatisme chrétien que, si l'on n'en tient pas compte, il est aussi impossible de raconter cette histoire que de la comprendre. Ses premières pages, par le livre des Actes et par les épîtres des apôtres, appartiennent directement aux monuments révélés : la suite nous montre une succession de faits et de doctrines qu'on ne peut apprécier qu'au flambeau de la révélation. Fût-elle d'une exactitude minutieuse quant aux faits matériels, l'histoire de l'Eglise, racontée par un historien qui n'est pas en tout disciple de la foi, n'est point un récit pleinement vrai. Jusqu'à son dernier jour, la marche de l'Eglise est surnaturelle; pour juger les hommes qu'elle a produits, les applications de sa divine constitution, le rôle des institutions qu'elle a créées, ses mouvements de progrès et de retard, les vertus et les désordres qui se sont produits dans son sein, il faut être éclairé de la lumière dont elle est la source unique. La vie de l'Eglise est un fait divin qui s'accomplit sur la terre avec le concours de l'homme, et le catholique a seul la clef de ce mystère. Vouloir humaniser cette histoire, c'est donc perdre son temps; et faire des systèmes pour l'expliquer, comme on en fait sur les origines et les annales des peuples anciens ou modernes, est aussi inutile que téméraire (1).

Assigner comme raison première de l'opposition et du divorce entre l'Orient et l'Occident un prétendu antagonisme entre la pensée de saint Paul et la pensée de saint Jean; puis, de la part de l'Eglise latine, une méfiance jalouse de toute science humaine, quelque rudesse dans l'application morale des doctrines, l'hostilité contre la tendance de l'école d'Alexandrie qui s'efforçait de rapprocher dans un ensemble harmonieux les conceptions païennes et les vérités du christianisme, n'était-ce pas donner un mirage historique comme cause du fait réel? Une lecture trop assidue des ouvrages d'histoire écrits par des hérétiques semblait avoir entraîné M. de Broglie à adopter leurs idées en même temps que leur terminologie.

Cette critique si ferme et si mesurée, si chrétienne et si courtoise valut à dom Guéranger de hautes félicitations. En même temps que *l'Univers* s'applaudissait d'une collaboration si régulière (2), l'évêque d'Arras écrivait :

Je viens de relire vos articles, et j'ai besoin de vous remercier de la joie chrétienne qu'ils m'ont fait goûter. Il y a si longtemps que je déplore les illusions

(1) *Essais sur le naturalisme, etc.*, § 12, p. 194-195. (*L'Univers*, 8 mars 1857.)

(2) Louis Veillot à D. Guéranger, 22 octobre 1856.

et les ravages de cette école des accommodements, composée d'hommes généralement honorables, croyants et pratiquants, mais peureux et que Notre-Seigneur eût appelés *modicæ fidei*, qui, voyant la puissance et l'extension du rationalisme, tremblent pour l'Eglise de Dieu et se persuadent qu'elle doit par prudence faire à cet ennemi, prétendu nouveau, des concessions qu'elle n'a faites dans aucun temps! Il est donc bien utile de combattre et, s'il est possible, d'éclairer cette école tout à la fois timide et arrogante. Au reste, mon très révérend père, vous avez certainement remarqué que ce phénomène s'est produit dans l'Eglise toutes les fois qu'une grande erreur a pesé sur le monde. Alors il y a toujours eu des hommes de bien, effrayés et *prudents*, qui ont proposé des moyens termes, des déguisements, des subtilités, des sacrifices, non pas précisément sur la foi mais sur certaines formes qui y touchaient, des rapprochements enfin, non pas précisément avec le mensonge mais avec les exigences de ceux qui s'en faisaient les apôtres (1).

On ne saurait mieux dire ni marquer plus exactement cet esprit de transaction qui prend son origine dans une timidité secrète, qui se poursuit dans une complaisance avouée, dans un air de capacité et de science supérieure, naturel à ceux qui s'écartent des sentiments communs, et finalement s'achève par une leçon quelque peu hautaine, donnée par des intelligences baptisées à cette Eglise de Dieu qui possède tout à la fois les promesses du temps et les paroles de l'éternité.

Continuez donc, poursuivait l'évêque d'Arras, à combattre avec le talent de votre langage et l'autorité de votre science ceux qui, sous prétexte de servir l'Eglise, voudraient répudier ou déguiser certaines parties de son glorieux héritage, et ne souffrez pas que l'on vienne, ainsi qu'autrefois Oza pour l'arche d'alliance, lui prêter des appuis tout humains, comme pour infirmer l'impérissable solidité de ses bases primitives (2).

Mgr Parisis traduisait ainsi la pensée de la majorité de l'épiscopat.

Mais on pressent bien que, malgré la courtoisie de l'abbé de Solesmes, la forte critique qui mettait à nu les erreurs historiques, les témérités théologiques et l'esprit même du système de M. de Broglie était de nature à déplaire à l'auteur incriminé. Il se plaignit dans *le Correspondant* d'avoir été peu compris; sa pensée avait été travestie, ses intentions méconnues (3). *L'Ami de la religion*, directeur M. Sisson, fit écho. Les défenseurs de la religion étaient tenus, d'après M. Sisson, « de parler avec un sage discernement pour ne point troubler par un zèle aveugle le travail de la grâce au milieu de l'action de tant de causes diverses. C'est là surtout, disait-il, ce que nous entendons par cette *modération* dont quelques-uns s'alarment, par ces *ménagements*

(1) Mgr Parisis à D. Guéranger, 26 octobre 1856.

(2) *Ibid.*

(3) *Réponse à dom Guéranger. — Correspondant*, 25 novembre 1856, t. XXXIX, p. 236-253.

qu'une école de zélateurs s'opiniâtre si tristement à dénoncer comme une trahison de la vérité (1) ». Dom Guéranger n'avait nulle peine à se reconnaître dans cet âpre éloge de la douceur et de la modération. Mais M. Sisson dépassait la mesure, lorsque, sous prétexte que le déisme de Rousseau et le sentiment religieux de Jouffroy avaient parfois exercé sur les âmes une influence heureuse, il plaidait de son mieux pour obtenir la laissez-passer à toute doctrine. Il n'y a pas de mauvais livre, disait-il, où ne brillent quelques « rayons de l'éternelle vérité ». Du Lac prit alors la parole pour demander quel motif pouvait guider l'Eglise dans la proscription des livres mauvais, s'il est vrai que « partout où ils se trouvent, les rayons de l'éternelle vérité exercent sur les âmes leur bienfaisante influence (2) ». L'Eglise ignore-t-elle donc quels sont les moyens les plus utiles pour faire triompher la vérité? Pourquoi, par exemple, a-t-elle mis à l'index Rousseau et Jouffroy, sans la moindre crainte de troubler le travail de la grâce? Néanmoins, poursuit du Lac, « les réflexions de M. Sisson sont bien propres à nous faire rentrer en nous-mêmes. Car enfin, nous ne pouvons pas nous le dissimuler, *l'Univers* n'a pas l'habitude de chanter les louanges des écrits purement rationalistes; l'abondant mélange d'erreurs dont ils sont remplis lui fait oublier *les rayons de l'éternelle vérité* qui s'y trouvent, et il met à les combattre un zèle qui déplaît fort à leurs partisans, signe infaillible que ce zèle est amer (3). »

Mais il était des régions d'esprit où la critique de l'abbé de Solesmes avait, pour des motifs d'ordre différent, un difficile accès. Nous avons si peu de soldats dans le camp catholique, disait-on; il faut éviter la passion et la prévention qui nous fait étourdimement tirer sur les nôtres, alors surtout qu'ils sont animés de si bonnes intentions. Trois théologiens avaient relu avec un soin attentif le discours préliminaire qui exposait l'esprit et les visées de l'auteur; écrire sera désormais impossible, si de telles garanties ne mettent pas à l'abri et si une censure violente peut dénoncer au monde des erreurs que nul jusque-là n'avait aperçues. Lorsqu'il essaya de répliquer, M. de Broglie exhala en même temps que ses plaintes l'irritation de ses amis. L'écrivain gentilhomme eût accepté avec reconnaissance, même avec respect, les observations littéraires ou scientifiques qui lui eussent été adressées; mais sa susceptibilité de chrétien, disait-il, ne pouvait souffrir que sa foi fût mise en cause. L'attitude est belle; elle témoigne que l'auteur place sa foi chrétienne beaucoup au-dessus de sa réputation d'érudit et d'écrivain. Sa réplique semblait triompher aussi de la disparité des erreurs qui lui étaient successivement reprochées : ici timidité dans la foi, là diminution systématique de la raison; tantôt sévérité extrême dans l'appréciation des sociétés antiques,

(1) *L'Ami de la religion*, 22 novembre 1856, n° 6079, t. CLXXIV, p. 457.

(2) *Ibid.*

(3) *L'Univers*, 25 novembre 1856,

et ailleurs indulgence qui irait jusqu'à disculper l'idolâtrie (1). M. de Broglie relevait ainsi quelques-uns des griefs de l'abbé de Solesmes; mais aussi longtemps que les arguments de fond n'étaient pas abordés, — et on ne tenta même pas de le faire, — la critique subsistait; la contradiction demeurait à la charge d'un auteur qui, de son propre aveu, peu au fait des connaissances théologiques, aurait pu dès lors sans déchoir déferer plus qu'il ne fit aux réserves de dom Guéranger.

Au fond, disait-il à propos de l'antagonisme que l'auteur avait cru trouver entre saint Paul, l'élément latin, et saint Jean, l'élément oriental, au fond il ne s'agit de rien moins que de protéger l'inspiration des livres sacrés, dépôt de la révélation, et de rétablir la vérité du caractère des apôtres de Jésus-Christ, de ces hommes qui, remplis de l'Esprit de Dieu, rendus par lui supérieurs à toutes les faiblesses de la nature, sont venus dire aux hommes : « Nous sommes les ambassadeurs du Christ, *pro Christo legatione fungimur*; et c'est Dieu même qui exhorte par notre bouche, *tamquam Deo exhortante per nos*. » Peut-être M. de Broglie trouvera-t-il mon langage un peu vif; je le prie de me le pardonner et de vouloir bien croire que les nécessités de la polémique ne m'ont pas fait perdre de vue un seul instant l'estime que je me fais honneur de professer pour la sincérité de son caractère et de sa foi (2).

Pour l'abbé de Solesmes, c'était œuvre de conscience : il ne pouvait s'y dérober; et nul n'appréciera sainement l'attitude prise par lui dans cette polémique, à moins de reconnaître tout d'abord qu'il y voyait un rigoureux devoir. Redoutant que sa parole et son intention ne fussent travesties auprès de ceux qui s'interdisaient de lire *l'Univers*, il voulut au moyen d'une lettre à M. de Broglie (3) témoigner dans les pages mêmes du *Correspondant* de la haute considération où il tenait le livre sur *l'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle* et la personne de son auteur. Sous divers prétextes, la revue déclina l'insertion (4). Pourtant il n'eût été ni indifférent au public, ni désobligeant pour le prince de Broglie d'apprendre, avec les motifs qui avaient déterminé dom Guéranger à prendre la plume, le départ équitable qu'il avait su faire entre les intentions élevées de l'auteur et les erreurs théologiques auxquelles l'esprit de système l'avait entraîné.

Ce refus peu courtois ne mit pas fin à la controverse : elle n'était d'ailleurs qu'un incident particulier dans une lutte générale où étaient engagées toutes les forces du journal *l'Univers*, alors aux prises avec l'abbé Cognat et obligé de faire face aux diversions que lui créait, pour dégager le malheureux vicaire général, toute une fraction de l'épiscopat français.

(1) *Réponse à dom Guéranger*. — *Correspondant*, 25 novembre 1856.

(2) *Essais sur le naturalisme, etc.*, § 5, p. 93. (*l'Univers*, 30 novembre 1856.)

(3) Voir cette lettre, p. 141-142.

(4) *l'Univers*, 15 février 1857.

« Mon bien cher père, écrivait l'évêque de Poitiers, après l'apparition des six premiers articles, ne croyez-vous pas qu'il faut désormais couper un peu au court? Votre dernier article est excellent, et tout le monde comprend aujourd'hui que le reste de l'ouvrage est évidemment dans le sens semi-rationaliste et naturaliste que vous avez dénoncé... Ne laissez pas la faveur dont cette publication, de qui l'origine a déjà plusieurs mois, a joui constamment, s'alonger et se lasser. Telle qu'elle est et au point où elle en est arrivée, c'est déjà une déclaration de guerre et l'un des préludes de combat les plus terribles. Toute l'école le sent et elle aspire à se venger (1).

En parlant ainsi, l'évêque de Poitiers n'obéissait-il qu'à sa propre inspiration? L'abbé de Solesmes n'avait malheureusement aucune disposition à se taire. Il était plein de discours; et le sage antique nous apprend qu'il est difficile de retenir la pensée qui frémit : *Conceptum sermonem tenere quis poterit?* Et puis cette invitation au silence toute discrète encore coïncidait précisément avec le refus opposé par *le Correspondant* à des explications qu'il ne pouvait autrement faire parvenir à des lecteurs prévenus contre lui. Aussi ne crut-il pas devoir déférer au conseil de son ami : l'examen se continua.

Le prince de Broglie s'était plu à signaler entre les pères grecs et les pères latins du quatrième siècle non pas seulement des modes de pensée inconciliables et des tendances doctrinales divergentes, mais une rivalité jalouse qui les déterminait à s'observer mutuellement. Entraîné peut-être par le désir de retrouver jusque dans les premiers siècles de l'Eglise les traces de l'esprit parlementaire, il n'avait pas craint d'affirmer que « cette division qui devait plus tard aboutir au schisme servit au contraire pendant des siècles à préserver l'unité chrétienne, parce qu'un contrôle réciproque toujours en éveil par une méfiance sourde vint prévenir des deux côtés toute innovation subreptice et retint chaque fraction de l'Eglise sur sa pente naturelle... Ces tendances opposées se font, sous le joug d'une même autorité, un salutaire équilibre (2). »

Grâce à de telles formules, familières à notre époque de régime constitutionnel, l'on arrive à rajeunir l'histoire et à présenter la vie de l'Eglise sous un jour acceptable aux contemporains. Mais les documents positifs ne donnaient aucun appui à cette description de fantaisie; et soit dans cette prétendue rivalité des pères grecs et des pères latins, soit dans la tentative de personnifier l'Orient tout entier dans Origène, et l'Occident dans Tertullien, le prince de Broglie jouait de malheur. On s'apercevait trop que sa connaissance des écrivains ecclésiastiques était superficielle et de seconde main, que documents et personnages

(1) Lettre du 27 décembre 1856.

(2) *L'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*, t. I<sup>er</sup>, discours préliminaire, p. 121.

lui étaient peu familiers; et pour combler les lacunes de son information historique, c'était trop peu des agréments du style et de ces formes indécises et fuyantes dont se voile et où se trahit la faiblesse de la doctrine. En outre l'abbé de Solesmes, qui depuis son enfance avait fait de l'histoire de l'Eglise son étude de prédilection, était l'homme du monde le moins disposé à se satisfaire d'aperçus peu fondés, de discussions trop rapides, et, dans le récit des choses du passé, d'un parti pris d'allusions au présent qui sollicite l'histoire et la détermine à n'avoir plus que la valeur d'un apologue.

Au milieu de cette controverse théologique, les événements suivaient leur cours. Le procès de *l'Univers* contre l'abbé Cognat et son pamphlet, « *l'Univers* » jugé par lui-même, était instruit et à la veille d'être jugé. L'éloquence de M. Dufaure eût échoué sans doute à justifier une œuvre de passion et de calomnie flagrante; dans les deux partis, nul ne doutait du dévouement, lorsqu'un crime affreux vint apporter à ce conflit une diversion inattendue et terrible. L'archevêque de Paris, Mgr Sibour, s'était rendu le 3 janvier à l'église de Saint-Etienne-du-Mont pour y ouvrir la neuvaine de sainte Geneviève. Au cours de la cérémonie qu'il présidait, il tomba sous le poignard d'un prêtre interdit. L'horreur causée par ce crime fit renoncer *l'Univers* au procès en diffamation intenté à l'abbé Cognat.

L'abbaye de Solesmes au commencement de 1857 eut la joie de recevoir ensemble le cardinal archevêque de Reims et Mgr Nanquette, évêque du Mans. Cette double visite marquait nettement en quelle faveur l'épiscopat tenait les travaux de dom Guéranger, en même temps qu'elle inaugurait l'ère de paix et de concorde affectueuse où entrait l'histoire de l'abbaye. L'abbé de Solesmes ne voyait dans ces témoignages de bienveillance qu'un motif de se dévouer à l'Eglise avec une activité nouvelle. Sans interrompre son examen critique, il trouvait encore le loisir de donner le sixième volume de son *Année liturgique*, le temps de la Passion et de la semaine sainte, assez à temps pour que les âmes chrétiennes accoutumées à sa parole s'en aidassent pour sanctifier l'époque liturgique à laquelle il est consacré.

Cette ardeur infatigable nous semblera d'autant plus méritoire que l'attention de dom Guéranger eût pu se laisser distraire par l'effort que tentait au même moment un religieux révolté, le traduisant devant la congrégation romaine des évêques et réguliers et le sommant de lui fournir l'argent nécessaire pour lui intenter un procès. La vie lui avait amené déjà de grandes surprises et son expérience du passé lui avait appris à ne s'étonner plus de rien. Il crut d'abord que la congrégation, irrégulièrement saisie, écarterait la cause : « Je n'ai jamais demandé à Rome aucune faveur pour ce que j'ai fait et pour ce que je puis faire encore, écrivait-il paisiblement à l'abbé Pescetelli; j'ai du moins le

droit d'espérer que je ne serai pas livré par elle à un moine rebelle (1). » Mais la cause de ce moine rebelle était appuyée par des autorités épiscopales mal disposées ou surprises; l'appel fut accueilli, les débats commencèrent. Les lenteurs ordinaires de la discussion, l'habileté et la ténacité du religieux mécontent, les influences qu'il sut se ménager tinrent en suspens durant de longues années encore le sort de cette maison qu'il avait voulu fonder et que son ambition eût ruinée de fond en comble, si elle ne lui eût échappé finalement pour prospérer en d'autres mains.

A Rome, les auspices étaient peu favorables à l'abbé de Solesmes; les conjonctures aidaient tout ce qui pouvait être tenté contre lui. A quinze ans de distance, on voyait se renouveler cette opposition qui autrefois avait voulu tenir en échec la campagne liturgique; et comme il avait été souvent un signe de contradiction, son nom éveillait chez beaucoup l'idée d'un esprit difficile et d'un caractère agressif. Un instant, l'amitié du chevalier de Rossi fut surprise et parut céder au mouvement général de l'opinion. « L'abbé Guéranger est une fois encore parti en guerre », disait-on. Les salons qui prenaient leur mot d'ordre en France eussent désiré qu'on usât de plus d'égards envers le prince de Broglie. On avait beau leur répondre que dans la république des lettres chacun laisse ses titres à la porte et ne saurait s'en prévaloir en faveur de la vérité de ses thèses : l'impression était produite, la défaveur était dans l'air. Dom Dépillier avait bien calculé.

Les moines de Solesmes, un peu fiers de leur abbé, ne pouvaient s'accoutumer à l'idée qu'un religieux révolté fût recevable à Rome. « Je les console de mon mieux, écrivait dom Guéranger, et n'en perds pas une minute de sommeil ou de gaieté (2). » Déjouer l'effort tenté contre lui était d'ailleurs d'une simplicité extrême. Il lui suffisait de laisser aux mains de l'évêque de Saint-Claude une maison que tous les moines avaient désertée déjà et qui n'était habitée que du seul propriétaire légal. La cession fut consentie entre les mains du préfet de la congrégation des évêques et réguliers, cardinal della Genga (3). Le lien une fois rompu entre la famille bénédictine et la fondation qui avait échoué, D. Dépillier n'avait plus de recours contre l'abbé de Solesmes à raison d'une propriété que Solesmes ne revendiquait plus; mais il fallait compter avec l'ambition obstinée du moine révolté, et ce fut contre l'évêque devenu dès lors son supérieur direct que s'exerça son esprit d'intrigue et d'obstination. Au mépris de ses vœux, en dépit des réclamations de l'ordinaire et malgré la sentence rendue par la congrégation romaine, il prétendit garder pour lui seul la propriété de cette maison désolée par lui et s'en-

(1) Lettre du 21 janvier 1857.

(2) D. Guéranger à D. Pescetelli, 29 avril 1857.

(3) 29 avril 1857.

gacea désespérément, avec la violence de son orgueilleuse résolution, dans la voie de l'apostasie. Détournons nos regards de ce triste spectacle qui faisait l'effroi de tous.

L'année 1857 vit se poursuivre la critique commencée depuis si longtemps déjà. Dom Guéranger y était grandement encouragé par les plus hautes approbations; mais on conçoit l'exaspération provoquée dans le camp des adversaires, et en particulier autour de M. de Broglie, par le sobre et puissant examen qui ne faisait grâce à aucune diminution de l'histoire ou de la doctrine. Trop averti de cette irritation qu'il n'était pas en son pouvoir d'épargner à ses adversaires, l'abbé de Solesmes ne négligeait aucune occasion offerte à lui de rappeler le devoir rigoureux auquel il obéissait.

La personnalité de M. de Broglie a complètement disparu à mes yeux, écrivait-il, dès que je l'ai eu mise en sûreté en reconnaissant hautement la franchise de ses intentions; ce devoir accompli, je n'ai plus vu que le livre et sa portée doctrinale. N'est-ce pas ainsi que nous devons agir quand la doctrine est en question, nous catholiques qui, au sein d'une société où rien n'est l'objet d'une conviction absolue, nous sentons invinciblement unis dans la profession d'une foi divine et dans l'obéissance à une Eglise infallible? Plus les ténèbres de l'Egypte sont épaisses et envahissantes, plus nous devons être prêts à nous appeler les uns les autres, à nous avertir des périls, à nous tenir éveillés contre les embûches qui nous menacent à chaque pas. Les considérations humaines, telles que le danger d'encourir une certaine impopularité avec la réputation d'esprit tracassier, mesquin, pointilleux, exagéré, n'arrêteront jamais le chrétien convaincu; moins encore devront-elles avoir de prise sur le prêtre.

Dans ma conviction, ajoutait-il, il m'eût semblé un malheur que le livre de M. de Broglie, étant tel qu'il est dans un trop grand nombre de ses détails, obtint le brillant succès qui lui était réservé, sans qu'une voix catholique fût-ce la plus faible s'élevât pour réclamer contre les inconvénients que ce livre entraîne avec lui. Et quel autre motif eût pu déterminer une attaque contre une œuvre qui par son objet ne pouvait exciter les susceptibilités de personne, et qui, par la manière dont elle est traitée, vient enrichir d'un livre sérieux et bien écrit notre bibliothèque contemporaine? L'intérêt de la religion pouvait seul porter un catholique à dénoncer comme dangereuses des pages qu'il eût été beaucoup plus facile et plus agréable de recommander à l'attention et à l'estime de tous. Et si contre mon intention j'avais manqué aux règles de la courtoisie dans cette lutte avec un écrivain plus habitué peut-être aux caresses qu'au blâme, je serais le premier à me condamner et à prier M. de Broglie de vouloir bien ne considérer que le fond et user d'indulgence pour la forme. Les hommes de mon état sont parfois un peu raides: ils se préoccupent surtout du but et sont par cela même sujets quelquefois à froisser les susceptibilités trop délicates, mais les blessures qu'ils font guérissent promptement; et tôt ou tard M. de Broglie comprendra qu'une réfutation de quelques-unes de ses idées, accomplie devant le public, vient à décharge de la responsabilité que l'on en-

court si aisément en écrivant sur les matières les plus graves, lorsqu'on ne les a pas suffisamment étudiées (1)

Les lecteurs attentifs rendaient à dom Guéranger cette justice que pas un mot pénible n'était venu sous sa plume au cours de ce long examen et que la critique n'avait cessé d'être courtoise et sereine. Seul, un louable excès de charité le portait à verser le baume sur des blessures qu'il n'était pas en son pouvoir d'épargner à son adversaire : les droits de la doctrine sont absolus. Et en dépit de ces dispositions superficielles écartant d'un mot hautain les problèmes importuns qu'elles ne consentent pas à regarder de près, la théologie catholique aujourd'hui encore ne parle pas un autre langage que celui de l'abbé de Solesmes. Sagement, il a laissé ouverte la discussion sur tel ou tel problème historique que l'information d'alors — ni peut-être d'aujourd'hui — ne permettait de considérer comme définitivement close. Ceux qui savent, ceux qui ont sans parti pris étudié les documents sont les seuls aussi qui mesurent exactement à quel point précis se doit arrêter la fermeté de leur assertion, où commence la part de conjecture et de probabilité; mais la doctrine théologique n'a pas cessé ni ne cessera d'enseigner ces mêmes vérités dont l'abbé de Solesmes revendiquait l'intégrité absolue.

Ce n'est pas que dans la presse quotidienne le prince de Broglie n'ait rencontré des défenseurs qu'irrita cette longue critique. *L'Ami de la religion* ne put se contenir, et l'abbé David se leva avec plus d'impétuosité que de mesure pour affirmer que l'ennemi était non le naturalisme mais le surnaturalisme (2). Son intervention sembla d'autant plus inexplicable qu'il blâmait dans le livre de M. de Broglie ce que dom Guéranger avait critiqué. Selon cet étonnant défenseur, la théologie de l'écrivain libéral était inexacte, sa philosophie peu sûre, sa critique historique timide (3); après ce jugement rapide, l'abbé David semblait n'avoir pris la plume et l'accent de Mgr Fayet que pour aborder durement la personne de l'abbé de Solesmes. Quelques années plus tard, interrogé sur les motifs qui l'avaient déterminé à écrire, il répondit avec simplicité : « On me l'avait demandé; j'aurais tout aussi bien soutenu la thèse contraire. » En effet les épigrammes peuvent servir à tout, et ceux qui veulent absolument s'escrimer une plume à la main ne sont jamais à court de personnalités. Dom Guéranger répondit; M. David répliqua (4). Il n'était pas encore arrivé à la candide simplicité des derniers jours et feignit une grande hauteur : « Derrière ma personnalité obscure, écrivait-il, avec une émotion bien jouée, il y a non une intrigue, non

(1) *Essais sur le naturalisme, etc.*, § 27, p. 276-277. (*L'Univers*, 17 mai 1857.)

(2) 12 mai 1857, n° 6153, t. CLXXVI, p. 350-351.

(3) *L'Ami de la religion*, 21 mai 1857, n° 6157, t. CLXXVI, p. 429-436.

(4) *Ibid.*, 2, 9. 25 juin 1857, n° 6162, 6163, 6172, t. CLXXVI, p. 529-537, 603-608, 729-738; — 1<sup>er</sup> juillet 1857, n° 6177, t. CLXXVII, p. 54-60.

un parti; tout cela est misérable : il y a des principes outragés qui ne peuvent garder toujours le silence (1)!!! » Bientôt la discussion dévia, il ne fut plus question de M. de Broglie, mais de Clément d'Alexandrie, de Benoît XIV, de l'école gallicane. « Mon bien cher père, écrivait avec raison l'évêque de Poitiers, avec de pareils adversaires (2) vous n'aurez jamais le dernier mot, et l'insulte ira toujours croissant. Vous les honorez trop...; la probité leur manque autant que le savoir (3). » L'abbé de Solesmes laissa dire et fit bien. D'ailleurs ni Hippolyte Rigault (4) qui se fit un nom dans la suite, ni M. Wallon (5) à qui nous devons la République, ni le Dr Brownson dans la *Quarterly Review*, ni M. Charles Daremberg (6), qui tous avec des procédés différents vinrent au secours du prince de Broglie, n'apportèrent au débat aucun élément nouveau. Chacun donnait une variante, mesurée sur son état d'esprit; aucun n'avait qualité pour parler de doctrine, et c'était de doctrine pourtant qu'il s'agissait.

Il y eut d'ailleurs une intervention beaucoup plus haute. La portion de la société française qui avait pris parti pour le prince de Broglie avait au Vatican, dans la personne de prélats sortis du même monde, un moyen exquis de faire parvenir jusqu'aux oreilles de Pie IX l'expression de sa mauvaise humeur. Après les salons français et leur faisant écho, les salons romains retentirent de protestations; le pape lui-même les entendit : il avait l'âme bonne et voulait la paix parmi ses enfants. Sachant bien l'amitié qui unissait l'abbé de Solesmes et l'évêque de Poitiers, il adressa à ce dernier une lettre toute de sa main où il lui demandait de tempérer le zèle de dom Guéranger : « Usez, lui disait-il, dans ce dessein, de toute l'influence que vous assure votre amitié. » C'était peut-être cette lettre confidentielle qui dès les premiers temps avait inspiré à l'évêque de Poitiers l'invitation affectueuse de suspendre la polémique commencée. Quoi qu'il en soit, partagé entre le désir de ne trahir point le mandat que lui avait donné Pie IX et le regret de ne pouvoir, comme il l'aurait voulu, éclairer le souverain pontife sur l'opportunité du travail engagé, Mgr Pie mit en œuvre son influence et son amitié. Nous sommes assuré qu'il ne le fit pas avec assez de résolution pour découvrir l'autorité à laquelle il déférait, ni avec la netteté qu'il eût apportée à l'expression d'une conviction personnelle; libre encore, dom Guéranger continua. Il est permis de penser que quelques années plus tard, lorsqu'il eut mesuré l'indocilité superbe de l'école libérale et qu'il félicitait l'abbé de Solesmes d'avoir réfuté des

(1) *L'Ami de la religion*, t. CLXXVI, p. 537.

(2) « Adversaires » n'est qu'une traduction adoucie.

(3) Lettre du 26 juin 1857.

(4) *Revue de l'Instruction publique*, 26 mars 1857.

(5) *Journal des villes et des campagnes*, 30 juin 1857.

(6) *Journal des Débats*, 20 novembre 1857.

opinions partout vantées comme la gloire de notre siècle, Pie IX rapportait implicitement dans son bref solennel (1) les termes de sa lettre confidentielle à l'évêque de Poitiers.

Sans doute dom Guéranger ne sut pas aussitôt de quelle haute région lui venait l'invitation de ménager davantage et le livre dont il avait abordé l'examen, et l'auteur dont il avait dénoncé les tendances. Nous pensons d'ailleurs qu'abrité de sa conscience, rassuré par les approbations des évêques et par les encouragements des théologiens, n'ayant aucun doute sur le bien fondé de la doctrine qu'il soutenait, il n'eût été ramené en arrière que par un ordre formel; mais l'ordre ne vint pas. Dès lors il appartenait au dictamen de sa conscience qui lui montrait l'opportunité d'un débat dont il n'avait pas cherché l'occasion. Il le disait hautement à son ami, le chevalier de Rossi, en se plaignant doucement à lui de quelque parole imprudente où les susceptibilités romaines alors très tendues avaient cru apercevoir un blâme jeté sur la polémique.

Ce n'est pas ici le lieu, écrivait dom Guéranger à son ami, de vous dire au long pourquoi j'ai entrepris ce labeur ingrat et peu populaire auprès des gens de salon. Il me suffira de vous dire que les meilleurs de nos évêques sont avec moi et qu'ils n'ont cessé de me prodiguer leurs encouragements et leurs félicitations. Je vous citerai le cardinal Gousset et le cardinal de Bonald, l'archevêque d'Auch, les évêques d'Arras, de Poitiers, de Beauvais, du Mans, de Bruges, etc. Tous comprennent l'urgence de cette démonstration contre le naturalisme qui infecte notre littérature religieuse et prépare en France l'extinction de la foi.

Je n'ignore pas ce qu'on a dit de ma polémique en haut lieu, grâce aux propos intéressés de ceux qui obtiennent des audiences. Tout cela m'est fort indifférent : je n'ai aucune ambition au monde, Dieu le sait; mais peut-être nous autres Français connaissons-nous mieux nos besoins et nos périls que vous ne pouvez le faire à Rome. J'ai l'élite de l'épiscopat pour moi. Que m'importe l'opinion de M. *Un tel*? On peut donc dire de moi dans les salons de Rome tout ce qu'on voudra : j'y suis si accoutumé! Combien de fois n'y a-t-on pas fait circuler des anecdotes aussi fausses qu'odieuses! J'ai toujours dédaigné de répondre par la raison que je ne fais pas la carrière. Je défendrai donc la révélation et le surnaturel jusqu'à ce qu'on me défende formellement de le faire. J'ai conquis la France à la liturgie romaine et, en 1843, on a tout fait pour m'arrêter. J'ai été désavoué, on a écrit des lettres bienveillantes à mes adversaires, jusqu'à ce qu'enfin, le triomphe étant devenu évident par les faits, j'ai été complimenté, félicité, remercié. Tout cela me touche peu; je me dis après saint Paul : *Væ mihi si non evangelizavero*. Quant au succès, je ne compte pas en jouir : *Servus inutilis sum*. Mais je l'avoue, mon cher ami, je suis un peu peiné de vous rencontrer dans le camp de mes censeurs (2).

(1) Bref *Gaudemus autem* à Mgr Pie, 19 mars 1875.

(2) Lettre du 14 juillet 1857.

Il fut facile au chevalier de Rossi de se disculper.

Vos adversaires doivent être bien pauvres de moyens contre vous, répondait-il à son ami, s'ils ont cru pouvoir exploiter de la manière que vous me dites quelques mots très simples, très discrets et tels que j'oserais les redire encore. À quelqu'un qui me parlait du mauvais effet que produisait la controverse dans une partie du public français, j'ai témoigné le regret que la paix et la concorde entre catholiques fussent troublées par de telles discussions. Je n'aime la guerre qu'à l'extrême nécessité. Du reste je n'ai parlé que très rarement de ce sujet, à ceux-là seulement qui m'ont interrogé, et toujours dans les termes de l'amitié la plus déclarée pour vous. Je vous remercie de m'avoir averti; je vois qu'avec les Français il ne suffit pas de s'en tenir à la mesure de prudence qui suffit avec les Romains (1).

Ainsi tout nuage était dissipé; il ne restait à l'abbé de Solesmes qu'à féliciter M. de Rossi de l'édition de ses *Inscriptiones romanæ*, de sa *Roma sotterranea* et des glorieuses découvertes réalisées par lui en 1857. Le plan que M. de Rossi avait dessiné en 1852 de tout le réseau des cimetières de la voie Appienne se trouvait, cinq ans après, confirmé par des monuments positifs; et tout récemment encore, un pressentiment de génie lui avait fait reconnaître, au centre du cimetière de Prétextat, le tombeau du martyr Januarius, l'aîné des enfants de sainte Félicité. On devine la joie de dom Guéranger à voir, sous la main de son ami, reparaitre au jour les *témoins* du second siècle de l'Eglise. Un peu de tristesse lui demeurait pourtant au cœur, lorsqu'il ne parvenait pas à détourner son ami romain de la confiance qu'il avait en Döllinger et qui lui faisait attribuer à saint Hippolyte de Porto les *Philosophumena* et le pamphlet contre saint Calixte (2).

(1) Lettre du 7 septembre 1857.

(2) Lettre de D. Guéranger à de Rossi, 14 juillet 1857.



## CHAPITRE XV

### POLÉMIQUE CONTRE LE NATURALISME (*suite*)

(1857-1860)

Aux premiers jours de septembre 1857, une lettre de du Lac (1) demanda à l'abbé de Solesmes ses prières et celles de l'abbaye pour Mme Swetchine qui se mourait. Depuis de longues années, les infirmités l'avaient réduite à l'immobilité presque complète et confinée dans la solitude. L'affection de Lacordaire et de M. de Falloux avait adouci les dernières heures de sa vie et jeté un pâle rayon dans la nuit qui descendait sur elle. Son admirable tranquillité ne se démentit pas un instant. Convertie par M. de Maistre, amie de dom Guéranger, les circonstances et peut-être un excessif penchant à la modération, disons mieux, un souci très distingué de chercher toujours au-dessus des divergences des hommes une région où tous auraient pu fraterniser, la portèrent sur la fin de sa vie en un milieu d'esprits très différent de celui qui tout d'abord avait été le sien. Elle n'avait jamais trahi son attachement à dom Guéranger. Quelques jours avant sa mort, elle le défendait encore contre les âpres jugements de M. de Broglie (2). Elle mourut le 10 septembre 1857, âgée de soixante-quinze ans. L'abbé de Solesmes fidèle à son affection rendit hommage au dévouement que Mme Swetchine lui avait témoigné lors des débuts laborieux de la restauration monastique.

Au milieu des travaux et des souffrances de sa vie, compliqués encore des faiblesses d'une santé alors très éprouvée, il reçut de Dieu une grande joie. Depuis son élévation au siège de Poitiers, Mgr Pie avait longtemps attendu le loisir d'une visite à Solesmes; les œuvres sans nombre de ses premières années d'épiscopat l'avaient toujours retenu. Peut-être aussi le long sursis apporté au voyage du Maine avait-il

(1) Lettre du 9 septembre 1857.

(2) *Ibid.*

trouvé sa raison dans le voisinage même de Ligugé. Les nécessités de la maison naissante y ramenaient périodiquement dom Guéranger; et, sans avoir à sortir de son diocèse, l'évêque retrouvait à point nommé, soit à Ligugé même soit au palais épiscopal de Poitiers, le charme des pieuses et spirituelles conversations. Il n'avait cessé pourtant de caresser la pensée d'un voyage que les dispositions si bienveillantes de Mgr Nanquette rendaient désormais facile. On a dit que l'idée est une force et qu'elle tend par un ressort interne à se réaliser. Longtemps médité, le projet finit par aboutir. On se concerta de part et d'autre pour trouver des jours de pleine liberté; de part et d'autre on cherchait si loyalement que l'on réussit. La rencontre à Solesmes fut fixée aux derniers jours de septembre. « J'ai lu avec un grand plaisir votre dernier article dont Veillot était enchanté », écrivait Mgr Pie. L'évêque faisait allusion à l'article du 6 septembre par lequel l'abbé de Solesmes prenait congé du prince de Broglie dans une admirable leçon sur l'Eglise et la divine stabilité de sa constitution. Il ajoutait : « J'ai passé quelques jours à Paris utilement. Soyez sûr que le gouvernement tend à se décatholiciser de plus en plus. Ce me sera une joie bien grande de vous revoir chez vous et au sein de toute votre famille monastique (1). »

La réunion fut douce et grave; les âmes étaient en plein accord, si dévouées à l'Eglise, si unies dans un même effort pour elle et en même temps si préoccupées des tendances nouvelles qui se trahissaient dès lors et menaçaient la paix intérieure de la patrie! Pour quelques jours et avec cette bonne grâce qui trouvait jusque dans les menus incidents de la vie l'art de se traduire de façon exquise, l'évêque fut moine et un peu abbé : il assistait à la messe conventuelle en mosette et manteletta, s'asseyait à la table des religieux, prenait part à leur récréation; le soir il entretenait la communauté réunie pour la conférence spirituelle, empruntait la crosse de l'abbé pour donner le salut du très saint Sacrement et terminait par l'assistance à complies une journée toute monastique. Heures trop rapides et trop vite écoulées, mais qui laissèrent aux religieux et aux familiers du monastère un durable souvenir.

Rien ne nous laisse supposer que durant ces quelques jours, l'abbé de Solesmes ait eu le loisir de livrer à l'évêque de Poitiers son dessein de poursuivre contre le naturalisme la lutte commencée. Mais tous deux savaient trop bien leur époque pour penser que quelques escarmouches suffiraient, afin de revendiquer efficacement, dans un monde si profondément troublé par l'hérésie et la révolution, la place de droit qui revient à Jésus-Christ, à l'Eglise, à l'enseignement surnaturel. Ce n'est qu'au prix d'un effort continu que l'on achète la joie de voir le mal s'arrêter ou reculer.

(1) Lettre du 11 septembre 1857.

L'année qui se terminait alors avait été marquée d'un acte pontifical considérable qui avait retenti en Allemagne et même en France. Un décret de la congrégation de l'Index, daté du 8 janvier 1857, publié le 17 février, revêtu de la sanction du souverain pontife et publié par ses ordres, avait condamné les œuvres d'Antoine Günther, dénoncées au saint-siège par plusieurs évêques d'outre-Rhin. Mais Günther avait fait école surtout dans les universités catholiques; son système apparaissait comme une rénovation de la philosophie religieuse. Et sous le prétexte assez ordinaire en ces cas que le décret de la congrégation romaine ne visait en particulier aucune proposition spéciale et ne censurait aucune erreur déterminée, beaucoup de ceux qui avaient adopté les doctrines gunthériennes ne se crurent aucunement atteints par une sentence si générale et, quand Günther s'inclinait devant le jugement pontifical avec une simplicité qui lui valut les éloges de Pie IX, se reconnurent le droit de défendre quand même et de soutenir la doctrine condamnée. Ce fut l'occasion de deux brefs de Pie IX, l'un à l'archevêque de Cologne (1), l'autre à l'évêque de Breslau (2). Après avoir signalé dans les doctrines de Günther les commentaires erronés qu'elles donnaient des dogmes catholiques, le souverain pontife dénonçait à quelle source empoisonnée l'auteur les avait puisés.

Ce qui mérite par-dessus tout d'être réprouvé et condamné, écrivait Pie IX au cardinal archevêque de Cologne, c'est que l'on attribue témérairement le droit souverain d'enseigner à la raison humaine et à la philosophie qui, dans les choses de la religion, ne doivent pas dominer mais se tenir dans une saine dépendance, sous peine de bouleverser tout ce qui doit demeurer invariable, la distinction de la science et de la foi, l'immutabilité de la foi, qui est toujours une et constante au milieu des variations et des erreurs de la science humaine.

L'abbé de Solesmes pouvait regarder ces paroles sinon comme un encouragement direct, du moins comme une invitation à poursuivre le naturalisme dans le champ de la philosophie, comme il venait de le dénoncer sur le terrain de l'histoire. Précisément l'abbé Maret venait de recueillir sous ce titre : *Philosophie et religion* (3), les leçons qu'il avait données en Sorbonne; son livre avait obtenu le suffrage de M. Hugonin depuis évêque de Bayeux. Un instant on put croire que l'ouvrage de M. l'abbé Maret, aujourd'hui fort oublié, aurait le sort du livre de M. de Broglie et deviendrait le thème d'une nouvelle critique. Heureusement il n'en fut rien. L'abbé de Solesmes comprit la nécessité de renouveler

(1) 15 juin 1857.

(2) 30 mars 1857.

(3) *Philosophie et religion*. — *Dignité de la raison humaine et nécessité de la révélation divine*, par H.-L.-C. MARET (1856).

un peu le procédé et d'échapper à la fatigue du morcellement, des citations et des redites auxquelles oblige fatalement la discussion d'un texte analysé dans toute son étendue.

Au lieu donc de s'enfoncer encore dans l'étude des vingt-quatre chapitres que l'abbé Maret avait consacrés à trois chefs principaux, — la dignité de la raison, la nécessité de la révélation, la notion et la possibilité de l'ordre surnaturel, — dom Guéranger commence par établir la destination surnaturelle de l'homme comme fait et comme vérité fondamentale du christianisme; puis, sans prononcer encore le nom de l'abbé Maret, il s'élève avec force contre les ménagements personnels, contre les diminutions doctrinales qui obscurcissent cette vérité : il ne croit pas que le chrétien puisse bâtir une philosophie d'où soient absents Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, l'ordre surnaturel tout entier. Au souvenir et avec le regret d'une philosophie qui autrefois faisait corps avec la doctrine surnaturelle elle-même, il donne nettement le nom de rêves, *ægri somnia*, à tous les systèmes qui se sont mis à pulluler depuis que la raison s'est isolée de la foi.

Quand on dort, dit-il avec un sourire, rien de plus naturel que de faire des rêves; et c'est ce qui est arrivé aux hommes de notre temps. Ces beaux rêves sont d'habiles théories au moyen desquelles on rend raison de tout, passé, présent, futur, sans avoir besoin de recourir à ce qu'on appelle dédaigneusement le mysticisme. Dans ces théories on fait entrer, sans trop de répugnance, l'idée de Dieu, d'une certaine Providence sur les événements humains, de la spiritualité de l'âme, peut-être même jusqu'à un certain point d'une vie future; mais c'est tout en fait de croyances non terrestres. Tout le reste a pour but d'expliquer, sans Jésus-Christ, sans ses mystères, sans sa morale, comment l'homme est son maître ici-bas et n'a tout au plus de comptes à rendre qu'à un Dieu métaphysique qui a autre chose à faire que de venir imposer des lois positives à l'homme sur la terre (1).

Et chez les croyants eux-mêmes, combien de complaisances imprudentes! combien de dangereuses transactions avec des auteurs non chrétiens! que de coquetteries peu séantes avec des philosophes à qui l'on pardonne le naturalisme où ils s'enferment, sous prétexte qu'ils se rapprochent graduellement du christianisme! Dom Guéranger n'avait rien ignoré des espoirs si longtemps caressés au sujet de M. Cousin, des efforts tentés pour soustraire son livre à l'Index, des miséricordieux adoucissements dont le pape avait usé envers lui; il n'ignorait pas non plus l'obstination orgueilleuse du patriarche de l'électisme et avait souffert dans sa fierté religieuse de voir l'Eglise négocier et temporiser si longtemps avec un philosophe qui dans l'intimité professait sans doute « être chrétien autant qu'on peut l'être », mais ajoutait-il à mi-voix :

(1) *L'Univers*, 27 septembre 1857.

« quand on ne l'est pas du tout ». L'abbé de Solesmes trouvait péril égal dans ces courtoisies toujours infructueuses et dans le peu de sérieux que les hommes de son temps apportaient à l'étude des vérités de la foi. Leur ignorance même les préparait à toutes les condescendances et quelquefois à toutes les avances.

N'y a-t-il pas aussi, se demandait-il, dans l'étude exclusive des sciences naturelles et mathématiques une cause de naturalisme (1)? L'esprit humain n'est-il pas incliné à rapporter toute chose à l'objet privilégié de son attention et à mettre tout dans ce qu'il étudie et croit savoir? Une éducation intellectuelle exclusive nous présente les réalités déformées et inexactes comme en un miroir inégal. Et qui oserait dire que le souci des choses de la religion et l'application aux vérités surnaturelles se soient en notre siècle accrus de pair avec l'avidité intellectuelle qui s'en est allée aux sciences politiques, économiques, sociales, et même avec l'entrain beaucoup moins noble qui s'est tourné vers l'industrie, l'ambition et le plaisir? Pourtant les sociétés ne vivent pas seulement de ce pain grossier. Pour tout croyant, ni l'homme, ni la famille, ni la société ne sauraient accomplir leur mission et atteindre leur but en dehors de Jésus-Christ.

Toute la pensée de l'abbé de Solesmes était trempée de cette conviction. Toute diminution de cette doctrine lui était odieuse comme fatale à la créature, comme injurieuse à Dieu. Il se trahissait lui-même tout entier lorsque, ayant rappelé la mission universelle du christianisme, il terminait ses considérations générales sur le naturalisme par ces fières paroles :

Je n'ignore pas que c'est s'exposer à passer pour rétrograde que de ne pas voir le salut de la société dans l'emploi de telles ou telles formes politiques, que de ne pas avoir confiance dans les grands avantages que la civilisation a retirés des conquêtes du siècle dernier; mais puisque nous avons la liberté de penser et de dire, qu'il me soit permis d'en user et de signaler les vrais besoins du siècle et ses véritables dangers. Pendant que Noé et ses fils construisaient l'arche qui devait recevoir et sauver du naufrage les destinées du genre humain, « les hommes, dit le Sauveur, mangeaient et buvaient; on épousait et on fondait des familles ». Plus d'une fois durant cent années que dura la construction du vaste asile préparé pour les êtres qui ne devaient pas périr, les travailleurs eurent à essuyer les sarcasmes de ceux qui avaient foi dans l'avenir; on ne comprenait rien à leur obstination dans un si étrange labeur; on leur disait qu'il y avait autre chose à faire en cette vie que de couper des arbres et de les façonner en charpente, que de s'amuser à fabriquer une prison en bois, tandis que l'air était si doux à respirer : le déluge vint et on put voir alors de quel côté était la prévoyance. La foi catholique est l'arche de salut pour les sociétés européennes : ceux qui veillent à la conserver pure de tout alliage, la préserver en eux-mêmes

(1) *L'Univers*, 11 octobre 1857.

et dans les autres de l'attiédissement général, ceux-là ne sont pas nuisibles à l'avenir du monde et leur simplicité du moins mérite quelque indulgence (1).

Voici un demi-siècle que ces paroles ont été prononcées : il appartient à la société française de dire si elles étaient exactes et si le siècle se peut féliciter de les avoir méconnues. Elles résument la pensée de dom Guéranger et donnent la raison dernière de l'intérêt ou de l'antipathie qu'aujourd'hui encore son nom et son œuvre n'ont cessé d'exciter. Les hommes se rangent d'après leurs secrètes affinités.

Jusque-là d'ailleurs, si opportunes qu'elles fussent et quelle que fût la pleine lumière où elles amenaient les concessions faites au naturalisme, ces généralités ne semblent pas avoir provoqué l'émoi. Il en fut autrement lorsque dom Guéranger descendit de ces hauteurs théoriques pour examiner les infiltrations naturalistes dans le domaine de la philosophie. Qu'il y ait, en dehors de l'ordre surnaturel, un ensemble de vérités naturelles et directement connaissables par l'esprit humain, une lumière naturelle qui les fait apercevoir, une méthode pour les démontrer ou les découvrir, cela ne faisait pour presque personne une réelle difficulté. Si la raison de l'homme n'a aucune force personnelle, la raison commune n'en saurait avoir davantage; et si la raison ne pouvait reconnaître les titres de la doctrine surnaturelle, l'hommage que nous lui rendrions par notre foi n'aurait aucune valeur, aucune dignité.

Mais dom Guéranger n'avait nul souci de cette question toute théorique et oiseuse pour lui. Etant donné le fait de l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel, le fait de son appartenance, moyennant le baptême, à l'ordre surnaturel, il ne pouvait, devant cette condition de fait toujours présente à sa pensée, prendre son parti de l'allure générale de la philosophie depuis plusieurs siècles déjà. Que des chrétiens, des baptisés eussent la prétention de construire une philosophie séparée où, renonçant par principe au surcroît glorieux que la pensée de Dieu a ajouté à la pensée de l'homme, ils ne tinssent plus nul compte de leur foi, de sa lumière, de sa règle, de son appui; que des chrétiens, des baptisés fussent réduits, par l'enseignement d'un Etat qui allait se déclarer athée, à ne connaître d'autre philosophie que celle-là, avec le péril du conflit intellectuel qu'elle portait dans son sein; que l'incurie ou l'inattention sur ce point fussent arrivées à un tel degré que la philosophie dite séparée, c'est-à-dire rivale et ennemie, eût obtenu le droit de cité dans une nation chrétienne, au point de se considérer comme la sœur immortelle de la religion, comme chargée à son défaut de dispenser aux intelligences d'élite ce supplément de lumière dont le peuple n'a ni le loisir ni le besoin; que cette philosophie, née de l'apostasie et vouée à ne faire que des incroyants, fût dans les

† (1) *L'Univers*, 11 octobre 1857.

chaires de l'Etat traitée avec courtoisie, avec honneur, comme étant la philosophie elle-même et que, non contents de cette déférence à coup sûr excessive, des prêtres en fussent réduits à épier comme une aubaine pour l'Eglise une parole de sympathie, un symptôme de rapprochement venu de cette philosophie : c'était là ce qui ne pouvait entrer dans l'esprit de dom Guéranger. Il le dit hautement :

L'apôtre recommandait aux chrétiens de se défier des philosophes; ces philosophes cependant n'étaient que des infidèles, ils n'avaient pas été initiés : vous, quoi que vous fassiez, vous êtes chrétien. Vous écrivez de fort belles pages sur l'essence divine; nos docteurs ont parlé au moins avec autant de clarté et de splendeur et vous les avez lus; mais votre génie et votre éloquence ne m'empêcheront jamais de voir en vous avant tout l'ennemi du Fils de Dieu... Malheureusement, ajoute-t-il, on n'a pas toujours montré à nos philosophes contemporains cette noble et douce fierté qu'inspire la foi. Trop souvent on est descendu envers eux à la flatterie. Il est vrai, le but était de les conquérir et de les sauver : on n'y est pas arrivé; et en attendant, par mille concessions, par mille avances stériles, en adoptant leur langage, en affectant de partager leurs engouements et leurs antipathies, on a compromis dans une foule d'esprits la pureté et l'intégrité de la foi (1).

Tout en donnant de justes éloges au livre de M. Maret, *Dignité de la raison humaine et nécessité de la révélation divine*, l'abbé de Solesmes y signale l'esprit de ménagement à outrance et de mollesse envers cette philosophie séparée devant laquelle le professeur de Sorbonne brûlait tout son encens. Elle arborait le drapeau du spiritualisme et semblait toute pleine de l'enthousiasme platonicien; mais elle se disait neutre (2) afin sans doute de donner plus d'autorité à ses démentis; tous ses docteurs d'un jour se contredisaient entre eux, changeaient de doctrine comme d'habit, heurtaient la foi, heurtaient la raison même et ne devaient qu'à un reste de tradition chrétienne la part de vérité que contenaient encore leurs écrits. M. l'abbé Maret se demandait pourtant si une telle philosophie était ou non suffisante pour conduire l'homme à sa fin naturelle (3), comme si le chrétien avait une fin naturelle; il parlait du livre de M. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien* (4), comme si ce livre n'eût pas éveillé l'attention de l'autorité spirituelle, comme si la critique qu'en avait faite l'évêque de Poitiers dans sa première synodale sur les erreurs du temps présent eût été pour lui non avenue. Ces ménagements de M. Maret pour la philosophie moderne étaient d'autant plus singuliers que sa sévérité envers la philosophie antique était plus résolue. D'après lui le bilan de tout le travail philosophique de dix siècles avant Jésus-

(1) *L'Univers*, 25 octobre 1857.

(2) H. MARET, *op. cit.*, 22 leçon, *Philosophie séparée*, p. 467 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 472.

(4) *Ibid.*, 12 leçon, p. 212 et suiv.

Christ accusait une faillite : « La connaissance de Dieu, et par conséquent celle de l'homme, de son principe, de sa fin, de sa loi, n'avaient pas fait un pas essentiel et décisif (1). » En mille ans de travail et de mouvement, n'avoir fait que piétiner sur place sans avancer d'un pas, au moins d'un pas essentiel et décisif, n'était-ce point pour la philosophie antique une situation déshonorante? Tant de sévérité pour les anciens, tant de condescendance pour les modernes, s'expliquait pourtant par le dessein de M. Maret : il voulait — son titre nous l'a laissé voir — conclure à la nécessité de la révélation divine (2); cette prémisse historique était indispensable à sa conclusion.

Les questions de méthode ont en philosophie surtout une importance souveraine. Parfois nous portons à notre insu dans le système général de notre pensée des erreurs partielles que l'expérience réduit, que la réflexion corrige. Il n'y a pas de cohésion possible de l'erreur avec la vérité; et quelque jour la contradiction aperçue jette dehors ce qui ne fait pas réellement corps avec l'ensemble. La vie intérieure de la pensée élimine d'elle-même les éléments impropres à son travail. Mais dans toute question de méthode, ce n'est plus une vérité de détail, c'est le fonds même de l'intelligence qui est en jeu. La méthode est un procédé général qui à la longue façonne l'intelligence même qui l'emploie et la détermine par une action secrète à juger conformément aux lois qu'elle s'est données. Elle devient à l'usage une habitude mentale volontaire et une forme générale de penser. Celui qui donne la méthode fait la pensée de ceux qui l'adoptent. A ce titre, en poursuivant le naturalisme dans la philosophie, dom Guéranger ne pouvait se borner à dénoncer l'engouement peu explicable chez des prêtres pour une philosophie antichrétienne, ni les flatteries décernées par eux à l'apostasie. Il se trouvait en face d'une méthode philosophique définie, dite méthode cartésienne, consistant essentiellement dans la rupture avec toute tradition philosophique antérieure, dans l'invitation adressée à l'intelligence réfléchie de s'établir dans un doute méthodique universel pour prendre conscience de son existence propre et, sur cette base du moi pensant, élever tout l'édifice de sa pensée.

L'abbé de Solesmes n'avait nul souci pourtant d'entrer dans l'analyse du procédé cartésien; il ne se laissa pas distraire de son dessein premier. Méconnaître la place que Descartes occupe dans l'histoire de la philosophie était impossible; faire le départ du vrai et du faux dans une œuvre très complexe entraînait une longue analyse; dom Guéranger se demande seulement ce que pense l'Église du patriarche de toute la philosophie moderne; il s'aperçoit que par un décret du 20 novembre 1663 les œuvres de Descartes ont été inscrites au catalogue de l'Index sous la clause *donec cor-*

(1) H. MARET, *op. cit.*, 19<sup>e</sup> leçon, p. 423.

(2) *Ibid.*, 23 leçon, p. 484 et suiv.

*rigantur* et, tout en faisant la part de la périlleuse et volontaire ignorance où la France a vécu autrefois au sujet des décrets de l'Index, s'étonne que le jugement de l'Eglise ne rende pas plus mesurée et plus circonspecte une philosophie qui veut demeurer chrétienne. Si les craintes prophétiques de Bossuet, voyant « sous le nom de philosophie cartésienne un grand combat se préparer contre l'Eglise (1) » étaient trop peu de chose pour inviter la philosophie catholique à se maintenir dans une prudente défiance, les éloges de l'incrédulité eussent dû ouvrir les yeux : Descartes n'était-il pas prôné par elle comme l'émancipateur de la pensée moderne? La révolution accomplie par lui dans le monde philosophique n'était-elle pas analogue à celle de Luther dans le monde religieux? L'une a proclamé l'indépendance de la conscience; l'autre, l'indépendance de la pensée. M. Maret recueillait ces expressions enthousiastes et y apportait d'utiles restrictions sans cesser pourtant d'être cartésien déterminé (2); l'abbé de Solesmes s'efforce de lui montrer que cette situation est intenable pour le philosophe et le chrétien et que c'est à d'autres sources que la pensée chrétienne se doit désaltérer (3).

Il n'en avait pas fini encore avec les adversaires qui lui savaient mauvais gré de sa critique de M. le prince de Broglie, et le *Journal des Débats* prêtait ses colonnes à M. Charles Daremberg, « aussi simple laïque, disait-il lui-même, et encore moins théologien que le prince de Broglie », qui malgré les instances de ses amis voulut rompre une lance en faveur de l'historien injustement critiqué selon lui (4). Mal lui en prit; il fut durement ramené et se vengea par des impertinences de la leçon d'histoire et de bon goût qu'il s'était imprudemment attirée (5).

Libre de ce côté, dom Guéranger eut un peu de loisir pour répondre aux défenseurs de la philosophie cartésienne (6). Sans doute, disait *l'Ami de la religion*, cette philosophie n'a été suspecte à l'Index que pour ses thèses de physique; après tout elle ne saurait être coupable de donner un abri au rationalisme contemporain. Les rationalistes invoquent les principes cartésiens; mais cet appel ne saurait créer un préjugé contre Descartes que dans les esprits boudeurs et mal faits : est-ce que les socialistes n'ont pas prétendu trouver jusque chez les pères le germe de leurs théories? Est-ce que les hérésies n'en ont pas appelé aux Ecritures? Après avoir repoussé par ces réflexions de haut goût la critique dirigée

(1) Lettre 139<sup>e</sup>. (Edit. Lebel, t. XXXVII, p. 375.)

(2) *Op. cit.*, 6 leçon, p. 125 et suiv.

(3) *L'Univers*, 22 novembre 1857.

(4) *Journal des Débats*, 20 novembre 1857.

(5) Lettre de D. Guéranger au rédacteur du *Journal des Débats*, 22 novembre 1857. (*Journal des Débats*, 24 novembre 1857.) — *Un mot de réponse à M. Daremberg*. (*L'Univers*, 6 décembre 1857.)

(6) Abbé Sisson, *Descartes et dom Guéranger*. (*L'Ami de la religion*, 22, 26 et 29 décembre 1857, nos 6249, 6251, 6252, t. CLXXVIII, p. 701-707, 741-748, 761-770.)

contre la philosophie de Descartes, il était facile à *l'Ami de la religion* d'accabler l'abbé de Solesmes sous l'énumération des ordres religieux, des philosophes et des évêques qui à l'envi s'étaient rangés sous la bannière du philosophe novateur. La conclusion de l'article avait plus de chaleur que l'abbé Sisson n'en mettait d'ordinaire en sa prose. L'amour de Descartes le fit éloquent une fois dans sa vie.

Quoi! s'écriait-il, vous faites à l'église de France un crime d'avoir laissé se développer dans son sein l'enseignement des principes cartésiens; vous lui reprochez de n'avoir pas banni une philosophie qui est responsable selon vous de la perte d'une multitude d'âmes; et ces principes cartésiens et cette philosophie, frappés selon vous de l'interdit du saint-siège, proscrits par la congrégation de l'Index, ils sont enseignés à Rome, publiquement, librement, sous les yeux des cardinaux de l'Index, sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ! On tolère à Rome ces principes, cette philosophie! On autorise ceux qui les enseignent! On leur ouvre les chaires romaines et on leur permet d'inculquer le cartésianisme à la jeunesse qui les écoute. En vérité quel renversement! Quelle contradiction! Cessez donc d'accuser l'église de France, cessez de nous accuser ou accusez en même temps l'Eglise de Rome, son pontife et ses docteurs! Cessez d'accuser parmi nous ceux qui honorent et admirent l'œuvre du génie de Descartes, ou enveloppez dans votre blâme les philosophes et les théologiens romains qui partagent notre admiration (1)!

Une telle mise en demeure adressée surtout à un prélat ultramontain parut à l'abbé Sisson si parfaitement décisive, si triomphante qu'il semble en terminant avoir eu regret de vaincre si pleinement et s'adoucit pour donner de bons conseils à son adversaire abattu :

Nous le disons sincèrement, il nous a été pénible de diriger notre polémique contre le chef d'une congrégation dont nous honorons la grande mission. Autrefois nos bénédictins étaient nos modèles dans la modération et la discrétion du langage, comme ils l'étaient aussi dans l'ardeur du travail et le zèle pour la science. Nous craignons que l'article publié par dom Guéranger à la fois contre Descartes, contre le cartésianisme et contre les cartésiens ne soit considéré par la plupart des hommes graves comme un démenti à d'aussi belles traditions (2).

M. Sisson ne pouvait prévoir l'avenir. Nul à ce moment encore ne présentait qu'un demi-siècle plus tard, grâce à l'effort des souverains pontifes Pie IX, Léon XIII et Pie X, pendant que la philosophie séparée inaugurée par Descartes irait se perdre dans des rêves, des théories et des recherches qui n'ont de philosophique que le nom, la pensée chrétienne retournerait à la discipline antique, à cette large philosophie socratique, christianisée par les pères et les docteurs de l'Eglise, re-

(1) *L'Ami de la religion*, loc. cit., p. 769.

(2) *Ibid.*, p. 770.

cueillie et systématisée par l'école du moyen âge, philosophie qui n'est à proprement parler ni grecque, ni latine, ni scolastique, ni française, mais simplement humaine; où la réalité, la connaissance, le devoir ont leurs titres, où la foi et la raison se trouvent à l'aise, où tous les développements de la pensée et de l'expérience ont leur place, où durant de longs siècles toutes les intelligences ont fraternisé. Mais cette direction nouvelle de la philosophie, cette restitution de l'unité de la pensée chrétienne était toute dans l'avenir : et ce n'est pas une gloire médiocre pour l'abbé de Solesmes de s'être tout d'abord élevé, au nom de l'intérêt surnaturel, contre un divorce si préjudiciable à la raison et à la foi et d'avoir été le précurseur d'un mouvement philosophique qui, pour se soutenir et défendre la raison contre l'agnosticisme où elle court désespérée d'elle-même, n'a besoin que d'accueillir tout vrai progrès et de parler à nos contemporains une langue qu'ils puissent entendre.

Il ne semble pas que dom Guéranger se soit ému beaucoup de la critique de M. Sisson. Le journal d'ailleurs était arrivé à son dernier jour et à son dernier écu : aussi lui épargna-t-il une réplique et avec l'année 1858 reprit l'examen commencé. Tout n'était pas à dédaigner dans le livre de M. Maret. Une sage impartialité devait des éloges à la discussion que le professeur de Sorbonne avait, dans sa quatorzième leçon, consacrée au traditionalisme (1). « Elle mérite d'être placée en tête de tout ce que l'on a écrit de plus fort et de plus lumineux sur cette difficile et importante question », disait dom Guéranger (2). Difficile en effet et à cette époque non encore pleinement élucidée pour tous les esprits. Il se trouva même chez les amis de dom Guéranger des timides ou des attardés qui, soit scrupule de doctrine soit crainte de diviser les forces catholiques, s'étonnèrent de voir l'abbé de Solesmes autrefois suspect comme menaisien porter si aisément le deuil du traditionalisme, système disparu, disait-il, rejeton du baianisme dont la carrière était achevée. Nous sommes bien moins menacés, ajoutait-il, par ceux qui désespèrent de la raison que par les rationalistes qui sans mesure exaltent son pouvoir et s'enivrent de sa lumière jusqu'à humilier devant elle la lumière de la foi. Et en des pages d'une admirable fermeté doctrinale il exposait quel est l'usage légitime de la raison qui se prépare à la foi, de la raison qui se donne à la foi, de la raison qui s'exerce sous le contrôle de la foi. Ce fut une grande leçon de théologie où il montra que l'acte de foi est admirablement raisonnable et pleinement volontaire, qu'il est le couronnement de la raison comme il en est l'épreuve, qu'il ne saurait être obtenu à la façon d'une adhésion scientifique par quelque savant mémoire ni par une discussion bien conduite, mais qu'il germe sous la grâce dans le cœur même de l'homme et partant ne dispense jamais de

(1) *Op. cit.*, p. 294 et suiv.

(2) *L'Univers*, 3 janvier 1858.

cette glorieuse humilité qui nous incline devant la pensée de Dieu (1).

Sur ces derniers points, les catholiques n'éprouvaient nulle difficulté à penser comme l'abbé de Solesmes; toutefois sa négligence dédaigneuse envers le traditionalisme avait tellement inquiété les esprits que *l'Univers* se crut obligé à quelques réserves, non au sujet de la doctrine mais à propos de certains faits historiques, détournés, il le pensait du moins, de leur véritable sens (2). Les traditionalistes n'obtinrent rien de plus que cette platonique satisfaction. Il n'était plus temps d'ailleurs de s'arrêter à des vétilles et désormais il fallait aborder de front la thèse inquiétante de M. Maret sur la nécessité de la révélation (3). Le premier article de la *Somme théologique* aurait dû fixer au savant professeur les limites où se doit contenir une théologie prudente; mais déclarer que l'homme et l'humanité, sous la direction exclusive de la philosophie séparée même la plus sage, la meilleure, la plus élevée, ni n'arriveraient ni ne pourraient arriver à toutes leurs fins naturelles, n'était-ce pas parler imprudemment à l'homme et à l'humanité de fins simplement naturelles, faire de la révélation un complément indispensable de la raison, revenir par une voie détournée au traditionalisme et relever ainsi ce que l'on avait détruit? Evolution deux fois inattendue chez un écrivain qui avait élevé si haut la dignité de la raison humaine et critiqué le traditionalisme dans une leçon justement admirée. Alors même que cette évolution avait pour dessein d'aplanir la route et de faciliter à la philosophie séparée l'accès de la foi, elle entraînait de telles conséquences doctrinales que l'abbé de Solesmes n'en pouvait prendre son parti. L'ordre surnaturel est un bienfait, la révélation est une grâce : elle dépasse l'ordre naturel et demeure, chez Dieu, un acte gracieux; n'est-ce pas une périlleuse concession au baianisme de prononcer que l'ordre naturel pour se suffire a besoin de la révélation?

Telle était la position fâcheuse que M. Maret avait adoptée; l'habileté de M. Hugonin, directeur de l'école des Carmes, ne parvint pas à l'améliorer (4). M. Maret crut qu'il y allait de son honneur de repousser les critiques dirigées contre son livre et porta sa cause au tribunal des évêques sous la forme d'une petite brochure de vingt-cinq pages, intitulée : *Lettre de M. l'abbé Maret, doyen de la faculté de théologie de Paris, à Nosseigneurs les évêques de France sur les attaques dirigées contre son livre Dignité de la raison humaine et nécessité de la révélation divine, par le R. P. dom Guéranger, abbé de Solesmes*. Les évêques se turent. La brochure *confidentielle* eut le sort de ses pareilles et tomba dans le

(1) *L'Univers*, 3 janvier 1858.

(2) *Ibid.*, 17 janvier 1858.

(3) 23<sup>e</sup> leçon, p. 484 et suiv.

(4) Abbé HUGONIN, *Dom Guéranger et M. Maret*. (*L'Ami de la religion*, 28 janvier 1858, n° 6265, t. CLXXIX, p. 221-225.)

domaine public (1). Dom Guéranger y répondit en maintenant ses critiques premières et se défendit ensuite contre une imputation de M. Maret, de forme personnelle et d'accent plus ému. Le doyen de la faculté de théologie de Paris voyait dans la critique de l'abbé de Solesmes un fait d'usurpation qu'il signalait aux évêques, les juges de la foi. Convenait-il qu'un prélat régulier s'emparât du sceptre de la critique philosophique, théologique, historique et, sous prétexte de conjurer l'invasion du naturalisme, exerçât un haut pouvoir de censure sur tous les ouvrages où il serait parlé de religion?

Ce ton est un peu amer, disait justement dom Guéranger, et je conviens que je m'y suis exposé. D'autres, je le sais, sont moins frappés que je ne le suis de la présence du naturalisme chez nous; mais en me mettant en avant pour le combattre, ai-je usurpé la place de quelqu'un? Je ne le pense pas. Qu'un autre se lève et me remplace, je me hâterai de rentrer dans mon obscurité (2).

La polémique n'alla pas plus loin pour le moment. Dix ou douze ans plus tard on devait reprendre, et dans des circonstances plus solennelles, la conversation interrompue.

Cette excursion dans le domaine philosophique n'avait été qu'un incident amené par l'étendue de la thèse générale. En parlant du naturalisme et de ses infiltrations, dom Guéranger n'avait pu taire le caractère païen qu'avait pris dès lors la philosophie officielle. Il avait pressenti qu'elle ne se tiendrait pas toujours à cette neutralité, courtoise quelquefois mais toujours dédaigneuse, dont elle s'enveloppait avec affectation lorsqu'on lui parlait de la foi.

Encore quelques années, disait-il, et la scène aura changé. Déjà dans son sein quelque chose de nouveau semble s'agiter. Parmi ses adeptes, il en est qui la trouvent trop chrétienne et qui s'apprêtent à la ramener à ses anciennes allures. Heureux alors ceux de ses docteurs qui, ouvrant enfin les yeux à cette lumière que si souvent ils ont entrevue, viendront se réfugier dans l'Eglise qui seule a le talent de protéger les droits de la raison, tout en la captivant sous le joug de la foi (3).

On ne pouvait ni mieux dire ni mieux prédire. L'esprit de dom Guéranger semble pourtant moins à l'aise dans ces discussions théoriques, abordées seulement par occasion, que lorsqu'il se place sur le roc solide du fait et de l'histoire. Le siècle était d'ailleurs moins curieux de philosophie. M. Cousin lui-même en convenait douloureusement et cherchait dans l'histoire de Mme de Longueville une diversion à la sévérité de ses études ordinaires. « Il faut bien que l'on s'y résigne, disait

(1) *L'Ami de la religion*, 23 mars 1858, n 6288, t. CLXXIX, p. 681-700.

(2) *L'Univers*, 7 mars 1858.

(3) *Ibid.*, 17 janvier 1858.

l'abbé de Solesmes, mais il est de fait que la presse française produit aujourd'hui cent volumes d'histoire contre un volume de science philosophique (1). » Les temps ont changé; peut-être la proportion s'est-elle modifiée aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, ce souci prédominant des choses historiques devenait pour dom Guéranger un motif, après avoir brièvement parlé de la méthode en philosophie, de définir la méthode en histoire et de donner en exposé continu et paisible ce que le tour polémique de sa controverse avec M. de Broglie l'avait contraint de morceler.

On aurait pu croire que sa pensée était livrée tout entière à la variété des travaux qui remplissaient sa vie; il montrait néanmoins sur une question particulière de l'histoire religieuse qu'on ne pouvait surprendre ni sa vigilance, ni son information, ni son amitié. M. le chanoine Bernier, que nous connaissons déjà, publiait alors dans la *Revue de l'Anjou et du Maine* (2) une étude sur le jansénisme qui méritait quelques réserves.

Dans l'éloge funèbre de Nicolas Cornet, Bossuet a établi entre les deux tendances qui divisèrent les théologiens au dix-septième siècle un parallèle demeuré célèbre, mais que l'histoire n'a pas ratifié tout entier.

Deux maladies dangereuses ont affligé en nos jours le corps de l'Eglise, disait l'évêque de Meaux. Il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions, pour condescendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres non moins extrêmes ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes : ils ne peuvent supporter aucune faiblesse, ils traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes. L'ennemi de notre salut se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse (3).

La postérité ne s'est pas laissé égarer même par la parole de Bossuet; à distance et mieux éclairée, elle a jugé plus équitablement et reconnu une grande différence entre les tenants obstinés de l'hérésie la plus souple et la plus subtile que le diable ait tissée, et une société religieuse que son dévouement à l'Eglise et au saint-siège a désignée à toutes les persécutions.

L'abbé Bernier reprenait pour son compte le parallèle établi par Bossuet entre les jansénistes et les jésuites. Il ne dissimulait aucunement son gallicanisme. Néanmoins l'origine du jansénisme était très exactement rapportée à la doctrine du réformateur de Genève et le jansénisme lui-même lui apparaissait ce qu'il est réellement, un

(1) *L'Univers*, 31 janvier 1858.

(2) 2 série, t. II, p. 101-115.

(3) LEBARQ, *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. IV, p. 393.

calvinisme mitigé dans les termes. « Un Dieu qui donne à l'homme des préceptes et lui refuse la grâce sans laquelle il ne peut les accomplir; un Christ qui n'a versé son sang que pour les élus; des justes qui lorsqu'ils font le bien sont dans l'impuissance de résister à la grâce; des pécheurs qui lorsqu'ils font le mal sont irrésistiblement entraînés : tel est le jansénisme (1). » Exact dans son exposé théologique de la doctrine, le chanoine angevin s'appliquait à montrer pourtant que la controverse jansénienne avait été historiquement une querelle de partis. Selon lui, le zèle des jésuites n'avait été « ni assez pur, ni assez mesuré » : il avait eu dès le principe « les caractères de l'esprit de corps » et d'une rivalité de personnes; dans cette longue lutte, les jésuites n'avaient fait qu'opposer intrigues à intrigues, et l'histoire pouvait se demander s'ils n'avaient pas eu autant à cœur de faire triompher le molinisme que d'abattre une erreur opposée à la foi (2).

Sans entrer dans les épisodes de ce grand conflit, sans puiser dans les mémoires anecdotiques, l'abbé de Solesmes n'eut pas de peine à réformer la sentence de M. Bernier. C'est l'honneur de la compagnie de Jésus, il le rappelait opportunément, que l'Église l'ait considérée comme une institution providentielle, donnée par Dieu au peuple chrétien afin de tenir tête à l'erreur protestante. C'est par là que son nom est devenu synonyme d'orthodoxie, bien loin que les jésuites fussent entrés, comme M. Bernier osait l'affirmer sur la foi des *Provinciales*, en une conspiration contre la morale chrétienne.

La pensée de dom Guéranger dans sa réfutation était beaucoup moins d'appeler à lui la cause d'une société religieuse très capable de se défendre elle-même que d'arracher au jansénisme le masque d'austérité sous lequel il se dérobe (3). Les remerciements du provincial de Paris, le P. Fessard (4), et une réplique courroucée de M. Bernier (5) lui laissèrent penser qu'il avait réussi. Comme l'abbé Bernier l'avait prié d'être plus historique, il prit occasion de cette réplique pour rappeler à grands traits l'histoire du jansénisme et la série des subtilités au prix desquelles il s'efforça de se maintenir contre les condamnations répétées de l'Église : distinction du fait et du droit, silence respectueux, ruses que la ténacité et la fourberie peuvent suggérer à une coterie aux abois; en face de ces subtilités de l'hérésie, le témoignage rendu par l'épiscopat de France dans l'assemblée de 1762 à la compagnie de Jésus, à l'heure même où elle succombait sous la coalition des cours et des mécréants (6).

(1) D. GUÉRANGER, *le Jansénisme et la Compagnie de Jésus*. (Revue de l'Anjou et du Maine, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 290.)

(2) *Revue de l'Anjou et du Maine*, loc. cit., p. 111.

(3) *Ibid.*, p. 289-309. (*L'Univers*, 14 et 15 février 1858.)

(4) Lettre du 18 février 1858.

(5) *Revue de l'Anjou et du Maine*, t. II, p. 355-387.

(6) *Ibid.*, t. III, p. 75-112, 136-154.

Les joies ne manquèrent pas au milieu de ces luttes. Les premières pages des *Inscriptions romaines* de M. de Rossi venaient de paraître : la *Rome souterraine* devait suivre quelques mois après; Dieu amenait à l'abbaye des vocations de choix : tout d'abord un jeune diacre du diocèse d'Autun que l'influence des saints de Cluny, à l'ombre desquels il avait vécu, et la lecture des *Institutions liturgiques* avaient si bien préparé à la vie monastique qu'il triompha de tous les obstacles de l'amour des siens et de l'autorité épiscopale, ligués contre lui. Peu après, le P. Jean-Jacquot, de la compagnie de Jésus, écrivait à l'abbé de Solesmes pour lui présenter un substitut du procureur impérial à la cour de Montauban, M. Léon Bastide. Un mouvement épiscopal avait appelé Mgr Mabile de Saint-Claude à Versailles et par arrêté publié au *Moniteur* l'évêché de Saint-Claude avait été pourvu dans la personne de M. Charles Fillion, vicaire général de l'église du Mans. Nous savons déjà quels intimes liens d'amitié unissaient à dom Guéranger le nouvel évêque. Cette nomination si applaudie de tous était providentielle à ce moment où les efforts de dom Dépillier avaient obtenu une part de faveur.

Le succès public de l'abbé de Solesmes prenait même parfois une forme inattendue. Prononcer ici le nom de piraterie serait peut-être exagéré et mieux vaut laisser au lecteur le soin de qualifier lui-même. Le baron Henrion, conseiller à la cour impériale d'Aix, faisait paraître chez Migne une *Histoire de l'Eglise* aujourd'hui fort oubliée; il n'avait rien trouvé de plus habile pour mener à bien sa compilation que de faire aux œuvres de l'abbé de Solesmes les plus larges emprunts. Chacun prend son bien où il le trouve, et les hommes ne manquent jamais qui se persuadent faire honneur à ceux qu'ils dépouillent. Après un examen rapide et qui n'avait porté ni sur tous les volumes de l'histoire ni sur toutes les œuvres de dom Guéranger, il se trouvait que la préface des *Actes des Martyrs* était devenue la préface du douzième volume de *l'Histoire nouvelle* et que soixante-quatre colonnes grand in-4<sup>o</sup> empruntées à *l'Histoire de sainte Cécile*, soixante-neuf pages des articles contre le livre de M. de Broglie s'en étaient allées silencieusement grossir le trésor amassé par le baron Henrion. C'est un procédé pour qui veut construire une histoire ecclésiastique en vingt-cinq volumes. Afin de voiler ce que le procédé avait d'excessif, l'abbé Migne écrivait à dom Pitra que M. le baron Henrion avait pris ouvertement parti pour le P. Guéranger dans sa controverse avec le prince de Broglie et l'avait cité beaucoup dans son tome treizième (1). Lorsqu'il fut interpellé, l'auteur répondit qu'une si vigoureuse et si admirable polémique contre le naturalisme qui nous envahit ne saurait recevoir une publicité trop grande, et que seul l'état précaire de sa santé alors très éprouvée l'avait empêché de convertir en

(1) Lettre du 13 janvier 1858.

un consentement formel l'autorisation tacite sur laquelle il avait compté (1). Le litige fut porté devant l'archevêque de Reims qui personnellement ne réclamait aucune propriété littéraire et applaudissait notoirement à tous emprunts faits à ses livres. Une transaction intervint; et l'affaire, grâce à cet arbitrage accepté de bonne grâce par dom Guéranger, finit à l'amiable.

Dom Pitra habituellement à Paris était le discret et habile négociateur de toutes ces affaires. Un signe de son abbé l'amena à Solesmes où il passa tout le carême de 1858 dans l'intimité de cette vie monastique dont il avait trop peu joui et qui allait lui échapper pour toujours. Une faveur croissante s'attachait dès lors à son nom : elle lui était méritée par le charme de ses relations, sa conversation spirituelle, une admirable étendue d'information, une aisance de travail qui semblait se jouer dans tous les départements de l'érudition, joyeuse, alerte, ne trahissant jamais aucune fatigue, jamais alourdie même par son infinie richesse et d'ailleurs consciente à ce point de ses ressources qu'elle allait d'elle-même et sans cesse à des études nouvelles. Les textes inédits recueillis alors dans les quatre premiers volumes du *Spicilege* étaient loin de suffire à son activité dévorante; la patrologie orientale sollicitait vivement sa curiosité. Les cours de M. Quatremère l'avaient initié au syriaque et à l'arménien. Pour se délasser des langues orientales, il donnait tantôt au *Correspondant* (2) une étude sur les lettres des papes, sujet toujours cher auquel il devait revenir encore sur la fin de sa vie, tantôt à *l'Univers* des articles sur les canons et collections canoniques de l'Eglise grecque (3) ou sur la patrologie de Migne (4), sans que l'austérité de ses études enlevât jamais rien à son affectueuse simplicité.

Il n'avait pu se méprendre sur les témoignages de bienveillance inaccoutumée qu'il recevait de l'archevêché de Paris et en avait naïvement livré la confiance à son abbé. Dom Guéranger n'avait vu d'ailleurs dans ces égards dont son moine était l'objet autre chose que le tribut d'estime mérité par la science et la vertu de dom Pitra. Et pourtant il y avait autre chose; on ne tarda guère à en être averti. Le 15 mars, dom Guéranger se préparait à partir pour Ligugé afin d'y célébrer la fête de saint Benoît, lorsque lui arriva une lettre de la nonciature. « Mon très révérend père, lui écrivait Mgr Sacconi, Sa Sainteté, ayant conçu quelque projet à l'égard du P. dom Pitra, m'a ordonné de l'inviter à se rendre à Rome le plus tôt possible. » Quel était le projet du saint père?

(1) Baron Henrion à D. Guéranger, 17 janvier 1858.

(2) T. XXX, p. 513 et suiv. (10 août 1852); t. XXXI, p. 317 et suiv. (25 décembre 1852); t. XXXIII, p. 385 et suiv. (25 décembre 1853).

(3) 4, 17 et 23 novembre 1857.

(4) 5 février, 4 mars 1858.

On était sur ce point réduit aux conjectures; le nonce lui-même ne savait rien si ce n'est l'ordre du pape; mais l'inquiétude de dom Pitra était grande: il pressentait le sacrifice de la vie monastique à laquelle il n'avait goûté qu'un peu seulement, et l'abbé de Solesmes devait faire appel à son grand amour de l'Eglise pour y trouver la force de supporter une séparation peut-être définitive, une perte qu'il ne compenserait jamais. Lorsque dom Pitra, se rendant à l'ordre du souverain pontife, revit le nonce, ses pressentiments devinrent une certitude; il lui fut signifié qu'il devait s'attendre à un long séjour. « Je ne puis trop me recommander à vos bien chères prières, écrivait-il de Paris à son abbé, ni trop réclamer ces bénédictions de père que je suis durement menacé de perdre, peut-être parce que je n'ai pas su en profiter assez (1). »

Laissons l'admirable moine se rendre à Rome et à sa destinée glorieuse. pour reprendre le récit des travaux de dom Guéranger. S'il y eut toujours une étroite correspondance de pensée entre l'évêque de Poitiers et l'abbé de Solesmes, jamais elle n'apparut plus éclatante qu'à l'époque où nous sommes parvenus; elle implique l'idée d'un concert préétabli. Tous deux avaient ensemble abordé le problème de la philosophie séparée; mais le naturalisme en philosophie qui pour l'abbé de Solesmes n'était qu'un incident devint pour l'évêque de Poitiers la matière de sa seconde instruction synodale. Il y fit voir à tous chrétiens le caractère antirationnel, contradictoire et nettement impie de la philosophie indépendante. Sous le bénéfice de cette vigoureuse démonstration, dom Guéranger pouvait retourner à l'idée première qui avait motivé la critique du livre de M. de Broglie, le naturalisme en histoire. Nous ne croyons point devoir nous excuser auprès du lecteur si, en écrivant la vie d'un homme qui fut avant tout un témoin et un docteur de la vérité, nous nous arrêtons longuement sur l'exposé de la pensée doctrinale qui en a fait le centre et l'unité. La vie de dom Guéranger n'est pas dans les événements qui l'ont remplie : elle est toute dans la doctrine qu'il a semée. « Je ne suis qu'un catéchiste, aimait-il à répéter, j'aime à expliquer l'a b c de la doctrine. » Et il s'en faut de beaucoup qu'aujourd'hui même et en face d'un naturalisme qui, pour se rajeunir, a pris des couleurs plus modernes, les *catéchèses* de dom Guéranger aient perdu quelque chose de leur opportunité.

Il les poursuit sur le terrain de l'histoire, son lieu de prédilection. « Pour un chrétien, disait-il, la philosophie séparée n'existe pas, de même pour le chrétien il n'y a pas d'histoire purement humaine (2). » Dieu en a pris possession non pas seulement par sa Providence qui gouverne les événements et les hommes et les rapporte à une fin connue de lui, mais encore par l'Incarnation de son Fils et l'élévation de l'humanité à l'ordre

(1) Lettre de mars 1858.

(2) *Du naturalisme dans l'histoire.* (*L'Univers*, 21 février 1858.)

surnaturel; c'est une mainmise de Dieu dont on ne saurait faire abstraction. Ni l'homme, ni la société, ni l'humanité, ni l'histoire ne sont explicables en dehors de l'idée chrétienne; et si la Providence n'est pas un mot, si l'Incarnation n'est pas un mythe, si l'ordre surnaturel n'est pas une rêverie, si l'éternité n'est pas un mirage, ce vaste ensemble de la vie de l'humanité que l'histoire a la prétention de présenter aux esprits a un sens, une portée, une loi, une direction. Il ne se peut qu'il n'y ait autre chose là que des faits et des dates, un pur spectacle, et que l'humanité au cours de sa longue vie n'ait rien à faire, rien à obtenir.

L'école fataliste a voulu réduire l'histoire à n'être que le théâtre de « l'espèce humaine aux prises avec l'invincible enchaînement de causes brutales produisant d'inévitables effets ». Parmi ceux qu'a effrayés le vide immense de cette conception athée et qu'un instinct secret a empêchés de délirer à ce point, il en est qui n'ont pas refusé à Dieu une part d'intervention originelle pour créer l'humanité, pourvu qu'une fois émancipée, Dieu la laisse fournir son chemin et avancer toute seule dans la voie d'une perfection indéfinie que réalisera, automatiquement sans doute, le jeu des forces qui s'agitent confusément dans son sein. C'est l'école humanitaire où « l'humanité est à elle-même sa propre fin ». De ces deux conceptions l'abbé de Solesmes n'a pas de souci. Nous le savons déjà par une discussion antérieure, l'école ennemie pour lui, c'est l'école naturaliste qui peut faire illusion même aux chrétiens en reconnaissant une action providentielle, mais demeure dans son expression rigoureuse antichrétienne quand même, parce qu'elle fait abstraction de l'ordre surnaturel : le christianisme n'est pour elle qu'un incident heureux, bienfaisant, amené par un cours régulier de causes, de faits, d'influences, où il n'y a point de place pour une intervention divine d'ordre surnaturel et miraculeux.

Pour l'école chrétienne, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Verbe de Dieu fait chair, est le centre de l'histoire, le point culminant des annales humaines, qui se rapportent à lui et dont il divise la durée : avant Jésus-Christ, après Jésus-Christ. Les temps qui l'ont précédé ont préparé sa venue; le travail de la pensée grecque, la doctrine religieuse des juifs, le mouvement des races, la succession des empires, l'unité romaine, tout cela, c'est la route frayée à l'homme-Dieu et à son Eglise. La dépravation, les ténèbres, les calamités de ces temps où Dieu pourtant ne s'est pas laissé sans témoignage, les siècles d'attente sont pour la triste humanité la longue et dure expérience du besoin d'un Sauveur. Les temps qui suivent la venue du Seigneur ont pour fonction d'étendre par le moyen de l'Eglise à toute la postérité humaine le bienfait de la vie surnaturelle qu'il apporta au monde.

Et cette conception de l'histoire, la seule vraiment chrétienne et réelle, est la seule aussi qui rende raison des faits, qui les groupe dans leur unité,

qui définisse leur orientation commune. Elle a ses points d'appui dans le rôle et l'existence du peuple juif, dans l'établissement miraculeux de l'Eglise, dans son admirable conservation : elle a ses modèles dans la *Cité de Dieu* et le *Discours sur l'histoire universelle*.

Je sais, ajoute fièrement l'abbé de Solesmes, qu'il faut aujourd'hui du courage pour traiter l'histoire sur ce ton; l'école naturaliste est si puissante par le nombre et le talent, elle est si bienveillante pour le christianisme qu'il est dur de la braver en tout et de n'être à ses yeux qu'un écrivain mystique, tout au plus un homme de poésie, quand on aspire à la réputation de science et de philosophie. Mais la voie est tracée de main de maître et, à la suite de Bossuet et de saint Augustin, on peut encourir les futiles jugements du naturalisme contemporain. C'est beaucoup, sans doute, de régler sa vie intime par le principe surnaturel, mais ce serait une grave inconséquence, une haute responsabilité que ce même principe ne conduisit pas toujours notre plume (1).

Chemin faisant, l'abbé de Solesmes signalait dans l'histoire de l'Eglise et dans l'histoire de notre pays de France des manifestations divines épisodiques que l'historien catholique ne saurait taire sans un déni de vérité, atténuer sans fausser l'histoire elle-même, contester sans causer de scandale (2). Il est une heure où en face du public chrétien l'historien est mis en demeure d'affirmer sa foi; il ne saurait se dérober à ce devoir sans trahir.

Il faut donc se résoudre à choquer ou, si l'on n'en a pas le courage, s'abstenir d'écrire l'histoire. Nous avons assez de ces livres hybrides dont les auteurs croyants font chorus dans leurs jugements avec ceux qui ne croient pas. Ce sont ces trahisons innombrables qui ont enfanté tant de préjugés et aussi tant d'inconséquences, obstacle invincible à la formation d'une catholicité énergique et compacte.

Mais, diront certains écrivains habiles à déguiser leur foi sous un verbiage à la mode, toujours ardents à prôner ce qu'ils appellent les idées de la société moderne, voulez-vous donc que nous écrivions l'histoire sur le ton d'un livre de dévotion? Devons-nous donc faire de nos livres et de nos articles de revues autant de sermons, autant de traités de théologie ou de droit canon? — Non, chaque chose a et doit avoir le ton qui lui est propre; mais l'histoire est vraiment la région où se produit le surnaturel, et il faut avoir le courage de le montrer à vos lecteurs (3).

Exactitude critique et courage, ce sont les qualités que dom Guéranger requiert de l'historien : l'affirmation du côté surnaturel lui semble réclamée non par la foi seulement, mais par les exigences de la vérité historique.

(1) *Du naturalisme dans l'histoire*. (*L'Univers*, 21 février 1858.)

(2) *L'Univers*, 21 mars 1858.

(3) *Ibid.*, 11 avril 1858.

Et en effet si le surnaturel existe, pourquoi le taire? Et si vous doutez qu'il existe, êtes-vous encore chrétien?

Il y a une grâce attachée à la confession pleine et entière de la foi. Cette confession, nous dit l'apôtre, est le salut de ceux qui la font, et l'expérience démontre qu'elle est aussi le salut de ceux qui l'entendent. Toutes les fois qu'un exemple de cette franchise chrétienne a été donné, il n'a jamais manqué d'exciter la sympathie. Lorsque M. de Montalembert il y a plus de vingt ans publia l'*Introduction à l'histoire de sainte Elisabeth*, il y eut bien quelque étonnement, même quelques murmures. Il était difficile de rompre en visière au naturalisme historique avec plus d'énergie que ne l'avait fait l'auteur : l'*Introduction* et le livre lui-même en ont-ils souffert (1)?

A dessein l'amitié persévérante de l'abbé de Solesmes unissait le souvenir de M. de Montalembert et sa puissante initiative à l'idée qu'il se formait de l'historien catholique. Il ne savait pas oublier les jours d'autrefois. Son allusion fut sans réponse : Montalembert ne lisait pas l'*Univers*. L'étude commencée se poursuivit, semant les leçons d'histoire avec la prodigalité insouciant d'une pensée trop riche pour se contenir, trop modeste pour recueillir les pages écrites au jour le jour et les soustraire à l'oubli. Sur l'établissement de l'Eglise, sur le témoignage des martyrs, sur les moines, il y avait grand intérêt à parler et beaucoup de préjugés à démentir. Un des articles (2) se termine par la promesse à peine voilée d'une *Vie de saint Benoît* où il se proposait de compléter le point de vue très insuffisant de ceux qui croient avoir tout dit des moines, quand ils ont vanté leur action dans le défrichement des landes et dans l'anoblissement du travail, s'il s'agit des temps anciens, et dans le déchiffrement des chartes et des diplômes, s'il s'agit des temps plus modernes. Mais le temps d'achever enfin cette *Vie de saint Benoît* ne devait jamais venir; elle eut le sort de ces mille travaux caressés par l'abbé de Solesmes, auxquels une vie de Mathusalem n'aurait pu suffire, projets d'un jour que la vie emporte, œuvres amorcées déjà à qui d'autres œuvres plus neuves ou plus pressantes viennent apporter une diversion.

Un souffle d'ardeur généreuse passait alors sur la France comme pour faire oublier à l'Eglise des apostasies retentissantes. Ernest Renan publiait ses *Etudes d'histoire religieuse*, mais la vérité trouvait d'éloquents défenseurs; et en dehors même des réfutations épiscopales, les voix ne manquaient pas pour rappeler à celui qui réclamait si haut les droits de la critique, de la science et de la raison, que finalement la science, la critique, la raison, c'était lui-même. Après avoir tant reproché à Louis XIV son orgueilleuse parole : « L'Etat, c'est moi », il y avait

(1) *L'Univers*, 11 avril 1858,

(2) 9 mai 1858

quelque présomption à dire : « La vérité, c'est moi. » On ne prend ce ton, disait M. Foisset, que lorsqu'on s'est grisé trop jeune d'un vin du Rhin difficile à boire.

Dom Guéranger applaudissait à cette ardeur chrétienne comme à une promesse de rénovation. On lui savait l'âme si largement hospitalière à tous les travaux capables de servir et d'honorer l'Eglise, que les écrivains du jour, de nature très variée, venaient chercher auprès de lui encouragement et inspiration : Segretain et Blanc de Saint-Bonnet, Auguste Pradié et Léon Gautier qui se reconnaissait redevable à *l'Année liturgique* d'avoir connu et goûté les œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor. La correspondance quotidienne, les affaires de dom Dépilier, le voyage de dom Pitra à Rome, la controverse avec M. Maret non terminée encore non plus que celle avec l'abbé Bernier, la critique du naturalisme en histoire: on aurait pu croire l'attention de dom Guéranger épuisée par une telle variété d'objets. Aussi fut-ce une surprise lorsque *l'Univers* du 23 mai annonç<sup>a</sup> en même temps et une suspension momentanée de l'étude sur le naturalisme dans l'histoire et une série d'articles sur un livre alors à peu près inconnu en France : la *Cité mystique de Dieu* de Marie d'Agréda.

Marie de Jésus d'Agréda était une franciscaine du dix-septième siècle. Son père et ses deux frères étaient entrés dans l'ordre de Saint-François; sa mère et sa plus jeune sœur convertirent leur maison en un monastère qui fleurit sous le gouvernement de Marie de Jésus élevée malgré elle à la charge d'abbesse. Elle l'occupa trente-cinq années et finit sa vie en odeur de sainteté dans cette même demeure où avait été son berceau. Dieu l'avait d'abord prévenue de grâces singulières puis élevée à une très haute contemplation. Sans qu'elle eût à franchir la clôture de son monastère, Dieu lui avait donné de procurer efficacement la conversion des peuplades indigènes du Nouveau-Mexique. Elle eut durant vingt-deux ans une correspondance suivie avec le roi d'Espagne Philippe IV qu'elle soutint dans l'accomplissement de ses devoirs de roi chrétien. Son confesseur, religieux docte et pieux, lui fit une loi d'obéir à l'invitation qu'elle avait reçue souvent dans sa prière extatique d'écrire la vie de la Mère de Dieu. Elle obéit, prit la plume en 1637 et donna à son œuvre, qui avait pour dessein de révéler les grandeurs et les actions de la sainte Vierge, le titre allégorique : *la Cité mystique de Dieu*, par allusion aux paroles du psaume LXXXVI : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei*. Un confesseur survint qui condamna au feu le manuscrit et à l'oubli toutes les révélations et manifestations divines qui lui avaient donné naissance. Un autre confesseur lui succéda : le livre de *la Cité mystique* fut écrit de nouveau et, sauf certaines additions que Marie d'Agréda signala elle-même, reproduisit exactement le texte original. On put s'en assurer en confrontant le texte ainsi reproduit avec l'exemplaire donné

à Philippe IV, que le confesseur incendiaire n'avait pu atteindre.

L'ouvrage fit grand bruit; il fut déféré au jugement de l'Eglise; évêques et universités prirent parti. Un décret du saint-office l'interdit par mesure disciplinaire (1); un décret d'Innocent XI rapporta celui du saint-office, en dérogeant pour cette fois aux usages. « On sait, dit dom Guéranger, combien cette congrégation est grave dans ses opérations et a peu l'habitude de revenir sur ce qu'elle a déterminé; la considération dont elle jouit est à ce prix (2). » Plus tard Benoît XIII autorisa à garder et à lire le livre précédemment incriminé; puis, à l'occasion du procès de béatification de la vénérable mère Marie de Jésus d'Agréda, Benoît XIV soumit à une commission de cardinaux et d'experts compétents le soin d'apprécier si les huit tomes manuscrits de *la Cité mystique* étaient vraiment de son style et de sa main. L'examen traîna en longueur sous les pontificats de Benoît XIV et de Clément XIII; ce ne fut qu'en 1771 sous Clément XIV que l'authenticité de ces manuscrits fut dûment reconnue et solennellement affirmée.

Le décret de Clément XIV, longtemps ignoré, avait été récemment mis en lumière dans la collection des *Analeccta juris pontificii* (3). Mais pourquoi l'abbé de Solesmes se laissait-il détourner de l'œuvre commencée pour aborder l'examen d'une question si spéciale que celle de *la Cité mystique* et de la révélation toute privée qui y est contenue? Voulut-il seulement déférer à la très aimable invitation du R. P. Laurent, provincial des capucins de la province de Paris, qui venait de rééditer le livre de la vénérable Marie d'Agréda et lui demandait de le présenter aux lecteurs de *l'Univers* (4)? Ou bien crut-il l'heure venue d'apporter sous cette forme son hommage à la sainte Vierge? Pensa-t-il qu'il y avait justice à relever ces manœuvres jansénistes auxquelles Bossuet lui-même s'était laissé surprendre et qui avaient arraché en 1696 à la Sorbonne, contre le livre de *la Cité mystique*, une censure irrégulière en sa forme : revanche chétive de la sentence qui trois ans auparavant avait atteint le livre de Baillet sur la dévotion à la sainte Vierge et le culte qui lui est dû? Dans la pensée de dom Guéranger, les révélations privées, encore que l'élément humain y compose avec l'élément révélé, sont une des voies par lesquelles le surnaturel et l'édification pénètrent dans le peuple chrétien. Ce n'était donc pas pour lui se distraire de son thème habituel que présenter ce livre aux fidèles. L'examen qu'il se proposait lui fournirait l'occasion de montrer dans les révélations privées la permanence de l'illustration surnaturelle et l'action constante de l'Esprit de Dieu sur les âmes saintes. Peut-être aussi n'était-il pas

(1) 26 juin 1681.

(2) *Marie d'Agréda et la Cité mystique de Dieu*. (*L'Univers*, 19 novembre 1858.)

(3) Livraison de juillet 1856.

(4) Lettre du 17 avril 1858.

indifférent à l'exposé, sur le motif de l'Incarnation, d'une théorie qui lui fut toujours chère.

Dès l'apparition du premier article, il y eut émoi au camp du gallicanisme. Les révélations privées avaient mauvaise réputation; Bossuet était un homme à ménager; et, à supposer contre toute vraisemblance que les remarques sur le livre de Marie d'Agréda, remarques dont le moindre tort était de ressembler beaucoup à celles d'Ellies Dupin, ne fussent pas de l'évêque de Meaux, sa correspondance portait néanmoins des traces évidentes de son peu de sympathie pour l'extatique espagnole. Alors même qu'il se laissait surprendre aux manœuvres jansénistes, Bossuet pour les gallicans demeurait intangible; d'ailleurs, c'était à l'épiscopat seul qu'il appartenait de décider si la *Cité mystique* pouvait être utilement présentée au lecteur français.

Le nonce, Mgr Sacconi, fut saisi de l'affaire. Il aimait la paix et redoutait toutes polémiques qui eussent eu pour résultat de rendre quelque vie au gallicanisme. Il avait appris de saint Augustin que mieux vaut laisser mourir avec honneur ce qui s'en va à la mort; et, malgré le concert de plaintes organisé autour de lui, il n'en estimait pas moins hautement le courage et le caractère de dom Guéranger. Il se borna donc à des conseils de modération; tout au plus, au souvenir des articles sur le livre du prince de Broglie, demanda-t-il que la polémique fût brève (1); mais, l'affaire étant engagée, il abandonna à l'écrivain et au journal le soin de la poursuivre à leur gré. C'est tout ce qu'on voulait à *l'Univers* comme à Solesmes. L'examen comprit vingt-huit articles. D'Arras, Mgr Parisis applaudissait à la nouvelle série (2); Mgr Pie la trouvait intéressante mais regrettait la diversion et s'étonnait que l'abbé de Solesmes eût lâché le naturalisme pour un sujet de pure édification (3). C'est sans doute afin de donner satisfaction à l'évêque de Poitiers et peut-être pour lui en montrer le secret lien que dom Guéranger mena de front dans les colonnes de *l'Univers* et l'étude sur Marie d'Agréda et ses leçons sur le naturalisme en histoire. Seul l'évêque de Montauban, Mgr Doney, croyait que dom Guéranger et *l'Univers* marchaient sur des charbons ardents; sa conviction était que les seuls franciscains applaudiraient et que dom Guéranger n'obtiendrait le suffrage d'aucun évêque de France (4).

Désormais la cause de Solesmes était gagnée auprès même des adversaires d'autrefois. L'évêque d'Angers, Mgr Angebault, n'avait plus de fête où l'abbé de Solesmes ne fût invité; et lorsqu'eut lieu le 27 juillet la consécration de la chapelle du collège de Combrée, il témoigna de façon

(1) Du Lac à D. Guéranger, 9 juin 1858.

(2) Mgr Parisis à Louis Veuillot. (Lettre de du Lac à D. Guéranger, 12 juin 1858.)

(3) Du Lac à D. Guéranger, 19 juin 1858.

(4) Mgr Doney à du Lac. (Lettres de du Lac à D. Guéranger, 6 et 19 juin 1858.)

très aimable le désir qu'il y prit part (1). L'invitation ne put être acceptée, car antérieurement, pour reconnaître les liens qui unissent *ab antiquo* les fils de saint Ignace et les fils de saint Benoît, dom Guéranger avait promis au P. Stumpf, recteur de Saint-Clément de Metz, de prononcer le panégyrique de saint Ignace dans l'ancienne abbaye messine, devenue récemment un collège des pères jésuites. « Ancien habitant de Saint-Michel de Laval, écrivait le père recteur, je sais assez votre cordiale affection pour la compagnie et suis assuré que vous tiendrez à resserrer encore les liens qui unissent les bénédictins de France à leurs frères en Jésus-Christ et en l'unité romaine, les enfants de saint Ignace (2). » Il voulait savoir l'heure précise de l'arrivée à Metz de l'abbé de Solesmes : « Il y a de quoi se perdre deux fois dans les rues tortueuses de notre ville avant de parvenir jusqu'à nous, et on ne manquerait pas d'imputer au compte des pauvres pères jésuites le malheur de votre disparition (3). »

L'accueil à Saint-Clément fut empreint de la plus fraternelle cordialité. Dans le panégyrique qu'il prononça, dom Guéranger se complut à signaler, en dépit des différences de but et de physionomie, les liens variés qui unissent à l'ordre de Saint-Benoît la compagnie de Jésus. Il montra comment ces deux formes religieuses, associées déjà dans une commune mission apostolique, ont vu se resserrer encore par des dispositions historiques et providentielles cette fraternité première. La conversion de saint Ignace, ses premiers pas dans la voie de la sainteté, les linéaments de la compagnie, le livre des *Exercices*, la profession de saint Ignace et de ses premiers compagnons à Saint-Paul-hors-les-murs, la restauration, après la tempête, de la compagnie de Jésus accomplie par un pontife de l'ordre de Saint-Benoît, n'était-ce pas autant de témoignages d'une parenté spirituelle? Il n'était pas jusqu'à cette abbaye de Saint-Clément où s'élevait sa voix et qui, après avoir été le séjour des moines, abritait aujourd'hui les pères de la compagnie, qui ne témoignât que bénédictins et clercs réguliers appartiennent à la même milice, travaillent à la même œuvre et combattent sous les ordres d'un même roi (4).

Dom Guéranger rentra à Solesmes pour la fête de l'Assomption. Il se devait aux professions nombreuses que lui amenaient, comme une divine récompense de ses travaux, les fêtes de fin d'année. Cependant l'étude sur Marie d'Agréda se poursuivait dans les colonnes de *l'Univers*, mêlée aux leçons sur le naturalisme contemporain. Les révélations privées, leur rapport avec la doctrine révélée, leur portée, la prudence qu'il faut

(1) Lettre du 13 avril 1858.

(2) Lettre du 12 mai 1858.

(3) Lettre du 21 juillet 1858.

(4) *Le Vœu national, Echo du Pays messin*, 6 août 1858.

apporter à leur examen, toutes ces questions de détail alternèrent avec les grandes lignes qui dessinent la marche providentielle de l'histoire et en sont la réelle interprétation.

Sa pensée ne se détachait pas de dom Pitra. « Vous avez dom Pitra à votre disposition, écrivait-il au chevalier de Rossi, mais c'est à mes dépens et je vous avoue ne pas me consoler de cet exil. L'expression est impropre peut-être lorsqu'il s'agit de la patrie de tous les chrétiens; mais il me serait bien dur de penser que cet excellent confrère et ami me serait enlevé pour longtemps (1). » Il nourrissait encore l'espoir de le reconquérir. Dom Pitra de son côté se faisait la même illusion. « Grâce à Dieu, écrivait-il à son abbé, je reste ce que j'étais, simple moine sous votre chère obédience. Je ne désespère pas même de vous revenir bientôt. Ma mission est toute littéraire (2). » Dom Cabrol a raconté en quoi consistait cette mission (3). Elle avait pour dessein de tendre la main aux grecs-unis de Russie; dom Guéranger ne pouvait que s'incliner, quelque regret qu'il eût, devant celui qu'il appelait le supérieur général de tous les réguliers. « Vous aurez beaucoup à faire pour vous initier aux langues de la Russie, écrivait-il à dom Pitra. En outre, il faudra étudier la théologie et toutes les questions photiennes dans le passé et le présent. Vous allez devenir l'ami intime de l'excellent père Gagarin. Quant à la canonique et à la liturgie, il y aurait matière aussi à des travaux mûrement médités. Je suivrai tout cela de loin avec un vif intérêt, mais grâce à Dieu vous n'êtes pas encore parti (4). » Et quelques jours plus tard, il lui rappelait encore la nécessité d'étudier les discussions antérieures, depuis le neuvième siècle, et lui signalait les livres qui pouvaient lui servir à cet effet (5). Enfin, le 14 mai il le félicitait du tour que prenaient les affaires et du loisir qui lui était laissé, avant de se rendre à sa mission, de recueillir dans la Vaticane et les bibliothèques de l'Italie tous les documents qui lui seraient utiles pour l'étude du droit byzantin.

Cette dernière lettre avertissait dom Pitra que, malgré ses efforts, l'intrigue de dom Dépillier à Rome était sur le point de triompher. Après examen, dom Pitra put s'assurer par lui-même que la situation était alarmante sinon désespérée. C'était aussi l'opinion de l'abbé Pescetelli, procureur de la congrégation du Mont-Cassin. Dom Pitra se sentit débordé. « Je suis en disproportion complète avec de pareilles difficultés, écrivait-il d'un ton découragé : je ne puis, bien cher et affligé père, que vous promettre le dévouement le plus absolu... Je ne puis

(1) Lettre du 4 juillet 1858.

(2) Lettre du 15 avril 1858.

(3) *Histoire du cardinal Pitra*, chap. xv, p. 220 et suiv.

(4) Lettre du 29 avril 1858.

(5) Lettre du 5 mai 1858.

compter que sur un médiocre résultat (1). » Dom Dépillier avait réussi à s'emparer de l'esprit de Mgr Bizzarri; en même temps des influences gallicanes s'employaient activement à inquiéter Rome au sujet de l'administration temporelle de l'abbaye de Solesmes et à solliciter pour cette maison, qu'on prétendait ruinée par les malversations et l'incurie de son chef, le bénéfice d'une visite apostolique (2).

Mais la Providence vint au secours de l'abbaye menacée. Là où le dévouement de dom Pitra ne pouvait conjurer l'intrigue, l'affection et la sagesse du nouvel évêque de Saint-Claude firent entrer ces longues négociations dans une phase nouvelle. Ce n'est pas que Mgr Fillion n'eût été fortement pressenti et que, dès avant sa consécration épiscopale, des efforts n'eussent été tentés auprès de lui pour l'amener, sous la pression des plus inquiétantes nouvelles, à prendre parti contre dom Guéranger. On avait lu les pièces officielles : elles étaient écrasantes. On avait fait l'historique de la fondation d'Accey, et là encore les documents les plus authentiques établissaient que dom Dépillier était un innocent, presque un martyr, et l'abbé de Solesmes, un persécuteur. Rome jugeant après examen des pièces avait donné gain de cause à dom Dépillier et l'avait définitivement soustrait à la juridiction de son abbé. Combien il fallait que dom Dépillier eût raison pour que, au mépris des services rendus par dom Guéranger à la liturgie romaine, Rome prononçât contre lui! On citait des appréciations romaines; elles concordaient toutes à montrer que dom Guéranger ne pouvait être défendu. Tout fut mis en œuvre afin de persuader à Mgr Fillion que la cause était jugée irrévocablement. Dès lors pouvait-il sans témérité ou dès le début de son épiscopat s'immiscer dans une affaire terminée? Et, plutôt que d'essayer une réhabilitation désormais impossible, n'était-il pas plus sage de prendre son parti d'une sentence maintenant acquise et d'oublier tout le passé, puisque aussi bien on n'y pouvait plus rien changer? L'affaire avait pris désormais une direction nouvelle, poursuivait le plaidoyer, et l'évêque de Saint-Claude était averti que Rome l'inviterait sans retard à accueillir dans le monastère d'Accey une colonie nouvelle, sous la conduite de dom Dépillier. Quant à dom Guéranger, il y avait péril à s'engager en sa faveur : le pape venait d'ordonner à la congrégation de le poursuivre d'office *propter bona ecclesiastica male alienata et dilapidata* (3).

A ces renseignements qui semblaient puisés aux meilleures sources, s'ajoutaient des lettres de dom Dépillier à Mgr de Saint-Claude, lettres d'une modération affectée, habilement calculées pour ménager l'amitié connue de l'évêque pour l'abbé de Solesmes, et où le retrait des moines

(1) Lettre du 21 mai 1858.

(2) *Ibid.*

(3) L'abbé Bréteau à Mgr Fillion, 12 mars 1858.

d'Acey était présenté comme une renonciation volontairement consentie par dom Guéranger pour fortifier la communauté de Ligugé. La congrégation des évêques et réguliers avait soumis dom Dépillier « à l'obédience immédiate et unique du saint-siège (1) », et la maison d'Acey était d'ores et déjà pourvue, par le concert de Son Eminence le cardinal préfet et du révérendissime dom Cazaretto, abbé de Subiaco. C'était par déférence pour Mgr Fillion que le supérieur désigné de la maison bénédictine d'Acey avait voulu surseoir à l'impatience légitime de tous les souscripteurs, pour ne rien faire que de concert avec l'autorité épiscopale nouvelle (2).

Si habilement que la trame fût ourdie, elle ne surprit pas le jugement de Mgr Fillion. Au lieu de se laisser dessaisir, il témoigna vouloir soumettre la question à un sérieux examen. L'empressement exagéré de dom Dépillier eût trahi, même à un esprit moins perspicace, le dessein de précipiter la sentence; et, des informations abondantes que le moine fournissait à l'évêque (3), le moindre tort était de n'avoir pas été sollicités.

Cependant, à Rome, dom Pitra profitait d'une audience pontificale afin d'appeler l'attention de Pie IX sur cette étonnante procédure, et Mgr Falcinelli, nommé nonce au Brésil, avait voulu en son audience de congé « obtenir du saint père une bénédiction spéciale pour son très grand et très cher ami l'abbé dom Guéranger, promoteur en France de la liturgie romaine et défenseur du saint-siège, qui est en ce moment en grande tribulation ». — « Dites bien au bon abbé Guéranger, avait répondu le pape, que nous lui conservons toute notre estime et toute notre affection. Il paraît qu'il est très affligé, mais qu'il ne se tourmente pas, ni dom Pitra ni lui-même. Le cardinal della Genga me parlera de cette affaire; nous l'arrangerons sans leur causer aucun désagrément (4). » Les souverainetés même absolues sont loin d'être dans leur exercice aussi libres qu'on pourrait le penser à distance, et l'obstination du seul Bizzarri maintenait les choses dans un *statu quo* déplorable. « Mais comptez bien, très cher révérendissime, que ni l'abbé Pescetelli tout découragé qu'il est, ni votre pauvre procureur de passage, tout inexpérimenté et exaspéré qu'il puisse être, ne s'endormiront jusqu'à ce que nous ayons enfin justice (5). »

En attendant la justice entière, des efforts si dévoués amenèrent au moins une détente. L'intrigue se laissait apercevoir; et Mgr Bizzarri lui-même, usant le premier d'un mot qui devait ensuite avoir une grande

(1) 22 janvier 1858.

(2) D. Dépillier à Mgr Fillion, 15 mars 1858.

(3) Lettre du 16 avril 1858.

(4) Lettre de D. Pitra à D. Guéranger, 29 mai 1858.

(5) *Ibid.*

fortune, tenait dom Dépillier pour un « fou furieux (1) ». Sur ces entre-faites, Mgr Falcinelli, en allant prendre possession de la nonciature du Brésil, était passé par Paris et s'y était rencontré avec dom Guéranger. Il était porteur de meilleures nouvelles. « J'ai compté sur Mgr Falcinelli, écrivait dom Pitra, pour suppléer à mon silence. Les nouvelles que j'ai à vous transmettre achèveront de vous rassurer et confirmeront votre dernière et bonne lettre dont je dois vous remercier. Il n'est pas encore possible toutefois de nous endormir; nos ennemis ont les mains et les yeux partout (2). »

Peut-être l'affaire eût-elle encore traîné en longueur, si dom Dépillier n'avait travaillé contre lui-même. Il y a un grain de démence dans toute passion; elle va spontanément à des actes désordonnés. Le moine révolté, sentant peut-être que le nouvel évêque de Saint-Claude ne lui était pas acquis, osa solliciter de Mgr Caggiotti, sous-secrétaire de la congrégation, un *celebret* qui le rendît indépendant de tout évêque; on lui répondit par le sourire. Evincé de ce côté, il se présenta à Mgr Bizzarri et lui annonça d'un ton hautain son dessein de rentrer en France pour revendiquer ses droits de propriétaire. Malgré la faveur évidente qu'il lui avait jusque-là témoignée, le secrétaire de la congrégation s'étonna vivement qu'un religieux oubliât son vœu de pauvreté à ce point et pour toute réponse lui interdit de sortir de Rome. Après avoir fait parvenir ces nouvelles en double expédition à l'abbaye de Solesmes et à l'évêché de Saint-Claude, dom Pitra proposait comme solution définitive que la propriété d'Accey fût remise aux mains de Mgr Fillion; un monastère d'Italie eût donné l'hospitalité à dom Dépillier que la charité de ses confrères et ses propres réflexions eussent sans doute amené à résipiscence (3). Ces propositions étaient incontestablement sages; mais tout devait échouer devant une passion obstinée: et comme désormais le siège de Saint-Claude avait un évêque, comme toute l'affaire était en sa main, dom Guéranger invita dom Pitra à se dessaisir de la question et à l'abandonner à la seule direction qui pût la conduire à bonne fin. Cette invitation plut fort à dom Pitra, beaucoup plus habile à déchiffrer les manuscrits qu'à débrouiller une intrigue. « Je me sens tellement incapable d'entrer dans les souterrains et les chausse-trapes où il faudrait poursuivre nos adversaires, que je vous promets de rester au point d'arrêt que vous m'avez prescrit (4). »

Quelques jours auparavant, mis en demeure par Mgr Bizzarri ou de céder ses titres de propriétaire ou de se faire séculariser, dom Dépillier avait choisi ce dernier parti et avait quitté Rome, emportant une lettre

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 21 mai 1858.

(2) Lettre du 15 juin 1858.

(3) *Ibid.*

(4) Lettre du 29 juin 1858.

de sécularisation qui ne devait toutefois sortir son effet que dans le cas où un évêque le recevrait dans son diocèse (1); mais nul évêque d'abord ne voulut l'accueillir. Il en donnait la raison à Mgr Bizzarri :

Les évêques m'ont répondu qu'ils ne voulaient pas se compromettre dans une affaire avec dom Guéranger et qu'en recevant un de ses anciens religieux ils seraient tôt ou tard les victimes d'un homme fort dangereux qui ne reculait devant aucun moyen pour perdre à Rome et dans le public, par des diffamations et des calomnies odieuses, les personnes qu'il supposait ne point marcher sur ses traces. On m'a ajouté, poursuit dom Dépillier, que ce n'était point Pie IX mais bien l'abbé de Solesmes qui était pape pour la France, qu'il s'en attribuait les fonctions et l'autorité, et qu'un évêque assez téméraire pour contredire en quoi que ce soit l'abbé de Solesmes passerait aussitôt à Rome pour un gallican et pour un ennemi du saint-siège.

Et cette lettre qui renseignait si admirablement Mgr Bizzarri se terminait par la demande d'une prorogation de six mois; au cours de ce répit dom Dépillier espérait rencontrer un évêque plus indépendant de l'abbé de Solesmes, qui consentît à l'incorporer à son clergé. Il trouva le loisir et obtint congé de poursuivre ses quêtes dans le diocèse de Troyes et celui d'Orléans, mais sans que ces fâcheuses condescendances apportassent aucun changement réel à sa situation dès lors désespérée.

« On dit bien des choses à votre sujet, écrivait dom Guéranger à dom Pitra avant son départ de Rome. Vous devez en savoir davantage. Dans tous les cas, ce ne sont que de bonnes choses qui réjouissent le cœur de votre père (2). » Ces quelques mots faisaient allusion aux bruits de cardinalat qui circulaient en Italie, en Allemagne et en France, « bruits de journaux désœuvrés, répondait dédaigneusement dom Pitra, qui faute de nouvelles en fabriquent sur mon compte. Je serais tenté d'y voir une persécution de persiflage que des ennemis désorientés font succéder aux injures dont ils nous ont si longtemps gratifiés (3). » De cela et de mille choses, l'abbé et son moine devisèrent à loisir lorsque le 11 novembre les réunit en la fête de saint Martin. Deux jours auparavant, l'abbé de Solesmes écrivait à M. de Rossi :

Dom Pitra est de retour en France et ne tardera pas à rentrer à Solesmes où nous l'attendons de jour en jour. Il me donnera des renseignements sur vos *Inscriptions chrétiennes...* Et *Rome souterraine!* Combien je désire que les *Inscriptions* ne l'entravent pas trop! N'oubliez pas la *Regina viarum* : c'est le cœur, le centre de Rome souterraine. Lorsque vous tiendrez la droite et la gauche, Calixte et Prétexat, vous serez le roi des cryptes sacrées. C'est avec bonheur que je vois commencer votre beau travail par cette capitale des cata-

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 4 juillet 1858.

(2) Lettre du 18 octobre 1858.

(3) Lettre du 22 octobre 1858.

combes. Savez-vous que je serais cruellement désappointé si d'ici deux ans vous ne donniez pas au public votre *Voie Appienne*? Il me faudra alors songer sérieusement à la troisième édition de ma *Cécile*. Vous m'avez suggéré de traiter au long de la vie intime de l'Eglise romaine sous les pontificats qu'a vus Cécile : j'ai donc besoin de vous en toutes manières. Vous m'avez rendu le tombeau de ma gracieuse dame : il faut que vous m'aidiez à dessiner le fond de scène sur lequel elle se détache si admirablement.

Mais il était dans ces lettres question d'autre chose que de publications scientifiques.

Je ne saurais vous dire, cher ami, quel bonheur j'éprouve à penser que vous êtes chrétien de cœur. Vous, vous connaissez et vous aimez Jésus-Christ comme votre Dieu, l'Eglise comme le canal de sa doctrine et de ses grâces, sa Mère comme l'ineffable médiatrice de ses faveurs, ses martyrs comme vos frères toujours vivants qui vous aiment, invisibles, avant qu'ils vous accueillent *in osculo sancto* (1).

Pour quelques jours, de Rossi était à Saint-Paul-hors-les-murs au milieu de ces moines qui lui rappelaient « son tendre et unique ami l'abbé de Solesmes ». L'abbé Pescetelli créait alors à Saint-Paul un musée lapidaire chrétien, analogue à celui du Latran; et en même temps qu'il y apportait son tribut, le chevalier de Rossi s'enveloppait du silence et de la solitude de l'abbaye pour se recueillir devant Dieu. Il donnait à son ami de bonnes nouvelles : le volume des *Inscriptions romaines* avançait rapidement; plus de sept cents inscriptions l'amenaient au commencement du cinquième siècle, et l'introduction chronologique qui ouvrait le volume prenait de grandes proportions (2). Avec le travail de J.-B. de Rossi et l'ouvrage de M. Edmond Le Blant, *les Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au huitième siècle*, l'archéologie chrétienne entrait dans une période nouvelle.

L'opportunité de la doctrine que soutenaient l'évêque de Poitiers et l'abbé de Solesmes sur l'ordre surnaturel et les obligations de quiconque y est entré ne tarda pas à être mise en pleine lumière par le cas du jeune Mortara, qui à ce moment-là même passionna les journaux, émut les chancelleries et provoqua contre l'Eglise un ouragan de déclamations. Il s'agissait d'un jeune enfant appartenant à une famille juive établie à Bologne. Une servante chrétienne l'avait baptisé, alors qu'il était en danger de mort; l'enfant avait survécu. Dès qu'il parvint à l'âge de raison, l'autorité ecclésiastique avertie avait exigé que les droits de son baptême lui fussent reconnus et qu'il fût élevé dans la religion catholique. Sur le refus de ses parents, l'enfant avait été conduit à Rome et

(1) Lettre du 9 novembre 1858.

(2) De Rossi à D. Guéranger, 14 décembre 1858.

reçu dans le collège des catéchumènes. Il n'y avait nul séquestre et ses parents avaient le droit de le visiter.

Ce fait révélé au monde vers le milieu de 1858 fit tomber sur Pie IX, qui réclamait pour l'Eglise un enfant appartenant à l'Eglise, une pluie d'anathèmes. Après tout, disait M. de la Bédollière, le baptême n'était qu'une formalité, « quelques gouttes d'eau sur le front » : avec une conception du baptême ainsi réduite, il était évident qu'on ne pouvait s'entendre. Les discussions sont sans fin, lorsque la nature du litige est à ce point méconnue. Aujourd'hui de tels faits soulèveraient sans doute un moindre scandale : les esprits y seraient plus préparés, semble-t-il, par le fait d'un sectarisme politique qui, sans titre originel, sans doctrine, sans autorité, sans prétention à la possession d'une vérité quelconque, n'en exerce pas moins sur l'intelligence et la vie des enfants qui ne lui appartiennent pas une souveraineté contre laquelle l'Eglise et le pouvoir paternel protestent en vain. Par un juste retour des choses d'ici-bas, par une dure leçon infligée à l'inconséquence et à la timidité des bons, l'impiété possède aujourd'hui presque sans réclamation et exerce paisiblement ces droits que l'on contestait alors à l'Eglise.

Il se trouva un abbé Delacouture pour désavouer le souverain pontife, et le journal qui accueillit sa prose insinua que l'opinion de son collaborateur n'était pas une opinion isolée dans le clergé français (1). La rédaction de *l'Univers* donna vigoureusement. L'abbé de Solesmes ne put se dérober à une question qui passionnait tous les esprits; le bruit que produisait l'affaire Mortara était d'ailleurs à ses yeux un indice trop évident de l'envahissement du naturalisme pour qu'il épargnât au siècle la leçon de théologie qu'il méritait. Cette leçon fut donnée avec une tranquille et irréfutable sérénité :

Deux droits distincts se trouvent ici en présence, celui des parents sur l'éducation de leur enfant, et celui de l'enfant lui-même à jouir des avantages qu'il a obtenus dans son baptême et à être préservé du péril auquel l'exposerait l'infraction des devoirs qui lui incombent. De ces deux droits, l'un appartient à l'ordre de nature, l'autre à l'ordre surnaturel : tous deux viennent de Dieu. Dans le conflit, lequel devra l'emporter? Le droit surnaturel, sans aucun doute. Dieu ne peut être contraire à lui-même... Dieu, qui impose à l'enfant l'obligation de vivre en chrétien, ne peut autoriser en même temps les parents à étouffer en lui le christianisme. La puissance paternelle est donc suspendue dans l'espèce, bien qu'elle persiste pour tout le reste; seulement elle est dévolue, pour l'éducation de l'enfant, à une puissance plus haute, celle de l'Eglise (2).

L'article entier était de cette note calme et douce. C'était si actuel

(1) *Journal des Débats*. (*L'Univers*, 19 octobre 1858.)

(2) *L'Univers*, 24 octobre 1858.

et si simplement chrétien que Louis Veillot, au lieu de le laisser chevaucher de la troisième sur la quatrième page du journal, lui fit les honneurs du Premier-Paris.

Je crois bien que nous avons fait une chose exorbitante..., écrivait Louis Veillot pour s'excuser; vous vous fâchez peut-être, vous nous consternerez, mais vous n'obtiendrez pas que nous nous repentions. Nous avons entendu une voix : Prosper, rédacteur en chef ! Et nous avons cédé. Franchement, très révérend père, cet article était trop beau, il venait trop à propos pour nous exposer à ce que tout le monde ne le lût pas immédiatement. Les coquins surtout qui ont horreur d'apprendre, n'auraient pas été le chercher à la quatrième page (1).

Inopinément devenu rédacteur en chef, l'abbé de Solesmes avait d'abord froncé le sourcil : il se calma devant des excuses présentées de si bonne grâce. Une lettre de Mgr de Mérode lui apprit que son article avait été fort goûté à Rome (2), et lorsque quelques jours plus tard *l'Univers* (3) traduisit pour les lecteurs français l'article de la *Civiltà Cattolica* sur le cas du jeune Mortara, il se trouva qu'en France et à Rome on parlait la même langue et on avait la même foi.

En même temps que Dieu se plaisait à récompenser par de généreuses vocations le travail infatigable de son ouvrier, il guidait vers lui des âmes d'une vertu éprouvée déjà mais ignorantes encore de leur voie ! Il ne nous appartient pas en ces causes d'entrer dans de longs détails; l'Écriture nous apprend qu'il vaut mieux retenir dans l'ombre le secret de Dieu. Pourtant il nous serait difficile de taire une décision qui mit alors en un singulier relief la discrétion surnaturelle de l'abbé de Solesmes. Mlle Paule de Rougé appartenait à une famille admirablement chrétienne des environs, dont la noblesse n'a cessé d'être relevée par la science et la piété. Les annales de l'égyptologie ont inscrit le nom de M. Emmanuel de Rougé à côté des Oppert et des Champollion. A chaque génération nouvelle, Dieu a ajouté à la grandeur de cette ancienne famille et lui a demandé ses fils dont il a fait des apôtres, ses vierges dont il a fait des moniales. Mlle Paule de Rougé était de santé délicate. De bonne heure elle avait été marquée de Dieu pour l'épreuve. Les traits de son doux et calme visage, qui dans la prière semblaient s'animer d'une lumière intérieure, ne trahissaient au cours de la vie que la sérénité et l'abandon. Dès son enfance elle avait aspiré à la vie religieuse, mais son désir s'était heurté à une vive opposition. La souffrance vint comme une réponse de Dieu la clouer sur son lit durant de longs mois, l'affranchir de toute obligation mondaine et, par une sorte

(1) Lettre du 23 octobre 1858. (*Correspondance de Louis Veillot*, t. VI, p. 312.)

(2) 30 octobre 1858.

(3) Numéros du 22 et 23 novembre 1858.

de détour providentiel, la ramener aux conditions de cette même vie religieuse que les hommes lui contestaient. Elle se dévoua jusqu'à l'héroïsme au soin des malades, des infirmes et des pauvres qui devinrent sa famille.

Lorsque les âmes sont aux mains de Dieu, des événements menus déterminent parfois leur vocation, des événements sous lesquels se dissimule, discrète en même temps qu'attentive, l'action de Dieu. Un prêtre du voisinage qui avait créé un orphelinat réclama son concours; elle le donna sans réserve et peu à peu se trouva tellement entraînée dans le mouvement de l'œuvre à qui elle s'était intéressée, que la charité lui fit un devoir, après la mort du prêtre qui l'avait fondée, d'en recueillir pour elle seule le fardeau. Il lui fallut organiser la vie des sœurs qu'on avait réunies dans l'orphelinat, pourvoir aux nécessités matérielles et spirituelles d'une communauté naissante, former des religieuses sans être religieuse, en un mot, être fondatrice et fondatrice malgré soi.

C'est alors que sur les conseils du vénéré M. Bouttier, supérieur du petit séminaire de Préeigné, elle réclama la direction de dom Guéranger, à laquelle elle se rangea par obéissance sinon encore malgré elle; elle ne croyait pas en sa parfaite humilité que son âme valût la peine d'occuper dom Guéranger. Elle ne comptait pas; il s'agissait seulement de son œuvre : fallait-il poursuivre? fallait-il abandonner? Elle révéla à l'abbé de Solesmes et les secrets de son âme et la série des circonstances qui l'obligeaient à prendre une décision. Avec son amour de l'antiquité, ses habitudes de vie contemplative, son esprit de décision prompt et vigoureuse, le directeur improvisé devait sans doute écarter dès l'abord une conception de vie religieuse toute nouvelle et si étrangère à ses goûts : il est si naturel à l'homme de mesurer tout à lui-même! Pourtant il n'en fut rien. Dom Guéranger puisa, dans son respect des âmes et dans sa déférence à la grâce de Dieu, toute la souplesse nécessaire pour aider à une initiative par ailleurs si éloignée de son génie personnel. L'impulsion avait été donnée déjà; il respecta le caractère de l'œuvre commencée, lui assigna la règle de saint Augustin comme base, établit la clôture, revit les constitutions et le cérémonial et attendit que le temps se pronçât sur l'avenir de la petite communauté. Le temps s'est prononcé. Les petites sœurs de Jésus poursuivent encore aujourd'hui leur vie de charité, de dévouement et d'austère réparation. Elles sont sorties de France en 1901, emportant dans leur exil avec l'espoir du retour le souvenir toujours vénéré de cette affection paternelle qui veilla sur leur berceau et à qui, nous le savons, elles se font gloire d'obéir encore.

Cependant l'étude sur Marie d'Agréda, l'étude sur le naturalisme contemporain se poursuivaient avec leur tranquille régularité. Elles impliquaient nécessairement une part de polémique et des allusions fréquentes aux choses et aux hommes du jour. Aujourd'hui c'était

avec M. Beugnot (1), demain avec le *Journal des Débats* et Hippolyte Rigault que s'établissait la conversation. L'abbé de Solesmes se plaisait à relever ainsi, par des allusions que lui suggérait le journal ou le livre, ce que son exposé avait d'austère et d'inévitablement morcelé. Il est rare que le lecteur se donne la peine de recueillir dans le journal quotidien les fragments d'une étude dont il ne voit jamais l'ensemble, l'article d'hier étant oublié déjà et l'article d'aujourd'hui s'arrêtant là même où l'article de demain serait nécessaire. Ce morcellement inévitable donne la sensation d'un train qui s'arrête à toutes les gares et n'arrive jamais. L'inconvénient est plus vivement ressenti encore, lorsque les articles se suivent de loin en loin, à la distance de quinze jours et davantage. Sur la prière de plusieurs, l'abbé de Solesmes voulut y obvier et réunir en un volume les articles consacrés autrefois à l'analyse de l'ouvrage de M. de Broglie. Il lui donna ce titre : *Essais sur le naturalisme contemporain*.

Nous n'aurions pas à y revenir si la préface de ce volume n'avait ménagé à dom Guéranger l'occasion non pas seulement de décrire le progrès du mystère de l'iniquité et les secousses périodiques qu'il imprime à la société française, mais aussi de compléter l'étude qu'il avait consacrée à l'ouvrage de M. de Broglie, par l'examen attentif de toutes les publications antérieures du même auteur. Un lecteur peu renseigné aurait pu croire que la longue critique n'avait porté que sur des incorrections de langage échappées à une plume trop peu familière aux questions de doctrine; mais cette excuse ne pouvait plus être invoquée, lorsque des articles semés çà et là au cours de dix ans témoignaient que l'attitude de l'auteur avait un caractère systématique et résolu. La deuxième édition de *l'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle* avait réformé sur plus d'un point les erreurs de la première, sans pourtant que les corrections l'eussent ramenée à une formule pleinement orthodoxe. Il n'est donné à l'homme ni de s'affranchir complètement de tout amour-propre d'écrivain, ni de s'abstraire de son milieu.

Quand on est le petit-fils, par sa mère, de Mme de Staël, et par son père, d'un ami de M. de Lafayette, disait un ami de M. de Broglie en remerciant dom Guéranger de son livre, on doit à Dieu de grandes actions de grâces pour le miracle qu'il a plu à sa Providence d'opérer en faisant du prince de Broglie un catholique. Quant à ce qui lui manque, sa naissance et le milieu où il a vécu sont des circonstances fort atténuantes devant Dieu et devant les hommes. Mais cela dit, ajoutait M. Foisset, je n'en sens pas moins vivement que vous, mon très révérend père, que la vérité a ses droits et surtout la vérité par excellence qui est la théologie. Vous nous aurez rendu à tous un signalé service en nous tenant en garde contre les lacunes de notre instruction religieuse (2).

(1) *L'Univers*, 7 novembre 1858.

(2) Lettre du 22 janvier 1859.

La préparation du septième volume de *l'Année liturgique*, le premier consacré au Temps pascal, ne suspendit point les travaux commencés. A mesure que se développait la pensée de dom Guéranger, il devenait plus facile à tout lecteur attentif d'en reconnaître l'insigne opportunité, et les détours apparents de ses sentiers conduisaient à la pleine lumière. Avec l'autorité de ses études, il s'efforçait de dicter à l'historien catholique le jugement qu'il convient de porter à propos des faits les plus considérables de l'histoire chrétienne : de la tutelle continue qu'exerça l'Eglise sur les peuples, de l'influence de la papauté, du caractère des mouvements sociaux que l'Eglise avait pour mission de guider avec une maternelle sagesse, afin que l'effort vers le progrès ne devînt pas la destruction du passé. Successivement et dans de puissants raccourcis, les hérésies, l'islamisme, ses succès, ses échecs répétés devant Constantinople (1), l'empire de Charlemagne, la constitution du pouvoir temporel des souverains pontifes (2); puis, dans le démembrement du grand empire carolingien, la création des nationalités européennes, les croisades et leur dessein providentiel (3), saint Louis, les démêlés de Philippe le Bel avec Boniface VIII (4), le séjour des papes à Avignon (5) fournirent ample matière à l'enquête historique si ferme, bien que nécessairement abrégée et sommaire, qui, tout en dessinant la marche providentielle de l'histoire, orientait l'historien catholique dans l'appréciation de ses moments décisifs.

L'enquête ainsi commencée s'arrêta au 3 juillet 1859 avec l'article consacré aux papes d'Avignon. Il n'est pas défendu de penser qu'elle s'acheva dans une correspondance très intéressante qui à cette heure-là même s'échangeait entre l'abbé de Solesmes et l'ancien député de Laval, Adolphe Segretain. Le fruit de cette correspondance nous est connu : c'est le livre de M. Segretain sur *Sixte-Quint et Henri IV*. Restaient pour en arriver presque jusqu'à nos jours le dix-septième siècle et le jansénisme; mais ils avaient leur place dans l'étude sur Marie d'Agréda. A l'origine, le public avait pu regarder cet épisode comme un peu menu et indigne d'occuper si longtemps la critique de l'abbé de Solesmes. Mais en même temps que la réhabilitation de la grande franciscaine, dom Guéranger s'était proposé un but plus lointain et plus étendu : il voulait montrer comment, sous l'influence du jansénisme, la théologie générale et la théologie mariale s'étaient affaiblies, la sainteté et les vertus héroïques, diminuées; comment sous le nom de richérisme un protestantisme déguisé avait réussi à infecter la Sorbonne et

(1) *L'Univers*, 4 juillet 1858.

(2) *Ibid.*, 29 août 1858.

(3) *Ibid.*, 27 février 1859.

(4) *Ibid.*, 1<sup>er</sup> mai 1859.

(5) *Ibid.*, 3 juillet 1859.

à surprendre le génie même de Bossuet, puis finalement avait préparé, par sa révolte obstinée et sournoise contre l'Eglise, le siècle du libertinage effréné et de l'impure licence, le siècle du philosophisme et des convulsionnaires.

Il ne faudrait pas croire que dans cette longue excursion à travers treize siècles d'histoire l'abbé de Solesmes perdit jamais de vue son époque : il écrivait pour elle. L'histoire qu'il retraçait à grands traits ne se bornait pas à n'être qu'un pâle récit; s'il aimait l'Eglise de tous les temps, il aimait aussi l'époque où Dieu avait placé sa vie. N'écrivant pas un traité didactique, il gardait toute sa liberté d'allure, signalait à l'attention du public les écrivains de l'heure présente, le P. Faber, Newman (1), et dans de fréquentes digressions invitait ses contemporains à recueillir quelque chose de la grande leçon contenue dans l'histoire. Nous ne résistons pas à la tentation de montrer par un dernier emprunt quelle était sa manière. Il s'agissait des croisades, de ces grandes expéditions entreprises à l'heure où la chrétienté tout entière était réunie sous un même chef.

Elles ne furent entreprises qu'à l'instigation de l'Eglise, et l'Eglise ne leur proposa qu'un but surnaturel et ne promit aux croisés que des récompenses spirituelles. L'Europe cependant s'ébranla et de nombreuses générations s'enrôlèrent pour la guerre sainte... Il y a là un spectacle bien instructif et bien digne d'admiration.

Une société composée de nations, de races diverses et souvent en guerre, se levant comme un seul homme à la voix d'un vieillard qui exerce une suprématie purement morale; un même intérêt purement moral susceptible de réunir dans un même corps d'armée le Franc, le Saxon, le Germain, le Slave, le Scandinave, tous dociles à la même pensée, épris du même enthousiasme, n'est-ce pas le chef-d'œuvre de l'influence évangélique qui doit unir tous les hommes, et une vision du règne de Dieu sur la terre? En présence des nationalités de notre Europe, divisées et hostiles aujourd'hui, qui ne sentira la supériorité que donnait à celles du moyen âge le sens surnaturel planant au-dessus de toutes, aimé, compris, assurant les biens de la vie future, en même temps qu'il protégeait efficacement la confédération de peuples chrétiens, unie dans une commune soumission au vicaire du Christ, roi du monde? Des hommes que l'on peut appeler sous les armes par centaines de milliers, en leur représentant que le Christ souffre dans son honneur et dans ses membres, bien loin, dans des régions livrées à la barbarie, et qui par amour pour le Sauveur de leurs âmes quittent tout et vont courir tous les hasards de cette expédition lointaine; ces hommes, j'ose le dire, ont droit au respect de tous les siècles; mais surtout ils doivent exciter l'envie du nôtre. Où est l'idée morale qui aurait aujourd'hui la puissance d'arracher l'Europe de ses fondements et de la lancer contre l'ennemi commun? Quelle est la chose aimée de l'Europe entière, qui possède assez de prestige et lui tient assez à cœur pour amener durant près de deux siècles des

(1) *L'Univers*, 11 avril 1858.

millions d'hommes à lui sacrifier intérêts, repos, affections et patrie? Convenons-en : la société qui offrit le spectacle de tels dévouements était non seulement plus forte et mieux gardée que la nôtre; elle obéissait aussi à de plus nobles instincts, et nous ne serons que justes en lui payant l'hommage de notre admiration. La société européenne a-t-elle aujourd'hui un mobile commun (1)?

Semées çà et là par le journal, ces vues historiques provoquaient la réflexion, fortifiaient les consciences et valaient à dom Guéranger l'applaudissement des catholiques.

Presque simultanément à cette époque, Mgr l'évêque de Fréjus offrait à Solesmes l'île et l'abbaye de Lérins qu'il venait de racheter, et Mgr l'évêque d'Autun, l'abbaye de Cluny encore intacte (2) : seule la vaste basilique avait presque complètement disparu. Ce n'était pas, on s'en souvient, la première fois que dom Guéranger était invité à ranimer l'ancienne abbaye. Ces offres étaient infiniment séduisantes; mais quels que fussent les souvenirs éveillés par ces deux gloires monastiques, la situation de Solesmes était si précaire encore et si mal assurée que s'étendre prématurément eût provoqué de nouveaux désastres; force fut donc de refuser non sans regrets.

D'autres reprises de possession se pouvaient heureusement accomplir à moins de frais. Ceux qui ont visité autrefois l'église abbatiale de Saint-Pierre de Solesmes ont pu remarquer dans la chapelle de droite, face à l'autel, une statue mutilée, reconnaissable néanmoins à l'aigle éployé qui orne l'écusson dessiné sur sa poitrine. D'après un manuscrit conservé à la bibliothèque Nationale au milieu de matériaux préparés au dix-huitième siècle pour le *Monasticon gallicanum*, cette statue est celle d'un chevalier croisé qui aurait rapporté d'Orient et donné aux moines de Saint-Pierre une des épines de la couronne du Seigneur. L'*Essai historique sur l'abbaye de Solesmes* reconnaît dans ce chevalier croisé Robert IV, seigneur de Sablé, de la maison de Nevers, qui se croisa à Mayenne en 1158 avec de nombreux gentilshommes de l'Anjou et du Maine, commanda la flotte de Richard Cœur de Lion et fut grand maître des templiers. La sainte couronne d'épines était encore à Constantinople; c'est seulement en 1239 que saint Louis l'ayant acquise la confia à la Sainte-Chapelle; mais auparavant grand nombre d'épines en avaient été détachées et données à diverses églises. Les relations de Robert IV avec l'Orient lui avaient permis de se procurer une de ces précieuses reliques dont il avait doté le monastère de tout temps cher à sa famille.

Le quinzième siècle avait orné la chapelle de droite, où reposait Geoffroy, où Robert IV avait sa statue, de sculptures qui en faisaient pour

(1) *L'Univers*, 27 février 1859.

(2) Lettre du 28 avril 1859.

la sainte épine un grandiose reliquaire. Le lundi de Pâques était de temps immémorial le jour de *foire de la sainte épine*; elle était placée ce jour-là dans une petite chapelle gothique qui descend de la voûte : elle y fut vénérée jusqu'à la Révolution. A cette époque des mains pieuses l'avaient soustraite à la rapacité des commissaires du district pour la confier à un prêtre insermenté. Lorsque le concordat de 1801 rendit à la France la liberté du culte catholique, la précieuse relique fut remise à ce même curé qui avait gouverné la paroisse depuis 1770, puis s'était réfugié en Espagne, enfin à la faveur de la paix avait à son retour repris possession de son ancienne paroisse. En même temps que les chrétiens qui l'avaient sauvée de la profanation, il avait témoigné hautement de l'identité de la sainte relique. Mgr Bouvier avait néanmoins refusé de la reconnaître authentiquement et de la proposer à la vénération publique, parce que, disait-il, — et cela était trop vrai, — il n'y avait plus aucune trace du sceau de ses prédécesseurs. Du moment que la relique ne servait à rien, le curé de Solesmes, le légendaire Jean Jousse, eut l'inspiration de la restituer aux moines. Ainsi fut fait. En face des témoignages que l'abbé de Solesmes avait recueillis dans un procès-verbal que nous possédons encore, Mgr Nanquette n'eut point les scrupules dont s'était couvert Mgr Bouvier et n'hésita pas à reconnaître l'authenticité de l'insigne relique. Le lundi de Pâques de 1859 vit renaître les anciennes coutumes, la sainte épine retrouva les hommages et la vénération d'autrefois.

Lorsque, au mois de mai 1859, l'abbé de Solesmes se rendit en Poitou et partagea son bref séjour entre ses fils de Ligugé et l'évêque de Poitiers, l'horizon politique s'était assombri depuis quelque temps déjà, et l'on échangea ensemble de tristes pressentiments. Le génie maudit de la révolution avait dès 1856 occupé le congrès de Paris de la question romaine, qu'il avait fait naître en la posant devant l'Europe assemblée. L'empereur Napoléon III avait-il avant son avènement donné à la révolution italienne quelques gages imprudents dont elle put se prévaloir pour armer la main d'Orsini? C'est une question qu'il serait téméraire de résoudre par l'affirmative; mais il n'est pas douteux que le carbonarisme italien, trop faible encore pour aborder de front le projet de révolutionner l'Italie et d'en expulser l'Autriche, espérait arriver à ses fins, dès que la France lui aurait prêté son appui. Nous n'avons pas à rechercher comment Napoléon III, qui n'était pas un timide et que l'attentat d'Orsini aurait dû détourner à jamais d'un parti politique usant de telles armes, se laissa déterminer à cette faute insigne de fournir à la révolution italienne l'appui qu'elle réclamait par l'assassinat. Un avenir gros de tempêtes était renfermé dans les paroles adressées par lui à M. de Hübner le 1<sup>er</sup> janvier 1859, au cours de la réception du corps diplomatique : « Monsieur l'ambassadeur, je regrette que nos relations

avec votre gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par le passé (1). »

Bientôt l'ouverture de la session législative du Piémont montra ouvertement par les accents belliqueux qui y retentirent que le roi Victor-Emmanuel pouvait compter sur de puissantes complicités. La main de la princesse Clotilde était donnée au prince Jérôme-Napoléon. Le mot de toute l'énigme politique était livré au monde par la brochure : *Napoléon III et l'Italie*. Elle n'avait pas de nom d'auteur, mais on la disait inspirée de très haut. Elle proposait le plan d'une confédération italienne sous la présidence honoraire du pape et le commandement militaire du roi de Piémont. Peut-être eût-il été possible encore d'éviter tout conflit armé. Rome se suffisait, et le cardinal Antonelli, ayant l'occasion au nom du souverain pontife de remercier Leurs Majestés l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche du secours que leurs troupes avaient donné jusqu'à ce jour, les assurait que le gouvernement pontifical se croyait assez fort pour assurer sa propre sécurité et se déclarait disposé à entrer en arrangement avec les deux puissances afin d'obtenir le retrait simultané de leurs troupes. L'évêque de Poitiers, dans une audience mémorable que son historien nous a rapportée (2), s'efforça d'arrêter l'empereur sur la pente dangereuse où il glissait. Mais le comte de Cavour vint au commencement d'avril passer quelques jours à Paris; ses conseils prévalurent. Le 25 avril, les troupes françaises passaient la frontière sarde; le 28 elles entraient à Turin : la guerre d'Italie commençait.

Le premier volume du *Temps pascal* parut au milieu du bruit des armes, à une heure d'anxiété pour les cœurs catholiques. Où s'arrêterait l'effort de la révolution, encouragé par de telles complaisances? Il en était bien peu parmi les catholiques attentifs qui fussent disposés à suivre le P. Lacordaire dans ses audaces de libéralisme politique et à prendre comme lui leur parti de cet assaut livré au pouvoir pontifical. Il en était peu aussi qui fussent disposés à souscrire au jugement qu'il porta vers cette époque sur le livre de M. de Broglie. Nul ne put s'y méprendre : ce que Lacordaire avait voulu, c'était rompre solennellement et sans retour avec une vieille amitié.

M. le prince de Broglie venait de publier deux nouveaux volumes, amenant le récit historique à la mort de Julien l'Apostat. *Le Correspondant* loua ce nouveau travail et en donna des extraits (3). Le P. Lacordaire à son tour en fit l'éloge en termes un peu hyperboliques mais qui trouvaient leur raison dans l'étroite amitié qui unissait alors l'auteur et le critique (4). Là où l'éloquent dominicain dépassait les

(1) P. DE LA GORCE, *Histoire du second Empire*, t. II (1895), l. XV, ch. 1<sup>er</sup>, p. 380.

(2) M<sup>gr</sup> BAUNARD, *Histoire du cardinal Pie* (2<sup>e</sup> édit.), t. 1<sup>er</sup>, chap. XI, p. 684 et suiv.

(3) Février 1859, t. XLVI, p. 263 et suiv.

(4) *Correspondant*, juin 1859, t. XLVII, p. 201 et suiv.

bornes, c'est lorsque, courroucé et prenant à partie les personnes, il ajoutait à son éloge cette déclaration inattendue :

Je ne vengerai pas M. Albert de Broglie des attaques dont il a été l'objet à propos de ses premiers volumes; il l'a été dans la conscience de tous les chrétiens honnêtes et de tous ceux en qui l'esprit de parti n'étouffe pas l'équité littéraire. Tout le monde a compris que ce n'était pas le livre mais l'homme qui était en jeu, et que l'on poursuivait dans l'homme un des représentants les plus élevés de ce libéralisme chrétien que l'on voudrait bien déshonorer, mais qui proteste d'un bout de l'Europe à l'autre par ceux qui lui demeurent fidèles dans leur pensée, leur conduite et leurs travaux. En louant M. de Broglie, en lui adressant une seconde fois mes remerciements publics, j'ai le bonheur de lui rendre justice d'abord et le bonheur plus grand peut-être de me séparer par mes éloges de ceux qui ont été capables non pas seulement de lui refuser les leurs, mais de lui prodiguer le poison d'une critique amère et ne sachant pas même s'arrêter (1).

Il était difficile de prendre congé plus nettement et plus durement aussi d'un passé d'affection. Et pourtant il y avait dans ce même article quelque chose de bien plus douloureux encore : c'était l'évidente et presque scandaleuse sympathie témoignée à ce persécuteur haineux que l'Eglise a flétri à jamais de ce titre d'apostat qui fait désormais corps avec son nom. Plusieurs évêques s'en étonnèrent. Sera-ce plaider les circonstances atténuantes en faveur du libéral impénitent que Lacordaire se glorifia de demeurer toujours, que de rappeler après lui et d'après lui ce qui manqua à l'éducation historique et doctrinale d'une âme qui, plus que toute autre, à raison même de ses spontanités audacieuses, l'eût réclamée impérieusement?

Né dans un siècle troublé jusqu'au fond par l'erreur, j'avais reçu de Dieu une grâce abondante dont j'ai ressenti, dès l'enfance la plus tendre, des mouvements ineffables; mais le siècle prévalut contre ce don d'en haut et toutes ses illusions me devinrent personnelles à un degré que je ne puis dire, comme si la nature jalouse de la grâce avait voulu la surpasser. Quand la grâce vainquit contre toute apparence, il y a douze ans, elle me jeta au séminaire sans avoir pris le temps de me désabuser de mille fausses notions, de mille sentiments sans rapport avec le christianisme, et je me trouvai tout ensemble vivant du siècle et vivant de la foi, homme de deux mondes, avec le même enthousiasme pour l'un et pour l'autre : mélange incompréhensible d'une nature aussi forte que la grâce et d'une grâce aussi forte que la nature (2).

On ne saurait mieux dire : jusqu'à ses derniers jours, la vie de Lacordaire ne cessa d'être sollicitée par cette double influence. « Je n'ai pas

(1) *Correspondant*, loc. cit., p. 221.

(2) Lacordaire à Mme Swetchine, 25 juillet 1836. — Comte de FALLOUX, *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. 69.

vu l'article du *Correspondant*, écrivait Mgr Pie : c'est une indignité au P. Lacordaire de se porter à un acte contre vous et à propos d'une suite de l'ouvrage qui est encore répréhensible. Vous savez qu'il est entièrement dans le mouvement de la Jeune Italie (1). » Louis Veillot voulut prendre sur lui de répondre à Lacordaire.

C'est un saint, disait-il, mais plein de passion, d'orgueil et de rancune. Il avoue qu'il a eu tort d'écrire sa lettre sur la guerre d'Italie et peut-être même de vous injurier comme il l'a fait. Il donne pour raison qu'il a toujours fait des sottises et qu'il en fera toujours. Ce n'est pas là qu'il y a sujet de le contredire. Le voyant en si bonne disposition, on a voulu toucher un mot de sa rage contre nous (*l'Univers*) : il s'est aussitôt fâché et il a donné le plus large cours à ses invectives les plus éloquentes. Ceux qui ont entendu Montalembert et lui sur ce chapitre disent que Montalembert est fade (2).

Ce courroux d'orateur s'apaisa toutefois, puisque Lacordaire provoqua une démarche auprès de Louis Veillot pour l'engager à ne donner pas le spectacle de la division entre catholiques. Evidemment il se trompait d'adresse et on le lui fit remarquer.

Néanmoins, ajoute Louis Veillot, je l'ai beaucoup soulagé et amené même à désirer mon article, en lui disant que si je ne défendais pas votre cause, vous la pourriez défendre vous-même et que ce serait un peu plus sérieux. Il a paru très frappé de la justesse de mon observation (3).

Y avait-il, dans cet empressement à louer le prince de Broglie, dans la vive réprobation de la critique dirigée contre lui, une part de calcul et un effort habile pour décourager une polémique qui ne savait pas se réduire? Peut-être. Peut-être aussi le P. Lacordaire, avant de porter ce coup, n'avait-il pas pressenti que sa parole serait non seulement blâmée par beaucoup d'évêques et de catholiques mais de plus désavouée par ses frères en religion. Ce qui ferait penser que le parti libéral voulait à tout prix épargner aux deux volumes qui venaient de paraître l'examen critique consacré aux deux premiers, c'est l'invitation réitérée, que M. de Falloux fit sur ces entrefaites parvenir à l'abbé de Solesmes, de garder un silence qui désormais, ajoutait-il, était commandé par le respect. M. de Broglie avait reçu un rescrit du pape lui accordant des indulgences; le pape avait félicité l'auteur de la résolution exprimée dans sa supplique de consacrer ses talents au service de la religion. N'y avait-il pas dès lors convenance à se taire et à ne pas maudire ceux que bénissait Pie IX (4)?

(1) Lettre de juin 1859.

(2) Louis Veillot à D. Guéranger, 25 juillet 1859. — *Correspondance de Louis Veillot*, t. VI, p. 374 et suiv.

(3) *Ibid.*

(4) D. Guéranger à Louis Veillot, août 1859.

N'ayant pas réussi par intermédiaire, le comte de Falloux intervint directement. Il avait l'effort habile, la parole insinuante, et ne négligeait rien. Mme Swetchine lui avait légué ses papiers et ses lettres; il voulait tirer de ce trésor de quoi intéresser et édifier le public français. On ne pouvait guère, pour aborder dom Guéranger, user d'une forme plus délicate.

Tous les amis de Mme Swetchine m'ont aidé dans mon œuvre, écrivait M. de Falloux. La plupart y ont puissamment concouru en me communiquant leur correspondance : j'ai le même service à vous demander, en prenant bien entendu l'engagement de ne publier quoi que ce soit sans votre autorisation préalable. A côté des dissidences sur lesquelles vous connaissez assez ma pensée pour que je ne me croie pas tenu à vous l'exprimer ici, j'ai toujours gardé bien présent le souvenir de votre constante bonté envers moi et celui de votre tendre attachement pour notre sainte amie commune. C'est donc sous ces auspices que je viens à vous en toute simplicité et vous prie d'agréer l'hommage très respectueux de mon reconnaissant attachement (1).

Deux ans s'étaient écoulés depuis la mort de Mme Swetchine. Ce n'était pour personne un mystère que sa vie était sur le point de paraître. L'article que le P. Lacordaire avait donné au *Correspondant* (2) sur Mme Swetchine avait affecté de n'accorder pas à l'abbé de Solesmes même la dernière place parmi ceux qu'elle honorait de ses lettres et de son affection. Dom Guéranger en avait légitimement conclu que le parti était pris de taire son nom dans la publication nouvelle et s'était engagé à publier lui-même.

Je suis donc au regret de ne pouvoir vous accorder ce que vous désirez, répondait-il à M. de Falloux, tout en demeurant persuadé que la biographie que vous donnerez bientôt sera assez riche par elle-même pour que mon humble épisode n'y soit pas regretté. Je n'oublierai jamais deux choses : la première, que c'est dans le salon de Mme Swetchine que j'ai fait votre connaissance; la seconde, que c'est à vous que je dois d'avoir reçu ses adieux à Solesmes.

Le comte de Falloux avait prononcé le mot de *dissidences* : il plut à l'abbé de Solesmes de le relever mais sans amertume.

Je regrette, assurait-il, la concorde qui nous unissait à l'époque où vous écriviez *Saint Pie V*, et je suis persuadé qu'au ciel Mme Swetchine prie pour le retour de cette cordiale entente. M. de Juigné m'a fait vos commissions. Je n'ai pu prendre l'engagement de ne pas critiquer les deux nouveaux volumes de M. de Broglie; loin de là, je me crois obligé de le faire (3).

(1) Lettre du 23 août 1859.

(2) 25 octobre 1857, t. XLII, p. 193-209.

(3) Lettre du 27 août 1859.

M. de Falloux répliqua : le retard de sa publication s'expliquait par la lenteur même de son travail et la faiblesse de ses yeux fatigués; il donnait de très bonnes raisons pour que les lettres de l'amie commune ne fussent pas publiées à demi, isolées de celles qui les avaient provoquées ou leur répondaient, à la façon d'une conversation où il ne serait fait état que d'un seul des interlocuteurs. N'ayant pu obtenir une promesse de silence au sujet de M. de Broglie, il se repliait habilement et en combattant encore.

En ce qui touche le prince de Broglie, laissez-moi vous dire deux mots seulement en toute sincérité, mon très cher ami. Ne croyez pas que le désir de vous désarmer m'ait inspiré le message qu'a bien voulu remplir notre excellent ami commun, le marquis de Juigné. Un auteur n'est jamais très affligé du bruit qui se fait autour de son œuvre. C'est du fond du cœur et comme votre ami à vous que j'ai souhaité, par la communication du billet du saint père, contribuer à vous faire penser que cette polémique d'une durée si exceptionnelle était épuisée. Il me semblait permis d'espérer que la démonstration du peu d'effet produit par elle dans l'esprit du saint père était de nature à favoriser mon intention pacifique; et la démonstration me semblait acquise par le seul fait d'un encouragement si direct, si personnel, donné sans réserve à l'homme dans lequel vous avez cru voir tant d'atteintes à la doctrine et à propos de l'ouvrage même dans lequel vous avez cru les voir. Soyez donc très sûr, très cher ami, que si, comme vous me l'annoncez, vous reprenez les mêmes attaques et dans les mêmes proportions, beaucoup de vos meilleurs amis en auront un chagrin dans lequel M. de Broglie n'entrera absolument pour rien (1).

M. de Falloux ne sut pas se contenir dans les termes de cette modération; et peut-être livrait-il un peu trop son amertume secrète lorsque, voulant sans doute décrier le journal qu'avait choisi l'abbé de Solesmes, il l'avisait que « l'œuvre de passion politique, de mensonge, de pactisation de toutes sortes avec les plus dangereuses turpitudes de notre siècle, n'avait rien de monastique et portait une grave atteinte au caractère sacré du moine ».

N'y avait-il rien d'exagéré dans cette déférence à une parole pontificale, que le comte de Falloux éprouvait et s'efforçait de faire partager? Était-il persuadé vraiment que les lignes aimables du souverain pontife garantissaient contre toute critique l'orthodoxie de M. de Broglie? Mais à coup sûr, c'est au compte de la passion et de l'aveuglement qu'elle produit même chez les meilleurs qu'il fallait mettre l'éclat d'une indignation reprochant à l'abbé de Solesmes, comme un excès de honte, d'être devenu le collaborateur de *l'Univers*.

C'est depuis que vous êtes devenu tout à fait journaliste, mon très cher ami, que vous avez paru au public étonné beaucoup moins moine que vous n'avez

(1) Lettre du 31 août 1859.

eu le rester. C'est là-dessus que j'oserais appeler votre méditation, si je n'avais plutôt à vous demander pardon de m'être laissé entraîner aussi loin (1).

Dom Guéranger ne semble pas avoir vivement ressenti l'amertume de la réplique. Outre que l'épithète de journaliste ne lui parut pas injurieuse, il ne se sentait pas être journaliste pour avoir obtenu un instant l'hospitalité d'un journal dont il estimait le courage, l'esprit chrétien, le dévouement, les services. C'est de doctrine et non de politique qu'il avait parlé au public de son temps, grâce à *l'Univers*. C'est le souci de la doctrine et non une passion personnelle, qui l'avait guidé dans son examen du livre de M. de Broglie. La valeur du témoignage pontifical était d'ailleurs par lui ramenée à sa portée exacte.

Je ne puis comprendre l'importance que vous attachez aux termes assurément très bienveillants de la lettre romaine adressée en réponse à M. de Broglie. Le saint père y loue des sentiments que je loue moi-même. Le livre n'y est pour rien et la polémique encore moins. Ce n'est pas à moi qui connais le style et les usages de la cour romaine que cette lettre peut persuader autre chose que ce qu'elle contient. M. le marquis de Juigné, à son point de vue d'homme du monde, en a jugé comme moi (2).

M. de Falloux insista; il voulait avoir le dernier mot et protesta qu'il ne désirait aucune réponse. Son dessein n'était pas d'engager une polémique mais de poser à son interlocuteur « dans le silence de sa cellule, des points d'interrogation adressés à sa conscience non à sa plume (3) ». L'abbé de Solesmes comprit et se tut. On aurait pu croire que M. de Falloux, après avoir échoué deux fois, abandonnait la partie; il n'en fut rien, nous le verrons bientôt.

Cependant l'interprétation du rescrit romain comme contenant une approbation autographe du livre de M. de Broglie circulait çà et là pour disposer l'opinion. Un jour même, parut dans les *Etudes religieuses* des pères de la compagnie de Jésus un article du P. Matignon, qui adoptait sur le livre de M. de Broglie toutes les idées du P. Lacordaire, passant sous silence la critique qui en avait été faite dans *l'Univers* et donnant à la lettre romaine la valeur que nous venons de dire (4). C'était l'heure même où l'abbé de Solesmes défendait la compagnie de Jésus contre l'abbé Bernier; un tel parti pris de silence avait un caractère légèrement offensant. Voulait-on par ce silence affecté laisser entendre que les critiques ne portaient pas, que le grand public les regardait comme quantité négligeable et que dom Guéranger aurait

(1) Lettre du 31 août 1859.

(2) Lettre du 2 septembre 1859.

(3) Lettre du 4 septembre 1859.

(4) *Etudes de théologie, de philosophie et d'histoire*, nouvelle série, t. 1<sup>er</sup>, septembre 1859, p. 447-455.

pu dorénavant se livrer à de plus utiles travaux? Peut-être; mais l'évêque du Mans et l'évêque de Poitiers ressentirent vivement ce déni de justice (1).

Il s'en fallait de tout que Rome fût disposée à transiger sur des questions doctrinales ou à donner un satisfecit à des écrivains douteux dans la foi. On a pu parfois dans certains milieux regarder le *Syllabus* comme une œuvre improvisée et tumultuaire, un catalogue rédigé en une nuit, disait-on, ou emprunté presque mot pour mot à un mandement de l'évêque de Perpignan. Il serait difficile de concilier ces dires avec le souci que Pie IX témoigna dès 1852 de préparer cet acte solennel. Nous avons vu plus haut qu'en définissant le dogme de l'Immaculée Conception, il avait eu la pensée tout d'abord d'annexer à la bulle la condamnation des erreurs modernes, comme un corollaire symbolique dû à celle qui a mis à mort toute hérésie. Ecartée cette fois, la pensée du pape se mûrissait. Le 11 octobre 1859, dom Guéranger recevait à Solesmes le R. P. dom Bernard Smith, religieux irlandais d'origine, résidant depuis longtemps à Rome où il exerçait les fonctions de procureur de la congrégation anglo-bénédictine. Le souverain pontife, ayant appris que le moine irlandais se rendait à Paris, l'avait, dans son audience de congé, chargé de pousser jusqu'à Solesmes pour y porter une bénédiction pontificale et y savoir quelque chose de dom Pitra alors en Russie; mais cette mission apparente en voilait une autre qui était de réclamer de l'abbé de Solesmes au nom du saint père des notes sur les principales erreurs du temps.

A la même époque, Mgr Pie recevait de Mgr Fioramonti une lettre confidentielle qui l'interrogeait aussi sur la situation doctrinale. « On me demande à ce sujet un concours que je ne puis donner à moi seul », disait l'évêque de Poitiers (2). Il y avait donc lieu de se concerter sur une matière si grave, ne fût-ce que pour éviter des redites; rendez-vous fut pris pour la fête de saint Martin. Pendant que Mgr Pie revenait de Nantes au lendemain de la fête qui avait réuni, pour la translation des reliques de saint Emilien, un grand nombre d'évêques, dom Guéranger se dirigeait vers Poitiers, en passant par Tours où il s'arrêta pour saluer le vénérable M. Dupont, alors tout entier à son dessein de relever l'ancienne basilique de saint Martin. Quelques jours passés ensemble à Poitiers suffirent pour déterminer le partage du travail : l'évêque s'occuperait surtout du naturalisme, l'abbé donnerait son attention aux erreurs philosophiques. On devait se revoir à la fin de l'année pour relire ensemble les deux parties du travail ainsi partagé.

Les efforts de M. de Falloux n'avaient donc pas réussi à dissuader dom Guéranger de l'examen des deux nouveaux volumes écrits par M. de

(1) Lettre de Mgr Nanquette à D. Guéranger, 5 octobre 1859.

(2) Mgr Pie à D. Guéranger, 26 octobre 1859.

Brogie, et le travail que Rome venait de lui demander montrait bien qu'elle n'avait pas cessé d'être soucieuse de la vérité. Plus s'assombrissaient les jours, plus il convenait de garder intact le dépôt d'une saine doctrine. *L'Univers* du 20 novembre annonçait la reprise d'un examen qui devait s'étendre beaucoup moins que le premier. Cinq articles suffirent (1); les réserves de caractère général ayant été faites expressément à l'occasion des deux premiers volumes, il ne restait au critique que le seul devoir de signaler les erreurs de détail auxquelles donnait naissance un système déjà connu. Pourtant l'abbé de Solesmes voulut vider en quelques mots la querelle que lui avait cherchée Lacordaire. En déclarant que M. de Broglie n'avait pas besoin d'être défendu contre les traits empoisonnés d'une critique amère qui poursuivait non un livre mais un homme, et dont il était suffisamment vengé dans la conscience de tous les chrétiens honnêtes, le P. Lacordaire avait sans doute manqué d'aménité. Dom Guéranger ne releva ce ton de maître d'école courroucé que pour dire qu'il ne s'en laissait pas effrayer.

A la suite d'une discussion prolongée et sérieuse où se trouvèrent allégués tant de principes et tant de faits, l'ami de la partie accusée devait avoir quelque chose à dire sur le fond. Si fort au-dessous de soi que l'on estime un adversaire, il n'est pas toujours prudent et il est peu chrétien de s'en défaire par le dédain; mais si la vérité religieuse se trouve en jeu dans la controverse, il est difficile de comprendre que l'on ne daigne pas même un instant descendre dans l'arène. Les airs de grand seigneur entre nous autres ne sont jamais de mise, moins encore en cette circonstance (2).

Il eut un mot à l'adresse du P. Matignon qui, après avoir reproché à M. de Broglie de pousser un peu loin les concessions, ajoutait ces surprenantes paroles : « Il faut lui en savoir gré... car notre siècle si susceptible et si ombrageux aurait pu suspecter la fidélité de l'historien, si la foi du catholique avait usé de tous ses droits (3). » N'y avait-il pas imprudence dans le calcul qui réduit ainsi la vérité surnaturelle à ce que les mécréants peuvent entendre, en même temps que naïveté à reconnaître, chez l'auteur qu'on prétendait louer, l'habileté qui inspire de tels ménagements? Autrefois le monde avait été sauvé par la prédication et la folie de la foi, et l'apôtre n'hésitait pas à dire à l'Aréopage des vérités importunes : serait-ce donc au prix des réticences que s'achètent aujourd'hui les conversions (4)? M. de Broglie était fort au-dessus du calcul équivoque qu'on lui supposait, et l'abbé de Solesmes faisait meilleur éloge de son œuvre que ceux qui s'en constituaient les défenseurs. Il reconnaissait

(1) *L'Univers*, 20 novembre, 5 et 22 décembre 1859, 6 et 29 janvier 1860.

(2) *Ibid.*, 20 novembre 1859.

(3) *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*, loc. cit., p. 454.

(4) *L'Univers*, 20 novembre 1859.

que les deux volumes de la continuation sont supérieurs aux deux premiers par leur intérêt, leur mouvement, la maturité du talent. L'auteur s'y était tenu plus en garde contre les idées naturalistes sans y avoir complètement renoncé encore (1).

Aussi les réserves de dom Guéranger étaient-elles expresses; il ne pouvait souffrir que la foi des évêques d'Occident et de la chrétienté latine fût représentée sous les traits d'un respect simple et presque naïf pour le symbole de Nicée. Heureuse naïveté après tout que celle qui ne nous laisse apercevoir d'autre lumière que celle de la vérité; toutefois expression à coup sûr fâcheuse en un temps où il est presque de mode de vanter tous les hérésiarques comme de grands génies, comme des hommes qui devancent leur temps, et de considérer les orthodoxes comme le troupeau des esprits simples qui suit paisiblement le chemin de la tradition. Ni dans l'histoire du concile de Sardique, ni dans le récit des rapports de saint Athanase avec l'empereur Constance, ni dans l'interprétation contrainte dont il enveloppe les miracles accomplis par les pères du désert, ni dans les inquiétudes témoignées en face des accroissements de la richesse temporelle de l'Eglise, le prince de Broglie n'avait réussi encore à s'affranchir totalement de l'influence de son milieu. Les événements passés revêtaient souvent les couleurs du prisme libéral; les hommes et les conciles d'autrefois prenaient une teinte neutre; saint Athanase agissait comme il convenait pour justifier les thèses du présent et saint Cyrille de Jérusalem parlait et atténuait comme M. de Broglie lui-même. Néanmoins le progrès était sensible, les défauts adoucis; l'abbé de Solesmes faisait plus large la part de l'éloge. Le dernier article parut le 29 janvier. Le lendemain 30 janvier 1860, *l'Univers*, malgré la défense du gouvernement impérial, publiait en latin et en français l'encyclique de Pie IX *Nullis certe verbis*. On lui répondit par la suppression.

Cet acte de violence administrative était depuis longtemps prévu. Les événements s'étaient précipités et la politique impériale plus nettement dessinée durant les six derniers mois. Un instant, les évêques de France avaient été rassurés d'abord par les paroles de l'empereur et le fameux *Jamais!* du ministre des cultes; le 11 juillet, la paix de Villafranca signée entre la France et l'Autriche avait réservé l'intégrité du domaine pontifical. Mais bientôt, il ne fut plus possible de douter que le pouvoir temporel n'eût été livré à la révolution. Les légations séparées de l'Etat pontifical moyennant un semblant de suffrage universel, la France gardant le silence sur l'usurpation et n'intervenant auprès du souverain pontife que pour obtenir qu'il consacrat lui-même sa dépossession, tout montrait clairement que le gouvernement se dérobaît à la parole donnée. L'évêque d'Arras dès le 18 septembre, l'évêque

(1) *L'Univers*, 5 décembre 1859.

de Poitiers dès le 28 septembre, par leurs lettres pastorales, l'évêque d'Orléans par une retentissante brochure, inaugurèrent la protestation de tout l'épiscopat catholique. « Nous sommes dans une mêlée affreuse, écrivait dom Guéranger à l'évêque du Mans. L'empereur croit ne sacrifier que le pape; il s'expose lui-même et l'Europe avec lui (1). »

Le gouvernement impérial embarrassé donna l'ordre à la presse de n'insérer plus dorénavant ni mandements, ni lettres d'évêques sur l'Italie, afin, disait l'ordre, de soustraire ces documents vénérables à la violence des journaux. Personne ne s'y méprit. On avait besoin de silence pour achever l'œuvre impie. Rien n'était possible si les évêques de France, après avoir solennellement condamné le mot d'ordre contenu dans la brochure : *le Pape et le Congrès*, pouvaient encore protester hautement devant un public catholique contre le fait de la spoliation. Les avertissements pleuvaient sur *le Correspondant* pour un article de Montalembert, sur *l'Univers* à l'occasion d'une adresse proposée à la signature des catholiques. La police sténographiait et commentait les discours de l'évêque de Poitiers. « Nous devinons ici, écrivait M. Charles Gay, le futur évêque d'Anthédon, tout ce qu'on pense et tout ce qu'on souffre à Solesmes, et Solesmes n'ignore pas ce que l'on sent à Poitiers (2). »

Au milieu de l'anxiété des catholiques se rencontraient les voix discordantes de tous ceux qui, soit inertie soit désertion, prenaient leur parti de l'iniquité. M. Gay rapportait à l'abbé de Solesmes qu'un catéchiste d'une des principales paroisses du faubourg Saint-Germain dictait aux enfants des leçons ainsi conçues :

— La puissance temporelle du pape est-elle d'institution divine?

— Non.

— Est-elle nécessaire à la papauté?

— Non.

— De sorte que les gouvernements peuvent l'attaquer sans attaquer la religion?

— Oui.

« Ce fait, ajoutait l'abbé Gay, n'est pas un cas isolé (3). »

Il est facile de noter dans la correspondance de l'abbé de Solesmes avec sa douleur de catholique la variété des sentiments qui se partageaient son âme. En se ralliant à l'Empire comme l'immense majorité des hommes de 1852, il avait fait œuvre de prudence non d'enthousiasme. De longtemps il avait pressenti les erreurs possibles auxquelles se laisserait entraîner un pouvoir qui n'avait pas assez ouvertement rompu avec la révolution; mais enfin, aux jours où le second Empire se proposait de

(1) Lettre du 15 octobre 1859.

(2) Lettre du 4 janvier 1860.

(3) *Ibid.*

rassurer les bons et d'effrayer les méchants, il avait cru pouvoir lui faire crédit sur de telles avances. A ceux qui reprochaient à Napoléon III de n'être pas un prince chrétien, il répondait volontiers qu'il aurait fallu pour cela une société chrétienne, et malheureusement la nôtre ne l'était pas. Un prince qui commet des fautes n'est pas pour cela un prince déchu; et même si l'autorité se trompe, elle n'a point perdu son titre à l'obéissance et au respect. Les devoirs envers le prince, tels qu'ils sont prescrits par les premiers éléments du catéchisme, courraient vraiment trop de risques surtout dans notre société démocratisée, s'ils étaient suspendus à l'inertance et à la perfection de ceux qui commandent.

Moins facile que d'autres à s'enthousiasmer, dom Guéranger voulait que l'on gardât des égards même envers le pouvoir qui se trompe. En regrettant les complaisances injustifiables de l'empereur, il réservait la plus large part de ses sévérités pour la révolution, pour les hommes de tiers parti toujours attachés aux immortels principes de 89 et qui, dans les regrettables événements d'Italie, ne voyaient qu'un thème d'opposition politique ou de pur sentiment. Il regardait comme peu habile de provoquer un pouvoir exaspéré par ses propres fautes et par la déconsidération qu'elles lui avaient value. Très désireux de conserver à l'Eglise un organe qui lui était dévoué, il tremblait pour les jours de *l'Univers* alors très menacé; et peut-être, se disait-il après tout, que le gouvernement, qui venait de se faire la main en frappant, comme suspecte, la société de Saint-Vincent-de-Paul, hésiterait bien moins encore en cas de polémique importune à supprimer une congrégation bénédictine non autorisée.

Je suis désolé de la perte de *l'Univers*, écrivait-il à Mgr Pie; s'il avait tenu à moi, je l'aurais conduit à travers les écueils de manière à ce qu'il ne sombrât pas. La suppression est cent fois pire que d'avoir laissé les évêques publier seuls l'encyclique; mais le courage est si rare aujourd'hui qu'on est encore heureux d'avoir quelque chose à admirer en ce genre (1).

Ce lui fut une joie lorsque du Lac lui apprit que Taconet avait obtenu l'autorisation de fonder *le Monde*, moyennant le désistement de Louis Veuillot et de son frère; du Lac, qui continuait à écrire dans le nouveau journal, était chargé par Taconet, propriétaire, gérant, directeur et rédacteur en chef, de solliciter auprès de lui pour *le Monde* l'honneur qui avait été fait à *l'Univers* et la même part de collaboration (2). La suppression du journal n'entraînerait donc pas la fin de la lutte et le silence imposé à de courageux écrivains n'empêcherait pas la parole du souverain pontife de parvenir aux oreilles catholiques. En vain le gouverne-

(1) Lettre du 2 février 1860.

(2) Lettre du 18 février 1860.

ment s'efforçait-il de semer partout la terreur des avertissements, préludes de la suppression; en vain *le Moniteur* du 1<sup>er</sup> avril insérait-il la note suivante : « Le gouvernement croit dans les circonstances actuelles devoir rappeler la disposition suivante de la loi organique du concordat : « Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, « ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution « sans l'autorisation du gouvernement. » Le rappel de cette disposition ouvertement schismatique témoignait assez de la peur que ressentait le ministère de voir publier en France la bulle pontificale du 26 mars prononçant l'excommunication contre les envahisseurs et les usurpateurs des Etats de l'Eglise. Mais par une singulière contradiction il laissait attaquer et travestir dans la presse soudoyée par lui cette même bulle que nul ne devait connaître.

La condition extraordinaire faite à la parole du pape inspira à l'évêque de Poitiers sa lettre pastorale du 7 avril où il tourna la défense avec une spirituelle habileté.

Je n'ai pas à vous apprendre, nos très chers frères, disait-il, qu'une pièce importante émanée du souverain pontife dans ces derniers jours est parvenue jusque chez nous; les organes de la publicité les mieux notés auprès du pouvoir n'ont pas fait difficulté de vous en instruire. Sans entrer ici dans l'appréciation des motifs qui nous dissuadent de vous donner communication de ce bref pour le moment, il suffira de vous dire qu'aucune prescription ecclésiastique ne nous enjoint de le publier et que les termes formels dans lesquels il est conçu, non plus que les dispositions générales du droit, n'en font point dépendre la valeur de sa promulgation par les ordinaires. Toutefois la liberté avec laquelle certaines feuilles quotidiennes, qui pénètrent chaque matin sur le territoire confié à notre sollicitude et à notre juridiction spirituelle, se permettent d'apprécier de discuter, de commenter, de dénaturer cet acte pontifical, nous confère le droit et nous impose le devoir de ne pas garder un silence absolu. S'il arrive que nous devons différer de placer sous vos yeux certains monuments de la juridiction apostolique et de l'histoire ecclésiastique contemporaine, personne ne voudra admettre, comme un corollaire obligé de cette mesure, la nécessité de les laisser librement calomnier, outrager et travestir (1).

Une fois cette situation prise, l'évêque de Poitiers avait toute liberté de faire connaître l'essentiel de la bulle pontificale, dans l'intention de la défendre, sans la promulguer bien entendu.

La situation était difficile pour le journal qui avait succédé à *l'Univers*. Le premier numéro avait fait allusion à la bienveillance du gouvernement; mais la formule avait été imposée par le gouvernement lui-même et nul n'ignorait que le pouvoir ne feignait d'embrasser un journal

(1) *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers* (2<sup>e</sup> édit.), t. III, p. 614-615.

catholique que pour l'étouffer. De là, chez les rédacteurs du *Monde*, chez du Lac et Coquille en particulier, une velléité de se retirer et de suivre Louis Veillot à un journal nouveau, qui eût été rédigé à Bruxelles et dont Pie IX lui-même avait semblé caresser le projet. L'abbé de Solesmes ne pouvait être favorable à cette combinaison.

Ce serait un malheur immense, écrivait-il à du Lac, de priver les catholiques de France d'un journal pleinement orthodoxe et de les livrer à *l'Ami de la religion*. C'est cependant ce qui aura lieu, si l'ensemble de la rédaction de *l'Univers* quitte le *Monde*. Il y a d'autres vérités à soutenir que celles qui sont en jeu dans la question romaine. Bâillonnés sur celle-ci, il nous est toujours possible de soutenir les autres. Le journal belge portera un coup funeste au *Monde*... Vienne une crise qui rende la liberté à la presse catholique, et nous voilà sans journal en France. M. Taconet sait combien il en coûte pour en fonder un.

Puis, ajoutait-il, on ne laissera pas durer le journal belge. Il succombera sous les coups des deux gouvernements, car il peut être assuré qu'on ne le laissera pas pénétrer en France. Où en serons-nous alors? Nous aurons exporté à l'étranger toute la vitalité du seul journal catholique de France, pour recueillir une cruelle déception. Ne croyez pas d'ailleurs que les Français s'abonneront en grand nombre à un journal belge, toujours en retard pour les nouvelles de France. Assurément il vaut mieux que Veillot écrive en Belgique plutôt que de ne pas écrire; mais ce qui importe plus que tout, c'est de ne pas laisser la France sans un journal pleinement catholique, si gêné qu'il soit (1).

Cet avis prévalut. M. Taconet en sut grand gré à dom Guéranger.

Je vous remercie, lui disait-il, de votre bonne et puissante intervention. Quoiqu'il nous soit permis de parler de tout, excepté des hommes en place, des ministres, du gallicanisme, de l'ultramontanisme, des quatre articles et surtout de la suprématie de l'Eglise sur l'Etat, j'ose espérer que vous ne nous abandonnez pas. M. Rouland a bien voulu, il y a trois mois, m'expliquer qu'il nous permettait le mysticisme, le surnaturel, Marie d'Agréda, etc. Le pauvre homme n'a pas vu, parlant ainsi, qu'il nous accordait tout. Nous nous retrancherons donc dans le surnaturel (2).

Dom Guéranger mettait sur le compte de sa santé alors éprouvée et aussi de la prudence le retard qu'il avait apporté à poursuivre la série de ses articles (3). Déjà pourtant il avait présenté aux lecteurs catholiques la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, écrite par Clément Brentano d'après les révélations d'Anne-Catherine Emmerich et traduite par l'abbé de Cazalès (4).

(1) Lettre du 8 avril 1860.

(2) Lettre du 10 mai 1860.

(3) D. Guéranger à Taconet, 14 mai 1860.

(4) *Le Monde*, 18 avril 1860.

*Le Bien public* de Gand, par la plume de M. Joseph de Hemptinne et au nom de la commission directrice du grand journal belge, avait offert à dom Guéranger l'hospitalité de ses colonnes et témoigné tenir sa collaboration à grand honneur. *Le Bien public* pénétrait dans presque toutes les maisons d'éducation; il avait reproduit autrefois les articles donnés par *l'Univers* sur le naturalisme contemporain. L'enseignement de l'abbé de Solesmes avait été fort goûté et inspirait plus d'un professeur d'histoire. « Si vous vous décidiez, ce dont je ne doute pas, à continuer votre croisade contre le naturalisme, je viens, disait M. de Hemptinne, mettre à votre disposition les colonnes du *Bien public*. Et si vous avez pris d'autres engagements, nous osons espérer que vous voudrez bien autoriser encore la reproduction de vos articles (1). » Malgré ces offres gracieuses, dom Guéranger demeura fidèle, nous le savons déjà, au journal qui avait recueilli la lourde succession de *l'Univers*.

Dans le rapide résumé qu'il avait autrefois donné de l'histoire afin de restituer aux faits et aux personnages une portée trop souvent méconnue, un caractère parfois travesti, dom Guéranger n'avait pas eu assez de loisir pour s'arrêter longuement devant la figure de saint Louis; il avait à cœur pourtant, comme catholique et comme Français, de défendre l'honneur d'un tel roi contre des manœuvres intéressées qui avaient trop réussi. Récits apocryphes et calomnieux, fabrication de pièces, tout avait été employé pour ternir l'honneur du saint roi. « On est venu à bout de tromper nos pères, disait-il avec tristesse, et nous, leurs fils, nous répétons docilement la leçon qu'ils nous ont transmise, sans nous douter le moins du monde que nous sommes tout simplement le jouet d'une odieuse mystification (2). »

Au milieu de la crise romaine, parler de saint Louis, de ses relations avec la papauté, marquer en lui la fermeté respectueuse qui avait su concilier l'honneur de sa couronne avec ses devoirs de roi très chrétien, écarter comme supposée la fameuse pragmatique sanction, restituer les dispositions religieuses de son testament, effacées par un faussaire du quatorzième siècle, dégager le saint roi de toute solidarité avec la politique inaugurée par son petit-fils, Philippe le Bel, c'était sans doute s'écarter un peu de ce mysticisme qui avait obtenu le laissez-passer dédaigneux de M. Rouland; c'était peut-être aussi courir le risque d'être importun en montrant quelles avaient été, à une autre époque et sous les rois d'une autre race, les relations avec la papauté; mais si l'abbé de Solesmes avait souvent protesté contre le système qui consiste à transposer les faits de l'histoire et à solliciter le passé pour y trouver la critique du présent, il n'avait pas le droit d'écarter un enseignement

(1) Lettre du 11 février 1860.

(2) *Saint Louis et la papauté*. (*Le Monde*, 21 mai 1860.)

qui naissait des faits eux-mêmes, une leçon qui venait de l'histoire et non de l'historien.

Du 21 mai 1860 au 18 février 1861, sans fausse crainte et sans aucune allusion ouverte qui eût provoqué contre le journal de nouvelles sévérités, huit articles (1) furent consacrés à dessiner la politique de la France avec la papauté, politique traditionnelle dont mérovingiens, carolingiens, capétiens s'étaient fait gloire. En répondant au message de Blanche de Castille, réclamant pour son jeune fils la protection apostolique, Grégoire IX ne faisait que résumer six siècles d'affectueuses relations, lorsqu'il disait : « Nous ne pouvons ni ne devons jamais perdre de vue la foi sincère et le dévouement envers Dieu et la sainte Eglise qu'ont professés de tout temps les rois et le royaume de France, et qui ont constamment porté le siège apostolique à les favoriser et à les honorer en toutes manières. » La lettre du pape se terminait par ces solennelles paroles : « Nous recevons sous la protection du bienheureux Pierre et sous la nôtre vos personnes, le royaume, votre famille et tous vos biens, et nous vous en donnons acte par les présentes (2). »

Au cours de son règne et sans rien aliéner de sa légitime indépendance, saint Louis ne cessa de reconnaître par sa déférence filiale la bienveillance apostolique qui s'était étendue sur sa minorité. Ni lorsqu'il refuse de susciter un compétiteur à Frédéric II dans la personne de son frère Robert comte d'Artois, ni lorsqu'il écarte doucement l'invitation de Grégoire IX à prendre les armes contre le même Frédéric II dans la grande querelle du sacerdoce et de l'empire, saint Louis n'a trahi la papauté et bien moins encore présumé aux doctrines gallicanes sur le temporel des rois. Le refus de saint Louis à se prêter à la guerre contre Frédéric II était motivé par trop de raisons d'ordre politique pour ne s'imposer pas. Le royaume de France était divisé; les troupes du roi semées par le monde, à Constantinople et en Palestine : il y avait prudence élémentaire à surseoir à une expédition qui, sans aider réellement les affaires du pape, eût exalté par un succès facile l'orgueil d'un voisin déjà trop puissant. Encore ces ménagements envers la puissance de Frédéric II n'eurent-ils qu'un temps; et le jour où l'empereur fut osé au point de se saisir des évêques français qui se rendaient au concile romain convoqué par Grégoire IX, saint Louis n'eut besoin que de sa royale fierté pour enjoindre à l'empereur de relâcher les prélats captifs dont tout le crime était d'avoir obéi au souverain pontife : « Que votre prudence impériale y réfléchisse donc,... car le royaume de France n'est pas tellement affaibli, qu'il soit d'avis de se laisser presser par vos éperons (3). »

(1) *Le Monde*, 21 mai, 10 et 17 juin, 12 août, 2 et 3 septembre 1860, 29 janvier et 18 février 1861.

(2) MARTÈNE, *Ampliss. Coll.*, I, col. 1210.

(3) HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Historia diplomatia Frederici II*, t. VI, p. 19-20.

L'empereur comprit et les évêques français furent rendus à la liberté.

L'abbé de Solesmes relevait avec joie les documents qui vengeaient le saint roi de l'imputation de gallicanisme. Il se proposait de faire, dans un autre article, l'histoire du conclave qui, en dépit des trames de Frédéric II, donna à Grégoire IX Innocent IV comme successeur. Cet article ne parut jamais. Les dernières paroles prononcées sur ce sujet ressemblaient à une moralité historique :

Il n'y a que servitude pour l'Eglise, abaissement et péril pour les nations catholiques, lorsque l'Italie est au pouvoir d'un prince qui a la main sur Rome. Que ce prince ait son trône dans la capitale du monde chrétien, ou qu'il la domine d'une autre manière comme faisait Frédéric, la liberté du conclave est exposée et la chrétienté ne sait plus en quelle estime elle pourra tenir son chef, ni même si ce chef a été élu dans des conditions canoniques. C'est pour cette raison que les papes, tant qu'ils ont eu une action temporelle, n'ont pas souffert qu'une souveraineté séculière s'étendît à toute l'Italie ni même à une moitié de la péninsule; et en cela comme en tout le reste ils ont bien mérité de la chrétienté. L'Italie, si fière en paroles contre l'Autriche, oublie trop en ce moment que sans les papes et leurs glorieuses luttes elle serait depuis bien des siècles asservie à l'Allemagne, des Alpes au détroit. Puisse la France ne pas oublier qu'il s'est rencontré des circonstances où un roi tel que saint Louis a dû mettre ses forces militaires à la disposition d'un conclave! Puisse la politique française se souvenir qu'un autre de ses rois, grand homme d'Etat, Henri IV, loin de croire possible la diminution du territoire soumis au saint-siège, songeait à accroître encore ce territoire en donnant au pape Naples et la Sicile! Nous vivons dans d'autres temps, nous répondront les habiles de ce monde; l'Eglise catholique ne compte plus parmi les institutions auxquelles on puisse garantir la possession du sol : elle n'a plus qu'un intérêt moral. Cet intérêt moral qui est celui de deux cents millions d'âmes, répondrons-nous, avez-vous découvert un moyen de l'assurer à l'Eglise, si dans son organe vital vous la livrez sans défense à la pression matérielle (1)?

Par malheur ces adjurations ne pouvaient rien contre l'invasion des Etats de l'Eglise par les volontaires de Garibaldi, ni contre l'astucieuse politique du roi de Piémont, désavouant une irruption dont elle s'appropriait à recueillir le bénéfice, ni contre la complicité ou le silence des nations chrétiennes. En France, l'inquiétude était au cœur de tous les catholiques; le ton des journaux était menaçant; les vieux légistes profitaient de l'heure troublée pour exhumer contre les associations religieuses les vieux textes assassins. Il était trop tôt : la France alors n'était pas mûre; pourtant dans son rapport au Sénat du 25 mai 1860, Dupin aîné faisait valoir déjà les arguments qui devaient dans la suite paraître décisifs. Heureusement les biens de mainmorte ne montaient encore, d'après son évaluation, qu'à une centaine de millions. On était bien loin

(1) *Le Monde*, 18 février 1861,

du milliard que la propriété religieuse devait atteindre quarante ans plus tard. Aussi, en dépit de ce spectre des biens de mainmorte toujours agité par les légistes en quête de curée fructueuse, l'orage provoqué par M. Dupin fit plus de bruit que de mal. Dom Guéranger se rassurait : « Je ne crois pas à la réalité du péril pour nous, disait-il à Mgr Pie : le grelot serait trop difficile à attacher (1). » Il se persuadait en effet que l'idée de liberté était désormais assez familière aux Français pour qu'une dissolution violente des ordres religieux fût impossible. Il avait compté sans le lent travail de l'impiété, sans l'avidité des gens de chicane trop bien aidés dans leur œuvre de destruction par l'indifférence publique et l'abaissement général des caractères.

(1) Lettre du 29 juin 1860.

## CHAPITRE XVI

### AUTORITÉ CROISSANTE DE DOM GUÉRANGER

(1860-1863)

Depuis de longues années déjà, un moine de la congrégation anglo-bénédictine, le R. P. dom Laurent Shepherd, s'était pris de grande affection pour l'abbé de Solesmes qu'il regardait comme le restaurateur au dix-neuvième siècle de la vraie vie monastique. Il entretenait avec lui une correspondance régulière, chaque année le ramenait à Solesmes; il désirait avec impatience l'apparition de la *Vie de saint Benoît* toujours sur le métier. *L'Année liturgique* inspirait sa vie, il en donna en anglais une élégante et fidèle traduction. Il voulut faire plus encore, arracher pour un instant dom Guéranger à ses moines, à ses travaux, à l'amour de son abbaye, l'entraîner au delà du détroit et nouer ainsi des relations d'affectueuse fraternité entre la famille bénédictine de France et cette congrégation antique dont les travaux ont tant contribué à conserver à l'Angleterre, au milieu des persécutions, le germe du catholicisme.

Le prieuré de Belmont, auquel appartenait dom Shepherd, devait durant l'automne de 1860 célébrer la dédicace de son église dédiée à l'archange saint Michel. N'était-ce pas un motif tout-puissant et une occasion heureuse pour déterminer l'abbé de Solesmes au voyage? Le prieur de Belmont, dom Swuney, unissait ses instances à celles de son moine. Tous deux songeaient à ramener plus de vie conventuelle dans une congrégation que les circonstances historiques avaient entraînée vers les labeurs nécessaires de l'apostolat; ils espéraient que la présence de dom Guéranger leur serait un appui. Lorsque la date de la dédicace fut définitivement fixée au 5 septembre, les instances devinrent plus pressantes. L'itinéraire était tout tracé : une première étape conduirait au prieuré anglais de Douai; le prieur de Douai, dom Adrien Hankinson, guiderait ensuite de sa personne sur terre et sur l'onde le voyageur ignorant l'anglais. Dom Guéranger consentit. Le 30 août 1860 il partait

pour Douai. L'accueil y fut très aimable mais compensé par une épreuve inattendue : dom Hankinson déclara que pour se rendre en Angleterre il fallait adopter l'habit séculier. Une loi de 1850 condamnait à la prison quiconque se risquerait en public avec l'habit religieux. Il fallut s'incliner. Et l'habit séculier, c'était entre autres accessoires le chapeau haut de forme, vulgairement *chimney pot*, et le paletot trop étroit, vraie camisole de force où dom Guéranger une fois emprisonné avait peine à se mouvoir, peine surtout à être reconnu. La traversée fut facile. Lorsqu'il fut arrivé à Gloucester, l'abbé de Solesmes sortit tête nue, ayant par mégarde oublié son chapeau dans le compartiment, et ce ne fut qu'à la voix et à l'accent que dom Laurent Shepherd le put deviner. « Voyez, mon fils Laurent, lui disait-il en ouvrant les bras, voyez comme on m'a traité! » Dom Laurent courut à la recherche du chapeau en détresse; lorsqu'il en fut coiffé, l'abbé de Solesmes était complètement méconnaissable.

De Gloucester à Hereford, de Hereford à Belmont, on fit route avec une grande affluence d'ecclésiastiques et de religieux qui se rendaient à la fête, où se trouvèrent réunis neuf évêques, trois abbés mitrés, nombre de religieux de tous ordres, bénédictins, cisterciens, dominicains, cordeliers. Mgr de Newport fit la cérémonie de la dédicace. On y entendit la voix de l'archidiacre Manning et de Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham. Cette fonction fut regardée comme la plus brillante qui se fût célébrée en Angleterre depuis la Réforme. Puis selon une coutume anglaise, le lendemain de la dédicace de l'église, eut lieu l'inauguration du monastère, le premier que l'ordre bénédictin eût relevé en Angleterre depuis Henri VIII. La clôture n'était pas établie encore; toute la société anglaise visita le monastère de la cave au grenier, mais dans la plus parfaite convenance, disait l'abbé de Solesmes, et sans cette vision de cohue que provoquent inévitablement dans certains pays les avant-veilles de clôture. Des lecteurs et lectrices de *l'Année liturgique* tinrent à honneur de lui être présentés.

Les lettres qu'il écrivit d'Angleterre révèlent à la fois et les admirations et les regrets inspirés par la vue des cathédrales si belles et si vides, bâties autrefois par des mains catholiques. Etre sans cesse ramené à la froide réalité, à l'hérésie régnante, lui était douloureux.

Toutes ces belles cathédrales usurpées et profanées par l'hérésie, la plupart des églises et chapelles catholiques pauvres, étroites, cachées, fréquentées par une faible minorité de catholiques; sur la route, d'innombrables clochers signalant des églises où Notre-Seigneur n'habite pas; pas une croix, pas un objet pieux exposé en public, l'obligation de se travestir pour voyager, tout cela est triste au dernier point. Et pourtant, ajoutait-il avec un accent d'espérance, il y a de bien saintes âmes dans ce pays, des conversions héroïques, des dévoue-

ments généreux qui laissent bien loin derrière eux tout ce que nous voyons en France (1).

Malgré tout dom Guéranger regrettait le ciel de France; pourquoi ne pas l'avouer aussi? les viandes anglaises ne parvenaient pas à lui faire oublier sa laitue quotidienne (2). Dom Laurent lui épargna tous les ennuis d'un voyage en pays étranger et de langue inconnue. Gloucester et sa cathédrale dédiée à saint Pierre, Bath et ses souvenirs bénédictins, Saint-Grégoire de Downside, la cathédrale de Worcester dédiée à Notre-Dame, avec les tombeaux à fleur de terre de saint Oswald et de saint Wulstan, l'abbaye bénédictine de Stanbrook, rien ne fut oublié. La santé de dom Guéranger, si souvent éprouvée en France, se riait de la fatigue. Il avait oublié son chapeau à Gloucester, il oublia son bréviaire à Stanbrook; ce lui fut une nécessité de rebrousser chemin et de donner une bénédiction nouvelle et dernière à ce coin de terre, si cher à ses yeux et si tendrement aimé de lui.

De Worcester il remonta jusqu'à Birmingham, sans y trouver Mgr Ullathorne appelé auprès de sa mère mourante. Aux portes de la ville se trouvait une maison de l'Oratoire où vivait le D<sup>r</sup> Newman. Dom Guéranger s'y rendit. L'entrevue fut brève et froide. Newman ne voulut point parler français, s'excusa de parler italien, ne consentit point à user du latin; et les questions rapides de l'abbé de Solesmes traduites par le P. Shepherd ne parvinrent pas tout d'abord à triompher de sa glaciale réserve. Il ne répondait que par monosyllabes. On se leva. Newman introduisit dom Guéranger dans la bibliothèque; là enfin, en face des livres, amis communs, auprès surtout de l'exemplaire de saint Athanase qui avait appartenu à Bossuet et portait de nombreuses notes marginales de sa main, la conversation languissante jusqu'alors s'anima quelque peu et l'on parut plus à l'aise. L'entretien fut plus facile au collège d'Oscott dont le D<sup>r</sup> Northcote était alors président. Malgré l'impatience qu'il éprouvait de revoir son monastère, dom Guéranger se prêta à son aimable compagnon. Ensemble ils visitèrent la cathédrale d'York, puis le monastère de Saint-Laurent d'Ampleforth où Mgr Ullathorne les rejoignit un instant.

Les étapes du voyage furent assombries par tout ce qui se passait alors à Rome, par tout ce que la France laissait faire : la mort de Pimodan, l'écrasement de l'armée pontificale à Castelfidardo, le général de Lamoricière entrant à Ancône avec quelques cavaliers seulement, l'agression sacrilège couronnée de succès, la révolution triomphante, un détestable exemple donné à l'Europe. La tristesse de ces nouvelles accéléra la dernière partie du voyage : Peterborough, sa cathédrale

(1) Lettre à Mme Durand, 10 septembre 1860.

(2) Lettre à D. Fonteinne, 4 septembre 1860.

dédiée à saint Pierre, et du côté de l'Évangile, avec un millésime incomplet, sous une dalle de marbre noir foulée par tous les passants, le tombeau de Catherine d'Aragon humiliée jusque dans la mort; puis ce fut Oxford, son université, ses bibliothèques, ses collèges et enfin Londres où les voyageurs furent accueillis chez les oblats de Saint-Ambroise par le D<sup>r</sup> Manning. Le P. Faber était souffrant; il se fit violence pour recevoir quand même l'abbé de Solesmes. On sait en quelle haute estime dom Guéranger tenait le pieux auteur de tant de livres spirituels qui sont dans toutes les mains. On eut moins de peine à s'entendre à l'Oratoire de Londres qu'à l'Oratoire de Birmingham : le P. Faber entendait le français et parlait l'italien; les âmes étaient à l'unisson et la cordialité fut absolue. « C'est un bon Anglais, gros, franc, ouvert et gai, disait rondement dom Guéranger, un vrai fils de saint Philippe Néri. » Depuis la bibliothèque jusqu'à la cuisine, tout fut exploré et la chapelle plus que tout le reste. Elle était contiguë à une église protestante et ménagée avec assez de confort. Le P. Faber racontait en souriant les commencements d'une conversion : tout récemment, une Anglaise avait déclaré au ministre qui voulait la retenir dans sa communion que décidément elle préférait venir à l'Oratoire parce que l'église était mieux chauffée.

Le cardinal Wiseman était absent de Londres. A Westminster, l'abbé de Solesmes ne pouvait contenir son admiration. Très prime-sautier dans l'expression de ses sentiments, il salua de façon très différente le tombeau d'Elisabeth et celui de Marie Stuart. Cela naturellement fit froncer le sourcil au guide qui faillit en interrompre son discours; mais dom Guéranger ne comprenait pas l'anglais. Ce fut plus grave, lorsque le groupe des visiteurs parvint au tombeau de saint Edouard le Confesseur. N'ayant rien à faire d'explications qui n'étaient pas pour lui, il se détacha du groupe des curieux et alla seul s'agenouiller au pied du monument. Sa prière durait depuis quelque temps; le cicerone impatienté pria le P. Shepherd d'inviter son ami à rejoindre le groupe. Dom Shepherd obéit au cicerone, mais dom Guéranger absorbé sans doute n'obéit pas. Une seconde invitation n'eut pas plus de succès. C'est alors que le guide irrité marcha vers le coupable et, le secouant par l'épaule, lui adressa quelques mots auxquels dom Guéranger ne comprit rien sauf la colère de celui qui lui parlait. Toujours agenouillé, il se retourna vers dom Laurent Shepherd et lui dit :

— Mais que me veut ce bonhomme?

— Levez-vous, mon père, lui fut-il répondu, il est fort en colère et ces protestants aussi. Ils prétendent que vous devez vous conformer aux règles et qu'il n'est pas permis dans un lieu de culte public de prier comme vous le faites.

— J'ai fini, repartit dom Guéranger, je suis à vos ordres.

Peut-être l'avertissement du guide fut-il d'autant plus sévère que

durant cette dernière partie du voyage dom Guéranger avait renoncé à tout travestissement; il avait repris avec joie l'habit monastique qu'il abritait d'un manteau et tenait son chapeau à la main. L'impatience de revoir Solesmes le fit renoncer à visiter Cantorbéry. Le 21 septembre, il disait adieu au P. Laurent, et, sous la conduite du président de la congrégation anglaise, dom Burshall, regagnait la France. Une halte à Douai, un court séjour à Paris, et les trois semaines d'absence prirent fin. Un des meilleurs souvenirs de ce rapide voyage fut celui qu'il garda du P. Faber. « J'ai vu à Londres ce grand et saint docteur, écrivait-il, j'ai été tout embaumé de sa charité, de son amabilité, de sa simplicité. Je me le figurais ainsi. Il a été extrêmement gracieux pour moi (1). »

Nous n'ignorons pas l'impression que de son côté l'abbé de Solesmes laissa au P. Faber : il l'a livrée dans une lettre privée qu'il écrivit le soir même de la visite à l'une de ses correspondantes, lectrice assidue de *l'Année liturgique*. Nous en donnons la traduction française.

Ma chère miss Nugent, je suis arrivé à Londres hier seulement et j'en repars demain matin. J'espère que votre affectueuse sollicitude sera satisfaite quand je vous aurai dit que j'ai eu l'honneur et l'insigne faveur d'une entrevue de près de deux heures avec le grand et bon père Guéranger. Malheureusement je souffrais d'un fâcheux mal de tête, et le peu de mots que je pus dire en français ou en italien furent bégayés plus encore qu'à l'ordinaire. Ainsi c'est une occasion que je regarde comme perdue; j'avais tant à dire et je n'ai rien dit. C'est pour moi néanmoins une grande consolation et je n'oublierai pas cette figure, cette voix, ces manières où se révèle l'esprit tranquille et fervent, profond et joyeux de cet excellent moine. C'est une de ces rencontres qui font dire : Il faut qu'au ciel je me retrouve en compagnie de cet homme si humble, si modeste, si bienveillant, avec autour de lui un tel parfum de prière qu'on le prendrait pour la fleur exquise de la sainteté bénédictine. Pour moi, je fus si contraint, si maladroit, si maussade que je ne lui demandai même pas de prier pour moi.

Il est superflu de rappeler ici l'observateur très fin, l'analyste pénétrant qu'était le P. Faber, pour assurer à un tel jugement toute sa portée. Mais l'éloge contenu dans ces quelques lignes a une histoire que nous n'hésitons pas à rapporter ici malgré sa forme anecdotique, tant elle trahit l'aversion qu'éprouvait dom Guéranger pour toute vaine gloire. L'année suivante lorsque le P. Laurent vint à Solesmes selon sa coutume, il apportait avec lui la lettre autographe du P. Faber. Il la communiqua à ceux des moines avec qui il était en relations familières; quelques-uns peut-être furent surpris que leur abbé qu'ils voyaient et coudoyaient tous les jours pût provoquer et mériter un tel éloge. Le bruit circula bientôt qu'il y avait une lettre du P. Faber concernant le père abbé,

(1) Lettre à Mme Durand, 5 octobre 1860.

tant et si bien qu'il parvint à l'abbé lui-même. Il témoigna le désir de voir ce qu'un fils de saint Philippe Néri pouvait penser d'un fils de saint Benoît. Se refuser à ce désir était impossible; mais quelques avisés pressentirent le sort réservé à l'autographe, s'il parvenait aux mains de l'abbé. Et voici de quel stratagème ils usèrent. Il se trouvait alors à Solesmes un jeune moine d'une plume très habile et très sûre, expert en calligraphie et capable de reproduire un document écrit, avec une perfection décevante; on s'adressa à lui; copie fut prise et l'original placé en lieu sûr.

Le P. Laurent se rendit à son heure chez le père abbé, muni de son fac-similé. Dom Guéranger lui demanda la lettre. Il était habile de ne pas s'exécuter aussitôt. Le P. Laurent s'excusa tout d'abord; il fit valoir que la lettre était pour lui d'un grand prix, qu'elle lui appartenait à peine et qu'il éprouverait du chagrin à s'en dessaisir. Il céda pourtant et livra son trésor. Dom Guéranger lut rapidement. Son front se rembrunit; l'air devint sévère. « N'est-ce que cela? dit-il; mais il n'y a rien d'intéressant dans ce papier. » Le froisser, le jeter au feu fut l'affaire d'un instant. Il ne manqua rien à la gaieté de l'abbé lorsqu'il vit le P. Laurent triste, effaré, disputer aux flammes le document à demi consumé.

— Mais, mon révérendissime père, je tenais beaucoup à cette lettre.

— Mais non, mon enfant, il n'y avait là que des *bêtises*; est-ce qu'on fait collection de choses pareilles?

Dès son retour d'Angleterre, dom Guéranger voulut payer à ceux qui étaient morts à Castelfidardo le juste tribut de l'admiration chrétienne.

« C'est une loi établie, disait-il après Bossuet, que l'Eglise ne peut jouir d'aucun avantage qui ne lui coûte la mort de ses enfants et que, pour affermir ses droits, il faut qu'elle répande du sang (1). » L'Eglise ne compte donc pas comme défaite la mort de ceux qui combattent avec elle et pour elle: leur dévouement est l'élément dont elle vit... Et l'éternel honneur de nos héros est de s'être dévoués pour la royauté de Jésus-Christ, comme les croisés leurs pères se dévouèrent pour la délivrance de son sépulcre. Chez eux, point de ces théories humaines qui rapetissent et font descendre d'une partie de sa hauteur le principat sacré. Ils n'ont point disserté sur la manière de concilier l'œuvre de Pépin et de Charlemagne avec les idées modernes. Ils se sont dit seulement: Jésus-Christ a sur la terre un vicaire; ce vicaire est roi et doit l'être; combattons et mourons pour la royauté du vicaire de Jésus-Christ. Affirmation magnanime au milieu des idées vagues de notre temps, de ces continuelles alliances de la vérité et de l'erreur, de cette dissolution de l'antique foi que l'on signale partout. Tandis que d'autres prenant et reprenant la question donnaient leur encre, eux ont donné leur sang: démonstration irrésistible qui dépasse tout et

(1) *Panegyrique de saint Thomas de Cantorbéry*. — LEBARQ, *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. V, p. 430.

dont rien n'arrêtera l'effet. C'est ainsi que l'Eglise a triomphé; c'est ainsi qu'elle triomphera toujours (1).

Cet hommage public aux martyrs, aux témoins des droits de l'Eglise émut sans le convertir à l'espérance l'esprit très positif de Segretain.

Ajournons tout espoir, écrivait-il, après l'expérience sociale à laquelle la Providence veut certainement soumettre l'humanité. L'Eglise persécutée, humiliée, désavouée, désarmée de tout moyen temporel, voyant la cervelle des trois quarts de ses enfants détraquée par un libéralisme imbécile, ne peut plus aujourd'hui que semer des germes de résurrection mais non sauver la société agonisante (2).

Les événements se hâtaient de justifier ces paroles découragées. La révolution poursuivait le cours de ses odieux succès, ne faisait nul mystère de ses desseins et feignait de n'y voir que la réalisation d'un idéal de liberté.

Je crois, disait nettement M. de Cavour au parlement de Turin, que la solution de la question romaine doit être amenée par la conviction qui se répandra de plus en plus dans la société moderne et même dans la grande société catholique, que la liberté est hautement favorable au développement du véritable sentiment religieux. Ma conviction est que cette vérité triomphera bientôt. Nous l'avons déjà vue reconnue par les défenseurs les plus passionnés des idées catholiques. Nous avons vu un illustre écrivain *dans un moment lucide* démontrer à l'Europe, dans un livre qui a fait grand bruit, que la liberté avait été très utile pour relever l'esprit religieux (3).

Il ne pouvait convenir à Montalembert de paraître fournir des armes à la révolution même parée du nom de liberté. Il releva le gant et repoussa avec une éloquente indignation une trop odieuse solidarité mais sans abandonner pourtant le thème auquel il dévoue sa vie et dont il précise la formule : « Je parle ici en mon nom, disait-il, sans mission, sans autorité, appuyé seulement sur une expérience déjà longue et singulièrement éclairée par l'état de la France depuis dix ans; mais je dis sans hésiter : « L'Eglise libre au sein d'un Etat libre », voilà pour moi l'idéal (4). » La formule était trouvée. Elle devait quelques années plus tard essuyer dans le *Syllabus* une réprobation formelle; mais à l'heure où elle se produisit, ni l'évêque de Poitiers ni l'abbé de Solesmes n'étaient à même de la relever, de l'expliquer ni de la réduire. La prudence conseillait de souffrir en silence et d'attendre l'heure de Dieu.

Montalembert venait de publier les deux premiers volumes des *Moines*

(1) *Le Monde*, 17 octobre 1860.

(2) Lettre du 31 octobre 1860.

(3) *Correspondant*, 25 octobre 1860, t. LI, p. 197.

(4) Lettre à M. le comte de Cavour. (*Correspondant*, loc. cit., p. 200.)

*d'Occident*; le souverain pontife incliné par Mgr de Mérode en avait accueilli la dédicace.

Avez-vous lu, demandait dom Guéranger, *les Moines d'Occident* de M. de Montalembert? Si vous n'avez pas ce livre, ayez-le bientôt. Il y a quelques mauvaises pages à mon adresse; n'y faites pas attention. Le livre est très beau en lui-même et un admirable monument à la gloire de saint Benoît. Le talent de l'auteur est toujours le même; et il est impossible de n'être pas charmé de ses récits (1).

L'éloge donné au livre par l'abbé de Solesmes était bien désintéressé, car Montalembert avait dans son introduction affecté de ne se souvenir pas. Ni de l'amitié d'autrefois, ni de la longue initiation qui lui avait montré la grandeur de l'ordre monastique, ni des conseils qui l'avaient guidé, ni de ces dix années de sa vie les plus fructueuses et les plus brillantes, son livre ne porte nulle trace. Le parti pris d'oublier est absolu. Nul souvenir de cette maison monastique où il a été reçu en ami, où il a vécu de la vie des moines, qui jusqu'au dernier jour l'aime et ne cesse de prier pour lui. Car il serait vraiment trop douloureux de penser, si enclin que Montalembert ait été parfois à l'invective par allusion, qu'il ait songé au guide et à l'ami des premiers jours en écrivant, au chapitre troisième de son introduction, ces dures paroles : « Je dois aux moines au point de vue purement humain des actions de grâces pour m'avoir réconcilié avec les hommes, en m'ouvrant un monde où ne se rencontrent que de loin en loin les égoïstes et les menteurs, les serviles et les ingrats (2). » Comment en effet aurait pu mériter en 1859 un si dur congé celui de qui Montalembert écrivait de Madère en 1842 à l'un de ses amis d'Angleterre, M. Ambrose Philipps de Lisle :

Songez à vous procurer, si ce n'est fait, l'admirable *Avent liturgique* de dom Guéranger; vous y trouverez en l'honneur de votre saint Ambroise des hymnes et des prières telles que vous ne sauriez imaginer. En les goûtant, pensez à moi, pauvre exilé. Ce dom Guéranger, abbé de la seule abbaye vraiment bénédictine, — hélas! je le crains bien, — qui soit au monde, est *sur le tout* l'ecclésiastique le plus distingué que nous ayons en France. Je suppose que vous avez lu ses deux volumes intitulés : *Institutions liturgiques*; rien ne saurait être plus instructif ni plus intéressant (3).

Pourtant il était d'autres pages de l'introduction où l'allusion se déguisait si peu que l'abbé de Solesmes ne pouvait contester qu'il fût visé.

(1) Lettre à Mme Durand, 10 septembre 1860.

(2) *Les Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*, t. I<sup>er</sup> (1892), introduction, chap. III, p. XLIV.

(3) *Life and Letters of Ambrose Philipps de Lisle* (1900), t. II, p. 238.

Aujourd'hui, disait Montalembert, une critique hargneuse et oppressive s'est installée au sein même de l'orthodoxie dont elle prétend se réserver le monopole. Après avoir entrepris de justifier les pages les plus sombres et les théories les plus excessives qu'il soit possible de découvrir dans le passé catholique, elle prétend, quant au présent et à l'avenir, tracer au gré de son pédantisme fantasque le cercle hors duquel il n'y a pas de salut, et dans une sphère trop étendue ses arrêts ont force de loi. Ce sont ses oracles qui statuent souverainement sur le mérite des défenseurs de la cause catholique et infligent volontiers à tout ce qui ne reconnaît pas leur autorité la note infamante de libéralisme, de rationalisme et surtout de naturalisme. Cette triple note m'est acquise de droit. Je serais surpris et même affligé de n'en être pas jugé digne, car j'adore la liberté qui seule à mon sens assure à la vérité des triomphes dignes d'elle : je tiens la raison pour l'alliée reconnaissante de la foi non pour sa victime asservie et humiliée; enfin, animé d'une foi vive et simple dans le surnaturel, je n'y ai recours que quand l'Eglise me l'ordonne ou quand toute explication naturelle à des faits incontestables fait défaut. Ce doit en être assez pour mériter la proscription de nos modernes inquisiteurs dont il faut toutefois savoir braver les foudres, à moins, comme disait Mabillon à l'encontre de certains dénonciateurs monastiques de son temps, « à moins qu'on ne veuille renoncer à la sincérité, à la bonne foi et à l'honneur (1) ».

La provocation était formelle. « Pauvre Montalembert! » disait l'abbé de Solesmes avec tristesse; mais jamais il ne consentit à croiser le fer devant le public avec l'ami d'autrefois. Impuissant à ramener vers lui ou mieux vers la saine doctrine un esprit qui s'irritait de la contradiction et qui, dans une sorte de bravoure ou de bravade, y puisait un motif de s'attacher plus fortement à la liberté qu'il adorait sans bien la définir, dom Guéranger demeura respectueux quand même pour une amitié qui était morte; il évita en combattant les doctrines de faire allusion à un nom qu'il ne pouvait, même dans les conversations privées, prononcer sans douleur.

Le comte de Falloux y mettait plus de grâce et il était un point sur lequel il se rencontrait encore avec dom Guéranger. Lorsque parurent les deux volumes où il racontait la vie de Mme Swetchine, il s'empessa de les faire parvenir à Solesmes :

Je vous demande en retour et avec la dernière instance tout ce qui directement ou indirectement peut honorer la mémoire de notre sainte amie et fortifier son action sur les âmes. Veuillez également tenir pour certain, mon bien cher ami, que tout ce que vous m'accorderez en ce genre s'ajoutera en ineffaçable gratitude à tous mes vieux sentiments de respectueux attachement (2).

L'abbé de Solesmes avait renoncé à publier à part sa correspondance

(1) *Les Moines d'Occident...*, *loc. cit.*, chap. x, p. CCLXXIV-CCLXXV.

(2) Lettre du 24 décembre 1859.

avec Mme Swetchine; il la remit au comte de Falloux avec une lettre inédite du comte de Maistre à sa vénérable amie. Et comme *l'Univers* s'était vu supprimer avant d'avoir eu le loisir de signaler au public *la Vie et les Œuvres de Mme Swetchine*, M. de Falloux, désireux que son œuvre fût présentée aux lecteurs catholiques même par l'organe du *Monde*, insista pour que l'abbé de Solesmes la fit connaître et y trouvât l'occasion de rendre un hommage personnel à leur amie commune.

Il n'était pas besoin de tant d'efforts pour obtenir de dom Guéranger ce qu'il regardait comme un devoir envers une âme si aimée et qui s'était vivement intéressée, nous l'avons vu, aux débuts de l'œuvre monastique de Solesmes. Là où le comte de Falloux avait vu et montré en Mme Swetchine les qualités brillantes de l'intelligence et du cœur, il s'appliqua à mettre en relief la chrétienne admirable dans sa foi et sa fidélité à la grâce (1). Plus qu'aucun autre il avait pénétré dans le secret de ses héroïques vertus et en connaissait la source profonde. Chemin faisant et en rapportant ce qu'il savait de la conversion de Mme Swetchine et de sa fidélité surnaturelle, il fit de l'œuvre de M. de Falloux un éloge mérité. Il applaudit en particulier aux pages où l'écrivain et l'ami rapporte les derniers jours de Mme Swetchine.

M. de Falloux retrace dans un récit digne du sujet, avec la simplicité et la sensibilité contenue que réclame la description de la mort des saints, cette scène sublime qui se prolongea vingt jours durant. Nous ne chercherons pas à analyser de telles pages : il faut les lire et y apprendre comment meurent les saints. Qu'il nous suffise de rappeler un seul mot de la mourante, qui justifie à lui seul toutes nos espérances. A une amie qui allait prier pour elle, on l'entendit dire : « Merci, ma bonne amie, merci; mais ne demandez à Dieu ni un jour de plus ni une souffrance de moins (2). »

Dans un cinquième et dernier article paru le 30 décembre 1860, l'abbé de Solesmes se rencontre avec l'abbé Bautain pour venger Mme Swetchine d'un reproche qu'on avait parfois élevé contre elle : « Quelques-uns, écrivait-il, ont avancé que dans certaines occasions elle poussait la tolérance des doctrines au delà de ses dernières limites et que sa bienveillance pour les personnes l'entraînait parfois à des complaisances de jugement et d'expression qui se conciliaient difficilement avec les règles de la complète orthodoxie. Une telle assertion est fausse et injuste de tout point. Que Mme Swetchine qui n'avait pas pris ses grades en théologie ait pu quelquefois ne pas se rendre compte du danger que renfermaient certaines théories, contenues dans tel ou tel livre ou exprimées dans telle ou telle conversation, rien n'est plus aisé à concevoir et à excuser; mais ses principes arrêtés la tenaient en garde contre toute tolérance cou-

(1) *Le Monde*, 8 et 15 juillet, 14 octobre, 6 novembre, 30 décembre 1860.

(2) *Ibid.*, 6 novembre 1860.

pable et l'ombre d'un dissentiment avec la foi à laquelle elle avait voué sa vie l'eût fait reculer avec une sainte frayeur. « Dans les matières « religieuses, disait-elle, la modération a ses coupables : ce sont les neu- « tres. »... On rapporte d'elle un mot aussi spirituel que profond. Dans un entretien sur la hiérarchie de l'Eglise et ses applications, son interlocuteur, ayant cru reconnaître en elle certaines tendances qui semblaient se rapprocher du gallicanisme, lui en fit la remarque : « Rassurez-vous, « mon cher ami, répondit-elle : je ne suis pas sortie d'un grand schisme « pour me jeter dans un petit. »

Dom Guéranger achevait ce dernier hommage rendu à sa vénérable amie, lorsque la mort vint frapper tout auprès de lui. Le prieur claustral de l'abbaye, dom Julien Segrétain, rendit son âme à Dieu après quelques jours de maladie. Il était âgé de soixante-cinq ans.

Ce bien-aimé confrère avait milité près de moi durant vingt-sept ans, écrivait l'abbé de Solesmes à dom Pitra; la congrégation lui doit l'exemple d'une rare exactitude au service divin et aux observances. Dans sa simplicité, il fut un de ces hommes qui fondent pour leur part. J'ai grand espoir qu'il est déjà au ciel, éprouvé comme il l'a été par la souffrance; prions néanmoins pour lui avec instance. Je lui ai donné pour successeur, à la satisfaction de tous, le bon père dom Couturier qui retient en même temps le noviciat. Tout va à merveille par cet arrangement (1).

Oui, et en même temps que le présent était assuré, Dieu préparait l'avenir en donnant à dom Guéranger au déclin de sa vie l'appui fidèle d'un dévouement à toute épreuve.

Si l'heure était menaçante pour Rome et le souverain pontife, du moins l'épiscopat français ne faillit pas à sa tâche et la vérité ne fut pas retenue captive dans l'injustice. Tout criblé qu'il fût encore des épigrammes de Louis Veillot, le publiciste, qui s'était aventuré sous le pseudonyme de Brémond, n'avait pourtant pas été mis hors de combat; une fois de plus il se fit l'organe du pouvoir impérial pour justifier une politique de non-intervention, trop motivée selon lui par l'obstination et l'ingratitude du souverain pontife. C'était le but de la brochure de M. de la Guéronnière : *la France, Rome et l'Italie*; elle parut au commencement de 1861. Le mandement de Mgr l'évêque de Poitiers atteignit l'écrivain et son inspireur. Ceux qui ont vécu à cette époque n'oublieront jamais le frémissement qui courut sur toute la France catholique, lorsque fut prononcée la parole vengeresse : « Lave tes mains, Pilate, déclare-toi innocent de la mort du Christ (2). » « J'ai voulu être un peu factieux, mon bien cher père, écrivait Mgr Pie. J'ai trouvé que c'était l'occasion, que

(1) Lettre du 23 janvier 1861.

(2) Mandement du 22 février 1861. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers* (2<sup>e</sup> édit.), t. IV, p. 164.

nos pères l'eussent été de cette façon. J'y ai réussi. Je me réjouis de la déclaration d'abus (1). » Dom Guéranger applaudissait au courage et à l'éloquence de l'évêque son ami. Il accueillait avec joie la nouvelle que lui faisait parvenir Adolphe Segretain (2) de l'apparition de son travail sur *Sixte V et Henri IV et l'introduction du protestantisme en France*, étude très solide et trop oubliée sur la lutte que soutint la papauté, à l'avènement du premier des Bourbons, pour maintenir dans le monde ce droit public catholique que l'édit de Nantes devait quelque temps après atteindre si profondément.

Par une curieuse rencontre des événements, à la même heure l'auteur de *Sixte V et Henri IV* rappelait, en regrettant qu'il eût disparu, ce qu'avait été autrefois le droit public de l'Europe chrétienne; et M. Guizot, répondant en séance d'Académie au discours de réception de Lacordaire, se félicitait que les temps eussent définitivement nivelé tous les éléments de séparation entre catholiques et hérétiques.

Il y a six cents ans, monsieur, disait Guizot au P. Lacordaire, si mes pareils de ce temps vous avaient rencontré, ils vous auraient assailli avec colère comme un odieux persécuteur; et les vôtres, ardents à enflammer les persécuteurs contre les hérétiques, se seraient écriés : « Frappez, frappez toujours! Dieu saura bien reconnaître les siens... » Vous avez eu à cœur, monsieur, de laver de telles barbaries la mémoire de l'illustre fondateur de l'ordre religieux auquel vous appartenez; ce n'est pas à lui en effet, c'est à son siècle et à tous les partis pendant bien des siècles qu'il faut les reprocher (3).

Malgré son parfait libéralisme, Lacordaire dut éprouver un peu d'embaras devant ce jugement sommaire qui renvoyait dos à dos, comme méritant le même oubli ou la même indulgence, hérétiques et inquisiteurs.

L'abbé de Solesmes mettait alors la dernière main à l'œuvre de rénovation liturgique commencée par ses *Institutions*, en s'appliquant à restituer dans sa pureté le chant traditionnel de l'Eglise; et Dieu lui donnait dans la personne de dom Paul Jausions, entré à Solesmes dès 1853, et de dom Joseph Pothier les premiers ouvriers de cette restauration.

Nous n'avons plus à parler des encouragements que le chevalier Jean-Baptiste de Rossi venait puiser à Solesmes. Une seule chose lui était pénible, la rareté des lettres et la lenteur des réponses; nous devons en effet reconnaître que parfois l'abbé de Solesmes méritait l'éloge donné à un moine de la congrégation de Saint-Maur : *amicos plus diligens quam colens*. Celui-là seul lui jettera la pierre qui n'aura pas aperçu déjà dans le récit de sa vie quelle était la variété de son labeur et ce qui pouvait lui rester de loisir pour écrire, alors que les travaux, les visites,

(1) Lettre du 7 mars 1861.

(2) Lettre du 4 février 1861.

(3) *Le Monde*, 26 janvier 1861.

les préoccupations matérielles, le gouvernement de sa maison se disputaient les quelques heures laissées libres par la célébration de l'office de nuit et de jour. Encore sa santé le condamnait-elle parfois au repos absolu et ne lui laissait autre chose à faire qu'à attendre le retour d'un peu de vigueur. Souvent aussi une lettre commencée à Solesmes se terminait à Ligugé, dans ce monastère encore au berceau, qu'il entourait de son affectueuse sollicitude. Au milieu de cette vie toute dévorée, il faisait face au devoir le plus urgent, les amis pouvaient attendre.

Aujourd'hui l'abbé Emile Bougaud soumettait à son appréciation la préface de l'*Histoire de sainte Jeanne de Chantal* : comment ne pas se rendre à une demande conçue dans les termes les plus délicats?

J'ai besoin, mon très révérend père, d'un juge savant et habile qui me tranquillise : j'ai pensé à vous. Vous ne me connaissez pas, car vous n'avez pu garder souvenir d'un jeune prêtre de Dijon qui vint il y a quelques années fureter dans votre bibliothèque de Solesmes et y chercher des documents relatifs à saint Bénigne. Mais moi, je vous connais, je vous admire et, si je l'osais dire, je vous aime. Vous avez exercé une influence trop heureuse sur l'église de France pour que je ne me fasse pas honneur de ces sentiments... Mon libraire s'impatiente, mais il faudra bien qu'il attende un avis auquel je tiens par-dessus tout (1).

Nous croyons que l'évêque d'Orléans ne connut jamais cette démarche.

Le lendemain, c'était Adolphe Segretain. Il avait obtenu pour son livre les félicitations de l'évêque de Poitiers et de l'évêque d'Arras; et, depuis dix jours qu'il l'avait envoyé à Solesmes, il se plaignait de n'avoir rien reçu.

Cela me chiffonne à un point que je ne puis dire. Est-ce que vous ne savez pas bien que tant que dom Guéranger n'aura pas donné son avis, il me manquera celui que je désire le plus avoir et qui vaut pour moi plus que tous les autres? Mon très cher père, vous vous êtes fait une querelle en règle. Je ris moi-même qu'un homme aussi peu auteur que je le suis ressente déjà avec autant de vivacité le manque d'égards pour les produits de sa plume. Au reste, cher père, quand ce serait une volée que vous devriez me donner, donnez-la; mais ne gardez pas le silence (2).

Quelques jours plus tard, dom Guéranger répondait en applaudissant aux vues de l'écrivain, à son courage et à son talent (3); c'était trop peu. Avec mille précautions oratoires, Segretain demandait à l'abbé de Solesmes d'être auprès des catholiques le répondant et le parrain d'un livre auquel il s'était si vivement intéressé (4). Dom Guéranger ne savait pas

(1) Lettre du 31 janvier 1861.

(2) Lettre du 15 février 1861.

(3) Lettre du 17 février 1861.

(4) Lettre du 23 février 1861.

refuser sauf à faire quelquefois attendre. Il était harcelé à ce moment par les éditeurs qui réclamaient ses soins pour la réimpression de la *Sep-tuagésime* et du deuxième volume du *Temps pascal*; le troisième volume était sur le métier. Il n'avait pas abandonné la *Vie de saint Benoît*. Mais vint la belle saison et les hôtes avec elle : le P. Laurent d'abord pour reprendre les conversations d'outre-Manche; puis bientôt Louis Veillot qui s'annonça.

Révéréndissime père et seigneur, j'ai besoin de respirer l'air monastique et de placer pendant quelques jours mon pauvre esprit dans un courant d'air pur, entre les chants des moines et les chants des oiseaux. Je traînais un tourment vague. Tout à l'heure, en écoutant et subissant un motet du P. Lambillotte, formé de roucoulements de chantres et accompagné de roulements d'omnibus, j'ai su ce qu'il me fallait. Pouvez-vous me faire la charité d'un lit et d'une table à écrire pour une ou deux semaines? Je serai bien tranquille. Comme je n'ai au fond de l'âme aucune appréhension d'être mal reçu, je serais bien parti sans vous donner aucun avis, mais je veux savoir si vous ne jugez pas que je puisse apporter la peste au moustier (1).

Le gouvernement venait de s'essayer en effet par la dissolution de diverses maisons religieuses non autorisées, à Douai, à Lille, à Hazebrouck. Le préfet de la Sarthe avait été pressenti par le ministre de l'intérieur qui lui avait demandé l'effet que produirait dans le public la suppression de l'abbaye de Solesmes; et Louis Veillot, depuis la mort violente de son journal, n'avait cessé d'être très surveillé par la police impériale. Dom Guéranger n'y trouva pas un motif pour fermer sa porte. Louis Veillot, qui avait sollicité déjà les corrections de l'abbé de Solesmes pour son livre : *Çà et là*, voulait les obtenir encore pour le *Parfum de Rome*. Il vint.

J'ai trouvé Solesmes, écrit-il à Adolphe Segretain, tel que je l'avais vu il y a vingt ans, et c'est maintenant la seule chose aimée de moi qui ne soit pas tombée ou qui n'ait pas bougé depuis cette date lointaine. Je ne saurais vous dire le bonheur que j'éprouve à palper et à déguster cette solidité, après cette longue série d'éroulements, de morts et de transformations que représentent aujourd'hui vingt ans d'une vie humaine. Il y a donc encore sur la terre quelque chose que j'ai connu jadis et que je peux reconnaître!... Quel délice de contempler cette belle vieille abbaye, assise dans sa majesté douce au milieu de ce site charmant! Et elle est là depuis huit siècles! Il y a huit siècles que les collines lui sourient et que la Sarthe coule à ses pieds, silencieuse et vivante! Savez-vous que c'est une assez belle image de l'éternité, une rivière? Notre précieux ami Renan craindrait de s'ennuyer au ciel : c'est qu'il ne l'a jamais vu qu'au fond de son encier. S'il regardait le ciel dans la rivière de Solesmes, le matin après

(1) Lettre du 2 juin 1861.

la prière ou le soir après le *Salve Regina*, il saurait peut-être des choses que les Allemands ne lui disent point.

J'étudie à nouveau la vie du moine. Il n'en est point au monde qui soit si bien organisée contre la langueur et contre l'ennui. Le moine a toujours à faire mais sans hâte. Etre toujours occupé et jamais pressé, c'est le paradis sur terre, ce me semble, et le paradis céleste doit être fait un peu de cette façon. Ajoutez la flamme du cœur. Le moine est toujours en présence de Dieu, il parle à Dieu et il l'entend; il sert Dieu, il apprend à aimer Dieu. Je trouve ces hommes bien heureux. Il leur est permis d'être graves; ils n'ont point de sottises querelles ni de préoccupations mesquines; ils ne sont point forcés de suivre la mode et d'insulter leur corps par des parures; ils ne courent point, ils ne habillent point; la hausse et la baisse ne les regardent point. Ils sont doux, simples, sérieux, de bonne grâce; ils vivent de prière, de pensée, d'air salubre. Ils ont leur cimetière à l'ombre de l'église, ils y dormiront, la tête appuyée aux bases de l'autel. Voilà des rois et nous ne sommes que des faquins!

Pour que rien ne me manque ici, j'y trouve aussi du nouveau et de l'imprévu. Ce nouveau et cet imprévu, c'est tout simplement le père abbé. Je croyais le connaître pour l'avoir souvent questionné par lettres et quelquefois entretenu à Paris. Je ne l'avais pas vu ici, dans son lieu, dans son cloître, dans sa cellule, dans sa stalle, dans son jardin où il préside l'heure de la récréation en écosant des pois; à la promenade où il mène quelquefois les novices. Vous ne me l'aviez pas surfait : il est vraiment fin et fort, plein de savoir en tout, d'excellent conseil, d'une autorité douce, d'une douceur irrésistible, débordant de bonté. Peste! mon ami, quel chasseur Dieu avait aposté pour vous prendre! Il vous aime en papa jusqu'à ne pas voir vos défauts; et moi, je ne les lui ai pas montrés parce que je suis un peu aveugle à distance; mais vous en avez. Que ce père abbé est donc moine! Qu'il aime donc sa robe, et son bienheureux père saint Benoît, et tous ses moines, novices et frères lais! Je vais le visiter dans sa cellule de huit heures à dix heures et demie; il me reconduit dans la mienne, on se dit bonsoir jusqu'au bord de demain, et il va *travailler un peu*. Quand je vous dirai que je ne demande pas à me coucher, j'aurai tout dit. Le père abbé a lu quelques chapitres du *Parfum de Rome*; il m'a indiqué de bonnes corrections, et il n'est pas trop mécontent. Si j'avais deux mois à passer auprès de lui, je ferais peut-être un bon livre qui ne serait pas celui que j'ai conçu.

C'est présentement dom Cadot qui fait la lecture au réfectoire, et dom Pitra me sert à table avec un grand tablier passé sur son froc. Il fait cela fort bien sans rien perdre de sa haute et douce physionomie monastique. Voilà pourtant l'homme de France qui sait le plus de grec! Et s'il casse une assiette ou fait quelque autre faute, il se mettra à genoux au milieu du réfectoire jusqu'à ce qu'on lui dise de se relever. Cela est justement arrivé l'autre jour, et je vous avouerai que peu s'en est fallu que je ne laissasse tomber quelques larmes dans mon verre. Ce n'était pas que je fusse en grande pitié sur le sort de dom Pitra; certes, je l'aime autant là qu'à l'Institut! Mais j'étais attendri par le beau de la chose.

Dom Cadot, le lecteur, me procure d'autres émotions. Ce bon père n'a point pris les leçons de Delsarte. Il a un ton de balançoire circulaire capable de donner le vertige et en outre une disposition terrible à s'attendrir sur les malheurs

qu'il narre. Hier, il n'a pu retenir un sanglot en lisant la mort du roi Théodoric, décrite par un historien moderne. Je tiens mon sérieux parfaitement et je mange des pois, pendant que les révolutions défilent et que dom Cadot s'apitoie sur les malheurs des rois. Le soir, une autre histoire occupe mon attention et assaisonne mes pois. Dieu a donné beaucoup de pois cette année à ses bénédictins de Solesmes! Depuis seize jours j'en ai mangé trente-deux fois. Mais la séance est courte, et l'on s'en tire après coup sans fatigue et même avec profit (1).

Après Louis Veuillot, Adolphe Segretain vint rappeler à dom Guéranger la promesse d'épauler son livre. Segretain était porteur d'une lettre de L. Veuillot :

Combien je vous suis reconnaissant de toutes les bonnes choses que j'ai emportées de Solesmes! Ce bien se soutient; mais, grâce à Dieu, la cure n'est pas parfaite et j'aurai besoin d'une nouvelle saison. Je travaille ardemment et joyeusement, en homme qui voit plus clair dans son ouvrage. Je m'en vais achever sur les bords de la mer ce que j'ai commencé près de votre océan; je parle de cette bibliothèque qui est dans votre tête plus encore qu'autour de votre cellule. J'ai ruminé ce que vous m'avez dit. Tout n'est pas resté, mais ce que je n'ai pas perdu suffit pour m'enrichir.

Je me recommande à votre bon souvenir, mon très révérend père, et vous prie de ne pas m'oublier à l'autel ni même à la récréation. Quand on épluchera des pois, qu'on se dise bien que j'aimerais mieux être là que de voir ailleurs égrener des perles. Oh! dom Osouf, que votre cuisine est digne de regrets! Oh! dom Pitra, que vous servez bien à table! Oh! dom Bourgeteau, qu'on se plaît en votre hôtellerie! Oh! vous tous, doms du Saint-Esprit, que vous êtes désirables! Chargez Segretain, mon très révérend père, de me donner des nouvelles de tout le monde, et croyez-moi de Votre Paternité le très humble et très reconnaissant serviteur et fils (2).

Segretain plaida bien sa cause et réussit. A propos du livre : *Sixte V et Henri IV*, dans cinq articles échelonnés entre le 19 août 1860 et le 5 janvier 1862 (3), dom Guéranger donna ample satisfaction à sa promesse et aux désirs de son ami. Nous nous bornerions à signaler ces articles, si le livre d'Adolphe Segretain par le sujet qu'il se propose ne s'était heureusement placé à l'une de ces périodes critiques où l'histoire prend brusquement une direction nouvelle, et si l'analyse de son livre, accomplie avec une rare plénitude d'information, ne résumait pas toute une thèse de droit chrétien que le silence ou le parti pris des historiens s'est efforcé d'obscurcir. Remontant à l'origine même de la déviation qui a faussé toute la politique européenne, dom Guéranger après Segre-

(1) Louis VEUILLLOT, *Historiettes et Fantaisies* (4<sup>e</sup> édit.). — *Lettres à un ami*, IX, p. 410-416.

(2) Lettre du 13 juillet 1861.

(3) *Le Monde*, 19 août, 2 et 24 septembre, 17 novembre 1861, 5 janvier 1862.

tain dénonçait l'apostasie sociale comme cause du malaise des peuples et de l'instabilité des pouvoirs.

Depuis que la base des Etats européens a été changée, écrivait-il, depuis que le christianisme a cessé d'être la loi fondamentale des peuples pour faire place à l'intérêt et à l'orgueil de l'homme érigés en principes sociaux, une inconsistance lamentable s'est déclarée partout, les révolutions sont devenues pour ainsi dire périodiques, et nous voici arrivés, par la question italienne, en face d'une situation plus forte à ce qu'il paraît que les moyens de répression dont disposent les gouvernements d'aujourd'hui (1).

L'abbé de Solesmes ne croyait pas qu'il fût trop tard pour rappeler à l'Europe chrétienne ces temps lointains où elle s'inclinait avec obéissance devant une puissance spirituelle et désarmée qui avait fait la fraternité des peuples de l'ancien monde. Sans doute elle n'avait pu comprimer tout à fait des passions violentes; du moins avait-elle réagi assez puissamment pour ménager à l'Europe le repos, la durée, la consistance, l'accès à la complète civilisation. C'était le régime du droit chrétien, tel qu'au lendemain de la paix de l'Eglise il s'était lentement constitué; sous cet abri tutélaire étaient nées et avaient grandi les nations européennes. Les premières atteintes lui furent portées par Philippe le Bel. La crise dès lors ouverte se poursuivit avec Wicléf et Jean Huss, puis avec Luther et Calvin. Un jour enfin, le droit chrétien et le droit non chrétien se trouvèrent aux prises en la personne de Sixte V et d'Henri IV; et si la conversion d'Henri IV et l'absolution qui lui permit de monter sur le trône de France parurent une reconnaissance momentanée du droit chrétien, devant qui s'inclinait le prétendant pour devenir roi, l'édit de Nantes ne tarda guère à retirer le bénéfice acquis par la conversion du rusé béarnais.

L'introduction du protestantisme en France, l'épisode de la Saint-Barthélemy, les physionomies d'Henri III, du duc de Guise, d'Henri IV; puis la souplesse et la fermeté de la politique pontificale que le machiavélisme du roi de Navarre ne parvint jamais à entamer et qui poursuit, sans faiblir jamais, depuis Sixte V jusqu'à Clément VIII, le difficile projet de défendre la France tout à la fois contre l'intrusion d'un roi protestant et contre le péril de la voir grossir la puissance exagérée déjà de Philippe II; l'habileté du glorieux Balafre, s'appuyant sur l'Espagne sans cesser d'être Français, enfin la fermeté des pontifes romains demeurant étrangers à la tentation trop facile de grouper dans la seule main de Philippe II toutes les forces catholiques, pour les opposer aux forces protestantes réunies autour de la reine Elisabeth: tout cet ensemble de tendances politiques, de caractères personnels, d'événements décisifs,

(1) *Le Monde*, 19 août 1861.

que le travail de M. Segretain avait groupés et rangés dans un récit rapide, peut-être même trop dense, l'abbé de Solesmes s'applique à le mettre en pleine valeur par le relief qu'il donne aux lignes historiques générales et aux principes qui entrent en conflit. Il s'arrête avec amour devant la grandeur tragique du grand *frate*, Sixte-Quint, tour à tour inflexible et paternel, tenant en échec l'habileté du roi de Navarre qui se convaincra bientôt, si fin et si brave qu'il fût, que c'était décidément trop forte partie d'avoir simultanément à traiter avec le pape et à batailler contre Farnèse. Il est facile de reconnaître, au cours de cette étude, la pensée de dom Guéranger à la couleur même des extraits qu'il emprunte au livre de son ami. Sans aucun doute, c'était en même temps que ses convictions personnelles la doctrine du P. abbé de Solesmes qu'exposait l'auteur, lorsqu'il écrivait cette page, citée avec complaisance par son critique :

Les protestants ont commencé à représenter l'Eglise comme une branche du pouvoir politique, qu'il appartenait à celui-ci de plier et d'émonder à son caprice. De nos jours, cette hérésie théologiquement ruinée a tellement grandi dans son développement laïque qu'on en vient à refuser à la société religieuse toute part d'action dans le maniement du temporel de la communauté sociale. On la scinde par conséquent, malgré ses principes constitutifs, en deux parts indépendantes, le clergé et les fidèles. Le premier n'a plus qu'un rôle de parade pour ainsi dire, renfermé dans les pratiques du culte et dans le ministère d'une prédication dont les enseignements ne peuvent jamais se traduire en règles fixes pour le bon gouvernement de ce monde.

Soutenir une semblable doctrine et se proclamer catholique n'est qu'une fantaisie schismatique de plus, puisqu'on ne peut pas rester catholique sous le coup des anathèmes de l'Eglise et qu'elle a toujours retranché de sa communion ceux qui ont professé des principes si contraires aux siens et si mortels à l'autorité qu'elle doit avoir ici-bas. Aujourd'hui on dirige l'Eglise, on conseille la papauté, on lui offre et au besoin on lui impose l'appui bienfaisant d'une sagesse supérieure à la sienne. C'est le comble de l'inconséquence, si ce n'est le raffinement sacrilège de la plus détestable hypocrisie. La papauté est la tête et le cœur du monde, ou elle n'est rien. Le pape est le vicaire de Dieu, ou il n'est rien. C'est une suite nécessaire de sa dignité plus qu'humaine qu'il ait au moins les lumières suffisantes pour discerner les conditions normales de la vie des nations; et partant tout catholique doit tenir pour suspect ce qu'il déclare suspect, et pour condamné ce qu'il condamne (1).

L'abbé de Solesmes jouissait de la parole de son converti et applaudissait à son courage. De son côté, Adolphe Segretain eût voulu faire de nouveau le voyage de Solesmes afin de remercier *os ad os* celui qui l'avait enfanté à la foi et qui le couronnait aujourd'hui de ses éloges. Une occasion unique s'offrit à lui. Après avoir prononcé à Tours le panégyrique

(1) *Sixte-Quint et Henri IV*, chap. VIII, p. 248-249. (*Le Monde*, 17 novembre 1861.)

de saint Martin, l'évêque de Tulle, Mgr Berteaud, désirait saluer dom Guéranger dans son abbaye. L'abbé de Solesmes en fut averti par un mot de Mgr Pie (1) et par une lettre de Louis Veillot.

Mon très révérend et très cher père, lui écrivait ce dernier, j'ai le cœur serré et crevé. L'évêque de Tulle me donne rendez-vous à Solesmes : *il m'a écrit!* et je suis forcé de rester ici sur le *Parfum de Rome*. Manquer une occasion de voir ensemble l'abbé et l'évêque, et tous les deux dans le cloître! J'ai fait bien des sacrifices à l'imprimerie depuis que je suis au monde, mais jamais je n'en ferai de si grand (2).

Pour se consoler un peu et n'être pas tout à fait absent, Louis Veillot envoyait les épreuves de son *Parfum de Rome* et demandait des « redressements (3) ». Adolphe Segretain écrivait de son côté :

J'ai eu une violente tentation de partir lundi soir pour Solesmes. J'aurais eu double plaisir à vous embrasser en cette occasion, celui que j'ai toujours en fils tendre et dévoué et celui de vous exprimer ma reconnaissance. Louis Veillot m'avait lu dimanche un billet de l'évêque de Tulle qui l'appelait auprès du « très docte et très aimé, lui aussi, abbé de Solesmes ». L'auteur du *Parfum de Rome* est trop occupé en ce moment du tirage de ses bonnes feuilles pour pouvoir bouger, mais mon envie de partir tout seul était fort excitée par le désir de voir cet admirable prélat *sans périphérie*, qui est peut-être le génie le plus prodigieux de ce temps-ci. Ma passion pour lui est toute désintéressée, car il est avec Mgr Gerbet le seul évêque de ceux à qui j'ai adressé mon livre, qui ne m'ait pas répondu un mot de remerciements. Mais j'aurais voulu voir, à l'ombre de la crosse abbatiale et en pleine lumière bénédictine, cette tête du douzième siècle que le bon Dieu, je ne sais pourquoi, a réservée à nos tristes temps. Il m'a fallu réprimer toutes ces belles velléités parce que je suis trop patraque à l'heure qu'il est pour me mettre en route. Après quarante-trois ans de la plus florissante santé, il est dur d'être obligé de reconnaître qu'on n'a plus la liberté de ses mouvements (4).

C'était Dieu qui l'avertissait et la mort qui frappait ses premiers coups.

Mgr Berteaud arriva le 19 novembre et se montra à Solesmes dans toute sa cordiale et intelligente simplicité. Il était vraiment d'un autre âge. Il sautait au cou des moines et de leur abbé lorsqu'il avait la joie de les rencontrer. En récréation, tout lui servait de thème aux variations les plus éloquentes et les plus inattendues. Il prit la parole à la conférence spirituelle, l'abbé de Solesmes présent, et commenta le passage du dix-huitième chapitre des Actes où il est dit d'Apollon : *Hic erat edoctus viam Domini, et fervens spiritu loquebatur, et docebat diligenter ea que*

(1) 16 novembre 1861.

(2) Lettre du 19 novembre 1861.

(3) *Ibid.*

(4) Lettre du 20 novembre 1861.

*sunt Jesu.* Jamais la modestie de dom Guéranger ne fut mise à pareille épreuve. Il lui avait été facile, — il le croyait du moins, — de se délivrer par le feu des éloges écrits du P. Faber; mais il n'était pas de procédé qui pût contenir la parole étincelante de l'évêque de Tulle. L'Écriture elle-même nous avertit de ne pas résister à la poussée d'un fleuve qui franchit sa digue : *Ne coneris contra ictum fluvii.* Le fleuve, lui, coulait avec son abondance superbe, dans tout l'emportement libre et pourtant mesuré d'une doctrine sûre d'elle-même, tant elle se nourrissait de la moelle des pères. Les félicitations aux moines, l'éloge de leur abbé, son intelligence dans les voies de Dieu, la sûreté de sa doctrine, le rôle des religieux dans l'Eglise de Dieu, la place du pape dans l'économie surnaturelle, la Présentation de Notre-Dame au Temple, des anathèmes contre les hommes et les doctrines de modération, Solesmes, vrai lieu de la doctrine irrépréhensible, rien ne fut oublié. On eût dit que l'éloquent évêque se plaisait à parcourir l'une après l'autre toutes les régions de doctrine où la parole de dom Guéranger avait porté sa lumière.

Toute cette joie fut sans lendemain : une nouvelle soudaine apporta la consternation au monastère. Mgr Nanquette, évêque du Mans, venait de mourir subitement, quelques heures seulement après le passage de Mgr de Tulle. Grande fut la tristesse du diocèse et de la ville du Mans. Mgr Berteaud, accompagné de l'abbé de Solesmes, revit, assombri par le deuil, ce palais épiscopal d'où il venait de sortir et prononça aux funérailles mêmes de l'évêque un discours improvisé d'une beauté touchante. Il plaît à Dieu quelquefois de multiplier les avertissements de la mort et d'appeler coup sur coup les âmes des nôtres, comme s'il avait moins encore le dessein de nous rappeler l'éternité que de dépeupler notre vie. Charles Jourdain, un familier de Solesmes et ami des premiers jours, mourait presque en même temps que Mgr Nanquette. Le même jour à l'école de Sorèze, le P. Lacordaire rendait aussi son âme à Dieu. Pourquoi faut-il qu'avant de mourir, Montalembert ait cru nécessaire de publier ce testament où le P. Lacordaire a affecté lui aussi de ne se souvenir pas de celui qui l'avait guidé dans sa vocation et initié à la vie des frères prêcheurs? Malgré la distance qui les séparait, dom Guéranger se souvint de l'amitié qui les avait unis autrefois et que leur amie commune, Mme Swetchine, avait eu tant à cœur de sceller à jamais. Mais sans doute les deux âmes étaient trop diverses d'éducation, de formation, de tendances pour que le mouvement même de la vie ne les entraînant point dans des directions divergentes, et le libéralisme impénitent auquel Lacordaire a voulu demeurer fidèle était une disposition trop étrangère à l'abbé de Solesmes pour que régnât entre eux une réelle et durable intimité. Les âmes sont entre elles comme leur mobile premier et comme les fins qu'elles se proposent.

Ce n'était pas assez de tous ces deuils. A son tour Adolphe Segretain

fut touché mortellement. Au commencement de janvier 1862, il avait encore la force de remercier lui-même dom Guéranger de ses conseils. « Dieu, disait-il, m'a donné les sentiments que vous désirez de moi. C'est bien sous sa main que je me sens abattu et c'est bien aussi du fond du cœur que je comprends que l'expiation, si dure qu'elle soit, ne sera jamais à la mesure de mes péchés. Il ne me manque que l'allégresse que vous me souhaitez. A vrai dire, je pense que Jésus l'envoie plutôt aux saints qu'il éprouve qu'aux pécheurs qu'il frappe. » Il ajoutait en terminant : « La crainte de la fatigue me fait vous dire adieu avec le plus tendre et le plus filial respect (1). » C'était bien un adieu. La lettre est du 11 janvier : un mois après il avait paru devant ce Dieu aux bras de qui il s'abandonnait si chrétiennement. Durant tout ce temps, Louis Veillot fut à côté de lui et soutint son frère d'armes avec un incomparable dévouement : est-ce donc que l'ardeur de ces grands polémistes ne leur viendrait pas de l'ardeur même de leur charité?

Grâce à Louis Veillot, dom Guéranger put suivre presque pas à pas les progrès de la maladie et les progrès plus rapides encore des dispositions de son ami.

Notre cher malade éprouve encore le soulagement de la petite opération qu'on lui a faite; mais en même temps que la douleur diminue, il me semble que la force baisse. En tout ses sentiments sont parfaits. Nous avons soin de son cœur autant que nous le pouvons et il a la consolation très grande d'avoir toujours un ami auprès de lui. Rien n'est touchant comme l'expression de sa reconnaissance pour les marques d'amitié dont il est l'objet (2).

Pendant que Louis Veillot tenait auprès de Segretain la place et presque le ministère de l'abbé, l'abbé revoyait le *Parfum de Rome* pour sa deuxième édition.

Voyez, lui avait dit Veillot, si vous pouvez consacrer un jour ou deux à me nettoyer et, si vous avez déjà pris quelques notes, que Votre Paternité me les envoie. Ce n'est pas que je craigne d'être sifflé : on ne me fera pas cette faveur. Je passe au milieu du plus beau silence. Néanmoins il est bon d'être propre (3).

La critique de l'abbé de Solesmes était sévère.

Vos duretés pour le *Parfum de Rome*, mon très révérend père, charment mon cœur par la tendresse dont elles témoignent pour moi et elles n'abattent pas trop mon esprit. Je pensais un peu tout cela. Vos critiques rabaisent donc mon travail; mais elles me donnent une excellente opinion de mon jugement, et je me rattrape.

(1) Lettre du 11 janvier 1862.

(2) Lettre du 12 janvier 1862.

(3) *Ibid.*

Il me semble, ajoutait-il, que la douleur et la vie baissent à la fois chez notre pauvre Segretain. Il est bien résigné (1).

Et du Lac écrivait de son côté : « Son cœur s'est entièrement tourné vers Dieu, et il est dans des sentiments de résignation et de piété admirables (2). » Louis Veillot reprenait la plume :

Notre pauvre ami s'en va, mais il s'en va d'un pas sûr, le cœur à Dieu... Vous seriez consolé de le voir. Il est tel qu'il doit être, humble, affligé, soumis. Il confesse ses regrets de la vie en même temps que son obéissance amoureuse à la volonté divine. Il fait la communion tous les huit jours. Lui-même le demande et il en sent le besoin. A présent il aime comme naguère il croyait. Adieu, mon très révérend père. Priez aussi pour moi : j'ai aussi mon cancer (3).

Et quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> février :

Notre ami a été administré hier soir à neuf heures, répondant lui-même aux prières et s'aidant, autant qu'il pouvait, pour les onctions. Je suis resté près de lui jusqu'à onze heures. Il m'a parlé avec plus de confiance qu'il n'avait jamais fait de ce qui regarde son âme et sa vie. Votre tendresse ne peut le désirer dans un meilleur état. « Si Dieu, dit-il, ne veut que me purifier et me fortifier pour que je le serve mieux, il me rendra la vie; s'il voit ma faiblesse incurable, il me rappellera quand la mesure d'expiation sera remplie. Je regrette de l'avoir offensé; je comprends, je sens, je bénis son amour. »

Cette longue agonie finit le 10 février.

Les derniers mots qu'il ait articulés distinctement sont les noms de Jésus Marie, Joseph, que je lui suggérais; le dernier mouvement qu'il ait fait a été de tourner le visage vers le mur où était suspendu le crucifix; ses yeux se sont éteints sur cette image (4).

Adieu, mon très révérend père, faites-moi l'héritier de notre cher Adolphe. Il ne pouvait vous aimer avec plus de respect et de dévouement que je ne fais (5).

Après l'avoir aidé dans la mort, Louis Veillot voulut lui consacrer un souvenir dans ses *Historiettes et fantaisies*. Les *Lettres à un ami* avaient été adressées à Adolphe Segretain (6).

Quelques jours plus tard, Louis Veillot écrivait à dom Guéranger : « Je ne sais pas si j'ai plus d'envie d'aller à Solesmes ou à Rome. » Pourtant, les derniers devoirs rendus à son ami, il partit pour Rome avec du Lac, se promettant de revenir par Solesmes. Avant de partir, il

(1) Lettre du 18 janvier 1862.

(2) Lettre du 25 janvier 1862.

(3) Lettre du 28 janvier 1862.

(4) Lettre du 10 février 1862.

(5) Lettre du 14 février 1862.

(6) Quatrième édition, p. 392 et suiv.

remerciait l'abbé de Solesmes d'avoir, selon sa pittoresque expression, *nettoyé son livre : le Parfum de Rome.*

Il y reste encore des horreurs, ajoutait-il. Si je donne une cinquième édition, alors il sera tout propre, et je postulerai pour entrer à l'Institut comme savant. Mille remerciements du tome II du *Temps pascal!* Quel bel et saint ouvrage vous faites là! Quel canon à longue portée! Je l'emporte à Rome, et il figurera dans ma relation qui en sera enrichie. Que vos prières rassemblent autour de moi tous les anges qui gardent le corps, qui éclairent l'esprit et qui échauffent l'âme (1).

Tous les regards étaient alors fixés sur Rome. Le souverain pontife Pie IX, par son fier et tranquille refus de céder une portion de ses droits pour acheter la possession paisible du reste, provoquait l'admiration des catholiques frémissants. Pour être attentif aux choses de Rome, dom Guéranger avait en outre des motifs personnels : Louis Veuillot s'y rendait, dom Pitra l'y avait devancé et, après dix ans de travaux, le commandeur de Rossi faisait enfin paraître le premier volume des *Inscriptions chrétiennes* des six premiers siècles. Le séjour de dom Pitra à Ligugé et à Solesmes avait été très court. La nature et la continuité des travaux auxquels le pape avait voulu l'intéresser montraient que désormais le moine exilé avait son séjour fixé hors de son cloître, qu'il était perdu pour Solesmes et gagné à Rome sans retour. Pie IX avait résolu de démembrer la congrégation de la Propagande ou, si l'on aime mieux, de créer dans son sein une commission permanente, exclusivement chargée des affaires des églises d'Orient. Cette commission avait pour président le préfet même de la Propagande, le cardinal Barnabò; mais elle avait ses membres distincts choisis dans le sacré collège, et ses consultants spéciaux choisis parmi les théologiens et les hommes versés dans la connaissance des idiomes et des choses de l'Orient. On y voyait figurer le nom de dom Pitra à côté de ceux d'Augustin Theiner de l'Oratoire et de Jean-Baptiste Franzelin de la compagnie de Jésus.

En même temps qu'il s'efforçait de tenir en échec les efforts de la révolution, le souverain pontife avait encore à en réprimer l'infiltration dans le clergé et les ordres religieux eux-mêmes, trop enclins parfois sous l'influence de l'ancien josphisme à pactiser avec les ennemis du saint-siège. C'était l'heure des audaces de Tosti, l'heure aussi de la défection du P. Passaglia; et à la vue de ces ravages dus, comme il aimait à le dire, au mélange des principes, Pie IX poursuivait le projet de cette constitution doctrinale qui devait signaler aux catholiques les principales erreurs du temps. Quelquefois même on parlait d'un concile œcuménique; puis on se ravisait. Non, ce n'était pas un concile

(1) Lettre du 28 avril 1862,

œcuménique; mais pourtant on présentait que le pape convoquerait une grande partie de l'épiscopat à l'occasion de la canonisation des vingt-six martyrs du Japon. Dom Pitra annonçait à son abbé toutes ces nouvelles; là-dessus son imagination et son affection filiale se donnaient carrière et ensemble rêvaient d'un signe du souverain pontife qui amènerait dom Guéranger à Rome (1).

En attendant, il s'employait affectueusement auprès du cardinal Antonelli afin d'obtenir pour l'église et le diocèse du Mans un digne successeur du regretté Mgr Nanquette (2). L'abbé de Solesmes ne lui en avait rien dit encore; mais il ne pouvait échapper à l'âme filiale de dom Pitra de quel intérêt il était pour l'abbaye de ne pas revoir les jours troublés de Mgr Bouvier. Le pouvoir impérial, de soi peu favorable aux congrégations établies sous le pur régime de la liberté, n'avait certes pas besoin pour les dissoudre d'y être invité par des plaintes épiscopales qui eussent justifié devant le public la dispersion des religieux. Mais dom Pitra craignait encore, et déjà la Providence avait donné la vraie et facile solution. La voix du peuple peut être parfois la voix de Dieu. A la mort de Mgr Bouvier, bien des regards, bien des espérances s'étaient tournés déjà, il nous en souvient, du côté de M. le vicaire général Charles Fillion, préconisé depuis évêque de Saint-Claude. Six ans lui avaient suffi pour conquérir l'attachement de tout son diocèse; et il était facile de prévoir que le transfert de l'évêque de Saint-Claude à la chaire de saint Julien rencontrerait des obstacles soit dans l'affection de ses diocésains qui aspiraient à garder leur trésor, soit dans la très légitime répugnance de l'élu à abandonner sa première épouse. Mais, si rapide qu'eût été la mort de Mgr Nanquette, les vœux du diocèse du Mans s'étaient exprimés déjà auprès des pouvoirs civils; et lorsque l'abbé de Solesmes s'efforça d'incliner à une acceptation la pensée de Mgr Fillion, il avait été devancé lui-même par la proposition du ministre des cultes. L'évêque n'avait répondu que par des objections : son église lui était chère; il n'avait voulu en se donnant à elle que se dévouer pour elle jusqu'à la fin; il lui répugnait de la livrer aux embarras d'une vacance et aux chances d'un nouveau choix. Ne devait-on pas craindre d'avilir la dignité épiscopale par des translations sans motif? En tout cas, ce n'était pas à l'évêque qu'il appartenait de rompre le lien de l'institution canonique; le saint-siège seul avait autorité pour cela (3).

Si fondées en droit et si légitimes qu'elles fussent, ces représentations n'avaient obtenu aucun succès. Par retour du courrier, Mgr Fillion apprit que l'empereur allait signer le décret et le faire paraître au *Moniteur*. Le gouvernement croyait dans l'espèce pouvoir présumer le consente-

(1) Lettres du 9 octobre et du 22 novembre 1861.

(2) Lettre du 30 novembre 1861.

(3) Lettre de Mgr Fillion à D. Guéranger, 14 décembre 1861.

ment de l'évêque et celui du souverain pontife, et regardait comme impolitique de se dérober au vœu unanime du diocèse du Mans, clergé et peuple fidèle. L'évêque obtint pourtant un sursis. Sollicité par la prière des uns, retenu par les supplications et les regrets des autres, il avait porté au tribunal de Pie IX une cause qu'il ne pouvait dirimer à lui seul. Quelle que fût la solution, elle lui imposerait un dur sacrifice : « Mais si la volonté divine m'appelle à quitter Saint-Claude, écrivait-il à dom Guéranger, une de mes grandes consolations sera de me trouver plus près de vous, de prendre vos avis et de me montrer comme toujours l'ami de Solesmes, et, de Votre Révérence, le très respectueux et dévoué serviteur en Notre-Seigneur (1). »

La réponse de Rome se fit attendre plusieurs semaines. Ce délai au cours duquel croissait l'anxiété était-il dû aux vacances de Noël, ou bien à la maladie et à la mort du secrétaire pour les lettres latines, Mgr Fioramonti? Dieu voulait-il maintenir son élu dans l'indécision afin d'éprouver son esprit d'abandon et de le préparer, par une épreuve où son âme était déchirée en deux, aux œuvres nouvelles auxquelles il l'avait déjà prédestiné? Lorsque le clergé de Saint-Claude, à qui l'évêque ne cachait rien de ces douloureuses négociations ni de leur issue prochaine, cessa d'espérer et demanda du moins à Mgr Fillion d'intervenir auprès du ministre pour la désignation de son successeur, à son tour l'évêque écrivait à l'abbé de Solesmes : « Vous avez fait autrefois de bons choix, mon très révérend père, un surtout qui est la gloire de l'Eglise. Vous semble-t-il que je doive, le cas échéant, prendre une aussi grave responsabilité et voudriez-vous la partager avec moi (2)? »

Mais déjà toute décision était prise. Le même décret du 14 janvier 1862 qui transférait Mgr Fillion au Mans lui donnait comme successeur à Saint-Claude l'abbé Nogret, curé de Loches. Dans la pensée de l'abbé de Solesmes et dans le dessein de Dieu, la translation de Mgr Fillion au siège de saint Julien était le premier pas vers la réalisation d'un projet étudié depuis quelque temps déjà : la fondation d'une abbaye de moniales dont les premiers éléments se groupaient dès lors dans sa main. Il y a comme un tressaillement de joie dans la lettre que dom Guéranger écrivait au commencement de janvier 1862 à ses fils de Ligugé :

Vous avez partagé notre désolation à la mort du digne évêque du Mans : vous priez en union avec nous pour obtenir un successeur qui lui ressemble. C'est donc pour moi un devoir de vous rassurer par une agréable nouvelle. Je connais de science certaine le futur prélat : il est tel que je l'eusse choisi moi-même. D'ici peu de temps son nom sera connu de vous et vous me comprendrez (3).

(1) Lettre de Mgr Fillion à D. Guéranger, 14 décembre 1861.

(2) Lettre du 10 janvier 1862.

(3) Lettre du 15 janvier 1862.

Et en effet, lorsque le décret de nomination parut à l'*Officiel*, la joie éclata partout, sauf dans le diocèse de Saint-Claude. Le pouvoir avait courtoisement déferé aux désirs de l'évêque et attendu le bref de translation donné par le pape et apporté par le nouveau nonce, Mgr Chigi.

Malgré ses trésors de patience et de fermeté, malgré les industries de miséricorde et de longanimité qu'il avait dépensées pour donner une solution définitive à la question d'Accey, désormais étrangère à la congrégation de France et néanmoins toujours pendante, Mgr Fillion avait le regret de léguer à son successeur cette affaire épineuse où deux abbés, deux évêques et la congrégation romaine elle-même étaient depuis plus de dix ans tenus en échec par la ruse et l'obstination d'un moine révolté.

Pauvre Accey! écrivait à dom Guéranger un des prêtres les plus distingués du diocèse orphelin, pauvre Accey! C'est un sol inhabitable depuis que vous l'avez quitté. Vous nous y disiez, mon très révérend père abbé, que l'éminent évêque de Poitiers, votre ami, ne quitterait jamais le siège de saint Hilaire, par attachement à l'esprit des saints canons qui lient indissolublement l'évêque à son église, son épouse. Je soupçonne néanmoins que vous avez été, au fond, un peu infidèle à ces principes en convoitant notre évêque pour le siège du Mans, du moins en vous réjouissant de sa translation.

Mgr Fillion fut reçu avec un enthousiasme marqué par sa ville épiscopale qui semblait l'avoir reconquis. A l'abbé de Solesmes qui lui demandait s'il ne songeait pas à se rendre à Rome pour la canonisation solennelle qui se préparait : « Oh! non, répondait-il, nos chers Manceaux m'ont fait une trop magnifique réception pour que je songe à les quitter si tôt (1). »

Ainsi une part de consolation, de paix et de lumière entraînait dans une vie qui longtemps n'avait connu que la lutte et l'anxiété. Les souffrances relâchaient un peu leur étreinte première; la pauvreté, l'ange gardien de la vie religieuse, mesurait encore à l'abbaye le pain quotidien; la vie du lendemain n'était pas assurée; mais déjà Dieu ménageait à son serviteur le loisir d'exercer une action plus étendue et lui laissait quand même la liberté de songer à d'autres intérêts que ceux de sa famille propre.

L'année précédente, lorsqu'il s'était rendu en Angleterre pour assister à la dédicace de l'église et à l'inauguration du monastère de Belmont, son viatique lui avait été fourni par le P. Shepherd. Il voulut remercier, sous forme durable, de cette aumône fraternelle. En même temps qu'il poursuivait la publication du tome quatrième des *Actes des Martyrs*, qu'il écrivait son *Essai sur la médaille de saint Benoît* et préparait le

(1) Mgr Fillion à D. Guéranger, 7 juin 1862.

tome troisième du *Temps pascal*, il recueillit en un petit volume, l'*Enchiridion benedictinum*, une série d'écrits qui devaient selon lui constituer le trésor de tous les habitants du cloître et fournir à leur lecture quotidienne : le texte de la sainte règle, la *Vie de saint Benoît* par son disciple saint Grégoire, le *Speculum monachorum* du pieux Louis de Blois, et les *Exercices* de sainte Gertrude. C'est le livre de chevet d'un moine bénédictin. Le petit manuel était précédé d'une préface qui le dédiait aux moines de la congrégation anglo-bénédictine.

Cette lettre-préface rappelait à la famille de saint Benoît ses vraies traditions d'oraison, consacrées par les siècles, autorisées par l'usage des saints presque sans nombre à qui elles ont fait parcourir tous les degrés de la perfection surnaturelle. L'esprit d'oraison ne date pas du dix-septième ou du seizième siècle et l'Eglise n'a pas attendu jusqu'à cette époque reculée pour prendre conscience des secrets de la prière. En parlant ainsi, dom Guéranger n'avait aucunement le dessein de réagir contre des formes de spiritualité plus modernes, mais seulement, à l'exemple du P. Faber lui-même, de rappeler qu'elles ne sont pas les seules, ni les plus anciennes, ni peut-être les mieux adaptées aux conditions ordinaires de la vie chrétienne. Non qu'il méconnût l'utilité de ces méthodes d'oraison précises pour toutes formes d'esprit qui s'y prêtent avec aisance et peut-être ont besoin d'être contenues par d'utiles entraves; toutefois, en les conseillant à ceux qui y trouvaient leur profit, dom Guéranger demeurait attaché pour lui-même à une méthode spontanée et libre. Il voyait cette méthode toute naturelle tellement impliquée dans l'exercice ordinaire de nos facultés que les distractions elles-mêmes, c'est-à-dire les méditations d'à côté, ne font que la reproduire : mémoire, imagination, pensée, émotion. Il croyait surtout à l'efficacité supérieure d'une forme d'oraison qui « ménage la liberté d'esprit et produit dans les âmes, sans méthode rigoureuse, les dispositions dont les méthodes modernes n'ont pas toujours le secret. Quiconque en fera l'expérience, poursuivait-il, s'il a pratiqué les auteurs plus récents sur l'ascèse et la mystique, ne tardera pas à sentir cette saveur si différente, cette autorité douce qui ne s'impose pas mais qui entraîne. Là, rien de cette habileté, de cette stratégie, de cette analyse savante que l'on rencontre ailleurs. Au reste, les voies sont diverses et tout chemin qui mène l'homme à Dieu par la réforme de soi-même est un heureux chemin (1). »

On le voit, dom Guéranger ne voulait rien détruire, rien exclure; seulement, au nom de douze siècles de sainteté et de prière, il demandait que fût réservée à l'ancienne spiritualité bénédictine une place, sinon une place d'honneur, à côté de spiritualités de forme plus moderne, plus

(1) *Exercices de sainte Gertrude* (3<sup>e</sup> édit.), préface, p. XVIII-XX.

ordonnée, peut-être plus méthodique et plus précise. Il faut bien pardonner à ceux qui ont d'antiques traditions et une longue lignée d'ancêtres de demeurer attachés à une histoire qui s'est longtemps confondue avec l'histoire même de l'Eglise. Il ne nous semble pas que dom Guéranger ait excédé dans cette revendication. Elle fut appuyée d'ailleurs par deux hommes de génie bien différents mais qui tous deux au dix-neuvième siècle ont illustré la doctrine ascétique : le P. Faber et l'abbé Charles Gay.

Nul ne peut lire, a dit le P. Faber, les écrivains spirituels de l'ancienne école de saint Benoît, sans remarquer avec admiration la liberté d'esprit dont leur âme était pénétrée. Sainte Gertrude en est un bel exemple; elle respire partout l'esprit de saint Benoît. L'esprit de la religion catholique est un esprit facile, un esprit de liberté; et c'était là surtout l'apanage des bénédictins ascétiques de la vieille école. Les écrivains modernes ont cherché à tout circonscrire et cette déplorable méthode a causé plus de mal que de bien (1).

Le savant traducteur, écrivait de son côté l'abbé Gay, présentant au public catholique *les Exercices de sainte Gertrude* traduits et publiés par dom Guéranger, a fait précéder l'ouvrage d'une préface dans laquelle il dessine à grands traits, d'abord le personnage de la chère sainte, puis le caractère de sa spiritualité. Ces pages sont pleines de faits intéressants, d'observations très justes, d'appréciations très fines et de souhaits, auxquels nous avouons nous associer pleinement, touchant le retour à des façons de traiter avec Dieu plus vraies et plus simples que beaucoup de celles qu'on trouve indiquées et conseillées dans bon nombre de livres modernes; à des voies spirituelles plus lumineuses, plus vivifiantes, enfin plus dignes de Dieu et plus en harmonie avec l'état et les besoins d'âmes affranchies par Jésus-Christ (2).

Le premier volume des *Inscriptions chrétiennes* du chevalier de Rossi (3) fut présenté aux lecteurs français par les soins de dom Pitra dans trois articles qui parurent en février 1862 (4).

Dom Pitra vous a donné des nouvelles de mes ouvrages, écrivait de Rossi: il a bien voulu donner quelques articles sur les *Inscriptions*; mais pour la *Rome souterraine*, c'est vous, mon révérend père, qui devez l'annoncer à la France. Donnez-moi signe de vie. Dom Pitra est pour moi une grande ressource et une consolation; mais mon cœur vous cherche toujours et je ne veux point renoncer à l'avantage d'être prôné par vous, au moins pour la *Rome souterraine* (5).

Cependant dom Pitra, l'abbé Pescetelli, de Rossi lui-même avaient ourdi ensemble une amicale conspiration afin d'amener dom Guéranger

(1) *Tout pour Jésus* (trad. française, 22<sup>e</sup> édit.), chap. VIII, § 8, *Esprit des bénédictins*,

(2) *Le Monde*, 11 août 1863.

(3) *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ sæculo septimo antiquiores*. Edidit J.-B. de Rossi, romanus.

(4) *Le Monde*, 2, 5 et 13 février 1862.

(5) Lettre du 11 janvier 1862.

à Rome pour la Pentecôte de 1862 (1). « Aller à Rome! répondait à leurs instances l'abbé de Solesmes; mais il faudrait pour cela quatre mille francs qui me manquent, sans parler des frais de voyage, et n'être pas absent plus d'un mois. Cela ne se peut et d'ailleurs vous êtes seuls à le désirer (2). » L'heure pourtant eût été opportune; elle était solennelle aussi. La question à l'ordre du jour était celle du pouvoir temporel du souverain pontife que les entreprises du roi de Sardaigne n'avaient pas cessé de menacer. La presse révolutionnaire allait jusqu'à réclamer la convocation d'un concile universel où la question du pouvoir temporel eût été soumise au plébiscite des évêques; et si Pie IX, se plaisait-elle à ajouter, n'y consent pas, c'est qu'il a conscience que sa pensée est en désaccord avec la pensée de l'épiscopat chrétien. Avons-nous le droit de regarder comme une réponse du souverain pontife à ces insinuations la lettre du préfet de la congrégation du Concile, cardinal Caterini, adressée sur l'ordre de Pie IX aux évêques du monde entier, à l'occasion de la canonisation des martyrs japonais? Le saint père témoignait qu'il lui serait très agréable de réunir à Rome les évêques de l'Italie et des autres régions de la chrétienté, qui pourraient abandonner leurs diocèses sans préjudice pour les fidèles. Par une disposition expresse il était établi que déférer à l'invitation du pape dans cette circonstance serait considéré comme l'accomplissement de la prescription canonique de la visite *ad limina*.

C'était répondre victorieusement aux imputations de la presse révolutionnaire qui dès lors changea de procédé. Aussi longtemps que le souverain pontife y avait semblé hostile, elle avait réclamé la réunion des évêques : dès qu'il y eut consenti, cette réunion devint odieuse à ceux qui l'avaient impérieusement déclarée nécessaire et qui dès lors n'eurent d'autre souci que d'y mettre obstacle. Les vieux parlementaires, à qui l'on ne connaissait pas cette religieuse susceptibilité, se prirent à redouter l'amoindrissement de l'épiscopat. M. Rouland s'effraya lui-même des conséquences d'une assemblée qui pourrait enlever aux évêques le peu d'indépendance qui leur restait encore. On se souvint qu'en vertu des libertés de l'église gallicane le chef de l'Etat était depuis cinq siècles et demi en possession du droit de retenir à son gré les évêques dans leur diocèse et pouvait intercepter ainsi les relations avec Rome, puisque les évêques pour sortir de France devaient solliciter du gouvernement des passeports qui ne leur seraient pas délivrés. Toute la presse fit écho à ces prétentions hardies; et peut-être un conflit se fût-il élevé si des évêques courageux n'avaient signifié au ministre des cultes et à l'empereur lui-même que leur dessein était de se rendre à l'appel du souverain pontife sans réclamer aucune permission. Devant la perspective d'avoir

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 1<sup>er</sup> mars 1862.

(2) Lettre du 19 février 1862.

à ramener de brigade en brigade, à travers la France entière et jusqu'à leurs villes épiscopales, vingt ou trente évêques réfractaires aux articles organiques, le gouvernement se prit à réfléchir. C'était décidément une trop grosse partie à jouer : il céda et les évêques furent laissés complètement libres.

Si dom Guéranger ne pouvait se rendre à Rome, il ne cessait d'y être attentif et présent en esprit. En même temps qu'elles lui fournissaient d'amples informations, les lettres de dom Pitra lui soumettaient mille problèmes canoniques et historiques, naissant en foule des relations nouvelles avec le monde de l'Orient chrétien. « Il n'est pas de jour, écrivait dom Pitra, où le pauvre travailleur que je suis n'éprouve, dans cet encombrement d'affaires épineuses, le chagrin de n'être pas auprès de vous (1). » Nul ne se laissera surprendre à cette appréciation que porte sur lui-même le « pauvre travailleur »; mais dom Pitra était d'une probité scientifique et d'une conscience extrêmes : il croyait n'avoir rien trouvé aussi longtemps qu'il lui restait quelque chose à trouver encore. Parfois il était embarrassé de ses propres richesses et littéralement succombait sous le poids des documents amassés par lui. Les dispositions naturelles de son esprit et les conditions mêmes de ses recherches le préparaient à réunir tous les éléments d'une question pratique mieux qu'à en dégager la solution : il recourait alors aux lumières de dom Guéranger.

Malgré le peu de succès qu'avait eu son invitation, il ne pouvait renoncer au désir d'amener son abbé à Rome auprès du saint père, auprès de lui, à l'époque où s'élaborait avec le concours des évêques la constitution pontificale sur les erreurs du temps. Le projet primitif contenait soixante et une propositions dont le texte avait été sous la loi du secret communiqué aux évêques. Ils étaient invités à donner leur avis sur la rédaction proposée, sur la note de censure et l'opportunité de la condamnation; même ils pouvaient formuler eux-mêmes, au cours de deux mois, les propositions qu'ils croyaient utile d'ajouter au premier projet et leur donner la note théologique qu'elles leur semblaient mériter. Dom Pitra réclamait, sinon le mémoire entier, au moins la liste des propositions dressée par son abbé en 1859 sur la demande de Pie IX, afin de compléter le projet communiqué aux évêques par une série de propositions dogmatiques qui avaient fait défaut jusque-là.

Votre travail peut venir en temps utile et rendra un grand service, disait-il. On regrette toujours beaucoup votre absence. Je me résignerais pour ma part de ne pas vous voir au milieu des quatre à cinq cents prélats qui sont arrivés déjà, et je conçois que vous laissiez passer ce flot qui va nous submerger jusqu'après la Pentecôte. Mais le moment où votre personne serait le plus utile et nécessaire, ce serait après ces fêtes, quand viendra le moment de porter le

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 24 mai 1862.

coup décisif... Je me permets de soumettre de nouveau la question d'un court voyage à votre sagesse, tout en me rendant bien compte des difficultés qui vous arrêteront (1).

Ces difficultés étaient trop réelles et l'abbé de Solesmes ne se donnait pas d'ailleurs assez d'importance pour croire que le voyage fût nécessaire ou même utile. Les préventions que soulevait son nom n'étaient-elles pas au contraire capables de nuire au bien? Dom Pitra ne se faisait-il pas un peu d'illusion en croyant que la présence de son abbé était vivement désirée? Et puis, ce qui coupait court à toute indécision, il n'avait nulle ressource d'argent pour ce voyage. De loin seulement et par la prière il pouvait s'intéresser à l'œuvre d'assainissement intellectuel que poursuivait le pape et s'opposer aux intrigues qui prétendaient la déconcerter (2). Rarement en effet on vit à Rome un tel déploiement de forces libérales. Le ban, les évêques, et l'arrière-ban, les laïcs, s'y étaient donné rendez-vous. Mgr Pie était absent, retenu en France par ses démêlés avec le gouvernement : il avait cru en s'abstenant épargner au saint père un surcroît d'ennuis. L'évêque d'Orléans faisant fonction de généralissime dirigeait en personne; Auguste Cochin était son lieutenant. Louis Veillot n'a pu se retenir de marquer d'un trait rapide, dans ses lettres à sa sœur, l'humeur remuante de Mgr Dupanloup et les propos flatteurs qui s'échangeaient entre collaborateurs : « Cochin sténographie Orléans, et Orléans présente Cochin comme l'homme qui doit un jour gouverner la France (3). » Ce n'était pas en vain que l'évêque d'Orléans se dépensait : il savait la valeur du temps et en stratéliste avisé n'en laissait rien perdre. « Il me revient de Rome, écrivait Mgr Fillion à dom Guéranger, que les ovations ménagées à Mgr l'évêque d'Orléans ne s'adressent pas seulement à l'éloquent défenseur du pouvoir temporel, mais au partisan de l'esprit moderne et des principes de 89 (4). »

Que se passait-il donc et d'où venait à Mgr Dupanloup ce surcroît d'ardeur? Le libéralisme se sentait condamné dans la pensée du souverain pontife et menacé d'une censure qu'il fallait conjurer à tout prix. On peut le dire sans crainte, puisque le comte de Falloux n'a fait nul mystère des informations et des conseils que M. Cochin portait au Vatican. En réponse à l'exposé qu'il fit au saint père des besoins religieux, intellectuels et politiques de notre pays, tels qu'ils étaient compris dans le cénacle du libéralisme, M. Cochin reçut de Pie IX cette assurance : « Je ne condamne point la liberté; je ne fais pas de politique; mais il y a au-

(1) Lettre du 31 mai 1862.

(2) D. Guéranger à D. Pitra, 5 juin 1862.

(3) Lettre du 10 juin 1862. *Correspondance de Louis Veillot*, t. II. — *Lettres à sa sœur*, t. I<sup>er</sup>, p. 201.

(4) Lettre du 7 juin 1862.

jourd'hui des erreurs que je ne puis passer sous silence et je prépare une constitution sur laquelle je consulterai les évêques (1). » Il n'était guère possible d'écarter plus nettement bien que courtoisement encore des conseils que les évêques français avaient seuls qualité de porter au souverain pontife. M. Cochin ne comprit pas et du Vatican s'en alla demander au P. Modena, de la congrégation de l'Index, quels griefs on pouvait nourrir à Rome contre un livre (2) dont il avait eu la malencontreuse idée, quelques mois auparavant, de dire beaucoup de bien dans *le Correspondant* (3) et qui avait eu néanmoins le malheur d'être condamné par l'Index. A cette mise en demeure, le P. Modena répondit, en exposant, avec une bonhomie parfaite et dans le plus minutieux détail, la procédure usitée par la congrégation pour sauvegarder la doctrine catholique. « Oui, répondit M. Cochin, dont le P. Modena raillait l'attachement aux principes de 89, oui, vous êtes la doctrine catholique; mais les principes de 89 sont à votre porte, en pantalon rouge, qui vous gardent. (Il faisait allusion à la présence à Rome des soldats français.) Ces soldats sont là parce que nous avons eu en 1849 des journaux, des orateurs, une tribune, tous les moyens d'agir sur l'opinion, que nous devons à 1789 (4). »

Etait-ce vraiment grâce aux immortels principes de 1789 que le gouvernement de la France avait douze ans auparavant pris en main la cause du pape? Les pantalons rouges assistaient l'arme au bras à l'invasion des Etats pontificaux : était-ce un motif suffisant pour que les lèvres du pape demeuraient scellées? et de telles prétentions ne témoignaient-elles pas, avec une extrême naïveté, en quelle estime étaient tenus et les droits de la vérité et la dignité même du gouvernement pontifical dont le silence aurait été obtenu au prix d'un marché? En tout cas l'allocution prononcée au consistoire du jour de la Pentecôte, 9 juin 1862, dut décourager les espérances libérales. Elle porte dans les documents de Pie IX le titre : *Maxima quidem lætitia*, et a fourni au *Syllabus* plusieurs de ses propositions. Elle mit à néant tout espoir d'entraîner le souverain pontife à une transaction. L'affirmation de la vérité catholique avait rarement revêtu une telle solennité.

De loin en loin seulement, Rome avait vu ce spectacle du monde groupé dans son sein : quarante-quatre cardinaux, deux cent soixante-dix-huit évêques, la basilique de Saint-Pierre trop étroite pour contenir les flots du peuple chrétien et laissant refluer sur la place immense cinquante mille pèlerins que la nef n'avait pu contenir! Combien disparaissaient, au milieu de ces splendeurs de la Rome pontificale, emportés

(1) Comte DE FALLOUX, *Auguste Cochin* (2<sup>e</sup> édit.), chap. v, p. 152.

(2) *La doctrine de l'Eglise et les principes de 89*, par l'abbé GODARD.

(3) 25 août 1861.

(4) Comte DE FALLOUX, *Auguste Cochin*, chap. v, p. 164-166.

comme la paille au vent, toutes les petites intrigues, tous les chétifs calculs de l'homme qui prétendaient bâillonner la vérité!

Mais pourquoi fallait-il, à côté de ces visions de surnaturelle beauté retracées pour Solesmes par les lettres de dom Pitra, que les fils de saint Benoît eussent à rougir et à verser des larmes sur d'explicables défaillances voisines de la trahison? Était-ce crainte, ambition, ivresse d'un instant ou sympathie de longue date pour la révolution, amour de l'unité italienne, nous ne saurions le dire; mais quelle que pût être la cause secrète, il y fallait encore ajouter une rare dose d'aveuglement et d'oubli de toute dignité pour que des religieux se crussent autorisés à saluer le spoliateur sacrilège des Etats pontificaux. La lettre (1) de l'abbé Pappalètere au roi de Piémont venait d'être divulguée. Il l'avait écrite à l'insu de son monastère et par conséquent en portait seul la responsabilité d'autant plus lourde pour lui qu'il démentait de plus glorieux exemples. Au lendemain de l'invasion des provinces napolitaines, alors que le nouveau roi entrait dans son nouvel apanage, l'abbé Pappalètere avait cru de son devoir d'être parmi les premiers à lui rendre ses particuliers hommages et ceux de sa famille religieuse qu'il engageait sans l'avoir consultée : le très humble serviteur et très fidèle sujet se tenait pour assuré que cette démarche profondément affectueuse et sincère ne serait pas dédaignée du roi; il terminait en sollicitant de Victor-Emmanuel l'honneur d'une visite au Mont-Cassin. A la réprobation que souleva dès qu'elle fut connue cette étrange invitation, l'auteur dut reconnaître qu'il avait blessé la susceptibilité de tous les vrais chrétiens : les journaux officiels prétendirent impliquer, avec la famille religieuse du Mont-Cassin, l'ordre bénédictin tout entier; mais une adresse au saint père, où se voyaient au milieu des *cassinesi* les noms de dom Pitra et de dom Camille Leduc, répudia promptement toute solidarité avec la lettre adressée au roi Victor-Emmanuel (2). Peu de temps après, l'auteur fut invité à donner sa démission et rentra dans l'oubli.

Le lendemain des fêtes de Saint-Pierre, les intrigues reprirent. Les propositions dont les évêques avaient reçu le texte ne tardèrent pas à être connues du gouvernement français. Les indiscretions de ce genre sont fatales. Il était inévitable aussi que le parti qui s'efforçait d'écarter une condamnation formelle des principes libéraux ne se ménageât, pour la conjurer, l'appui des pouvoirs civils qui se réclamaient de ces mêmes principes. La divulgation faite, M. de Thouvenel tenta d'exercer une pression sur les évêques français dans l'intérêt de ce qu'on appelait les idées libérales; mais on pouvait prévoir, quelle que fût l'équivoque obstinée planant sur le vrai contenu de ces idées, que l'effort du gou-

(1) 23 avril 1862.

(2) D. Pitra à D. Guéranger, 5 juillet 1862.

vernement français demeurerait stérile auprès d'un groupement d'évêques venus de tous pays, et partant peu disposés à se laisser guider ou déterminer par des préoccupations d'ordre national et privé. Comme le disait l'évêque de Montauban, les idées libérales auxquelles Mgr Dupanloup aurait voulu, dans le texte de l'adresse au pape, concilier un peu de faveur, « avaient dû être mises de côté, pour cette raison péremptoire que l'Eglise ne peut pas montrer une sympathie particulière pour telle ou telle forme sociale préférablement à d'autres, sa mission lui commandant de s'accommoder de son mieux avec toutes celles qui existent, monarchies ou républiques, monarchies représentatives ou non représentatives. L'adresse des évêques est donc ce qu'elle devait être : une proclamation de principes et de droits catholiques et universels, qui sont vrais pour toutes les nations indépendamment des formes de leur gouvernement; et ce qui en fait le caractère le plus saillant, comme aussi ce qui lui donne le cachet d'une grande sagesse, c'est qu'elle s'est placée en dehors de tout ce qu'on pourrait appeler une pensée politique (1). »

Selon l'expression de son historien, Mgr Dupanloup demeura français même à Rome (2). Il servait trop bien la politique de Napoléon III et concertait trop ses mouvements avec l'ambassade française pour que l'Empire ne lui sût pas gré de ses efforts même couronnés de peu de succès. « L'évêque d'Orléans a gagné ses éperons », disait l'empereur (3). Dans le cercle des amis de Mgr Dupanloup, on disait hautement que le gouvernement français s'honorait en le présentant au cardinalat. Jusque-là regardé par le pouvoir impérial comme un prélat suspect que nul fonctionnaire ne devait ni visiter ni même saluer, l'évêque d'Orléans entra en faveur. Les dîners à l'ambassade française se succédèrent avec une fréquence très inusitée (4). Une récompense lui manquait encore; il la reçut bientôt de la main du ministre des cultes, M. Rouland, qui le félicitait de ses patriotiques efforts (5). « L'empereur ne se cachait pas pour dire, — nous citons ici textuellement l'historien de Mgr Dupanloup, — que le plus français des évêques, à Rome, avait été l'évêque d'Orléans, et il blâmait Mgr Morlot de ne l'avoir pas assez soutenu (6). » La défense faite aux fonctionnaires du Loiret fut levée; avis en fut donné à Mgr Dupanloup (7). Malheureusement ce que l'évêque d'Orléans ga-

(1) Lettre du 10 juillet 1862. (*Le Monde*, 14 juillet 1862.)

(2) Abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup* (1883), t. II, chap. XVIII, p. 359.

(3) U. MAYNARD, *Mgr Dupanloup et M. Lagrange son historien* (2<sup>e</sup> édit.), 1<sup>re</sup> partie, IX, p. 132, note.

(4) D. Pitra à D. Guéranger, 5 juillet 1862.

(5) Lettre du 8 juillet 1862. — L'abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, chap. XVIII, p. 369.

(6) L'abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, chap. XVIII, p. 368.

(7) *Ibid.*, p. 369.

gnait auprès de l'empereur, il le perdait auprès du souverain pontife, qui disait dans l'intimité : *Questo vescovo e caldo di testa, ma tepido nel cuore : parola bella, si; ma cosa nulla o quasi niente* (1).

Dom Guéranger n'avait pas revu de Rossi depuis six ans. Leur amitié si vive n'était qu'à demi satisfaite par un commerce de lettres que les travaux, la santé et parfois les événements avaient fréquemment interrompu. Vingt fois on avait repris la résolution d'écrire tous les mois; vingt fois on avait été infidèle. Nous devons avouer que les infidélités, les repentirs, les promesses de mieux faire étaient tous du côté de l'abbé, les adjurations et les reproches du côté de son ami romain. Grande fut la joie qu'éprouva dom Guéranger lorsqu'il reçut en juillet 1862 une lettre de dom Pitra : « J'espère arriver le premier pour vous annoncer une bonne nouvelle : le chevalier de Rossi part pour la France par ce même courrier avec sa jeune femme un peu souffrante. Il vous écrira et vous conjurera de lui ménager une entrevue (2). » Dom Pitra faisait auprès de son abbé de vives instances pour qu'eût lieu cette entrevue qui devait relever une âme abattue et facilement découragée. Quelques jours après arrivait une lettre de M. de Rossi :

Vous ne savez certainement pas que je suis tout près de vous. Du Mans à Caen, le chemin de fer; de Caen à Luc-sur-Mer, une heure de voiture. Je voudrais bien venir vous visiter avec ma femme; elle prend les bains pour sa santé bien compromise par des fièvres obstinées et je ne puis la quitter. Et pourtant je brûle du désir de vous embrasser, de savoir quelle impression vous a faite mon premier volume des *Inscriptions*. Ma femme aussi désire beaucoup vous connaître. Venez donc, mon incomparable ami, et attribuez à l'embarras où je me trouve cette demande que je vous fais de venir au lieu d'aller moi-même vous visiter à Solesmes (3).

Malheureusement à cette époque de l'année dom Guéranger s'appartenait si peu que même la courte excursion dessinée par son ami lui était presque impossible. « Je souffre le supplice de Tantale, écrivait-il. Vous êtes près de moi et je ne puis aller à vous. Une affaire très importante exige ma présence ici et je ne puis absolument m'absenter un seul jour (4). » Mais de part et d'autre il y avait un tel désir de se revoir que finalement on se mit d'accord sur un projet. Sitôt après l'Assomption, de Rossi, accompagné de sa femme qui ne pouvait voyager qu'à petites journées, se rendrait par la voie de Paris et Chartres jusqu'au Mans, hôtel du Dauphin. Le jour dit, — ce fut le mercredi 20 août au matin, — ils se rencontrèrent. Huit heures d'intimité absolue, dont

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 5 juillet 1862.

(2) Lettre du 20 juillet 1862.

(3) Lettre du 4 août 1862.

(4) Lettre du 8 août 1862.

l'amitié et l'archéologie, la Rome présente et la Rome antique firent les frais. « Quelles heures fortunées nous avons passées ensemble, mon très cher ami! Je ne saurais vous exprimer toute ma joie de vous avoir revu et entendu, d'avoir joui par moi-même de votre bonheur dans cette union que Dieu lui-même a formée, enfin d'avoir pu saisir la clef de vos travaux récents, en sorte que je vais continuer à vous suivre comme si j'étais près de vous (1). » Et il s'efforçait de hâter l'impression de la *Roma sotterranea*. De Rossi lui répondait : « Merci d'être venu au Mans pour nous y rencontrer. Ce souvenir associé à ceux de nos rencontres chez Mgr de Mérode, dans les cryptes du Vatican, dans l'abbaye de Solesmes, devient une des pages les plus douces dans les annales de notre amitié (2). »

Le comte de Falloux réclamait pour lui-même. Après avoir donné *la Vie et les Œuvres de Mme Swetchine*, il publiait les volumes des *Lettres* qui eurent grand succès.

Je crois, écrivait-il à l'abbé de Solesmes, qu'il y aurait un dommage réel pour une œuvre que je me plais à considérer comme nous étant commune, mon très révérend ami, si vous ne faisiez pas paraître, vers la même époque, au moins le commencement des articles que vous destinez à cette seconde publication. On m'a dit durant mon séjour à Paris que *le Monde* n'en avait publié aucune annonce et considérait comme son devoir de vous réserver exclusivement tout ce qui concernait cette sainte mémoire : vous pensez bien que je suis loin de m'en plaindre, à charge aussi que vous comprendrez et pardonnerez mon insistance (3).

L'abbé de Solesmes avait renoncé, nous le savons déjà, à publier à part les lettres qu'il avait reçues de Mme Swetchine; quelque répugnance qu'il éprouvât à livrer à tout lecteur le secret de cette sainte amitié, il avait finalement consenti à verser à la publication de M. de Falloux tout son trésor personnel. M. de Falloux, qui avait été assez habile pour l'obtenir, fut reconnaissant de l'avoir obtenu. En donnant place à dom Guéranger près du P. Lacordaire, de M. de Montalembert et de M. de Tocqueville, il s'engageait aimablement à ne rien publier avant d'avoir passé quelques jours à Solesmes. Il voulait se concerter avec l'abbé naturellement peu soucieux de mettre le public dans la confiance des éloges qu'il avait reçus de Mme Swetchine; on l'eût facilement suspecté de faire indirectement son propre panégyrique. M. de Falloux obtint de dom Guéranger qu'il laissât à l'éditeur le soin de faire lui-même le départ exact de ce que le public pouvait entendre et des portions où l'éloge était, l'amitié aidant, trop vif pour être conservé tout entier.

(1) D. Guéranger à de Rossi, 24 août 1862.

(2) Lettre du 5 septembre 1862.

(3) Lettre du 26 mars 1862.

Je crains, mon très cher ami, qu'en élaguant vous-même, comme vous avez entrepris de le faire, vous ne soyez peut-être plus sévère que de raison et en même temps plus exposé à ce que vous craignez, puisque vous aurez pour ainsi dire publié vous-même les compliments que vous aurez conservés. Réfléchissez-y donc de nouveau et voyez si vous ne pourriez pas faire comme la plupart de vos amis, en me laissant à moi-même à répondre devant le public de l'ensemble de votre correspondance, sauf à vous soumettre les cas douteux où l'évidence du secret ne serait pas manifeste (1).

Dom Guéranger accepta de présenter aux lecteurs du *Monde* les *Lettres inédites de Mme Swetchine* et aida à une diffusion qui charmait M. de Falloux; en échange, celui-ci donna satisfaction à son ami et écarta toute part d'éloge avec un soin si scrupuleux, si attentif, si délicat qu'il n'en resta rien qui pût troubler la modestie même la plus exagérée.

Lorsqu'il avait dédié l'*Enchiridion* à la congrégation anglo-bénédictine, l'abbé de Solesmes n'avait fait que reconnaître un droit d'aïnesse et demander à une grande et antique famille monastique, en possession de traditions plusieurs fois séculaires et glorieuses, une alliance fraternelle qui fût pour lui et pour sa congrégation récente un appui de plus. Dieu voulut alors montrer que le rejeton solesmien avait acquis, au cours de trente ans d'épreuves, assez de force et de vigueur déjà pour donner de sa sève autour de lui. Dans ce même monastère de Rome où dom Guéranger avait émis profession en 1837, avait pris naissance une autre restauration bénédictine, qui avait puisé à la même source et demandé à l'apôtre des gentils, avec le zèle qui doit poursuivre jusqu'à la fin la fonction apostolique, l'amour de la doctrine qu'il a apportée au monde et une part à sa glorieuse élection. Peut-être son attention n'avait-elle pas été particulièrement attirée quelques années auparavant par le récit que lui faisait dom Louis David de quelques professions religieuses émises en 1856 par de jeunes Allemands dans le monastère de Saint-Paul. Aussi fut-ce pour lui une surprise de recevoir en septembre 1862 une lettre qui lui demandait son appui; elle était signée de dom Maur Wolter.

Avec l'obédience de l'abbé de Saint-Paul, dom Pescetelli, et la bénédiction du très saint père, aidé de ses deux frères, Placide et Hildebrand, dom Wolter avait dès 1860 entrepris son œuvre de restauration d'abord à Materborn près de Clèves, dans la Prusse rhénane, sur les frontières de la Hollande et dans le diocèse de Munster. Les circonstances ne permirent pas d'établissement durable en ce lieu; mais bientôt, grâce à l'appui de la princesse Catherine de Hohenzollern-Sigmaringen, dom Maur put prendre possession d'une ancienne abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, Saint-Martin de Beuron, située dans

(1) Lettre du 5 mai 1862.

l'ancienne principauté de Hohenzollern, non loin de la source du Danube et dans le diocèse de Fribourg-en-Brigau. Il n'avait trouvé réalisée ni en Italie ni en Allemagne la conception de la vie bénédictine telle qu'il l'entrevoyait. Un moine de Saint-Paul qui était venu en France lui avait dit : « Si vous voulez faire œuvre sérieuse, allez voir Solesmes. » Il déférait à ce conseil et demandait à dom Guéranger de venir s'éclairer de ses conseils et s'édifier de la discipline régulière; il sollicitait en outre pour un de ses novices la grâce d'accomplir à Solesmes sous la direction de l'abbé son année de probation (1).

Telle était à cette époque de l'année 1862 l'abondance des visiteurs que dom Guéranger ne put répondre sur l'heure. Outre les postulants dont il aimait à éprouver lui-même l'esprit, c'était l'heure où Raymond Brucker, toujours de cinquante francs au-dessous de ce qui lui était nécessaire, avait enfin réussi à faire le voyage, grâce à dom Gardeureau qui opportunément avait présumé le consentement de son abbé pour secourir une grande impécuniosité. Il s'y rencontra avec Auguste de Villiers de l'Isle-Adam, l'arrière-petit-neveu du grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le lendemain arrivait à Solesmes un ami de dom Pitra, l'évêque d'Evreux Mgr Devoucoux, à dessein de faire sa retraite sous la conduite de dom Guéranger.

Puis ce fut M. Henri Lasserre, depuis quelque temps déjà en relation avec l'abbaye. Lorsqu'il y arriva le 16 octobre 1862, guéri miraculeusement depuis six jours d'un mal qui le menaçait de cécité absolue, comme il l'a raconté lui-même dans *les Episodes miraculeux de Lourdes*, il était accompagné de M. et de Mme de Freycinet. On sait que c'était sur le conseil de M. de Freycinet, son ami protestant, qu'il avait usé de l'eau de Notre-Dame de Lourdes et s'était trouvé instantanément guéri. Henri Lasserre habita comme de coutume la tour des hôtes; M. et Mme de Freycinet reçurent l'hospitalité en face du monastère dans une maison particulière étrangère à l'abbaye, avec service indépendant. Cette remarque n'est pas inutile. Elle retire toute vraisemblance au récit, aujourd'hui devenu historique grâce à la plume de M. Henri Lasserre, d'un poulet rôti que dom Guéranger, dans son admirable tolérance pour des estomacs protestants, aurait fait servir le vendredi à M. et Mme de Freycinet. Et comme ce dernier très au fait des habitudes catholiques témoignait à l'abbé de Solesmes sa surprise de trouver sur sa table un tel mets en un tel jour, dom Guéranger aurait encore assaisonné le tout de cette remarque : « Les commandements de l'Eglise n'obligent que ceux qui sont dans l'Eglise; et en devenant mes hôtes vous n'avez pas cessé d'être chez vous (2). » On ne saurait à coup

! (1) Lettre du 9 septembre 1862.

§ (2) LASSERRE, *Episodes miraculeux de Lourdes* (1883). *Les témoins de ma guérison*, p. 409.

sûr être plus aimable, ni faire meilleur marché des lois de l'Eglise. Mais les souvenirs de M. Henri Lasserre sont inexacts sur ce point. Ni la maison où M. et Mme de Freycinet furent accueillis ne dépendait de l'abbaye, ni le ménage qui l'habitait n'était aux ordres de l'abbé, ni dom Guéranger qui fut aimable pour M. de Freycinet ne fit montre du libéralisme excessif dont M. Lasserre le félicite à contre-temps.

La bonté et l'intelligence de dom Guéranger lui suffirent pour s'attacher l'âme de ses hôtes. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur en chef du chemin de fer de Toulouse, M. de Freycinet venait alors de donner sa démission pour s'occuper de travaux scientifiques et aussi pour poser à Montauban sa candidature au siège de député. Dévoué aux idées d'ordre et partageant même l'opinion de M. Guizot sur le pouvoir temporel du souverain pontife, M. de Freycinet demanda à l'abbé de Solesmes que sa candidature fût par lui appuyée auprès de Mgr de Montauban. Dom Guéranger s'y prêta volontiers. M. et Mme de Freycinet l'avaient beaucoup intéressé. Il disait en parlant d'eux : « Dieu a ses desseins en conduisant ces deux jeunes gens à Solesmes où ils comptent bien revenir. » M. de Freycinet de son côté avait gardé de cette première entrevue une impression heureuse. On put croire un instant, et son ami Lasserre l'espérait, que l'influence de l'abbé de Solesmes le ramènerait au catholicisme.

Voici en quels termes il remerciait de la recommandation adressée à l'évêque de Montauban :

Mon révérend père, je vous écris tout ému de la lettre que Lasserre vient de me lire. Qu'ai-je fait pour mériter tant de bonté? Comment pourrai-je me rendre digne d'une si haute estime? Je voudrais être auprès de vous pour mettre à vos pieds l'hommage de ma vive gratitude, et permettez-moi aussi de dire, de ma respectueuse affection.

Votre lettre me crée de grands devoirs. Je dois avoir sans cesse présents à l'esprit ces mots si graves par lesquels vous la terminez : « Vous pouvez dire à Monseigneur que je répons de M. de Freycinet. » Si de telles paroles engagent celui qui les prononce, elles engagent bien plus encore celui qui en est l'objet. C'est à moi de ne pas faire mentir un si généreux patronage. Or je prends ici en vos mains l'engagement formel de marcher toujours dans le droit chemin, de chercher la vérité en toutes choses et de mettre à son service un cœur loyal et résolu...

Ma visite à Solesmes ne doit pas être perdue. Quand on a le bonheur d'approcher un homme comme vous et de lui inspirer la confiance que vous me témoignez, on a le devoir de s'élever pour demeurer à la hauteur où cette confiance vous a placé. Souffrez donc, mon révérend père, que cette première visite soit le point de départ d'une relation que je serai honoré d'entretenir et de rendre de plus en plus étroite. C'est le plus sûr moyen de me faire travailler à cette amélioration de moi-même dont vous m'avez fait sentir davantage la nécessité. Et dans ce vœu, je ne me sépare point de ma femme qui conserve le plus doux

souvenir de votre accueil paternel. Elle aussi veut vous revoir et m'accompagnera à Solesmes à ma prochaine venue. Elle se joint à moi pour vous offrir en commun l'expression de notre profonde et respectueuse affection (1).

Henri Lasserre donnait à dom Guéranger les plus belles assurances.

Votre ami marche peu à peu vers le catholicisme et je crois que nous aurons la joie de voir ces deux êtres excellents rentrer dans la grande unité de l'Église. Vous y serez pour une immense part; car leur court séjour à Solesmes leur a fait pressentir ce que c'est qu'un prélat chrétien. L'un et l'autre parlent de vous avec un respect et un attendrissement qu'ils ne manifestent pour nul autre. La graine que vous avez semée germera (2).

Ces espoirs furent déçus, nous n'avons pas besoin de le dire.

D'autres visiteurs se présentèrent à l'abbaye, qui demeurèrent en deçà même des velléités de M. de Freycinet. Nous anticipons d'un an pour parler de M. Taine qui vint à Solesmes en 1863 et s'en est souvenu dans ses *Carnets de voyage*. Il ne semble pas avoir vu dom Guéranger dont il parle comme d'« un homme instruit, ami de M. Veuillot ». Il est piquant de recueillir son impression photographique sur Solesmes.

Très jolie maison, dit-il, semblable à l'habitation d'un homme qui aurait trente mille livres de rentes. Elle est sur le bord de la Sarthe, à cinquante pieds au-dessus, avec une terrasse bordée de murs, un large promenoir sous une charmille à gauche, de belles fleurs, des vignes, des glycines grimpantes le long de la maison, un beau figuier. Beaucoup de goût, de jolis arrangements et encadrements de verdure. Sur la droite, vue admirable; la Sarthe tourne et disparaît sous des massifs d'arbres dans un lointain vert indistinct. Les bénédictins ont bâti une haute tourelle coquette à plusieurs étages, terminée par des créneaux : ils y logent leurs hôtes. Ils disent qu'ils l'ont construite en 1848 pour occuper les ouvriers : ils y avaient dernièrement vingt-deux hôtes. Le frère qui nous accompagne a des façons d'homme du monde : « Si vous voulez nous faire l'honneur de partager notre dîner... » En somme, ce ne sont pas des ascètes (3).

Les hôtes qui ne manquent jamais au monastère se firent pourtant moins nombreux, et il devint loisible à dom Guéranger de répondre après un mois à la lettre de dom Maur Wolter qui ne tarda pas à venir à l'abbaye, accompagné du frère Benoît Sauter dont l'année novitiale se terminerait à Solesmes. L'accueil fut fraternel, empressé; et pendant que dom Maur puisait largement à l'expérience de l'abbé, le frère Benoît Sauter entraît au noviciat. Dom Couturier était alors maître

(1) Lettre du 2 novembre 1862.

(2) Lettre du 13 janvier 1863.

(3) *Carnets de voyage. Notes sur la province* (1863-1865). Solesmes, p. 27-28.

des novices. Le novice de 1862, devenu depuis abbé d'Ematis à Prague, a fixé par écrit le souvenir qu'il a gardé de cette formation monastique dont il avait bénéficié. Dans ses *Conférences sur la règle de saint Benoît*, ayant à commenter les lignes du chapitre cinquante-huitième où le saint patriarche définit les qualités requises chez le maître des novices, dom Sauter se demande si saint Benoît est demeuré fidèle à sa discrétion ordinaire et s'il n'a pas demandé trop de vertus à celui qui doit gagner les âmes à Dieu.

Pourtant, continue-t-il, j'ai trouvé cet idéal réalisé, lorsque j'ai fait mon noviciat. Je ne puis dire l'impression que produisait sur nous, dès son premier aspect, le maître des novices, qui était en même temps prier du monastère. Quelle sainte rigueur pour lui-même, unie à la charité non d'un père mais d'une mère pour chacun de ses novices! Quelle ferveur dans l'oraison! Quelle infatigable activité dans l'étude et le travail! Il était toujours prêt à instruire, à consoler, à encourager, à sourire. Jamais on ne sortit d'auprès de lui sans s'être senti fortifié, rempli de joie et d'une ardeur nouvelle. Le maître des novices était de la part de son petit troupeau l'objet d'une confiance, d'une affection, d'un attachement tels que l'abbé aurait pu paraître oublié, si la vénération filiale, les enseignements et l'obéissance du maître des novices ne nous avaient portés bien avant dans le cœur l'amour du père commun. L'exemple du maître des novices dépassait encore son enseignement et sa direction. Heureux le monastère qui possède un tel maître des novices! Heureux les novices qui reçoivent une telle formation! Heureux l'abbé qui a confié à de telles mains les jeunes plants de sa famille monastique (1).

Evidemment le jeune novice y voyait mieux que Taine. Dom Maur Wolter de son côté étudiait toutes choses avec un soin très exact. Trois mois de séjour l'initièrent à cet ensemble de coutumes intérieures qui assure la dignité de la vie monastique, en même temps qu'ils créèrent entre Solesmes et la nouvelle congrégation bénédictine des liens de sympathie fraternelle qui ne se sont plus relâchés. Les enseignements de dom Guéranger tombaient en bonne terre et devaient produire au centuple. Dom Maur vécut à Solesmes comme un moine de Solesmes, assidu à l'office du chœur, animant les récréations par son entrain, gagnant la sympathie de tous pour lui-même et pour son œuvre. Avant de repartir, il fut témoin en la fête de l'Epiphanie de 1863 d'une triple profession qui honora les rois mages et réjouit grandement l'abbaye. Le lendemain dom Maur s'acheminait vers Beuron. Nous l'y retrouverons dans la suite, occupé à reproduire avec l'aide d'un moine de Solesmes la discipline et l'observance monastique qu'il avait si patiemment étudiées.

En même temps que son action féconde initiait aux secrets de la vie

(1) D<sup>r</sup> B. SAUTER, *Colloquien über d. h. Regel*, ch. LVIII, p. 289.

bénédictine la congrégation naissante de Beuron, dom Guéranger était de moitié dans les travaux de dom Pitra, et, grâce à lui, n'ignorait rien des menus événements de Rome. On parlait fort prématurément du chapeau de cardinal pour Mgr Dupanloup; mais l'attention de l'abbé de Solesmes se portait ailleurs, aux tristes condescendances de l'abbé Pappalettere pour la révolution italienne et aux lenteurs du *Syllabus*. « Venez après le 11 juillet, écrivait Mgr Pie. M. l'abbé Gay qui rentre ici le 8 vous donnera sur tout ce qui s'est accompli à Rome des détails de la plus grande intimité, et je vous entretiendrai de ce qui se prépare et des manœuvres qu'on y oppose. Je voudrais jeter les bases d'une troisième synodale sur les principales erreurs du temps. Nous en reparlerons (1). »

C'était de doctrine qu'il était question entre eux. Le premier bien de l'âme est la foi. Rien n'était plus opportun d'ailleurs que le souci persévérant qu'ils apportaient à sa conservation. Ni l'évêque de Poitiers ni l'abbé de Solesmes ne le savaient encore, mais l'heure avait été choisie par les chefs de l'école libérale pour se concerter entre eux. Mgr Dupanloup était revenu de Rome, très conscient du peu de faveur dont y jouissaient les idées auxquelles il avait voué sa vie. L'Empire était maintenant devenu bienveillant pour lui; il ne désespéra pas de réconcilier l'Eglise et ce qu'on appelait tantôt la société civile, tantôt la société moderne. Sans doute il avait échoué auprès du pape; mais il se flatta qu'en groupant autour de lui dans un effort commun les chefs de l'école libérale, il parviendrait à créer un courant d'opinion publique, devant lequel s'arrêteraient effrayées les condamnations que l'on redoutait. Le 9 octobre 1862, le château de la Roche-en-Breny vit arriver l'évêque d'Orléans, rejoint bientôt par M. Cochin, M. de Falloux et M. Foisset. Le prince Albert de Broglie, récemment élu à l'Académie française, ne put pour témoigner de son adhésion que communiquer son futur discours de réception.

Notre dessein ne saurait être de refaire l'histoire de ce petit concile libéral au sujet duquel tout a été dit et qui d'ailleurs n'a pour nous que la valeur d'un incident. M. Lagrange et M. de Falloux ont semblé très désireux d'en atténuer l'effet. Il s'était passé, durant les dix années qui s'écoulèrent jusqu'à sa divulgation, des événements tels qu'il y avait habileté à jeter un voile discret sur une tentative malencontreuse. De quoi il fut question dans le cénacle de la Roche-en-Breny, alors même que nous n'en aurions pas un garant assuré dans les dispositions de ceux qui s'y réunirent, les congrès de Malines ne tardèrent pas à en révéler le secret et l'inscription qui en témoigna montre assez la solennité et la nature de l'engagement que contractèrent les affidés. Il

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1862.

est absolument hors d'usage de graver sur la pierre des résolutions insignifiantes. Nous en donnons le texte, encore qu'il soit fort connu.

IN HOC SACELLO  
 FELIX AURELIANENSIS EPISCOPUS  
 PANEM VERBI  
 TRIBUT  
 ET PANEM VITÆ  
 CHRISTIANORUM AMICORUM PUSILLO GREGI  
 QUI  
 PRO ECCLESIA LIBERA IN LIBERA PATRIA  
 COMMILITARE  
 JAMDUDUM SOLITI  
 ANNOS VITÆ RELIQUOS  
 ITIDEM  
 DEO ET LIBERTATI  
 DEVOVENDI PACTUM INSTAURARUNT  
 DIE OCT. XIII A. D. MDCCCLXII  
 ADERANT  
 ALFREDUS COMES DE FALLOUX  
 THEOPHILUS FOISSET  
 AUGUSTINUS COCHIN  
 CAROLUS COMES DE MONTALEMBERT  
 ABSENS QUIDEM CORPORE PRÆSENS AUTEM SPIRITU  
 ALBERTUS PRINCEPS DE BROGLIE

On reconnaît la formule chère à Montalembert : « L'Eglise libre dans l'Etat libre. » Elle était pour lui non un laissez-passer résigné, donné à l'hypothèse, mais, comme il l'a dit hautement, l'idéal, un grand bien, un grand progrès. Il n'en reviendra plus. Ni le plagiat de Cavour qui s'était donné le malin plaisir de cueillir la formule sur les lèvres d'un catholique, ni le péril que courut un instant à Rome son œuvre de 1853 : *les Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, ni les avertissements que les hommes de doctrine ne lui ménagèrent pas, ni enfin les anathèmes de l'Eglise ne parvinrent à le dégoûter de sa triste chimère. Jamais, tant ce mot de liberté l'enivrait, il ne parvint à soupçonner que chez un peuple chrétien la liberté de l'Eglise consiste à exercer sur ceux qui sont à elle sa souveraineté maternelle; jamais non plus, heureusement pour lui, il ne pressentit à quels excès de haine et d'arbitraire se laisserait emporter la politique de séparation qui s'est réclamée et abritée de son nom.

L'année 1862 se termina pour l'abbé de Solesmes par un deuil de famille. Le plus jeune de ses frères, Constantin, devenu curé de La Chapelle-Saint-Aubin, mourut presque subitement à la fin de décembre. Dom Guéranger l'aimait tendrement. Si la soudaineté de cette mort ne lui permit pas d'adresser à son frère un dernier adieu, il trouva, dans les

témoignages d'attachement prodigués au défunt par toute la population chrétienne de Saint-Aubin, un adoucissement à sa douleur. « La mort si inopinée du bon et cher curé de Saint-Aubin m'a profondément affecté, écrivait Mgr Fillion; c'est pour moi comme un deuil de famille. Puisse néanmoins cette année commencée pour vous dans les larmes se continuer dans la consolation et se terminer dans l'allégresse (1). »

Les souhaits du bon évêque furent entendus de Dieu. Dans les premiers jours de janvier, la nouvelle arrivait à Solesmes que dom Pitra allait entrer au sacré collège. Une audience du cardinal secrétaire d'Etat l'avait avisé; quelques jours après le souverain pontife avait confirmé sa résolution, nonobstant les réclamations de l'élu : il devait être proclamé au consistoire du mois de mars et habiter les appartements du palais Saint-Calixte. L'historien du cardinal Pitra a fait connaître au public les accents si élevés qu'échangèrent le moine et l'abbé, l'abbé s'inclinant avec un affectueux respect devant celui qui était son fils hier encore, le moine affirmant qu'il le demeurait à jamais et reportant sur son père tout l'honneur inattendu de cette pourpre dont la confiance du pape l'avait revêtu (2).

Nous croyons superflu de repousser même d'un mot l'insinuation d'après laquelle, à dater du cardinalat, les relations se seraient refroidies entre dom Pitra et son abbé, et par le fait de l'abbé, incapable sans doute de pardonner à son moine devenu cardinal un honneur qu'il eût ambitionné pour lui-même. Il y a des inventions que l'histoire n'a pas à relever; elles ont assez précisément la valeur des critiques que des esprits chagrins à Rome élevaient contre la décision pontificale.

Ma promotion est bien accueillie à Rome, écrivait dom Pitra, au moins par les hommes sérieux et dont le suffrage a quelque valeur. Mais les hommes de carrière ne se résignent pas à voir si tôt passer sur leurs têtes un étranger que presque personne à Rome ne connaît de figure, au point qu'à la veille du consistoire je puis traverser la ville sans que personne m'oblige à le saluer. On a peine à croire que je n'ai vu que deux fois le très saint père en toute l'année passée et toujours en compagnie des consultants de la Propagande. Il y a, surtout dans la colonie et la prélature françaises, des esprits irrités. On a déclamé contre vous et moi jusque dans les antichambres du saint père. Je me hâte de dire que pour vous surtout il est trop tard; car, dans la dernière audience que Sa Sainteté m'a accordée, j'ai eu la consolation d'entendre à votre sujet les plus bienveillantes paroles (3).

Le consistoire du 16 mars approchait. La nouvelle était dès lors connue du public français et les commentaires allaient leur train. L'abbé de

(1) Lettre du 2 janvier 1863.

(2) D. CABROL, *Histoire du cardinal Pitra*, chap. XVI, p. 244 et suiv.

(3) Lettre du 21 février 1863.

Solesmes voulut qu'en une circonstance si solennelle dom Camille Ledue avec un autre moine de Solesmes, dom Théophile Bérengier, représentât auprès de dom Pitra la congrégation de France si honorée en sa personne. Le dernier jour de février, dom Pitra, redoutant de ne trouver point au cours de sa retraite et des derniers préparatifs la liberté d'écrire, disait à son abbé :

Si je ne puis vous écrire, je reste du fond du cœur plus que jamais uni à toutes vos pensées et agenouillé sous vos bénédictions de père, de directeur et d'ami. S'il vous était possible, pendant que je serai en retraite, de résumer par écrit les conseils que votre sagesse et votre tendresse aimeraient à me donner de vive voix et si j'avais la consolation de recevoir ces recommandations paternelles avant de monter au Vatican, elles seraient sur l'autel au moment où ma main touchera le saint Evangile, et je joindrais la promesse d'y être fidèle au serment que je ferai à Dieu et à saint Pierre. Je ne suis pas votre Eugène, il s'en faut; mais vous serez toujours pour moi le saint abbé de Clairvaux, d'autant mieux que je vous dois déjà tant de miracles que Dieu a faits pour moi depuis vingt ans... J'espérais bientôt clore ma vie errante et rentrer une dernière fois dans la chère cellule pour n'en plus sortir. J'aurais été heureux de racheter le passé et de rendre à nos jeunes pères, en quelque mesure, ce que j'avais reçu de vous. Dieu en dispose autrement. Il ne nous reste plus que le rendez-vous commun de la croix et le ciel au delà. Une fois encore et toujours, révérendissime et bien-aimé père, bénissez-moi et laissez-moi protester que mon cœur se brisera plutôt que d'oublier le respect, la tendresse, le dévouement que doit à votre paternelle et très chère Révérence votre très humble et indigne fils (1).

Cependant les amis de Solesmes prenaient leur part de la joie des moines. « Dès que je croirai le moment venu, disait l'évêque de Poitiers, j'écirai au saint père pour le complimenter et le remercier du témoignage d'intérêt et de protection qu'il donne à votre congrégation, à votre personne et à vos écrits, en honorant de la pourpre l'un de vos religieux (2). » Certaines félicitations avaient un caractère original :

Le choix que vient de faire le souverain pontife en désignant dom Pitra pour prendre place parmi les princes de l'Eglise me fait un devoir de vous adresser mes sincères compliments, car ici plus que jamais l'exaltation du fils fait la gloire du père. Je ne vous dissimulerai pas, mon très révérend père, que dans la joie qui résulte de cet événement au cœur de vos amis se trouve bien un petit coin d'égoïsme : cette calotte tombée sur Solesmes pouvait se poser sur une autre tête, et alors les distances au moral comme au physique devenaient pour nous tous presque infranchissables. Pie IX vient de montrer une fois de plus qu'il aime la France et qu'il se ferait conscience d'y diminuer le nombre des prélats selon son cœur (3).

(1) Lettre du 28 février 1863.

(2) Mgr Pie à D. Guéranger, 24 janvier 1863.

(3) A. Guays des Touches à D. Guéranger, 9 février 1863.

En même temps que Rome, Solesmes le 16 mars fêta le nouveau cardinal. Sonneries, illuminations, fusées, feux de bengale, réjouissances à la fois solennelles et modestes auxquelles se mêlèrent les détonations d'une coulevrine, apprirent au loin la joie de la famille monastique qui n'avait pas connu encore un jour si glorieux. C'est à Mgr Celesia, l'évêque exilé de Patti, confesseur de la foi et ami de dom Guéranger, que dom Pitra avait déferé l'honneur d'ouvrir au cours de la cérémonie et de lire le billet qui le faisait cardinal. « Ainsi, très cher et bien-aimé père, autant qu'il a dépendu de moi vous avez été avec moi jusqu'au dernier moment. Faut-il donc nous séparer? A Dieu ne plaise. Ni l'Église, ni saint Benoît ne le permettront. Vous me resterez et jusqu'au dernier moment (1). » Nous voudrions pouvoir citer sans fin ces pages exquisés où se trahit une affection qui ne s'était jamais donné un plus libre cours. De son côté, l'abbé de Solesmes sans rien réduire de sa tendresse en tempérant l'expression par une nuance de respect, qui venait chez lui de l'esprit de foi et d'un exquis savoir-vivre. Le cardinal et l'abbé étaient créés pour se comprendre.

Eminence révérendissime, votre bonne et aimable lettre de l'*Alleluia* m'a été bien douce au cœur, en y réveillant le souvenir des Pâques que nous avons célébrées ensemble tant de fois; en même temps elle m'attristait en me faisant sentir plus durement que jamais que Dieu vous a enlevé à moi. Je ne m'en plains pas : je l'en remercie même; mais je sens qu'il me faudra beaucoup de temps pour m'accoutumer à cette séparation. Quand bien même il me deviendrait possible une fois ou deux, d'ici que Dieu me retire du monde, d'aller vous visiter, ce ne serait qu'un éclair : le lien de vingt ans est brisé. Il m'a fallu vous sacrifier à la sainte Église : je ne le lui reproche pas; mais je sens de plus en plus la rigueur du sacrifice (2).

Ainsi les lettres s'échangeaient plus pleines que jamais. L'activité de l'abbé de Solesmes lui permettait de mener de front la rédaction du troisième volume du *Temps pascal*, par lequel devait se terminer la portion écrite par lui de *l'Année liturgique*, et la préparation de la *Vie de saint Benoît*, jamais abandonnée, toujours reprise jusqu'à ce que de graves désordres de santé et les travaux des dernières années de sa vie lui interdissent d'y mettre la dernière main.

Le séjour de dom Bérengier à Rome lui avait donné le loisir d'un double pèlerinage, à Subiaco d'abord, puis à Royate où il avait été témoin du prodige qui s'y renouvelle tous les ans à l'époque de la fête de saint Benoît. Une tradition, qui n'a point trouvé place dans le récit de saint Grégoire au deuxième livre de ses *Dialogues*, rapporte que saint Benoît jeune encore, alors qu'il se retirait d'Enfide vers Subiaco, s'ar-

(1) Lettre du 17 mars 1863.

(2) Lettre du 19 avril 1863.

rêta une nuit, accablé de fatigue, dans l'un des sites les plus sauvages de la région des Apennins. Il demanda sans succès l'hospitalité aux habitants du village de Royate et se retira à quelque distance dans une cavité rocheuse où il prit son repos. Plus hospitalier et plus accueillant, le rocher aurait gardé l'empreinte encore reconnaissable aujourd'hui d'un corps humain de très haute taille, couché sur le côté droit. Le ciseau d'un sculpteur est-il passé par là afin de traduire d'une façon réelle le récit de la tradition? nous n'osons le nier : la pierre garde non seulement le dessin du corps mais l'empreinte des vêtements. Mais ce qui est beaucoup moins explicable, c'est que chaque année, vers la fête de saint Benoît, quelquefois dès le 19 mars et toujours le 20 et le 21, le rocher laisse transsuder un liquide d'une parfaite limpidité, qui de la tête et de la poitrine suit la pente douce du rocher et va se déverser dans la petite cavité creusée par le talon de l'homme endormi. On nous assure qu'à l'examen chimique cette liqueur a été reconnue pour être de la sueur humaine. Employée avec foi, elle a souvent apporté soulagement et guérison principalement dans les maladies des yeux.

Dom Bérenghier qui avait vu rapportait à son abbé tous les détails de son pèlerinage, apportant ainsi sa contribution à la *Vie de saint Benoît*. Il racontait aussi son pèlerinage de Subiaco le 21 mars 1863, où il avait été aimablement accueilli par l'abbé Cazaretto. Auprès du *Sagro Speco* s'étaient rencontrés dans une piété commune des officiers français, des zouaves pontificaux, des prêtres de Cologne, des amis de Solesmes : le chanoine de Charnacé, Mme la marquise de Champagné; ensemble ils avaient reconnu l'emplacement de quelques-uns des douze monastères établis par saint Benoît sur le flanc de la montagne, et ensemble remonté le courant de l'Anio pour y retrouver moins les souvenirs fastueux des palais de Néron que les endroits assignés encore par la tradition aux miracles rapportés par saint Grégoire. La piété du moine solesmien tressaillait d'aise devant ces souvenirs, et lorsque le pèlerinage prit fin, — car tout finit en ce bas monde, — lorsque le pèlerin enthousiasmé rentra à Rome tout chargé de ses souvenirs, ce fut pour y apprendre et surtout pour transmettre à son abbé l'écho de l'affection singulière dont Pie IX usait envers le nouveau cardinal et qui de lui se répandait sur les moines de Solesmes, présentés par la nouvelle Eminence à l'audience du pape (1).

Savez-vous, mon très révérend père, entre les mains de qui j'ai vu à la chapelle Sixtine, durant les cérémonies de la semaine sainte, votre *Année liturgique* magnifiquement reliée? Entre les mains de Liszt, le fameux pianiste, aujourd'hui aussi bon chrétien que fervent disciple de sainte Cécile. Il ne porte à l'église

(1) D. Bérenghier à D. Guéranger, lettres du 22 mars, du 5 avril 1863.

que cet ouvrage et a été grandement réjoui, lorsque je lui ai appris la publication prochaine du troisième volume du *Temps pascal*... M. de Rossi est père d'une petite fille, Maria-Cæcilia (1).

Une fois de plus les relations épistolaires s'étaient ralenties entre l'abbé de Solesmes et M. de Rossi; et ce n'était que par le *Bulletin d'archéologie chrétienne* qu'il était avisé des admirables découvertes de son ami. Les lettres reprirent en mars 1863, après l'article consacré dans *le Monde* au tome premier des *Inscriptions*, déjà étudié par dom Pitra. Il restait peu à glaner là où avait passé dom Pitra. Aussi le dessein de dom Guéranger fut-il de présenter au public français, moins le livre que l'auteur en qui il saluait le « prince de l'archéologie chrétienne en nos temps ».

C'est grâce à lui, disait-il, que nous sommes rentrés en possession, avec complète certitude, du cimetière des saints Nérée et Achillée, creusé sous la voie Ardéatine avant la fin du premier siècle, dans des conditions d'architecture et d'ornementation qui en font la plus imposante région des catacombes. Bosio avait pris ce vaste labyrinthe pour le cimetière de Calixte qui ne fut creusé qu'au troisième siècle. Il était encore réservé au chevalier de Rossi de découvrir ce dernier cimetière, moins somptueux que celui de Nérée et Achillée, mais remarquable par la chambre sépulcrale destinée à une partie des papes du troisième siècle, dont quatre inscriptions tumulaires, celles d'Anteros, de Fabien, de Lucius et d'Eutychien, fracturées mais toujours lisibles, jonchaient encore le sol. De là il n'y avait qu'un pas pour retrouver le tombeau de la vierge Cécile, et ce fut l'affaire de quelques jours.

En peu de mots l'article faisait ressortir le prix inestimable de ces découvertes et surtout de l'ensemble des règles judicieuses qui avaient fixé la date des catacombes déjà explorées.

Chaque région de l'immense nécropole souterraine témoignait maintenant de sa date, à un quart de siècle près, pendant une durée de quatre cents ans. N'est-ce pas là une reprise de possession, non seulement des lieux fréquentés par nos pères dans la foi mais des mœurs mêmes de l'Eglise primitive en ce qu'elles eurent de plus intime (2)?

Je vous remercie de tout mon cœur, lui répondait le chevalier de Rossi, de votre article dans *le Monde*. Il a un grand défaut, celui d'être écrit plus à la louange de l'auteur que de l'œuvre. A chaque ligne on sent que c'est l'ami qui parle et que son cœur bat fortement. Lorsque j'aurai commencé l'édition française de mon *Bulletin*, il me faudra absolument un article de vous et bien promptement (3).

L'abbé de Solesmes pouvait-il se dérober alors que de Rossi lui disait :

(1) Lettre du 5 avril 1863.

(2) *Le Monde*, 27 février 1863.

(3) Lettre du 5 mai 1863.

Le *Bulletin* me dispense de vous parler de mes découvertes; j'y raconte tout. Mais quoique j'aie en apparence tout mon public devant moi, je n'ai souvent en vue qu'un seul lecteur; c'est vous, mon révérend père et cher ami. Ainsi imaginez-vous en lisant le *Bulletin* que je vous écris tout cela et que je vous parle. C'est une vérité de fait (1).

En face de ces progrès de l'archéologie, l'abbé de Solesmes se félicitait de n'avoir pas poussé au delà du premier volume ses *Origines de l'Eglise romaine*, tant les monuments mis au jour avaient renouvelé l'histoire des premiers siècles; en même temps il se proposait, pour la troisième édition de l'*Histoire de sainte Cécile*, non pas seulement de faire remonter la date du martyre à l'an 176 d'après la supputation de son ami, mais encore d'y ajouter une introduction rappelant l'histoire de Rome chrétienne aux premiers siècles. Les *Inscriptions* dont le premier volume avait paru, la *Roma sotterranea* qui allait paraître lui devaient fournir abondamment de quoi illustrer et faire revivre ces temps antiques. « Que dites-vous de cette idée d'un barbare? » demandait-il à son ami (2). Sans doute, l'idée plut à M. de Rossi, qui y voyait la mise en œuvre de tant de précieux monuments de l'antiquité, retrouvés par lui.

(1) Lettre du 5 mai 1863.

(2) Lettre du 15 juin 1863.



## CHAPITRE XVII

MARSEILLE, LIGUGÉ, BEURON

(1863-1866)

En l'an de grâce 1863 on bâtissait à l'abbaye de Solesmes. Il faut pour être juste reconnaître que si architectes et maçons avaient été convoqués, ce n'avait pas été à raison de cette manie de bâtir souvent reprochée aux moines et qu'on pourrait aussi reprocher aux abeilles. Car enfin si les moines n'avaient pas obéi à leur vocation qui est de construire, il nous manquerait aujourd'hui beaucoup de cathédrales, beaucoup de préfectures, beaucoup de bibliothèques publiques, beaucoup de musées. Mais l'abbé de Solesmes avait pour bâtir de trop bonnes raisons. L'église priorale en forme de croix latine, qui avant la Révolution avait contenu sans peine huit ou dix religieux, était devenue insuffisante, l'abbaye comptant plus de quarante moines et recevant des hôtes nombreux. Le chœur était encombré de façon excessive, les stalles se refusaient à accueillir les nouveaux venus, le groupement avait un caractère désordonné et disgracieux, les cérémonies ne pouvaient s'accomplir avec aisance; novices et postulants ne trouvaient place que sur des tabourets qui parfois au cours des solennités de l'office divin accompagnaient d'évolutions non prévues par le cérémonial les mouvements des religieux. Elargir le chœur était impossible; les solides constructions qui encadrent les chefs-d'œuvre groupés dans le transept ne se prêtaient à aucun remaniement. Le problème n'avait donc qu'une solution : abandonner au public toute l'église priorale et créer en abside un chœur nouveau, plus large que l'ancien, porté sur des colonnes, abritant sous les collatéraux deux rangs de stalles.

Les ressources manquaient, mais la Providence apporta son aide. Elle prit la forme d'un ancien curé de Paris, le vénéré M. Ausoure autrefois collègue de dom Guéranger lors de son ministère à Notre-Dame-des-Victoires. M. Ausoure avait été curé de Saint-Philippe-du-Roule. Par

venu à l'âge de soixante ans, il avait pris une décision courageuse autant que rare. Il avait entendu et écouté le conseil du poète; témoin plusieurs fois de ces vieillesse où l'homme semble ne survivre à l'affaiblissement de son corps, à la déchéance de sa pensée et de sa volonté que pour occuper le plus longtemps possible la place de son successeur, il s'était promis de ne pas donner aux siens cette tristesse, à sa paroisse ce spectacle, aux âmes ce détrimment. Il avait fait beaucoup plus; il s'était tenu parole et, à l'heure fixée par lui, en dépit des amicales protestations qui lui représentaient que jamais il n'avait mieux gouverné son peuple, il s'était retiré et avait demandé à l'abbé de Solesmes de l'accueillir. Il vivait avec les moines depuis trois ans déjà. L'ancien curé de Paris avait par devers lui quarante mille francs dont il ne savait que faire; il voulait d'ailleurs reconnaître l'aimable hospitalité de Solesmes : il offrit son superflu. Ce superflu de M. Ausoure était précisément le nécessaire de dom Guéranger : le nouveau chœur fut résolu. Les fondations furent ouvertes le samedi saint 4 avril, jour anniversaire de la naissance de l'abbé de Solesmes. Dix jours après fut posée la première pierre, à l'angle de la construction nouvelle, du côté de l'Évangile. On y avait scellé une médaille de saint Benoît et deux pièces de monnaie à l'effigie de Pie IX et de l'empereur Napoléon III. Dom Guéranger prit autant qu'il le put la direction du travail.

De l'Allemagne où il était rentré, dom Maur Wolter lui témoignait sa gratitude et l'initiait aux commencements de sa restauration bénédictine.

Mon séjour dans votre illustre abbaye a lié pour toujours notre fondation à Solesmes qui est devenu pour ainsi dire la mère et le soutien de Saint-Martin de Beuron. Si vous pouviez lire dans mon âme, vous y trouveriez un nouveau courage pour continuer l'œuvre confiée à mes mains si faibles et en même temps une consolation qui jusqu'à présent m'était restée étrangère... J'embrasse avec une vive gratitude tous les membres de votre chère communauté, que j'aime tendrement dans le cœur de notre divin Maître, pour l'amour duquel ils m'ont témoigné tant de bienveillance. Que le Seigneur les récompense tous et vous en particulier, mon très révérend père, que je serre dans mes bras avec la plus filiale affection et reconnaissance, demandant la bénédiction de Votre Paternité pour moi et les miens (1).

Sur les conseils de l'abbé de Solesmes et avec l'appui de la princesse Catherine de Hohenzollern que Pie IX honorait d'une singulière estime, dom Maur Wolter obtint de Rome un bref (2) qui lui donnait le titre de prieur et supprimait toute dépendance à l'égard de l'abbaye de Saint-Paul, dont le nouveau prieur et son frère n'avaient pas cessé jusque-là

(1) Lettre du 15 janvier 1863.

(2) 8 janvier 1863.

de faire partie. En accordant dès lors au monastère de Saint-Martin de Beuron le titre d'abbaye avec faculté d'y ouvrir un noviciat, le souverain pontife jetait les bases essentielles de la nouvelle congrégation. Mgr Herman de Vicari, archevêque de Fribourg, prenait la tutelle provisoire de l'abbaye. « Mon père, écrivait le nouveau prieur, maintenant plus que jamais j'ai besoin de vos saints conseils et de vos pieux encouragements. Soutenez-moi. J'espère que Votre Paternité voudra bien m'envoyer l'excellent P. Bastide, mon espoir et ma consolation, avec le frère Sauter, tout de suite après Pâques (1). » A l'exemple de son frère aîné, dom Placide Wolter vint aussi : l'union si étroite déjà de Solesmes et de Beuron se resserrait encore.

Quel bonheur pour moi, écrivait dom Maur, de posséder sous peu le père Bastide qui sera votre interprète et mon soutien ! Je vous remercie de la générosité avec laquelle vous me prêtez ce grand secours. Permettez-moi d'ajouter ici l'expression de ma plus vive gratitude pour les bienfaits dont le frère Sauter a été comblé par Votre Paternité et pour tous les tendres soins qu'a eus pour lui le bien cher et vénéré père prieur, ce digne maître et parfait modèle de vos chers novices. Je ne puis que vous aimer et prier pour vous du fond de mon âme, mais j'espère que Notre-Seigneur vous rendra le centuple (2).

Le 5 mai 1863, lorsque dom Placide Wolter, le R. P. Bastide et le frère Benedict Sauter sortirent ensemble de l'abbaye de Solesmes, toute la communauté les entoura de ses adieux et de son affection. Aucun peut-être ne songea à dire à la nouvelle congrégation le souhait des frères de Rébecca : *Soror nostra es, crescas in mille millia* ; mais tous eurent le pressentiment que naissait une grande famille bénédictine, pleine déjà de promesses de sainteté et de qui la sève puissante devait se répandre sur l'Allemagne et d'autres régions des deux mondes. Dom Guéranger en eut aussi l'intuition et remit aux voyageurs pour le prieur de Beuron les conseils que lui dictèrent son cœur, sa discrétion et son expérience. On eût dit les recommandations de saint Benoît à saint Maur. Dom Maur Wolter ne pouvait se lasser d'en savourer la sagesse, et nous n'ignorons pas que ces pages ont été tout récemment encore (septembre 1908) considérées comme l'expression la plus exacte et la plus autorisée de ce que doit être l'autorité bénédictine.

Quelle qu'eût été l'attention des moines allemands, leur séjour dans l'abbaye de Solesmes avait été de trop courte durée pour que tout le détail d'une vie très complexe leur fût devenu familier. Ce n'est pas trop de quelques années pour assouplir la vie d'un homme au joug monastique. Heureusement, dans la personne de dom Bastide, toute l'observance et le coutumier de l'abbaye française présidaient à Beuron, le

(1) Lettre du 6 février 1863.

(2) Lettre du 21 avril 1863.

lundi de la Pentecôte de cette année, à la profession religieuse du P. Sauter. Ce n'était encore là que le commencement d'une fraternité religieuse que l'avenir rendit plus étroite, lorsque trente ans plus tard les moniales de la même congrégation de Beuron vinrent demander à Sainte-Cécile de Solesmes le bienfait de leur première éducation monastique. Après un séjour de cinq mois, le P. Bastide revint en France; il s'était à ce point concilié les cœurs par l'aménité parfaite de son caractère et la jeune communauté réclamait si affectueusement son appui que dom Guéranger le laissa l'année suivante reprendre le chemin de Beuron.

Sur ces entrefaites une lettre du P. Laurent Shepherd vint attrister Solesmes (1). La santé du P. Faber était mortellement atteinte. Un instant ses amis conservèrent l'espoir que sa vigoureuse constitution prendrait le dessus et que Dieu garderait à l'Oratoire de Londres et à l'Eglise cette grande et pure lumière. Elle s'éteignit le 6 septembre 1863. En apprenant à sa communauté la triste nouvelle, l'abbé de Solesmes déplora que l'œuvre si pieuse et si doctrinale du P. Faber demeurât inachevée. Telle qu'elle est néanmoins, elle constitue dans son ensemble une admirable réaction contre la spiritualité désolante du jansénisme ou la sentimentalité malade des petits traités modernes; traduite en français, en allemand, en hollandais, elle a éclairé et nourri la piété de l'Amérique et de l'ancien monde.

« Vous saurez, mon père, disait dom Laurent Shepherd, que je suis devenu, de moine de Belmont, confesseur des moniales de Stanbrook (2). » Cette nouvelle jetée au courant de la plume avait une gravité réelle. Le *vicarius monialium* était de droit membre du chapitre général de la congrégation anglo-bénédictine. Cette charge lui donnait une autorité qui s'exerça fructueusement. Au cours des vingt-deux ans de son ministère, l'influence de dom Laurent Shepherd releva la prospérité de l'abbaye de Notre-Dame de Consolation, aujourdhui le plus beau joyau de la vie monastique en Angleterre.

A son retour de Rome, dom Bérengier s'était arrêté quelques jours à Marseille chez sa sœur, Mme Durand. Très pieuse et depuis longtemps déjà en correspondance avec l'abbé de Solesmes dont elle goûtait fort les conseils, reconnaissante d'ailleurs de l'affection témoignée à son frère, Mme Durand aspirait à voir la vie bénédictine s'établir à Marseille. Aucune des objections qui s'élevaient naturellement contre l'établissement de religieux contemplatifs dans une ville populeuse, bruyante, méridionale n'avait de prise sur sa pensée. Tout obstacle s'effaçait à ses yeux, tant elle avait pleine confiance en la vigueur surnaturelle de la prière monastique, tant elle était assurée de l'édification que donnerait la communauté. Elle poursuivait encore un autre dessein. L'œuvre du

(1) 2 juin 1863.

(2) Lettre du 20 novembre 1863.

grand catéchisme, élevée par le chanoine Coulin à un très haut degré de prospérité, avait groupé plus de trois cents dames ou jeunes filles de la meilleure société de Marseille; mais le bon chanoine arrivait à la vieillesse : on songeait autour de lui, il songeait lui-même à ce que deviendrait son œuvre après lui. Avoir intéressé aux choses de la doctrine moyennant un travail de trente ans des personnes du monde, plus habituellement sollicitées même à Marseille par des goûts mondains et frivoles, avait été le succès de M. Coulin. N'eût-ce pas été un crime, après avoir formé ce faisceau chrétien, de le laisser se dissocier et se perdre?

Guidé par sa sœur, le P. Bérengier vint dire la messe dans la chapelle du catéchisme. Ce fut une soudaine inspiration pour M. le chanoine Coulin, et elle trouva d'autant plus facilement le chemin de sa pensée que si d'autres y avaient songé avant lui, ils lui avaient prudemment réservé toute initiative et s'étaient abstenus de fournir même une indication. Nous aimons mieux nous donner un successeur que le recevoir de la main d'autrui. Les offres du bon chanoine aux bénédictins qui devaient selon lui recueillir et continuer son œuvre furent séduisantes : il leur laissait en toute propriété la chapelle, la sacristie, une maison d'habitation meublée pouvant contenir une douzaine de personnes. L'entretien des religieux était assuré; l'œuvre du catéchisme y devait facilement pourvoir; et à part le religieux d'âge mûr et de vertu éprouvée, choisi pour les prédications et les confessions, les autres poursuivraient leurs études dans la paix et célébreraient l'office divin dans la chapelle devenue église monastique. L'acceptation de l'abbé de Solesmes entraînerait des avantages pour l'abbaye mère; et comme Dieu sème les vocations religieuses à Marseille comme ailleurs, ne pourrait-on pas quelque jour sur cette terre des Marthe et des Madeleine trouver les éléments d'un monastère de moniales (1)?

Telles furent les propositions dont le « moine Théophile » était porteur à son arrivée à l'abbaye. Elles avaient dans l'esprit de M. Coulin un caractère si nettement arrêté qu'il se préparait sur un signe de l'abbé de Solesmes à se mettre en route pour s'entendre avec lui; son grand âge lui faisait seul reculer l'heure du départ. Malheureusement le voyage ayant été résolu par lui, nul ne pouvait se substituer à lui ni essayer de le prévenir. A cette difficulté il y avait une issue : un voyage de dom Guéranger à Marseille. Là il verrait de ses yeux, il toucherait du doigt les avantages, on discuterait les objections. Sans aucun doute le fruit de l'entrevue serait la fondation à Marseille d'un prieuré de Sainte-Madeleine en attendant plus et mieux, c'est-à-dire un monastère de moniales. Et comme toutes choses mûrissent promptement sous le soleil du Midi, le supérieur était désigné d'avance : par sa courtoisie et

(1) D. Bérengier à D. Guéranger, 25 mai 1863.

son urbanité parfaites, sa position antérieure dans le monde, ses belles relations, la dignité de toute sa vie, la distinction de sa parole, le R. P. Bastide n'était-il pas désigné? Avait-il été donné à Solesmes dans un autre dessein que de devenir le prieur de Sainte-Madeleine? Remettre à un lendemain trop éloigné eût été périlleux : outre que les forces de M. Coulin pouvaient l'abandonner subitement, il avait dû éconduire déjà cinq congrégations qui s'étaient offertes à lui avec le dessein évident de recueillir sa succession.

Dom Guéranger n'était pas l'homme des empressements excessifs; et, sans méconnaître aucunement les avantages réels de cette proposition, sans contester qu'elle répondît à ses désirs, il était peu disposé par les épreuves premières à prendre dans cette question de fondation nouvelle l'allure essoufflée qu'on lui suggérait. Il attendit que les circonstances lui vinssent signifier la volonté de Dieu.

Il m'est impossible de faire en ce moment le voyage de Marseille, répondit-il, M. Coulin pourrait peut-être venir lui-même; j'avoue que cela me sourirait beaucoup. Laissons faire Dieu dans une affaire qui le regarde plus que nous. En présence de sa sainte volonté, je n'aurais garde d'essayer une résistance (1).

Aux obstacles ordinaires qui s'opposaient à tout long voyage, le gouvernement de son abbaye et la détresse d'argent, s'ajoutaient à ce moment la direction des travaux du chœur agrandi et un affaiblissement de santé contre lequel malgré son énergie il luttait à grand'peine. Ligugé et Poitiers mesurèrent les plus longues étapes de cette année. Quelques jours furent donnés aux moines de Ligugé, à l'évêque de Poitiers et au saint homme de Tours, le vénérable M. Dupont. Plus tard, à petites journées, M. le chanoine Coulin vint au Mans, où bientôt il fut rejoint par un de ses fils spirituels, M. l'abbé Cazeneuve, et quelques membres choisis du grand catéchisme qui, pour intéresser saint Benoît à leur dessein, avaient projeté de venir à Solesmes pour la fête de la Translation. Les clauses du contrat de cession furent discutées et arrêtées. Néanmoins M. Coulin sollicita et obtint de l'abbé que l'accord dernier se conclurait dans une visite à Marseille. La visite une fois résolue, il ne restait plus qu'à lui trouver un motif plausible et avouable devant un public à qui peut-être on n'aurait pu sans péril livrer aussitôt confiance de tout le projet.

Lorsque Dieu veut assurer le succès, les opportunités naissent d'elles-mêmes. L'évêque de Marseille était alors Mgr Cruice que l'abbé de Solesmes avait eu autrefois l'occasion de féliciter au sujet de l'étude qu'il avait fait paraître, un des premiers, sur le pamphlet des *Philosophumena*. Son consentement était canoniquement indispensable pour la

(1) D. Guéranger à Mme Durand, 12 juin 1863.

création du prieuré. L'année était sur son déclin et dom Guéranger se demandait sans doute comment il justifierait la visite projetée, lorsqu'il reçut de Mgr Cruice une invitation qui le dispensa de chercher plus longtemps.

Mon très révérend père, disait l'évêque, la nouvelle église de Notre-Dame de la Garde sera prochainement achevée, et nous pourrons en faire la dédicace dans les premiers jours du mois de juin de l'année prochaine. Le dimanche 5 du même mois aura lieu la translation solennelle de la statue miraculeuse de la *Bonne Mère* dans son nouveau sanctuaire. Cette fête sera certainement la plus magnifique que nos pieux Marseillais aient encore célébrée. Permettez-moi, mon très révérend père, de vous adresser la même prière que tant de prélats ont accueillie favorablement. Veuillez accepter aussi pour une ou deux semaines l'hospitalité cordiale et respectueuse que la cité de Marseille sera si heureuse de vous offrir, et ne vous refusez pas à venir vous joindre à nous pour vouer à Marie un sanctuaire qui est appelé à devenir bientôt l'un des plus privilégiés du monde catholique. Je désire vivement vous voir, car depuis longtemps j'ai à cœur de vous exprimer toute ma reconnaissance pour les sympathies dont vous avez bien voulu me faire parvenir plusieurs fois de précieux témoignages.

La lettre avait un *post-scriptum* intéressant.

Son Eminence le cardinal Pitra a eu la bonté de m'écrire qu'il était tout disposé à accompagner de Rome à Marseille Son Eminence le cardinal Villecourt qui présidera la cérémonie. Mais il doit soumettre ce projet à son vénérable supérieur. Je vous prie, mon très révérend père, d'user de toute votre autorité pour le décider à se joindre à nous (1).

L'à-propos d'une telle invitation montrait à l'abbé de Solesmes que Notre-Dame voulait associer à la dédicace de son admirable sanctuaire les commencements du monastère nouveau; il présuma qu'au milieu de ces fêtes brillantes le consentement canonique de Mgr Cruice serait accordé sans peine. D'ailleurs il aurait sûrement comme appui auprès de l'évêque le cardinal de l'Eglise romaine, résolu à ne prendre de décision que sur l'avis d'une volonté paternelle à qui il voulait déférer encore et toujours. La question dès lors était bien engagée; le temps la résoudrait comme de lui-même. Tous les tâtonnements lui étaient épargnés, grâce à l'invitation si opportune de l'évêque de Marseille. Il reprenait ainsi le loisir de l'apostolat auprès des âmes qui venaient en affluence se retremper ou même revivre dans cette solitude monastique où rien ne les pouvait attirer que des affinités surnaturelles et un aimant divin.

Que d'évêques et de prêtres, que de laïques de tout rang, penseurs, écrivains, journalistes, ont foulé la route sinueuse qui va de Sablé à

(1) Lettre du 27 décembre 1863.

Solesmes, s'orientant sur le clocher de l'abbaye. Le mouvement s'était depuis dix ans beaucoup accentué. Mgr Fillion donnait l'exemple; comme Mgr Pie il se mêlait aux offices des religieux, et ce n'était pas sans un affectueux débat que l'abbé parvenait à lui faire accepter sa propre stalle au chœur. Solesmes vit Mgr Maupoint, évêque de La Réunion, Mgr Charbonnel, de nombreux ecclésiastiques des diocèses de Marseille, de Saint-Claude, d'Orléans. Le P. Eymard, fondateur des prêtres du très saint Sacrement, vint passer quelques jours auprès de dom Guéranger. Le 1<sup>er</sup> août de cette année 1863, un prédicateur de grand renom, après avoir donné la retraite ecclésiastique aux prêtres du Mans, après les avoir félicités de posséder au milieu d'eux un centre de doctrine et de vie surnaturelle tel que Solesmes, confirma par une aimable visite à l'abbaye la parole qu'il avait prononcée : le prédicateur s'appelait l'abbé Mermillod; il était alors recteur de l'église Notre-Dame de Genève.

De tels noms montrent assez ce que les âmes venaient chercher auprès de l'abbé de Solesmes. « Mon révérend père, j'ai besoin de lest, écrivait Louis Veillot, et c'est à Solesmes seulement que je peux me lester comme il faut (1). » Le grand journaliste venait et, malgré un peu de surprise devant les travaux qui lui gâtaient son église, y retrouvait pourtant ses impressions d'autrefois.

Mon cher ami, écrivait-il à un prêtre de Saône-et-Loire, je suis à Solesmes où, comme vous, je suis en traitement. J'avais besoin de quitter Paris pour travailler, prier et me reposer. La médecine me réussit mieux qu'à vous. Je me trouve très bien du régime monastique; si bien que si la chose était possible, je l'adopterais pour toujours.

Dom Guéranger est un homme admirable, plein de science, plein de bonté, plein de piété et du plus aimable et large esprit. Il a formé ses moines à son image. C'est une société excellente et charmante. Au milieu d'eux, on goûte véritablement la vie de la foi. Rien n'est plus doux. En suivant ces beaux offices, célébrés avec tant de pompe et de recueillement, il me semble qu'en vérité je n'avais pas encore une idée du culte divin. Le travail m'est facilité par le silence, par la méditation, par la conversation; j'ai tous les livres que je veux et des hommes qui savent plus et mieux que les livres. Oui, certes, si je n'avais pas de jeunes enfants qui réclament ma présence, je quitterais avec joie le monde; ce serait bien ce que je pourrais faire de plus à propos pour servir à la fois mon âme et Dieu (2).

La « saison de Solesmes » terminée, Louis Veillot s'en retourna, rêvant à la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

Était-ce, dans la pensée de Dieu, afin de faire connaître à Solesmes cette terre vraiment hospitalière et libérale où les fils de dom Guéranger

(1) Lettre du 8 août 1863.

(2) Lettre inédite à l'abbé Rignault, prêtre à Saint-Christophe-en-Brionnais, 3 juillet 1861.

devaient un jour trouver un si parfait accueil, ou bien obéissaient-ils à cet amour de la tradition vivante dont le mouvement d'Oxford avait réveillé en eux le charme et le besoin : toujours est-il que des ministres anglicans commencèrent dès lors à fréquenter l'abbaye; jusqu'à l'heure de 1901, ils n'en oublièrent plus le chemin.

Dom Guéranger mettait de beaucoup au-dessus de toutes réunions et de tous discours d'apparat cet apostolat discret et tout personnel qu'il exerçait sans sortir de sa vie claustrale. Invité à prendre part au trop fameux congrès de Malines, il renonça sans peine à paraître dans une réunion organisée par les chefs du parti catholique libéral et de laquelle il n'attendait aucun bien. Les questions de doctrine ne peuvent être fructueusement étudiées dans ces assemblées mobiles où l'esprit de parti, la stratégie des habiles et l'éloquence enflammée font acclamer sans peine par des esprits inattentifs les plus inquiétants sophismes.

S'il fut l'âme de ce congrès, Mgr Dupanloup ne le dirigea pourtant qu'à distance. Montalembert semble avoir eu conscience de tout ce qu'il y avait de factice et de tumultuaire dans les applaudissements qui saluèrent les orateurs de l'école libérale.

Le succès, écrit-il à Mgr Dupanloup, a été considérable et incontesté *sur place*; la jeunesse surtout y répondait avec un enthousiasme frénétique et presque unanime; mais nos adversaires, incapables de répondre, n'en prennent pas moins leur revanche en Belgique comme en France et surtout à Rome, puisqu'ils restent seuls maîtres du terrain par la presse. Tout ce beau feu s'éteindra faute d'un journal pour l'entretenir (1).

Il faut ajouter que la formule de « l'Eglise libre dans l'Etat libre » avait été nettement écartée par le président, baron de Gerlache : ce fut un motif pour Montalembert, après l'avoir créée, puis défendue contre Cavour, enfin gravée sur la pierre de La Roche-en-Breny, de la maintenir quand même. Les discours prononcés par lui à Malines ont été publiés dans *le Correspondant* du 25 août (2) et du 25 septembre (3) sous un titre qui avait des allures de défi : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. Le défi était tempéré, il est vrai, par une déclaration finale : « Je ne saurais terminer une étude où j'ai touché sur tant de points à des matières religieuses d'une nature si délicate, sans remplir mon devoir de catholique en soumettant toutes mes expressions comme toutes mes opinions à l'infaillible autorité de l'Eglise (4). » Comme si l'Eglise n'eût encore rien dit sur ces questions délicates qu'il se défendait d'aborder en théologien!

(1) LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, chap. xx, p. 427.

(2) T. LIX, p. 565-591.

(3) T. LX, p. 5-34.

(4) *Loc. cit.*, p. 34.

« Mon cher évêque, avait dit un jour Pie IX à Mgr de Dreux-Brézé, soyez sûr que je condamnerai la Révolution et ses doctrines. Je l'ai promis à Dieu, et je vous le promets. » Les fameux principes n'avaient donc qu'à attendre. « Je voudrais bien aussi, disait parfois le pape, que l'on m'expliquât le mot célèbre : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. Je n'ai encore trouvé personne qui en fût capable. » Et en effet la formule semblait bien plutôt un thème à développements sonores que l'énoncé d'un principe pratique, que l'Eglise ne pourrait admettre sans désertier sa mission divine. Un article très grave de la *Civiltà* (1), où il n'était pas difficile de reconnaître une très haute inspiration et dont le journal *le Monde* (2) a donné de copieux extraits, ne tarda pas à maintenir les principes, à distinguer entre un congrès et un concile et à prémunir les catholiques contre toute diminution doctrinale.

Au mois d'octobre 1863, à la même heure où Mgr Fillion recevait Mgr Pie au Mans et invitait l'abbé de Solesmes à s'y rendre, M. de Falloux s'annonça inopinément (3). Dom Guéranger s'excusa d'être retenu ailleurs et donna le motif. Avec une bonne grâce très dégagée, mêlée d'un peu d'ironie, M. de Falloux lui répondit :

Vous seriez trop mal à l'aise pour dire du mal de moi, mon très cher ami, si je venais ainsi me placer derrière la porte. Je vous fais donc grâce pour cette fois-ci de mon arrivée inopportune, mais je pose nettement mes conditions. Vous prendrez non avec moi, mais avec vous-même la ferme résolution de venir au Bourg-d'Iré dans le mois de novembre... Prenez-y garde : si vous n'adhérez pas pleinement à mon traité, je me fais avertir par le télégraphe de l'arrivée de M. Veuillot et je ne cesse de demeurer entre vous deux tant qu'il séjournera à Solesmes. Ne vous réduisez donc pas vous-même à cette cruelle extrémité et rassurez-moi bien vite par une bonne parole, je veux dire une bonne promesse (4).

Ces empressements avaient pour objet dernier la publication, dont nous avons parlé déjà, des lettres et des méditations de Mme Swetchine. Il était trois pièces particulièrement délicates sur lesquelles M. de Falloux se récusait et voulait obtenir l'avis de dom Guéranger. Avec une aimable insistance il était revenu souvent sur les lettres de son amie à l'abbé de Solesmes : « Je tiens plus que jamais à leur insertion, disait-il, dans le recueil général et à côté de celles du P. Lacordaire. Il faut que vous soyez rapprochés devant le public comme vous l'étiez dans le cœur de Mme Swetchine (5). » Ces paroles contenaient peut-être une tardive excuse pour le silence que la *Vie de Mme Swetchine* avait gardé sur

(1) *Il congresso cattolico di Malines et la libertà moderna*, 2 octobre 1863. Série V, vol. VIII, p. 129-149.

(2) *Le Monde*, 9 et 12 novembre 1863.

(3) Lettre du 12 octobre 1863.

(4) Lettre du 15 octobre 1863.

(5) Lettre du 1<sup>er</sup> février 1863.

l'abbé de Solesmes. Mais il s'agissait d'une amie vénérée; dom Guéranger passa outre à tout autre sentiment. Le 3 novembre il était au Bourg-d'Iré.

Rien de plus aimable que l'accueil qu'il reçut dans cet intérieur si digne, si parfaitement uni, où les deux époux s'aidaient noblement à porter ensemble les dures épreuves de leur vie. La santé de M. de Falloux avait toujours été mauvaise : les insomnies, d'intolérables névralgies, l'affaiblissement de la vue lui rendaient douloureux tout travail suivi. Mme de Falloux, dont les mains et les yeux venaient au secours de son mari, unit ses instances aux siennes pour obtenir la publication entière des lettres adressées à Solesmes par Mme Swetchine. Ensemble on relut la *Vie de Mme Swetchine* : M. de Falloux n'eut pas de peine à convenir qu'elle avait besoin d'être largement remaniée.

Il était inévitable, après épuisement des questions de publicité et d'édition, que la conversation prît un autre tour et abordât les controverses libérales avec les mille points de faits et de personnes qui y étaient impliqués. Lorsqu'elles sont serrées et courtoises, ces petites passes d'armes ont l'avantage de définir bien nettement la zone où les esprits sont en désaccord irréductible. Dom Guéranger eut à se défendre d'avoir été l'inspirateur et l'âme du journal *l'Univers*; M. de Falloux éprouva une grande surprise, trop naturelle pour être feinte, lorsqu'il apprit que Louis Veillot avait été vraiment le rédacteur de son journal et qu'après un premier séjour à Solesmes en 1844, il avait laissé s'écouler quatorze ans sans y revenir et quelquefois trois ou quatre ans sans y adresser une ligne. L'abbé de Solesmes ne dissimula d'ailleurs ni l'estime qu'il professait pour le talent, pour le courage, pour les services de Louis Veillot, non plus que l'amitié qui l'unissait à lui. M. de Falloux de son côté ne fit nulle difficulté de reconnaître les excès de Lacordaire, les audaces de Montalembert, les fortes lacunes de la science ecclésiastique de Mgr Dupanloup. On se connaissait fort bien entre catholiques libéraux. Un instant, il fut parlé aussi des causes de la rupture avec Montalembert. Enfin les questions de personnes épuisées, les questions de doctrine furent agitées entre ces deux hommes qui personnifiaient, l'un la politique et ses expédients, l'autre la religion et ses principes. « Si vous êtes dans un pays où est proclamée la liberté des cultes, disait dom Guéranger, c'est tactique légitime de vous réclamer de cette situation donnée, pour revendiquer la liberté de l'Eglise, même si vous le voulez, de défendre le droit des dissidents pour obtenir la reconnaissance de votre droit : aller plus loin est impossible à des catholiques. Vous ne pouvez proclamer comme un progrès la liberté pour le mal, ni nous représenter comme l'apogée d'une société bien ordonnée l'heure où une telle liberté est reconnue et inscrite dans la loi. »

On pressent bien que ni l'habileté ni les paroles ne manquaient à M. de

Falloux. Les nécessités du temps, l'évolution des sociétés, le charme de la liberté, la force supérieure de la vérité, les conditions de fait créées à un monde nouveau par une révolution qu'on ne peut supprimer lorsqu'une fois elle a été faite, tout fut éloquemment plaidé. Toutes les fois que dom Guéranger signalait à son interlocuteur les audacieux corollaires de sa doctrine, entre autres la boutade de Léopold de Gaillard dans *le Correspondant* : « Il y a trois lieux sacrés au monde : Rome, Jérusalem et Washington », M. de Falloux se récriait, convenait que c'était absurde et demandait en grâce qu'on ne le confondît pas avec les enfants perdus du parti libéral. Léopold de Gaillard et Augustin Cochin pesaient beaucoup moins que Montalembert et Lacordaire; un instant on put croire que la doctrine libérale tenait dans la seule pensée de M. de Falloux. L'abbé de Solesmes devenait pressant; il rappelait que toutes ces questions n'étaient plus pour les catholiques un domaine libre, puisque les décisions de l'Eglise y étaient intervenues : « Mais alors, interrogeait M. de Falloux, comment expliquer que nous soyons personnellement si bien accueillis à Rome? Le pape sait ce que nous pensons et il donne des éloges à Mgr Dupanloup et des encouragements à Montalembert! Vous me parlez du discours de Malines : il y avait là quatre cents prêtres, personne n'a réclamé. Le discours de Montalembert avait passé sous les yeux du cardinal archevêque de Malines qui a laissé dire! » Ce fut le tour de dom Guéranger de ramener à leur exacte portée et le silence des prêtres à Malines, et les paroles d'audience, et les politesses affectueuses, et les brefs élogieux, incontestablement honorables mais sans commune mesure avec des constitutions doctrinales.

Une excursion au collège de Combrée égaya la sévérité de ces entretiens. Le 6 novembre dans l'après-midi, au moment du départ, le comte de Falloux, en remerciant son « révérend ami » du séjour passé sous son toit, l'assura que leurs conversations avaient dissipé bien des préjugés dans son esprit et peut-être préparé l'entente cordiale. « Nous sommes encore tous sous le charme de votre visite, de votre langage et de votre bienveillance affectueuse, mon très révérend ami », écrivait-il dix jours après. Et sa lettre se poursuivait, affectueuse, reconnaissante, vraiment détendue. Dans le dessein de ne livrer pas au public les différends qui s'étaient élevés entre Larcordaire et lui, l'abbé de Solesmes avait plaidé pour la suppression de quelques lignes de Mme Swetchine qui en consacraient le souvenir. M. de Falloux demandait l'insertion pure et simple.

Mme Swetchine vous y exprime le prix infini qu'elle attache aux efforts que vous feriez pour vous rapprocher du père Lacordaire. Il y a là un exemple et une leçon dont je vous supplie de ne priver aucun de nous. Ce passage ne révélera point vos dissentiments avec le P. Lacordaire; ils ont été publics et demeu-

reront historiques. Ce que ce passage révélera, et c'est pour cela que je m'y attache, c'est que Mme Swetchine ne faisait jamais de ses amitiés une passion et une cabale et que, quand elle avait des amis tels que vous deux, elle travaillait à ce qu'ils se complétassent l'un par l'autre pour le service commun de Dieu. Elle réussissait plus ou moins dans ce travail; mais certainement elle obtenait toujours quelque chose, et c'est une de ses traditions que nous devons le plus nous appliquer à faire revivre entre nous (1).

Dom Guéranger déféra à cette juste demande. Encouragé par le succès, M. de Falloux tenta un rapprochement avec Montalembert et offrit le Bourg-d'Iré comme lieu d'entrevue. Montalembert se disait tout prêt à tendre la main, sans que son humeur vive se fût apaisée encore.

Je ne demande à l'abbé de Solesmes, écrivait-il, que de ne pas m'attribuer des doctrines que je n'ai jamais professées. Je n'ai jamais regardé la dissidence religieuse, chez un peuple chrétien, comme un bien ou comme un progrès. Le progrès ne consiste selon moi qu'à n'employer contre ces dissidences que des moyens de persuasion au lieu des moyens de rigueur. C'est le même progrès qui oblige un père à ne réprimer son fils libertin que par la raison et le bon exemple, au lieu de le fouetter comme s'il n'avait encore que sept ans (2).

Chétive défaite où il n'y avait même pas un regret pour certaines pages ouvertement injustes de l'introduction aux *Moines d'Occident*, tandis que, fidèle à une amitié ancienne, l'abbé de Solesmes ne s'était jamais permis de parler de Montalembert que pour rappeler ses services.

Ce n'était point à moi, son ancien ami et son obligé, disait dom Guéranger, de signaler au public catholique les écarts de sa plume et de sa parole. J'ai gardé un fidèle silence. Si Dieu veut que nous nous rapprochions, je ne me reconnais pas le droit de lui demander une profession de foi quelconque; ce sont deux hommes qui n'auraient jamais dû être désunis qui se retrouveraient. Tous deux nous sommes les humbles disciples de la sainte Eglise, tous deux nous n'avons qu'à l'écouter et à réformer nos pensées sur ses enseignements. Si quelque jour la rencontre se fait au Bourg-d'Iré, elle sera pour moi l'occasion d'une émotion bien vive; et je crois pouvoir assurer que si je retrouvais ce que j'ai connu et goûté autrefois, je ne pourrais m'empêcher de remercier Dieu (3).

L'année se termina pour dom Guéranger dans une grande fatigue voisine parfois de l'infirmité.

Je suis vieux, infirme et surchargé à un degré inouï, écrivait-il au cardinal Pitra. Mais maintenant que vous êtes dans le sacré sénat, je pense que Dieu ne me laissera pas mourir sans que j'aie eu la joie de saluer la pourpre romaine sur un de mes fils. Il faudra quelques années pour cela. Ainsi que je vous l'ai

(1) Lettre du 16 novembre 1863.

(2) Comte de Montalembert au comte de Falloux, 17 novembre 1863.

(3) D. Guéranger au comte de Falloux, 26 décembre 1863.

écrivit plusieurs fois, je dois pourvoir aux nécessités de la maison, et l'absence, ne fût-elle que d'un mois, serait impossible. Ajoutez que cette année le chœur se bâtit; il était indispensable à raison de l'accroissement de la communauté. Il me faut d'ici l'hiver être vingt fois le jour avec l'architecte ou sur le chantier avec les maçons (1).

De son côté, le cardinal Pitra se souvenait à Rome même du surcroît laborieux que les hôtes apportaient en automne à la santé déjà fatiguée de dom Guéranger; par scrupule, ses lettres se faisaient plus rares pour reprendre à la fin de l'année la conversation interrompue.

Au milieu des détails d'affaires et de la piquante description des personnes, se trouvent des échappées d'affection, des appréciations du caractère de son abbé, l'explication du peu de faveur que parfois rencontraient ses travaux.

Très révérend et très cher père, écrivait le cardinal, je charge particulièrement dom Camille de vous bien dire, dès ses premiers mots, que vous avez à Rome deux amis de cœur que je ne devrais pas me permettre de vous nommer dans la même ligne : le très saint père et son *bon cardinal bénédictin*, comme il l'appelait à une dernière audience. Dom Camille qui en eut sa part vous rapportera *de auditu* en quels termes affectueux, gracieux, spontanés, Sa Sainteté parla de l'abbé de Solesmes. J'étais à peine arrivé qu'il me demanda si vous ne viendriez pas l'hiver prochain. J'ajouterai, et je crains bien que dom Camille ne soit aussi de mon avis, que vous pourriez bien n'avoir que deux bons amis à Rome. Cela pour moi s'explique par un ensemble de choses, une situation générale dont je voudrais pouvoir vous parler à l'aise.

Et après avoir décrit avec mesure cette situation, il ajoutait :

Votre tort et votre honneur, passez-moi toute cette franchise, est d'être comme mon cher saint Léger, selon son plus vieux biographe, « un homme céleste dont le monde vieilli et vicieux ne supporte pas la mâle vigueur ». Cela étant, personne n'a dû être plus étudié, plus contrôlé, plus redouté, plus systématiquement écarté que vous, le *prince-moine*, l'abbé de la sainte Eglise. Mais il y a toujours eu quelqu'un qui n'a cessé de vous comprendre et de vous apprécier, c'est le très saint père. Je suis sûr qu'il a songé plusieurs fois à vous rapprocher de lui, qu'il serait heureux de vous revoir et qu'il a dû souffrir de ne pouvoir faire pour vous ce qu'il a fait pour l'un de vos fils qui le méritait si peu. Ce qu'il a pu aimer en ce fils, c'est quelque ressemblance avec le père, son dévouement à outrance pour vous, son parti pris de parler de vous à temps et à contretemps (2).

L'abbé, qui reconnaissait bien son fils sous la pourpre, répondait :

J'ai été bien touché de ce que vous me mandez, éminentissime seigneur, au

(1) Lettre du 25 juin 1863.

(2) Lettre du 29 août 1863.

sujet des *deux* seuls amis que j'ai là où vous êtes. Quand je considère la qualité, il est certain que je peux très honorablement m'en contenter (1).

La vie des hommes consiste beaucoup moins dans les faits et événements de leur existence que dans leur réaction personnelle contre ces faits et dans le jeu des sentiments intérieurs dont ces faits sont l'occasion. En considération de cette remarque, le lecteur nous saura gré, plutôt que de parler nous-même, de laisser la parole à ceux qui nous semblent vivre encore dans ces pages où ils ont laissé quelque chose de leur âme.

Mon histoire de saint Benoît a beaucoup souffert de la saison des étrangers, disait l'abbé de Solesmes. Il est étonnant comme cette vie du saint patriarche grandit; je n'en ai vraiment bien compris toute la beauté que depuis que j'ose l'écrire (2).

En écrivant suivant l'usage, le 26 novembre, une série de lettres aux princes et aux rois, je ne sais, répondait le cardinal, pourquoi j'ai résisté à la tentation de vous mettre en tête et de vous adresser les premiers vœux de nouvel an. Je ferai mieux l'année prochaine, et sainte Cécile me fera devancer de quatre jours sainte Catherine. Je vous voyais au milieu de vos retraites et je craignais de les troubler. Un incident aujourd'hui me fera prendre les devants au moins de quelques jours. Mgr Cruice, voulant inaugurer Notre-Dame de la Garde au 1<sup>er</sup> mai prochain, convoque à Marseille toute la prélature de Rome, de France et de Navarre. Il m'a écrit plus qu'une circulaire, une lettre très personnelle, très pressante; j'ai mis à mon acceptation une condition *sine qua non*: que vous receviez la même invitation et que je me réglerais sur votre réponse. J'attendrai votre avis pour savoir si ce n'est pas trop tôt de reparaître en France (3).

Aller à Marseille, dans la pensée du cardinal, c'était une étape vers Nîmes où vivait sa sœur, supérieure de l'hôpital des Filles de la Charité, vers Paris où il voulait faire quelques recherches indispensables à ses publications, vers Solesmes où il aurait, disait-il, retrouvé sa chère cellule, ne fût-ce que pour s'y retremper et y respirer durant huit jours de retraite (4).

L'abbé de Solesmes applaudit à la rencontre de Marseille, mais conseilla de surseoir et de remettre à deux ans plus tard une visite en France, qui à son sens eût été prématurée (5). En même temps il s'efforçait de calmer les impatiences du chanoine Coulin: se hâter était inutile; au milieu du triomphe de Notre-Dame de la Garde, le consentement de l'évêque serait plus facilement obtenu. Le bonheur est facile aux largesses; et ce délai avait

(1) Lettre du 10 septembre 1863.

(2) Lettre du 15 novembre 1863.

(3) Lettre du 19 décembre 1863.

(4) *Ibid.*

(5) Lettre du 2 janvier 1864.

encore le très appréciable avantage d'assurer aux commencements du monastère un minimum de publicité. Etant données en effet les dispositions du gouvernement impérial et après la mesure qui tout récemment avait été prise contre les dominicains d'Arcueil, il n'était que juste d'user d'une discrétion extrême. Durant ce délai, on pousserait activement les travaux du chœur et on trouverait un peu de loisir pour le troisième volume du *Temps pascal*.

Néanmoins la prudence qui obligeait à ne pas saisir aussitôt le public, et par lui le gouvernement, de la fondation projetée n'entraînait pas qu'il en fût fait mystère à Mgr Cruice dont les dispositions étaient affectueuses. En raison même de cette bienveillance, il eût été pénible à l'évêque de n'être averti de la fondation que par le bruit public ou même par une indiscretion, si difficilement évitable là où plusieurs personnes, hommes et femmes, étaient initiées. Certains esprits ont si grande peine à ne pas laisser voir qu'ils sont renseignés, et un secret, nous dit le fabuliste, est chose difficile à porter. Cet ensemble de réflexions prudentes détermina dom Guéranger à s'ouvrir à l'évêque : « M. l'abbé Coulin a conçu la bienveillante pensée de léguer son œuvre à notre ordre, sauf l'approbation de Votre Grandeur. Il a bien voulu m'en faire la proposition; j'ai cru devoir l'accepter, me réservant d'obtenir votre consentement canonique, lorsque votre gracieuse invitation m'aura appelé près de vous (1). » Tout était ainsi remis aux mains de l'évêque mis en demeure d'approuver ou d'écarter le projet. La réponse ne se fit pas attendre; elle témoigna que l'on n'avait pas trop présumé de la bienveillance de Mgr Cruice pour les ordres religieux et en particulier pour l'ordre de Saint-Benoît (2).

Les loisirs que laissait à l'abbé de Solesmes une santé chancelante furent aussi employés par lui à rendre un juste tribut d'hommages au P. Faber, à raconter sa vie, à rappeler au public chrétien combien avaient été fructueuses les dix-huit années de son apostolat (3). Cependant M. de Falloux, après avoir classé la correspondance qu'il se proposait de publier, s'était aperçu que les lettres échangées entre le P. Lacordaire et Mme Swetchine formeraient à elles seules un juste volume : il était donc réduit à en distraire les lettres à Montalembert, à dom Guéranger, à M. de Tocqueville et d'autres. « La pensée m'est venue, disait-il, de détacher immédiatement le volume du P. Lacordaire. C'est le plus populaire d'entre vous : sa correspondance est d'une beauté, d'une austérité, d'une simplicité incomparables. L'heure de faire entendre cette voix du fond de sa tombe est plus opportune que jamais (4). » En lui écrivant, M. de Falloux voulait épargner à « son très cher ami » l'étonnement de

(1) Lettre du 20 janvier 1864.

(2) Lettre du 2 février 1864.

(3) *William Faber. (Le Monde, 3 et 19 janvier 1864.)*

(4) Comte de Falloux à D. Guéranger, 20 janvier 1864.

voir paraître ce volume isolé, alors que le premier dessein avait été de livrer au public, unies ensemble, les lettres à Lacordaire et les lettres à dom Guéranger. La réponse de l'abbé de Solesmes mit le comte de Falloux en pleine quiétude.

Il appartient à peine à notre sujet de dire sous quelles réserves et en même temps avec quelle hauteur de doctrine l'évêque de Poitiers, invité et presque provoqué par M. de Falloux, jugea la correspondance de Lacordaire; mais nous ne résistons pas au désir de sauver de l'oubli les lignes où l'éloquent évêque, après avoir contesté ou redressé les jugements hâtifs du P. Lacordaire, élevait le débat au-dessus de la personne de l'illustre dominicain :

Je donnerais de mon sang, monsieur le comte, pour arrêter un mal dont je suis le témoin : des hommes d'un grand talent et d'une foi sincère conspirant eux-mêmes contre le mérite de leurs productions les plus sérieuses et infirmant à plaisir la valeur de leurs écrits, en les émaillant de doctrines antipathiques, je ne dirai pas à l'orthodoxie (le mot serait trouvé hargneux) mais à la tradition et au sens pratique de l'Eglise, contre laquelle le public chrétien d'aujourd'hui ni de demain ne leur donnera finalement raison...

Vous avez cent fois raison, poursuivait l'évêque : tout ce qu'a entrepris le régime actuel a échoué. Les succès les plus brillants ont été sans lendemain, les expéditions les plus dispendieuses et militairement les plus glorieuses ont été stériles; elles ont même été fatales, puisque l'état des choses s'est trouvé pire après qu'auparavant. Ainsi en Crimée, ainsi en Syrie, ainsi en Italie, ainsi en Cochinchine, ainsi pour la Pologne, ainsi pour le Mexique, ainsi surtout à l'intérieur. C'est la force des choses, et ne nous plaignons pas qu'en dehors de sa mission loyalement acceptée et sagement accomplie, qui est de faire prévaloir résolument le catholicisme dans le monde, la France ne puisse rien conduire à bien. Quand elle s'interdit d'obéir à sa vocation, il est sage à elle de ne rien tenter, et la « paix à tout prix » vaut mieux que la guerre sans but et sans fruit. La pire stérilité est assurément celle qui, après des conceptions multipliées et des gestations laborieuses, ne mène jamais le fruit à terme : honte pour honte, il y a en politique quelque chose de plus humiliant comme de plus désastreux que ce qu'on a appelé l'abaissement continu, c'est ce qu'on appellera l'avortement continu.

Mais hélas! cette impuissance est-elle exclusivement propre au régime actuel? Puissent les nobles intelligences à qui Dieu réserve l'avenir, en s'appliquant à éclairer leur habileté pratique et leur aptitude aux affaires des vraies lumières de la foi et de l'expérience, sortir la politique européenne et principalement la diplomatie française de la fatale alternative de ne rien entreprendre de grand ou de ne rien faire de bon.

En grand seigneur qu'il était, le comte de Falloux reçut sans sourciller cette leçon et, pour donner une preuve de sa soumission à toute vérité doctrinale, protesta auprès de l'évêque de Poitiers que, s'il s'agissait seulement de professer avec lui sur la science, sur la raison et la foi les

principes émis dans le bref au congrès de Munich, l'accord serait facile.

Il ne disait rien du congrès de Malines auquel la France était plus directement intéressée. Le pape réprimerait-il aussi par un bref les doctrines qu'y avait soutenues Montalembert? Les efforts de Mgr Dupanloup à Rome pendant cinq mois de séjour arriveraient-ils à conjurer un désaveu formel et à obtenir du saint père, à défaut d'une approbation qu'on ne pouvait espérer, le bénéfice au moins de son silence? L'école libérale en était vivement préoccupée et le laissait voir. « Il paraît, disait du Lac, que dans ces derniers temps les catholiques libéraux se croyaient menacés de quelque malheur, et que maintenant leurs inquiétudes se calment. » Après avoir rappelé le triomphe de *l'Ecole du Correspondant* au congrès de Malines, le *Tablet*, dans une lettre datée de Paris, « prétendit que, furieux de cette défaite, les adversaires de M. de Montalembert avaient eu recours à de noires intrigues pour obtenir du saint-siège la condamnation des doctrines prêchées avec tant d'éclat par le grand orateur. Cet indigne complot fut sur le point d'aboutir. Mais « grâce à Dieu, ajoute le correspondant du *Tablet*, « ces alarmes sont éloignées de nos cœurs. Mgr Chigi, représentant du « saint père à Paris, pour donner un démenti officiel aux calomnies, a « fait une visite personnelle à M. de Montalembert et lui a donné l'assurance plusieurs fois répétée qu'aucun blâme ne serait infligé aux « adresses de Malines... » *L'Ecole du Monde* n'a pas réussi à obtenir le blâme qu'elle sollicitait de l'autorité suprême contre des hommes illustres qui ont épuisé leur vie et leur génie à la défense de l'Eglise (1) ».

Les chefs de l'école libérale étaient trop prompts à se rassurer. A Rome les intrigues de Mgr Dupanloup avaient échoué. Sans aucun doute il avait atteint ce but de sanctification personnelle qui était, d'après son historien (2), l'intention première de son long séjour; mais ce n'est pas de progrès surnaturel qu'il était surtout question, et l'historien de Montalembert (3) ne nous a rien laissé ignorer de la trame savante qui fut ourdie alors autour du souverain pontife. Soulever l'opinion, y créer des ardeurs et des répugnances factices, user de toutes influences pour circonvenir l'esprit de Pie IX, l'étonner, l'effrayer, s'il se pouvait, par la perspective des périls imminents qu'une parole imprudente peut déchaîner soudain, durant *quatorze audiences* agiter aux yeux du souverain pontife le spectre de cette émotion universelle que l'on avait tant contribué à créer, qui ne reconnaîtrait dans cette stratégie fiévreuse l'œuvre de Mgr Dupanloup? Elle fut tenue en échec par la conscience du souverain pontife. Pie IX épargna à l'orateur de Malines le chagrin d'un blâme public, mais dans une lettre privée lui rappela combien les doctrines

(1) *Le Monde*, 3 avril 1864.

(2) LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, chap. XXI, p. 431 et suiv.

(3) LECANUET, *Montalembert*, t. III, chap. XVII, p. 369 et suiv.

soutenues au congrès étaient en désaccord avec des enseignements pontificaux qu'il ne pouvait ignorer. L'improbation des doctrines libérales était formelle; l'année ne devait pas s'écouler tout entière avant qu'elle ne devînt publique. Rome comprenait en effet que, sous le dessein de composer avec les exigences de la société moderne, se glissait frauduleusement l'idée d'un gallicanisme, pourquoi ne pas dire le mot aujourd'hui? d'un modernisme tenace qui, tenant en échec l'autorité doctrinale, rêvait dès lors une refonte du christianisme, une édition nouvelle de la doctrine révélée, à l'usage d'une génération émancipée et impatiente des règles d'autrefois. L'heure était venue enfin où, sous peine d'abdiquer, on ne pouvait plus se taire.

Grâce aux complaisances et à la faveur des pouvoirs civils, à côté des conflits de doctrine s'étaient de très réels attentats à l'ordre hiérarchique de l'Eglise. Deux prêtres de Paris se présentaient à l'improviste en habit de chœur chez les pères jésuites comme visiteurs de leur maison, au nom et avec délégation de l'archevêque Mgr Darboy. On leur opposa les lois de l'Eglise sur l'exemption; ils répliquèrent que le droit canonique n'avait rien à faire là où les lois civiles ne reconnaissent pas les réguliers comme institution sociale et protestèrent que, nonobstant toute opposition, ils allaient procéder à la visite. De fait, ils se rendirent à la chapelle et y donnèrent le salut. Comme ils témoignaient de leur dessein de revenir encore, le nonce apostolique fut averti et Rome saisie. Même tentative chez les capucins, chez les dominicains. L'archevêque de Paris, tout récemment et par décret impérial nommé grand aumônier de la maison de l'empereur, avait un parti pris évident de braver. On sut dans la suite qu'il avait poussé plus loin l'audace et remis à l'un des deux visiteurs improvisés une lettre pour le préfet de police, qui en cas de résistance eût été sommé de prêter main-forte et de se faire ouvrir au nom de la loi. A la vigueur apostolique qui dénonça sa conduite comme indigne d'un évêque, *prorsus indigna viro ecclesiastico*, Mgr Darboy répondit d'un ton si ce n'est d'un cœur contrit qu'il n'avait pas cru les religieux établis dans les conditions qui leur assuraient le bénéfice de l'exemption, mais que nonobstant cette erreur de fait il n'avait d'autre volonté que celle du saint père.

Cependant le gouvernement impérial mettait une grande énergie à soutenir les libertés gallicanes et à appliquer les articles organiques, limitant l'exercice de l'autorité ecclésiastique jusque dans les causes qui sont le plus exclusivement de son ressort. Un procureur impérial ordonna saisie de brochures liturgiques approuvées par le cardinal archevêque de Lyon, sous prétexte que l'auteur y avait fait cette déclaration subversive : « Rome a parlé, la cause est finie. » Il aurait dû pour être conséquent faire saisir aussi les œuvres de saint Augustin. Les décrets du souverain pontife étaient arrêtés à la frontière; en vérité c'était lui faire

payer bien cher le séjour à Rome d'un rideau de soldats français qui voilait mal la connivence avec la révolution.

Au milieu de ces tristesses vivement ressenties par lui et par tous ses fils, l'abbé de Solesmes pouvait du moins applaudir à l'apostolique vigueur de l'évêque de Poitiers. La troisième instruction synodale sur les erreurs du temps présent avait paru; elle abordait un sujet familier à l'abbé de Solesmes, le naturalisme. Mgr Pie l'appelait de son vrai nom « l'antichristianisme », et le dénonçait tout à la fois dans son expression doctrinale, le naturalisme philosophique, et dans sa tendance à s'emparer de la direction des choses humaines, le naturalisme politique, la sécularisation des sociétés.

En même temps les meilleures nouvelles venaient d'Allemagne. Le P. Benedict Sauter s'excusait d'écrire dans une langue qui lui était peu familière, mais enfin il écrivait, et à travers quelques légères incorrections de plume, il était facile de reconnaître le profond attachement que l'on gardait à Saint-Martin de Beuron pour l'abbaye mère. La princesse Catherine de Hohenzollern vint passer plusieurs jours auprès de dom Guéranger; et, soucieuse de l'avenir du prieuré de Saint-Martin, désireuse d'y voir reproduire l'observance de Solesmes, elle obtint que dom Bastide, prêtre depuis quelques mois, retournât à Beuron pour aider la jeune communauté. Dom Maur Wolter se montra très sensible à cette attention nouvelle.

Mon très révérend père abbé, lui disait-il, bien qu'habitué de me voir comblé par votre cœur paternel de bienfaits et d'affection, je suis vivement pénétré de la nouvelle preuve de charité qui nous a été donnée par le retour de notre très cher père Bastide, votre représentant parmi nous. L'appui que nous donnent la présence et les sages conseils de ce bien-aimé père nous est un puissant motif de renouveler notre confiance en Dieu qui, par les mains de Votre Paternité, bénit et fortifie l'œuvre naissante de notre fondation (1).

Un bref venu de Rome acheva cette allégresse : le souverain pontife disposait que le prieur de Saint-Martin de Beuron serait élevé à la dignité abbatiale dès que le monastère compterait douze religieux profès, l'abbaye demeurant confiée aux mains de l'archevêque de Fribourg jusqu'au jour où d'autres monastères sortis de son sein en feraient la tige mère d'une congrégation nouvelle. Car il n'y avait pas lieu à discuter même un instant la pensée très affectueuse qui avait germé dans le cœur de la princesse de Hohenzollern et que Pie IX lui-même avait accueillie avec faveur, de rattacher le monastère naissant à la famille adulte déjà de Saint-Pierre de Solesmes. A l'exemple des sœurs dont parle le poète latin, les deux congrégations auraient le même esprit, des vues souvent

(1) Lettre du 29 avril 1864.

communes et seraient unies par une étroite et affectueuse fraternité; mais avant même les événements politiques survenus depuis, la fusion des nationalités eût été difficile. Chacune des deux familles monastiques, née sur son sol, dans un milieu déterminé, sous des influences diverses et faisant face à des besoins spéciaux, devait se développer aussi sur un rythme vital approprié à ses conditions.

Au lieu de faire de la congrégation nouvelle un décalque matériel de ce qu'était alors Solesmes et de la faire remonter jusqu'à 1837, dom Guéranger avait voulu, dans un sentiment très affectueux, lui assurer le bénéfice de la maturité où l'expérience de trente ans l'avait conduit lui-même. Il conseilla à dom Maur Wolter d'adopter non un corps de constitutions, tel que Rome l'avait autrefois approuvé pour Solesmes, mais le système des déclarations morcelées et se rapportant aux chapitres de la règle, ainsi qu'il devait plus tard en user lui-même pour les moniales de Sainte Cécile. Cette disposition n'est pas simplement typographique : elle a pour dessein de maintenir l'autorité de la règle et l'unité de la loi monastique, en joignant aux dispositions primitives du législateur les modifications ou interprétations ultérieures que l'Eglise y a insérées ou que l'expérience a reconnues nécessaires. A cette différence près, il y avait parenté parfaite avec les lois de l'abbaye de Solesmes.

Au milieu de ces travaux arriva l'heure fixée pour le voyage de Marseille. « Ma santé est très fatiguée depuis plus de trois mois, écrivait dom Guéranger au cardinal Pitra, et si je ne vous pressentais au terme du pèlerinage, j'aurais peu de courage pour l'entreprendre. J'espère trouver près de vous santé et force (1). » Il se mit en route le 1<sup>er</sup> juin. Dès le 3, il était à Marseille : « Je suis d'une fatigue extrême, ajoutait-il, votre chère vue me reposera (2). » Le cardinal voulut se rendre le premier auprès de son abbé. « Quelle joie, cher et bien-aimé père, de vous savoir ici! Laissez-moi vous rendre la première visite aussitôt après la cérémonie de ce soir. Elle commence à l'instant, il me serait impossible de m'en absenter : c'est le vœu de Belzunce à renouveler. Aussitôt la fonction finie, je conserve la voiture et prends ma liberté pour passer avec vous tout le reste de la soirée (3). » Quelques heures plus tard, le cardinal arrivait. Il apportait avec lui le premier volume du droit ecclésiastique des Grecs, tout récemment sorti des presses de la Propagande. Le titre seul avait son intérêt : *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta. Jussu Pii IX, Pont. Max.; curante J. B. Pitra. S. R. E. Card.*

Les fêtes de Marseille eurent un éclat extraordinaire : l'abbé de Solesmes en demeure enthousiasmé.

(1) Lettre du 28 mai 1864.

(2) Lettre du 3 juin 1864.

(3) Juin 1864.

Vous avez pu voir par *le Monde*, écrit-il, combien la fête de notre grande reine a été splendide; mais aucun récit ne saurait en donner l'idée. J'essaierai de le faire lorsque je vous verrai; mais je puis vous dire qu'il est impossible de rien voir de pareil sur terre. En recevant un tel hommage, Marie a dû se ressouvenir un peu du jour de son Assomption. Une procession de dix-huit mille personnes sous les yeux de trois cent mille spectateurs, tous respectueux la plupart recueillis, cinquante prélats mitrés et crossés, toutes les châsses des saints de la ville. A l'arrivée sur le rocher de la Garde, les dix-huit mille personnes formant la procession étaient échelonnées en rangs compacts sur les collines, et le cri de : « Vive Marie! » s'échappait de ces masses à la vue de la sainte image qui escaladait la forteresse, et le peuple qui suivait répondait : « Vive Marie! » Le soleil se couchait, la mer s'étendait à droite, heureuse et frémissante. Il faisait presque nuit au moment où la statue a été placée dans son exposition; et lorsque les prélats se tournèrent vers la ville pour lui envoyer une bénédiction, la cité a répondu par une colossale illumination qui remplaça le jour. Vous voyez, je me mets à raconter après vous avoir dit que je ne raconterai rien. Vous voyez que c'est plus fort que moi.

Accueilli chez Mme Durand, la sœur du P. Théophile Bérengier, l'abbé de Solesmes consola de son mieux son jeune moine de n'avoir pas été témoin de ces fêtes. Rien n'y eût manqué dans la société de la chère Eminence et au milieu des soins affectueux dont il était entouré, si sa santé n'eût été mauvaise; mais le repos lui était prescrit et souvent il dut se dérober aux trop longues cérémonies. Le 8 juin eut lieu l'entrevue décisive avec l'évêque de Marseille : on y concerta les termes de l'ordonnance épiscopale qui devait donner une existence canonique au prieuré de Sainte-Madeleine. Rentré chez Mme Durand, l'abbé de Solesmes était souffrant au point de ne pouvoir tenir la plume; il se jeta sur un fauteuil, le cardinal prit place auprès de lui et, sous la dictée de dom Guéranger, écrivit la minute de l'ordonnance que l'on voulait soumettre à la signature de Mgr Cruice. Le cardinal était dans une joie d'enfant d'être redevenu le secrétaire de son abbé et d'avoir retrouvé, ne fût-ce que pour un moment, ces douceurs de l'intimité monastique qu'il regrettait toujours et que nul peut-être ne ressentit au même degré que lui. Ceux qui eurent la joie, durant ces jours de fête, de voir ensemble l'abbé et son ancien moine furent ravis de l'attitude exquise que leur affection surnaturelle leur inspirait à tous deux : le cardinal, attentif, respectueux, aimant à incliner sa dignité devant celui qu'il ne cessa jamais de regarder comme son père et son abbé; l'abbé, mêlant aux honneurs qu'il rendait à la dignité de son fils une nuance de fierté tendre et d'affectueuse vénération. Chacun de ces jours ils traitèrent ensemble, et souvent dans la plus stricte intimité, de leurs intérêts communs.

Lorsqu'il fut donné à dom Guéranger d'entrer en rapport avec le monde pieux que M. Coulin avait groupé autour de lui et de reconnaître ses aspirations, il vit aussitôt que bien des âmes visaient plus haut que

la vie chrétienne commune. Il se souvint des invitations pressantes à lui adressées par la princesse Catherine de Hohenzollern de faire pour des moniales ce qu'il avait fait pour des moines; et devant ce que Dieu lui fit voir, il ne tarda pas à comprendre que, venu à Marseille pour fonder un monastère, à son insu il en avait réellement préparé deux.

Un instant le cardinal quitta Marseille et se rendit auprès de sa sœur à Nîmes. Dom Guéranger garda un repos complet jusqu'au dimanche 19 juin où se firent les adieux, les derniers adieux en un sens, car on ne devait plus se revoir en ce monde. Par Dijon, Paris et Chartres, il revint à son monastère. Lorsqu'il y arriva le 24 juin pour y recevoir, à l'occasion de la fête de saint Prosper, les vœux de ses enfants, ses forces dont il avait trop présumé au cours du voyage l'abandonnèrent tout à coup. Grâce à une volonté résolue et en dépit de ses infirmités, il avait jusque-là suffi à sa tâche écrasante, avec les dehors d'une telle aisance que nul n'avait soupçonné l'effort. Ses lèvres ne laissaient jamais échapper une plainte; à le voir gai toujours et toujours dispos, il ne semblait pas que la fatigue eût sur lui de prise réelle. Le sommeil était censé réparer ses forces, car il dormait comme un enfant, à poings fermés. Mais à son retour de Marseille des symptômes dénoncèrent une usure physique extrême : l'estomac se refusait à la nourriture, les nuits se passaient sans sommeil. Une enflure persistante et tous les caractères d'une profonde anémie provoquèrent l'inquiétude de ses religieux.

Je resterai inquiet, lui mandait le cardinal, sur votre santé et votre retour à l'abbaye jusqu'à ce que j'aie reçu un mot qui me rassure sur l'état de souffrance dans lequel il a fallu vous laisser partir. Rien n'a manqué au sacrifice que vous avez fait pour moi. Je vous en remercie de nouveau, sans pouvoir trouver de termes qui rendent ce que j'ai éprouvé en vous revoyant, ce que j'éprouve encore à la seule pensée qui me reporte vers vous. Je ne sais vraiment si je vous ai quitté, tant je vous reste constamment et tendrement uni du fond du cœur (1).

Un long mois d'absolu repos amena à peine un léger mouvement de convalescence. « Je n'ai qu'un souffle de vie, et tant à faire », disait dom Guéranger. Il ne se donna qu'avec mesure à l'apostolat régulier qu'il exerçait à cette époque de l'année auprès des hôtes de l'abbaye; mais il ne pouvait se dérober entièrement, et les scrupules de santé se taisaient, lorsque parlaient l'affection, ou la charité, ou le bien de l'Église. Mgr Fillion venait à l'abbaye; mais c'était un repos que s'entretenir avec lui. Le P. le Lasseur de la compagnie de Jésus frappait à sa porte; mais il connaissait si bien les jansénistes et savait sur leur compte mille anecdotes de haut goût que le fameux P. Rapin n'eût pas désavouées. A son tour l'ex-père Lavigne demandait à être accueilli; il n'était pas possible

(1) Lettre du 2 juillet 1864.

de se refuser à un religieux désireux d'abriter sa vie dans le cloître. Enfin le P. Laurent Shepherd venait aussi; mais le moyen d'esquiver un tel fils, venu d'Angleterre, venu de Stanbrook, les mains toutes pleines d'affectueuses largesses? C'est ainsi et toujours pour les meilleurs motifs que les médecins avaient le dessous et que leurs prescriptions étaient négligées.

Le lendemain du jour où il offrit à Pie IX son premier volume de la *Roma sotterranea*, le chevalier de Rossi vit mourir sa petite Cæcilia. L'abbé de Solesmes ressentit durement la douleur de son ami et s'efforça de le consoler par son affection et par ses prières. « Votre bonne *consolatoria* m'est parvenue au moment même de mon départ pour Naples, répondait de Rossi. J'ai éprouvé une grande joie à revoir enfin votre chère écriture. Elle a fait avec moi le voyage de Naples (1). » La tristesse chez M. de Rossi confinait au découragement : il avait pressenti comme par une sorte de divination qu'il achèterait au prix d'une grande souffrance la publication de la *Roma sotterranea*. Aujourd'hui que la souffrance était venue et qu'il voyait Mme de Rossi épuisée de larmes succomber près de lui, il se demandait si son devoir n'était pas de se retirer peu à peu, sans bruit, de ses études pour appartenir, en fugitif de l'archéologie, à son foyer désolé. Malgré les largesses de Pie IX, le nouveau Damase, de Rossi devait prendre sur sa fortune personnelle les frais de ses coûteuses publications. Auprès de lui, les petites rivalités le fatiguaient, les intrigues mesquines navraient son âme sensible à l'excès. De concert avec son frère Michel, il avait dressé le plan topographique des catacombes et défini avec une compétence supérieure selon quel ordre se devaient poursuivre les fouilles; mais un malin génie partout présent déconcertait son effort, négligeait ses divinations, arrêtait ses découvertes. Il y avait un accent de détresse dans le cri qu'il jetait vers l'abbé de Solesmes.

Je vous prie, mon révérend père et cher ami, de ne pas être avare de vos lettres si désirées, comme vous l'êtes depuis presque deux ans. Si elles ne peuvent pas être de quatre pages, qu'elles remplissent seulement la première; mais des lettres, des lettres de vous! Ne m'abandonnez pas, vous aussi, le meilleur de mes amis. Votre abandon me prépare à celui de la *Rome souterraine*; vous aurez votre part de responsabilité dans ce triste parti, si je finis par l'adopter. Si vous n'exaucez pas mon vœu, vous commettez un crime de lèse-amitié (2).

Dom Guéranger répondait par l'éloge de la *Roma sotterranea*.

Ma santé est encore très faible, ajoutait-il, et ce sera seulement après les fêtes de Noël que je me mettrai à écrire sur votre livre, mais le public du *Monde*

(1) Lettre du 7 novembre 1864.

(2) *Ibid.*

sera averti avant le 15 janvier. Je me fatigue beaucoup à écrire; mais j'espère que le froid va me rendre de la santé, comme il arrive chaque année. Auparavant je dois vous exprimer toutes les délices que j'ai goûtées en lisant votre incomparable volume. Mon attente était grande, mais elle a été surpassée. Un tel livre fonde pour jamais la science des catacombes et ouvre une source inépuisable pour l'histoire de la Rome chrétienne primitive (1).

Avant même de jeter les bases premières du prieuré de Sainte-Madeleine, l'abbé de Solesmes crut de son devoir d'achever sa fondation de Ligugé. Le lecteur se souvient que l'acte pontifical de 1856 qui avait donné naissance au monastère de Saint-Martin avait en même temps accordé la faculté d'y établir un abbé. Un motif de prudence l'avait maintenu dans ces conditions plus humbles où s'essaient, indécises encore, les destinées des maisons monastiques; mais il ne pouvait convenir, à l'heure d'une fondation nouvelle, de prolonger davantage pour lui l'ère des commencements. Souvent les esprits ne s'établissent dans la paix que lorsqu'un événement décisif a mis fin au provisoire; l'érection canonique fait pour les monastères ce que la profession fait pour les moines; elle coupe court aux rêveries de l'instabilité. Les monastères eux aussi ont leurs tentations et s'accommodent mal de la précarité; ils obéissent mieux à une autorité plus large et plus assurée d'elle-même que ne saurait l'être celle d'un prieur claustral.

Solesmes possédait alors en la personne de dom Bastide un moine d'une vertu rare, d'une parfaite éducation; ses débuts à Beuron, plus encore que les hautes fonctions qu'il avait autrefois remplies dans la magistrature, le désignaient au choix de dom Guéranger. Mais à raison de sa vertu même et de sa conscience timorée, on devait prévoir que l'élu opposerait à un tel dessein des objections variées. Jeune de profession monastique, jeune de sacerdoce puisqu'il n'était prêtre que depuis un an, sa santé était de plus fort médiocre, sa vue déjà menacée. Il avait fui les charges mondaines pour échapper aux responsabilités qu'elles entraînent : comment consentirait-il à en assumer de plus redoutables? Ses dispositions secrètes le porteraient à relever avec un détail psychologique très affiné tout ce qui dans sa forme individuelle lui semblait incompatible avec la dignité dont on songeait à le revêtir. Et c'est en effet ce qui advint lorsque son abbé lui livra son dessein durant l'intervalle qui s'écoula entre les deux obédiences de Beuron. Mais, s'il avait mesuré l'étendue des charges d'un abbé, dom Bastide avait aussi mûrement médité le chapitre de la sainte règle où saint Benoît définit l'attitude du vrai moine à qui l'on enjoint des œuvres qui lui semblent dépasser ses forces, et l'abbé de Solesmes était assuré que ses instances finiraient par triompher : la seule résignation, si elle s'accompagne de

(1) Lettre du 10 décembre 1864.

courage et de foi, n'est-elle pas une garantie de succès dans l'exercice d'une autorité où l'homme, s'il n'est un insensé, ne doit pas compter sur ses propres forces? Dom Guéranger persévérant après examen dans son intention première, dom Bastide s'inclina et fut le premier abbé de Saint-Martin de Ligugé. « L'obéissance vous vaudra des grâces d'état, lui disait pour l'encourager l'abbé de Solesmes, et vous vous instruirez par votre propre expérience. Je serai près de vous. Je ne doute pas que vous ne preniez quelquefois mes conseils avant d'agir, si besoin est; et vous verrez que saint Martin aidant, tout ira bien : *Vir obediens loquetur victorias.* »

L'installation du nouvel abbé eut lieu le 25 novembre 1864. Ce jour-là Mgr Pie célébrait le quinzième anniversaire de sa consécration. Après la messe pontificale et l'homélie accoutumée, de Poitiers dom Guéranger revint à Ligugé. Dans la salle capitulaire, devant tous les moines assemblés, dom Bastide reçut des mains du supérieur général les insignes de sa dignité nouvelle. Aux termes des privilèges donnés au Mont-Cassin et du bref apostolique *Cum religiosæ familiæ* du 17 octobre 1843, sans avoir reçu la bénédiction abbatiale, l'abbé de Ligugé était mis en possession de tous ses droits et censé béni virtuellement par le saint-siège. Cette coutume a été observée jusqu'en 1890 : depuis lors, tous les abbés de la congrégation ont reçu la bénédiction formelle. Le lendemain de cette fonction qui s'était accomplie dans la plus stricte intimité *propter metum Judæorum*, dom Guéranger se fit une joie de présenter à Mgr Pie l'abbé de Saint-Martin; le surlendemain l'évêque de Poitiers rendait sa visite et, avec sa bonne grâce habituelle, inaugurait des relations de confiance et d'affection qui ne se démentirent jamais. Avec l'abbé nouveau il traitait amialement de tout ce qui intéressait la vie intérieure du monastère et l'expansion de son influence à l'extérieur. En 1849, évêque nommé, son regard s'était porté aussitôt vers les choses monastiques; il s'était promis de les entourer de ses soins. « Il y aura deux soucis pour moi, disait-il : Ligugé et Sainte-Croix. » La première partie était achevée; la seconde était en bonne voie. Il se servit de la première pour amener le succès de la seconde; et ce fut double joie pour l'abbé de Solesmes d'avoir assuré l'avenir de sa fille aînée et de contempler l'action surnaturelle qu'elle exerça autour d'elle dès la première heure de sa vie adulte. Il y avait eu dans ce voyage à Ligugé tant de consolations que la santé de dom Guéranger en parut raffermie. Il n'abandonna point au père prieur, comme la fatigue l'y avait parfois contraint, la fonction liturgique de l'Immaculée Conception et la joie de donner à Dieu un de ses compatriotes, né comme lui à Sablé, le R. P. Athanase Logerot.

Le long travail qui depuis plusieurs années se poursuivait à Rome dans le dessein de proscrire les erreurs du temps touchait enfin à son

terme. Les efforts tentés pour retarder ou suspendre la sentence avaient définitivement échoué. Le premier congrès de Malines, les agissements de l'archevêque de Paris, la convention du 15 septembre faisaient au souverain pontife une loi de parler, alors que se taire eût été l'équivalent de reculer. Un second congrès de Malines avait été tenu en septembre 1864. Montalembert trop compromis déjà ne voulut pas s'y rendre; mais il pressa Mgr Dupanloup de s'y trouver. « Il s'agit moins, lui écrivait-il, de ce que vous direz que de ce que vous empêcherez (1). » Mgr Dupanloup ne démentit pas les espérances de ses amis : il fut habile et prudent, esquiva avec adresse les documents pontificaux, parla de la reconnaissance due par les catholiques à M. de Falloux et à M. de Montalembert; les audaces doctrinales qui avaient signalé la session de 1863 firent sourdine. Le congrès de 1864 eut moins de retentissement que son aîné; c'est au milieu du silence que fut signée le 8 décembre de la même année l'encyclique *Quanta cura*, contenant l'annexe du *Syllabus* ou sommaire dogmatique qui, en quatre-vingts propositions, empruntées aux allocutions consistoriales, aux brefs et aux encycliques de Pie IX, réprouvait les principales erreurs du temps. La distribution de l'encyclique fut calculée de manière à se faire simultanément à Rome et à Paris. On attendit pour la commencer à Rome que le nonce de Paris eût annoncé par télégramme qu'il avait lui-même reçu et distribué.

Et ce n'est qu'en ouvrant mon pli, écrivait le cardinal Pitra, que j'ai eu enfin l'assurance qu'avec l'encyclique paraîtrait le *Syllabus* où vous retrouverez tout le plan de votre mémoire et plusieurs fois vos expressions. C'est, ajoute-t-il, la meilleure réponse que Mgr de Poitiers pût recevoir à l'envoi de sa synodale (2).

L'abbé de Solesmes salua comme un immense bienfait cette promulgation de la vérité catholique et bénit Dieu du large faisceau de lumière donné aux catholiques sincères et de bonne volonté. Sans doute il n'espérait pas que la réprobation des erreurs du siècle modifiât l'hostilité des pouvoirs publics envers l'Eglise; aussi n'était-ce pas dans ce dessein que le souverain pontife avait parlé. Mais dom Guéranger se demandait aussi avec une part d'anxiété, parce qu'il y voyait engagé le sort des âmes, quel accueil serait fait à la parole de Pie IX par l'épiscopat français, par les chefs de l'école libérale si durement atteinte dans les quatre dernières propositions du *Syllabus* et par les gouvernements eux-mêmes dont les multiples empiètements n'avaient pas trouvé grâce devant le document pontifical.

(1) Lettre du 5 août 1864. — LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, chap. XXI, p. 445.

(2) Cardinal Pitra à D. Guéranger, 29 décembre 1864.

Il était facile de prévoir qu'en France le ministère, surpris par la publication soudaine de l'encyclique et du *Syllabus*, se ressaisirait bientôt, se souviendrait des articles organiques et, n'ayant pu arrêter la divulgation, s'abriterait de l'article premier pour déclarer non avenue et non reçue en France la portion de l'encyclique qui avait déplu. Il ne se rencontra pas dans les régions officielles un conseiller avisé qui détournât Son Excellence M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, de l'anachronisme impliqué dans son décret du 5 janvier 1865, portant « improbation des clauses, formules, expressions de l'encyclique qui sont ou pourraient être contraires aux lois de l'Empire ainsi qu'aux libertés, franchises et maximes de l'église gallicane ». On a dit que Jupiter enlevait l'esprit à ceux qu'il voulait perdre. Dès lors il advint ce que l'Empire aurait dû prévoir : en dépit des distinctions introduites par M. Baroche, les évêques s'empressèrent de publier l'encyclique avec le *Syllabus* y annexé; l'unanimité fut telle que les chefs de l'école libérale en furent désemparés.

Laissé à lui-même, Montalembert se fût rangé à l'enseignement pontifical avec cette même générosité de résolution dont il avait témoigné en 1832, lors de la condamnation des thèses du journal *l'Avenir*. « Mon devoir comme chrétien, écrivait-il, est d'accepter l'encyclique et le *Syllabus*. » Mgr Dupanloup se sentit durement atteint; il se confina dans la solitude et, ce qui contrevenait à ses coutumes, mangea seul. Cela dura quelques jours, passé lesquels des visites venues de Paris et de longues conférences relevèrent son âme abattue. A l'heure où Montalembert ne parlait plus que de se soumettre et d'abandonner des doctrines désormais sans avenir, Mgr Dupanloup s'était déjà retrouvé. « Que dites-vous là, mon cher ami? reprenait-il vivement; ce ne sont pas nos idées que le pape condamne; cela veut dire seulement que certaines façons de parler nous sont interdites. » Pourtant ce ne fut pas l'habileté de l'évêque, mais la souplesse infinie de M. de Falloux qui ramena au combat des soldats effarés. « Mais c'est absurde, disait-il en froissant dans un agacement trop visible une lettre de l'évêque d'Orléans, c'est absurde! Il y a vraiment des gens qui passent pour des hommes d'esprit et qui ne sont rien du tout quand on les voit de près. »

Dans les premiers moments, a écrit M. de Metz-Noblat, il a été difficile, à cause de l'émotion causée par l'acte pontifical, d'en mesurer avec certitude la portée... Le calme une fois rétabli à la surface au moins, il est devenu plus aisé de se rendre compte du véritable état de choses. Des voix ayant autorité dans l'Eglise ont parlé, et il semble avéré aujourd'hui que l'encyclique ne tranche dogmatiquement, pour ou contre personne, les points controversés. Elle a sur les matières restées douteuses une valeur de direction qui commande notre respect; mais elle ne place point hors de l'Eglise ceux qui conservent leurs convictions libérales. Cela étant, la question reste entière et on demeure libre de

l'examiner et de la discuter, sans forfaire à ses devoirs de filiale soumission envers l'Eglise (1).

De l'état d'esprit dessiné par ces lignes et du concert de toutes les habiletés et souplesses dont nous venons de parler, naquit la brochure demeurée célèbre : *la convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre*, où Mgr Dupanloup parvint, en la sollicitant avec habileté, à donner de l'encyclique un commentaire tel que le ministre Rouland en disait : « Oh ! mais l'encyclique de Mgr Dupanloup, nous en voulons bien ; elle n'est plus reconnaissable. » Le Dr Friedrich a cité une lettre de Montalembert tout ravi encore de l'habileté consommée de la brochure orléanaise : « L'évêque (d'Orléans) a fait, dit-il, un véritable tour de force, ni plus ni moins ; sa brochure est un petit chef-d'œuvre d'éloquent escamotage (2). » M. Lagrange (3) et l'abbé Rouquette (4) tombent en extase eux aussi devant cette conception prestigieuse ; mais Rome avait des raisons pour être peu satisfaite d'un commentaire qui « éteignait » l'encyclique. Par l'ordre de Pie IX, Mgr Dupanloup fut discrètement invité à donner à son peuple le vrai sens de ce document apostolique qu'il avait éloquentement défendu déjà contre de calomnieuses interprétations.

Dans les lettres de M. de Falloux à l'abbé de Solesmes, il court, sous la courtoisie persévérante des formes, un sourd grondement de colère mal contenue.

Mon très révérend ami, vous me croyez peut-être mort, et vous êtes sans doute tenté de me traiter comme tel. Je viens donc vous apprendre qu'il y aurait là quelque exagération de votre part. Je déplore de plus en plus la séparation qui se creuse entre l'organe principal du clergé (*le Monde*) et tant de cœurs droits, tant d'intelligences élevées ; et puisque vous, qui y pourriez quelque chose, ne le tentez pas, je m'y résigne et j'en appelle à des temps meilleurs.

Ne me croyez pas pour cela en révolte latente contre l'encyclique et le *Syllabus*. Je n'ai même pas eu le moindre effort à m'imposer pour m'y soumettre. Vous rappelez-vous que je vous répétais sans cesse, au Bourg-d'Iré, que l'on entrainait dans de bien grandes colères et que l'on voulait mettre le feu partout pour des querelles qui roulaient sur bien peu de chose ? N'est-ce pas ce qui est arrivé le jour où l'encyclique a paru ? Aucun catholique n'a eu la pensée de refuser sa soumission. Ce n'est point l'évêque de Poitiers, c'est le cardinal de Besançon qui monte sur la brèche, et c'est à l'évêque d'Orléans que Pie IX adresse un bref de félicitations (5).

Ainsi c'était sans raison que Rome avait parlé, sans motif que l'école libérale avait tremblé. Simples questions de personnes ou menues riva-

(1) *L'Eglise et l'Etat. Morceaux divers* (Post-scriptum, 1867).

(2) *Histoire du Concile du Vatican*, t. II, chap. xli.

(3) *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, chap. xxii, p. 456 et suiv.

(4) *L'Evêque d'Orléans. Notes et Souvenirs* (1879), chap. xxxi, 111.

(5) Lettre du 2 mai 1865.

lités exaspérées par des prélats trop batailleurs : après comme avant l'encyclique, M. de Falloux ne voulait voir autre chose dans tout ce bruit. Il y avait pourtant autre chose et le gouvernement ne s'y méprit pas. Au mois de mars 1865, durant la discussion de l'adresse et à propos des rapports de l'Eglise et de l'Etat, il plut à M. Rouland de rééditer devant le Sénat, dans un réquisitoire très étudié et très venimeux, tous les griefs des vieux gallicans et des parlementaires contre les doctrines ultramontaines. Pour M. Rouland, l'ultramontanisme était l'ennemi. Le vice-empereur était tout pénétré de regret pour les traditions de cette vénérable église gallicane, « la seule que Napoléon I<sup>er</sup>, en signant le concordat, eût consenti à ressusciter »; venaient ensuite avec un éloge pompeux des quatre articles de la déclaration de 1682, le palladium des libertés de l'église de France, des caresses compromettantes à la communauté de Saint-Sulpice : — le tout avec une précision de détails et une exactitude de langage laissant soupçonner que le ministre n'avait pas dédaigné l'aide de canonistes expérimentés; — puis, en face de ces éloges, une large part d'anathèmes contre les ennemis : ennemie, la presse ultramontaine avec le fanatisme de ses excitations; ennemis, les ordres religieux, coupables d'appauvrir le clergé paroissial sur qui pesaient toutes les fatigues, mais que le gouvernement, en échange, entourait de son estime, de sa faveur, de sa considération; ennemis, les ultramontains, coupables d'humilier devant la papauté le pouvoir temporel et d'affaiblir le pouvoir épiscopal; en un mot, la série très complète de ces déclamations auxquelles les sectaires d'aujourd'hui n'ont rien ajouté.

J'arrive à un fait plus grave, disait l'orateur avec un redoublement de solennité et comme effrayé à la pensée de révéler un secret trop plein d'horreur; je demande compte au parti ultramontain de la destruction de la liturgie française. Pourquoi la détruire, cette vieille liturgie de nos pères et la remplacer par la liturgie romaine? Pendant longtemps les papes, je le sais, ont désiré faire disparaître ce qui était à leurs yeux comme une protestation de l'église particulière de France en face de l'Eglise de Rome. Ils ne l'avaient pas entrepris. Le parti ultramontain, dom Guéranger en tête, avec sa ténacité ordinaire, s'est mis à l'œuvre et, sans tenir compte des regrets, des souffrances, des supplications de l'épiscopat, il est arrivé à son but. Pourquoi changer ainsi nos chants, nos hymnes, nos prières? Pourquoi prier autrement que nos pères?... On balbutie le mot d'unité, mais le vrai dessein est de briser le peu qui restait encore des franchises gallicanes.

Et après avoir ainsi donné un regret aux liturgies disparues, après avoir déploré avec une compassion que jusqu'alors on ne lui avait pas connue, la servitude où gémissait l'épiscopat, le ministre prenait en main la défense de la civilisation moderne et plaidait devant le Sénat la cause du parti libéral, « de ce petit parti remarquable par le talent et les convictions, séparé des ultramontains par des haines implacables », parti

si méchamment traité par l'encyclique et pour qui l'organe du gouvernement n'avait que des tendresses. Était-ce emportement oratoire, était-ce habileté et dessein formel de lier désormais la cause du libéralisme et celle de l'Empire, on ne saurait dire : en veine de confidences, le ministre révéla les efforts de Mgr Dupanloup durant son séjour à Rome, le peu de faveur qui avait accueilli ses représentations, et termina sa fougueuse mercuriale par un parallèle inattendu entre les deux systèmes qui ruinaient en France le sentiment religieux : le système révolutionnaire et le système ultramontain (1).

L'abbé de Solesmes entendit la menace; il ne se sentit pas déshonoré. Il ne lui déplaisait pas d'être signalé comme un des tenants de l'ultramontanisme. Un pouvoir qui trahissait la papauté ne pouvait regarder avec faveur les ordres religieux par vocation attachés à la papauté. Si le discours de M. Rouland n'avait auparavant livré sans ambages le dessein de limiter chez les religieux un développement menaçant pour la fortune publique, s'il n'avait appelé déjà l'attention des économistes sur l'extension des biens de mainmorte, le discours du sénateur Bonjean, premier président de la cour impériale, qui prit la parole en second lieu, eût été un signe des temps nouveaux. Les hommes se répètent étrangement, et ceux qui feignent avoir peur de l'Eglise n'ont guère pris soin de varier leurs thèmes. Dans la société française actuelle, il y avait encore selon M. Bonjean une place pour les congrégations hospitalières, enseignantes et même, ajoutait-il un peu dédaigneusement, pour les congrégations purement contemplatives, quoique moins utiles.

Ne faut-il pas, disait-il avec un accent de miséricorde, des asiles pour tant de pauvres cœurs blessés qui demandent pour mourir un peu d'ombre et de silence?... Aussi, les trappistes et les chartreux, qui peut songer à les troubler? Ils ne troublent personne. De même les bénédictins, surtout s'ils ont la noble ambition de marcher sur les traces de leurs savants devanciers (2).

Une fois de plus, le conseil était menaçant pour les bénédictins et ressemblait à une sommation; mais l'orateur du gouvernement avait réservé toutes ses sévérités pour les jésuites et renouvelait contre eux les imputations meurtrières du dix-huitième siècle. Cinq ans plus tard, le sénateur Bonjean dut remercier Dieu qu'un des fils de cette compagnie abhorrée lui donnât, avant de mourir avec lui, sa dernière absolution. Le premier président descendit de la tribune du Sénat, Mgr Darboy lui succéda. C'était son début; mais dès la première heure il donna toute sa mesure, ne fit aucune difficulté d'accepter les articles organiques et protesta même que, s'ils n'existaient pas, il faudrait les

(1) Séance du 11 mars 1865. (*Le Monde*, 13 mars 1865.)

(2) *Le Moniteur universel*, 16 mars 1865, p. 272.

inventer. Il déclara, à l'éloge des ordres religieux de son diocèse, qu'ils avaient spontanément reconnu l'illégalité de leur existence et renoncé entre ses mains à leur exemption. En un mot son discours donna au gouvernement de telles assurances que le vice-président du Sénat, inscrit pour lui répondre au besoin, déclara que toute satisfaction lui était donnée d'avance et qu'il renonçait à la parole (1). Le scandale causé par ce discours mérita que le souverain pontife réclamat auprès de la conscience de l'archevêque de Paris dans une lettre sévère qu'une indiscretion livra au public et que nous n'avons pas à rappeler autrement.

Longtemps avant que les sociétés secrètes eussent révélé à tous leur néfaste perversité, Pie IX avait par le cardinal Pitra appelé l'attention de l'abbé de Solesmes sur les progrès de la franc-maçonnerie.

Il paraît, disait le pape, qu'en France, même des archevêques ne savent pas combien de bulles ont condamné la secte abominable et de plus en plus dangereuse. Partout elle domine et tyrannise. On ne pourra bientôt plus être ministre à Turin, à Paris, à Lisbonne, à Madrid, sans être de la secte antichrétienne. Qu'au moins des évêques ne viennent pas nous dire qu'il n'y a là qu'une pure et innocente philanthropie, que les bulles n'ont pas passé les monts, qu'en France on les ignore, que rien n'est plus inoffensif que les francs-maçons et leurs signes... Il serait urgent de prémunir les fidèles contre cet antichristianisme. Si l'abbé de Solesmes par lui ou par ses moines peut le faire hautement, intrépidement, comme il a coutume d'agir, il me fera plaisir (2).

Ces préoccupations du saint père se traduisirent dans son allocution consistoriale du 25 septembre 1865. En rapportant à dom Guéranger l'invitation du souverain pontife, le cardinal Pitra ajoutait :

J'avoue cependant que je préfère aux épisodes les plus opportuns tant de beaux travaux commencés qu'il serait urgent d'achever, et d'autres à commencer, surtout le *Saint Benoît* à poser en toute sa grandeur. *Hæc oportuit facere, et illa non omittere.*

Le pape voyait mieux et de plus haut que le bon cardinal.

Je suis avec vous depuis quinze jours sans désespérer, poursuivait-il, car j'ai passé dix jours de retraite avec mes souvenirs et mes résolutions de la cellule de Solesmes. J'étais à vos pieds derechef, très ému de l'avoir été si peu dans le bon temps, très ému de telle et telle de vos paroles vraiment prophétiques que je voudrais relire ici un jour avec vous. Qu'au moins nous retrouvions tout cela au ciel. Ce sera le bon temps. Je n'y compte qu'avec l'appui de vos bonnes prières et de votre paternelle affection pour votre dévoué fils et ami (3).

(1) *Le Moniteur universel*, 16 mars 1865, p. 273.

(2) Lettre du cardinal Pitra à D. Guéranger, 29 août 1865.

(3) *Ibid.*

L'année 1865 fut paisible à Solesmes. Avant cette échéance de l'éternité à laquelle le cardinal ajournait la joie complète, Dieu voulut assurer une part de calme à une vie souvent traversée par l'épreuve. Dans l'abbaye mère les âmes étaient groupées dans la concorde, maintenues par l'autorité de l'abbé et par la douce et forte direction du prieur et maître des novices, dom Charles Couturier. Cependant la santé de dom Guéranger ne se relevait pas et ce n'était qu'au prix de mille ménagements et dans de rares loisirs que s'achevait le troisième volume du *Temps pascal*, si impatientement attendu. La plume de du Lac voulut bien excuser auprès des lecteurs du *Monde* les retards qu'il imputa à la fatigue de l'auteur. Les forces n'étaient pas revenues encore, lorsque sonna l'heure de la soixantaine. Pourtant l'abbé de Solesmes suffit sans trop de peine à la longue fonction du 4 avril 1865. En ce jour anniversaire de sa naissance il consacra l'autel majeur dans le chœur nouveau de l'église abbatiale; les cérémonies de la semaine sainte purent dès lors se déployer à l'aise dans un cadre agrandi.

Avant de se rendre à Rome pour son premier voyage *ad limina*, Mgr Fillion, à plusieurs reprises, à Sablé, à Solesmes, à Chantenay, revit dom Guéranger : dans ces affectueuses rencontres, sans négliger les affaires du présent les deux serviteurs de Dieu nouaient ensemble les projets de l'avenir.

Cependant les moines de Beuron insistaient auprès du père abbé afin qu'il s'interdît toute fatigue; la princesse Catherine et le prieur, dom Maur Wolter, l'invitaient ensemble à venir se reposer dans la vallée solitaire de Saint-Martin de Beuron. Malgré son affection pour la fondation nouvelle et les motifs affectueux qu'on fit valoir auprès de lui, dom Guéranger dut renoncer à ce voyage trop long pour être risqué sans péril. Dom Maur en témoignait son chagrin et, pour se consoler de n'avoir pu le recevoir à Saint-Martin, se proposait de venir à Solesmes recueillir les conseils et encouragements de celui qu'il aimait à saluer comme son chef et son protecteur. A la dernière heure, il ne put réaliser son projet; ce fut dom Sauter qui vint passer quelques semaines à Solesmes avec un novice de Beuron, le frère Bäumer.

Mais ce qui pour l'abbé de Solesmes marqua surtout cette époque et contribua à relever une santé que la souffrance avait minée plus que l'âge et les travaux, c'est qu'il vit se terminer définitivement, encore que par des solutions fort diverses, les épineuses affaires qui avaient ensanglanté sa vie et à Rome même, auprès de plusieurs, jeté le discrédit sur l'abbaye et la congrégation. Il est passé en proverbe que trois hommes qui crient font plus de bruit qu'une armée qui se tait; il est malheureusement avéré aussi que deux ou trois moines rebelles suffisent, au loin surtout, pour déconsidérer une abbaye édi-

fiance. *Ab uno disce omnes* est un axiome d'application fréquente. Les hommes pressés se dispensent volontiers de toute enquête suivie; les procédés rapides et sommaires plaisent à la paresse comme à la malignité publique; et, pour peu qu'à une première exception fâcheuse s'en joigne une seconde, puis une troisième, la conviction générale se forme et, dans l'esprit de ceux qui jugent de loin, une ombre obstinée plane sur une institution religieuse dont le nom n'a été prononcé qu'à l'occasion de certaines infidélités. Toutes ne furent pas retentissantes au même degré, et le lecteur comprendra que nous ne prononcions aucun nom, que nous ne donnions aucun détail au sujet d'équipées qui n'arrivèrent jamais jusqu'à la publicité. Laissons les héros de ces tristes drames bénéficier du silence; un seul parmi eux, et nous avons dû autrefois en parler assez longuement, a saisi la presse de ses venimeux plaidoyers. Il ne nous est même pas loisible de dire la patiente longanimité que déploya l'abbé de Solesmes pour ne broyer pas le roseau éclaté, ni les saintes habiletés auxquelles il recourut pour garder sa communauté contre de perverses influences et conserver quand même aux coupables, par la persévérance de ses égards et de ses bontés, la part de réputation qu'ils n'avaient pas perdue encore. Ces épisodes appartiennent à la vie intime des communautés et forment la douleur secrète, aiguë, incommunicable de ceux qui portent le fardeau des responsabilités. Ceux-là seuls qui ont connu ces épreuves savent leur mortelle amertume et ce qu'il y a de navrant à voir des âmes consacrées à Dieu fournir, étape par étape, sans que rien les puisse arrêter, le triste chemin qui mène à l'apostasie. Ceux-là aussi pourront mesurer ce qu'il fallut de courage et d'abandon à Dieu pour gravir ce calvaire; il dura vingt ans.

A l'heure où ce récit nous a fait parvenir, comme si Solesmes avait dû expier d'un seul coup l'honneur d'avoir travaillé pour l'Eglise romaine, les trois causes odieuses, après avoir ému quelquefois les tribunaux séculiers, étaient simultanément offertes au tribunal de la congrégation des évêques et réguliers. Dom Guéranger y était mal défendu. Le procureur de la congrégation du Mont-Cassin ne suivait qu'avec une attention distraite les affaires d'une famille bénédictine lointaine. La droiture un peu hautaine du cardinal Pitra demeurait impuissante devant des questions épineuses, compliquées, mêlées d'intrigues; d'ailleurs il avait été moine de Solesmes : son appréciation devenait fatalement suspecte, sa parole semblait se confondre avec celle de dom Guéranger. Tout paraissait désespéré; c'est précisément alors que Dieu intervint. Le nonce apostolique, Mgr Chigi, à Paris, et à Rome M. l'abbé Mermillod que la confiance de Pie IX venait de faire évêque d'Hébron et vicaire apostolique de Genève, puis bientôt Mgr Fillion, évêque du Mans, parvinrent à dénouer ou à briser ce nœud gordien. Aux dires du cardinal Pitra, Mgr du Mans

ne cessa dès son arrivée à Rome d'y traiter moins les affaires de son diocèse que celles de l'abbaye (1). Entre ses mains fermes, dévouées, habiles, elles aboutirent à une solution, ou ne saurait dire à une solution heureuse, — il est infiniment douloureux de voir les âmes s'éloigner de leur vocation; — mais enfin les droits des âmes fidèles groupées en communautés doivent finalement l'emporter sur le bien ou, pour parler plus exactement, sur l'obstination d'une âme rebelle; la main si admirablement paternelle pourtant de saint Benoît n'a pas hésité à écrire ces paroles terribles : *Infidelis, si discedit, discedat, ne una oris morbida totum gregem contaminet.*

Lorsque Mgr Fillion fut sur le point de quitter Rome pour rentrer au Mans, le cœur du cardinal Pitra fut en butte à la même tentation qui l'avait ébranlé déjà l'année précédente.

Que ne puis-je accompagner jusqu'à Solesmes le bon évêque du Mans pour continuer auprès de vous les entretiens où nous avons si souvent et si longuement parlé de vous presque seul! Pendant qu'il vous dirait en témoin fidèle et irrécusable tout ce qu'il a trouvé ici de vénération et d'affection pour vous *a summo usque deorsum*, je me réserverais de vous dire à mon tour, autant que je le pourrais, le tendre et infatigable dévouement de cet excellent prélat pour notre chère abbaye et toutes les affaires de la congrégation (2).

A la reconnaissance que méritent de tels bienfaits, les enfants de Solesmes n'oublieront jamais qu'ils doivent associer le nom de Mgr Mermilod, si cher à l'Eglise à tant de titres.

Dans le calme que lui ménageait l'action providentielle, l'abbaye se recrutait doucement, avec quelque lenteur, mais néanmoins d'un mouvement continu. Dieu ne voulait pas pour elle la bénédiction du nombre, ni l'éclatante prospérité, ni l'influence étendue; il lui mesurait les forces nécessaires à la vie et lui amenait les âmes dévouées dont le travail humble et soutenu devait affranchir enfin l'abbaye de sa détresse. Mais l'heure de cette délivrance n'était point venue encore; elle ne sonnerait qu'après la mort de dom Guéranger. Il était résolu que la gêne l'accompagnerait jusqu'à son heure dernière. La santé lui revenait peu à peu. Selon la promesse qu'il en avait donnée à M. de Rossi, il prépara son étude sur la *Roma sotterranea*. Un grand ouvrage in-folio, en italien, sur des matières d'archéologie, ne pouvait tenter le public français qu'à la condition de lui être d'abord présenté en raccourci.

Sur ces entrefaites, une nouvelle fit tressaillir de joie le cœur de l'abbé. M. de Rossi lui-même s'annonçait en France. Malheureusement la santé de dom Guéranger était mauvaise et il se trouvait réduit à plaider auprès de son ami pour qu'on lui épargnât un déplacement trop pénible.

(1) Lettres à D. Guéranger, 1<sup>er</sup> et 24 avril 1865.

(2) Lettre du 26 avril 1865.

Vous comprenez, écrivait-il le 26 juin, que ma santé a été la seule cause qui a retardé les articles sur la *Roma sotterranea*. Depuis Noël, tout travail m'est devenu impossible et m'a été interdit par le médecin. Le régime que je suis arrivé à me rendre un peu de force, et j'ai l'espoir d'acquitter enfin ma promesse envers vous. Je n'en doute pas, si vous venez à Solesmes.

Venir à Solesmes était chose facile maintenant : le chemin de fer de Paris à Angers était ouvert; le trajet du Mans à Sablé se faisait en une heure. Cette fois du moins, la réunion aurait lieu non à Paris, ni même au Mans, dans la banalité d'une chambre d'hôtel, mais à Solesmes, tout près de l'abbaye, durant plusieurs jours, dans une maison qui serait toute à la disposition de M. et de Mme de Rossi. Les pèlerins arrivèrent deux jours après l'Assomption et furent accueillis dans la demeure modeste où avaient habité, deux ans auparavant, M. et Mme de Freycinet. Ils y demeurèrent trois jours. Les questions et les réponses ne tarirent pas sur Rome, sur les catacombes, sur le cardinal Pitra. De Mulhouse et avant d'entrer en Allemagne, de Rossi écrivait :

Je ne puis quitter le sol de la France sans vous dire adieu. Oh! que j'ai été touché de votre accueil si paternel à Solesmes! Vous avez pour moi le cœur d'un père, d'un frère, je dirai même d'une mère. Merci mille fois de tant d'affection (1)!

Je me réjouis, disait de son côté le cardinal Pitra, du contentement que vous éprouverez à la vue du cher chevalier, à la condition que la joie n'aille pas jusqu'à la crise dont j'ai gardé un alarmant souvenir (2).

Il n'y eut nulle crise et la joie ne fit que du bien. Pourtant le travail n'était possible que dans une mesure discrète : M. de Rossi attendit jusqu'à la fin de l'année l'article sur la *Roma sotterranea*. Le lendemain même du départ de M. de Rossi, arrivait une lettre de M. Henri Lasserre :

Mon révérendissime et bien-aimé père, mille et mille remerciements de vouloir bien accueillir mon cher Edouard Drumont dans cette chrétienne oasis que vous avez, avec la grâce de Dieu, fondée sur les bords de la Sarthe.

En donnant sur le jeune journaliste quelques détails intimes qui devaient incliner dom Guéranger vers l'âme qui venait à lui, Henri Lasserre s'excusait de ne l'accompagner pas. L'année qu'il venait de fournir avait été rude pour lui; il expiait sous l'épreuve l'honneur d'avoir été l'historien de Lourdes; mais, au milieu de ses confidences attristées, sa pensée revenait invinciblement au prodigue qu'il confiait à la charité de Solesmes.

(1) Lettre du 29 août 1865.

(2) Lettre du 15 juillet 1865.

Je lui ai conseillé de faire quelques études sur les honnêtes gens du dix-septième siècle. Edouard Drumont n'est pas encore au point où il pourrait écrire la vie d'un saint, et cette moyenne proportionnelle m'a paru bonne pour son âme en même temps que pour son intelligence. Il a beaucoup d'esprit, un très grand charme, un vrai talent d'écrivain, un grand sentiment de la forme, un sens littéraire très délicat. Si on parvenait à en faire un chrétien, et c'est très possible, il deviendrait un homme remarquable et pourrait faire beaucoup de bien.

Pressentant que la santé de dom Guéranger lui serait un obstacle, Henri Lasserre demandait que dom Couturier voulût bien prendre sur lui la tâche de cette direction intellectuelle.

On s'excuse souvent, poursuivait Henri Lasserre, de la brièveté de la lettre qu'on écrit; j'ai à m'excuser de la longueur de la mienne. C'est, mon révérend et bien cher père, outre ma joie de m'entretenir avec vous, qu'il faut que cet enfant devienne chrétien et chrétien solide. Il le faut, il le faut, il le faut. Et si, pour obtenir ce résultat, il faut à Dieu le sacrifice d'une existence humaine, dites-lui de prendre la mienne et qu'il m'accorde le salut de cette âme (1).

Edouard Drumont nous pardonnera d'avoir retracé ces lignes. Elles sont d'un tel accent et Dieu y a si bien répondu que nous ne les pouvions taire. Je ne sais si Solesmes produisit sur l'heure le fruit que Lasserre implorait si ardemment; je sais seulement que le jeune journaliste y recueillit des impressions dont il a témoigné à Solesmes sa reconnaissance.

Combien se doutent à Paris, écrivait-il quelques années après son passage à l'abbaye, qu'il existe encore des moines suivant une règle qui date du sixième siècle et trouvant au même degré que jadis cette paix profonde dans l'amour de Dieu, que notre époque ne connaît plus? Curieux de ce monde inconnu qui s'abrite à l'ombre des cloîtres, voulez-vous me suivre et partir à la recherche de ces débris du moyen âge?... C'est Solesmes, un vieux monastère d'autrefois, dont les hôtes sont revenus plus pauvres qu'aux premiers jours et aussi pieux, aussi savants que jamais... Plus d'un parmi ceux qui écrivent encore en ce temps où on ne fait plus guère qu'écrivasser, plus d'un parmi ceux dont les ouvrages ont encore le privilège de laisser après eux une impression morale, une pensée féconde, sont venus méditer à l'ombre de ces cloîtres. Plus d'une idée grande y a germé, plus d'une vérité à peine entrevue s'est révélée au milieu de cet apaisement dans sa lucidité seraine. Louis Veuillot aime à venir saluer les pères de Solesmes et il a consacré à l'abbaye un des passages les plus attachants de *Çà et là*. M. de Montalembert est resté huit mois entiers à Solesmes. C'est là qu'il a composé la vie de sainte Elisabeth de Hongrie et jeté les fondements de son histoire des moines d'occident.

Je ne sais au reste rien de plus fortifiant et de meilleur que quelques jours

(1) Lettre du 25 avril 1865.

passés dans cette atmosphère. L'esprit, rafraîchi et transformé par ce milieu à part, s'élargit et s'habitue à respirer sur les sommets. Le sens des choses s'agrandit et l'on voit de plus près et de plus haut à la fois les hommes et les événements, le passé et le présent. L'avenir que l'on sait plus certainement aux mains de Dieu, n'a plus son incertitude...

La vue de ces moines, qui vivent comme au moyen âge et qui semblent quelques débris des choses d'autrefois immobiles et comme momifiés, que la tourmente a respectés et que le temps a oubliés, produit au premier abord un sentiment de stupéfaction. Puis l'admiration succède... En quittant l'abbaye, c'est presque un sentiment d'envie que l'on éprouve. Ils sont si heureux et même si gais, ces moines qu'on nous dépeint d'ordinaire si sombres! Ils sont si satisfaits dans leur pauvreté qui n'est que trop réelle! Et la nature qu'on ne paye pas leur a taillé un si beau site (1)!

L'abbaye qui l'abrita pendant quelques jours est demeurée chère à Edouard Drumont. A toutes les heures d'anxiété qu'elle a connues plus que nulle autre, sa vaillante parole est intervenue pour elle et a été entendue.

Solesmes tranquille, Ligugé guidé par la main de dom Bastide, une large part de la sollicitude de dom Guéranger était réclamée maintenant par la fondation de Sainte-Madeleine de Marseille. Les débuts furent pénibles, faute d'une main assez douce et assez ferme qui les guidât sûrement. Il n'est sans doute aucune institution au monde qui s'accommode aisément de n'être pas gouvernée; peut-être néanmoins cet effacement de l'autorité est-il plus préjudiciable à une maison monastique, petite société fermée, sans distractions, sans diversions, sans fenêtres sur le dehors, où la stabilité religieuse et la sobriété voulue de la règle imposent à l'abbé un plus constant devoir d'attention, de discrétion et de vigilance. C'est dans la famille bénédictine surtout que toute la vie vient de la tête. L'abbé est d'office le bien de tous; sa fonction est beaucoup moins d'être le chef que d'être le serviteur des siens : *prodesse magis quam præesse*. A deux reprises, dans sa règle, saint Benoît a voulu définir les vertus que doit réunir le père de la famille monastique, comme pour nous apprendre ce que l'expérience nous montre chaque jour, que les monastères grandissent et déchoient avec les vertus de ceux qui y sont les gardiens de la doctrine, de la discipline et de la charité. Nous n'oserions assurer, lorsqu'il fut question d'un supérieur pour la maison nouvelle, que le cœur de l'abbé de Solesmes ne se trouva pas incliné vers un religieux qui avait précédemment déjà fait l'essai de la supériorité, doué d'ailleurs de vraies qualités de cœur et d'intelligence, de caractère seulement un peu faible; mais de longues années de vie monastique lui avaient apporté, on l'espérait du moins, une maturité suffisante. La

(1) *L'Année illustrée*, 12 mars 1868, p. 204 et suiv.

fondation était résolue, les auspices étaient pour elle, l'impatience était vive, dom Guéranger ne pouvait réclamer un nouveau délai sans paraître se dérober. Malgré la part de crainte qui se mêlait encore à ses espérances, il envoya à la maison nouvelle celui qu'il crut le plus apte. D'autres raconteront, s'ils le veulent, l'histoire du prieuré — aujourd'hui abbaye — de Sainte-Madeleine, depuis ses premiers jours; nous n'avons nous, à parler de cette deuxième fille de Solesmes que dans la mesure où retentirent dans la vie de dom Guéranger les événements qui en ont marqué la naissance et les premiers progrès.

La faiblesse de sa santé, le souci de la fondation nouvelle, la diminution du nombre des travailleurs, toutes ces causes et d'autres détournèrent l'abbé de Solesmes d'un travail nouveau offert par le cardinal Pitra. A peu près à la même heure, l'abbé Migne et M. Palmé conçurent isolément le projet de rééditer les conciles. M. Palmé annonça le premier son édition et sollicita le cardinal d'en accepter le patronage. Devancé, l'abbé Migne consentit à remettre à M. Palmé les notes déjà recueillies, les livres acquis pour l'édition et deux cents souscriptions. L'édition projetée devait former une soixantaine de volumes in-folio; car la pensée du cardinal Pitra était non pas seulement de reprendre les conciles dans l'édition inachevée d'ailleurs et souvent fautive de Mansi, mais encore de donner place aux lettres des papes que Mansi n'a publiées dans sa collection que jusqu'à Innocent III. Dom Coustant, Thiel, les bullaires généraux et particuliers, tous les *regesta* de Jaffé eussent été répartis dans les intervalles des conciles. L'édition eût formé une encyclopédie de tous les monuments de l'histoire ecclésiastique. Recueils canoniques, actes des synodes et des chapitres généraux, anciens pénitentiaux, règles religieuses eussent aussi reçu l'hospitalité dans cette collection immense. L'esprit du cardinal et sa prodigieuse puissance de travail se complaisaient dans ces perspectives grandioses (1); et comme si c'eût été trop peu d'un projet déjà démesuré, il racontait à dom Guéranger la bonne aubaine qui venait de lui survenir.

Je rendais il y a quelques jours une première visite au R. P. Theiner, après sa longue et périlleuse maladie. Il en fut si ravi qu'il m'en remercia en m'envoyant presque tous ses in-folio. J'allais aujourd'hui le remercier; et au lieu d'accepter mes remerciements il m'a placé en présence d'un chartrier complet et fort riche : quatre mille pièces, m'a-t-il dit, et provenant toutes de notre célèbre abbaye de Pompose. J'ouvris les premières qui me tombaient sous la main : des bulles, des diplômes originaux du neuvième au douzième siècle. L'ensemble est du onzième et touche à toute l'histoire de la Haute-Italie, à tout le domaine de la comtesse Mathilde. Muratori a cherché partout ce dépôt qui aurait été soustrait à tous les regards pour couper court aux prétentions do-

(1) Lettre du cardinal Pitra à D. Guéranger, 5 février 1865.

maniales de la maison d'Este et de la cour impériale. Pompose, Farfa et Subiaco étaient les trois abbayes que les empereurs tenaient le plus à garder en leur mouvance. Comment tout cela est-il arrivé au cabinet du P. Theiner? Je n'ai guère pu le questionner ni m'en rendre compte. Il m'a dit seulement qu'il avait payé le tout quelques centaines d'écus et constamment refusé de le céder aux riches amateurs étrangers qui lui ont fait des offres. Son ambition serait de rendre le tout à l'ordre de Saint-Benoît, et c'est l'abbaye de Solesmes qu'il choisirait de préférence (1).

L'abbaye de Solesmes n'a jamais vu le chartier de Pompose; et cette collection des conciles, à laquelle le cardinal songeait depuis vingt ans et qui aurait paru à l'imprimerie de la Propagande, ne fut pas réalisée. On avait pourtant distribué l'œuvre entière : les jésuites eussent recueilli l'héritage des Labbe, Cossart, Harduin, et donné les conciles; les bénédictins eussent continué l'œuvre de dom Coustant et fourni les lettres des papes; dom Pitra avait préparé une édition nouvelle des *Constitutions apostoliques* qui eût trouvé place dans le premier volume de la grande collection; le *Liber Pontificalis* eût été confié au chevalier de Rossi (2). Tout semblait assuré; malheureusement on ne put s'entendre et le projet fut abandonné. En s'y prêtant, dom Guéranger avait conscience du lourd fardeau qu'il eût imposé aux siens : il s'en fallait de beaucoup que sa communauté amoindrie de tout ce qu'il avait donné à Ligugé, de tout ce qu'il se proposait de donner à Marseille, demeurât capable de suffire aux exigences d'une telle publication.

Lorsqu'ils rencontrent réunis dans un monastère une quarantaine, voire une soixantaine de religieux de chœur, les gens de l'extérieur, trop souvent disposés à ne voir chez un moine qu'un être studieux toujours courbé sur ses livres, se disent entre eux : « Quel admirable personnel pour un travail soutenu! » Et parfois le sérieux et l'étendue des œuvres monastiques semblent justifier leur appréciation. De fait, il faut en rabattre beaucoup. Sur le nombre même considérable des habitants d'une abbaye, il faut faire la part de ceux qui sont dans la période de leur formation monastique et qu'il serait prématuré et périlleux d'appliquer à des recherches d'érudition, puis de ceux qui fournissent le long stade des études préparatoires de philosophie, de théologie, d'histoire et de liturgie; il faut prélever ensuite la part de ceux qui sont voués à la formation et à l'enseignement des premiers, de ceux qui appartiennent aux offices intérieurs de cette petite société qui s'appelle le monastère, — société réduite si l'on veut mais qui ne s'administre pourtant pas sans des charges variées dont les titulaires gardent peu de temps pour l'étude; — enfin, lorsqu'on a encore éliminé ceux que l'âge, ou

(1) Lettre du 21 février 1865.

(2) Cardinal Pitra à D. Guéranger, 29 septembre 1865.

l'infirmité, ou l'inaptitude écartent fatalement de toute œuvre suivie et de longue haleine, cette sélection faite, il reste quelques travailleurs, *rariantes*, à qui l'obscur dévouement de leurs frères ménage le loisir de se faire un nom à côté des savants laïques. On le voit, le plus clair de la force du système se dépense à l'intérieur du système, dans la prière et la sanctification des âmes; la production littéraire vient à son rang, — ce n'est pas le premier; — et seul le très petit nombre des religieux s'y trouvera employé. Elles demeurent d'ailleurs toujours à l'état d'exception, les trempes de ces grands laborieux qui suffisent à tout, tirent profit de tout, n'oublient rien, sont à l'aise au milieu des problèmes les plus compliqués de l'érudition, de la liturgie et de l'histoire et restituent comme en se jouant toute la trame du passé qu'ils font revivre. Nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, le cardinal Pitra était si riche de ses dons qu'il les supposait autour de lui : l'expérience de trente années avait appris à dom Guéranger l'art de mesurer plus exactement ce que l'on peut demander à la bonne volonté et aux facultés moyennes de l'ensemble.

Le séjour à Rome de l'évêque du Mans eut un résultat auquel l'abbé de Solesmes n'avait pas songé, mais qui réjouit fort la famille monastique. Le cardinal Pitra, qui était de moitié dans les desseins affectueux de Mgr Fillion, écrivait à la fin de 1865 :

Très révérend et bien cher père abbé, je suis heureux de pouvoir rompre un silence trop prolongé par une bonne nouvelle datée de l'Immaculée Conception et tout à fait inattendue. A une dernière audience que m'accorda le très saint père, au jour où la fête de saint Odon se célébrait à Saint-Paul, provoqué par les amabilités de Sa Sainteté à votre égard, je me décidai à présenter sans vous en avoir prévenu une supplique depuis longtemps concertée avec Mgr du Mans, pour obtenir au cher abbé de Solesmes et à ses successeurs le privilège de la cappa magna, à l'instar des abbés du Mont-Cassin, de Saint-Paul et du président de la congrégation *cassinense*. Il n'y eut pas un moment d'hésitation, et je rapportai la supplique signée pour la remettre à Mgr Bartolini qui de son côté a pris immédiatement les ordres de Sa Sainteté pour l'expédition, dans son audience d'hier soir... Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir aller moi-même vous présenter le décret.

Voici maintenant une autre conspiration dont je dois vous parler sans détour. Là encore le très saint père intervient de la façon la plus gracieuse. Avant, pendant et après la concession précédente, il me demanda si instamment des nouvelles de votre santé que j'ai dû lui dire tout ce que j'en savais. Je n'ai pu lui dissimuler que l'hiver nous reporte à toutes les inquiétudes de l'an passé, qu'un médecin m'en a écrit pour proposer un voyage en pays moins humide et plus chaud que la Sarthe; que si, pour faciliter l'exécution de cette mesure, un ordre paternel, un appel amical devait descendre du Vatican, j'oserais le solliciter. Toutes mes paroles furent honorées d'un complet assentiment; et jusqu'au moment où, la porte déjà ouverte, j'allais me retirer, le très saint père m'a répété : « Done, c'est entendu, nous reverrons le cher abbé, *e fra poco.* »

Et le plaidoyer continuait : ainsi l'affaire du propre du missel arriverait à bon terme sans écritures nouvelles; le travail sur l'hymnographie byzantine pourrait être revu par le père abbé avant que le cardinal le livrât à l'impression.

Je soumetts le tout à votre tendre affection pour la Rome de saint Pierre, à votre vénération reconnaissante pour le très saint père, et enfin à l'inaltérable et paternelle amitié dont vous avez bien voulu honorer et consoler, depuis vingt-cinq ans passés, le plus dévoué de vos fils et serviteurs (1).

L'invitation était charmante, mais l'abbé de Solesmes se récusait à raison de sa pauvre santé.

J'ai dû longtemps cesser toute écriture, toute composition, toute correspondance. Souvent au moment où je me croyais hors d'affaire, une rechute venait m'avertir que je m'étais trompé. C'est ainsi que je me trouvai très passablement lors du séjour du chevalier à Solesmes et que peu de jours après je retombai dans l'impuissance. Je termine aujourd'hui seulement mon premier article sur la *Roma sotterranea* (2).

La cappa magna fut apportée à Solesmes par le R. P. dom Jérôme Vaughan. Cet insigne épiscopal dont la concession s'est étendue depuis était à l'époque une distinction très rare. Elle n'appartenait dans l'ordre bénédictin qu'à l'abbé du Mont-Cassin, successeur de saint Benoît et prélat *nullius*, et à l'abbé de Saint-Paul dont la basilique est papale. Ce qui aux yeux de dom Guéranger en doublait le prix, c'est qu'elle avait été sollicitée par l'évêque du Mans. En vérité, on était bien loin des temps de Mgr Bouvier et des premiers conflits au sujet des pontificalia.

Je ne sais vraiment, Eminence révérendissime, comment vous remercier de la joie que vous m'avez causée en obtenant du saint père pour mon humble personne la distinction dont l'insigne m'a été remis par le P. Vaughan. Je n'avais jamais songé à chose pareille, encore moins l'aurais-je désirée; mais vous ne sauriez vous faire l'idée de la jubilation que cet événement a causée dans toute la congrégation et chez nos amis. L'évêque du Mans en particulier en est ravi et m'en a témoigné son contentement avec une effusion touchante. Pour tous, c'est une marque de la sympathie de Rome envers moi; et, n'ayant jamais été gâté, la chose m'est d'autant plus sensible.

C'était de Marseille, où il s'était rendu pour veiller aux besoins de la fondation nouvelle, que l'abbé de Solesmes écrivait ces lignes. Il avait donc diminué de moitié la distance qui le séparait de Rome; mais il devait s'excuser de n'aller pas plus loin.

(1) Lettre du 8 décembre 1865.

(2) Lettre du 21 décembre 1865.

Vous êtes étonné sans doute, chère Eminence, de me savoir si près de vous. Je suis arrivé ici le 15 janvier et j'en repars le 28. C'est un essai que j'ai voulu faire. On m'a forcé de prendre un compagnon et j'en ai été très heureux. Bien que j'aie fait la route à petites journées, m'arrêtant à Poitiers et Ligugé, à Bordeaux, à Toulouse, à Albi, il m'a fallu m'arrêter deux jours à Narbonne, atteint d'une crise qui a rappelé mes plus mauvais jours. Je vais m'en retourner à petites journées, content de mon essai. Mais je serais incapable de passer la mer ou de m'aventurer sur les chemins de fer d'Italie. Ce n'est pas avant trois ans d'ici que je puis songer à revoir la ville sainte. Je n'ai pas le droit de me plaindre, puisque Dieu a daigné me rappeler comme Ezéchias des portes du tombeau. Ma tête est bonne et j'en profite ici pour rédiger un second article sur le livre de l'ami de Rossi. J'embrasse votre Eminence avec la plus respectueuse affection (1).

Le cardinal ne pouvait renoncer pourtant à un projet béni et autorisé par Pie IX. La conclusion de toutes ses lettres était : « Venez à Rome dès que les médecins le permettront. » L'abbé de Solesmes s'y fût trouvé avec l'évêque de Poitiers, l'évêque de Tulle et l'évêque de Moulins. « Tout à notre aise, disait le cardinal, nous reprendrions le programme de questions à peine ébauché durant les vingt jours de Marseille (2). » Peut-être y aurait-il en 1867 une nouvelle convocation des évêques. Des questions concernant les réguliers y seraient agitées sans doute. Le centenaire des apôtres s'écoulerait-il sans que dom Guéranger voulût revoir la ville consacrée par leur martyre? Et si, après le dogme de l'Immaculée Conception, l'Eglise pouvait espérer la proclamation de l'infaillibilité pontificale ou la censure formelle du gallicanisme, un travail de l'abbé de Solesmes n'aurait-il point encore l'influence décisive du *Parere* sur l'Immaculée Conception? Le cardinal ne redevenait timide qu'à la pensée de retarder encore cette *Vie de saint Benoît* qu'il mettait au-dessus de tout, même d'un voyage à Rome (3).

En dépit des déplacements et de la faiblesse, l'abbé de Solesmes écrivait les articles promis sur la *Roma sotterranea*. Le premier parut le 28 décembre 1865. Rien n'est plus éloigné de la banalité ordinaire du compte rendu que la série des études consacrées à l'œuvre de M. de Rossi. Elles mériteraient aujourd'hui encore d'être recueillies et formeraient à elles seules les éléments d'une initiation archéologique, les vrais préliminaires de la science des catacombes. Les glorieuses publications du chevalier de Rossi avaient, selon dom Guéranger, provoqué pour l'histoire des premiers siècles de l'Eglise une révolution comparable à celle accomplie au cours du dix-huitième siècle par la *Diplomatique* de Mabillon. Il s'agissait non plus de déchiffrer des chartes, des diplômes,

(1) Lettre du 20 janvier 1866.

(2) Lettre du 24 janvier 1866.

(3) *Ibid.*

des documents écrits, ni de déterminer à l'aide des lois critiques l'origine, la date, l'authenticité de ces vieux parchemins qui forment la base assurée de l'histoire; l'archéologue romain remontait plus haut, jusqu'aux origines de l'Eglise; et, dans les débris si rares que l'âge chrétien primitif nous a légués, marbres brisés, inscriptions, peintures à demi effacées, il restituait à l'histoire la vie des premiers chrétiens sous l'empire romain persécuteur.

Les catacombes étaient tombées dans un profond oubli depuis le dixième siècle. Seuls de rares visiteurs avaient bravé la terreur qu'inspiraient les cryptes abandonnées. Un coup de pioche heureux, donné le 31 mai 1578, trois ans après la naissance de Bosio, avait révélé auprès de la voie Salaria une galerie souterraine toute peuplée de tombeaux; la curiosité d'abord, puis la piété avaient appris de nouveau l'existence de la Rome souterraine; la science avait recommencé à l'explorer. Pourtant l'histoire des catacombes, la date de chacune, le dessin de ce vaste réseau tissé sous terre autour de Rome, tout cela demeurait inconnu. Les documents réels et les débris n'avaient pas de dates, ni de lien entre eux, ni de rapport à l'histoire : ils n'étaient que les restes mutilés d'un passé évanoui où quelques symboles demeurés visibles encore servaient accidentellement et moyennant des commentaires à attester les croyances antiques, les croyances éternelles des chrétiens. Il était réservé au chevalier de Rossi cette gloire impérissable de classer chronologiquement ces débris, de dater les catacombes, d'y retrouver l'histoire et la croyance des premiers chrétiens et de renouveler tout à la fois dans l'Eglise l'histoire dont il révélait les titres, et la théologie à qui il ouvrait de nouvelles voies. Désormais en effet, — et peut-être l'école y a-t-elle trop peu songé, — à côté de la théologie scolastique s'appuyant de préférence sur l'harmonie intellectuelle et l'unité systématique des croyances, la théologie positive, appliquée à recueillir les textes et les affirmations traditionnelles, trouverait dans ces monuments, interprétés par des règles sûres, l'irrécusable témoignage de l'antique foi.

Sans doute on ne pouvait rien ajouter à l'information si large de M. de Rossi; mais ce fut pour le savant romain une rare fortune d'avoir trouvé, afin d'offrir au public français deux grands in-folio, l'un en latin, l'autre en italien, non pas seulement une plume amie mais une intelligence depuis longtemps familiarisée avec les problèmes de la science nouvelle. Que de fois à Rome même ou par lettres, l'auteur des *Origines de l'Eglise romaine*, l'historien de sainte Cécile avait discuté, contesté avec son ami! que de fois aussi il avait reconnu la sûreté de son information et la probité scientifique qui le faisait vérifier jusqu'au scrupule le bien fondé de ses géniales intuitions! Aussi nul n'était-il plus apte que lui à parler des catacombes; il le fit de manière à ravir de Rossi. A en juger par le thème des premiers articles, il put sembler un instant que l'enquête

prendrait l'étendue de celle qu'il avait instituée autrefois sur le livre du prince de Broglie ou sur Marie d'Agréda. « Je vous remercie de toute mon âme, lui écrivait de Rossi, pour les articles que vous consacrez à ma *Roma sotterranea*. Vous êtes en train d'en faire une vingtaine; tant mieux. Il n'existe pas en Europe un juge plus compétent et plus bienveillant que vous, mon très cher père et ami (1). » De fait dom Guéranger se borna à trois articles; le dernier parut dans le numéro du 1<sup>er</sup> mai 1866 (2) et s'arrêta dans l'histoire des catacombes au grand nom de Bosio.

Le cardinal Pitra joignait ses applaudissements à ceux du chevalier de Rossi et se félicitait que l'abbé de Solesmes fût revenu à meilleure santé. Dom Guéranger mettait alors la dernière main au troisième volume du *Temps pascal*, qui ne parut qu'un peu tard vers le 25 mai; les lecteurs purent du moins s'en aider au cours de la semaine de la Pentecôte.

Avant de lire ce troisième volume du *Temps pascal*, écrivait d'Angleterre le P. Laurent Shepherd, j'ignorais totalement les mystères de l'Ascension et de la Pentecôte. De plus, j'étais sûrement un de ces chrétiens dont vous parlez et qui attendent l'éternité pour savoir quelque chose du Saint-Esprit. Vous m'avez fait rire par cette expression, cher père abbé; mais c'est si vrai que, même en riant, je me frappais la poitrine. Oh! si j'avais connu tout cela quand j'étais jeune (3)!

Dans cette même lettre le P. Shepherd annonçait à l'abbé de Solesmes qu'une moniale française, sœur Gertrude Dubois d'Aurillac, devait faire profession le 14 du mois de juin. C'était l'aurore des bénédictions de Dieu qui se levait sur l'abbaye de Stanbrook. Le moine anglais terminait en revenant encore au cher volume.

Je baise votre main, mon bien-aimé père, par laquelle Notre-Seigneur m'enseigne tout ce que je sais ou presque tout. Je vais relire pour la sixième fois la Pentecôte. Vous vous y êtes surpassé, mon bien cher père. Maintenant je soupire après quelques pages toutes consacrées au Père. Vous nous parlez quelquefois du Verbe et de l'Esprit-Saint en ces dix volumes; il faut nous parler quelque part du Père (4).

Le bon P. Laurent ne savait pas qu'il se livrait lui-même dans le secret de sa piété, lorsqu'il implorait affectueusement quelques lumières sur la tendresse incréée. Cette suite ne devait jamais venir : la portion de *l'Année liturgique* écrite par dom Guéranger devait s'arrêter à ces pages incomparables où, en parlant des dons du Saint-Esprit, il a décrit les degrés de l'ascension de l'âme, les formes authentiques dans lesquelles s'épanouit et s'achève toute vie surnaturelle.

(1) Lettre du 21 mai 1866.

(2) *Le Monde*, 28 décembre 1865, 2 février et 1<sup>er</sup> mai 1866.

(3) Lettre du 28 mai 1866.

(4) Lettre du 9 juin 1866.



## CHAPITRE XVIII

SAINTE-CÉCILE DE SOLESMES. — LE CONCILE DU VATICAN

(1866-1870)

Le savant abbé de Solesmes a fait triompher en théologie les doctrines romaines, en histoire le surnaturel, en liturgie l'unité... Il a beaucoup fait pour son temps, pour son pays, pour l'Eglise. Certes, il est un des hommes de France qui auraient le plus de droits au repos : il est un de ceux qui travaillent le plus. Il achève son *Année liturgique*, il prépare une histoire de saint Benoît que nous attendons avec une grande vivacité d'impatience. Elle sera l'honneur de cette seconde jeunesse de l'abbé de Solesmes, de cette maturité prolongée que nous ne voulons pas encore appeler sa vieillesse : elle couronnera dignement cette belle vie (1).

Ainsi parlait de l'abbé de Solesmes, à l'époque même où nous sommes parvenus, l'auteur des *Portraits littéraires*, Léon Gautier. Le portrait de dom Guéranger est exact dans le vigoureux raccourci qui fait tenir en six colonnes de journal la variété d'une vie très occupée et très remplie; et nous serions d'autant plus inexcusable d'en contester l'exactitude que notre récit laissera sans doute la même impression. En un article ou en un livre, il faut savoir se borner et, sous peine de disperser l'attention par une sèche nomenclature de noms et de détails obscurs, se réduire aux faits qui dessinent le caractère, aux lignes de la physionomie. Que de noms pourtant dont quelques-uns sont arrivés à la grande célébrité des lettres ou de la politique, que d'amitiés fidèles et dévouées, combien d'âmes en quête de lumière ou d'encouragements, que de détresses de toute nature auraient pu apporter ici le témoignage d'une bienveillance dont l'appui était assuré d'avance à tout effort vers le bien! Il faut abandonner au seul jugement de Dieu et à sa munificence tout cet ensemble d'obscurs devoirs, d'humbles travaux, d'interventions affectueuses et discrètes qui n'ont d'intérêt que pour l'éternelle justice.

(1) *Le Monde*, 9 juillet 1866.

Toutefois, même dans sa brièveté voulue, l'esquisse manquerait d'exactitude, si elle laissait dans l'ombre tout un aspect de sa vie que jusqu'ici nous n'avons fait qu'entrevoir. Un homme vaut par ce qu'il est beaucoup plus que par ce qu'il fait; et après tout, c'est simplement par rencontre que dom Guéranger fut le théologien, le liturgiste, l'historien que nous avons décrit; c'est par occasion aussi et par circonstance que son influence déborda hors de sa congrégation sur des familles religieuses qui ne lui appartenaient pas si ce n'est au titre de cette fraternité large qui faisait dire à saint Bernard : « Je ne suis que d'un ordre par ma profession, mais je suis de tous par mon dévouement et ma tendresse. » Encore que son influence ait été réelle et son action bénie, ce n'est pas l'éclat extérieur et public mais accidentel de la vie de dom Guéranger qui en fait la portée réelle, aux yeux surtout de ses fils; et l'évêque de Poitiers, qui mieux qu'un autre avait reconnu la qualité d'âme de son ami, se justifie de n'appeler pas tout d'abord l'attention sur les côtés les plus aperçus de sa vie.

Vous attendez sans doute de moi, mes frères, disait-il, que je vais introduire notre illustre abbé sur la scène de sa vie publique. Détrompez-vous. Pendant les trente-huit années que la Providence lui réserve, dom Guéranger restera avant tout l'homme du cloître, l'homme du monastère; et, sous peine de n'être pas connu dans les traits principaux de sa grande physionomie, c'est là que nous devons le voir à l'œuvre : le reste viendra par surcroît (1).

Avant tout et premièrement, en effet, il fut abbé : il fut le moine, le docteur, le père que doit être l'abbé. Il ne nous est pas défendu de penser, — et certains traits recueillis autrefois nous l'ont fait pressentir, — que dom Guéranger ne vit pas dès la première heure tout le caractère de l'œuvre que Dieu accomplirait par ses mains. Souvent Dieu ne dit aux âmes que lentement, peu à peu et à voix basse, le secret de leur vie. D'après l'apôtre, Abraham lui-même obéit à Dieu et sortit du milieu des siens, ne sachant où il allait, *nesciens quo iret*. Aux premiers temps, dom Guéranger aborda l'œuvre de la restauration bénédictine avec le souci premier de la prière sociale, mais peut-être aussi avec une conviction exagérée de ce que pouvaient atteindre des forces humaines groupées en faisceau. L'expérience, l'épreuve et la grâce de Dieu réduisirent à une plus exacte mesure ces espoirs premiers. L'échec lui fut bon. La vie monastique s'était offerte à lui au premier abord comme un conservatoire d'études ecclésiastiques sérieuses, continues, étendues; et le monastère, comme l'arsenal où se préparent les fortes armes dont l'Eglise militante se sert dans le combat.

(1) *Oraison funèbre de D. Guéranger, Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 49.

Laissés à leurs inspirations premières, dit l'éloquent évêque qu'il faudrait citer toujours, tant il a fixé le thème de cette histoire, laissés à leurs inspirations premières, les nouveaux fils de saint Benoît auraient naturellement greffé la tige nouvelle sur le tronc de la congrégation de Saint-Maur, sauf à en modifier la sève par quelques correctifs (1).

On eût écarté les défaillances doctrinales et imité seulement le travail ardent des mauristes anciens.

Mais en même temps que les indications apostoliques, cette grande maîtresse qui s'appelle l'expérience, cette autre qui s'appelle la tradition, enfin la lumière de Dieu définirent peu à peu aux yeux de dom Guéranger le type achevé que devait reproduire son monastère : l'école où seraient groupés sous une même règle et sous un chef des hommes voués à la prière. Nous avons été ému le jour où nous avons recueilli des lèvres d'un laïque assidu à nos offices religieux cette définition d'un monastère : « Le lieu du monde où la création atteint son but, la gloire de Dieu. » Comme tout chrétien, l'abbé de Solesmes avait lu et plus que personne il avait médité les paroles du Seigneur en saint Jean : *eos qui adorant, in Spiritu et veritate oportet adorare*. Ce que Dieu veut, c'est posséder des adorateurs en esprit et en vérité. Ces paroles résument la vie monastique telle que saint Benoît l'a conçue; dom Guéranger ne voulut que la reproduire dans sa surnaturelle simplicité. A un jeune prêtre qui venait à lui, guidé par le désir de l'étude et l'amour des recherches sereines de la philosophie, il répondait fort nettement : « Mon ami, les journaux et certains livres ont pu vous dire que les bénédictins sont des hommes d'étude, et qu'après avoir autrefois défriché les forêts et doublé le sol de l'Europe, leur fonction est aujourd'hui de défricher les intelligences. C'est en effet une besogne fort urgente; vous devez savoir pourtant qu'un moine est non pas un homme d'étude mais l'homme de la prière sociale de l'Eglise. » Et le jeune prêtre s'en alla triste : *erat enim habens multas possessiones*. Dans la suite il comprit et revint.

Pour l'abbé de Solesmes comme pour saint Benoît, le monastère est l'école où l'on apprend à servir Dieu, à adorer Dieu : *dominici schola servitii*. Et parce que Dieu n'est pas indifférent à la qualité de l'adoration qui lui est rendue, parce que le culte n'est donné en esprit et en vérité que lorsque l'âme grandit et s'élève, la recherche de la perfection est un élément et comme une condition de la dignité intérieure de la liturgie monastique. La célébration solennelle de la sainte messe, entourée de tout le cortège de l'office quotidien, n'aurait point devant Dieu tout son charme, si les âmes n'étaient intérieurement adaptées par la perfection et par la charité à l'œuvre sacrée qu'elles

(1) *Oraison funèbre de D. Guéranger. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers, t. IX, p. 49.*

accomplissent en union avec la liturgie de l'éternité. L'Eglise se choisit des organes qui parlent à Dieu en son nom. Sans doute leurs voix seraient écoutées, alors même que leurs lèvres seraient impures; mais il ne saurait être indifférent ni à Dieu ni à l'Eglise elle-même que l'âme de ceux qui prient soit d'accord avec leur voix. Nous ne mettons dans nos œuvres que ce que nous sommes; nous n'exerçons que la charité que nous possédons. Tant vaut l'adorateur, tant vaut l'adoration. La sainteté personnelle du moine se rapporte ainsi à l'œuvre première de sa vie; et, en même temps qu'il puise aux sources sacrées de la prière l'accroissement de la charité, cette charité accrue, cette union à Dieu plus étroite élève chaque jour la perfection de l'hommage liturgique : c'est à la fois par sa prière et pour sa prière même que grandit le religieux.

En relevant la vie bénédictine et la rappelant à sa conception première, dom Guéranger ne se méprit pas un instant sur le peu de faveur que devaient obtenir, dans un siècle refroidi et utilitaire, des pensées devenues presque étrangères aux chrétiens eux-mêmes. Quelle est la valeur d'une vie qui est toute ordonnée vers Dieu? A quoi servent des contemplatifs? Quel est l'intérêt d'un travail dont les résultats ne sont ni visibles, ni par conséquent appréciables? Devant cet ensemble de préjugés naturalistes, partagés par tant d'âmes d'ailleurs chrétiennes et répandus à ce point dans toutes les classes de la société qu'ils se traduisent par l'axiome vulgaire : « Les ordres contemplatifs ne sont plus dans nos mœurs », dom Guéranger n'éprouva ni surprise ni hésitation. Volontiers à la question : A quoi servent les gens qui prient? il eût simplement répondu par la question : A quoi servent les gens qui ne prient pas? Et cette répulsion du siècle contre l'expression la plus antique de la vie surnaturelle l'inclina seulement à éprouver avec plus de soin, pour en reconnaître l'esprit et en discerner les motifs, les vocations qui s'offrirent à lui. Selon lui une troupe d'élite ne doit pas compter de traînants : ils alourdissent le mouvement de l'ensemble.

A l'origine surtout le désir du nombre a parfois conseillé des accueils trop rapides, trop faciles, peut-être même indiscrets; l'expérience n'a que trop souvent et trop durement découragé les empressements exagérés. Les monastères se recrutent par l'édification qu'ils donnent autour d'eux, par les services qu'ils rendent à l'Eglise, par la grâce et la main de Dieu qui ménage et guide les vocations; les calculs humains qui portent à accepter tout le monde aboutissent à n'obtenir et à ne garder personne. Ce principe de sélection sévère déterminait dom Guéranger à ne faire à l'extérieur aucun effort de recrutement. Les séminaires ne le virent jamais solliciter les vocations; il ne voulut ni collègues ni alumnats et se borna à accueillir, sauf à les étudier de près, les demandes nées d'une décision personnelle, spontanée, résolue. Prudence trop justifiée! Sélection trop rigoureusement nécessaire, puisque

la sévérité même dont il usa ne le mit pas toujours à l'abri de dures surprises! La nature est perfide : elle dissimule pour un temps, mais elle se réserve; et de terribles retours offensifs témoignent parfois que la profession religieuse non plus que le baptême n'obtient tout son effet que dans les trempes loyales.

Une fois accueillies dans le monastère, les âmes devenaient pour l'abbé de Solesmes l'objet d'une sollicitude attentive. Il ne demeurait étranger à aucun de leurs progrès, à aucune de leurs difficultés, à aucun de leurs besoins. C'est merveille de voir dans l'abondant recueil des lettres adressées à ses moines en voyage, comme il n'ignore rien de leur caractère, de leurs habitudes, de leurs tentations, comme il parle à chacun un différent langage, celui que lui inspire une tendresse qui demeure entière en se divisant sur beaucoup. Chacun pouvait se croire et était réellement l'objet d'une affection spéciale et qui n'était qu'à lui. La direction de dom Guéranger était discrète, patiente, souple autant que ferme; elle savait attendre avec longanimité l'heure de la grâce et ce moment décisif où, après avoir résisté longtemps, la digue inerte se rompt enfin sous l'effort de Dieu.

A l'exemple de saint Benoît, il donnait dans la vie spirituelle une place considérable à la crainte de Dieu qui s'achève et se perd dans la charité, et déclarait ne pouvoir comprendre l'empressement exagéré des âmes qui perdent trop facilement le souvenir de leurs fautes. Ces conversions sans repentir lui semblaient sans lendemain. Il ne croyait pas à la réalité d'une vie surnaturelle qui n'était pas tout d'abord établie sur la crainte de Dieu et attribuait à l'oubli de la pénitence chrétienne la facilité de tant de rechutes. Que de fois ne s'est-il pas efforcé de ramener à la pratique élémentaire et indispensable de l'abnégation, à l'humble devoir de l'obéissance, des âmes persuadées être parvenues à l'union divine! La paresse et la vanité s'unissent souvent même chez les bons pour leur montrer dans la vie spirituelle les grandeurs qui les flattent plutôt que les devoirs qui les obligent, ainsi qu'on voit courir au salaire de méchants ouvriers qui ont boudé au travail. Sans reproches, sans vivacités qui souvent eussent blessé au lieu de guérir, il ménageait les trempes passionnées ou rebelles, mais avec une douceur tranquille savait leur refuser inflexiblement la satisfaction d'un désir peu ordonné.

Sa parole était sobre, pleine d'autorité et donnait une forme personnelle et très vive aux vérités pratiques les plus connues. Elle s'élevait un peu dans les entretiens des retraites spirituelles, excellait à signaler non pas seulement les défaillances conventuelles mais leurs causes secrètes et les moyens d'y remédier. Uniquement soucieuse de la vérité, attentive aux seuls besoins des âmes, elle renonçait à l'éclat, plus encore à toute rhétorique, sans jamais manquer de précision et de trait. Un léger défaut de langue, plus sensible dans la parole publique que dans

la simple conversation, était cause parfois d'un certain retard de l'expression qui repartait ensuite comme dardée avec plus de vivacité. Rien en lui du tribun ni de l'orateur populaire. Les conditions habituelles de sa parole toujours improvisée, très voisine de la conversation, avaient fini par lui donner la forme simple et douce qui s'interdit la pompe et les mouvements de ce qu'on appelle l'éloquence. Peu d'images : la conviction et la clarté suffisent à l'allure tranquille de la doctrine. Pendant trente-huit ans, aux moines anciens comme aux nouveaux venus dans le monastère, il n'a cessé, au cours des récréations et surtout des conférences spirituelles, d'enseigner avec une admirable plénitude et une égale variété.

Son front haut et développé, arsenal immense d'érudition, contenait, dit l'évêque de Poitiers, un des plus vastes dépôts de la science ecclésiastique et profane : à tout instant et selon que l'occasion le demandait, il en tirait des armes lumineuses, avec ordre, en leur rang, à leur place, sans confusion, sans effort. Qui savait promener comme lui son regard sur le globe entier pour y découvrir ce qui se rapportait à l'Eglise, à ses épreuves, à ses joies, à ses conquêtes? La vulgarité même du journal devenait en ses mains le thème d'un enseignement (1).

Il n'est nul département de la science ecclésiastique qu'il n'ait parcouru avec les siens au cours de ces conférences du soir : l'histoire à laquelle il revenait avec prédilection, pour montrer dans les événements leur portée réelle et leur rapport au plan de la Providence; l'Écriture sainte qu'il commenta presque tout entière; le droit canonique, les traditions monastiques, la théologie, la sainte règle, le rituel, la vie et les vertus chrétiennes. La table était si bien servie, l'enseignement si abondant que parfois les moines de Solesmes n'y prenaient point garde; on cesse facilement d'apercevoir le spectacle vu trop souvent. C'est le danger ordinaire et inévitable à la longue d'une conférence qui dégénère en monologue; mais dom Guéranger savait en varier la teneur quotidienne et uniforme. Parfois on lui adressait des questions, il y répondait; et la conférence justifiant son nom devenait alors une œuvre commune où les moines apportaient à l'abbé leur part de collaboration. Si les questions ne naissaient pas d'elles-mêmes, l'abbé devenait curieux et interrogeait pour son compte; il éveillait ainsi la curiosité et quelquefois aussi l'inquiétude. Ses questions montraient dans les textes et les faits les plus familiers des angles inaperçus. Là où les réponses ne le satisfaisaient pas pleinement, il s'adressait aux aînés de la famille pour obtenir un supplément d'information. Les moines se surprenaient parfois à ignorer ce qu'ils

(1) *Oraison funèbre de D. Guéranger. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers, t. IX, p. 48-49.*

croyaient le mieux savoir. La malice pétillante de l'abbé immolait ainsi, sans paraître le soupçonner, plus d'une petite suffisance; les ballons se dégonflaient sous ses coups d'épingle; chacun se sentait fortement invité, pour le bien et la dignité de sa vie, à ne se contenter pas de cette attention rapide et légère qui effleure tout et se persuade qu'il n'y a rien parce qu'elle n'a rien aperçu. Parfois les questions roulaient sur les prières les plus familières, et à ce titre les moins remarquées, le *Benedicite*, les Grâces. Certaines conférences, recueillies par le stylet léger des sténographes, sont demeurées légendaires à Solesmes; à les relire, aujourd'hui encore, on pressent l'éveil que donnaient aux études et aux réflexions ces examens inattendus.

Dom Guéranger touchait alors à sa soixante-deuxième année. Le calme, la beauté surnaturelle de son âme, sa constante union à Dieu semblaient rayonner dans son regard d'une admirable limpidité. On eût dit qu'à l'exemple de saint Benoît il était tout baigné de foi et de lumière. Vraiment il était de ceux qui comme le saint patriarche ont établi l'accord parfait entre leur doctrine et leur vie : *non potuit aliter vivere quam docuit*. La prière était l'aliment de sa piété, la source profonde de l'onction qui se répandait dans ses livres et ses entretiens. Depuis longtemps déjà, les forces physiques avaient coutume de le trahir; mais l'âme était entière et l'intelligence en possession de sa pleine maturité. Trente ans de vie monastique s'étaient écoulés dans l'épreuve et le travail, mais aussi dans une invincible confiance et une généreuse fidélité. Avant la récompense dernière, Dieu voulut assurer à son serviteur la bénédiction d'une nouvelle paternité et, durant les dernières années d'une vie déjà si pleine, partager entre les moines de Saint-Pierre et les moniales de Sainte-Cécile les trésors de sa doctrine surnaturelle.

L'abbé de Solesmes avait trop appris de l'expérience ce que toute fondation apporte avec elle de sollicitudes et même d'anxiétés. Fidèle à l'abnégation constante qui avait été la loi de sa vie, l'affranchissant de toute recherche personnelle pour le porter, attentif et souple, à tout ce que le Seigneur voulait de lui, il n'avait pas désiré cette œuvre nouvelle; il ne l'écarta ni ne se déroba lorsqu'elle vint à lui et que les éléments prédestinés qui devaient entrer dans la structure de Sainte-Cécile se groupèrent sous sa main. Ici encore, le respect que nous devons aux vivants, comme aussi le désir de ne point déflorer une histoire qui ne saurait être racontée à demi, imposent à notre récit une discrétion et une mesure que tout lecteur comprendra.

Depuis quatre ans environ dom Guéranger avait pressenti cette création nouvelle. Tout près de lui, des âmes désireuses de se consacrer à Dieu aspiraient à une forme de vie contemplative qu'elles ne trouvaient pas réalisée dans les familles religieuses voisines. La vie bénédictine et son histoire leur étaient devenues familières. Elles harcelaient l'abbé de

Solesmes de leurs instances et lui demandaient pourquoi, au dix-neuvième siècle comme au sixième, la règle de saint Benoît qui était aussi la règle de sainte Scholastique ne pouvait plus guider des vierges aussi bien que des moines. Il écoutait, laissait dire et méditait tout cela en son cœur. C'est sur ces entrefaites que la fondation du prieuré de Sainte-Madeleine lui révéla à Marseille les mêmes aspirations. L'Esprit de Dieu souffle où il veut et parle à toutes les âmes un même langage. Peut-être même, lorsqu'il souffle dans le Midi, prend-il les allures rapides du mistral pour écarter ou renverser les obstacles avec un surcroît d'impétuosité. De son côté, la princesse Catherine de Hohenzollern avait livré à l'abbé de Solesmes le secret de sa pensée : elle présentait pour lui la bénédiction des patriarches et l'achèvement de la famille monastique : *genuit filios et filias*.

Ce concert de vœux avait de quoi rendre pensif. Mais alors se dressait l'obstacle ordinaire. On ne sait pas assez, disait l'évêque de Belley, ami de saint François de Sales, on ne sait pas du tout ce qu'il faut de richesses pour faire le vœu de pauvreté. Il faut construire le monastère : un monastère, c'est une église, des cellules, un chapitre, un réfectoire et tout l'ensemble des offices accessoires; c'est une propriété où les moniales auront de l'air à respirer, un jardin, un cimetière où l'on dormira en attendant la résurrection. Si modestes que soient les exigences de la vie monastique, tout cela se chiffre par une forte dépense; et, on ne le sait que trop, l'abbé de Solesmes ne thésaurisait pas. Or voici que Marseille qui avait donné l'impulsion décisive procura les ressources d'argent. A peu près à l'heure où l'une des futures moniales écrivait à l'abbé de Solesmes : « Vous avez été choisi pour renouveler la race du juste, la lignée de saint Benoît; c'est à vous qu'il appartient de compléter sa famille », Mme la marquise de Ruffo-Bonneval mourait saintement. Sa fille, Mlle Marie, se trouvait à la tête de sa fortune personnelle; elle l'avait destinée au monastère qui serait le sien. Devant ce concours providentiel des volontés et des choses, dom Guéranger n'hésita plus. L'emplacement du monastère fut choisi, les champs acquis. Un instant il fut parlé d'une construction provisoire qui eût abrité les premières moniales jusqu'au jour où serait élevé le monastère définitif. Très sagement on écarta ce provisoire qui eût été incommode et le monastère définitif fut résolu.

Avec une incomparable délicatesse et un sens surnaturel très élevé, Mgr Fillion s'associa à l'œuvre de l'abbé de Solesmes, en aida les commencements, les abrita de son autorité. Le jour de l'Assomption de 1866 se trouvait à l'abbaye de Solesmes en qualité d'hôte un maître de pension de Paris, M. Huré. Dom Guéranger le traitait avec affection : son fils aîné avait embrassé la vie monastique. Il avait fait construire à Solesmes, afin d'y loger durant les vacances sa nombreuse famille, une maison

très simple mais spacieuse, qui d'après les coutumes du pays a longtemps conservé son nom. Elle s'appelait « la maison Huré ». Après s'être entretenu avec les hôtes, dom Guéranger pris d'une idée subite entraîna M. Huré sous la grande charmille de l'abbaye, lui dit ses projets et lui demanda s'il ne consentirait pas à louer sa maison, où les futures moniales commenceraient leur postulat. M. Huré avait une foi profonde. Il se trouva charmé et honoré de s'associer à une telle œuvre et céda sa maison, aux clientes de l'abbé pour tout le temps nécessaire, sans en vouloir retirer même une obole. La maison Huré devint ainsi *Sainte-Cécile la petite*.

On fixa au 17 novembre et à la fête de sainte Gertrude la date où se réuniraient dans leur abri les futures bénédictines. Deux mois, ce n'était pas trop pour préparer une maison qui n'avait jamais songé à devenir un monastère même en réduction. Il fallait y trouver, outre les cellules nécessaires, un oratoire, le chœur des religieuses y attendant, un chapitre, un réfectoire, une cuisine, une salle pour le travail commun; il fallait y établir la clôture. Sous la main de l'abbé de Solesmes, le tout alla le mieux qu'il put. Au milieu des aménagements nécessaires du monastère provisoire, on jetait les fondements du monastère définitif situé à quelques minutes du premier. Le 8 octobre, Mgr Fillion en bénit solennellement la première pierre selon le rite du pontifical; elle portait ces mots : *In honorem sanctæ Cæciliæ virginis et martyris lapidem hunc posuit Carolus-Johannes Fillion, episcopus Cenomanensis, adstante Prospero Guéranger, abbate Solesmensi, cum monachorum Solesmensium cætu.*

Il y eut une part d'affectueuse timidité dans la lettre où l'abbé de Solesmes annonçait à Mgr Pie, au bout de quelques jours, sa nouvelle entreprise. Lorsqu'il avait créé le prieuré de Sainte-Madeleine, l'évêque de Poitiers avait témoigné quelque inquiétude, non qu'il redoutât que la sollicitude de son ami en se partageant s'exerçât moins sur le monastère de Ligugé, mais, se demandait-il, la fondation lointaine n'exigerait-elle pas de longs voyages? Une santé ébranlée déjà ne courrait-elle pas de vrais risques dans ces déplacements? Les travaux en cours, et en particulier la *Vie de saint Benoît*, ne seraient-ils pas entravés ou indéfiniment ajournés par ces préoccupations nouvelles et urgentes? Il était naturel de penser que les inquiétudes de l'évêque redoubleraient, lorsqu'il apprendrait le nouveau surcroît que dom Guéranger venait de s'imposer. Par ailleurs, l'abbé de Solesmes ne pouvait permettre que la nouvelle parvînt au palais épiscopal de Poitiers par la rumeur publique; il prit le parti de s'accuser.

Mgr du Mans et moi, écrivait-il, nous nous occupons d'une petite fondation de religieuses qui serviront Dieu sous la règle de saint Benoît. Cette œuvre, formée par le concours de jeunes personnes de notre pays et d'autres de Mar-

seille, était en préparation depuis quelques années. J'avais longtemps hésité à cause de mon âge et de mes occupations; je me rendis enfin pour n'avoir pas la responsabilité de laisser se perdre tant de dévouement uni à tant d'intelligence. Notre bon prélat que cela regarde plus que moi goûtait beaucoup le projet. Il est venu ces jours derniers poser la première pierre, et dans un mois, le jour de sainte Gertrude, les postulantes se réuniront dans une maison provisoire très convenablement disposée. Ainsi, mon cher seigneur, le Rubicon est passé et j'en suis plus étonné que personne.

Chose inespérée! Mgr Pie répondit en des termes qui ne laissèrent à dom Guéranger aucune inquiétude.

Combien je me réjouis de ce stimulant nouveau que vous allez recevoir et donner tout à la fois par cet établissement de vraies filles de saint Benoît! J'espère que notre Sainte-Croix y gagnera quelque chose, et qu'au besoin vous nous formerez quelques-unes de nos novices.

L'évêque pourtant ne sacrifiait aucune de ses espérances, et il ajoutait, à la fin de sa lettre, là où on livre la pensée secrète :

Combien je pense à vous et à votre *Saint Benoît!* Il est clair que Dieu veut cette œuvre désormais au premier rang de celles de votre vie. Votre histoire de ce saint patriarche, bien plus que la fondation même de Solesmes, sera la résurrection du monachisme et préparera les moines et les moniales que la famille de saint Benoît doit opposer à l'antéchrist (1).

En face de ces soucis nouveaux, on conçoit que dom Guéranger ait dit adieu à tout projet de publier les conciles.

La saison des hôtes m'a fatigué extrêmement, écrivait-il au cardinal Pitra; mais la convalescence continue et, avec des ménagements, le régime et la sédentarité, je fais un sexagénaire très passable. Mais il m'a été impossible de toucher une plume de juillet à octobre. En ce mois-ci, *Plumbariola* a absorbé tout mon zèle (2).

Il eut néanmoins la force et prit le loisir, au commencement de novembre, de se rendre à une invitation de Mgr Wicart, évêque de Laval. Un décret apostolique venait d'autoriser le culte de trois carmélites, Françoise d'Amboise, Archangèle de Girlain et Marie des Anges, et Mgr Wicart avait désiré célébrer par un triduum de prières cette triple béatification. Il avait gracieusement déferé à dom Guéranger le panégyrique de la bienheureuse vierge Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne; il fut prononcé le 5 novembre dans la chapelle des carmélites de Laval. Le lendemain eut lieu une profession religieuse au cours

(1) Lettre du 26 octobre 1866.

(2) Lettre du 22 novembre 1866.

de laquelle l'abbé de Solesmes parla de nouveau. Il sembla aux auditeurs que le charme du monastère naissant agissait déjà sur lui et que sa parole, toujours grave et ferme, se trempait pourtant d'un charme nouveau, fait de douceur et d'onction.

Lorsqu'il rentra à Solesmes le 7 novembre, comblé des bontés de l'évêque, l'heure était venue de veiller aux derniers aménagements de *Sainte-Cécile la petite*. Dans l'après-midi du 16 novembre, avant les premières vêpres de sainte Gertrude, il réunit les aspirantes, donna à chacune son nom de religion, fixa l'ordre des journées monastiques et la distribution du travail. Les *Déclarations* étaient toutes condensées dans le règlement de ces premiers jours. « J'ai donné le nom de Gertrude à Mlle de Ruffo, dit dom Guéranger dans ses notes, le nom de Scholas-tique à Mlle Meiffren, en confirmant celui de Cécile à Mlle Bruyère et celui d'Agnès à Mlle Bouly. J'ai ensuite établi supérieure sœur Cécile Bruyère à la satisfaction des autres. » Cette dernière expression laisse supposer que la supérieure élue ne partageait pas la satisfaction de ses sœurs et qu'elle éprouva quelque surprise. Sœur Cécile avait vingt et un ans. La maison constituée, on chanta les premières vêpres de sainte Gertrude. La prière liturgique commencée alors ne s'est plus interrompue depuis quarante ans.

L'épreuve qui est la rançon de tout bien arriva presque aussitôt après sous une forme qui aurait pu tout déconcerter. Vers la fin de ce même mois de novembre, un jeune homme de Laval venu à Solesmes tomba malade au cours de sa retraite. Les symptômes dénoncèrent bientôt un cas de petite vérole. L'admirable dévouement de l'infirmier, dom Armand Michelot, le tira d'affaire; dix jours après, il put retourner à Laval en pleine et franche convalescence. Mais le 8 décembre, l'infirmier lui-même s'alita; le mal se déclara avec une malignité extrême. Ne pouvant suivre les exercices de la retraite prêchée alors par le père abbé, le malade obtint, pour demeurer d'esprit uni à ses frères et dans l'espoir de renouveler ses vœux, que les conférences lui fussent résumées. Mais le mal empira soudain, et la situation devint si grave que le père abbé lui donna aussitôt l'extrême-onction; un quart d'heure après, il rendit son âme à Dieu. Il avait payé de sa vie sa charité.

Le lendemain, en présidant à la rénovation des vœux de tous ses moines, l'abbé de Solesmes recueillit pour eux tous le grave enseignement contenu dans cette mort si rapide et si sainte. Le jour même il fut à son tour saisi d'un grand malaise. La maladie ne pouvait se présenter à un moment plus inopportun : la petite communauté de Sainte-Cécile réunie depuis quelques jours avait grand besoin d'appui; de Marseille les nouvelles les plus alarmantes représentaient comme peu viable le prieuré à peine fondé. Le P. Michelot était précisément l'un de ceux que dom Guéranger destinait à Sainte-Madeleine; on avait calculé sans

la mort. Le malaise éprouvé par l'abbé de Solesmes parut d'abord s'éloigner. L'évêque de Poitiers écrivait :

Mon cher père, est-ce que vous n'allez pas enfin nous venir? Pourquoi pas à notre Saint-Hilaire? Elle tombe le dimanche 13. Dans ce cas, l'office du matin est à Saint-Hilaire et celui du soir à la cathédrale. Vous nous ferez le pontifical à neuf heures à Saint-Hilaire, à moins que le nonce ne vienne, ce qu'il désire, mais ce qu'il ne pourra préciser que quelques jours d'avance. En toute hypothèse, soyez ici le 12. On a tant à se dire! Mille tendres respects (1).

Mais déjà le temps n'était plus aux projets. Le père prieur, dom Charles Couturier, dont la santé robuste n'avait jamais connu la maladie ni la fatigue, fut saisi d'une fièvre ardente : c'était un nouveau cas de petite vérole. On était arrivé aux fêtes de Noël. Dom Guéranger prit sur lui malgré sa faiblesse d'être debout quand même. Il le fallait bien : le prieur et l'abbé ne pouvaient se dérober à la fois; mais bientôt, vaincu à son tour par le mal, il fut contraint de s'aliter, saisi d'une fièvre violente mêlée de délire. Il y eut quelques jours d'anxiété terrible et d'une prière ardente que Dieu exauça. Dès le 6 janvier, la convalescence commença. Le 15, jour de saint Maur, il put dire la sainte messe et vint dans l'après-midi rassurer l'âme ébranlée des moniales qui avaient cru un instant ne plus le revoir. Elles venaient d'apprendre, au prix d'une redoutable expérience, qu'il ne faut s'appuyer que sur Dieu. Le père prieur, plus jeune, plus robuste et autant qu'il semblait moins profondément atteint, ne recouvra ses forces qu'avec plus de lenteur.

Mgr Pie revenait à la charge. Evincé pour la Saint-Hilaire et obligé par ses devoirs épiscopaux de s'absenter jusqu'au 12 mars, il sollicitait le père abbé de venir fêter sa guérison en Poitou et d'y célébrer le 21 mars la fête de saint Benoît (2). Célébrer la fête de saint Benoît hors de son abbaye avait pour lui peu de charme; il promit d'arriver à Poitiers le 22 mars.

Il n'est pas difficile de pressentir ce que devaient être les entretiens des deux serviteurs de Dieu, ni les questions qu'ils voulaient traiter ensemble. Les troupes françaises avaient été retirées de Rome le 11 décembre 1866 avant le jour. Pie IX venait d'inviter tous les évêques du monde chrétien à se rendre auprès de lui dans le courant de juin 1867 pour y assister à la béatification de vingt-quatre serviteurs de Dieu et prendre part aux solennités du dix-huitième centenaire des apôtres. Les évêques réapprenaient le chemin de Rome. Il était aisé de pressentir que si 1867 ne devait pas voir le concile, l'idée du moins était dans l'air, surtout dans la résolution du souverain pontife : la réunion projetée

(1) Lettre du 27 décembre 1866.

(2) Lettre du 12 février 1867.

en serait une préparation. Un instant même, l'abbé de Solesmes se demanda si, dans l'intérêt de la maison bénédictine qui venait de naître près de lui et recueillait déjà des vocations nouvelles, il n'y aurait pas lieu de prendre à tout prix le chemin de Rome. L'appui de Mgr Fillion, l'autorité dont jouissait à Rome la princesse Catherine de Hohenzollern ne lui faisaient-ils pas une loi de solliciter l'érection canonique de Sainte-Cécile, dont les murailles n'existaient pas encore mais dont les pierres vivantes étaient réunies déjà? Les instances du cardinal Pitra, les gracieuses invitations de Pie IX l'y inclinaient; la fatigue l'en détourna et peut-être aussi le pressentiment qu'à Rome au milieu de l'affluence des évêques les affaires chômeraient nécessairement.

Du moins le voyage à Poitiers se fit comme il avait été prévu. Le dimanche 24 mars eut lieu la dédicace des trois autels de l'église abbatiale de Ligugé. L'évêque de Poitiers dédia l'autel majeur, l'abbé de Solesmes l'autel de la sainte Vierge, l'abbé de Ligugé l'autel de saint Savin, moine de Ligugé avant d'aller dans le pays des Pyrénées où il a laissé des traces de son nom. Lorsque l'abbé de Solesmes revint en son abbaye, il y trouva une lettre du chevalier de Rossi, datée de Paris, du premier jour de l'exposition universelle, 1<sup>er</sup> avril. Elle lui témoignait le chagrin qu'éprouvait de Rossi d'être si près de Solesmes et de ne pouvoir s'y rendre, retenu qu'il était à Paris par le plan de la catacombe accueilli par le jury de l'exposition, et rappelé aussitôt après à Rome pour l'impression de son deuxième volume de la *Roma sotterranea*. Dom Guéranger n'hésita pas : il avertit son ami (1), s'échappa de Solesmes, arriva le soir à Paris, donna la soirée au chevalier de Rossi et à son frère Michele, le lendemain matin à une visite à l'exposition, et revint aussitôt. Du moins, les deux amis eurent le loisir de quelques heures de conversation. C'est en cette rencontre que dom Guéranger, devant les indications qui lui furent fournies, renonça définitivement à la date chronologique du martyr de sainte Cécile telle qu'il l'avait toujours admise sur la foi des actes, pour se ranger enfin à l'opinion du chevalier de Rossi et la placer sous Marc-Aurèle.

Aller à Paris, fournir en deux jours cent vingt lieues pour s'entretenir avec un ami, ce n'était rien; mais dom Guéranger reculait devant le voyage de Rome. « Ma santé est meilleure, écrivait-il au cardinal Pitra, mais le médecin me trouve encore trop faible, et j'ai trop de propension aux fièvres romaines pour oser affronter le climat de la ville sainte dans les mois de mai et juin (2). » D'ailleurs, outre la constante sollicitude qu'il témoignait au petit monastère de Sainte-Cécile, des questions lui étaient déférées qui intéressaient la vie religieuse et auxquelles il donnait toute son attention. C'en était une, et non des moins

(1) Lettre du 5 avril 1867.

(2) Lettre du 10 avril 1867.

dres, celle concernant la liturgie cistercienne alors très menacée devant les congrégations romaines. Cîteaux avait gardé son antique liturgie, bénéficiant d'une possession immémoriale qui lui donnait le droit de se réclamer du privilège accordé par saint Pie V aux liturgies bi-centennaires; mais dans le dessein de se rapprocher du rit romain, un des généraux de l'ordre, Claude Vaussin, avait autrefois introduit dans la prière cistercienne quelques modifications de détail qui, par une interprétation à notre sens trop matérielle des dispositions pontificales, étaient considérées comme ayant interrompu la possession et retiré aux cisterciens le privilège de saint Pie V. En vain faisait-on observer que le dessein avait été de se rapprocher de la liturgie romaine et que cette déférence toute filiale ne pouvait être déceimment châtiée par le retrait de privilège; en vain rappelait-on qu'Alexandre VII et Clément IX avaient l'un et l'autre approuvé ces modifications de détail, partant qu'il n'y avait rien de commun entre ces changements consacrés par l'autorité pontificale et les innovations gallicanes autrefois dénoncées: le vent était contraire à la liturgie cistercienne, et il semblait qu'elle dût, sous un grand effort d'unification et de nivellement, succomber à jamais.

L'abbé de Solesmes le regrettait. Il s'intéressait vivement à ce bréviaire vénérable, fondé sur la règle de saint Benoît et que l'ordre bénédictin aurait dû peut-être garder avec plus de soin; il le sentait menacé par l'exagération du mouvement déterminé par lui. A Rome même, on se persuadait que le but de dom Guéranger avait été de faire passer sur toutes les liturgies particulières l'inflexible niveau de l'uniformité matérielle, et Mgr Bartolini avait peine à croire que l'abbé de Solesmes pût être favorable à la liturgie de Cîteaux. Il avait si fortement proclamé la règle : comment aurait-il pu solliciter une exception? Dom Guéranger lui écrivait pourtant afin de l'assurer des vœux qu'il formait pour le bréviaire de Cîteaux; et son autorité eut un tel poids à Rome que les cisterciens reprirent un peu d'espoir. L'abbé d'Aiguebelle, dom Marie-Gabriel, obtint qu'il intervint non pas seulement par une lettre mais par un mémoire en forme qui, au témoignage de dom Marie-Gabriel lui-même, sauva le bréviaire menacé. La question ne fut pas décidée sur l'heure. Dans une cause de cette nature que l'auteur des *Analecta* avait intempestivement soulevée et grandement obscurcie, Rome procéda avec sa maturité et sa lenteur ordinaires; la sentence définitive ne fut rendue que le 8 décembre 1868. A cette date la congrégation des Rites prononça la légitimité du bréviaire et du missel de Cîteaux; le décret fut confirmé par le souverain pontife en date du 7 février 1871. L'autorité que l'abbé de Solesmes s'était acquise par les *Institutions liturgiques* et par la révolution dont son livre avait été le puissant levier lui valut nombre d'autres consultations que l'histoire ne saurait relever.

En 1867, après sept ans de silence forcé, le journal *l'Univers* se releva. Le premier numéro porta la date du 16 avril. Du Lac et Louis Veuillot réclamèrent la collaboration de dom Guéranger. L'heure était solennelle. Les esprits étaient émus diversement par l'invitation adressée aux évêques de se réunir à Rome en juin pour les fêtes de la canonisation. Des voix s'élevèrent de nouveau pour demander si les libertés gallicanes n'étaient pas violées par ces départs épiscopaux que n'avait pas autorisés le pouvoir civil. On savait que Pie IX songeait à un concile œcuménique; on pressentait, — et c'était chose facile, — les décisions du concile futur. De France et d'Allemagne, des évêques, que l'opposition devait voir un jour réunis dans une même pensée, se donnaient la main pour conjurer le péril qui menaçait leurs doctrines. Les lettres épiscopales d'un certain parti étaient très visiblement émues de cette réunion : elles se demandaient avec inquiétude ce qui pourrait sortir d'un concile improvisé; elles supputaient avec effroi les décisions hâtives acclamées par l'enthousiasme du grand nombre, sans que ce parlement épiscopal eût le loisir de les soumettre à une enquête suffisante. L'infaillibilité du pape avait-elle besoin d'être définie? N'était-il pas infiniment plus opportun de promouvoir l'esprit surnaturel dans tous les rangs de la hiérarchie catholique? Puisqu'on voulait un concile, puisqu'il n'était pas possible de le retarder jusqu'après la mort de Pie IX, du moins n'était-il pas infiniment sage d'écarter toutes les questions irritantes et non mûries encore par un assez large examen?

« Il y a du siroco dans les esprits autant que dans l'air », écrivait de Rome Mgr Fillion (1). Les intrigues furent nouées; elles n'empêchèrent pas l'adresse présentée au souverain pontife de reproduire l'hommage rendu par le concile de Florence au chef de l'Eglise, au vicaire du Christ, au pasteur et au docteur de tous les chrétiens, à celui en un mot qui, dans le bienheureux Pierre dont il est le successeur, a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ le plein pouvoir de paître, de guider et de gouverner l'Eglise universelle. Toutefois l'effort tenté dès avant le concile pour en limiter d'avance tout le programme fut tel que l'évêque de Poitiers le dénonça à son clergé diocésain dans de graves paroles :

J'ai parlé tout à l'heure, disait-il dans ses entretiens synodaux de 1867, de manœuvres stériles, de calculs impuissants; je n'ai pas nié l'existence de ces calculs et de ces manœuvres. Or ceux-là qui croient s'être essayés avec succès en ce genre dans notre dernière assemblée ne semblent-ils pas déjà vouloir dominer le concile de toute la hauteur de leur importance personnelle? N'avons-nous rien à redouter, n'aurons-nous rien à souffrir des collusions de la fausse liberté avec l'ingérence césarienne et l'intrigue politique? Quoi qu'il en soit, les principes immuables de la vérité ne s'assujétiront point aux caprices de

(1) Lettre à D. Guéranger, 23 juin 1867.

ce qu'on appelle les idées modernes... Le petit nombre d'hommes d'église qui, après s'être ralliés soit par conviction soit par tactique ou par faiblesse aux fausses idées de notre époque et après y avoir rallié diverses catégories d'esprits honnêtes, se flattent d'exercer bientôt leur empire dans une sphère agrandie par le moyen du concile, ne tarderont pas à s'apercevoir que la hiérarchie catholique, nourrie des traditions du passé et assistée d'en haut, n'est pas maniable comme les académies et les salons (1).

Ce haut et fier langage ne devait rien arrêter sans doute et l'intrigue ourdie depuis longtemps suivrait son cours; mais la dénoncer ainsi, c'était la déjouer déjà.

A son retour Mgr Fillion s'empressa de venir à Solesmes livrer à dom Guéranger le secret de tout ce qui s'était passé à Rome et aussi témoigner sa bienveillance paternelle à ce petit monastère de moniales qui de plus en plus devenait l'œuvre commune de l'évêque et de l'abbé. Il avait été décidé que la vêtue des premières postulantes aurait lieu le 14 août en la veille de l'Assomption de Notre-Dame, ce qui n'entraînait aucune difficulté; mais il avait été résolu en même temps qu'au jour de leur vêtue et pour leur vêtue les novices diraient adieu à *Sainte-Cécile la petite* et prendraient possession de leur maison définitive. En vain l'architecte déclarait-il que le monastère n'ayant encore que la moitié de ses portes et de ses fenêtres, les cloisons des cellules étant inachevées, le chapitre qui devait provisoirement servir d'église étant incomplet, les corridors non carrelés, l'escalier sans rampe, le réfectoire et la cuisine non déblayés, entrer en possession était dangereux et impossible; une volonté plus puissante que les obstacles et les éléments eux-mêmes courba toute résistance. Le 14 août, dans le monastère inachevé, les sept postulantes, cinq de chœur et deux converses, reçurent le voile blanc des mains du père abbé. L'année du noviciat régulier commençait.

Ce fut pour dom Guéranger un jour de vrai triomphe. Au lendemain, les travaux interrompus par la double solennité de la vêtue puis de l'Assomption reprirent de plus belle, côte à côte avec la régularité des devoirs monastiques. Peu à peu les progrès de l'œuvre matérielle permirent l'établissement de la clôture et assurèrent à la maison nouvelle ces conditions de retraite, de silence et de recueillement, garants indispensables de la dignité religieuse. Absent de corps, Mgr Fillion témoignait à l'abbé de Solesmes combien son cœur avait été attentif à la cérémonie du 14 août :

J'étais en esprit à Sainte-Cécile, suivant toute la cérémonie, partageant le bonheur des heureuses fiancées de Jésus-Christ, partageant aussi le vôtre. Bien

(1) *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VI, p. 100-101.

des fois depuis, au milieu des préoccupations et des peines qu'une retraite pastorale mêle toujours à ses consolations, ma pensée s'est retournée vers cette sainte colline d'où nous viendra le secours et où, dans la nouveauté et la ferveur de leur consécration, de saintes âmes font monter pour nous leurs prières vers le ciel. Les générations de vierges se succéderont sans interruption dans cette bienheureuse solitude qui sera comme un petit coin du paradis, selon l'expression de sainte Thérèse (1).

L'affluence des hôtes, le partage de sa sollicitude entre ses deux monastères laissaient à dom Guéranger peu de loisir pour rédiger des articles de journal. Du Lac lui écrivait : « Veullot qui vous aime toujours tendrement me charge de vous en assurer. Il serait bien heureux si vous pouviez nous envoyer quelque chose pour *l'Univers* (2). » L'abbé de Solesmes n'envoya rien; ce fut Louis Veullot qui vint. Nouvelle déception pour lui! En 1865, il avait éprouvé déjà un peu de chagrin que Solesmes qui jusqu'alors n'avait pas changé se fût accru d'un chœur nouveau et eût modifié ainsi l'aspect de l'ancienne église priorale, si harmonieuse, si discrète, si recueillie; en 1867, c'est le père abbé qui avait changé.

Il y a ici près, écrivait-il à sa sœur, un couvent de treize bénédictines qui a surgi de terre, à portée de fusil de l'abbaye, et qui est fort beau. Il en raffole, il n'en bouge plus, et la maison s'appelle Sainte-Cécile. On y parle latin, on y fait de la théologie, et cela va merveilleusement; mais *l'Année liturgique* est au rancart et se terminera toute seule si elle peut, à moins qu'elle ne paraisse nécessaire à Sainte-Cécile, et alors ça ira grand train (3).

Çà et là et dans des lignes que nous ne rapportons pas, le grand journaliste en prend à son aise avec l'exactitude historique; ses renseignements semblent venir de troisième ou de quatrième main. Le P. Laurent Shepherd, qui de tout ce qui se créait à Solesmes comptait bien faire profiter sa chère maison de Stanbrook, jugeait autrement la fondation nouvelle et interrompait la traduction anglaise de *l'Année liturgique* pour faire son pèlerinage annuel, cette année plus empressé et plus attentif que jamais.

L'abbé de Solesmes s'arracha pourtant à ses chers devoirs pour se rendre à une invitation de Mme de Lamoricière, conçue en termes tels qu'il ne put se dérober. Mme de Lamoricière, apparentée à la famille de Mérode, rappelait à dom Guéranger la reconnaissance et la vénération que lui avaient vouées plusieurs des membres de cette famille. Mgr de Mérode devait venir vers la Saint-Michel consacrer une église près du Chillou.

(1) Lettre du 23 août 1867.

(2) Lettre du 31 août 1867.

(3) *Correspondance de Louis Veullot*, t. II. — *Lettres à sa sœur*, t. I<sup>er</sup>, p. 471.

Je sais, disait la digne veuve du général, que rien ne lui sera plus cher que de vous revoir. Veuillez donc me faire l'honneur d'accepter l'hospitalité que je vous offre et vous comblerez mes désirs. Hélas! celui qui vous eût reçu avec tant de bonheur n'est plus là pour vous accueillir; mais du haut du ciel il vous bénira de l'honneur que vous ferez à sa veuve et à ses filles (1).

Dom Guéranger déféra à une telle prière. Il se rencontra avec Mgr Angebault et M. de Falloux, M. l'abbé Sauvé chanoine de Laval, et M. l'abbé Richard grand vicaire de Nantes. Au dîner, M. de Falloux eut un mot très aimable pour louer la science du révérendissime abbé de Solesmes, « le restaurateur des institutions monastiques et des études liturgiques dans notre pays de France ».

Dès le lendemain, dom Guéranger regagnait son abbaye; Mgr de Mérode y vint avec lui. L'ancien ministre des armes du gouvernement pontifical, beau-frère du comte de Montalembert, arriva à Solesmes très précisément le jour où se lisait au réfectoire la charte latine de la fondation des messes pour la famille de Montalembert. Ce n'est pas la seule fois qu'advint pareille coïncidence; elle se reproduisit un autre jour encore, nous nous en souvenons, mais trente ans plus tard, en faveur de Mme de Montalembert. De la charte qu'il avait entendue avec une surprise mêlée d'émotion, Mgr de Mérode voulut prendre une copie qu'il se proposait de mettre sous les yeux du comte de Montalembert.

De ses entretiens avec Mgr de Mérode, l'abbé de Solesmes avait appris l'état des choses en Italie. Ce qui restait de l'Etat pontifical était visité par le choléra et menacé par les bandes garibaldiennes, que le gouvernement de Florence désavouait en paroles seulement. La connivence de la monarchie de Savoie avec la révolution était désormais notoire; après Turin, Florence n'était qu'une étape vers Rome. La bravoure des soldats pontificaux à Mentana avait mis en fuite les bandes garibaldiennes. Les troupes régulières italiennes qui avaient occupé déjà divers points de la frontière pontificale s'étaient repliées. M. Rouher, du haut de la tribune, au nom du gouvernement français, au milieu des applaudissements de tout le corps législatif, avait signifié que *jamais* la France ne permettrait à l'Italie de s'emparer de Rome et du territoire encore soumis au saint-siège; mais ce n'étaient que paroles, et malgré le grand nombre de ceux qui croyaient à la réalité d'une promesse donnée au nom de la France, la révolution présentait que ce n'était que partie remise.

Avant que se terminât l'année, le prieur de Saint-Martin de Beuron et la princesse Catherine de Hohenzollern voulurent voir de leurs yeux le monastère de Sainte-Cécile. Tous deux arrivèrent dès le 6 novembre, et pendant que la princesse partageait son temps entre Saint-Pierre et

(1) Lettre du 23 septembre 1867.

Sainte-Cécile, dom Maur Wolter reprit avec dom Guéranger les longues conférences d'autrefois. Il célébra la messe conventuelle et présida tout l'office le jour de saint Martin. La fête de sainte Gertrude rappelait le premier commencement de vie monastique, inauguré l'année précédente à Sainte-Cécile la petite : dom Guéranger célébra la sainte messe, les futures moniales la chantèrent avec lui pour la première fois. La pieuse Altesse éprouva une tentation très vive : longtemps elle avait nourri le désir de la vie monastique, et de la voir réalisée ainsi dans ce Solesmes tant aimé lui suggéra d'y réclamer pour elle-même une petite place. Dom Maur Wolter parvint à l'en détourner. Outre que son nom et son influence étaient grandement utiles au monastère de Beuron, son peu de santé, son âge avancé déjà, les difficultés inhérentes à un si tardif changement de vie plaidaient fortement pour une solution négative; elle s'inclina non sans regret. Les deux pèlerins s'en retournèrent vers Saint-Martin de Beuron, heureux de ce qu'ils avaient vu, remplis de gratitude pour les conseils si saints et si sages qu'ils avaient reçus de dom Guéranger.

Comme si la fondation de Sainte-Cécile en eût été le signal, les maisons bénédictines anciennes et nouvelles se tournaient à l'envi vers Solesmes. Dom Zelli, le nouvel abbé de Saint-Paul, nourri depuis l'âge de dix ans dans le monastère, écrivait à celui en qui il saluait un ancien profès de Saint-Paul :

Je suis trop persuadé de la bonté et de la charité du père abbé de Solesmes pour craindre d'être oublié de lui. Son cœur, je le sais, est fait sur le modèle de celui de saint Benoît. Ah! si vraiment je pouvais avoir le bonheur d'embrasser Votre Paternité à Rome, que de lumières je pourrais acquérir pour mieux accomplir mon devoir! La maison paternelle de Saint-Paul vous est ouverte. Un de vos fils siège dans le sénat de l'Eglise. Ici tous vous aiment et ceux-là mêmes qui ne vous connaissent pas en personne vous révèrent également (1).

L'abbesse de Verneuil, Mme de Saint-Augustin, entrait en relations avec Solesmes; le prieuré de Sainte-Marie des Anges, à Princethorpe en Angleterre, s'adressait à dom Guéranger pour relever la solennité de l'office divin. D'Allemagne et d'Italie, d'Angleterre et d'Espagne, les œuvres catholiques, les œuvres bénédictines surtout réclamaient ses conseils ou demandaient son appui. Il n'avait rien cherché que le silence et le labeur de son cloître; et, à sa grande surprise, Dieu accroissait de jour en jour l'étendue de son apostolat.

Il n'était pas de solennité monastique qui ne réclamât sa présence et souvent aussi sa parole. Quel que fût l'amour professé par l'abbé de Solesmes pour la stabilité, il ne lui fut pas possible de se dérober toujours.

(1) Lettre du 29 décembre 1867.

Les instances aimables de l'archevêque de Rennes, Mgr Brossais Saint-Marc, le déterminèrent en particulier à ouvrir et à clôturer les fêtes qui signalèrent à Redon le rétablissement du culte public de saint Convoion, l'abbé de Saint-Sauveur. Après trente ans d'épiscopat, l'évêque d'Autun, désireux de terminer sa vie dans la prière, lui confiait son rêve d'avenir et lui demandait l'abri du cloître pour se préparer à l'éternité.

Ce n'était là qu'un témoignage isolé de la faveur qui revenait à l'institution monastique; d'autres indices étaient plus expressifs encore. Le concile de la province de Bordeaux se tint à Poitiers; l'inspiration de Mgr Pie y fut décisive. Même en faisant très large la part d'influence qui lui revient dans la rédaction des décrets, n'était-ce pas un signe de temps nouveaux et un témoignage éclatant de la reconnaissance de l'Eglise, à trente ans seulement des conflits qui avaient déchiré les premiers jours de l'abbaye de Solesmes, que le concile provincial, non content d'affirmer que les droits des religieux n'ont rien absolument qui puisse gêner l'action épiscopale, qu'ils se rattachent à la primauté du saint-siège dont ils sont une émanation, se réjouît de voir reflourir en France l'état religieux et de publier son décret dans l'église abbatiale de Ligugé où s'était tenue une des dernières sessions?

Le cardinal Pitra était moins rassuré. Les intrigues qu'il avait en 1867 vues de trop près lui faisaient presque redouter la tenue du concile œcuménique qui se préparait. Dans d'autres pays que la France, les avis étaient moins favorables aux religieux; il était à craindre que, défaits dans des escarmouches de détail, les préjugés du gallicanisme et du joséphisme ne s'efforçassent de reconquérir leurs avantages dans la grande assemblée. Nous verrons dans la suite par quel procédé l'ordre de Saint-Benoît s'appliqua à conjurer l'orage.

Le voyage de Marseille en février 1868, la retraite qu'il donna aux moines, puis, sa santé ayant faibli de nouveau, la lenteur forcée de son retour ne laissèrent pas à dom Guéranger le loisir de répondre aussitôt qu'il l'aurait voulu aux inquiétudes du cardinal. Diverses régions avaient réclaté contre l'extension des droits monastiques et contre l'exemption en particulier. Ces protestations contre une discipline de douze siècles ne naissaient pas seulement de l'ignorance des motifs profonds de cette discipline, non plus que de l'impatience naturelle aux pouvoirs même ecclésiastiques de rencontrer en face d'eux des limites; souvent aussi, pourquoi ne pas le reconnaître? les contestations étaient provoquées par l'âpreté à maintenir des privilèges, d'origine assurément très vénérable mais dont la survivance était devenue simplement matérielle, depuis qu'ils n'étaient plus justifiés par la continuité des services rendus, par l'observance, la sainteté et l'édification qui les avaient primitivement obtenus. L'anxiété du cardinal s'augmentait encore de cette considération que ces causes, lorsqu'elles reçoivent une solution, sont

réglées par une disposition législative générale, universelle, stipulant pour tous des conditions uniformes, sans acception de nationalités ni de personnes. Le remaniement de la discipline monastique, telle que l'avaient lentement construite au sein de l'Eglise les siècles et les saints, par des mains plus accoutumées à compulser des textes de droit qu'à traiter avec mesure un organisme vivant dont il est si facile de déconcerter tout le jeu par une intervention fâcheuse, en un mot la prétention à corriger, pour l'améliorer, l'œuvre des saints, lui semblait constituer un péril.

Cette préoccupation n'avait guère perdu de son intensité chez le cardinal par ce fait qu'avant l'indiction du concile on avait adressé aux généraux d'ordres un programme de questions relatives à l'observance en général et aux vœux d'obéissance et de pauvreté. Il en était venu à cet état d'esprit où l'on est anxieux de toutes choses, de celles qu'on sait parce qu'elles ont un côté inquiétant, de celles qu'on ignore parce qu'on les suppose s'abritant du voile de la discrétion. Dom Guéranger était attentif, mais somme toute beaucoup moins inquiet; il pressentait que l'œuvre du concile serait avant tout dogmatique et ordonnée dans le même sens que l'encyclique *Quanta cura*.

Le comte d'Haussonville venait de faire paraître son grand ouvrage : *L'Eglise romaine et le premier Empire* (1). Malgré le peu d'empressement qu'avait mis le gouvernement impérial à ouvrir à un adversaire politique les archives secrètes du premier Empire, le livre n'en était pas moins d'une très large et très sûre information. La correspondance de Napoléon avait été étudiée avec grand soin, le livre écrit avec un rare talent : l'intérêt ne languissait pas un instant au cours de ces cinq volumes où passaient, sous les yeux du lecteur attentif, tant d'événements dont les conséquences pesaient encore sur la société, tant d'hommes d'Etat et d'Eglise qui reparaissaient à la vie réelle, tant de négociations dont les phases diverses étaient exposées dans une claire lumière. Il régnait sur tout le récit l'accent d'une haute et sereine impartialité : l'historien avait parlé de Rome et de Pie VII avec respect; et si le personnage de Napoléon était peu flatté, le luxe des preuves, le témoignage des documents les plus irrécusables mettaient à l'abri de tout soupçon la probité de M. d'Haussonville. Parfois il semblait qu'il se fût complu à défendre contre des imputations odieuses la mémoire de l'impérial persécuteur; mais le souci même de cette loyauté historique ne manquait pas d'une habileté cruelle et le soin jaloux d'écarter de Napoléon les accusations imméritées n'avait, sinon pour dessein, du moins pour résultat que d'assurer plus d'autorité aux charges trop réelles que la correspondance de l'empereur faisait peser sur lui.

(1) *L'Eglise romaine et le premier Empire* (1800-1814). avec notes. correspondances diplomatiques et pièces justificatives entièrement inédites, 5 vol. in-8°.

Dom Guéranger au milieu de ses travaux eût négligé une œuvre peu sérieuse; il ne crut pas pouvoir taire les réserves expresses que lui suggéraient l'introduction et les deux premiers volumes de M. d'Haussonville. Elles portaient sur des assertions historiques d'une justice contestable, inspirées à l'historien peut-être à son insu par le peu de sympathie qu'il éprouvait pour le pouvoir impérial et pour les œuvres dont il était obligé de lui faire honneur : le rétablissement du culte catholique en France et le concordat; elles portaient bien plus encore sur une grave question de principe que le comte d'Haussonville avait tranchée au gré de ses théories libérales.

Le pouvoir politique et le pouvoir religieux coexistent de fait au sein de l'humanité. Ils s'exercent sur la même matière; individus, familles, sociétés leur appartiennent simultanément encore que non au même titre ni en vue des mêmes fins. Mais ces diversités ne peuvent faire que les deux pouvoirs ne se rencontrent et ne se coudoient à chaque heure dans l'exercice de leur action. De là naissent des problèmes de frottement et de contact. Lorsque les deux pouvoirs sont réunis en une même main, lorsque l'empereur est tout à la fois détenteur du pouvoir politique et du pouvoir religieux, César et grand prêtre, comme dans la Rome ancienne, cette concentration écarte jusqu'aux chances de rencontres hostiles. Le conflit ne saurait exister que dans les sphères inférieures; dès qu'il remonte au pouvoir premier, il s'évanouit de lui-même, et ce que le prince ordonne a force de loi pour les deux directions qui émanent de lui. Il en est de même quand les questions religieuses ressortissent finalement à un tribunal qui dirime au nom du pouvoir civil, le conseil du roi ou le saint-synode; mais là où subsiste encore la distinction des pouvoirs conquise par le sang du calvaire et par le sang des martyrs, l'autorité religieuse personnifiée dans l'Eglise, l'autorité politique concentrée dans l'Etat demeurent en face l'une de l'autre dans leur irréductible dualité, agissant et prescrivant chacune pour leurs fins respectives.

Il est facile à priori de reconnaître à quels systèmes définis de relations aboutira nécessairement cette dualité persistante de deux grands organismes vivants, s'exerçant sur les mêmes individus et les mêmes sociétés : — confiance de part et d'autre, entente cordiale en vue d'une action commune et parfois, dans le dessein de maintenir cette entente, fixation lorsqu'il y a lieu, par voie de concordats, des conditions et des droits réciproquement consentis; — ou bien la neutralité, l'ignorance mutuelle affectée, l'Eglise libre dans l'Etat libre, la méconnaissance voulue de relations qui sont données dans le fait; enfin et comme corollaire fatal de ce dernier système, l'inimitié et la persécution, le jour toujours prochain où celui qui détient la force s'impatiente d'une limite et s'irrite d'une autorité toute morale qui le juge ou lui résiste au nom de la conscience.

Entente positive ou ignorance mutuelle, tels sont les deux termes entre lesquels oscillent les relations de l'Eglise et de l'Etat. Or de ces deux systèmes, soit tempérament, soit éducation, soit influence du milieu politique auquel il appartenait, c'était au second que s'était rangé délibérément l'auteur de *l'Eglise romaine et le premier Empire*. A l'exemple de Montalembert, il voyait dans la formule de *l'Eglise libre dans l'Etat libre* la charte des relations nouvelles entre l'Eglise et l'Etat; le système concordataire lui semblait définitivement jugé. Selon lui la dignité du pouvoir religieux courait un grand péril dans un consortium étroit avec l'autorité politique si prompte à l'oppression; ce lui était une inquiétude et un chagrin que l'Eglise consentît à aliéner une part de son indépendance, en échange de l'aumône matérielle qui lui était assurée par le budget des cultes. Ses préférences, au lieu de s'orner simplement de variations éloquents sur le thème de la liberté, semblaient s'appuyer des enseignements de l'histoire politique et s'offrir au lecteur comme le fruit d'une longue enquête sur vingt années où tous les problèmes avaient été agités, discutés, résolus ou tranchés violemment. Elles formaient dès lors la moralité historique à recueillir du drame qui n'avait commencé avec les négociations léonines du concordat que pour mettre aux prises, dans un lamentable duel, les deux signataires devenus, en vertu même de leur œuvre commune, irréconciliables ennemis.

Il est vrai que M. d'Haussonville s'était défendu de traiter doctrinalement ces matières; mais il reconnaissait qu'elles préoccupent théoriquement beaucoup d'esprits et, tout en protestant, comme autrefois M. de Broglie, n'avoir aucune compétence théologique, il n'en apportait pas moins à la thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat tout l'effort de son habileté, tout l'appui de sa large information. L'abbé de Solesmes avait la singulière fortune de retrouver en face de lui, au lieu du naturalisme historique qu'il avait antérieurement démasqué, le naturalisme politique pour qui l'idéal de la société actuelle est de marcher à ses destinées sous le seul joug de la liberté, comme si le calvaire n'avait rien amené dans le monde, comme si le Christ n'était pas de droit le roi des nations, comme si Dieu et l'Eglise n'existaient pas! Il ne faillit pas à sa tâche et, en rendant un hommage mérité au talent de l'écrivain, à l'intérêt et à la clarté de son récit, à la valeur des sources auxquelles il avait puisé, il signala avec une ferme courtoisie le danger d'une doctrine en désaccord avec l'enseignement catholique et le sens chrétien.

Les sophismes ordinaires de l'école libérale ne trouvèrent pas grâce devant lui. Après avoir préconisé le système américain comme l'expression supérieure et définitive des relations entre l'Eglise et l'Etat, le comte d'Haussonville faisait remarquer non sans habileté qu'il y avait des conditions préalables à l'importation, dans notre société européenne,

du système de la séparation. « Il tombe sous le sens, disait-il, qu'il ne saurait être appliqué au sein des pays où de sévères entraves sont mises par les lois à la liberté de la parole et de la presse, au droit de réunion et d'association (1). » C'était souder ensemble à double fin une thèse religieuse et une thèse politique.

Si je comprends bien ce qu'a voulu dire M. d'Haussonville, reprenait dom Guéranger, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est une des conséquences de la liberté de la presse et généralement des franchises vers lesquelles tendent aujourd'hui les diverses sociétés dans leurs rapports avec leurs gouvernements. J'avoue ingénument que je n'ai pu encore découvrir la relation qui peut exister entre la liberté de la presse et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La constitution politique d'une nation est un fait et l'existence de l'Eglise en est un autre. Qu'un gouvernement soit purement monarchique, qu'il soit constitutionnel, qu'il soit républicain, cette diversité dans la forme n'implique en aucune façon soit l'union soit le divorce avec l'Eglise. Toute la question consiste à savoir si le catholicisme existe au sein de la nation. Dans le cas de l'affirmative, l'Eglise aspire à contracter des rapports avec l'Etat dans le but d'aider au salut des âmes qui est sa fin. Elle n'a point à se préoccuper des formes politiques qui ont prévalu dans le pays; mais comme elle n'est pas seulement une société d'âmes et comme elle a son existence extérieure, il est nécessaire qu'elle soit, comme société, en rapport avec l'Etat. Mettre l'abolition des concordats sur la même ligne que les franchises qu'une nation peut conquérir sur le pouvoir qui la régit, c'est une étrange aberration. Quels que soient les développements, les progrès dont la constitution politique d'un Etat vient à s'enrichir, la société religieuse n'en demeure pas moins existante dans son sein et n'en a pas moins droit à son degré de liberté et d'action. Les changements politiques ne peuvent rien enlever à sa situation qui est un fait. La puissance morale et la valeur numérique ont droit, ce semble, à être prises en considération, quand bien même il s'agirait d'un Etat qui n'aurait pas l'orthodoxie pour premier article de sa constitution (2).

Louis Veillot exultait.

Voilà ce qui s'appelle discerner, discuter, juger. J'éprouve une joie profonde à lire cet enseignement si net, si fort, si calme, si limpide. Véritablement, j'ai eu ce matin une des bonnes heures de ma vie. Mille remerciements de tout le monde. Nous allons bien et nous avons tous ce matin un petit air qui fait plaisir (3).

Chose remarquable, l'accent de M. le comte d'Haussonville était le même.

Monsieur l'abbé, écrivait-il, j'ai lu votre article avec un vif plaisir. Il n'y a

(1) *L'Eglise romaine et le premier Empire*, t. 1<sup>er</sup>, introduction, p. vii.

(2) *L'Univers*, 18 mai 1868.

(3) Lettre du 18 mai 1868.

pas seulement profit, il y a beaucoup d'agrément à être contredit et critiqué d'une façon si courtoise et si douce. Les choses théologiques me sont si étrangères et de leur nature elles sont si ardues, elles réclament pour les bien comprendre une science spéciale d'une si difficile acquisition, qu'autant que j'ai pu, j'ai évité de me hasarder sur ce terrain. Tout au plus ai-je osé expliquer tant bien que mal la nature des questions que mon récit m'obligeait à indiquer au lecteur (1).

On aurait pu contester la valeur de l'excuse; car M. le comte d'Haussonville avait très nettement pris parti sur une question de doctrine, et contre l'enseignement de l'Eglise. A la suite de la manœuvre savante de l'évêque d'Orléans, tout le parti libéral semblait entré dans une résolution commune de négliger les enseignements du *Syllabus*. Mais s'il esquivait le point de vue des doctrines, l'historien appelait son critique sur les questions de fait où il se croyait moins vulnérable.

Je n'ai d'assurance, disait-il, que sur le terrain des faits que je crois avoir étudiés de près, avec détails, et sur lesquels j'aurai de plus en plus à faire des révélations, je crois, assez inattendues, particulièrement sur le séjour du pape à Savone et le concile de 1811. Ce sont ces faits que je soumets à la clairvoyance du clergé, sans prendre sur moi de m'en servir comme d'arguments pour l'incliner vers telle ou telle ligne de conduite vis-à-vis des autorités existantes.

M. d'Haussonville poussait même la déférence jusqu'à réclamer la correction de l'abbé de Solesmes en faveur des articles que publiait alors la *Revue des Deux Mondes*, avant que ces articles n'entrassent dans la composition d'un volume nouveau, et s'excusait de ce qu'il appelait son *indiscrétion*.

Vous vous l'êtes attirée, monsieur, disait-il en terminant, par votre courtoise manière d'entrer en discussion avec quelqu'un qui n'a d'autre parti pris que de chercher la vérité dans les faits historiques et de laisser chacun en tirer comme lui-même ce qu'il pense être la vérité raisonnable sur des choses qui ont hélas! des aspects bien changeants suivant les circonstances, mais sur lesquelles les consciences honnêtes ne diffèrent jamais très profondément (2).

Invité si courtoisement, l'abbé de Solesmes poursuivit sa critique. Conformément aux désirs de M. d'Haussonville elle entraît cette fois dans l'ordre des faits. Un historien, ami de la séparation de l'Eglise de l'Etat, désireux de voir se briser les liens qui unissaient encore les deux pouvoirs, devait être entraîné par système et peut-être à son insu à juger défavorablement le concordat, à en diminuer la nécessité, à en atténuer l'importance, à réduire les avantages qu'en avait obtenus

(1) Lettre du 26 mai 1868.

(2) *Ibid.*

l'Eglise, en un mot à le considérer comme un contrat léonin où l'Eglise s'était amoindrie par un souci exagéré de ses biens matériels et avait laissé la puissance civile confisquer pour elle seule presque tout le profit. C'était très exactement le cas de M. d'Haussonville. Les faits qui faisaient ombre à sa thèse demeuraient chez lui presque inaperçus. Vingt mille prêtres exilés rendus à leur patrie et à leur ministère, le schisme étouffé, l'abrogation de toutes les lois antérieures qui proservaient le culte insermenté, le rétablissement en France de la religion catholique, la reconnaissance officielle de cette Eglise romaine avec qui on traitait de puissance à puissance, la hiérarchie légitime restituée, la doctrine religieuse librement prêchée, les consciences apaisées, les sacrements administrés, la perpétuité du sacerdoce assurée par la liberté rendue aux séminaires, de tels avantages conférés à l'Eglise ne devaient-ils pas entrer en ligne de compte pour estimer avec équité la portée du concordat de 1801? Ne devait-on pas en toute justice s'abstenir de confondre 1801 et 1811 et juger le concordat dans son objet précis, dans les avantages de son présent, dans son rapport avec une période douloureuse dont il avait pour dessein de clore définitivement les anxiétés, et non d'après les interprétations violentes et despotiques qui furent ensuite le fait d'une ambition démesurée? L'acte sauveur du concordat consenti par Pie VII ne pouvait être à l'origine diminué par les violences futures qu'il avait précisément pour dessein de conjurer. Après tout, n'était-ce point l'honneur de Rome de n'avoir pas commencé un concordat par la défiance et de n'avoir pas prévu les articles organiques? Il était trop facile aussi d'écarter le reproche adressé à l'Eglise d'avoir vendu une part de son indépendance pour émarger au budget de l'Etat.

M. d'Haussonville s'était laissé entraîner à dire un mot des doctrines ultramontaines, « redevenues aujourd'hui à la mode (1) ». Cette réflexion légère ne pouvait passer inaperçue, elle fut gravement relevée. Après avoir observé que les doctrines ultramontaines étaient même en France la croyance de l'immense majorité des catholiques et que, sauf d'imperceptibles exceptions, tout ce qui viendrait désormais de Rome serait toujours accepté purement et simplement, dom Guéranger se croyait en droit de donner cette leçon :

Il serait à désirer que les adversaires du prétendu ultramontanisme, qui n'est que la croyance des catholiques dans le monde entier, se missent bien dans l'esprit que ceux qu'on appelle ultramontains sont tels par motif de conscience. On peut être gallican par intérêt personnel; mais il y a peu à gagner pour ce monde à être ultramontain. Il suit de là que ceux qui le sont, — et en fait de catholiques aujourd'hui, c'est à peu près tout le monde, — ont toute l'indépendance que donne une conviction. C'est dire assez qu'ils ne changeront pas, ni

(1) *L'Eglise romaine et le premier Empire*, t. I<sup>er</sup>, introduction, p. xx.

pour des propos de tribune, ni pour des articles de journaux, ni pour quoi que ce soit (1).

Il montrait aussi, selon l'expression du ministre Cacault, comment la séparation de l'Eglise et de l'Etat étant contraire aux maximes fondamentales de l'Eglise, l'Eglise s'y refuserait toujours en vertu du droit naturel concédé à chacun de ne pas s'égorger soi-même.

Rome, disait l'abbé de Solesmes, ne cessera jamais de condamner cette utopie qui renverse de fond en comble la fin pour laquelle Dieu a créé le genre humain; elle la flétrira comme antichrétienne, lors même que tous les Etats ayant subi et accepté le joug de la révolution auront proclamé le divorce entre le spirituel et le temporel. Je m'étonne que l'éloquent historien s'en montre surpris et plus encore qu'il espère la faire changer d'avis. Un catholique est celui qui reçoit avec soumission l'enseignement de l'Eglise; or elle a toujours enseigné que l'Eglise et l'Etat doivent être unis dans la société chrétienne. Récemment encore elle vient d'intimer ce principe à ses fidèles en réprouvant la doctrine contraire. M. d'Haussonville devrait donc perdre l'espérance de faire goûter ses idées aux catholiques. Ils ont pris leur parti; c'est pour eux une affaire de conscience, et leur Eglise n'étant la vraie Eglise que parce qu'elle ne change pas, ils s'en tiennent par devoir et par conviction aux enseignements qu'elle leur donne (2).

Aussi longtemps que les réserves de dom Guéranger affectèrent une revendication en faveur des principes trop méconnus dans son travail, il ne semble pas que M. d'Haussonville s'en soit ému outre mesure. Recevoir une leçon de catéchisme est toujours une mortification; mais on ne pouvait contester que le critique fût compétent, et M. d'Haussonville avait reconnu dès les premières heures non peut-être sans dédain que la théologie ne lui était pas familière. Il se contenta plus difficilement lorsque, passant de la région des principes dans la région des faits historiques, dom Guéranger s'appliqua à replacer dans leur vrai jour les conditions réelles du concordat de 1801. L'historien perdit alors quelque peu de son sang-froid et, dans une lettre très habile, adressée cette fois au public lui-même par la voie de la presse, il maintint comme appartenant à l'histoire telles assertions dont son critique avait signalé le caractère conjectural. Cette lettre a paru dans *l'Univers* du 21 décembre 1868 en même temps que la réponse de l'abbé de Solesmes. Cette réponse fut décisive. M. d'Haussonville n'insista pas; il avait été à même de reconnaître en cette rencontre que si chez dom Guéranger le théologien était sûr, le dialecticien était ferme et l'historien admirablement informé.

(1) *L'Univers*, 20 juillet 1868.

(2) *L'Univers*, 21 septembre 1868,

Les articles où l'abbé de Solesmes fit la critique des deux premiers volumes de M. d'Haussonville se succédèrent avec lenteur au cours des six derniers mois de l'année 1868 (1). Dom Guéranger était obligé par les circonstances de mener de front des travaux variés auxquels sa santé suffisait à grand'peine. Il n'avait pu refuser à de Rossi de présenter aux lecteurs français le deuxième volume de la *Roma sotterranea*. M. Amédée Thayer, sénateur, venait de mourir; avec lui, c'était un des plus généreux bienfaiteurs de l'abbaye de Solesmes qui s'en allait vers Dieu. La reconnaissance faisait une loi de soutenir Mme Thayer dans sa cruelle épreuve.

Un épisode se rattache à la période où nous sommes parvenus : le départ pour Issy d'un jeune novice à l'âme ardente, passionnée, presque romanesque. De singuliers scrupules l'avaient saisi dès son entrée au postulat. Il gémissait d'être trop heureux à Solesmes; son bonheur l'inquiétait, lui semblait, sinon une faute, au moins la matière d'un sacrifice que Dieu sollicitait de lui. Deux ans s'écoulèrent avec des alternatives de calme et de rêverie; la profession religieuse qui fixe la stabilité sembla au jugement de ses maîtres dépasser ce que pouvaient porter ses épaules. Il sortit de Solesmes, en proie au chagrin. « Au nom du père abbé, disait-il, tressaille en moi tout ce qu'il y a de plus profondément et de plus tendrement affectueux (2). » Sans le savoir, il allait au martyre. Trois ans plus tard le 26 mai 1871, il était massacré à Belleville par les forcenés qui détenaient Paris : son nom était Paul Seigneret.

Mais plus que tous autres soucis, ce qui occupait alors l'abbé de Solesmes, c'était la rédaction des déclarations de Sainte-Cécile auxquelles il consacra une année presque entière. Avait-il pressenti que son travail était à plusieurs fins et serait immédiatement adopté par d'autres maisons religieuses qui en feraient, avec la règle de saint Benoît, la loi organique de leur vie? Quoi qu'il en soit, il voulut le préparer avec grand soin et lut attentivement le texte des constitutions pour moniales qu'il avait sous la main, dans le dessein d'organiser sagement le gouvernement intérieur d'un monastère de vierges.

En 1837, la nécessité de fournir sur l'heure aux examinateurs romains lui avait fait adopter, à l'exemple de la congrégation de Saint-Maur, la forme de constitutions, c'est-à-dire un texte d'une teneur continue, exposant de façon méthodique tous les devoirs de la vie bénédictine. Cette fois, désireux de maintenir la sainte règle en évidente possession de toute son autorité, il prit la forme de déclarations. L'Eglise ou les usages monastiques ont parfois ajouté à la sainte règle, modifié et inter-

(1) Ils parurent les 18 et 31 mai, 23 juin, 20 juillet, 21 septembre, 23 novembre et 21 décembre; d'autres suivirent en 1869 sur le deuxième volume.

(2) *Paul Seigneret, séminariste de Saint-Sulpice*, par un directeur du séminaire de Saint-Sulpice (5<sup>e</sup> édit.), chap. III, p. 165.

prété ses prescriptions; par ailleurs, il est tel chapitre de cette règle primitivement écrite pour des moines, qui pour des moniales ne saurait avoir d'application pratique : les déclarations, morcelées et adaptées aux divisions de la sainte règle, définissent, précisent, interprètent. Mené avec lenteur durant la saison où les hôtes affluaient au monastère, le travail de rédaction fut achevé au commencement du mois d'août et approuvé par Mgr Fillion. L'admirable évêque remerciait l'abbé de Solesmes de lui avoir fourni l'occasion de lire en entier et de suite la règle de Saint-Benoît. « J'en ai conçu une haute idée, disait-il, et un vif regret de n'avoir pu développer le germe de vocation que j'avais eu dans ma jeunesse (1). » M. Coulin était alors à Solesmes. N'ayant pu assister à la cérémonie de vêtue, il s'était réservé pour le jour de la profession. A son passage au Mans, le bon chanoine avait témoigné le désir de visiter le monastère; il avait en effet plus qu'aucun autre titre à une exception. L'évêque ne crut pas néanmoins devoir déroger aux lois de la clôture. « Je lui ai paru bien sévère, écrivait-il, mais j'ai refusé absolument (2). »

Le 15 août 1868 fut l'une des journées les plus radieuses de la vie de dom Guéranger. De Marseille, de Ligugé, des environs de Solesmes, tous ceux qui prenaient intérêt à la fondation des moniales s'étaient réunis. Un seul des amis de Solesmes, et dont la place était marquée en cette fête, fut absent, le P. Laurent Shepherd, retenu près de sa mère mourante. Les sept premières moniales émirent leur profession selon un cérémonial concerté entre l'abbé de Solesmes et l'évêque du Mans. Dans un trop grand nombre de monastères, le rite de la consécration des vierges, tel qu'il est réglé au pontifical romain, était tombé en désuétude, soit parce qu'il est réservé aux prélats, soit parce que la seule profession est après tout requise pour faire des moniales et que, la profession religieuse une fois émise, les évêques pour divers motifs n'avaient pas jugé à propos d'y surajouter la consécration. Dom Guéranger voyait grand avantage pour la dignité de la vie monastique à la fusion de ces deux rites, et l'évêque du Mans partageait les mêmes convictions. A la faveur du décret de la congrégation des Rites du 12 décembre 1857, Mgr Fillion approuva la fusion. Après avoir reçu la profession des moniales, l'abbé de Solesmes les consacra solennellement au Seigneur d'après la forme du pontifical romain. Cette union des deux fonctions liturgiques, profession et consécration, fut ensuite approuvée par l'autorité pontificale le 21 juin 1876 à la demande du cardinal Pitra. C'est aussi à la chère Eminence que les professes durent de recevoir, au cours de la cérémonie, la bénédiction du souverain pontife. Elle leur venait de Sainte-Marie-Majeure, un samedi.

(1) Lettre du 12 août 1868.

(2) *Ibid.*

Restait à donner une prieure à la communauté régulière déjà formée. Dom Guéranger ne voulut point pour la désigner se prévaloir de son titre de fondateur; l'évêque du Mans de son côté se récusait. Il fallut procéder à l'élection. La révérende mère Cécile Bruyère fut élue. Ses sœurs qui depuis deux ans l'avaient vue à l'œuvre lui confirmèrent ainsi de leurs suffrages la supériorité que dom Guéranger lui avait décernée dès le premier moment. Tous ces événements furent portés à la connaissance de l'évêque.

J'ai vécu à Solesmes autant qu'au Mans, répondait-il, pendant la profession de nos chères filles et l'élection de la mère prieure. Rien ne me surprend dans les détails si touchants et si pleins d'intérêt que vous me donnez; mais je ne puis m'empêcher d'admirer l'attention de Notre-Seigneur qui fait descendre la bénédiction de son vicaire sur ses épouses au moment même où elles se consacrent à lui. Que Dieu continue à bénir ce monastère dont il a lui-même choisi et rassemblé les pierres fondamentales. Qu'il y soit loué, aimé et servi bien longtemps après nous : c'est le vœu reconnaissant de celui qui vous est bien respectueusement dévoué en Notre-Seigneur (1).

La bulle d'indiction du concile du Vatican était datée du 29 juin 1868; elle convoquait les évêques à Rome pour la fête de l'Immaculée Conception de l'année suivante et déclarait le dessein de cette grande assemblée : « Porter remède aux maux du siècle présent dans l'Eglise et dans la société. » Nous n'avons pas à redire ici l'accueil qui fut fait par la presse à la bulle *Æterni Patris*, ni l'étonnement que ressentirent les souverains de n'avoir pas été appelés à siéger au concile, non plus que la fébrilité inquiète d'un parti trop disposé à porter dans les questions d'église les habitudes de la vie parlementaire et à préparer un concile comme on crée une majorité. Ces agissements inquiétaient l'abbé de Solesmes, non qu'il doutât de l'appui que Dieu a promis à son Eglise, mais il redoutait pour les âmes de plusieurs le contre-coup de ces imprudentes excitations. Il croyait que le recueillement et la prière étaient une plus sûre préparation à l'œuvre de Dieu.

Depuis que le chevalier de Rossi était venu le surprendre à Solesmes, l'amitié lui avait fait continuer son examen de la *Roma sotterranea*. Sans interrompre la campagne dirigée contre M. d'Haussonville, il trouvait le loisir de consacrer à son ami trois longues études (2) où il retrouvait avec joie les premières origines de l'Eglise, le travail secret du christianisme transformant peu à peu la société romaine, atteignant son patriat, y trouvant des adeptes et un appui, recueillant le sang le plus pur de la Rome antique pour s'y former des docteurs comme Clément,

(1) Lettre du 18 août 1868.

(2) *L'Univers*, 27 octobre et 7 décembre 1868, 4 février 1869.

des vierges et des martyres comme Agnès et Cécile. En analysant le livre de M. de Rossi, dom Guéranger songeait à l'édition définitive de l'histoire de sa chère sainte et à l'introduction dont nous aurons à parler ensuite.

Au milieu de ces travaux lui vint la nouvelle des progrès de Saint-Martin de Beuron. Le jeune monastère avait promptement réuni les douze religieux profès qui d'après les dispositions pontificales assuraient au prieuré le titre d'abbaye. A défaut de l'abbé de Solesmes que son âge et ses travaux retenaient impérieusement, dom Maur Wolter sollicitait pour l'inauguration de ses fonctions abbatiales la visite du révérendissime dom Bastide qui avait été, on s'en souvient, très mêlé aux commencements du monastère adulte aujourd'hui : la présence de l'abbé de Ligugé en cette circonstance solennelle devait être la reconnaissance du patronage solesmien.

Déjà l'Allemagne monastique se préparait au concile et, sous la présidence du D<sup>r</sup> Haneberg, abbé de Saint-Boniface de Munich, un congrès avait réuni à Saint-Pierre de Salzbourg les abbés de Lambach, de Salzbourg, de Raigern, de Gries, de Prague, de Michelbauern, de Metten, d'Augsbourg, de Disentis, et le prieur de Saint-Martin de Beuron. On y avait discuté les points de discipline régulière à proposer au concile et en particulier un système de confédération monastique sur lequel nous aurons dans la suite à revenir. Dom Maur Wolter n'avait pas négligé de se faire avec discrétion l'organe des principes monastiques sur lesquels Solesmes s'était relevé; sa parole avait été accueillie avec faveur.

D'après les termes de la bulle d'indiction, tous les prélats réunis à Salzbourg se croyaient dûment convoqués au concile et, en se séparant, c'est à Rome qu'ils se donnèrent rendez-vous pour le 25 novembre 1869. Le souverain pontife avait dit : *Volumus, jubemus omnes ex omnibus locis tam venerabiles fratres patriarchas, archiepiscopos, episcopos, quam dilectos filios abbates ad hoc œcumenicum concilium a Nobis indictum venire debere*. Cela ne faisait de doute pour aucun, et le cardinal Pitra joignait ces mots à l'envoi de la bulle *Æterni Patris* : « Votre droit d'être convoqué est trop solennellement inscrit dans la bulle pour que vous ne l'ayez pas reçue par voie officielle. Si contre toute attente il en était autrement, il importe que j'en sois informé (1). » Le cardinal applaudissait à l'initiative du petit congrès de Salzbourg; il se réjouissait de la prospérité de Saint-Martin de Beuron dont le prieur venait de recevoir la bénédiction abbatiale à Saint-Paul de Rome des mains du cardinal Reisach et avait voulu prendre possession de ses fonctions abbatiales au chapitre et au chœur de Saint-Martin de Beuron,

(1) Lettre de juillet 1868.

guidé par l'abbé de Ligugé, délégué de l'abbé de Solesmes. Bien que représenté par l'un de ses fils, dom Guéranger avait voulu saluer de ses plus affectueuses félicitations l'avènement du nouvel abbé qui le remerciait avec une filiale émotion.

Votre Paternité a couronné par de nouveaux bienfaits les grands sacrifices et la sollicitude paternelle qu'elle nous a, dès le commencement, si généreusement témoignés. Je n'ai guère besoin d'assurer que nous en garderons une éternelle reconnaissance et un doux et saint souvenir devant Dieu, qui seul pourra récompenser tout ce que nous devons à Votre Paternité. Que notre Père céleste veuille faire de la famille de Saint-Martin de Beuron une digne fille de la vénérable abbaye mère de Solesmes (1)!

La même lettre qui contenait l'expression de cette gratitude sollicitait aussi de dom Guéranger une rédaction de statuts généraux qui servissent de base à une confédération bénédictine. Il en avait été parlé déjà dans la conférence de Salzbourg, et nous ne pouvons nous dérober à la nécessité d'expliquer en quelques mots l'origine première de ce dessein. Fut-il primitivement inspiré par un motif de défense légitime? Nous n'oserions ni le nier ni l'affirmer sûrement. Les abbayes italiennes dépendantes du Mont-Cassin étaient alors bien désolées. Sauf quelques rares monastères que leur nom et leur observance défendaient encore contre la déchéance presque universelle, la solitude morne envahissait, l'un après l'autre, les cloîtres autrefois si peuplés des grandes abbayes bénédictines; les vocations se faisaient de plus en plus rares et, par leurs étonnantes complaisances pour un pouvoir sacrilège et usurpateur, certaines abbayes s'étaient attiré un grand discrédit. Et voici que, à point nommé, comme pour recueillir l'héritage qui semblait échapper aux mains débiles des *cassinesi*, s'élevait à côté d'eux une congrégation jeune, florissante, très active, dont les rameaux généreux s'étendaient non seulement en Italie où elle avait son centre, mais en France, en Espagne, en Angleterre. Les nations européennes devenaient ses provinces et les moines du Mont-Cassin, mesurant avec une part d'effroi les rapides accroissements de cette congrégation nouvelle, pressentaient l'heure du dénouement fatal, inévitable, auquel les condamnait leur petit nombre : l'absorption. Dom Maur Wolter, moine de Saint-Paul, avait sans doute recueilli quelque chose de ces impressions. Moine aussi de Saint-Paul, chef d'une famille bénédictine qui avait jusque-là gardé son lien d'affiliation à la congrégation du Mont-Cassin, dom Guéranger n'ignorait pas du tout que ceux qui favorisaient ces projets d'absorption et de conquête affectaient de nommer les moines de Solesmes des *cassiniens* de France, *cassinesi di Francia* (2); mais il n'en avait cure et tout

(1) Lettre du 3 novembre 1868.

(2) Lettre du cardinal Pitra à D. Guéranger, 13 juin 1868.

occupé de travaux sérieux demeurait étranger à ces inquiétudes. Il croyait à l'avenir de sa famille monastique; la rivalité du Mont-Cassin et de Subiaco ne l'empêchait pas de dormir en paix. Ajoutons que pour des causes faciles à assigner la France est moins que l'Italie sujette à ces terreurs.

Il était néanmoins un motif auquel dom Guéranger demeurait plus accessible. Le concile du Vatican allait prochainement s'ouvrir : il y serait parlé des réguliers. Un certain nombre d'évêques leur étaient notoirement peu favorables : n'était-ce pas une sorte de mise en demeure de se concerter, afin de proposer avec plus d'ensemble et par conséquent plus d'autorité les questions de discipline régulière et leurs solutions? Et dans le cas infiniment probable où les droits des réguliers et leur situation dans l'Eglise seraient menacés, n'y avait-il pas prudence élémentaire à pressentir sur quel point se produirait l'effort hostile? Or comment des prélats réguliers, à l'état désagrégé, ne représentant chacun que les intérêts privés de leur monastère ou même les intérêts limités de leur congrégation, seraient-ils capables de supporter un assaut sérieux? Une troupe dispersée est vaincue d'avance; la force vient de l'union, de l'entente, d'un concert commun. Ce n'est pas que l'on voulût méconnaître les distinctions profondes qui définissent sans les diviser les diverses familles bénédictines : nées au cours des siècles, sous des latitudes diverses, sous l'influence de besoins variés, très différentes de formation et d'éducation, avec des constitutions spéciales, des caractères et une physionomie qui sont en elles l'œuvre de leurs fondateurs et le produit des temps, on ne saurait sans les éteindre les ramener toutes à un dénominateur commun; mais n'était-il pas possible du moins de les grouper toutes dans une fédération large, définie par leur commun attachement à quelques éléments premiers, reconnus comme essentiels à la vie monastique? Viendrait le jour où l'un quelconque de ces éléments se trouverait menacé; et au lieu d'un effort dispersé et d'une résistance émiettée, sporadique et partant inefficace, l'assaillant trouverait devant lui une masse compacte, un étroit et puissant faisceau.

L'abbé du Mont-Cassin, l'abbé de Saint-Paul, dom Zelli, applaudissaient à ces idées qui avaient trouvé en l'abbé de Saint-Martin de Beuron un organe résolu. Au lieu de remettre à une commission la rédaction des statuts de ce groupement monastique, il avait fait prévaloir la pensée de confier aux lumières et à la discrétion d'un seul le soin de définir les éléments premiers sur la base desquels s'édifierait la fédération projetée. Fixer ces éléments, en faire les assises de l'union, c'était en même temps couper court à toute velléité de conquête et se préparer une force au sein du concile; c'était aussi par surcroît réveiller de leur torpeur divers monastères d'Italie et d'Allemagne, y ramener le désir de l'observance et affirmer aux yeux de tous la grande fraternité bénédictine. Le projet

ne manquait pas de grandeur. L'Italie, l'Allemagne, la France y devaient concourir; on ne désespérait pas de faire entrer l'Angleterre dans le concert. De plus, c'était une très délicate attention de demander à l'abbé de Solesmes le programme de cette vaste centralisation; il n'est que plus intéressant d'observer l'accueil très mesuré qu'il fit à ce projet.

Il crut qu'il fallait tout d'abord s'entendre et converser de vive voix. Le révérendissime dom Maur Wolter saisit avec empressement l'invitation de venir à Solesmes, mais un peu plus tard, au commencement du printemps de 1869, les médecins l'ayant confiné pour l'hiver à Saint-Martin de Beuron. Sans méconnaître aucunement l'opportunité de certaines mesures de prudence, l'abbé de Solesmes n'ignorait pas non plus que l'ensemble du grand projet poursuivi par dom Maur Wolter ne rencontrerait que peu de faveur auprès de la congrégation anglo-bénédictine, entraînée depuis deux siècles dans une autre direction, et auprès de la majorité des abbayes d'Italie et d'Allemagne. Attentif à ne remuer pas les éléments tranquilles, *quieta non movere*, il redoutait que, soulevés prématurément, bien des problèmes de discipline régulière n'amenassent des solutions regrettables. Il convient de n'intervenir qu'avec prudence dans une économie vivante. Il est plus facile d'édicter des lois que de créer des mœurs : les tenants du parlementarisme sont seuls à penser que les questions se règlent avec des formules et des prescriptions. De plus, dom Guéranger, homme du passé et de la tradition, était réfractaire à l'idée d'une centralisation monastique.

Ce qui fait la force des jésuites, disait-il, fera notre danger. Chaque famille monastique prend la physionomie du pays où elle s'établit. Les abbayes fertiles et florissantes grandissent d'elles-mêmes; les autres, — cela est constant dans l'histoire, — ne se réforment pas par simple voie d'autorité. Un monastère, être vivant, être de tradition, se relève par la doctrine, par la prière et le dévouement de quelques-uns, par l'intelligence de la règle, par l'imitation généreuse d'un milieu voisin et fervent, par son retour à l'air natal et aux conditions de son berceau. C'est notre histoire de quatorze siècles. Le jour où nous serons doués de centralisation sera le jour où toute réforme deviendra impossible, la spontanéité vivante étant abolie, remplacée qu'elle sera par des rouages administratifs très parfaits qui imiteront la vie mais qui ne sont pas la vie.

Dom Maur Wolter était loin de songer à un lien fédératif qui gênât l'indépendance des congrégations et aboutît à effacer leur caractère. A ses yeux il y avait là une question de tact, de discrétion et de mesure, et il estimait que seule l'expérience de l'abbé de Solesmes pouvait équitablement concilier des exigences opposées et des intérêts en apparence contradictoires.

Chose remarquable, à la même heure le cardinal Pitra, que la confiance de Pie IX venait de nommer par un rescrit du 16 janvier 1869

bibliothécaire de la sainte Eglise romaine et qui, comme régulier et à raison de ses études spéciales, voyait affluer à lui les causes monastiques de l'Orient, éprouvait pour ses chers méchitaristes, pour les antonites du Liban, pour les missionnaires réguliers envoyés en Orient, des soucis analogues à ceux de l'abbé de Solesmes au sujet des moines d'Occident.

Avant que dom Maur Wolter n'arrivât en France, le P. Laurent Shepherd était venu au cœur de l'hiver accomplir tardivement son pèlerinage ordinaire et, malgré les résistances de dom Guéranger, avait emporté pour l'abbaye de Stanbrook les déclarations de Sainte-Cécile, qui y furent adoptées sur l'heure et d'enthousiasme, à la grande satisfaction du révérendissime président, le P. Burchall. « Plus je pense à ce grand événement, écrivait dom Laurent Shepherd, plus je m'en étonne. Tout y est merveilleux. Le consentement du père président est une bénédiction. Il parlait de vous, mon vénéré père, si respectueusement et avec tant d'éloges que votre pauvre fils avait la tentation de l'embrasser. » Ce n'était pas la seule conquête, nous allons le voir, que devait accomplir ce règlement de vie monastique au lendemain même de sa rédaction.

« Combien je regrette, écrivait à dom Bastide l'abbé de Beuron, que notre révérendissime ne puisse point publier au moins le premier volume de la vie de notre bienheureux père saint Benoît avant l'ouverture du concile! Nous prions pour que Dieu lui inspire de le faire. Ce serait si important pour faire triompher la réforme de Solesmes (1). » Dom Guéranger, lui, ne se hâtait pas. Les empressements ne lui étaient pas familiers; une longue expérience lui avait appris l'opportunité des saintes lenteurs. Peut-être se défait-il un peu de l'ardente activité déployée à Saint-Martin de Beuron. « Dites à l'excellent abbé Maur qu'il ne manque pas de venir conférer avec moi. Je ne prendrai la plume qu'après que nous aurons causé ensemble. Au reste, je serai court : vingt à trente pages et en latin (2). »

Auparavant il se hâta de voir les siens à Marseille et d'encourager de sa présence le *pusillus grex* du prieuré de Sainte-Madeleine. A son retour commencèrent les conférences projetées. Dom Maur était arrivé à Solesmes le 9 mai. Les déclarations qui devaient servir de complément à la règle dans l'abbaye de Saint-Martin de Beuron n'étant pas rédigées encore, il s'épargna de refaire le travail achevé par l'abbé de Solesmes et, se bornant à traduire en latin sous les yeux de dom Guéranger les déclarations de Sainte-Cécile, les adopta pour sa congrégation naissante. Puis vint en discussion le projet de fédération monastique. Dom Guéranger n'estimait pas que, pour se défendre contre l'ambition et l'esprit de conquête, l'ordre bénédictin dût renoncer à son

(1) Lettre de D. Bastide à D. Guéranger, 4 avril 1869.

(2) D. Guéranger à D. Bastide, 8 avril 1869.

histoire. Il remania dans un sens plus traditionnel les bases proposées déjà par l'abbé de Saint-Paul, dom Zelli. Abbé de la veille ou de l'avant-veille, le révérendissime dom Wolter témoignait une grande déférence à l'avis de dom Guéranger et partageait tous ses principes; mais ce projet de fédération était un peu né de lui : il y voyait le salut de l'ordre bénédictin, une chance de figurer grandement au concile et un moyen de se faire dans l'Eglise un rang très honorable parmi les sociétés religieuses plus modernes. Ici comme souvent la divergence tenait à des pensées secrètes et à une diversité originelle des points de vue.

Pourtant l'abbé de Solesmes ne voulut pas se dérober. Il s'appliqua à définir les bases d'une union fraternelle qui permettrait aux réguliers de se défendre efficacement au concile et en dehors du concile, tout en respectant l'autonomie des congrégations et des monastères.

L'ordre de Saint-Benoît dans son essence n'est pas une milice active, écrivait-il, mais une école de la vie contemplative; et les moines qui sont voués à la recherche de leur propre et individuelle perfection dans le silence du cloître, dans la célébration de l'office divin, dans le travail, l'obéissance, la mortification et la stabilité n'ont pas besoin de l'organisation centralisée, nécessaire aux milices actives de l'Eglise, afin que chacun des membres de ces milices puisse être employé aux utilités diverses auxquelles il est voué par sa vocation. Ceux qui sont entrés dans ces ordres cherchent l'action pour procurer la gloire de Dieu; le moine choisit le repos laborieux du cloître afin d'habiter avec Dieu.

Nous ne pouvons nous défendre d'appeler l'attention du lecteur sur cette dernière réflexion. Ce serait une grave méprise de n'y voir qu'une formule banale ou une précaution de circonstance contre un travail d'inféodation. Tout dom Guéranger est dans ces lignes. Dieu lui avait donné de relever en France l'ordre de Saint-Benoît et de rattacher à l'esprit du saint patriarche son humble restauration. Il n'ignorait pas l'histoire monastique ni la pente facile qui parfois entraîne à de fâcheuses déviations des œuvres qui avaient bien commencé. L'exemple de la congrégation de Saint-Maur finissant dans le philosophisme était d'hier. Il avait pour l'intégrité virginale de la conception monastique que Dieu lui avait inspirée un amour si grand qu'il ne consentit jamais à surcharger la vie des siens d'une œuvre d'éducation qui lui eût fourni la base du recrutement de son monastère. A plus forte raison se maintenait-il étranger à l'adoption de tous procédés industriels quels qu'ils fussent; et le rouge lui montait au front lorsqu'il apercevait le nom de bénédictin servant de recommandation à une liqueur ou à un cosmétique. Mais il redoutait encore pour sa famille religieuse des infiltrations plus subtiles et par là même plus perfides. Il ne blâmait pas chez d'autres congrégations ces directions spéciales, nées de circonstances historiques impérieuses; simplement, il n'en voulait pas pour les siens. Le souci de

l'office divin et de la sanctification personnelle dans la retraite du cloître, tel était pour lui l'élément essentiel et premier, la conception très simple et très large de la vie monastique. Le travail intellectuel n'était pas exclu à coup sûr, mais il venait à son rang, à ses heures, ne devait ni diminuer la prière, ni obstruer la vie, ni confisquer toute la pensée, ni déconcerter la stabilité; un moine selon lui n'avait pas le droit de travailler comme un membre de l'Institut, et il réprimait avec une douce fermeté les intempérances intellectuelles.

Les œuvres de charité avaient leur part mais plus réduite encore. Elles sont moins compatibles avec la stabilité bénédictine; l'éducation du cloître n'y prépare pas le moine, et les instituts ne manquent pas qui s'appliquent comme à leur œuvre propre à toutes les œuvres de charité spirituelle et corporelle. A ceux qui se sentent les goûts et s'attribuent les aptitudes spéciales de ce ministère, l'abbé de Solesmes conseillait non la vie bénédictine mais l'entrée dans un institut de clercs réguliers; car il était d'avis que dans l'Eglise de Dieu chacun doit demeurer fidèle à sa vocation. Non qu'il se refusât jamais à se mettre, lui et les siens, au service de l'Eglise; mais il demeurait convaincu que la prière et la sainteté du moine, la prière et l'édification du monastère ne sont pas sans fruit pour l'Eglise, que l'humilité du moine est sa richesse en même temps que sa sécurité, et qu'après tout le bien accompli au dehors par un religieux voué à la retraite ne compense pas le détriment subi par son âme et la blessure infligée à la règle. En vain lui eussiez-vous parlé d'un rôle extérieur à jouer, d'une mission à accomplir, d'une influence à exercer, d'une gloire à acquérir. L'humilité de la vie bénédictine était à ses yeux d'un trop grand prix pour qu'il consentît à rechercher l'éclat. Dira-t-on que les conditions humbles et précaires où sa maison avait été maintenue étaient pour une part dans cet amour du silence, du recueillement, de l'humilité? Nous le voulons bien, pourvu que l'on reconnaisse en même temps que les événements de notre vie ont un caractère providentiel divinement calculé. Aux hommes de sa droite et aux œuvres qu'ils accomplissent sous son inspiration et sa direction constante, Dieu donne un enseignement continu : il leur vient des faits mêmes de leur vie, heureux ou malheureux il n'importe, et des limitations providentielles qui ont défini leur champ d'action.

L'abbé de Solesmes avait recueilli de sa prière, de ses études, de ses expériences, cette conception d'une vie monastique contenue, humblement fidèle, toute repliée vers Dieu et par là plus utile à l'Eglise. Il est des ordres religieux dont les membres s'engagent à n'accepter jamais aucune dignité ecclésiastique; dom Guéranger croyait que cet engagement pour lui et pour les siens était impliqué dans le seul caractère de leur vocation. Tout effort vers la gloire, la célébrité, l'influence, l'action étendue et bruyante lui semblait inconciliable avec la gravité recueillie

de la vie solesmienne. Il ne croyait pas que, dans un édifice construit de main divine, il fût loisible aux pierres humbles et inaperçues des fondations de se déplacer d'elles-mêmes pour s'en aller occuper une situation plus haute et plus en vue : ni l'ordre monastique ni l'Eglise de Dieu n'avaient rien à recueillir de ces velléités.

Mais plus la conception de vie monastique à laquelle il s'était arrêté et selon laquelle il formait les âmes lui était chère, plus elle était exposée, à raison même de sa hauteur, à être altérée par un alliage séculier; plus aussi s'attachait-il à maintenir à la congrégation dont il était le chef et aux monastères élevés par lui le bénéfice d'une autonomie qui était leur sauvegarde. Quel n'eût pas été en effet le péril de l'affadissement pour sa famille monastique, pensait-il, le jour où, moyennant un lien fédératif trop étroit, une influence supérieure prépondérante, plus amoureuse de la gloire, de l'action et du bruit, eût entraîné les siens dans des voies nouvelles, grâce à la complicité de ce qui reste toujours en nous d'affinités pour une vie plus extérieure?

Néanmoins, poursuit-il, si une organisation comme celle qui règne dans les ordres fondés depuis le treizième siècle n'est pas nécessaire aux moines et menacerait même d'absorber l'esprit de leur institution, il est juste de reconnaître qu'une fédération formée des divers monastères serait d'une suprême utilité pour y conserver l'élément bénédictin et pour l'accroître par une sainte émulation.

Après avoir rappelé qu'au moyen âge cette fédération, qui a existé sous la direction paternelle des abbés de Cluny, a singulièrement aidé les souverains pontifes dans les combats qu'ils livrèrent au onzième et au douzième siècle pour la société chrétienne, il assigne comme éléments fondamentaux de la règle bénédictine et comme base de l'union fraternelle qu'on voulait réaliser les points qui suivent : — la célébration journalière de l'office divin au chœur; — la vie commune dans toute son intégrité; — le travail sous l'obéissance; — l'étude des saintes lettres; — l'abstinence (selon les mœurs de chaque congrégation); — la vie de retraite; — le soin du salut des âmes en ce qu'il a de compatible avec la stabilité; — la visite régulière; — enfin la pratique de la règle de saint Benoît dans son esprit, et le plus possible quant à la lettre.

Nous avons voulu donner en leur détail les éléments essentiels de la vie bénédictine, tels qu'ils étaient proposés par dom Guéranger : ils ont formé dans la suite le thème des *Elementa* de dom Maur Wolter (1). Et en donnant à cette confédération monastique un chef élu, en lui assignant Rome comme séjour, dom Guéranger, toujours attentif à sa préoccupation première, fixait ainsi ses attributions :

(1) *Præcipua ordinis monastici Elementa e regula S. P. Benedicti adumbravit, testimoniis ornavit D. Maurus WOLTER, abbas S. Martini de Beuron (1880).*

Sa charge sera de promouvoir le maintien et l'avancement des principes fondamentaux de la fédération dans tous les monastères qui en font partie et d'agréger ceux qui demanderont à s'y unir. En dehors des susdits articles, il n'interviendra point dans le régime particulier des congrégations et des monastères érigés par l'autorité apostolique avec une discipline spéciale.

Sur ces bases, l'abbé de Saint-Martin de Beuron considérait l'union comme accomplie. L'accession de Saint-Paul de Rome et de plusieurs abbayes d'Allemagne et de Suisse lui paraissait assurée; il promettait de ne rien épargner pour réunir, comme noyau premier de l'union, douze monastères pour le moins. Les circonstances le trahirent, le projet se trouva momentanément ajourné; pourtant le siècle ne devait pas se terminer sans avoir amené dans ses lignes générales l'accomplissement de cette union fraternelle à laquelle dom Guéranger avait mis la main.

La question de fédération monastique était liée étroitement à cette autre question : les abbés siègeront-ils au concile? Celle-ci semblait avoir été tranchée nettement en leur faveur, nous l'avons dit, par la bulle d'indiction. Dans la suite il y eut un revirement. Le cardinal Pitra en avertissait dom Guéranger au commencement de juillet. « Je ne puis différer davantage, lui écrivait-il, de vous faire connaître une assez grosse affaire. Plus ou moins nommé, vous êtes l'objectif le plus en vue : il s'agit de l'admission des abbés au concile œcuménique (1). » Une restriction fut apportée aux termes de la bulle, définie par une déclaration du cardinal Caterini approuvée, disait-on, du saint père et ainsi conçue : « Les abbés invités au concile du Vatican sont exclusivement les abbés qui ont juridiction d'âmes sur un territoire *nullius* en dehors de leurs monastères ou abbayes, et les abbés supérieurs généraux d'un ordre religieux dûment approuvé (2). » C'était une première exclusion atteignant les abbés exempts supérieurs de communauté et semblant menacer aussi les supérieurs de congrégation. Le cardinal Pitra voulut en avoir le cœur net. Il provoqua des explications et demeura convaincu que l'exclusion était générale et écartait du concile tout l'élément régulier, à l'heure même et dans une assemblée où il n'était pas douteux que la cause des réguliers ne dût être évoquée. Il ne se résigna pas et, de concert avec l'évêque de Poitiers, s'efforça d'obtenir auprès du cardinal Antonelli un examen nouveau. L'exclusion après tout n'avait été prononcée que par la commission des travaux préparatoires au concile; l'affaire était intacte, la possession des abbés était plus que millénaire : comment avaient-ils mérité cet interdit?

J'ose faire observer respectueusement, écrivait l'évêque de Poitiers, que les

(1) Lettre du 6 juillet 1869.

(2) Cardinal Pitra à D. Guéranger, 6 juillet 1869. — Voir GRANDERATH, *Histoire du Concile du Vatican*, t. I<sup>er</sup>, l. I, chap. VII, p. 121.

abbés en exercice ou *di governo* n'ont jamais vu leur droit révoqué en doute jusqu'ici par le siège apostolique, que Rome a félicité les légats de Trente qui, tout en subissant des restrictions trop explicables en présence d'un nombre relativement petit d'évêques, avaient néanmoins réclamé et tenu bon en principe pour le droit des abbés, droit tout à l'avantage du saint-siège; qu'en conséquence il serait affligeant pour les amis de l'ordre monastique et fatal pour la considération précédemment acquise à la prélature de cet ordre, qu'une jurisprudence si contraire fût introduite et consacrée cette fois par l'initiative même du saint-siège (1).

En même temps nombre d'évêques se concertaient entre eux soit pour obtenir retrait de la mesure d'exclusion, soit pour assurer à l'abbé de Solesmes une exception personnelle. « Je compte tellement sur votre assistance au concile, lui écrivait Mgr Fillion, et sur les services que vous êtes appelé à y rendre à l'Eglise que si vous ne veniez pas *ex jure*, je voudrais vous y faire appeler *ex privilegio* (2). » Au milieu de ce débat qui le concernait, l'abbé de Solesmes demeurait fort paisible. Il était d'ailleurs nettement opposé à un privilège personnel qui n'eût fait que signaler, sans la réparer aucunement, l'atteinte portée à la tradition, à un droit inscrit dans l'histoire et consacré par les livres liturgiques de l'Eglise romaine. La formule du serment prêté par l'abbé au jour de sa bénédiction est en effet celle même de l'évêque au jour de sa consécration : *Vocatus ad synodum, veniam nisi præpeditus fuero canonica præpeditio*. Malgré ces titres, l'exclusion eût été sans doute maintenue, les abbés *nullius* et les seuls généraux d'ordre eussent été accueillis au concile, le droit traditionnel des réguliers à une part de représentation conciliaire eût été effacé d'un trait de plume, si le saint père dès le principe ne s'était prononcé nettement en faveur de la présence de l'abbé de Solesmes (3). Une solution fut donnée qui, à côté des abbés *nullius dioceseos* et des généraux d'ordre, reconnaissait le droit des présidents de congrégation. Dom Guéranger entra donc de droit au concile comme supérieur général ou président de la congrégation bénédictine de France. Nous verrons dans la suite les difficultés qui s'opposèrent à son voyage de Rome et la large part qu'il prit quand même à ce concile où il ne fut pas présent.

Le concile futur n'était qu'un fait strictement religieux; à ce titre il semblait que les gens d'église dussent être les seuls à s'en préoccuper. Il n'en fut rien. La société européenne parut en être remuée jusque dans ses profondeurs. Gouvernements et particuliers, croyants et mécréants, catholiques et politiques prirent parti. D'avance les questions qui de-

(1) Lettre du 24 juin 1869.

(2) Lettre du 14 juillet 1869.

(3) Lettre du cardinal Pitra à D. Guéranger, juillet 1869. — Voir GRANDERATH, *op. cit.*, p. 124

vaient être soumises à l'examen du concile furent discutées et définies au gré des passions, des entraînements, des préférences. Les soucis politiques et les menaces de guerre furent relégués à l'arrière-plan; les salons et les journaux se passionnèrent qui pour, qui contre l'infailibilité : nul n'aurait pu penser qu'il y eût au monde un si grand nombre de théologiens. Longtemps avant que les pères du concile se fussent réunis, tandis que les théologiens pontificaux préparaient en silence les *schemata* des travaux conciliaires, que les commissions romaines avisaient aux problèmes préliminaires, soulevés par une si grande réunion d'évêques appelés à travailler de concert, déjà les débats de doctrine avaient été portés au tribunal de l'opinion publique par la voix de la presse. Ne fallait-il voir dans cette effusion soudaine de l'esprit théologique sur la société d'alors et dans ces langues de feu qui échauffaient toutes les âmes sans distinction, que le fruit de cette compétence facile que les esprits les plus défiants en matière de science se discernent sans hésiter dans les questions théologiques et philosophiques où l'on peut délirer à l'aise, parce que l'expérience n'apporte pas de démenti? N'y eut-il pas aussi un effort calculé de saisir l'opinion laïque dès la première heure et de la surprendre d'abord, afin par elle d'exercer une pression de bas en haut qui réduisit les initiatives et la liberté du concile?

La bulle d'indiction n'avait déterminé que des espèces générales. Elle s'était gardée avec soin, on le conçoit, de livrer par avance la table des matières qui seraient examinées, discutées, résolues; déjà néanmoins se publiaient des ouvrages longuement préparés qui présentaient l'œuvre du concile, la définissaient même ouvertement, écartaient les affaires importunes, fixaient les principes de solution : c'était le concile avant le concile. Mgr Maret, évêque de Sura, doyen de la faculté de théologie de Paris, fit paraître sous ce titre : *Du concile général et de la paix religieuse, mémoire soumis au prochain concile œcuménique du Vatican*, une étude sur la constitution de l'Église et les rapports de la papauté avec l'épiscopat, consistant dans un long parallèle des deux théories concernant l'autorité du pape : monarchie absolue, monarchie tempérée; étude et parallèle d'aspect très grave, couronné à la fin par l'indication du moyen pratique qui, dans la pensée de l'auteur, devait réconcilier à jamais ces deux pouvoirs antagonistes, la papauté et l'épiscopat, dont le balancement et l'équilibre étaient le souci du livre entier. Ce moyen avait été préconisé depuis plusieurs siècles déjà par le concile de Constance : c'était la périodicité, la décennialité des conciles généraux.

L'ouvrage était depuis longtemps annoncé, attendu; les idées de l'auteur étaient connues. Le *Mémoire* adressé au concile général n'était qu'un long manifeste en faveur de l'opinion gallicane. Encore que le titre eût parlé de paix religieuse, l'ouvrage entier constituait une agression très

résolue contre une doctrine devenue universelle et s'achevait sur une injonction quelque peu hautaine aux évêques et au pape de ne pas bouleverser l'économie de l'Eglise. L'Eglise de sa nature, selon l'évêque de Sura, est une monarchie tempérée d'aristocratie, j'allais dire une monarchie constitutionnelle; l'école ultramontaine en voudrait faire une monarchie absolue. Le manifeste de la doctrine gallicane dessinait dès la première heure l'attitude d'un parti très osé, parlant de haut, d'une voix très assurée, avec la conscience d'être à la fois l'élément sage et pondéré dans l'Eglise et l'organe de la société politique, l'interprète des vrais intérêts de toutes deux.

Le ton de Mgr de Sura n'atteignait pas encore les audaces de tel autre orateur du parti de qui on devait dire : « Il parle aux évêques comme s'il était cardinal, aux cardinaux comme s'il était le pape, au pape comme s'il était l'Esprit de Dieu (1); » pourtant le doyen de la faculté de théologie de Paris n'avait pas échappé à cette confiance exagérée que donnaient à un auteur trop exclusivement enfermé dans sa pensée, trop confiné surtout dans les préoccupations d'un parti et d'un cénacle, la faveur de l'autorité civile et l'impérieuse obligation d'écrire dont il croyait avoir conscience. Les avertissements ne lui avaient pas manqué; mais le devoir lui paraissait évident, et il ne voyait qu'injustices dans les mésaventures dont son livre était menacé. Comme il avait voulu s'assurer le temps d'être lu et d'être médité par les membres du concile et par un public plus étendu, son *Mémoire* fut écrit en français et publié dès avant l'ouverture du concile. Il n'avait pas paru encore et déjà il avait été sévèrement jugé par un des collègues de Mgr Maret à la Sorbonne. M. l'abbé Freppel avait relevé les insuffisances, les inexactitudes, les inconséquences de ce livre dont il avait eu la primeur en épreuves. La surprise de Mgr de Sura fut extrême et donna naissance à une polémique savoureuse dont les documents nous ont été conservés par la publication du R. P. Et. Cornut, de la compagnie de Jésus, sur Mgr Freppel (2).

Mais devant ce nombreux public qui trop souvent se borne à abriter ses opinions de l'autorité des livres qu'il ne lit même pas, les deux volumes de Mgr l'évêque de Sura semblaient créer un gros préjugé contre l'école ultramontaine. Aussi l'évêque de Poitiers, qui comme tous les évêques de France avait reçu l'hommage du *Mémoire*, crut-il devoir prendre la parole. Sans ouvrir une réfutation en règle qui viendrait à son heure, l'homélie qu'il prononça, le 28 septembre 1869, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa promotion à l'épiscopat, en désavouait nettement la doctrine. Juridiction immédiate et universelle,

(1) U. MAYNARD, *Mgr Dupanloup et son historien M. Lagrange*, II<sup>e</sup> partie, p. 274.

(2) *Mgr Freppel d'après des documents authentiques et inédits*, p. 145 et suiv.

autorité souveraine et infaillible du pontife romain, qui de loin diminuer l'épiscopat l'élève et le garantit, en un mot la thèse catholique tout entière y fut exposée avec cette haute et calme dignité dont s'enveloppaient les leçons de l'évêque. Il dénonça ouvertement l'indocilité intellectuelle du parti dangereux qui prétendait à régenter l'Eglise.

Comment le dissimuler plus longtemps? demandait-il. Oui, ils tendent à former parmi nous toute une école séparée du véritable esprit et des véritables doctrines du christianisme, ces catholiques de nom et de volonté qui, sacrifiant à l'idole de l'esprit moderne, finissent par placer leur raison au-dessus de l'autorité de l'Eglise contemporaine et par s'adjuger personnellement l'infaillibilité qu'ils refusent à la chaire apostolique. *Multi sunt quos sæpe dicebam vobis, nunc autem et flens dico* : ce que je vous ai dit souvent, je vous le dis aujourd'hui les larmes aux yeux.

L'évêque se détournait de la pensée du P. Hyacinthe et ne voulait pas prononcer le nom de ce religieux dont la chute venait de contrister les catholiques et de donner au parti libéral une si effrayante leçon.

Brisons, disait-il, sur un sujet si douloureux. Moi aussi, ô Seigneur Jésus, ému jusqu'au fond des entrailles, j'en appelle à votre tribunal : *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello*. Et quant à ceux qui, sans être tombés encore dans l'abîme, se complaisent à en fréquenter les bords et sont déjà inclinés sur la pente du précipice, ah! puisse ce terrible avertissement les en rappeler (1)!

L'évêque de Poitiers adressa son homélie à Mgr Maret avec cette douce leçon :

Monseigneur, j'ai reçu la lettre et l'ouvrage que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'adresser. J'ai entrepris aussitôt la lecture de ces deux volumes et je puis dire que ç'a été avec la disposition la plus bienveillante. Si cet écrit eût été adressé seulement aux pères du concile à titre de mémoire à consulter, je me serais contenté d'exprimer en particulier mon sentiment à Votre Grandeur. Je lui aurais dit avec simplicité combien, après les excellents chapitres du commencement, le reste de l'ouvrage m'avait paru laisser à désirer dans ses diverses parties, et quant aux arguments, et quant à l'exposé des faits, et quant aux conclusions. J'aurais ajouté que les tendances manifestées dans la préface m'avaient beaucoup contristé (2).

Mgr Maret jouait de malheur. Il n'avait pas pris son parti de la critique de l'abbé Freppel; il regimba contre l'improbation de l'évêque de Poitiers.

Monseigneur, répondit-il, Votre Grandeur recevra en même temps que cette

(1) *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VI, p. 474-475.

(2) *Ibid.*, p. 478.

lettre celle que j'ai l'honneur de lui adresser en réponse au discours qu'elle a cru devoir prononcer au sujet de mon livre. Je rends cette réponse publique comme l'a été l'attaque. J'accepte de grand cœur la discussion. Je voudrais seulement qu'elle se montrât un peu plus circonspecte. Tout le monde y gagnerait. Je sais d'une manière certaine que la publication de votre lettre par votre *Semaine religieuse* compromet ma réputation et mon honneur d'évêque parmi vos diocésains. Je demande donc à votre justice à faire reproduire ma réponse dans ce recueil.

L'évêque de Poitiers, il va sans dire, se prêta à toutes les insertions que l'on voulut; mais il ne perdait pas le droit, écrivant à l'un de ses collègues dans l'épiscopat, d'apprécier le livre avec une netteté dont il avait adouci l'accent en s'adressant directement à Mgr Maret.

J'ai relu attentivement le *Mémoire*, écrivait-il à Mgr Isoard, évêque d'Aneney; c'est une œuvre de parti pris. L'histoire comme le raisonnement y sont esclaves d'une idée fixe. Plusieurs assertions dépassent ce qui a rendu la *Défense de la déclaration* condamnable aux yeux de Benoît XIV. Sans même songer à définir directement l'infaillibilité pontificale, il y a lieu de frapper de censures théologiques plusieurs propositions de ce livre. Il est douloureux d'ajouter que Mgr Maret parle de la règle de la foi sans paraître s'être rendu compte de la nature de la foi. Cette œuvre, si elle était accueillie au dehors comme l'expression de la science théologique française, achèverait de nous ruiner dans l'esprit des théologiens étrangers. On m'a exhorté de diverses parts à répliquer à Mgr Maret : je ne le ferai pas, il faudrait aller trop loin. Je respecte la personne et sa sincérité; ce sera au concile d'aviser.

Oui sans doute, c'est au concile qu'il appartenait de dirimer souverainement les questions posées par le livre, et au besoin de prononcer contre le livre lui-même; mais le public ne devait pas être initié aux discussions conciliaires; et si irrégulièrement, si prématurément que la cause lui eût été déférée, l'opinion néanmoins était saisie; il eût été périlleux pour les âmes que le *Mémoire* demeurât sans réponse. D'ailleurs l'émotion qu'il avait produite n'était pas apaisée encore, que le *Correspondant* (1), désireux de ne laisser pas l'intérêt se refroidir, publiait le 10 octobre un long manifeste anonyme où « sous des formes habiles, éloquentes, mais un peu confuses, à dessein sans nul doute, le parti libéral exprimait l'espérance que le concile écarterait la définition de l'infaillibilité et ne prononcerait aucune condamnation contre les libertés modernes. On ne peut admettre que la convocation des États généraux de l'Église ait pour effet de créer dans son sein une monarchie despotique qui n'y a jamais existé... Ce n'est ni l'usage ni le penchant naturel des grandes assemblées de consommer elles-mêmes leur propre abdication (2). »

(1) T. LXXX, p. 5 et suiv.

(2) Emile OLLIVIER, *l'Église et l'Etat au Concile du Vatican*, t. I<sup>er</sup>, chap. v, p. 432. — Voir *Correspondant*, loc. cit., p. 12.

La note libérale ne faisait pas défaut; car, après avoir témoigné la crainte que la définition de l'infailibilité ne fût emportée par un accès d'enthousiasme irréfléchi, les auteurs du manifeste marquaient au concile la vraie voie où il devait entrer. En perdant la liberté, disaient-ils, l'église d'Orient était entrée d'elle-même dans une « lourde atmosphère d'oppression qui avait appauvri, sinon tari complètement pour elle les sources de la foi... Qu'un souffle de liberté parti d'Occident pénétrât... dans les conseils du pouvoir à Constantinople », la vie et la fécondité renaîtraient dans l'église d'Asie. C'est vers l'Orient que se devait porter la sollicitude du concile pour lui obtenir la liberté. Mais aussi, si ce vent d'émancipation venait à s'élever, « c'est la liberté de tout le monde qu'il apporterait sous ses ailes, non pas la liberté des chrétiens seulement, et encore moins la liberté des catholiques seulement... Une liberté commune à tous est tout ce que peut désirer l'Eglise... C'est le seul souhait que puissent apporter au concile les évêques de Prusse, de Russie et d'Angleterre »; les nations où le catholicisme est dominant ne peuvent non plus porter leurs espérances au delà d'une liberté dont elles ne jouiront qu'à la faveur d'une liberté égale assurée au turc (1). Désormais c'est au croissant qu'il appartient d'abriter la Croix.

On le pense bien, cette finale est de nous, non du manifeste. Ce compromis de la foi catholique avec toutes les erreurs qu'elle réprouve était exposé avec une habileté perfide. L'article du *Correspondant* ne portait aucun nom; mais il n'avait pas besoin de signature : doctrines et formules criaient leur paternité. Le mot d'ordre était donné. Le concile n'était point réuni encore que déjà il était facile de pressentir avec Mgr Pie qu'il n'aboutirait point sans labeur. Les paroles d'adieu qu'il adressa à son clergé, lors de son départ pour Rome, furent teintées de tristesse. Il voulut avoir le dernier mot dans la petite controverse qui s'était élevée entre Mgr Maret et lui et n'hésita point à déclarer que les deux volumes du *Mémoire* méritaient d'être notés des censures théologiques les plus graves, en deçà de la note formelle d'hérésie (2). L'article du *Correspondant* fut ainsi relevé avec une gravité singulière.

C'est la vérité qu'un trop grand nombre de ceux qui se disent les nôtres siègent dans les ténèbres, *in tenebris sedent*. D'être dans les ténèbres, c'est déjà un mal; et pour ceux qui y sont, c'est un sort digne de pitié; mais le comble, c'est de s'y plaire, c'est d'y prendre séjour et de vouloir s'y fixer. Nous en avons un exemple ces derniers jours dans le manifeste éclatant qu'une revue d'ailleurs catholique a publié à propos du concile, et où l'on s'opiniâtre à parler des questions les plus actuelles et les plus importantes, absolument comme si, depuis quatre-vingts ans, le saint-siège et l'épiscopat n'avaient rien dit ou comme si

(1) *Correspondant*, loc. cit., p. 33.

(2) *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VI, p. 510.

les décisions dogmatiques et les enseignements de l'Eglise n'obligeaient pas les intelligences. Certes, celui qui est tombé a été en fait plus loin que ces écrivains, cependant comment ne pas voir qu'ils suivent la même route et que selon le texte sacré les ténèbres sont un acheminement à la mort (1)?

En même temps l'évêque vengeait l'Eglise de la hautaine et offensante suffisance des publicistes qui avaient prétendu lui faire la leçon, « de ces fils, doués d'une véritable distinction, qui, se plaçant en face de leur mère, font usage de toutes les ressources de leur esprit et de leur éducation pour voiler, sous l'enveloppe de la convenance et de la courtoisie, la critique la plus aigre, la plus gratuite et la plus incompétente de ses pensées, de ses sentiments et de ses actes (2) ». Le souvenir dernier fut pour l'évêque de Sura.

La principale conclusion du livre dont je vous ai entretenus, c'est qu'il faut désormais des conciles périodiques et que tous les dix ans l'Eglise entière devra tenir ses assises générales. Ici se fait reconnaître la différence entre le pasteur d'un vrai troupeau, vivant parmi les âmes et pour les âmes, et l'écrivain même consacré qui vit parmi les livres et se tient dans les abstractions. La périodicité obligatoire et le renouvellement décennal du concile œcuménique! Je ne dirai pas ce qu'il faut penser, au point de vue de la doctrine, de cette prétendue loi constitutionnelle de l'Eglise; mais je dis, et vous dites avec moi qu'il faut être évêque *in partibus infidelium* pour imaginer que notre mère la sainte Eglise imposera tous les dix ans à chaque pasteur et à son troupeau un sacrifice pareil à celui qui nous est demandé aujourd'hui (3).

En se rendant à Paris Mgr Pie s'arrêta au Mans. Dom Guéranger l'y rejoignit. Ce ne fut pas pour l'accompagner. Tout au plus lui livra-t-il son dessein de répondre à l'évêque de Sura. Il se défendit d'aller à Rome, tant sa santé était mauvaise; mais ni l'évêque de Poitiers ni l'évêque du Mans ne regardèrent cette résolution comme définitive. Sursis fut donné à l'examen des livres de M. d'Haussonville pour aborder le *Mémoire* de Mgr Maret. Il en donnait avis à du Lac et lui promettait la primeur de son travail (4).

Est-ce donc que vous n'allez pas au concile? lui demandait du Lac à cette nouvelle et non sans chagrin. Veuillot qui comptait vous trouver à Rome en est tout contrarié. Personne en France ne peut y rendre d'aussi grands services que vous (5)!

Je suis repris de l'anémie, répondait l'abbé de Solesmes, pour m'être relâché de mon régime. Je viens de m'y remettre et j'espère fermement remonter avec le temps; mais en attendant je suis hors d'état de voyager et d'affronter les

(1) *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VI, p. 511.

(2) *Ibid.*, p. 512.

(3) *Ibid.*, p. 513.

(4) Lettre du 29 octobre 1869.

(5) Lettre du 30 octobre 1869.

fatigues du concile. Dites à Veillot combien j'aurais été heureux d'être à Rome, près de lui. Je vous confie, à *vous deux seulement*, que j'imprime une réponse à Mgr Maret. Elle paraîtra en ce mois (novembre 1869). Je m'y suis décidé tout d'un coup; mais cela me semble à propos. Gardez-moi le plus grand secret; mon intention est de tomber à l'improviste, et que la brochure aille à Rome où elle ne sera pas inutile. *L'Univers* en recevra le premier exemplaire (1).

Quelques jours plus tard, le cardinal Pitra venait à son tour. « Mon très révérend père, n'est-ce point la dernière lettre que nous pouvons échanger avant votre arrivée? Ah! si vous pouviez nous accorder la grande joie de célébrer avec nous la fête de sainte Cécile (2)! » L'évêque de Poitiers, depuis quelque temps arrivé à Rome et ayant eu déjà le loisir d'étudier la situation, réclamait la présence de dom Guéranger.

Mon bien cher père, lui écrivait-il, j'ai attendu de m'être formé une opinion avant de vous écrire. A moins d'impossibilité absolue, je vous demande de venir. Le rôle de chacun sera fort modeste, le résultat sera disputé; mais qui de nous ne serait inconsolable de penser qu'un mot désirable fût omis, qu'un mot regrettable fût accepté, par suite d'une abstention condamnée d'avance par le serment de votre institution? Dieu vous donnera et vous rendra la santé comme prix de cet acte de dévouement et d'obéissance (3).

Dom Maur Wolter unissait ses instances à tant d'autres instances (4); mais il s'en fallait de beaucoup que la question monastique et le projet de fédération auquel il s'était rallié sans entrain pussent déterminer dom Guéranger à un déplacement que l'intérêt général de l'Eglise n'avait pas obtenu. Ce fut pour les abbés bénédictins et un grand nombre d'évêques un amer désappointement; quelques-uns même blâmèrent ouvertement l'abbé de Solesmes de n'avoir pas passé outre à toute difficulté, alors que Pie IX, non content d'avoir élargi pour le comprendre les termes de la convocation, joignait à cette mesure l'expression personnelle de son désir. Mais dom Guéranger trouvait peu de charme dans un honneur dont il ne jouissait pas avec ses frères. Son âme demeurait moins sensible à une distinction personnelle qu'à la blessure ressentie par le droit monastique. L'état de sa santé lui était d'ailleurs un motif trop réel pour se récuser. Pour le déterminer, il eût fallu un ordre qui ne vint pas : il laissa dire et se mit à l'œuvre. Quelques mois plus tard, ceux-là mêmes qui l'avaient blâmé devaient applaudir à sa décision.

Il ne nous appartient pas de rappeler ici les incidents qui ont marqué

(1) Lettre du 3 novembre 1869.

(2) Lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1869.

(3) Lettre du 30 novembre 1869.

(4) Lettre du 6 novembre 1869.

l'histoire du concile. Aussi bien le récit n'est plus à faire : on le trouvera dans l'ouvrage de M. Emile Ollivier : *l'Eglise et l'Etat au concile du Vatican*. Il faut bien signaler pourtant, de Mgr l'évêque d'Orléans, les *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain concile*, qui discutaient l'opportunité de la définition; et, du comte de Montalembert, une lettre à D'linger qui montre à quel diapason les passions étaient montées.

Vous admirez sans doute beaucoup l'évêque d'Orléans, disait Montalembert; mais vous l'admiriez bien plus encore si vous pouviez vous figurer l'abîme d'idolâtrie où est tombé le clergé français... C'est du Rhin aujourd'hui que nous vient la lumière. L'Allemagne a été choisie pour opposer une digue à ce torrent de fanatisme servile qui menaçait de tout engloutir (1).

Les événements les plus considérables tiennent parfois à un grain de sable. Mgr Pie était convaincu que l'évêque d'Orléans avait commis, en parlant si haut avant l'ouverture du concile, une grosse faute de tactique.

Quelle Providence, disait-il, que tout ce tapage ait été fait aux approches du concile! Si le personnage avait contenu tout cela dans sa tête et l'avait versé ici à petites doses, restreintes et successives, sur tel et tel groupe, il eût été le maître de la situation. A n'en pas douter, il eût eu le suffrage à peu près unanime des étrangers parmi lesquels les plus fins soupçonnaient tout au plus quelque chose, mais repoussaient leur soupçon comme une mauvaise pensée, comme une tentation d'ingratitude envers le plus illustre défenseur du saint-siège (2).

La discipline intérieure du concile avait été réglée par les lettres apostoliques *Multiplices inter* en date du 27 novembre 1869. Des projets de décrets ou schemata élaborés par la congrégation dirigeante étaient remis aux pères du concile quelques jours à l'avance; ils étaient ensuite lus et discutés en congrégation générale, puis, lorsqu'ils offraient quelque difficulté, renvoyés à une commission d'évêques chargés de les modifier et de les présenter de nouveau à une congrégation générale. Ces commissions d'évêques, de vingt-quatre membres chacune, étaient au nombre de quatre : commissions de la foi, de la discipline, des réguliers, des Orientaux. Mais au cours du concile l'expérience dicta diverses modifications dont nous n'avons pas à parler ici. Mgr Pie fut désigné second pour la commission de *fide*; Mgr Régnier, quatrième.

Il est peut-être des heures où un homme, ayant une conscience nette de ce qu'il veut et doit vouloir, n'écoute que d'une oreille distraite les voix même très aimées qui s'efforcent de l'en détourner. En vain le cardinal Pitra continuait-il à faire valoir les appels et invitations de

(1) Lettre du 7 novembre 1869. (*L'Univers* du 28 octobre 1875, d'après le *Mercur allemand*.)

(2) Lettre du 19 décembre 1869.

Pie IX, la joie et le désir que le pape avait exprimés de revoir dom Guéranger : « Votre absence désolerait des amis plus nombreux que vous ne pensez et serait un triomphe pour la minorité qui se fera bruyante pour dominer (1). » Louis Veillot avait obtenu une audience du pape au commencement de décembre. Pie IX avait fait cette remarque :

— Dom Guéranger ne vient pas.

— Il est très souffrant, avait répondu Louis Veillot; mais il travaille pour la papauté.

— Je sais qu'il est souffrant, avait dit le pape, je sais son bon et rude travail; mais il ne vient pas. Je regrette qu'il ne vienne pas (2).

Lorsqu'il vit bien que dom Guéranger était résolu à ne pas se rendre au concile, l'évêque de Poitiers ne le tint pas quitte.

Mon révérend et bien cher père, lui écrivait-il, nous attendons avec vif désir et impatience votre travail qui viendra bien à point, et votre personne qui serait encore ici à temps opportun, si vous arriviez avant le carême. Voyez ce que votre santé vous permettra. La brochure fera un vrai bien; il nous la faudrait *ici absolument* avant le 10 janvier. L'archevêque de Cambrai et moi sommes les seuls Français nommés par le suffrage universel à la commission de la doctrine. Vous pensez si certaines gens se remuent. Ils sont un peu matés à cette heure, mais ils ont bien des façons de se reprendre aux branches (3).

Le cardinal Pitra de son côté avait fait agréer au *judex excusationum* les motifs qui avaient retenu l'abbé de Solesmes loin du concile. Il commençait à s'incliner devant la décision prise.

Le temps obstinément détestable contre lequel les plus robustes peuvent à peine lutter depuis un mois m'a rendu votre absence moins regrettable. Si vous eussiez été ici, votre énergie n'aurait pu suffire à réagir. Nous attendons pour nos étrennes votre mot à Mgr Maret. Mgr du Mans a perdu la gageure du 15 décembre; ne me faites pas perdre celle du 15 janvier 1870 (4).

Mais le 20 janvier, rien n'était venu encore, et Mgr Fillion écrivait :

Votre brochure nous arrivera, je l'espère, la semaine prochaine; ce sera le moment le plus opportun (5).

Autour de la question de l'infaillibilité pontificale et de l'autorité souveraine du vicaire de Jésus-Christ, il s'était fait tant de bruit et le parti libéral avait accumulé tant d'obstacles que la discussion qu'on voulait écarter s'imposa à raison des efforts conjurés contre elle. Le concile

(1) Lettre du 24 novembre 1869.

(2) Elise Veillot à D. Guéranger, 5 décembre 1869.

(3) Lettre du 19 décembre 1869.

(4) Lettre de décembre 1869.

(5) Lettre du 19 janvier 1870.

était à peine ouvert qu'il fut universellement saisi du problème; déjà dans les discours prononcés sur le premier schéma, *de la foi catholique et des erreurs naturalistes*, chacun sentait que la préoccupation était ailleurs et que les arguments songeaient à l'infaillibilité, alors même qu'ils n'en prononçaient pas le nom. Les publications du parti libéral avaient créé une tension extrême. La pensée des évêques se contenait dans les réunions conciliaires, mais au dehors se traduisait plus librement. Une neuvaine de prédications dans toutes les langues fit entendre à Saint-André della Valle la grande voix de Mgr Bertheaud et de Mgr Pie. L'écho ne s'en était pas affaibli encore le 20 janvier 1870, lorsque parut le livre de dom Guéranger : *De la Monarchie pontificale à propos du livre de Mgr de Sura*, « fruit merveilleux et comme spontané d'une maturité théologique dont on citerait peu d'exemples, a dit l'évêque de Poitiers. Les pères du concile y trouvèrent la solution que tant de sophismes leur dérobaient, et les derniers nuages furent dissipés (1). »

L'abbé de Solesmes avait calculé l'heure et, afin d'être lu facilement, s'était appliqué à ramasser dans une concision puissante sa réponse aux deux volumes de Mgr Maret. La brochure ne compte pas trois cents pages.

Il faudrait un livre d'une dimension quadruple de l'ouvrage de Mgr de Sura, disait dom Guéranger dans sa préface, pour élucider toutes les questions de fait qu'on y trouve rassemblées. Heureusement ce travail est inutile. Dès longtemps il a été répondu péremptoirement à toutes les difficultés historiques à l'aide desquelles le gallicanisme essaya trop longtemps d'imposer à l'Église une autre constitution que celle qu'elle a reçue de Jésus-Christ. Usant de la liberté que tout auteur donne à la critique sur un livre qu'il publie, je me permettrai de présenter ici quelques considérations sur les questions posées par Mgr l'évêque de Sura, en soumettant préalablement au lecteur divers préjugés qui me paraissent de nature à infirmer considérablement la portée du livre (2).

Vient ensuite l'exposé de divers préjugés décisifs contre la thèse gallicane, telle qu'elle se produit dans le *Mémoire* de Mgr Maret : c'est la première partie. La seconde est consacrée à l'examen de cette question : l'infaillibilité personnelle du pontife romain peut-elle être l'objet d'une définition doctrinale qui en fasse un dogme de foi catholique?

Le prétexte dont s'était couvert Mgr Maret pour écrire son livre, c'était la paix religieuse à rétablir dans l'Église. La paix, demandait l'abbé de Solesmes, était-elle donc menacée? Quel étrange procédé que

(1) *Oraison funèbre de D. Guéranger. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 65.

(2) *De la Monarchie pontificale à propos du livre de Mgr l'évêque de Sura*, 2<sup>e</sup> édit., p. 3.

celui qui consiste à jeter le trouble dans les esprits et à s'autoriser ensuite de ce même trouble pour imposer le silence à l'Eglise! Et puis Mgr Maret n'avait-il pas, dans un dessein trop facile à découvrir, exagéré démesurément la rivalité des deux écoles de théologie, l'école italienne comme il l'appelle, et l'école gallicane? N'avait-il pas grossi l'importance de cette dernière? Lorsque l'on veut reconnaître l'existence d'éléments révélés, — et c'est bien à la révélation qu'appartiennent l'infailibilité, la constitution de l'Eglise, le caractère de sa monarchie, le pouvoir souverain du pape, les relations de la papauté et de l'épiscopat; — lorsque l'on prétend découvrir dans la masse confuse des événements la pensée du Christ sur cette Eglise qu'il a fondée, la loi essentielle de cette recherche, après dix-neuf siècles d'histoire, n'est-elle pas d'interroger cette histoire elle-même et de s'assurer expérimentalement si la vie, l'action, l'enseignement, le développement de l'Eglise se sont conformés à l'idée gallicane, ou bien à ce qu'on appelle dédaigneusement l'idée italienne, c'est-à-dire l'idée catholique dominante même en France? C'est d'histoire en effet qu'il est question et de faits réels; les considérations à priori, les préférences personnelles sont hors de cause. Ne serait-ce pas s'exposer à toutes les méprises que prétendre moderniser l'Eglise, lui imposer son 1789 selon une parole fameuse, assimiler sa constitution divine aux constitutions politiques réputées aujourd'hui les plus parfaites, ou même s'essayer à définir cette constitution par les exceptions singulières et les prétentions quelquefois anarchiques des époques les plus troublées? Négliger l'enseignement des siècles et la doctrine des saints pour s'en tenir obstinément aux seuls décrets de la quatrième et de la cinquième session du concile de Constance que Rome et l'enseignement catholique n'ont cessé de considérer comme non avenus, et oublier toute l'histoire dans la contemplation d'un seul point, n'est-ce point pour un écrivain ecclésiastique ruiner son propre crédit?

Le terrain ainsi déblayé, l'abbé de Solesmes en vient à son dessein positif et à l'établissement de cette thèse de l'infailibilité que l'évêque de Sura voulait exclure. Il interroge, après l'Ecriture sainte, la tradition et l'histoire, les faits et les écoles, l'enseignement des conciles et celui des saints et amène tout ce faisceau d'autorités à déposer en faveur de la doctrine. Chemin faisant, il rencontre, avec le *Mémoire* de Mgr de Sura, l'article du *Correspondant*, les *Considérations* du prévôt Dollinger, la lettre de Mgr d'Orléans à son clergé, mais sans que l'exposé doctrinal perde jamais rien de sa marche assurée ni de sa tranquille et puissante continuité. La brochure avait été achevée en quelques semaines; elle résumait toute l'histoire de la doctrine; elle arrivait à son heure. Le cardinal Pitra fut ravi.

Vous avez admiré comme tout le monde, écrivait-il à M. Guignard, le nouveau

chef-d'œuvre que vient de nous donner le cher abbé de Solesmes. C'est assurément l'une de ses œuvres les plus achevées. Quelle bonne théologie! Quelle lumière! Quelle sérénité de maître qui possède à fond ce qu'il dit! Nous attendons ici impatiemment une centaine d'exemplaires qui ne peuvent nous parvenir (1).

L'abbé de Solesmes en avait pourtant envoyé trois cents à Rome. Mais Palmé n'avait tiré qu'à mille exemplaires, et tandis que, à Rome comme en France, la main des fées plaçait sur l'heure et aux bons endroits toutes les publications du génie gallican, les brochures romaines ne parvenaient à leur destination qu'avec une lenteur si régulière qu'elle semblait calculée. On put croire un instant que les messageries étaient complices ou qu'une large part des exemplaires avait été achetée pour être mise au pilon; il est incontestable que le service de la publicité se faisait mal et que la brochure demeurait introuvable en librairie. Du moins ceux qui l'avaient lue partageaient l'avis d'Eugène Veillot : « Nous regrettons ici votre absence du concile. En voyant comment vous employez votre temps, nos regrets cessent (2). » De Rome, Mgr l'évêque du Mans écrivait :

L'évêque de Poitiers, à qui j'avais passé mon exemplaire après l'avoir parcouru, m'a dit que c'était un vrai chef-d'œuvre. Plusieurs autres sans se servir du mot m'ont dit la même chose. Le pape en avait déjà entendu parler, lorsque j'ai pu avoir audience pour le lui remettre. Je lui en ai fait l'analyse, il a paru fort content et m'a dit qu'il voulait le lire lui-même.

— Mais ce n'est pas assez, a-t-il ajouté, il faudrait en distribuer un grand nombre.

— Très saint père, j'en aurai bientôt trois cents exemplaires.

— C'est bien.

Sa Sainteté m'a ensuite parlé de votre santé et exprimé un regret bien sincère de ne pas vous voir au concile. Il est certain que si les abbés chefs de congrégations ont été appelés, c'était afin de vous assurer une place; sans cela, on se serait contenté des abbés *nullius*. Quoiqu'il soit aussi regrettable pour vos amis que pour le saint père de ne pas vous avoir avec eux au concile, vous aurez fait plus qu'aucun d'eux pour la solution de la grande question; j'en bénis la divine Providence et je vous en remercie. Votre brochure sera un événement dans le concile et ne servira pas moins à la définition de l'infaillibilité que votre *Mémoire sur l'Immaculée Conception* n'a servi à la définition de ce dogme (3).

Louis Veillot, qui à Rome suivait la lutte d'un œil attentif, écrivait :

Je ne vous ai pas encore parlé du livre de dom Guéranger en réponse à

(1) Lettre du 7 février 1870.

(2) Lettre du 2 février 1870.

(3) Lettre du 6 février 1870.

Mgr Maret avec une touche sur d'autres têtes gallicanes, tout simplement parce que nous ne l'avions pas. Il est enfin arrivé. Je peux vous dire qu'on le dévore et qu'on l'admire. En vérité, dans ce pays des bons juges, l'ouvrage de notre illustre ami et patron ne rencontre que des admirateurs. On loue sa science vaste et sûre, son bon sens, sa brièveté, sa clarté. « Celui qui sait tout abrège tout », dit Montesquieu qui dit bien, quoiqu'il ne sût pas tout. On aime cette parole vive et tranquille qui connaît ses routes et les routes d'autrui, qui d'un mot montre à l'adversaire combien il s'égare et le réfute dans son raisonnement et au delà de son raisonnement. La polémique de dom Guéranger réalise parfaitement selon moi la théorie de l'art, la force sans effort. Hercule ne doit pas suer. Il étouffe ses serpents, il assomme son lion, il couche par terre son homme, il vide ses étables et n'a nul besoin de reprendre haleine. C'est une grande chose qu'un moine, — je dis un vrai moine, — et cette grande chose est bien embarrassante dans l'occasion pour un homme qui fait le savant (1).

Mais il était trop tôt encore de se couronner de lauriers. Le P. Gratry était entré en lice par sa *Première lettre à Mgr Deschamps* et, sur un ton presque prophétique, avait abordé la question d'Honorius, ayant reçu pour en écrire, disait-il, l'ordre de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les impressions furent diverses. L'allure inspirée prise tout d'abord par l'ex-oratorien avait éveillé quelque inquiétude; toutefois la société laïque ne lut pas sans émotion le réquisitoire rédigé par un académicien de talent contre un pape du septième siècle. A Rome même, Mgr de Mérode était convaincu après lecture que le P. Gratry avait tué l'infailibilité.

— Mais le P. Gratry est fou, lui disait-on.

— Qu'est-ce que cela fait? répondait-il. Je suis allé hier au Manicomio : un fou, un vrai fou, celui-là, venait de tuer un gardien; le gardien n'en était pas moins mort du coup (2).

Dom Guéranger voulut montrer que la tuile d'Honorius n'avait pas écrasé l'infailibilité. Il écrivit sa *Première défense de l'Eglise romaine contre les accusations du R. P. Gratry*.

Au tome deuxième de son livre, *l'Eglise et l'Etat au concile du Vatican*, M. Emile Ollivier a tracé de main de maître, avec une psychologie très renseignée et très pénétrante, le portrait des deux hommes que la question de l'infailibilité mettait aux prises.

Le P. Gratry avait l'esprit subtil, l'âme candide, l'imagination enthousiaste. C'était un mathématicien mystique, un logicien littéraire... Tous ses raisonnements se terminaient en hymnes, toutes ses certitudes se convertissaient en extases, toutes ses idées se transformaient en contemplations. Néanmoins, de son passage à l'Ecole polytechnique et de son grade momentanément d'officier d'ar-

(1) *Rome pendant le Concile*, t. 1<sup>er</sup>, 18 février, p. 263-264.

(2) Mgr Fillion à D. Guéranger, 6 février 1870.

tillerie, il avait conservé un certain goût pour la bataille. Il y employait des formes tout à fait fraternelles, tendres; mais il y allait sans trop de déplaisir, et quand il y était, il frappait fort. Dans la nouvelle lutte où il s'engageait, beaucoup d'avantages lui manquaient, car il n'était ni théologien, ni canoniste, et si, même en philosophie, ses voies étaient quelquefois hasardées, en théologie il était à craindre qu'elles ne devinssent tout à fait dangereuses. Son talent d'écrivain, du moins, lui restait; son style pur, de bon aloi, compact et naturel, unissait au nerf et à la concision du génie latin qu'il admirait tant dans Tacite, Pascal et Bossuet, l'inspiration vivante de l'Imitation et de l'Évangile, qu'il lisait sans cesse et dont il savait de mémoire les plus beaux passages.

Dom Guéranger, le restaurateur en France de l'ordre des bénédictins, était un docte en la loi divine dans la complète acception que saint Benoît donne à ce mot, sachant où puiser les choses anciennes et nouvelles. Il avait appris beaucoup et bien et il exprimait ce qu'il savait avec force dans une langue précise, ferme, dont la seule recherche était de s'adapter étroitement à la pensée et de ne la dépasser en aucun sens. Tandis que le P. Gratry méditait dans un cabinet de travail inondé de lumière, le visage levé vers la voûte céleste, l'œil perdu dans l'espace, dom Guéranger, dans le recueillement d'une cellule, la tête penchée sur les livres des docteurs sacrés, creusait dans le temps, et demandait à un labeur opiniâtre ce que le P. Gratry cherchait dans les étoiles. Le résultat d'une rencontre théologique entre ces deux esprits si différemment distingués n'était pas malaisé à pronostiquer : le premier serait agréable, précieux, éloquent, mais téméraire, étourdi et inexact; le second, beaucoup moins littéraire et entraînant, se montrerait en revanche instructif, pressant, péremptoire, solide, et l'on pouvait craindre que si l'oratorien, ouvrant ses ailes de séraphin, ne se dérobaît à propos, il ne succombât, poète léger et charmant, sous un coup de massue du puissant bénédictin (1).

La première rencontre en ce tournoi théologique fut ce qu'elle devait être. Les réticences du pape Honorius dans la cause du monothélisme et le silence qu'il avait par prudence imposé aux tenants des deux opinions n'intéressaient aucunement la question de l'infaillibilité, alors surtout que le pape incriminé se défendait de vouloir rien prononcer prématurément; les actes du sixième concile étaient expliqués, et l'Église romaine, vengée des soupçons d'improbité élevés contre elle. Le P. Gratry s'était oublié en effet jusqu'à accuser Rome d'avoir faussé le texte de la prière liturgique, pour en effacer la condamnation d'Honorius. Il expia durement et le scandale de cette accusation et l'audace avec laquelle il s'était aventuré dans une région jusque-là si peu familière pour lui. Rien ne saurait être plus divertissant que le simple récit des erreurs, anachronismes et bévues de toute nature dont le P. Gratry avait très involontairement émaillé la *Première lettre à Mgr Deschamps*. M. Emile Ollivier s'en est quelque peu égayé (2). Nous n'avons pas appris

(1) T. II, chap. VI, p. 49-52.

(2) *Ibid.*, p. 59 et suiv.

quelles furent les réflexions de Mgr de Mérode, ni s'il rétracta son impression première; mais comme les réunions même conciliaires doivent parfois se délasser dans un sourire, il circula une réflexion de Mgr Epivent, évêque d'Aire, qui, on le sait d'ailleurs, ne reculait devant aucune hardiesse : « Si le P. Gratry n'a pas numéroté ses os, il ne les retrouvera pas au jugement dernier (1). »

Ce fut bien autre chose et les mésaventures du P. Gratry s'aggravèrent, lorsqu'il reprit la plume, appuyé toujours sur l'ordre de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et résolu pour obéir à souffrir tout ce qu'il faudrait souffrir. Des condamnations épiscopales dénoncèrent alors dans ses écrits des propositions fausses, scandaleuses, outrageantes pour l'Eglise romaine, ouvrant la voie à des erreurs censurées déjà par les souverains pontifes, téméraires et sentant l'hérésie. Il s'était flatté que sa *Première lettre* ne laissait rien debout de la thèse de l'infaillibilité, édifiée tout entière, croyait-il, sur des pièces frauduleuses (2); et, marchant à de nouvelles conquêtes, il s'appliquait à montrer que l'école ultramontaine était incapable de réclamer en sa faveur « aucune autorité grecque ou latine dans les cinq ou six premiers siècles, aucune autorité grecque en aucun temps (3). » L'opposition était coutumière de ces procédés sommaires qui semblaient le fruit d'une conviction très sûre d'elle-même et le résultat dernier d'un examen étendu, approfondi.

Dom Guéranger, qui connaissait l'histoire et qui avait lu les pères, se donna dans sa *Seconde défense* le malin plaisir de dévoiler l'incompétence avérée de ses adversaires.

Peut-on reconnaître une science assurée de l'antiquité ecclésiastique, demandait-il, dans un écrivain qui fait de la célèbre Hypatie l'institutrice de Clément d'Alexandrie, qui propose cette païenne à l'imitation des dames chrétiennes et inscrit son nom en tête de ceux de sainte Paule, de sainte Radegonde, de sainte Gertrude, de sainte Hildegarde, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Thérèse; qui, par un anachronisme sans nom, transporte au deuxième siècle la docte platonicienne du cinquième ou fait vivre le savant prêtre Clément deux cents ans après sa mort (4)?... Franchement, on a mauvaise grâce de reprocher aux autres l'emploi malheureux de quelques apocryphes, quand on agit soi-même si librement avec la chronologie... Lorsque cette page d'un homme si vanté pour toute sorte de mérites me passa sous les yeux en 1867, le livre m'échappa des mains. J'éprouvai, je l'avoue, un sentiment de confusion, mais je pensai qu'il valait mieux couvrir du silence une maladresse qui révélait par trop l'inanité du fond. Depuis, nous avons vu Orléans servir de centre à la propagande des *Lettres* du R. P. Gratry auprès du clergé français,

(1) Lettre du cardinal Pitra à D. Guéranger, 7 mars 1870.

(2) *Deuxième lettre à Mgr Deschamps*, p. 33.

(3) *Ibid.*, p. 71.

(4) Voir l'article *Femmes savantes et Femmes studieuses*, dans le *Correspondant*, avril 1867.

pour lui apprendre que l'Eglise romaine, notre mère, est coupable de *falsifications* et d'*infamies* et que la croyance à l'infaillibilité papale ne repose que sur l'affirmation d'auteurs trompés ou trompeurs. Il est temps de se regarder en face et de peser une bonne fois la valeur de ces noms retentissants qui passionnent la curiosité publique, en excitant la sympathie des ennemis de l'Eglise et la douleur de ses enfants. Les adversaires de la définition de l'infaillibilité du pape, avant de faire peser sur nous le reproche d'ignorer l'antiquité ecclésiastique, ont encore beaucoup à faire pour en acquérir eux-mêmes la connaissance (1).

Revenons au P. Gratry. L'éloquent oratorien était soutenu dans son effort par l'encouragement des prélats de l'opposition. Mgr Strossmayer l'excitait à poursuivre une campagne urgente, et les quelques textes qui servaient de thème à ses variations lui étaient fournis par un abbé très connu à Rome et devenu soudain aussi gallican qu'il avait été ultramontain. *L'Univers* n'ignorait pas cette collaboration. « Si le P. Gratry, disait-il, après avoir lu le travail de dom Guéranger, persiste à ne pas voir qu'on lui a donné de mauvaises notes, il y mettra de l'entêtement (2). » Ni saint Irénée, ni Origène, ni saint Augustin, ni Fénelon ne parlaient gallican, et le faisceau des affirmations traditionnelles demeurerait tel qu'il avait été composé dans la seconde partie de la *Monarchie pontificale*.

Le P. Gratry ne se rendit pas; un homme d'esprit, même pris en faute, se résigne difficilement au silence. En vain les évêques avaient condamné d'avance tous les écrits en matière de théologie qu'il plairait dans la suite au P. Gratry de produire encore, à moins qu'ils ne fussent revêtus de l'*imprimatur* canonique : cette disposition ne réussit pas à le décourager. Une troisième lettre parut, puis une quatrième, où très satisfait de lui-même il se flattait d'avoir renversé de fond en comble la *Défense* de dom Guéranger, sans qu'il en restât un seul mot (3). En attendant la cinquième, dom Guéranger, après avoir maintenu ses positions, donnait une série de questions sur lesquelles le P. Gratry avait gardé un prudent silence (4).

Il est aisé de se rendre compte, ajoute-t-il, par l'énumération qu'on vient de lire, qu'il est fort en retard sur la réplique; cependant je suis loin d'avoir relevé tous les points répréhensibles de ses *Lettres*. A-t-il répondu davantage aux faits et arguments développés par M. Amédée de Margerie, aux études patristiques si victorieuses que lui a opposées M. l'abbé Rambouillet? Le R. P. Gratry ne se trouble pas pour si peu. Il s'endort sur ses lauriers, bercé

(1) *Deuxième défense de l'Eglise romaine contre les accusations du R. P. Gratry*, p. 11-14.

(2) Numéro du 13 février 1870.

(3) *Quatrième lettre*, par H. GRATRY (3<sup>e</sup> édit.), p. 79.

(4) *Troisième défense de l'Eglise romaine...*, p. 50 et suiv.

par les flatteries de gens qui n'en savent pas plus que lui et qui ont trouvé une distraction assez neuve à entendre un cliquetis de noms propres et de termes inconnus, qui les lançait pour quelques quarts d'heure dans une région qu'ils ne soupçonnaient pas et qui doit leur rester à jamais étrangère (1).

L'abbé de Solesmes ne voulut pas laisser sans réponse même un mémoire anonyme mais qui trahissait une plume française, imprimé à Naples sous ce titre : *Observationes quædam de infallibilitatis Ecclesiæ subjecto* (2); non plus que la lettre à Mgr l'archevêque de Malines où l'évêque d'Orléans contestait l'opportunité de la définition et élevait contre une décision pontificale la barrière de six difficultés qu'il regardait comme invincibles à une autorité spirituelle prudente (3). C'était le dernier effort d'une opposition à bout d'arguments et incapable désormais, malgré son éloquence et sa souplesse, de poursuivre la lutte doctrinale. L'évêque d'Orléans se résignait à la définition redoutée et réservait toutes ses forces pour la discussion du libéralisme et des idées modernes, que l'on sentait communément devoir venir après épuisement du schéma sur l'Eglise et l'infaillibilité. M. de Falloux, habituellement si maître de lui-même, ne parvenait plus à dissimuler son dépit. La divulgation toujours mal démentie d'une parole peu mesurée sur le besoin qu'avait l'Eglise d'un 1789 qui renouvelât sa constitution, l'embarrassait; il s'en prenait un peu étourdimement à l'archevêque de Cambrai qu'il appelait M. Régnier, et à l'improbité morale de la cour romaine. Oublieux de tout ce qui avait été écrit au *Correspondant* sous ses yeux et de l'attitude du parti depuis 1867, il se défendait par beaucoup de paroles d'avoir prétendu donner à l'Eglise des conseils, alors qu'il n'avait voulu, disait-il, que donner des renseignements : défaite peu habile, puisque ces renseignements et ces conseils avaient si souvent pris le ton des plus hautaines sommations.

La discussion doctrinale épuisée, l'opposition, comme tous les partis vaincus, se laissa entraîner aux résolutions désespérées. Si l'on ne pouvait triompher de la majorité, ne pouvait-on du moins la fatiguer? L'obstruction n'est-elle pas un procédé pour les parlementaires aux abois? C'était trop peu de spéculer sur la fatigue des pères du concile et même sur la mort du pape : on appelait de ses vœux je ne sais quel événement inattendu, une révolution, une invasion italienne qui eût entraîné la prorogation; enfin l'on s'efforçait de provoquer une intervention du pouvoir civil qui pouvait seule conjurer une décision désormais imminente. Le récit que M. Emile Ollivier en a donné nous dispense de

(1) *Troisième défense de l'Eglise romaine...*, p. 52.

(2) *Réponse aux dernières objections contre la définition de l'infaillibilité du pontife romain*, 40 pages in-8°.

(3) *De la définition de l'infaillibilité pontificale à propos de la lettre de Mgr d'Orléans à Mgr de Malines*, 48 pages in-8°.

rappeler aux catholiques de tristes appels adressés au bras séculier, l'indépendance de l'Eglise livrée par des évêques, et néanmoins maintenue grâce aux conseils de M. Guizot, grâce surtout à la fermeté de M. Emile Ollivier. L'attitude du cabinet français envers le concile réglait alors l'attitude de tous les cabinets européens. L'empereur, sollicité par son grand-aumônier, hésitait; le cabinet était partagé : tout tenait à un fil.

Je conduisis aux Tuileries, dit M. Emile Ollivier, M. Guizot qui m'avait prié de l'y conduire. La conversation en vint aux affaires du concile et à l'intervention. L'empereur demanda à son visiteur ce qu'il en pensait.

— Il y a des difficultés, répondit M. Guizot, qui n'existent que si on les accepte : n'acceptez pas celle-là.

— Vous avez raison, dit l'empereur (1).

M. Emile Ollivier avait été toujours hostile à toute idée d'intervention; il adressait au marquis de Banneville, ambassadeur de France à Rome, les instructions suivantes :

Veillez dire à nos évêques libéraux que notre abstention n'est pas de l'indifférence, c'est du respect, c'est surtout de la confiance. Leur défaite serait bien amère si, par son intervention, le pouvoir civil ne l'avait pas empêchée, et leur victoire aura tout son prix s'ils ne la doivent qu'à leurs propres efforts et à la force de la vérité (2).

N'était-il pas naturel que la liberté de l'Eglise menacée par des évêques fût défendue par des protestants et des politiques?

Il y eut d'autres tristesses encore, plus amères s'il est possible. Ni l'âge ni les douleurs physiques n'avaient ralenti l'ardeur du comte de Montalembert; et, du lit où le clouaient ses souffrances, il n'avait pas cessé de suivre avec une anxiété passionnée les péripéties de la lutte engagée à Rome et de la controverse partout soulevée par le concile. Il ne se souvenait plus, il ne voulait plus se souvenir des doctrines professées autrefois et s'indignait que l'on pût confondre, avec le gallicanisme du P. Gratry qu'il applaudissait aujourd'hui, le gallicanisme qu'il avait poursuivi de ses éloquents anathèmes un quart de siècle auparavant. Ses vœux maintenant allaient à la thèse du prévôt Dollinger l'apostat de demain, du P. Hyacinthe l'apostat d'hier « qu'il chérissait de la tendresse d'un vieillard et d'un mourant pour le fils chéri de son âme (3) ». Il partageait toutes les indignations de l'évêque d'Orléans, tous les dépités de M. de Falloux, et, avec la passion de sa véhémence nature,

(1) *L'Eglise et l'Etat au concile du Vatican*, t. II, chap. VII, p. 137.

(2) *Ibid.*, p. 232.

(3) Lettre de Montalembert au P. Hyacinthe, 29 septembre 1869. — LECANUET, *Montalembert*, t. III, chap. XX, p. 449.

voulait défendre jusqu'au bout et avec toutes les armes une cause dont il était seul à ne désespérer pas. « Puisque tant de gens qui se portent bien ne disent rien pour soutenir leurs champions, écrivait-il, il faut que les malades se lèvent de leur grabat pour parler (1). »

On voudrait, afin de pouvoir admirer cette héroïque ardeur, l'isoler de la cause à laquelle elle se vouait et des audaces auxquelles elle se laissait emporter. A l'heure même où il publiait le testament inachevé du P. Lacordaire et l'évoquait de sa tombe pour le faire « regimber avec non moins d'énergie que l'évêque d'Orléans ou le P. Gratry contre l'autorité pontificale érigée en système, imposée comme un joug à l'Eglise de Dieu, au grand déshonneur de la France catholique et, ce qui est mille fois pire, au grand péril des âmes (2) », à l'heure aussi où, dans une lettre trop célèbre dont il avait exigé la publicité, il dénonçait la doctrine ultramontaine comme « immolant la justice et la vérité, la raison et l'histoire, en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican (3) »; au lendemain du jour où *le Correspondant* (4) empruntait à la *Gazette de France* (5) cette lettre fatale pour lui assurer la plus large diffusion, Dieu se présenta soudain. Le 13 mars au matin, une crise subite mit fin aux douleurs de Montalembert : un acte de contrition, un cri de pardon à Dieu, et il mourut.

Il fut amèrement pleuré dans ce Solesmes qui ne s'était jamais consolé de la rupture et qui priera pour lui jusqu'à l'éternité. Il demeure pour nous ce qu'il a été aux premiers jours, le cher *avoué* de l'abbaye. L'abbé de Solesmes intercédait pour lui auprès de Dieu avec une ferveur touchante. Pour lui, pour ses fils, tout souvenir pénible s'effaçait devant une telle mort. Dieu n'avait-il pas voulu la laisser pressentir dans ce milieu monastique que Montalembert avait tant aimé? Une moniale se mourait à Sainte-Cécile. Son nom de baptême était Elisabeth. L'avant-veille de la mort de Montalembert, le 11 mars, dans l'après-midi, la mourante qui semblait sommeiller s'éveilla tout à coup pour dire : « Un service pour M. de Montalembert; il faut prier pour M. de Montalembert. » L'infirmière s'approcha d'elle; elle insista avec les mêmes paroles. L'infirmière crut à un instant de délire, supposa que la malade songeait à la messe du 3 octobre ou du 19 novembre et lui fit remarquer que l'époque de cette messe n'était pas venue. La mourante ne comprit pas; elle était à Sainte-Cécile depuis trop peu de temps pour avoir appris l'histoire de cette fondation; elle referma les yeux et rentra dans son silence et sa

(1) Lettre à M. Cu villier-Fleury. (E. OLLIVIER, *l'Eglise et l'Etat au concile du Vatican*, t. II, chap. VI, p. 63.)

(2) *Le Testament du P. Lacordaire*, avant-propos, p. 17.

(3) Lettre à M. Lallemand. (LECANUET, *Montalembert*, t. III, chap. XXI, p. 467.)

(4) 10 mars 1870. t. LXXXI, p. 996 et suiv.

(5) 7 mars 1870.

prière secrète. Elle rendit le dernier soupir dans la nuit du 12 au 13 mars, précédant ainsi de quelques heures auprès de Dieu le comte de Montalembert pour qui elle avait sollicité des suffrages. C'est en allant le 14 au matin célébrer les premières funérailles à Sainte-Cécile que l'abbé de Solesmes apprit par le journal la mort de Montalembert. Il réunit ces deux âmes dans une commune prière et vit dans le souvenir de la moniale un gage de miséricorde pour son ami. « Pauvre M. de Montalembert! écrivait Mme Thayer à dom Guéranger. S'il n'avait pas été arraché à votre cœur par je ne sais quelle tentation de l'ennemi des âmes, nous n'aurions pas à pleurer sur lui comme nous le faisons (1). » L'impression générale fut celle de l'anxiété et de la terreur. « Il est mort en France, disait Pie IX, un homme qui avait rendu les plus grands services à l'Eglise. J'ignore quelles ont été ses dernières pensées, ses dernières paroles; mais ce que je sais, ajoutait le pape faisant malgré lui allusion à la lettre cruelle, ce que je sais parce que je l'ai lu de mes yeux, c'est que cet homme avait un grand ennemi, la superbe (2)! » Hélas! ce qui était peut-être plus vrai encore, c'est qu'il s'était attaché à des amis qui le trompèrent. Devant l'éternelle justice qui est aussi l'éternelle tendresse, les années de Solesmes auront pesé davantage et l'auront emporté.

Lorsque parut la deuxième édition, réclamée aussitôt par le public, de la *Monarchie pontificale*, elle portait en premières pages un bref de Pie IX, daté du 12 mars, qui une fois de plus dénonçait les doctrines et les menées du parti libéral.

Nous pensons, disait le pape, que vous avez rendu à l'Eglise un très réel service en abordant la réfutation de leurs principes et en mettant à nu leur esprit rebelle, obstiné et perfide. Vous l'avez fait avec une telle solidité, un tel éclat, une connaissance si sûre de l'antiquité sacrée de l'Eglise et une si puissante sobriété que vous avez retiré tout crédit à leurs doctrines et que, pour le bien de tous, sages ou non, vous avez vengé les droits méconnus du droit, de l'histoire et de la foi (3).

L'évêque de Poitiers applaudissait à la parole pontificale et, tout en se ralliant devant le succès au parti qu'avait pris dom Guéranger de n'assister pas au concile, il nourrissait encore le dessein de l'amener à Rome un peu plus tard.

Si le père abbé était venu ici, disait-il à Mgr Fillion, il s'y serait fait beaucoup de mauvais sang; à Solesmes, il travaille pour l'Eglise : la Providence dispose

(1) Lettre du 27 mars 1870.

(2) LECANUET, *Montalembert*, t. III, chap. XXI, p. 475.

(3) Bref *Dolendum profecto est*, 12 mars 1870.

tout pour le mieux. Mais après avoir été à la peine, il est juste qu'il soit au triomphe. Il faut qu'il vienne vers le mois de mai et qu'il signe au concile (1).

L'évêque de Poitiers se promettait de corrompre le médecin et de faire prescrire un voyage en Italie; mais, à la suite surtout des travaux de ces derniers mois, la santé de dom Guéranger ne lui eût permis aucun déplacement.

Tout en avertissant l'abbé de Solesmes du complot tramé contre lui, l'évêque du Mans disait l'impression produite à Rome par le bref qui avait honoré la *Monarchie pontificale*.

Pour ceux qui voudraient faire échouer le concile, le bref a été comme un coup de foudre. Ils prétendaient que le pape devait rester impartial et se démettre aux mains du concile qui leur semble une assemblée constituante. Ici ç'a été un événement d'autant plus remarqué que votre livre a été lu par tout le monde et a eu le succès le plus complet. Tous les jours encore on me charge de vous adresser les compliments les plus reconnaissants. J'en omets beaucoup, mais je ne puis taire ceux du cardinal Capalti (2).

De son côté, le cardinal Pitra était fier de son abbé.

Je reste persuadé, disait-il, que l'abbé de Solesmes présent au concile n'aurait pu y faire tout le bien qu'il y a produit par ses écrits, encore qu'ils y aient été distribués en trop petit nombre d'exemplaires. Le bref adressé par Pie IX vous a semblé bien *fort* : eh bien! dites en France que le pape en avait successivement dicté deux autres beaucoup plus énergiques encore, tellement que l'on crut bien faire de supplier Sa Sainteté de supprimer quelques passages; et le dernier, le définitif, n'est qu'un diminutif de ses deux frères aînés (3).

S'adressant à dom Guéranger lui-même, le cardinal lui racontait par le menu l'histoire de cette rédaction.

J'ai appris du très saint père lui-même que votre bref, qui a produit ici un éclat dont vous n'avez pu avoir idée peut-être, quoique le plus intéressé, avait été retouché trois fois. Le saint père m'exprima son regret d'avoir atténué la première forme. Il me restait à connaître le texte primitif. Rencontrant Mgr Mercurelli, je lui parlai si nettement des trois rédactions qu'il crut que je les avais lues, surtout le passage sur les opinions gallicanes où l'on avait dit d'abord : *loties improbatas et sæpius damnatas* (4).

Pourtant la minorité tenait bon et affectait de regarder comme la pensée d'un docteur privé les assertions de Pie IX.

(1) Lettre de Mgr Fillion à D. Guéranger, 9 mars 1870.

(2) Lettre du 31 mars 1870.

(3) Lettre de M. Guays des Touches à D. Guéranger, 12 mai 1870.

(4) Lettre du 20 avril 1870.

La minorité demeure ce qu'elle était, écrivait l'évêque du Mans : elle ne veut que gagner du temps et attend telles circonstances qui dissoudraient le concile avant que la question fût terminée. Elle nous a inondés de brochures à l'approche des fêtes de Pâques. Vous avez reçu celle du cardinal Rauscher en latin teutonique. Je ne sais si vous connaissez celle de Ketteler qui est un abrégé de Mgr de Sura, celle du cardinal de Schwarzenberg qui repose tout entière sur la distinction du siège et de la personne. Il y a eu enfin celle du D<sup>r</sup> Hefele, évêque de Rottenburg, qui, revenant sur ce qu'il a écrit dans son *Histoire des conciles*, soutient qu'Honorius a erré comme pape et a été condamné comme tel par le sixième concile. Il vous passe complètement sous silence.

Tout ce fracas allemand, mon bien cher père, n'a en rien détruit l'heureuse impression produite par vos écrits, et je ne crois pas être aveuglé par l'amitié en vous assurant qu'ils ont été le plus important événement du concile. Votre article sur la lettre de l'évêque d'Orléans est de nature à éclairer les esprits fascinés par son éloquence brillante et tumultuaire (1).

Du Lac, à *l'Univers*, appréciait de même les écrits de dom Guéranger.

En lisant ces réponses, où la vraie science justifie si puissamment la vraie doctrine, nous ne pouvons nous défendre de voir quelque chose de providentiel dans la maladie qui a retenu dom Guéranger à Solesmes et l'a empêché de se rendre au concile. A Rome, il n'aurait pas pu nous donner ces œuvres lumineuses auxquelles nos gallicans n'ont même pas essayé de répondre et qu'ils ne réfuteront jamais. Nous aurons souvent à revenir sur ces admirables écrits : ils forment un arsenal où désormais tout journaliste catholique devra chercher ses meilleures armes. Aujourd'hui *en rendre compte*, comme on dit, serait assez inutile puisqu'ils sont dans toutes les mains. Il ne serait pas possible par ailleurs de les analyser : le savant bénédictin n'écrit pas pour le plaisir de faire des phrases ; chacune de ses paroles porte et tout résumé est nécessairement incomplet (2).

Si désormais il était devenu évident que la question doctrinale était placée en pleine lumière, ne pouvait-on par l'intrigue politique réussir là où la discussion avait échoué ? Au nom de la minorité, Mgr Bravard, évêque de Coutances, inclinait M. Thiers à se faire nommer ambassadeur au concile. On croyait encore que l'empereur se prêterait à ce dessein et que les services autrefois rendus au saint-siège par l'ancien ministre de Louis-Philippe lui assureraient, encore qu'il ne fût pas catholique, une influence réelle sur Pie IX et peut-être sur la majorité. M. Thiers, trop habile pour se laisser prendre à ce rôle, protesta qu'il avait beaucoup à faire et se refusa à solliciter cette mission (3). M. Thiers s'étant retiré, on songea à M. de Corcelles. M. Cochin protesta. « M. de Corcelles!

(1) Lettre du 27 avril 1870.

(2) *L'Univers*, 21 avril 1870.

(3) Lettre de du Lac à D. Guéranger, 12 avril 1870.

disait-il; mais il se jetterait aux genoux du pape (1)! » Sur ces entrefaites et à propos de cette même question d'intervention auprès du concile, M. Daru sortit du ministère : avec ce départ, les chances de M. Cochin s'évanouirent. Il fallut songer à autre chose.

Le schema *de fide* avait été voté par l'unanimité des pères du concile. Deux jours après, la majorité des évêques demandait que la constitution *de summo pontifice* fût détachée du schema *de Ecclesia* et immédiatement introduite. L'évêque d'Orléans se crut mission d'intervenir. « Encore, disait-il, que mon nom ait cessé d'être agréable au souverain pontife, je veux ouvrir mon cœur à Pie IX et lui signaler le très grand péril qui surgirait de l'interversion proposée. Je croirais trahir le saint-siège et l'Eglise, ajoutait-il non sans hauteur, si je ne venais pas avertir avec une respectueuse mais entière sincérité le saint père, lorsqu'il est temps encore d'épargner à l'Eglise et au saint-siège des malheurs qui peuvent aller jusqu'à des désastres pour la chrétienté. » Le seul moyen que Mgr Dupanloup proposait à Pie IX, « pour éclairer véritablement et décharger sa conscience », eût été d'appeler auprès de sa personne vénérée « quelques évêques de chaque nation, des plus expérimentés, des plus désintéressés, ne craignant pas de dire la vérité ». Mgr Dupanloup ne doutait pas qu'il ne fût du nombre de ces évêques. Car, ajoutait-il, « dans une affaire si grave, si pleine des plus irrévocables conséquences, agir sans être pleinement informé, ce serait tenter Dieu, se jeter dans l'inconnu et assumer non seulement devant les hommes mais devant Dieu une effrayante responsabilité (2) ». Serait-ce dépasser la mesure que reconnaître en un tel langage, malgré les dires de M. de Falloux, non des renseignements, non des conseils, mais l'accent d'une sommation?

Le souverain pontife ne dédaigna pas de répondre le 2 mai à l'intimation orléanaise par un bref que l'historien de Mgr Dupanloup n'a pas rappelé. Tout d'abord Pie IX protestait que ses sentiments d'affection pour l'évêque d'Orléans n'avaient subi aucune éclipse. C'était même au nom de cette affection persévérante qu'il se faisait une loi d'avertir paternellement l'évêque de ne pas trop abonder dans son sens propre, alors surtout qu'il se trouvait en désaccord avec la plupart de ses frères dans l'épiscopat et la plus grande partie du clergé catholique. Toutes erreurs, toutes hérésies, ne sont-elles pas nées dans l'Eglise de Dieu de cet attachement à l'esprit propre et du mépris de la pensée commune et de la tradition? Non que l'amour de la vérité et la charge épiscopale n'invitent les évêques réunis en concile à s'entretenir librement entre eux des difficultés qu'ils pressentent, des objections qu'ils ont aperçues; mais s'efforcer par tous moyens de faire partager à tous son propre

(1) Lettre de du Lac à D. Guéranger, 22 avril 1870.

(2) Lettre du 26 avril 1870.

sentiment, mettre en oubli que l'Esprit de Dieu gouverne et dirige les jugements des conciles, n'était-ce pas s'exposer à ternir de grandes qualités, dignes d'être employées uniquement à la gloire de Dieu et à la prospérité de son Eglise?

*Le Français* résumait ce bref dans ces simples paroles de sa correspondance romaine : « Pie IX aurait fait au célèbre évêque une réponse extrêmement bienveillante. » Huit jours plus tard, le schema de *Ecclesia* était distribué aux pères du concile et Mgr Pie ouvrit la discussion par un rapport habile, éloquent, qui tint durant une heure entière l'assemblée sous le charme. Dans l'enthousiasme du premier moment, il fut question d'emprunter aux assemblées parlementaires un de leurs procédés et de solliciter, sinon l'affichage, du moins l'impression du rapport. La déroute commençait. Le P. Gratry lui-même qui avait promis une cinquième lettre abandonna la plume. Mgr Darboy, en proie à une grande détresse, autorisant de son approbation et prenant à son compte l'indigne brochure : *Ce qui se passe au concile*, écrivait à l'empereur et terminait par une suggestion redoutable : « On peut encore arriver à temps pour empêcher ce qui se passe ici (1). »

Mais les brochures étaient anonymes et ceux qui écrivaient de telles lettres ne redoutaient rien autant que de les voir rendues publiques. Parfois il semblait que la passion négligeait à ce point toute mesure qu'elle voisinait avec la bouffonnerie : un organe de la minorité prétendait interdire à tout évêque infaillibiliste d'accorder son *placet* à la définition redoutée, sous peine de quatre péchés mortels contre la vérité, contre la foi, contre la justice et contre la paix de l'Eglise, s'il n'avait auparavant, dans la droiture de sa conscience, étudié tous les pères et interrogé tous les monuments de la tradition. Interroger sur l'heure tous les monuments de la tradition eût été difficile à des évêques qui, en vingt jours, après avoir subi soixante-cinq discours pour ou contre l'infaillibilité, dévoré trente brochures, avaient encore la tête saturée de commentaires contradictoires sur les trois textes classiques de l'Evangile, la dispute de saint Cyprien, la chute d'Honorius, les erreurs du pape Vigile et la question des trois chapitres.

Il fallait en finir. L'évêque de Sura prit la parole le dernier sur la discussion générale; ce lui fut une occasion de rééditer la comparaison établie déjà dans son *Mémoire* entre les deux systèmes en présence, la monarchie parlementaire, la monarchie absolue. Il eut des mots fâcheux. Les membres de la majorité, évêques pourtant comme lui, évêques plus que lui, furent par lui appelés les ennemis de l'épiscopat, *adversarii episcopatus*, parce qu'ils refusaient d'élever le concile au-dessus du pape, parce qu'ils prétendaient accorder au pape des droits que la tradition

(1) Lettre du 21 avril 1870.

ecclésiastique n'avait pas connus. Le ton s'était contenu dans l'exorde; mais il s'éleva ensuite à tel point qu'il valut à l'orateur gallican un rappel à l'ordre auquel sa surdité lui épargna d'obtempérer. Ce fut le coup de grâce. Le cardinal de Angelis prenant la parole consulta l'assemblée sur la clôture de la discussion générale. L'immense majorité se leva en signe d'approbation; la clôture fut prononcée. Il restait quarante-six orateurs inscrits qui durent renoncer à la parole ou réserver leurs arguments pour la discussion des articles.

On pressent avec quel intérêt l'abbé de Solesmes suivait ces débats lointains auxquels il assistait vraiment, grâce à l'évêque de Poitiers, à l'évêque du Mans et au cardinal Pitra. « Le désarroi paraît grand dans la minorité (1) », écrivait le cardinal Pitra au commencement de juin, lorsqu'on entra dans la discussion spéciale. Il y eut dans les rangs de la minorité du flottement, de la lassitude, des hésitations, finalement des adhésions à la majorité conciliaire; — quelques-uns disaient des défections. Le quatrième article relatif à l'infaillibilité fut promptement abordé. On ne parut pas se souvenir d'une bulle de Léon X déclarant qu'à partir du mois de juillet le séjour de Rome est funeste aux étrangers et la fête de saint Pierre se passa sans que le concile eût achevé son œuvre. Le fruit ordinaire d'une discussion doctrinale, lorsqu'il s'y mêle un degré de passion, c'est non de réduire mais d'exagérer encore la distance des esprits. Au sein du concile, le gallicanisme avait d'ailleurs accompli une évolution considérable. La déclaration de 1682 reconnaissait que les décrets pontificaux devenaient irréfutables par l'accession tacite de l'épiscopat; la minorité de 1870 avait été entraînée par sa situation même à exiger que l'épiscopat concourût et de façon antécédente à la formation du décret. En donnant à son livre ce titre : *De la Monarchie pontificale*, dom Guéranger avait écarté ce système d'une oligarchie ecclésiastique, inauguré par l'assemblée de Constance, renouvelé de Richer, prôné par l'évêque de Sura, mais que Bossuet lui-même eût nettement réprouvé.

Comment expliquer que le 4 juillet les quarante-deux orateurs inscrits pour prendre la parole dans le concile et parmi lesquels se trouvaient les opposants les plus résolus, Mgr Dupanloup, Mgr Strossmayer, Mgr Darboy, renoncèrent à se faire entendre? Comment les meneurs de la minorité n'eurent-ils pas au moins l'inspiration d'attendre jusqu'à l'arrivée d'une dépêche qui ce jour-là même leur était expédiée de Paris pour leur dire en clair : « Tenez bon quelques jours, la Providence vous envoie un secours inespéré »? Or ce secours inespéré, c'était la guerre, déjà reconnue inévitable dans les régions officielles et dont la déclaration allait disperser les évêques et renvoyer à une époque indéterminée la

(1) Lettre du 6 juin 1870.

définition dont on voulait à tout prix l'ajournement. Mais il était trop tard : les orateurs avaient renoncé à la parole le matin; la discussion était close.

Le dépit causé par un tel contretemps se traduisit dans une brochure nouvelle : *La dernière heure du concile*, écrite de la même main et conçue sous la même inspiration que son aînée : *Ce qui se passe au concile* : manœuvre de la dernière heure qui provoqua la réprobation et le dégoût. Une tentative de Mgr Dupanloup s'efforça d'obtenir de Pie IX qu'il consentît, pour rallier à lui la minorité, à insérer d'autorité dans le décret trois mots qui eussent consacré le gallicanisme : *innixus testimonio ecclesiarum*. A ce prix, Mgr Dupanloup s'en portait garant, l'adhésion eût été unanime (1). Le pape eût été supérieur au concile, tout au moins pour prononcer qu'il ne l'était pas. Manifestement le trouble envahissait les esprits. Enfin le 17 juillet, l'évêque d'Orléans offrit au souverain pontife « un moyen très simple de conjurer les maux affreux dont l'Eglise était menacée par la définition »; c'était de renoncer de lui-même, dans un sentiment d'éminente modération, à confirmer le vote du concile et d'écarter de lui au moins pour le présent l'honneur de l'infailibilité qui lui était déféré. Il était malaisé de pousser plus loin l'audace. Le saint père se borna à dire après avoir lu : *Mi prende per un ragazzo* (2)? Le soir même l'évêque d'Orléans quittait Rome. Le 18 juillet eut lieu la proclamation. Le lendemain la guerre éclatait entre la France et la Prusse : le secours invoqué était arrivé quelques heures trop tard.

(1) Lettre à Pie IX, 16 juillet 1870.

(2) U. MAYNARD, *Mgr Dupanloup et son historien M. Lagrange*, 2 partie, p. 286.

## CHAPITRE XIX

### JOIES ET TRAVAUX DE LA DERNIÈRE HEURE

(1870-1874)

La nouvelle de la définition de l'infaillibilité parvint à Solesmes le soir du 19 juillet pendant la conférence spirituelle. Le *Te Deum* fut chanté solennellement avant complies; les cloches de l'abbaye se firent entendre durant une heure, portant au loin le témoignage de la foi des religieux à une vérité dogmatique mise en si vive lumière par les travaux de leur abbé. Autour de l'abbaye régnait la tristesse provoquée par la levée des troupes et les appréhensions de la guerre qui allait commencer. Il n'y eut pas d'illumination; l'opinion populaire l'eût interprétée sans doute comme une preuve nouvelle que le pape et les prêtres avaient désiré la guerre et qu'ils s'en réjouissaient. Pourtant, après s'être rendu au Mans pour accueillir Mgr Fillion dès son retour de Rome, l'abbé de Solesmes ne crut pas que l'inquiétude publique s'opposât à une manifestation religieuse discrète : la statue de saint Pierre, exécutée autrefois pour Guillaume Cheminart, fut retirée de la chapelle de droite, dite de Notre-Seigneur, et érigée au bas de l'église, à droite, sur un socle de marbre. A l'issue des vêpres le dimanche 25 juillet, l'abbé de Solesmes bénit solennellement la statue, prononça une courte allocution et donna lecture de la constitution *Pastor æternus*. Une indulgence de cinquante jours avait été accordée par Pie IX à tous les fidèles qui viendraient vénérer la statue de saint Pierre selon la coutume romaine.

Le contre-coup trop attendu de la guerre se fit sentir à Rome : les troupes françaises furent rappelées. C'eût été une amère dérision de confier à l'Italie la garde des frontières pontificales; on y pensa pourtant. De son côté l'ambassadeur prussien se porta au Vatican pour déclarer que la puissance qu'il représentait prenait sous sa haute protection la neutralité de l'Etat pontifical et considérerait comme un *casus belli* la

violation de la frontière par un soldat étranger, italien ou français. Les deux garanties se valaient. Le souverain pontife n'eut grand souci ni de l'une ni de l'autre. Ensemble la fortune de la France et celle de la Rome pontificale s'inclinaient durement atteintes.

Dès le commencement d'août, Mgr Fillion voulut revoir les deux abbayes et visiter à Solesmes l'évêque élu de Nantes, Mgr Fournier, qui avait désiré se préparer à sa consécration épiscopale auprès de dom Guéranger. L'évêque du Mans avait trouvé le loisir à Rome de s'intéresser très efficacement au monastère de Sainte-Cécile. Une audience sollicitée dès le 20 juin lui avait été enfin accordée à une heure inespérée, le 14 juillet, alors que le souverain pontife était obligé par les travaux du concile de refuser toutes autres conversations que celles réclamées par les affaires générales de l'Eglise. Il avait trouvé Pie IX en bonne santé, en belle humeur et nullement affecté des quatre-vingt-huit *non placet* de la veille. Après avoir rappelé les travaux de dom Guéranger, l'évêque du Mans avait offert au souverain pontife une supplique assez étendue où il sollicitait la création d'une abbesse de Sainte-Cécile.

— Mais, répliqua le pape, *sarebbe mettere il carro avanti i bovi*; il faut d'abord faire ériger le monastère en abbaye.

— Peu importe, très saint père, répondit l'évêque; pourvu que le char marche! Si par la grâce de Votre Sainteté nous obtenons une abbesse, la congrégation des évêques et réguliers ne tardera guère à nous accorder une abbaye.

Pie IX prit alors la supplique, en retourna les feuillets :

— Mais c'est tout un sermon; laissez-moi cela, je le lirai à tête reposée.

— Si Votre Sainteté veut le permettre, je vais lire, ce ne sera pas long.

Quand l'évêque eut fini, Pie IX prit la plume et, témoignant que cette condescendance apostolique voulait récompenser par une faveur tout exceptionnelle les travaux de dom Guéranger, il écrivit : *Pro gratia speciali in exemplum non adducenda, petitam facultatem concedimus.*

De cette faveur apostolique qui couronnait son œuvre, l'abbé de Solesmes avait été averti aussitôt; mais il n'en avait livré à personne le secret : le 8 août lorsque l'évêque vint à Solesmes, nul ne savait encore qu'un reserit pontifical accordait à Sainte-Cécile la bénédiction abbatiale pour la prieure et l'union à la congrégation bénédictine de France. Dom Guéranger avait réservé à l'évêque la joie de le dire lui-même à des moniales qu'il honorait de son affection; pour lui en laisser le loisir, il avait retardé son entrée dans la salle où les religieuses étaient réunies, de tout le temps qu'il avait cru requis pour cette joyeuse promulgation. Un même calcul de délicatesse avait déterminé l'évêque à surseoir; et lorsque l'abbé de Solesmes entra, demandant l'accueil fait par la communauté à la bonne nouvelle, l'évêque répondit : « Elles n'en savent rien, mon révérendissime père; nous vous attendions pour leur apprendre

comment le souverain pontife, ayant cherché quelle récompense pouvait vous toucher davantage pour vos admirables travaux, n'avait rien trouvé de mieux que de combler vos filles. » Et avec la joie d'un négociateur qui a pleinement réussi, il raconta l'audience du 14 juillet. Ensemble il fut convenu que l'église de Sainte-Cécile alors presque terminée serait consacrée le 12 octobre suivant, que l'évêque prendrait son quartier à Solesmes et que la bénédiction de l'abbesse aurait lieu le 15 octobre, fête de sainte Thérèse. On ne doutait pas que la guerre ne dût être alors finie.

Quelques jours plus tard, l'abbé de Solesmes se rendit à Angers pour y saluer le nouvel évêque, Mgr Freppel, et de là à Nantes pour assister au sacre de Mgr Fournier. Les moines de Saint-Pierre continuaient à ignorer la bénédiction apostolique descendue sur le monastère voisin. Il y avait discrétion et prudence à taire des nouvelles joyeuses, tandis que des meneurs sinistres, sortis on ne sait de quels repaires, se répandaient dans les campagnes, exploitant l'ignorance du bas peuple, mêlant la guerre, le concile, les prêtres, les Prussiens, et s'en allaient semant partout le bruit que le pape soutenait la Prusse, que c'était à lui que remontait tout le mal, puisqu'il avait armé lui-même les soldats qui envahissaient le sol de la France et massacraient ses enfants. Au milieu de l'anxiété et de la tristesse des âmes, on devine l'effet produit par de telles excitations, préludes ordinaires des discordes civiles. Il fallait en conjurer l'effet. Dom Guéranger n'avait d'ailleurs besoin que des inspirations de son cœur pour offrir à la préfecture du Mans de créer dans l'abbaye une ambulance, où blessés et malades furent accueillis durant tout le cours de la guerre. Les communautés religieuses refluaient devant l'invasion et cherchaient un refuge dans des régions moins menacées. Un instant l'abbaye de Jouarre sollicita auprès de la jeune communauté de Sainte-Cécile une hospitalité qui fut accordée avec joie, car il y eût eu bienfait de part et d'autre; mais ni Jouarre ni Sainte-Cécile n'eurent à en bénéficier.

La détresse qui n'avait cessé de régner à l'abbaye s'augmenta de toutes les difficultés nouvelles créées par la guerre, qui atteignaient même l'aisance publique et créaient pour un monastère obéré déjà une réelle anxiété. C'est alors que la pensée de dom Guéranger se porta vers le nord de la France, région industrielle, riche, généreuse, où maintes fois ses fils avaient reçu un accueil très sympathique. Terre autrefois semée de grands et florissants monastères, peuplée de familles nombreuses et patriarcales, habitée par une race saine, calme, résolue, merveilleusement propre à la vie surnaturelle, la règle de saint Benoît y avait été pratiquée dès l'époque mérovingienne, durant ces siècles que Mabillon a regardés comme l'âge d'or de la vie bénédictine. Dom Guéranger se demandait pourquoi elle ne pourrait pas y reflourir encore. « Tôt ou tard, disait-il, nous nous établirons par là; les saints y ont abondé : nous y re-

trouverons leurs traces. » Et la Providence semblait sourire à ces rêves; depuis deux ans déjà, de ce pays créé par les moines mais où la vie bénédictine était ignorée, des vocations monastiques s'étaient levées, sans causes extérieures appréciables, sans influences précises, et d'elles-mêmes elles s'étaient orientées vers Solesmes comme vers un centre de solitude et de paix, de vie surnaturelle et de doctrine.

Le diocèse d'Arras, terre de saint Waast et de saint Bertin, s'était éveillé le premier et avait devancé sa métropole, Cambrai, qui se recueillait encore. Une fraternité de désirs et de combats communs avait réuni autrefois l'abbé de Solesmes et l'ancien évêque de Langres, Mgr Parisis, qui avait illustré ensuite le siège d'Arras. Son successeur, le grand et bon géant, Mgr Lequette, avait hérité de toute l'affection de Mgr Parisis pour les maisons religieuses. Il se trouva une famille chrétienne originaire de Saint-Venant que le patriarche saint Benoît sembla ambitionner tout entière. Trois fils étaient prêtres déjà et appartenaient à la société diocésaine de Saint-Bertin. L'un fut appelé; l'autre le suivit. Lorsque la vocation atteignit le troisième, l'évêque d'Arras effrayé par la contagion contesta et se refusa à livrer son vicaire général. Celui-ci ne resta dans le siècle que pour soutenir de son pouvoir, de son ministère et de toute sa fortune les maisons religieuses du diocèse; puis, l'heure venue, pour aider efficacement à une double fondation monastique qui s'honore de son amitié. Restait un quatrième frère, marié, et partant défendu contre la vocation. Il rivalisait de piété avec ses aînés. Dieu lui donna un fils qui à son tour entra dans la famille bénédictine : l'appel surnaturel ne s'arrêta qu'après avoir tout exigé, tout obtenu. Un tel exemple provoqua des imitations et, le branle une fois donné, d'autres vocations suivirent. Il en fût venu bien plus encore si dom Guéranger eût été capable de prendre sur l'heure possession d'un ancien monastère de cisterciens auprès de Saint-Omer; mais il fut reconnu bientôt que le dessein était prématuré : il ne devait être repris que vingt ans plus tard.

C'est dans cette région du Nord, et afin de pourvoir aux besoins présents et à ceux de l'avenir, que dom Guéranger envoya un de ses plus aimés fils, le R. P. dom Athanase Logerot. L'heure était bien peu favorable. L'industrie souffrait cruellement; la cessation du travail contraignait chacun à songer à soi. Pourtant, même au milieu de sa détresse, la province de Cambrai vint au secours d'une détresse plus grande et le quêteur rentra à Solesmes à la hâte dès le 30 août, échappant à l'investissement dont Paris se sentait menacé. Après Sedan et le 4 septembre, les heures devinrent plus sombres encore. « J'ai traversé bien péniblement le cauchemar de 1848, disait l'abbé de Solesmes, mais celui-ci est bien plus terrible. » Les régions habituellement les plus paisibles, — et le Maine est de celles-là, — étaient en pleine fermentation. On eût dit que la proclamation de la république avait déchaîné les pires instincts.

Lorsque le nouveau préfet républicain, M. Le Chevallier, avait pris possession de sa charge, un groupe de partisans s'était présenté à lui et, comme don de joyeux avènement, comme aubaine naturelle, lui avait demandé la liberté de deux heures de pillage dans la bonne ville du Mans. M. Le Chevallier était intelligent et résolu; il répondit aux émeutiers en leur déclarant qu'il les ferait fusiller, s'ils ne se dispersaient aussitôt. Ils obéirent.

Mais là où elles n'étaient pas comprimées par une main ferme, l'anarchie et l'impiété donnèrent l'idée de ce qu'elles se permettraient, le jour où elles seraient maîtresses, dans le Paris de la Commune. Septembre 1870 eut des jours terribles et que n'oublieront jamais ceux qui les ont connus. La France envahie, Rome livrée à la révolution italienne, Paris investi et comme prisonnier, les haines civiles ne s'imposant nulle trêve même en face de l'invasion ennemie; et cependant, l'Europe politique regardant, indifférente jusqu'au sarcasme, ce qu'elle croyait être l'agonie de la nation française, lorsqu'elle n'applaudissait pas à la leçon si méritée que notre orgueil venait de recevoir; un gouvernement effaré et incapable, ne songeant qu'à se gorger lui-même, à assouvir ses vengeances et oubliant les malheurs de la patrie au milieu des basses jouissances de son pouvoir usurpé.

Combien de temps la main du Seigneur devait-elle s'appesantir sur notre pays, si coupable, si aveugle aussi? La tourmente s'arrêterait-elle au pied de ces deux abbayes encore paisibles? Il ne semblait pas que Ligugé eût rien à craindre; mais à Marseille les désordres furent tels que le prieur crut devoir par prudence licencier les moines du prieuré de Sainte-Madeleine et les semer çà et là jusqu'au retour de jours meilleurs. Puis lorsqu'ils rentrèrent, ce fut pour être témoins de scènes aujourd'hui presque oubliées, soit parce que les malheurs de la France les voilaient quand elles se produisirent, soit parce qu'elles s'effacèrent dans la suite devant un drame plus terrible dont elles ne furent que l'ébauche : la révolution s'emparant du préfet de Marseille et le gardant à vue dans sa demeure, la Commune établie à l'hôtel de ville, l'émeute dans la rue, la guerre civile ajoutant ses horreurs aux tristesses de l'invasion.

Malgré les angoisses dont il était assiégé, dom Guéranger ne consentit pas à interrompre les travaux de Sainte-Cécile. Dans son dessein, l'église devait être bénite et livrée au culte le 11 octobre; la cérémonie de la consécration serait ajournée. Lorsqu'on le blâmait discrètement de son imprudence à bâtir, le lendemain étant si peu assuré, il répondait avec tranquillité que les moines d'autrefois n'eussent rien fait, s'ils avaient attendu pour agir un jour de pleine sécurité. Et sans se décourager, il s'en allait en Bretagne, à Lorient auprès de l'abbé Schliebusch, demander les ressources dont il avait besoin pour faire vivre sa maison. Comme le Nord, la Bretagne lui fut accueillante et amie. A son insu.

dans ces étapes diverses, le restaurateur de la vie bénédictine marquait d'avance les régions de la France où elle devait reflourir.

La marche des Prussiens les avait conduits jusqu'à Orléans. On ne pouvait plus désormais songer à de longs voyages.

Dieu sait quand nous nous verrons, écrivait dom Guéranger à Mgr Pie : à cette heure je ne quitte que de force. Il fait bon rester à la maison au milieu de ces troubles. J'ai quatre moines dans la mobile, huit dans la garde nationale et plus d'un souci avec tant de monastères qui apportent chacun leur sollicitude. Ma santé est passable; mais je m'appesantis pour la marche. Je trompe mes ennuis en écrivant une histoire de l'Eglise primitive de Rome d'après les travaux de M. de Rossi. C'est le seul travail qui puisse m'intéresser au milieu des incertitudes du présent (1).

Bientôt la ville du Mans fut menacée à son tour. La tactique prussienne consistait à décourager, dans le Nord et l'Ouest, tout effort tenté par la province pour attaquer à revers l'armée qui investissait Paris. L'hiver était d'une rigueur extrême; les fuyards semaient partout la terreur dont eux-mêmes étaient saisis; les paysans affolés abandonnaient leurs maisons, se réfugiaient en Anjou, s'entassaient dans les bourgs sous le coup d'une panique qui n'entendait plus aucun conseil. L'armée française était complètement démoralisée, et il advint en certaines régions de la Beauce qu'elle eut fort peu à se louer d'une population qui lui refusait tout secours, afin d'avoir à offrir davantage aux Prussiens le jour où ils se présenteraient.

Les Prussiens ont pillé à fond les maisons de Saint-Calais, écrivait Mgr Fillion; maintenant ils dévastent les campagnes environnantes. Dieu semble les promener sur les paroisses les plus irréligieuses du diocèse, comme le médecin la pierre infernale sur les parties gangrenées d'une blessure. *Domine, veni ad liberandum nos* (2).

La marche des ennemis n'avait rien de régulier ni de continu : au lendemain d'une pointe plus audacieuse, ils se repliaient afin de dissiper par une concentration de forces supérieures les troupes improvisées qui manœuvraient sur leurs flancs. A la fin de novembre l'ennemi fut signalé en grandes masses à six kilomètres du Mans. Il était presque aux portes de la ville et avait ouvertement témoigné le dessein de s'en emparer; il se promettait d'y entrer le vendredi 25 novembre et de célébrer son office à Saint-Julien le surlendemain, lorsque soudain l'armée prussienne fut ramenée en arrière. Le danger d'invasion s'éloigna et dom Guéranger put se proposer un voyage rapide à Poitiers pour y présenter un de

(1) Lettre du 13 novembre 1870.

(2) Lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1870.

ses fils à l'ordination : voyage pénible, alors que les communications étaient difficiles et que les chemins de fer suffisaient à peine à transporter les troupes et le matériel de guerre. Il ne put accomplir son dessein qu'aux premiers jours de janvier 1871.

Au palais épiscopal de Poitiers, il trouva M. de Charette, récemment échappé des lignes prussiennes et souffrant encore de sa blessure. L'abbé de Solesmes partageait sa vie entre Ligugé et Poitiers, lorsque les nouvelles les plus alarmantes lui parvinrent : de nouveau le Mans était menacé par un retour offensif de l'ennemi. Le 13 janvier, dom Guéranger quittait Poitiers à la hâte, arrivait à Angers à dix heures du soir; puis le lendemain matin, en dépit de l'effroyable tempête de neige qui sévit toute la journée, repartait en voiture pour rencontrer en chemin des centaines de fuyards échappés à l'armée de Chanzy et, brisé de douleur, de fatigue et d'inquiétude, arrivait à l'abbaye à huit heures du soir. On devine avec quelle anxiété il était attendu. Toutes communications avec le reste de la France étaient rompues; le canon se faisait entendre depuis trois jours : était-ce un succès? était-ce une nouvelle défaite? Lorsqu'on apprit que le génie faisait sauter les ponts et détruisait les lignes ferrées, lorsqu'on vit affluer les blessés à Sablé, il ne resta plus de doute : Chanzy avait été forcé de se replier. Il voulait opérer sa retraite sur Alençon; le gouvernement de la défense nationale prescrivit Laval.

Le corps du général de Curten, dix mille hommes environ, dans son mouvement de retraite, vint camper à Sablé. Mal dirigés, les soldats mirent quinze heures à franchir une distance d'environ dix lieues; ils se traînaient à grand'peine et n'avaient nul billet de logement; ils s'entassèrent pêle-mêle sur la place, dans la neige, par un froid intense. Les plus humbles foyers les accueillirent de leur mieux; mais la ville est petite, et à la nuit tombante une centaine d'hommes n'avaient pu encore trouver d'abri. Un officier, qui dînait au château en compagnie de plusieurs autres, en fut averti et avec une rondeur toute militaire : « Je n'y puis rien, répondit-il, qu'ils se débrouillent! » Heureusement il en fut qui comprirent mieux leur devoir. La charité publique aidant, les derniers venus eux-mêmes eurent un gîte pour la nuit. Le petit village de Solesmes reçut quinze cents mobiles de la Haute-Vienne; cent trente logèrent en l'abbaye, tremblants de fièvre, secoués par la toux, mal vêtus, mal chaussés, rompus de fatigue, mourant de faim, accusant par leurs souffrances plus encore que par leurs plaintes l'effroyable incurie dont ils étaient les victimes.

Dom Guéranger entra à Solesmes peu de temps après eux. Son abbaye avait l'aspect d'une caserne : les armes étaient en faisceaux sous le cloître, des sentinelles faisaient la ronde à toutes les issues du monastère. Salles du noviciat, salles de conférences, dépendances de l'abbaye, tout était occupé. Personne n'avait prévu ce surcroît de bouches à nourrir;

il n'eût servi de rien d'aller à la quête de provisions dans les maisons du village en proie à la même surprise et à la même détresse, et le frère cuisinier n'avait environ que douze livres de viande. Il vint se plaindre auprès de l'abbé, renouvelant la question de l'Évangile :

— Qu'est-ce que cela pour tant de monde?

— Mon petit frère Augustin, lui répondit l'abbé, c'est au bon Dieu à nous tirer d'affaire; cuisinez toujours, on verra bien.

Les cent trente hommes et leurs officiers mangèrent, on ne ménagea pas les portions : il en resta pour le déjeuner du lendemain. « Autant j'en donnais, autant il y en avait », disait naïvement le cuisinier qui n'y comprit rien. Le fait nous a été attesté par des témoins survivants; dom Guéranger l'a conservé dans sa chronique : « J'ai trouvé casernés à l'abbaye cent trente mobiles de la Haute-Vienne avec un chapelain excellent. Ils sont partis le lendemain, enchantés de leur séjour. Pour leur souper et leur déjeuner, douze livres de viande ont suffi. Explique qui pourra! » Lorsque soldats et officiers eurent repris leur chemin, l'abbé de Solesmes bénit deux de ses fils qui partaient pour rejoindre l'armée de l'Ouest, l'un comme aumônier, l'autre comme infirmier.

Quelques jours après, nouvelle alerte : cette fois, c'étaient les Prussiens. Leur occupation de Sablé et des environs se fit dans un ordre parfait. Ce fut pour les Français la matière d'une amère comparaison. Les soldats étaient largement pourvus, très fermement commandés. Il fut porté à la connaissance de tous par un tambour et un crieur public que toute réquisition devait être refusée, si elle n'était pas faite par l'autorité militaire elle-même. La discipline fut parfaite et les rares infractions punies avec une extrême sévérité. Nous savons trop qu'il n'en fut pas de même partout, mais l'équité nous fait une loi de dire ce qui s'est passé sous nos yeux. Dix-huit cents Prussiens entrèrent à Solesmes le 22 janvier. L'abbaye, qui continuait d'être ambulance, fut ménagée et n'eut à héberger que six officiers et une vingtaine de soldats; une cinquantaine de chevaux furent aussi logés dans les dépendances. Le lendemain, tout disparut dans la direction de Laval. Il y eut quelques alertes encore, quelques réquisitions. Le son des cloches semblait inquiéter les ennemis qui parfois se demandaient si la voix sonore qui annonce les offices monastiques n'était pas quelque signal convenu avec des détachements de l'armée française. Un jour même, quelques uhlans ayant été tués dans une rencontre avec les francs-tireurs, les Prussiens menacèrent de mettre le feu aux quatre coins du village qui n'en pouvait mais. L'armistice du 31 janvier mit fin à la guerre. Une zone neutre de seize kilomètres fut tracée entre les deux armées : Solesmes y était compris. Durant tout le cours de l'occupation militaire, le seul mot *kloster* écrit sur la porte d'entrée défendit le monastère de Sainte-Cécile contre toute réquisition et même contre toute curiosité.

La ville du Mans s'en tira moins bien. Il est vrai que le 12 janvier, après la retraite de Chanzy, l'armée prussienne ayant à l'improviste occupé la ville encombrée encore de mobiles et de francs-tireurs attardés, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à la nuit, sur tous les points où se rencontraient Français et Prussiens, il y avait eu échange de coups de fusil. Le prince Frédéric-Charles voulut faire expier à la ville ce qu'il considérait comme un guet-apens et lui imposa une contribution de guerre de quatre millions; elle fut dans la suite réduite de moitié sur les instances de l'évêque. L'armée victorieuse prit quartier dans la ville. Soldats et officiers allumèrent dans les maisons particulières de tels brasiers que çà et là des incendies éclatèrent. L'évêché fut tout entier la proie des flammes; il n'en demeura que les murailles ébranlées : le feu dévora, avec la bibliothèque de l'évêché qui était considérable, la bibliothèque particulière de Mgr Fillion, les archives de sa vie entière, ses travaux manuscrits, sa correspondance. Il fut jeté hors de son palais, a dit l'évêque de Poitiers, « avec sa seule soutane, une partie de bréviaire et un volume de la patrologie... On ne l'entendit pas murmurer; son égalité d'âme ne l'abandonna pas un instant. On put voir alors à quel point le sentiment de la volonté de Dieu le régissait et combien il était supérieur aux événements de la vie présente : « Mon peuple avait tant souffert, » s'écria-t-il; il fallait que le pasteur partageât le sort du troupeau (1). »

Après l'armistice vint la paix, paix onéreuse, consentie à regret, presque aussitôt ensanglantée par les partisans de la guerre à outrance et par cette orgie révolutionnaire que l'on a nommée la Commune, à qui les hésitations du gouvernement laissèrent tout le loisir de s'étendre. Les horreurs de la guerre, selon un mot célèbre, firent place aux horreurs de la paix. Lyon, Saint-Etienne, Marseille se donnèrent le luxe d'imiter Paris. A Marseille, les églises furent forcées, l'émeute un instant maîtresse ne fut réprimée que par l'énergique résolution du général Espivent qui, des hauteurs de Notre-Dame de la Garde, mitraille la préfecture où le préfet, ses secrétaires, le général de brigade, le procureur de la république et son substitut étaient prisonniers et détenus comme otages. L'anxiété de l'abbé de Solesmes était grande de voir de loin les siens dans cette fournaise; il gémissait des entraves sans nombre qu'une situation si étrangement troublée apportait à l'établissement du petit monastère. Les santés étaient péniblement affectées de l'exiguïté de la maison, du peu d'espace et du peu d'air qu'il est possible de trouver au centre d'une ville populeuse, des charges aussi qui pesaient plus lourdement sur une communauté réduite. On se souvient qu'en plus des travaux ordinaires de la vie monastique, les moines du prieuré étaient

(1) *Oraison funèbre de Mgr Fillion. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VIII, p. 205.

tenus encore au surcroît apporté par l'œuvre du grand catéchisme que le vénérable fondateur, M. Coulin, laissait de plus en plus glisser entre leurs mains.

La fête de Pâques de 1871 amena à Solesmes le général Bourbaki, l'ancien commandant en chef de l'armée de l'Est. On le sait, dans une heure de douleur et d'égarément, il n'avait pu se résigner à voir son armée perdue : ne consentant pas à survivre à sa défaite, il avait attenté à ses jours. Dieu voulut que la balle de pistolet s'écrasât sur l'os frontal comme sur une plaque de fonte, n'y laissant qu'une légère trace noire. Avec une franchise toute militaire, le général remercia les moines, qui, sur la demande du docteur Rondelou son parent, avaient prié pour lui lors de sa bataille perdue et de son suicide manqué. Sa parole brève et rapide respirait la droiture et la bravoure. Il était accompagné de son aide de camp, le colonel Le Perche, que l'abbé de Solesmes prit en grande estime et affection.

A la même époque et d'une autre région de la société, arriva à Solesmes un plus pacifique visiteur qui devait, lui, finir ses jours près de l'abbaye. M. Etienne Cartier avait été l'ami intime du P. Lacordaire et du P. Besson. Au commencement de la restauration dominicaine, une fête de saint Dominique avait réuni chez lui à Paris, rue Honoré-Chevalier, le P. Lacordaire, le P. de Ravignan et dom Guéranger. M. Cartier n'avait rien perdu de son affection pour l'ordre de Saint-Dominique; mais il venait de perdre sa mère, se croyait trop âgé pour être religieux et, après avoir passé à Solesmes la semaine sainte et les fêtes de Pâques, demandait à dom Guéranger, tout près de l'abbaye ou mieux encore dans l'abbaye même, un abri où il eût le loisir de poursuivre ses études et de mourir. Divers devoirs le retinrent encore quelques mois dans le monde et ne lui permirent d'accomplir qu'un peu plus tard un dessein auquel l'abbé de Solesmes s'était prêté volontiers. Mieux que personne, M. Cartier était apte à comprendre et à goûter intelligemment les joies de la vie monastique. En la personne de cet hôte de l'abbaye, à l'heure où dom Guéranger méditait une refonte totale de son *Histoire de sainte Cécile*, la Providence lui offrait de façon inespérée le concours artistique qui lui permettrait d'illustrer de tant de motifs pieux et variés ce qu'il aimait à appeler son catéchisme des catacombes.

Pendant ce temps, Paris supportait un second siège. L'armée régulière reprenait péniblement et au prix du sang sur l'insurrection les positions et les forts que le gouvernement avait si imprudemment abandonnés. Devant sa marche trop lente mais méthodique et sûre, appuyée par une puissante artillerie, les résistances tombaient l'une après l'autre; et dans les conseils de l'émeute de sinistres projets étaient agités. N'espérant plus vaincre, les insurgés voulurent du moins se venger. Si la Commune devait périr, Paris incendié, les otages massacrés seraient les

funérailles de la Commune. On y préluda par une bataille de jour et de nuit, qui dura sans discontinuer du lundi 22 mai au dimanche suivant, 28 mai, fête de la Pentecôte. Les Tuileries, le ministère des finances, la Cour des comptes, le palais de justice, l'hôtel de ville, des rues entières furent la proie des flammes. Notre-Dame et la Sainte-Chapelle n'échappèrent à l'incendie que par la promptitude des secours. Prisonnier depuis le 6 avril, l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, avait vainement essayé d'échapper aux mains du gouvernement de l'émeute, en négociant un échange de sa personne contre Blanqui. Le 24 mai à huit heures du soir, dans la compagnie du sénateur Bonjean, de l'abbé Deguerry curé de la Madeleine et d'autres prêtres et religieux, il sortit de la Roquette pour aller à la mort. Le lendemain vit le martyr des dominicains de l'école Albert-le-Grand. Le surlendemain, ce fut le massacre de la rue Haxo où tombèrent avec le P. Ollivaint, le P. Caubert et le P. de Bengy, des religieux, des prêtres et des soldats auxquels se joignit l'ancien postulant de Solesmes, Paul Seigneret. La Commune n'eut pas le temps, mais le temps seul lui manqua pour achever son œuvre sanglante : il restait encore à la grande et à la petite Roquette treize cents otages à massacrer.

La leçon était effrayante, venant au lendemain d'une guerre déjà désastreuse; mais en France tout s'oublie, tout s'efface. Nous avons des trésors d'indulgence pour les plus sinistres personnages et, non contents de les réhabiliter, s'ils savent attendre, nous les mettons à la tête des affaires publiques et les supplions de nous gouverner. La leçon ne devait pas suffire : les châtimens, les ruines, le démembrement, le sang versé ne furent bientôt plus que des événemens comme les autres; les meilleurs se bornèrent à les maudire, sans songer aux fautes nationales qui avaient armé la main de l'émeute. Un instant sous le coup d'une terreur suprême, la nation avait semblé se tourner vers Dieu et l'Assemblée nationale avait demandé la bénédiction de Dieu sur ses travaux. Mais le chef du pouvoir exécutif n'avait qu'un souci : combattre le cléricalisme qu'il trouvait prépondérant dans l'Assemblée, née des élections de 1871 et suspecte à ses yeux de n'être pas la vraie représentation du pays. Aussi nourrissait-il le projet d'amener la dissolution de cette nouvelle Assemblée *introuvable*, afin de placer définitivement la France sous le régime qui nous divise le moins, la république, une république sage, honnête, conservatrice, confiée à la présidence de M. Thiers. Grâce à de patients efforts, M. Thiers devait réussir; aujourd'hui encore nous jouissons de son succès.

Je me suis remis au travail dès le commencement d'août, écrivait dom Guéranger à M. de Rossi, au moment où les Prussiens envahissaient la France. Ce labeur a été pour moi une utile distraction au milieu de nos malheurs. J'ai mis

en train une vaste monographie de sainte Cécile dont la première partie contiendra les origines de l'Eglise romaine jusqu'à la paix de Constantin. Cécile y occupe la place d'honneur comme résumant en elle les deux Rome. Je suis arrivé au pontificat de Victor où je commence à parler de Calixte d'après votre beau travail. Zéphyrin viendra bientôt avec la crypte cécilienne devenue la crypte des pontifes. Il va de soi que je ne marche qu'avec vous et par vous. Ma seconde partie renfermera presque exclusivement l'épisode cécilien depuis le quatrième siècle jusqu'à la découverte du tombeau par vous en 1853. Malgré ma mauvaise santé, je pousse mon travail avec autant de vigueur qu'il m'est possible. Il me faudra du temps pour achever, et c'est pourquoi, dès que notre pays sera pacifié et que l'on pourra reprendre les œuvres littéraires, je donnerai la troisième édition de *Sainte Cécile*, extraite de mon grand ouvrage qui ne paraîtra que plus tard. Daigne le ciel nous rendre les temps où la science peut être cultivée! Vous avez su comment la France a failli sombrer dans la barbarie (1).

Ainsi au déclin de sa vie l'abbé de Solesmes revenait à ces origines romaines qui avaient été l'objet privilégié de ses premières études. Le cercle s'achevait là où il avait commencé. Dieu, par de menues trouvailles, encourageait son ouvrier : avant de venir occuper sa place à l'abbaye, M. Cartier avait visité Rome; des indications fournies par M. et Mme Rattel lui avaient signalé chez un brocanteur une copie de la sainte Cécile de Maderno, exécutée une quarantaine d'années auparavant. L'adresse du brocanteur avait été heureusement conservée : M. Cartier se rendit *via de' due Macelli*, 86. O bonheur! la statue n'avait pas encore trouvé d'acquéreur. Elle fut sur-le-champ obtenue, réparée, emballée, expédiée de Civita-Vecchia à Marseille, de Marseille en gare de Sablé. « J'arriverai à Solesmes avant elle », écrivait M. Cartier (2). Les nouvelles de Rome étaient sombres; les travaux de M. de Rossi étaient déconcertés par l'insouciance absolue de l'administration italienne, trop occupée ailleurs pour veiller à la tutelle des catacombes; une grande solitude s'était faite autour du cardinal Pitra qui en souffrait cruellement.

Vous n'avez pas oublié, écrivait-il, combien j'aimais la vie commune et comment, dès le lendemain de ma profession, il m'a fallu me trouver seul, souvent en pays étranger et aux prises avec d'inextricables difficultés. Je demandai ce matin à saint Jean-Baptiste (la lettre est datée du 24 juin) de m'expliquer cet isolement ou de me dire au moins où cela doit aboutir. Lui aussi aimait la vie de famille et il va au désert. Il aimait Jésus et sa société : à peine il l'entrevoit et meurt. Faudra-t-il le suivre en sa prison et n'y suis-je pas déjà (3)?

On le voit, la plaie saignait toujours. Ni Rome, ni les honneurs n'avaient

(1) Lettre du 4 juin 1871.

(2) Lettre du 21 juin 1871.

(3) Lettre du 24 juin 1871.

réussi à compenser auprès du cardinal la douceur de cette vie de Solesmes, à qui il avait dit adieu avant même de l'avoir bien connue. C'est la loi ordinaire et le triste privilège de l'âge d'avoir à saluer ainsi le bonheur seulement entrevu. Sans doute, Dieu nous achemine par les inclérences de la vie vers les joies éternelles. Dom Guéranger n'échappait pas plus qu'un autre à ces tristesses; mais il connaissait des jours absolument radieux que la chère Eminence apercevait de trop loin pour en recueillir tout le charme et la beauté. Il avait été résolu entre l'évêque du Mans et l'abbé de Solesmes que la bénédiction abbatiale serait donnée à la révérende mère Cécile Bruyère, prieure de Sainte-Cécile, le 14 juillet, en l'anniversaire du jour où Mgr Fillion avait obtenu du souverain pontife le rescrit gracieux dont nous avons parlé. Le secret en avait été gardé de concert, dom Guéranger évitait avec une prudence attentive tout ce qui aurait pu émouvoir l'opinion publique; mais, l'heure venue, il prépara avec un soin paternel tous les détails de la cérémonie, en même temps qu'il sollicitait pour l'éluë du Seigneur la prière de tous les amis de Solesmes.

Il a résumé toute la cérémonie en quelques mots dans son journal privé : « La fonction a été très solennelle. L'évêque a parlé à l'évangile avec beaucoup de doctrine, d'à-propos et de délicatesse. » Ce serait peu pour ceux qui n'ont pas été témoins de ces fêtes, si une plume très alerte n'avait pris le soin de transmettre à l'abbé de Ligugé et à sa maison un récit dans lequel nous puiserons à pleines mains et que la postérité monastique relira souvent.

Cette chère petite église de Sainte-Cécile a une grâce toute virginale avec son autel de marbre blanc, ces lis et ces roses semés à profusion sur ses murailles, ces inscriptions étincelantes d'or et de pourpre qui redisent les dernières paroles de sa patronne. L'assistance était nombreuse et surtout choisie : pas de bruit, pas de regards indiscrets, pas de foule étouffante; mais tous les amis, toutes les bonnes âmes, tous les pauvres qui nous aiment et que nous aimons. Notre messe conventuelle à Saint-Pierre avait été anticipée d'une demi-heure, en sorte que toute la communauté a pu arriver au commencement de la bénédiction.

Le graduel chanté, l'éluë s'est levée et les plus anciennes religieuses l'ont conduite à la porte de clôture où sa mère, sa sœur, deux domestiques, comme l'exige le pontifical, et quelques amis l'attendaient. Mme l'abbesse est entrée dans l'église, voile baissé, avec son escorte, et a été présentée à l'évêque assis au milieu de l'autel. La formule du serment, par ordre de Mgr l'évêque, avait été modifiée de manière à insérer une clause empruntée au serment des abbesses exemptes et supposant le lien qui, selon l'intention des fondateurs, unit le monastère de Sainte-Cécile à notre congrégation bénédictine de France.

Suit le récit de la bénédiction d'après les rites du pontifical.

La plus touchante partie de cette belle fonction, poursuit le témoin oculaire,

a été l'intronisation de l'abbesse. Après l'*Ite missa est*, on a apporté la crosse de l'abbesse. Elle est d'argent, d'une blancheur toute virginale : sept pierres, choisies d'après les traditions du symbolisme chrétien, sont disposées autour du nœud et forment tout un enseignement sur les principales vertus d'une vierge chrétienne. La volute est dessinée par une branche de lis gracieusement recourbée sur laquelle une petite colombe, symbole de l'âme pure, étend les ailes pour prendre son vol vers les cieux. L'évêque est descendu de l'autel et, prenant Mme l'abbesse par la main, il l'a fait monter avec lui les degrés de son propre trône pour l'y faire asseoir. A ce moment, il y a eu comme une lutte suprême entre l'humilité et l'obéissance dans l'âme de la mère Cécile. Elle a pâli subitement; mais l'obéissance a pris aussitôt le dessus. La jeune abbesse s'est assise dans ce trône que le pontife de Jésus-Christ venait de quitter pour lui faire place, et elle y est demeurée un instant, parée d'une beauté indéfinissable. L'évêque l'a considérée un moment d'un regard où l'admiration se mêlait à la tendresse paternelle, puis, debout près d'elle, il a entonné le *Te Deum* que les moniales ont continué avec un admirable entrain.

Nous abrégeons à regret.

Son père, M. Bruyère, qui remplissait l'univers il y a cinq ans de ses menaces contre l'évêque du Mans, contre le père abbé, contre sa fille, étouffait de joie et un peu d'orgueil aussi. Il a voulu se faire présenter à l'évêque.

— Monseigneur, lui a-t-il dit, je vous dois en ce jour des excuses et des remerciements : je tenais à vous les faire sans retard.

— Des excuses, reprit gracieusement l'évêque, il n'y a pas lieu; mais j'accepte volontiers les remerciements.

Je ne vous dis rien, ajoute le narrateur, de notre père abbé; mais vous savez d'avance que le plus heureux, c'était lui.

En effet, cette abbesse de vingt-cinq ans était vraiment son œuvre. Elle était âgée de dix ans seulement lorsque la Providence l'avait conduite à l'abbé de Solesmes, qui l'avait disposée à sa première communion et n'avait cessé durant de longues années de dépenser à sa formation surnaturelle les trésors de son expérience et de sa doctrine. On pouvait pressentir dès lors que ce n'était pas pour elle seule ni même pour le seul monastère de Sainte-Cécile que ce nouveau Jérôme préparait sa fille Eustochium. Ce fut une joie sans mélange, un vrai jour d'éternité. Trois ans ne s'étaient pas écoulés encore depuis la profession du 15 août 1868; l'édifice matériel et l'édifice surnaturel avaient crû ensemble en toute hâte. Le temps désormais était mesuré : on sentait paraître déjà l'aube de l'éternité.

La joie donne des forces. Rajeuni par les fêtes de cette bénédiction, dom Guéranger se crut assez valide pour se rendre à la consécration de l'église de la Pierre-qui-vire, que les enfants du P. Muard venaient d'achever. La cérémonie était fixée au 25 juillet. Il avait le loisir nécessaire pour voir auparavant le carmel de Meaux dirigé alors par la révé-

rende mère Elisabeth de la Croix, et l'abbaye de Notre-Dame de Jouarre que les épreuves de la guerre avaient failli amener à Sainte-Cécile. Il se rendit par Auxerre et Avallon à la Pierre-qui-vire. On lui avait réservé la consécration de l'autel de saint Benoît. « Je ne saurais vous dépeindre, écrivait-il, l'accueil que m'ont fait ces bons pères, leur respect affectueux pour Solesmes et pour son pauvre abbé. Je me sentais en famille. Il y a là une piété si vraie et si profonde, une simplicité, une humilité si touchantes que j'en ai été ravi. » Le voyage même lui réussit si bien que sans désespérer il en fit un second. Au lieu de repartir vers Solesmes, il prit de Paris la route vers le Nord dans le dessein d'étudier de plus près le projet de fondation qu'avaient provoqué dans le diocèse d'Arras les vocations bénédictines qui y venaient d'éclorre. Si l'on s'en était rapporté à un prêtre de Saint-Omer, aumônier des dames de Sion et ensuite du Bon-Pasteur, l'abbé Limoisin, l'emplacement de la fondation s'imposait : c'était, dans les environs de Saint-Omer, une parcelle de terrain qui avait appartenu autrefois à l'abbaye cistercienne de Clairmarais. Déjà nous en avons dit un mot. Mais le brave abbé ne connaissait qu'imparfaitement les exigences d'un monastère bénédictin; il le concevait comme un centre d'œuvres actives et hospitalières dont la demeure monastique eût été l'annexe et comme l'accident. Ces propositions, venant à l'abbé de Solesmes à l'heure même où le prieur de Marseille s'accommodait assez mal de l'union trop étroite qui l'enchaînait à des œuvres extérieures, le rendaient inquiet, hésitant. Il voulut en avoir le cœur net.

L'évêque d'Arras était gagné au projet. Les bénédictines du Saint-Sacrement, que dirigeait dès lors M. l'abbé Hervin, firent à l'abbé de Solesmes un très fraternel accueil. Dom Guéranger vit le collègue de Saint-Bertin à Saint-Omer et les ruines si imposantes de la grande abbaye voisine du même nom. Il ne tarda pas à reconnaître que le projet de Clairmarais n'avait aucune chance de réussir et n'éprouva nul regret d'avoir à y renoncer. Le supérieur de la maison de Saint-Bertin, M. Henri Graux, l'entraîna dans une promenade à Hallines où il visita et bénit la famille de M. Alexandre Dambriecourt. Si Dieu lui eût révélé l'avenir, il aurait vu sous sa bénédiction, dans cette même famille qu'il ne fit qu'apercevoir, germer nombre de vocations monastiques; puis, en revenant vers Saint-Omer par la vallée de l'Aa, à travers les grands arbres, il aurait pu saluer la colline où s'élèverait l'abbaye de Notre-Dame, et, un peu plus loin, sur une terre qu'a illustrée le nom de sainte Aldegonde, apercevoir le château avec donjon crénelé où s'abriterait vingt ans plus tard le monastère de Saint-Paul. Il s'arrêta à Lille puis à Tournai. Une sainte curiosité le porta à visiter la stigmatisée de Bois-d'Haine, Louise Lateau. Malgré la discrétion prudente qu'il apportait à juger ces causes d'ordre mystique, dom Guéranger inclinait à reconnaître en ce cas particulier l'intervention divine.

Le voyage fut rapide et brève l'absence; elle eut pourtant son anxiété. Le nom de Mgr Fillion fut prononcé pour le siège vacant de Tours. M. Thiers, alors très flottant dans sa politique, rachetait l'indécision de son gouvernement par de hautaines exigences dans les matières ecclésiastiques; il avait la prétention, reprise dans la suite, de *faire* les évêques. A la vérité, Mgr Fillion fut pressenti; mais ce ne fut qu'une alerte : sa santé même lui était un motif de demeurer fidèle au siège de saint Julien. Les craintes d'une translation s'évanouirent et l'évêque mit un affectueux empressément à rassurer sur-le-champ l'abbé de Solesmes que cette menace avait inquiété.

Les grandes luttes sont finies désormais. La vie de dom Guéranger rentre dans la paix et dans le silence avant-coureur de l'éternité. Les rares loisirs de ses jours se partagent entre les deux abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Cécile et la préparation de la grande histoire de la vierge romaine. De la vie même de saint Benoît et de *l'Année liturgique* dont pourtant des lecteurs sans nombre sollicitent la continuation, il n'est plus question que rarement. Ce n'est pas qu'il demeurât sourd aux pressantes invitations qui l'exhortaient à achever son œuvre; mais en face de travaux plus urgents, il remettait au lendemain.

Mon très cher et très révérend père, lui écrivait alors Mgr de Ségur, je viens de lire votre semaine de la Pentecôte et vos pages incomparables sur le Saint-Esprit. Je crois devoir vous déclarer très sérieusement que vous n'entrerez pas en paradis si, persistant dans vos habitudes abominables de paresse, vous ne terminez pas d'arrache-pied et sans perdre un jour *l'Année liturgique*. Vous aviez promis pour cette année le dixième volume. Nous voici à la Trinité, époque fatale; la Trinité se passe : le livre ne vient pas.

Et non content de ce crime de lèse-piété, vous y ajoutez péché d'omission en ne laissant pas rééditer la moitié des volumes parus. C'est impardonnable. Saint Benoît finira par se fâcher tout de bon; Notre-Seigneur encore plus et la bonne Vierge elle-même vous fera mauvaise mine. Rappelez-vous la menace de Baronius à son auguste pénitent Clément VIII après le choix d'un évêque douteux : *Timeo valde ne forte propter hoc Sanctitas Vestra æternam incurrat damnationem!* Entendez-vous, mon cher père, *propter hoc*. Méditez cela en l'appliquant aux méfaits du très catholique et très révérend père dom Guéranger, de qui je suis et serai toujours le serviteur, l'ami et l'admirateur quand même (1).

Dom Guéranger souriait à ces anathèmes : *l'Année liturgique*, dessinée par lui dans le développement des mystères, serait pour la seconde partie, après sa mort, poursuivie par l'un de ses fils; l'histoire de saint Benoît s'écrivait « d'une façon meilleure, en lettres vivantes, dans l'esprit et le cœur de ses enfants », et, au témoignage de Mgr Pie que nous citons ici,

(1) Lettre du 24 mai 1872.

« en caractères d'or dans des âmes virginales, fruit de sa seconde paternité et douce joie de sa vieillesse (1) ». A Saint-Pierre, une génération plus jeune s'était levée qui recueillait avec un filial empressement le trésor d'une doctrine que des moines plus anciens, peut-être distraits par leurs propres études, peut-être aussi devenus moins soucieux d'une richesse qui se donnait chaque jour, avaient cessé non de goûter mais d'apercevoir. Aucune parole ne tombait de ses lèvres, dans les conférences et même dans la liberté des conversations particulières et des récréations, qui ne fût reçue aussitôt comme l'expression d'une pensée dont on ne voulait rien perdre. En les recueillant, on les déformait parfois, c'est chose habituelle : on transformait en un principe ce qui n'était qu'une saillie, un prime-saut de l'idée, une exagération voulue et intentionnelle. Il n'est pas rare que même de leur vivant une légende anticipée se crée comme une mousse légère autour des hommes de grande réputation. Chacun leur impute ce qu'il pense et le place sur leurs lèvres, afin de s'abriter de leur autorité.

Dom Guéranger en souriait volontiers et, là où la déviation était périlleuse, en matière de principes monastiques, il en appelait de ces déformations aux vrais dépositaires de sa pensée. « Vous me défendez, s'il y a lieu », disait-il avec tranquillité. Il était assuré et paisible, se sentant revivre dans les deux abbayes qui se partageaient son labeur. Les austères compagnes de toute sa vie, la pauvreté et la souffrance, ne l'avaient pas abandonné : elles le suivirent jusqu'à la dernière heure, sans jamais l'irriter ni le surprendre. Une expérience de quarante ans lui avait montré Dieu se jouant de tous les problèmes et n'attendant pour les résoudre à son heure que la confiance des siens. Il faisait face de son mieux aux difficultés du jour présent et s'endormait tranquille. Rien ne lui fit perdre ni la soumission à Dieu ni la confiance aisée, vaillante, pleine de gaîté. On eût dit une âme intérieurement préparée à tout et à ce point attachée à son centre que nul événement ne la pouvait ébranler. Ni la détresse de sa maison, ni les persévérantes difficultés contre lesquelles avait à lutter le prieuré de Sainte-Madeleine, ni la basse et odieuse calomnie qui, après avoir voulu le traduire au concile du Vatican, semait aujourd'hui de libelles toute la région du Maine et de l'Anjou, ni les menaces des sociétés secrètes, et bien moins encore l'animosité soulevée contre lui par ses derniers travaux, rien ne réussit à altérer son invincible sérénité. Son âme était vraiment appuyée sur Dieu. Dieu avait béni sa vie; à son tour, son âme ne savait que bénir Dieu de toute chose. Les paroles du psaume cent deuxième se plaçaient d'elles-mêmes sur ses lèvres : *Benedic anima mea Domino et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus.*

(1) *Oraison funèbre de D. Guéranger. Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers, t. IX, p. 51.*

Ce lui fut une joie de voir l'abbaye de Sainte-Cécile, l'œuvre chérie de ses derniers jours, prospérer sous sa main, adulte dès sa naissance, et fournir dès sa première heure à des monastères anciens de France et d'Angleterre le type et l'exemplaire de leur observance. Sainte-Cécile avait une abbesse depuis le 14 juillet. Mais son église n'était pas consacrée encore; il avait été résolu que la cérémonie aurait lieu le 12 octobre, date choisie de concert avec l'évêque du Mans. Le 12 octobre était l'anniversaire de la consécration de l'église de Saint-Pierre en 1010, huit siècles et demi auparavant. A une date plus rapprochée, c'était le 12 octobre 1845 qu'était née Mme l'abbesse et que l'abbaye de Saint-Pierre, sur le point de sombrer, avait été par la main de Dieu retenue sur la pente de l'abîme. Mille souvenirs se pressaient en foule dans la pensée du père abbé avec des actions de grâces. Que le Seigneur avait été riche en miséricordes et en tendresses! Tout ce qu'on avait cru mort à jamais était sorti vivant de l'épreuve, rajeuni par elle.

En maintenant autour de la fête la discrétion et la part de silence qui convient aux joies monastiques et dont peut-être il n'eût pas été prudent encore de se départir, l'abbé de Solesmes y avait convoqué les amis de cœur, ceux sans qui il ne connaissait pas de joie parfaite et dont la place ne pouvait être vacante ce jour-là. Il y avait deux ans que dom Laurent Shepherd n'avait accompli son pèlerinage à Solesmes : il vint cette année. Deux religieuses de l'abbaye de Stanbrook vinrent avec lui : la prieure et maîtresse des novices, une Française, mère Gertrude Dubois d'Aurillac, que Dieu avait prédestinée à régir un jour comme abbesse l'abbaye de Notre-Dame de Consolation et à en faire une merveille de piété et de vie monastique; et mère Mechtilde Knight, une de ses sœurs, professe depuis un mois seulement. Toutes deux furent accueillies à Sainte-Cécile et y restèrent près d'un an. Leur séjour, plus encore que la sainte affection qui unissait l'abbé de Solesmes à dom Laurent Shepherd, créa entre la maison de Sainte-Cécile et l'abbaye de Stanbrook une fraternité surnaturelle très étroite où peines et joies n'ont cessé d'être communes. Stanbrook prit ainsi sa place dans la cérémonie. Elle fut accomplie selon les rites du pontifical. Mgr Fillion voulut que la première messe dans l'église qu'il venait de consacrer fût célébrée pontificalement par l'abbé de Solesmes et que la fête fut partagée entre les deux fondateurs. Ce fut encore une journée de pleine joie et le complément de celle du 14 juillet de cette même année.

D'autres joies étaient trempées de larmes. Il y avait alors au prieuré de Sainte-Madeleine un moine d'une sainteté éprouvée qui se mourait. Le R. P. dom Eugène Viaud avait attendu jusque vers la quarantaine, avant de se donner à Dieu dans la vie monastique. Il avait fait d'excellentes études et était entré le premier à l'Ecole forestière. Comme maître général des eaux et forêts de l'Isère, il avait fait exécuter la belle route

qui de Saint-Laurent-du-Pont conduit à la Grande-Chartreuse. Depuis longtemps déjà il était inspecteur des eaux et forêts à Lorient, lorsque le Seigneur le rappela à la foi et l'amena à Solesmes. Profès depuis 1860, prêtre depuis 1864, il avait regagné par une ferveur et une exactitude singulières les trop longues années qu'il se reprochait d'avoir données au monde. La confiance de son abbé l'avait appelé à gouverner en second une maison monastique dont le fardeau souvent ne reposait que sur lui. La douceur, l'humilité, la sainteté intérieure de sa vie se reflétaient dans son regard d'une extraordinaire beauté. Dieu voulut couronner de bonne heure une maturité surnaturelle très rapide : une longue maladie, où sa patience ne se démentit pas un instant, fut pour lui une dernière épreuve, pour ses frères une grande édification. Lorsqu'il eut reçu les derniers sacrements, il voulut dicter à son frère qui était son infirmier une lettre d'adieu pour dom Guéranger. Il lui semblait que l'accueil du Père céleste lui serait plus tendre après ce dernier entretien. L'abbé de Solesmes avait pour le P. Eugène Viaud une profonde estime et une prédilection que justifiait la sainteté du moine mourant. On devine quelle fut son émotion lorsqu'il lut ces lignes :

Révérendissime père, voici que j'entre dans la voie de toute chair; déjà j'ai reçu l'extrême-onction, la vie se retire peu à peu et le bon Dieu veut me laisser la consolation de vous dire, avant que je m'en aille, une partie de mes sentiments pour vous.

En vous disant : « mon père », je ne reconnais pas seulement mon entière et absolue dépendance de votre autorité, mais je reconnais aussi que vous êtes mon maître dans la doctrine parce que vous-même n'avez d'autre maître que le Christ. Partout et à toute heure vous avez été vu soutenant l'autorité de l'Eglise et de ses pontifes, défendant ses dogmes traditionnels; je mets donc mes mains entre vos mains dans l'union parfaite de la sainte foi catholique. Et maintenant, ô mon doux père, ce n'est plus que sous ce titre que je vous parlerai; je ne vois plus en vous que le père. Plût à Dieu que vous puissiez me donner le secours de votre parole et étendre encore votre main sur mon front pour me bénir! Faites-le du moins par la pensée, très cher père; le Seigneur ne laissera pas se perdre la bénédiction de votre cœur et de votre main (1).

Et l'admirable moine continuait, rappelant les bienfaits qu'il avait reçus, soucieux du monastère où il mourait, demandant que la prière redoublât autour de lui, implorant le pardon de tous les déplaisirs qu'il avait pu causer. Dieu lui laissa le loisir de recevoir une dernière fois la bénédiction de dom Guéranger. Ne semble-t-il pas qu'il ait puisé aux sources mêmes de ce Dieu, vers qui il s'acheminait dans la paix de son âme, le jugement qu'il portait sur la doctrine de son abbé? Le plus bel éloge qu'on en pût faire avait été recueilli sur ces lèvres mourantes : « Mon

(1) Lettre du 4 février 1872.

maître dans la doctrine parce que vous-même n'avez d'autre maître que Jésus-Christ. » Nous ne pouvons croire que, pour enseigner comme l'Eglise, l'abbé de Solesmes ait eu jamais à faire le sacrifice d'une opinion personnelle : il avait cette foi naïve, sans effort et sans remède, dont saint Hilaire a parlé; mais le sacrifice, s'il en avait eu à consentir, n'eût-il pas été payé et au delà par cette déférence absolue d'une âme qui allait paraître devant Dieu et se révélait tout entière?

Les passions soulevées par le concile du Vatican n'étaient point apaisées. Distraites un instant par la diversion de la guerre, elles n'avaient pas désarmé encore et grondaient en plus d'une âme insoumise. On eût dit que dans le groupe de l'opposition conciliaire certains évêques se fussent laissés emporter si loin qu'ils ne retrouvaient plus leur chemin pour revenir en arrière et s'incliner devant la vérité reconnue. Leur diocèse attendait en vain sinon le désaveu d'une campagne violente, au moins la promulgation de la constitution *Pastor æternus* et l'acte de foi surnaturelle, impérieusement sollicité par leur attitude trop connue d'opposants. Enfin l'urgence était peut-être rendue plus pressante par l'étonnement du peuple fidèle et les apostasies alors retentissantes, aujourd'hui complètement oubliées, de plusieurs prêtres qui avaient juré sur la foi des docteurs gallicans. Est-il besoin de rappeler les noms des abbés Michaud, Moulis, Junqua, qui, avec l'ex-père Hyacinthe, furent en possession quelques mois durant d'une si inquiétante célébrité? Michon et Dépillier leur vinrent en aide. MM. Moulis et Junqua se trouvaient malheureusement impliqués dans un procès scandaleux comme auteurs d'écrits contraires à la morale publique. Le procès se plaidait à Bordeaux et de hauts personnages, très malmenés par les deux écrivains apostats, s'y rendirent mandés ou non. Mgr Dupanloup fut du nombre.

D'Orléans à Bordeaux, la route passe par Poitiers; mais l'évêque d'Orléans ne vit pas son collègue. Il voulait l'incognito, n'était accompagné que de M. Léon Lavedan et avait renoncé à tout insigne épiscopal; il passait pour un simple prêtre, précepteur dans une famille noble. La curiosité le porta cependant à voir ce que pouvait être une abbaye bénédictine : de Poitiers, il se fit accompagner avec M. Lavedan par un personnage poitevin assez connu de dom Bastide pour que toutes les portes s'ouvrirent devant lui. Dom Bastide était myope autant qu'on peut l'être; son attention allait naturellement au poitevin; il ne soupçonna rien. Le prêtre d'ailleurs se dérobait modestement derrière ses deux compagnons, regardait curieusement mais sans dire un mot. Le nom de dom Chamard alors moine de Ligugé fut prononcé : et dom Bastide, voulant faire verser la mesure de la bonne grâce, le fit aussitôt prévenir. Il vint, reconnu d'un coup d'œil l'évêque d'Orléans et à la grande surprise de son abbé se jeta aux pieds du prêtre, lui baisant la main et lui

demandant sa bénédiction. L'évêque accueillit avec une froideur extrême l'honneur importun qui lui était rendu; ses deux compagnons parurent fort décontenancés; le moine de son côté ne savait à quoi attribuer le peu de faveur qui répondait à ses démonstrations; la visite une fois terminée, dom Bastide comprit enfin le mot de l'énigme et les politesses obstinées qui poursuivirent le prêtre jusqu'à la portière de la voiture inclusivement.

Ce n'était qu'une mésaventure légère et la France eût été heureuse si tout se fût borné là. Hélas! il est aujourd'hui trop démontré qu'après avoir vu échouer au concile du Vatican les théories libérales auxquelles il semblait avoir voué sa vie, l'évêque d'Orléans ne consentit pas encore à en désespérer. Il n'avait pu réussir à les appliquer à l'Eglise; il en fit l'expérience sur la France. Il ne voulut pas que le droit chrétien reparût dans son pays et, à défaut des libertés gallicanes dont le concile avait fait justice, maintenir en France les libertés et principes de 1789 lui parut une compensation. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de rappeler ni la trop fameuse question du drapeau blanc, ni l'abandon par l'évêque député des pétitions des catholiques en faveur du pouvoir temporel. Ces questions ont été trop agitées et elles se rattachent à notre récit par un lien trop lâche pour que nous ayons à les traiter de nouveau. Les documents sont aujourd'hui connus; on n'a même pas essayé de les contester. Aussi bien Dieu a jugé maintenant; il y aurait témérité à prononcer après lui sur les intentions. Quant aux résultats d'ordre social et politique, c'est à la France à décider si le divorce avec ce qui restait encore du droit chrétien et la déviation qui remonte à cette époque lui ont apporté l'ordre, la dignité et la paix.

Jamais depuis l'époque troublée de 1870 l'abbé de Solesmes n'avait cessé de revoir son *Histoire de sainte Cécile*.

Les mille soins de l'administration et d'autres travaux urgents, écrivait-il à M. de Rossi, me laissent peu de temps pour cette épopée des origines de l'Eglise romaine que je ne veux pas poursuivre au delà de 312, mais peu à peu j'avance. Je vais achever le pontificat de Calixte. Zéphyrin est terminé. L'épisode cécilien a été placé sous Marc-Aurèle en 178. La première translation a eu lieu sous Zéphyrin par les soins de Calixte: l'hypogée des pontifes a reçu le corps de Zéphyrin lui-même. Tout marche harmonieusement grâce à vous, et je me distrais des soucis du présent en vivant avec les chrétiens des temps antiques. Tertullien est rentré en Afrique, mécontent et sectaire. Origène est venu et reparti. Calixte vient de rendre au concile son décret contre Sabellius. Tertullien que vous avez tant élucidé poursuit de ses sarcasmes africains le nouveau pape. Tout renaît, tout revit, il semble que l'on rêve en voyant sortir du pamphlet du Mont-Athos (les *Philosophumena*) une foule de traits historiques qui vous doivent la vie et l'agencement (1).

(1) Lettre du 2 mars 1872.

Dom Guéranger appelait de ses vœux le second et le troisième volume des *Inscriptions*; mais son ami était alors découragé de tous les obstacles que la continuation de son œuvre rencontrait dans l'insouciance du gouvernement nouveau. « Il nous était difficile déjà de nous tirer d'affaire sous la domination papale, disait-il avec tristesse; imaginez dans quelles conditions nous vivons aujourd'hui. Les martyrs devront prendre soin eux-mêmes de leurs monuments (1). » M. de Rossi souffrait de se voir entravé; pourtant son œuvre se poursuivait avec lenteur; et, au cours même de la préparation du troisième volume de la *Roma sotterranea*, il trouvait le loisir d'aider de ses remarques et d'enrichir de dessins recueillis aux catacombes l'*Histoire de sainte Cécile*, qu'il regardait un peu comme son œuvre.

C'était auprès de l'amitié si sûre et si dévouée de l'abbé de Solesmes que le bon chevalier se réfugiait sans cesse pour échapper à des souffrances qu'il ressentait, nous le savons, avec une vivacité extrême. Il se sentait guetté sans cesse par une implacable jalousie. Très adulé aussi longtemps qu'on avait autour de lui cru à son entrée dans l'état ecclésiastique et spéculé sur la situation que lui eût créée la faveur de Pie IX, les clients l'avaient subitement délaissé dès que son mariage lui eut fermé l'accès des dignités ecclésiastiques (2). Il avait eu la faiblesse d'en souffrir. De plus, l'affection persévérante de Pie IX, une célébrité croissante qui faisait d'un laïc le prince de l'archéologie chrétienne et le révélateur de la Rome souterraine, n'avaient cessé d'exaspérer certains amours-propres. En vain de Rossi s'était-il appliqué à rendre pleine justice aux mérites de ses adversaires : il n'avait pas réussi à désarmer l'envie. Ne pouvant l'aborder sur le terrain de la science, ses adversaires s'étaient efforcés, pendant une campagne qui avait duré dix ans, comme la guerre de Troie, de contester son orthodoxie et de le compromettre avec l'autorité ecclésiastique. Son amour de l'antiquité, le croirait-on? voilait un attachement exclusif à l'Eglise d'autrefois au détriment de l'Eglise contemporaine, et inversement ses découvertes et rectifications archéologiques heurtaient chez quelques-uns un sens traditionnel excessif (3).

De ces plaintes mesquines, habiles, murmurées avec persévérance, il se crée à la longue une impression fâcheuse, alors surtout — et c'était le cas — que l'adversaire a accès chaque semaine *ex officio* auprès du souverain pontife. Pie IX s'en émut et encouragea vivement le chevalier de Rossi à poursuivre le catalogue des manuscrits à la Vaticane, au lieu qu'il témoignait d'une réserve voisine de la défiance, toutes les fois qu'il était parlé d'un nouveau volume des *Inscriptions* ou de la *Roma sotterranea*. Dans cette guerre sourde et mesquine, l'amitié de dom Guéranger

(1) Lettre du 12 mars 1872.

(2) Lettre du cardinal Pitra à D. Guéranger, 20 juillet 1862.

(3) Lettre de M. de Rossi à D. Guéranger, 30 juillet 1872.

était un appui pour de Rossi. L'orthodoxie de l'un plaidait pour l'autre. « Non, disait le cardinal vicaire, dom Guéranger n'est ni janséniste ni ami des jansénistes (1). » Pourtant une revue de Naples, la *Scienza e fede*, avait commencé une série d'articles, anonymes d'ailleurs, contre M. de Rossi; mais le moment parut si mal choisi et l'attaque si dénuée de théologie et de critique que la revue se tut après le second article. Même l'escarmouche fut si rapide que l'abbé de Solesmes n'eut pas le temps d'intervenir. « Je rencontrerai ces hommes-là, disait-il, sur mon chemin, l'année prochaine, lorsque je commencerai la publication de *Sainte Cécile*. Je ne les manquerai pas. Vive Dieu et la science chrétienne (2)! »

Mais c'était un long travail que l'abbé de Solesmes avait abordé dans sa vieillesse. Ce sujet des origines romaines qui avait été son étude première s'était vu depuis 1840 renouvelé de fond en comble par les découvertes de son ami et les progrès de l'érudition générale. Faire entrer dans la trame d'un récit historique continu les accroissements dont l'histoire des trois premiers siècles s'était si rapidement enrichie, et restituer d'après des fragments épars la réalité vivante et le mouvement de l'Eglise à son origine, dépassait dans son étendue au moins les ressources d'une santé très ébranlée. Dom Guéranger s'en aperçut à temps. Bien des considérations d'ailleurs concouraient à lui faire abrégier son travail. Le manuscrit devait être terminé au cours de l'année suivante et le livre donné au public en novembre 1873. Paraissant en édition de luxe, avec gravures, dessins, reproductions chromolithographiques, l'introduction et l'histoire de sainte Cécile ne formeraient définitivement qu'un seul volume qui, au lieu de conduire le récit jusqu'à la veille du concile de Nicée, s'arrêterait à la fin du deuxième siècle, négligeant Tertullien, Origène, les *Philosophumena* et saint Cyprien. Suppression pénible, sacrifice douloureux auquel l'auteur ne se résigna que contraint par le temps, limité par des exigences typographiques impérieuses; suppression heureuse à tout prendre, car elle laissait à l'histoire de sainte Cécile, malgré le développement donné à l'introduction, toute sa valeur culminante. La vie de la vierge romaine n'eût semblé qu'un épisode et un incident au milieu d'un vaste récit historique qui se fût prolongé au delà de son martyre.

Même réduite, l'œuvre demeurait encore immense, si l'on songe au peu de loisir que laissait à l'auteur une vie dont la souffrance et la détresse, la correspondance et le gouvernement de deux abbayes, les moines et les visiteurs se disputaient les lambeaux. Autant peut-être que les œuvres de combat qui s'étaient rapidement succédé durant le concile, la création toute pacifique de Sainte-Cécile avait appelé sur Solesmes l'attention du

(1) Lettre de M. de Rossi à D. Guéranger, 30 juillet 1872.

(2) D. Guéranger à M. de Rossi, 29 juin 1872.

public chrétien : carmels et monastères aimaient à prendre le mot d'ordre auprès de dom Guéranger. De concert avec Mgr Pie et l'abbé de Ligugé, il donnait au monastère de Sainte-Croix de Poitiers ses soins qui furent bénis de Dieu : l'observance parfaite reflurit dans la maison de sainte Radegonde. En 1855, sur l'invitation de l'évêque de Séz, il avait posé et béni la première pierre de la chapelle de l'Immaculée Conception au petit séminaire. La chapelle avait grandi : Mgr Rousselet voulut consacrer solennellement ce sanctuaire, le premier élevé dans notre France pour honorer le privilège de Marie et insista pour obtenir la présence et la parole de dom Guéranger. Il s'y rendit et passa par Saint-Nicolas de Verneuil, une abbaye bénédictine ancienne qui se tournait, elle aussi, vers Solesmes et son observance.

L'évêque d'Angers était alors Mgr Freppel. Homme d'initiative puissante et étendue, soucieux comme évêque et comme patriote de relever en France une haute éducation intellectuelle, il n'avait pas attendu la concession légale de la liberté de l'enseignement supérieur pour en préparer l'organe. Il le voulait établir en sa ville épiscopale. Plusieurs fois il s'était ouvert à l'abbé de Solesmes de ses grands projets. Dom Guéranger avait trop gémi de l'abaissement intellectuel où la Révolution avait laissé l'église de France pour n'être pas gagné au dessein de l'évêque d'Angers. Pour lui les universités catholiques étaient encore que les héritières des écoles monastiques du premier moyen âge, qui avaient sauvé de la barbarie les lettres sacrées et profanes : elles étaient la grande voix de l'Eglise, maîtresse et éducatrice des peuples chrétiens ; et, avant le morcellement matériel de la France, elles avaient résumé la vie provinciale, en même temps qu'elles étaient des centres de travail, de vraie liberté, de cohésion et de chrétienne fraternité. Tout le réseau qui autrefois maintenait la société dans les provinces se composait d'intelligences ayant reçu une même culture et participé à une commune formation. C'est lorsqu'elles ont disparu, ces grandes institutions nées de la vie même de l'Eglise et alimentées de sa sève, que l'on peut reconnaître, à l'émiettement des peuples et à l'abaissement des doctrines, la grande place qu'elles occupaient et la fonction qui leur était dévolue. Elles étaient génératrices de doctrine, d'unité forte et fière ; à voir ce qu'elles ont fait, on s'explique les privilèges des papes et les tendresses des rois et l'on oublie, on serait presque tenté de regretter leurs joyeuses ou turbulentes audaces.

Aussi dom Guéranger applaudissait-il aux desseins de Mgr Freppel, lorsque, escomptant le bénéfice d'une loi qui n'était pas votée encore, au lieu de cette Sorbonne où il avait si glorieusement enseigné, l'évêque songeait à la création d'une université angevine d'existence canonique, en faveur de qui il suffisait de faire revivre les dispositions des bulles apostoliques qui l'avaient autrefois instituée. Malheureusement, de

l'œuvre qu'avaient autrefois bénie les souverains pontifes Eugène IV et Clément V, il ne restait rien. Tout était à relever et l'évêque d'Angers savait trop l'évangile pour n'avoir pas supputé d'avance la somme d'efforts, les dévouements personnels et les dépenses que nécessiterait la résurrection de son antique université. Il avait très sagement compris que, dans l'état actuel de la France et avec l'obligation de trouver sur l'heure tout un personnel enseignant, des professeurs de droit, de médecine, de sciences, de lettres, de théologie, à la fois religieux et instruits, il était impossible, sous peine de se vouer à un échec certain, de constituer en France plus de deux ou trois universités libres; et il estimait non moins sagement que ce ne serait pas trop d'un grand effort régional accompli ensemble pour réaliser dans l'ouest de la France l'œuvre conçue par lui. Tours, Le Mans, Laval avaient promis leurs concours; mais Mgr Freppel redoutait non sans raison que Nantes et la Bretagne ne voulussent créer une œuvre rivale. L'établissement de deux universités libres, à trois heures de chemin l'une de l'autre, lui semblait devoir être néfaste et préparer à bref délai la chute de l'une ou de l'autre ou peut-être de toutes deux. Une telle rivalité, pensait-il, eût été déplorable; elle ne pouvait que réjouir les ennemis de l'Eglise, et alors que jamais Nantes n'avait connu d'université, une possession de huit siècles semblait créer à Angers un titre à n'être pas dépossédé. Rome d'ailleurs encourageait vivement son entreprise.

L'évêque d'Angers n'ignorait pas la part qu'avait eue l'abbé de Solesmes dans l'élévation de Mgr Fournier à l'épiscopat. Il savait aussi l'estime que l'évêque de Nantes professait hautement pour la personne de dom Guéranger; il réclama le concours de son influence afin d'assurer à l'université d'Angers un appui sans lequel il croyait presque compromise la cause de l'enseignement supérieur. En même temps il sollicitait directement, par un plaidoyer très habile, auprès de Mgr Fournier, que la Bretagne reprît ses traditions anciennes et, pour ne pas éparpiller des ressources qu'il importait au plus haut point de concentrer, consentit à former encore une des *nations* de la nouvelle université. Il y avait un précédent puisqu'en 1849 les évêques de la province de Tours réunis à Rennes en concile avaient décrété la création à Angers pour toute la province d'une école de hautes études. Nous ne savons pas ni n'avons à rechercher quels furent ou les motifs ou les influences qui semblèrent prévaloir un instant auprès de Mgr Fournier. Ni l'habileté de Mgr Freppel ni l'intervention de l'abbé de Solesmes n'eurent tout d'abord grand succès. Le chagrin qu'il en ressentit ne découragea point l'évêque d'Angers et le temps qui use tout finit par lui donner raison au moins auprès du diocèse de Nantes; le reste de la Bretagne se joignit à l'université de Paris.

A cet échec momentané vint bientôt s'ajouter un plus grave ennui. Les querelles soulevées par le concile du Vatican, nous l'avons dit,

n'étaient pas apaisées encore; nulle passion ne se range en un instant. Louis Venillot n'avait pas posé les armes et, en même temps que sa rude verve s'exerçait contre la révolution et les complaisances qu'affectait pour elle le gouvernement, sa polémique n'avait pas consenti à se détourner des hommes qui pour lui représentaient toujours l'ancien parti gallican et dont la molle politique lui semblait trahir à la fois l'Eglise et la patrie. Lorsque l'évêque d'Orléans en coquetterie avec M. Thiers s'associa par son vote et un témoignage formel de confiance à l'ajournement indéfini des pétitions catholiques en faveur du pouvoir temporel du souverain pontife, la France catholique eut un sursaut de surprise et d'indignation de se voir trahie par ses chefs. *L'Univers*, « le moniteur du catholicisme » (l'expression est de M. de Belcastel), s'étonna de ce scandaleux abandon. On pouvait penser que *l'Univers* ne gémissait que de l'insuccès d'une campagne qui avait été menée par lui; mais il était impossible de prêter un souci personnel à la protestation de l'évêque de Versailles, lorsqu'il écrivait à un député de l'Assemblée nationale :

Ce qui vient de se passer à Versailles est une nouvelle douleur ajoutée à toutes nos poignantes douleurs. Pourquoi les réclamations de plus de cent mille catholiques sont-elles écartées d'une manière si leste et si peu digne? Il y a des hommes qui par leur position et leur caractère devraient être les premiers à la brèche et y entraîner tous les bons. Ils ont du talent et de la célébrité. Ils pourraient faire beaucoup pour le triomphe des principes, mais on ne sait quelle crainte les arrête tout à coup. Qu'est-ce que cela signifie? c'est pour nous un mystère. Auraient-ils quelque vue surhumaine que nous n'avons pas ou bien se seraient-ils mis par leurs antécédents dans l'impossibilité de servir utilement l'Eglise (1)?

Ces paroles désignaient presque nommément Mgr Dupanloup. Aux félicitations nombreuses qui accueillirent sa protestation, Mgr Mabile put comprendre qu'il avait dit la pensée de la France catholique. *L'Univers* donna de la publicité et des commentaires à cette lettre. Un peu plus tard survint une conversation avec le R. P. Petetot, supérieur de l'Oratoire, au sujet d'éloges sans réserve que le P. Perraud avait décernés en Sorbonne à la mémoire du P. Gratry. Le P. Petetot n'était pas un ennemi; il enveloppait la leçon dans l'éloge en disant à Louis Veuillot : « Me sera-t-il permis d'exprimer un vœu qui me tient fort au cœur? Combien je serais heureux et d'autres avec moi de voir la noble cause de l'Eglise qui nous est si chère, défendue avec des armes toujours parfaitement dignes d'elle! Elles n'en deviendraient selon moi, dans des mains comme les vôtres, que plus redoutables et plus puissantes (2). » A la fin

(1) Lettre du 25 mars 1872. (*L'Univers*, 28 mars 1872.)

(2) Lettre à *l'Univers*, 31 mars 1872. (*L'Univers*, 5 avril 1872.)

de cette conversation demeurée toute courtoise, Louis Veillot écartait les compliments : « Si j'ai quelque crédit parmi les catholiques, disait-il, je ne le dois pas à la facilité de tourner des phrases mais à la volonté de rester dans le bon chemin (1). »

Cette bonne volonté allait être mise à une dure épreuve. Le 13 avril, en réponse à une adresse de plus de quatre cents pèlerins venus de tous les pays de l'Europe, Pie IX s'était plu à jeter un regard sur les nations représentées devant lui. Lorsqu'il vint à la France :

Je bénis cette nation généreuse, dit-il. Il y a chez elle un parti qui redoute trop l'influence du pape : ce parti devrait reconnaître que sans humilité on ne peut gouverner selon la justice. Il y a un autre parti opposé à celui-ci, lequel oublie totalement les lois de la charité, et sans la charité on ne peut pas être vraiment catholique. A celui-là donc je conseille l'humilité, et à celui-ci la charité (2).

*L'Univers* n'était que désigné. Il eut la rare et grande sagesse de s'avouer touché.

Nous sommes des enfants d'obéissance, disait-il non sans émotion : notre principale et unique affaire est d'obéir. Si donc le *judge* estime que notre œuvre ne peut plus recevoir de nous le caractère que réclame l'intérêt de l'Eglise, elle sera terminée et nous disparaîtrons (3).

Attaqué de tous et publiquement désavoué par son chef, Louis Veillot était atteint au cœur. Du Lac demeura plus calme. Dans une lettre à dom Guéranger, il laisse voir que le dur avertissement tombé des lèvres du pape était atténué par les indices très visibles d'une entente avec le gouvernement comme par l'annonce de la lettre pastorale d'Orléans portant enfin publication des constitutions dogmatiques du concile du Vatican (4). L'abbé de Solesmes se fit un devoir d'amitié de consoler et d'encourager Louis Veillot. Nous devons ajouter que Rome s'efforça d'adoucir dans la suite et de cicatrizer la blessure qu'elle avait faite; l'évêque d'Orléans publia sa lettre pastorale le 29 juin 1872.

Une autre douleur atteignit un peu plus tard et la rédaction de *l'Univers* et l'abbé de Solesmes.

Notre pauvre du Lac est bien malade, écrivait Louis Veillot, et nous craignons. Vous savez, mon père, tout ce que nous perdrons. Dans vos prières pour du Lac, ne nous oubliez pas. Il n'y a rien de nouveau de Rome, et je pense que

(1) *L'Univers*, 5 avril 1872.

(2) *L'Univers*, 17 avril 1872.

(3) *Ibid.*

(4) Lettre du 3 juin 1872.

notre triste affaire est terminée le mieux qu'elle pouvait l'être, par le silence. Je reste en présence d'un second bref qui approuve la conduite, confirme le reproche et me dit de continuer avec la même énergie (1).

On put croire un instant que les prières de Solesmes unies à celles de ses nombreux amis obtiendraient à du Lac un retour de santé; mais il fut bientôt visible que l'amélioration était précaire. Il vit venir la mort avec la ferme sérénité du chrétien.

Parfois sa raison est comme traversée d'éclairs de délire qui font voir la constante préoccupation de son esprit, disait Louis Veillot. Il donne des idées d'articles pour les choses du moment; il croit lire des journaux et demande que l'on prenne note des arguments qu'il en tire, il insiste pour que l'on fasse passer un article imaginaire qu'il vient, dit-il, de corriger... Je voudrais espérer que Dieu nous le gardera. Je me fais pourtant conscience de chercher à le retenir : il est bon et opportun que les justes s'en aillent au bon Dieu (2).

Un moine de Solesmes veilla à son chevet, comme pour représenter l'abbaye absente auprès de celui qui de cœur et d'esprit n'avait cessé de lui appartenir et qui vécut et mourut pauvre. Il rendit son âme à Dieu le 7 du mois d'août dans sa soixantième année. Louis Veillot lui rendit un hommage ému le 10 du même mois. Son article, une oraison funèbre, vraie, éloquente, chrétienne, commençait ainsi :

Nous sollicitons les prières de l'Eglise pour l'âme immortelle de Jean-Melchior du Lac et d'Aures, comte de Montvert, notre collaborateur, notre maître et notre ami. Il a travaillé quarante-six ans pour la sainte Eglise, et de tout ce long travail il n'a recueilli en ce monde que l'austère joie de s'en acquitter et de remplir d'autres devoirs. Et nous qui l'avons pratiqué pendant trente-cinq ans, heureux d'une amitié qui fut vieille dès le premier jour, pleins de respect et d'admiration, nous ensevelissons avec larmes ce grand serviteur, ce grand humble, ce grand pauvre de Jésus-Christ.

On lut partout avec émotion cette page de l'écrivain catholique. On avait peu parlé de du Lac durant sa vie, tant le monde s'était prêté au parti pris d'humilité dont il s'enveloppait; à sa mort, il fut loué de tous, et nulle voix discordante ne s'éleva contre lui. Dom Guéranger n'avait cessé de l'aimer comme un fils; il l'estimait comme un saint. Ce lui fut une consolation que la disposition divine qui avait ravi du Lac à sa cellule pour en faire le modèle du journaliste chrétien.

Vous ai-je dit, écrivait Louis Veillot à dom Guéranger, avec quelle joie il avait reçu une lettre de vous dans le commencement de sa maladie? Il se la fit

(1) Lettre du 10 juillet 1872.

(2) Lettre du 16 juillet 1872.

lire et recommanda de la lui garder. Je crois qu'il n'a aimé personne autant que vous, avec autant de cœur et de confiance.

Il a eu de belles funérailles. La presse s'est su mauvais gré de ne l'avoir pas connu et se sent maintenant fière de lui. Il a prêché une bonne fois de sa personne et il s'en va dans une véritable auréole. Pauvre ami! Il a fallu que cette parole de Rome vînt l'atteindre à cause de moi, lorsqu'il allait mourir. Je me rappelle qu'un jour, sur un trait analogue, je lui disais : « Vous conviendrez que c'est vexant! » Il me répondit : « Eh bien! on est vexé. » J'ai lu bien des gros livres d'âmes pieuses qui m'ont été moins secourables que ce seul mot. C'est lui qui m'a appris pour jamais l'art si nécessaire de savoir être vexé. Et j'ai pratiqué.

J'avais fait copier pour la publier la lettre que vous m'avez écrite après sa mort. Je me suis aperçu que votre bonté s'était davantage occupée de moi, et j'ai mis la lettre de côté; elle servira pour ma mort à moi... Adieu, mon révérend père, vous savez avec quels sentiments tendres et respectueux je vous suis dévoué, encore ici élève de du Lac. Regardez-moi comme un reste de lui (1).

Quelques jours plus tard, Louis Veillot venait à Solesmes se reposer un instant de son travail et de ses émotions. De ses conversations avec l'abbé de Solesmes, il recueillait de précieuses corrections historiques. Il est tel article du journal sur la Saint-Barthélemy où, à défaut même de toute preuve directe, il nous serait aisé de reconnaître l'inspiration de dom Guéranger (2).

La France connut à cette époque une sorte de renouveau de l'esprit religieux. On était sorti de terribles épreuves; la nation avait été remuée jusque dans ses plus secrètes profondeurs. Tout n'était point fait encore, on le sentait, mais bien des âmes se tournaient vers Dieu, pleines à la fois de reconnaissance et d'anxiété, et sollicitaient de lui dans un admirable mouvement de supplication le surcroît de miséricorde requis pour ramener la nation à la plénitude de l'esprit chrétien. On avait dit que les moines n'étaient plus de notre temps et que les pèlerinages avaient cessé d'être dans nos mœurs. Axiomes de politiques à courte vue qui limitent hautainement la vérité à ce qu'ils aiment et la réalité à ce qu'ils peuvent en apercevoir; formules dogmatiques répétées à l'aventure et toujours si près d'être démenties par les faits.

Les pèlerinages avaient cessé d'être dans nos mœurs; mais d'un bout de la France à l'autre, un courant inconnu portait les flots des pèlerins aux sanctuaires de Lourdes et de Paray-le-Monial. Les institutions religieuses avaient fait leur temps; c'étaient œuvres surannées et sans adaptation avec les mœurs d'aujourd'hui; et cependant l'abbé de Solesmes était obligé de se défendre contre les instances de l'évêque de Rodez qui voulait remettre en ses mains l'église et le trésor de l'ancienne abbaye de

(1) Lettre d'août 1872.

(2) *L'Univers*, 30 août 1872.

Conques dans le Rouergue (1). et contre les pressantes invitations de l'évêque d'Angers qui l'appelait à faire revivre le monastère de Saint-Maur de Glanfeuil (2). Les héritages dispersés venaient vers lui; les vieilles abbayes qui depuis trois quarts de siècle dormaient dans leur tombeau semblaient se réveiller de leur poussière, invoquer son appui et demander à ce rejeton de la vie bénédictine un peu de sève pour se relever et revivre. Quelque douleur qu'il en éprouvât, dom Guéranger ne pouvait que se dérober à toutes ces offres, non que l'âge le décourageât d'aborder des œuvres dont il ne verrait pas la maturité, mais faute d'hommes et faute de ressources. La détresse pesait du même poids sur l'abbaye mère et sur ses deux fondations, Ligugé et Marseille.

Au lieu de créer des monastères nouveaux, dans la pénurie où il vécut jusqu'à la dernière heure, l'abbé de Solesmes avait fort à faire de défendre et de maintenir des monastères qui se développaient à grand'peine, heureux néanmoins au sein de sa pauvreté de saluer, en la personne de dom Bernard Moreau, l'abbé que Rome donnait à l'abbaye de la Pierre-qui-vire; heureux de voir la jeune congrégation allemande dont il avait aidé les premiers pas s'établir aux portes de la France, dans la riche province de Namur, à Maredsous; heureux aussi, lorsque la Providence lui donnait d'aider l'évêque de Nantes dans la fondation de l'église collégiale de Saint-Donatien. Mais il regarda comme une bénédiction plus personnelle encore la nouvelle qui lui vint d'Angleterre, apportée par une lettre du P. Laurent Shepherd. Après un séjour de près d'un an à Sainte-Cécile, la prieure du monastère de Stanbrook, la R. M. Gertrude Dubois d'Aurillac, s'en était retournée avec sa compagne, la R. M. Mechtilde Knight. Mère Gertrude était française de naissance, jeune encore de profession; tout semblait donc la défendre contre le péril d'une élection : pourtant son éminente vertu, sa haute intelligence, le bon esprit de ses sœurs, le désir de l'observance bénédictine l'emportèrent : elle fut élue abbesse le 16 septembre 1872. Pendant un quart de siècle elle devait être l'édification et la vie de son monastère et maintenir, avec la jeune abbaye de Sainte-Cécile où elle avait puisé, les plus douces et les plus fraternelles relations.

L'abbé de Solesmes apprit la nouvelle de l'élection avec une joie extrême. L'avenir se dessinait à ses yeux. En aperçut-il quelque chose encore, à la fin de cette même année, lorsque la profession du P. Augustin Graux, suivant celle du P. Aimé, amena à Solesmes avec M. Henri Graux Mme Anna Dambricourt et sa nièce, une orpheline de seize ans, Mlle Thérèse Bernard? Mgr Fillion avait autorisé pour cette dernière l'entrée dans la clôture de Sainte-Cécile. Ce ne fut pas l'entrée définitive.

(1) Lettre de Mgr Bourret, 14 janvier 1872.

(2) Lettre de Mgr Freppel, 10 décembre 1872.

Mlle Thérèse Bernard venait pour observer seulement; des considérations impérieuses la maintenaient dans sa famille. Viendraient la majorité et la profession, et Dieu montrerait à loisir ce qui était contenu en germe dans cette première visite du 9 décembre 1872.

Il n'avait pas été possible à dom Guéranger de satisfaire aux désirs de l'évêque de Rodez; mais Mgr Bourret n'était pas de ceux qui se découragent d'un premier refus; il revenait à la charge.

Je m'attendais bien un peu, mon très révérend père, à la réponse que vous avez faite à ma proposition d'établissement dans le diocèse de Rodez. Permettez-moi cependant de ne pas renoncer à mon idée première avant de vous avoir prié de l'examiner à nouveau. Vous me faites quatre ou cinq objections dont aucune ne me paraît insoluble. Vous n'avez pas de monde, me dites-vous, et c'est là la principale, et vous ne pouvez pas fonder une nouvelle communauté. Permettez-moi de vous dire que l'argument n'est pas des plus convaincants. Vous avez du monde pour trois maisons, parce que vous n'avez que trois maisons : si vous en aviez davantage, la proportion du nombre augmenterait tout de suite. Il est reconnu qu'au bout de dix ans une maison a restitué le nombre de sujets qu'on lui a donnés pour la fonder, et dans le Rouergue, soyez convaincu qu'au bout de dix ans vous auriez doublé et triplé les sujets que vous m'auriez d'abord envoyés.

Et le bon prélat poursuivait écartant l'une après l'autre les difficultés élevées par dom Guéranger, pour conclure ainsi :

Pourquoi, mon révérend père, ne feriez-vous pas le voyage de Rodez? Pourquoi ne voudriez-vous pas voir ce pays et son évêque qui vous accueilleraient l'un et l'autre avec empressement? Nous irions à Conques ensemble, vous verriez, nous examinerions ce qu'il est possible de faire et vous vous prononcerez avec plus de connaissance de cause (1).

Et voici que l'évêque insiste quelques jours plus tard.

Mon très révérend père, notre curé de Conques vient de mourir. L'église de Sainte-Foi vous attend. Je vous assure que vous manquez là une occasion de relever le culte dans votre ordre et de le recruter, que vous ne rencontrerez jamais plus belle (2).

L'évêque de Rodez avait raison; mais l'abbé de Solesmes se heurtait à l'impossibilité, et il fallut que, pour écarter de telles offres, l'impossibilité fût réelle. Son embarras s'accroissait de tout ce qu'il ne pouvait dire par une sorte de pudeur secrète qui interdit de livrer à l'extérieur la confidence d'une grande détresse. Souffrir et travailler sans relâche, telle fut la

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> février 1873.

(2) Lettre du 16 février 1873.

devise de sa vie à cette heure même de la vieillesse où les plus vaillants consentent à se reposer.

Le travail m'accable et ne me laisse pas de relâche, écrivait-il. J'ai eu le malheur de consentir à un grand travail qui doit me tenir jusqu'à la fin de novembre. Avec tout cela, ma santé ne marche pas, l'hiver a été sans gelée et chaque année la gelée était pour moi un renouvellement de force. Ajoutez soixante-dix moines environ, deux monastères au loin, Sainte-Cécile qui compte trente personnes, les hôtes, les retraitants, les pénitents dans un pays que j'habite depuis quarante années, et vous comprendrez combien toute correspondance régulière m'est difficile.

Il y avait parfois un jour de délassement, par exemple lorsque Louis Veillot, du Mans où il avait revu ses deux filles visitandines, poussait jusqu'à l'abbaye; alors on causait de politique chrétienne. Napoléon III venait de mourir; le parti monarchiste demeurait divisé par cette question du drapeau blanc ou du drapeau tricolore, soulevée déjà quinze ans auparavant par les soins de Mgr Dupanloup et qui venait de renaître grâce à lui. Après entente avec les princes d'Orléans et le comte de Faloux, il avait, le 25 janvier 1873, adressé au comte de Chambord une lettre où il prenait avec le chef de la maison de France l'accent délibéré et les airs de sommation qu'il n'avait pas oubliés encore depuis le concile.

Si jamais un pays aux abois a demandé dans celui que la Providence lui a réservé comme sa suprême ressource des ménagements, de la clairvoyance, tous les sacrifices possibles, c'est bien la France malade et mourante. Se tromper sur cette question si grave, se faire, même par un très noble sentiment, des impossibilités qui n'en seraient pas devant Dieu, serait le plus grand des malheurs (1).

Il était surprenant de voir la France malade et mourante, au jugement de Mgr Dupanloup, faire des conditions à celui qui demeurait d'après lui sa suprême ressource. La réponse du prince fut d'une souveraine dignité.

Il m'est permis de supposer par vos allusions, monsieur l'évêque, qu'au premier rang des sacrifices regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la Révolution...

Je n'ai ni sacrifice à faire, ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu. Lorsque l'épreuve devient trop amère, un regard sur le Vatican ranime le courage et fortifie l'espérance. C'est à l'école de l'auguste captif qu'on acquiert l'esprit de fermeté, de rési-

(1) *L'Univers*, 25 février 1873, citant *l'Espérance du peuple* de Nancy.

gnation et de paix, de cette paix assurée à quiconque prend sa conscience comme guide et Pie IX pour modèle (1).

Ces dernières paroles portaient d'autant plus sûrement que Mgr Dupanloup avait invité le comte de Chambord à solliciter l'avis du souverain pontife; et l'évêque d'Orléans attachait un prix extrême à la solution, puisque pour l'obtenir conforme à ses vues il avait écrit au cardinal Antonelli et au souverain pontife. Pie IX avait lu la lettre et écrit en marge : *Non responsione sed commiseratione digna* (2).

Par un concours heureux, l'évêque de Poitiers était à Rome en même temps que M. de Vanssay; l'historien de Mgr Pie nous a appris comment l'évêque devenu pour un instant le conseiller du trône rédigea sur la prière de M. de Vanssay le programme général d'une royauté et d'une politique chrétiennes (3); mais c'était très précisément la royauté et la politique que les chefs de l'école libérale prétendaient écarter au moyen de l'incident du drapeau. Ne serait-ce pas un souvenir de cette excursion d'un instant sur le terrain de la politique, un écho à l'invitation de gouverner hardiment qu'il avait donnée à l'exemple de Bossuet et aussi un douloureux pressentiment que nous trouvons dans les paroles de l'évêque de Poitiers à son peuple :

L'expérience dira, si elle ne l'a pas assez dit encore, ce que les nations auront dû de stabilité, de prospérité, de liberté à ces monarchistes éprouvés, dont le système exclut simplement toute volonté sérieuse du monarque et par suite tient assez volontiers sa personne à l'écart, quand elle ne se montre pas suffisamment disposée à se laisser annuler (4).

« Mon bien cher père, écrivait Mgr Pie, je désire aller vous voir en me rendant à Laval, au sacre de Mgr Sebaux. Serez-vous chez vous vendredi soir, 2 mai (5)? » C'était la première fois depuis la fondation de Sainte-Cécile, que l'évêque de Poitiers revoyait Solesmes, et on se souvient peut-être qu'il avait conçu quelque inquiétude que cette fondation nouvelle ne nuisît à *l'Année liturgique* et à la *Vie de saint Benoît*. Il vint comme il s'était annoncé; il regarda attentivement et après examen déclara préférer à toutes les fondations de dom Guéranger cette dernière fondation, comme lui ressemblant plus que les autres. Peu de temps après, il fit parvenir à Mme l'abbesse de Sainte-Cécile un exemplaire de ses œuvres, avec ces mots :

(1) *L'Univers*, 25 février 1873, citant *l'Espérance du peuple* de Nancy.

(2) U. MAYNARD, *Mgr Dupanloup et son historien M. Lagrange*, 2<sup>e</sup> édit., 2<sup>e</sup> partie, p. 299, en note.

(3) Mgr BAUNARD, *Histoire du cardinal Pie* (2<sup>e</sup> édit.), t. II, chap. IV, p. 504 et suiv.

(4) *Homélie pascale au retour d'un voyage ad limina*, Pâques 1873. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VII, p. 511-512.

(5) Lettre du 29 avril 1873.

« Souvenir d'une visite à l'abbaye de Sainte-Cécile en stipulation d'un souvenir au nécrologe de l'abbaye après ma mort.

LOUIS-EDOUARD, *évêque de Poitiers*, 3 mai 1873. »

« Pendez-vous, écrivait de son côté l'abbé de Solesmes à dom Gardeureau alors absent : nous avons eu Mgr de Poitiers deux jours et vous n'y étiez pas (1). » Et à Louis Veillot : « Mon très cher ami, Mgr de Poitiers, que nous avons eu ici quelques jours, serait heureux de voir insérer dans *l'Univers* son homélie du jour de Pâques. L'exemplaire que je vous adresse de sa part est corrigé de sa main; d'où vous conclurez qu'il désire beaucoup l'insertion. Je ne la désire pas moins que lui (2). » Sans doute *l'Univers* estima que l'homélie était trop ancienne déjà et d'ailleurs trop connue pour avoir besoin d'être reproduite. Le mois de mai de cette année 1873 fut d'ailleurs plus que tout autre riche en incidents politiques considérables. A la même heure des élections partielles montraient nettement le progrès du radicalisme, tandis que M. Thiers, après avoir prononcé son intimation fameuse à la république d'être conservatrice ou de n'être pas, devenu par ses habiletés mêmes le prisonnier de la gauche, entraînait ouvertement en conflit avec la portion conservatrice de l'Assemblée nationale, donnait sa démission au sortir de la séance du 24 mai et laissait la présidence au maréchal de Mac-Mahon. Un nouveau ministère était constitué dont le chef était le duc de Broglie. Quelques jours après, un pèlerinage national réunissait aux pieds de Notre-Dame de Chartres plus de quarante mille pèlerins, cent quarante députés de l'Assemblée nationale, des officiers en grand nombre, quatorze évêques. A défaut de l'homélie de Pâques, *l'Univers* inséra le discours prononcé à Chartres par Mgr Pie. Jamais le politique chrétien, l'évêque pieux et fort, le fils et le client de Notre-Dame de Chartres ne fut mieux inspiré.

Les affaires publiques s'inspiraient de pensées moins hautes. Avec le duc de Broglie, le libéralisme était monté au pouvoir. Le message présidentiel, signé Mac-Mahon mais écrit par le président du nouveau conseil des ministres, ne contenait que la plus pure doctrine parlementaire. Oublieux de leur propre expérience, les hommes qui prétendaient gouverner et sauver le pays mettaient une sorte d'obstination à se diminuer eux-mêmes, à s'incliner devant des fétiches et à se priver en une heure décisive de la vigueur que leur eût donnée cette vérité chrétienne qu'ils n'osaient proclamer tout entière. Il n'était pas question de l'Eglise; le nom de Dieu n'était prononcé qu'à la faveur d'une

(1) Lettre du 5 mai 1873.

(2) Lettre du 12 mai 1873.

interjection; le « magistrat chargé du pouvoir exécutif » se regardait comme le délégué de l'Assemblée, en qui réside l'autorité véritable et qui est l'expression vivante de la loi. Ceci une fois entendu, il était non seulement superflu, mais il était provocant de dire que le gouvernement devait être et serait énergiquement et résolument conservateur, puisqu'il était au pouvoir de l'Assemblée, par le simple jeu d'un déplacement de majorité, de signifier au gouvernement le devoir de se soumettre ou de se démettre. Une fois de plus la France était le sujet, l'âme élue sur qui on expérimenterait la doctrine libérale; l'effort de la prière nationale devait finalement échouer contre cette prétention.

Les constitutions de la congrégation de Beuron avaient été soumises à Rome à un examen prolongé. Au bout de quinze mois d'études et de lenteurs, elles obtinrent enfin l'approbation pontificale. L'abbé de Solesmes apprit la nouvelle avec joie, encore qu'il s'y mêlât pour lui personnellement une part de mortification; mais il avait l'âme préparée et si bien faite. La congrégation des évêques et réguliers, apprenait-il, en laissant intact l'ensemble des constitutions, avait jugé à propos de supprimer la déclaration d'union fraternelle et sans dépendance qui eût créé un lien officiel avec la congrégation de France, pour rattacher la famille bénédictine nouvelle à la congrégation du Mont-Cassin.

Ce changement, lui écrivait-on d'Allemagne, nous a affligés d'une manière d'autant plus vive que nos rapports avec la congrégation de France avaient été si intimes que nous lui devons une bonne part de nos institutions monastiques. Qu'il me soit permis de vous dire, au nom du révérendissime père abbé et de tous les membres de notre congrégation, que si un trait de plume a suffi à nous refuser extérieurement, pour des motifs graves sans doute, le bénéfice d'une union qui existait déjà tout entière, rien ne pourra jamais diminuer la reconnaissance ni refroidir l'affection qui nous unit aux moines de Solesmes et avant tout à Votre Paternité révérendissime. C'est avec joie que nous avons appris que Votre Paternité travaille avec une ardeur infatigable à la *Vie de sainte Cécile*, et nous attendons avec un vif désir l'œuvre nouvelle qui, nous assure-t-on, sera parfaite sous tous les rapports. Mais notre révérendissime père abbé me charge de demander bien humblement si notre grand patriarche saint Benoît n'a pas un peu à se plaindre de la vierge martyre ou s'il n'a rien à lui envier. Il ose m'inspirer une telle demande parce qu'il se souvient que l'un de vos fils, le cardinal Pitra, assurait que le but de votre vie était d'écrire celle du patriarche des moines d'Occident (1).

Aux yeux de l'abbé de Solesmes qui n'avait jamais demandé pour lui que d'être agréé de Dieu en esprit d'humilité, c'était fort peu de chose

(1) Lettre du 30 août 1873.

que le nom de Solesmes effacé des déclarations de la jeune congrégation allemande. On ne pouvait aussi facilement effacer l'histoire des premiers temps de cette congrégation, et, en tout ordre, les liens de fraternité réelle n'ont pas besoin de textes. On ne pouvait davantage ravir à la filiation solesmienne la communauté d'oblates régulières de saint Benoît, dites les Servantes des Pauvres, que le P. Camille Leduc venait de fonder à Angers. Le berceau de l'œuvre fut d'abord, après un essai à Cholet, la maison paternelle du fondateur lui-même, à Angers. Un quart de siècle a suffi à cette famille religieuse pour s'établir non pas seulement à Angers, à Paris, dans l'ouest et le nord de la France, mais pour porter en Belgique et en Angleterre, avec le spectacle de son héroïque confiance en Dieu et de sa charité, la preuve que l'esprit de saint Benoît, après avoir inspiré la vie contemplative, est apte aussi à préparer aux héroïsmes de l'action. Aussi bien une simple mention ne suffit pas : c'est à une histoire complète qu'aurait droit cette glorieuse manifestation de la charité que la sève bénédictine a produite en ces derniers temps. Mais les annales du bien s'écrivent trop lentement.

S'il ne lui était pas toujours possible de fonder, du moins la congrégation de France pouvait recueillir dans son sein une petite institution religieuse dont l'accession l'eût fortifiée en nombre. Trente ans auparavant un jeune acolyte de Saint-Sulpice était venu à Paris entretenir dom Guéranger de son désir de vie religieuse, sans pourtant consentir à le suivre à Solesmes pour se soumettre à l'essai d'un noviciat. L'acolyte était devenu prêtre et, de retour au diocèse de Troyes, avait été mis par son évêque à la tête de la paroisse de Mesnil Saint-Loup. Tout y était à relever. L'abbé André mit sa paroisse sous la protection de la sainte Vierge, avec le vocable de Notre-Dame de la Sainte-Espérance, y organisa un pèlerinage et obtint des résultats merveilleux. Les oppositions ne découragèrent pas son zèle; le mouvement des conversions devint tel qu'il crut pouvoir solliciter de Pie IX l'érection en archiconfrérie de la fraternité de Notre-Dame d'Espérance : il l'obtint. Il alla plus loin encore, et, sentant se réveiller en lui le désir de vie religieuse qui l'avait autrefois porté vers dom Guéranger, il s'appliqua à convertir en une sorte de monastère le presbytère de Mesnil Saint-Loup. Mgr Ravinet, évêque de Troyes, avait consenti à donner l'habit religieux à M. André et à un autre prêtre. La congrégation nouvelle était celle des bénédictins de Notre-Dame de la Sainte-Espérance, et M. l'abbé André prenait le nom de P. Emmanuel.

L'œuvre ne se rattachait jusque-là à aucune famille bénédictine existante et n'avait de bénédictin que le nom. Après quelques démarches demeurées infructueuses, le P. Emmanuel pour en assurer la durée et la vie vint à Solesmes en juillet 1873 et remit entre les mains de dom Guéranger les éléments qu'il avait réunis autour de lui. Mgr l'évêque de

Troyes devrait faire le reste et demander à Rome pour le petit monastère commencé à Mesnil Saint-Loup l'adoption bénédictine. Après un court noviciat, le P. Emmanuel et ses prêtres feraient profession entre les mains de l'abbé de Solesmes; ils retourneraient à leur diocèse d'origine, et la famille bénédictine de France acquerrait ainsi un monastère de plus. Mgr Ravinet voyait le projet avec une grande bienveillance et y aidait de son mieux. L'accord entre les volontés intéressées était si complet et l'appui à Rome du cardinal Pitra était si assuré que l'agrégation semblait ne devoir subir aucun retard. Au grand étonnement de dom Guéranger, l'affaire traîna en longueur. Des négociations entamées en juillet 1873 n'obtinrent pas de solution avant le mois de mars de l'année suivante. Un rescrit pontifical autorisa alors le P. Emmanuel et l'un de ses compagnons à venir à Solesmes pour y faire un mois de retraite ou de noviciat et émettre ensuite la profession des vœux simples. Les quatre autres compagnons du P. Emmanuel étaient astreints à l'année complète de noviciat. Le rescrit terminait enfin la question demeurée si longtemps pendante; rien ne paraissait plus devoir faire obstacle à l'adoption obtenue en principe. Pourtant c'est à dater de cette heure-là même que l'agrégation si patiemment préparée échoua finalement dans un incident inattendu qui appartient aux derniers mois de la vie de dom Guéranger, mais dont nous croyons devoir anticiper le récit.

Le P. Emmanuel arriva à Solesmes le 2 juin 1874. Il était porteur d'un exemplaire du missel de Troyes, rédigé par le neveu de Bossuet, et que dom Guéranger désirait depuis longtemps. Le mois de noviciat commença aussitôt; il se terminait au commencement de juillet, et déjà on était à la veille de la profession simple, lorsque dom Guéranger fut avisé, dans la liberté de la conversation, de certaines opinions théologiques auxquelles le P. Emmanuel témoignait être résolument attaché. L'abbé de Solesmes, qui sentait sa fin prochaine et qui était soucieux avant toute chose d'épargner à sa congrégation le péril des dissensions doctrinales, prit à part le P. Emmanuel et s'efforça vainement dans une longue discussion de le faire renoncer à des thèses qu'il regardait comme périlleuses. La conviction du P. Emmanuel était réelle, sa ténacité extrême. Alors même que dom Guéranger lui laissait apercevoir que le renoncement à ses opinions si chères était une condition de l'appartenance à la famille bénédictine de Solesmes, il ne crut pas devoir passer outre ni acheter, par ce qui était pour lui une désertion doctrinale, le bénéfice de l'affiliation. Il fallut se séparer. Le P. Emmanuel partit navré, le 4 juillet, au moment où il croyait toucher son rêve de vingt années. L'abbé de Solesmes l'accompagna attristé jusqu'à la porte du monastère. Le P. Emmanuel avait conquis l'affection de tous les moines. Il demeura attaché quand même à cette maison religieuse qui l'avait écarté, et nous croyons savoir qu'à plusieurs reprises, dans la suite, il s'efforça de renouer

avec les successeurs de dom Guéranger des relations si malencontreusement rompues.

Revenons maintenant sur nos pas. C'est au cours de ces négociations avec Rome que dom Guéranger poursuivait l'*Histoire de sainte Cécile* commencée depuis trois ans déjà.

Mon travail avance, écrivait-il à son ami le commandeur de Rossi, car il faut que le livre paraisse le 1<sup>er</sup> décembre. J'ai encore beaucoup à faire. Ce sera un livre d'étrennes. J'ignore s'il sera goûté, car il est bien sérieux. J'ai dû laisser de côté, pour être accueilli de M. Didot, la moitié du travail que j'avais préparé. Peut-être après tout, avec l'attrait des gravures et son élégance, aura-t-il son genre de succès. Le côté polémique est dissimulé par la marche historique. Pas de discussion : une trame de faits se soutenant les uns les autres. Il va sans dire que je suis plus affirmatif que vous qui poursuivez votre rôle de critique. Je suis historien et je fais mon profit des vraisemblances, lorsque d'autres faits les appuient. Vous comprenez que je suis sans cesse avec vous; mais combien je vous regrette et vous désire! De temps en temps je surajoute mes petites vues personnelles; vous en jugerez.

Je me suis borné aux deux premiers siècles pour arriver à temps. L'épisode cécilien que je place en 178 est compris dans ma narration qui commence à l'an 42. Je m'arrête à l'an 200 et désormais, laissant de côté Tertullien et toutes ses colères, je me borne à suivre l'histoire posthume de sainte Cécile jusqu'à la découverte de son tombeau par mon ami le commandeur de Rossi (1).

Louis Veillot vint, dom Marie-Gabriel, l'abbé d'Aiguebelle, vint, le P. Laurent Shepherd vint à son tour, mais le travail ne fut pas interrompu. Dès le 9 octobre commença au réfectoire sur les bonnes feuilles la lecture du livre attendu. La primeur en devait être réservée à sa famille monastique qui en tressaillit d'aise. De Poitiers, où il surveillait l'impression de la *Vie de saint Josaphat*, l'un de ses fils poussait un cri de joie :

N'est-ce pas, mon révérendissime père, que sainte Cécile est pour nous l'avant-coureur de saint Benoît? Le devoir de la chère sainte est de vous aider maintenant à édifier le monument de notre grand patriarche. Que faut-il faire, mon père, pour obtenir la reprise et le prompt achèvement de ce travail? Si vous ne nous laissez pas vos derniers enseignements dans ce livre, comment vivrons-nous après vous? Sans doute, ceux qui auront connu Joseph ne perdront pas la trace, mais sauront-ils la montrer aux autres? Notre Solesmes ne doit pas périr, et cependant si vous ne nous laissez pas l'explication de la sainte règle, nous tomberons comme les autres dans la routine moderne, et le flambeau s'éteindra (2)!

Peut-être au lieu de simples fragments que nous possédons encore

(1) Lettre du 9 août 1873.

(2) Lettre de D. Guépin, 4 octobre 1873.

la *Vie de saint Benoît* eût-elle été écrite tout entière, si, au sortir de ce long travail, l'abbé de Solesmes, fatigué par l'âge, n'eût pas été contraint de sortir de son monastère, de se faire, au Mans puis à Tours, pèlerin et quêteur, pour répondre aux dures échéances que lui créait sans lui en donner avis l'humeur bâtisseuse de son cellérier. Cette fois encore, avec plus de peine que jamais pourtant, il parvint à franchir heureusement l'heure de l'épreuve; mais il était écrit que la pauvreté extrême serait le lot de toute sa vie. Parfois, comme par une évidente ironie des choses, une largesse royale, inespérée, s'offrait d'elle-même et pour un instant rassurait l'âme naturellement confiante de dom Guéranger. Puis l'offre se dérobaît ou s'ajournait à une époque ultérieure; et, soit originalité des donateurs soit plutôt disposition providentielle, celui à qui l'on faisait espérer un million, mais pour demain, était hors d'état d'obtenir sur l'heure les quelques milliers de francs nécessaires à sa détresse d'aujourd'hui.

Lorsqu'il rentra à Solesmes, le premier exemplaire de la troisième édition de *Sainte Cécile* y arriva avec lui, à l'heure précise où il voulait en faire hommage, comme un vrai chevalier, à sa chère sainte. L'exemplaire demeura sous l'autel majeur aux pieds de la martyre romaine, durant toute l'octave de sa fête. Les détails donnés jusqu'ici suffiraient déjà pour dessiner tout le caractère de cette œuvre historique et le progrès de cette troisième édition, qui était en réalité une œuvre nouvelle, sur l'édition de 1849 et celle de 1853. Cette troisième édition, intitulée : *Sainte Cécile et la société romaine*, se composait de trois parties fort distinctes entre elles. Les onze premiers chapitres étaient consacrés à l'histoire de l'Église romaine pendant les deux premiers siècles; les six chapitres suivants formaient le commentaire historique des actes de la vierge romaine; les sept derniers contenaient l'histoire du culte de sainte Cécile jusqu'à nos jours. Chromolithographies, planches en taille-douce, gravures, rinceaux, ornements empruntés aux catacombes, rien n'avait été épargné pour faire de ce livre un régal d'artiste. « Comme les enfants, écrivait Mgr Fillion, j'ai commencé par les images, et je n'ai admiré encore que les magnificences extérieures de ce beau livre. Les premiers loisirs dont je pourrai disposer seront pour le texte que je lirai *con amore* (1). » Les amis de Solesmes s'unirent dans un concert d'éloges avec une restriction toutefois : les uns réclamaient *Saint Benoît* comme étrennes de l'année 1875, d'autres sollicitaient la continuation de *l'Année liturgique*. Tout lecteur est égoïste et ne pense qu'à lui. Malgré le sérieux austère du livre, la presse lui fit un accueil presque enthousiaste : cinq éditions se succédèrent en peu de temps.

A Rome le succès fut complet. Le cardinal Pitra offrit un exemplaire

(1) Lettre du 13 décembre 1873.

à Sa Sainteté. Le bref de réponse (1) témoignait, en termes fort explicites et plus précis que ceux dont Rome use en des cas semblables, de son estime pour l'œuvre et pour l'ouvrier. Le commandeur de Rossi exultait; le succès de dom Guéranger était pour lui un triomphe personnel : avec *Sainte Cécile et la société romaine*, c'était une fois de plus ses propres découvertes et les richesses de la *Roma sotterranea* qui repaissaient devant le public français.

Quelle reconnaissance je vous dois pour la manière délicate et généreuse avec laquelle vous me nommez et faites honneur à mes travaux! Les adversaires n'en seront pas désarmés. Je sais que déjà on a lancé devant le saint père quelques mots sur l'excessive déférence de dom Guéranger aux opinions étranges de M. de Rossi. Le saint père a répondu : *Il libro mi piace*, et s'est amusé à embarrasser l'interlocuteur à qui il était interdit de trop contredire sous peine de perdre le chapeau *semi-promis* (2).

L'exemplaire adressé à M. de Rossi portait en exergue : « A mon ami et maître. » De Rossi se récriait : « Ami, soit, disait-il; maître, non. » Et pourtant l'abbé de Solesmes maintenait son dire. « Il est véritablement mon maître, disait-il à ses religieux. Avant de le connaître, je ne jurais que par Bianchini pour les premiers siècles de Rome chrétienne. J'aurais publié la suite des *Origines de l'Eglise romaine* avec des inexactitudes sans nombre. J'avais parcouru les catacombes en 1837 et en 1843; mais je n'y avais rien vu. Nul ne m'en avait donné la clef; elle m'est venue de lui. » Et même au milieu de son grand succès, il portait au cœur une souffrance de voir son ami exilé de ces catacombes romaines qui étaient sa conquête et son royaume.

Que de fois, mon cher ami, lui écrivait-il, ma pensée se porte vers vous et vers vos chères catacombes devenues muettes et inabordables! Je vieillis et il m'est bien dur de voir ainsi s'arrêter des travaux dont l'intérêt et l'importance étaient pour moi au-dessus de tout ce qui se produit dans le monde de la science chrétienne (3).

Aussi lui était-ce une joie d'apprendre que si le troisième volume de la *Roma sotterranea* mettait de la lenteur à paraître, si la liberté des recherches dans les catacombes demeurait encore entravée par les conditions politiques de Rome, le titre de M. de Rossi était néanmoins officiellement consacré. Il fut sur ces entrefaites nommé secrétaire de la commission d'archéologie sacrée : cette nomination concentrait en ses mains tout le pouvoir exécutif de la commission. L'archéologie chrétienne y

(1) Bref *Perlibenter excepimus*, 16 février 1874.

(2) Lettre de janvier 1874.

(3) Lettre du 16 février 1874.

devait gagner. Lorsque la seconde édition de *Sainte Cécile* lui parvint avec la même flatteuse dédicace de la première, il protesta de nouveau.

C'est trop, écrivait-il, et j'aurais aimé avoir un exemplaire à présenter et à faire lire à tant de personnes qui me le demandent, sans devoir leur mettre sous les yeux une expression que votre modestie et votre grande amitié pour moi vous ont suggérée, mais qu'en conscience je ne puis admettre. Vous êtes le maître de vous-même et d'une grande école qui vous suit, et vous puisez, comme les maîtres savent faire, aux meilleures sources parmi lesquelles mes découvertes archéologiques et nos recherches communes peuvent prendre leur place sans rougir, mais seulement leur place.

M. Guignard, le bibliothécaire de Dijon, l'ami des anciens jours, nous semble avoir résumé la pensée de tous dans les félicitations qu'il adressait à dom Guéranger.

Votre Paternité a terminé 1873 d'une manière brillante en élevant à sa chère sainte un monument véritablement *ære perennius*. Je ne crains pas de dire que cette splendide édition est un signe du temps. Il y a vingt ans seulement, quel éditeur eût osé lancer un tel livre et surtout la maison Didot eût-elle songé à l'accepter? Quelle triomphale réception sainte Cécile va-t-elle vous préparer dans le ciel! Mais nous demandons à Dieu que cette bonne sainte y mette le plus long temps possible, afin que vous puissiez nous donner encore beaucoup de fruits de votre pleine maturité. Saint Benoît sera jaloux si vous le traitez moins solennellement que sainte Cécile. Noblesse oblige; vous voici obligé de nous donner *Saint Benoît* illustré (1).

Ceux qui conviaient l'abbé de Solesmes à un travail nouveau ne semblaient connaître assez ni son âge, ni sa fatigue, ni les devoirs que lui imposait sa maison. Surtout ils feignaient d'ignorer que pour écrire, il faut premièrement du loisir; du loisir, la vie de dom Guéranger n'en connut pas, si ce n'est au cours des heures disputées au repos de la nuit. Le labeur de trois ans que lui avait coûté sa dernière œuvre l'obligea à quelques ménagements pour sa santé très éprouvée. Sans abandonner la pensée de mener à terme des œuvres dont il sentait que les âmes chrétiennes recueillaient avidement le bénéfice, il laissa pourtant sa vie entrer dans le repos et le silence.

À côté de lui plusieurs attendaient encore et prédisaient avec assurance le retour du comte de Chambord. Avec l'évêque de Poitiers, il avait souhaité, sans trop oser l'attendre, la restauration d'une monarchie chrétienne; il ne s'étonna pas de voir s'évanouir peu à peu, sous l'effort habile et tenace du triumvirat libéral formé par M. de Falloux, M. de Broglie et l'évêque d'Orléans, toutes les chances de la royauté tradition-

(1) Lettre du 31 janvier 1874.

nelle et les espérances qui firent un instant tressaillir le cœur de la France. Question du drapeau, fusion avec la branche cadette, abdication du comte de Chambord en faveur du comte de Paris, demandes d'explications, députations multiples n'étaient qu'une série d'incidents provoqués par les hommes du centre droit, si enivrés de leurs préjugés qu'ils n'aperçurent pas l'abîme où la déviation créée par eux entraînerait la France. Les avertissements ne manquèrent pas.

L'heure est solennelle et pleine de périls, disait l'évêque de Poitiers. Partout autour de nous, les cœurs sont partagés entre le sentiment de la crainte et celui de l'espérance. La persuasion universelle est que nous touchons à une solution qui peut décider du sort de la France dans des sens très divers, et qui devra peser d'un grand poids sur les intérêts généraux de la société chrétienne.

Or, ajoutait-il avec une nuance de découragement, à ne considérer que les pensées et les dispositions de ce qu'on nomme les classes dirigeantes, toutes les chances subsistent en faveur du mal. Comment seraient-ils des guides sûrs, quant aux questions pratiques de second ordre, ceux pour qui la question première et principale n'existe pas encore? Gens avisés qui pensent à tout, hormis à Dieu... et qui, ne semblant pas soupçonner le vice radical de nos institutions, sont toujours prêts à recommencer les mêmes expériences qu'attendent les mêmes châtimens divins. Or, c'est se moquer de l'être nécessaire que de se poser socialement en dehors de lui. Depuis l'Incarnation du Fils de Dieu, le gouvernement de l'ordre moral ne peut être que le gouvernement de l'ordre chrétien. Aussi longtemps que les droits de Dieu et de son Christ seront méconnus ou passés sous silence, la confusion régnera par rapport à tous les droits secondaires, et cette confusion propice aux complots du despotisme ou de l'anarchie nous reconduira une fois de plus aux alternatives de la servitude ou de la terreur (1).

Ainsi parlaient les sages; mais leur voix ne fut pas écoutée. Le duc de Broglie était auprès du maréchal de Mac-Mahon le vrai chef du gouvernement de l'ordre moral. Il transportait dans la politique ces conceptions naturalistes que dom Guéranger lui avait autrefois reprochées dans ses écrits historiques. Bientôt, dans une déclaration d'une royale fierté, le comte de Chambord déchira les voiles et renonça à devenir le roi légitime de la Révolution. L'Assemblée fut alors invitée à donner au maréchal de Mac-Mahon la stabilité et l'autorité. Le septennat fut voté à la majorité de soixante-huit voix. Dans sept ans, pensait-on, le prince serait mort, la couronne irait d'elle-même se poser sur une autre tête. Pendant que se constituait un pouvoir qui n'avait d'autre dessein que de lui laisser le loisir de disparaître, le comte de Chambord se rendit à Versailles et, par le duc de Blacas, fit demander à Mac-Mahon la faveur d'un entretien

(1) Lettre pastorale du 15 octobre 1873. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VIII, p. 2-3.

confidentiel. Il fut facile à M. de Broglie de montrer au maréchal que ce seul entretien serait inconstitutionnel : il refusa. Sept ans après, à l'échéance, les choses étaient tout autres, et bien des espoirs déçus.

Le pouvoir du président ayant changé de caractère, les lois du parlementarisme voulaient que le cabinet du duc de Broglie donnât sa démission; cette exigence de forme permit au ministère de se délester de certains éléments en désaccord avec l'orientation politique nouvelle, de la Boullierie, Batbie, Beulé, Ernoul; M. de Broglie demeura président du conseil et prit le portefeuille de l'intérieur. La France marcha dorénavant vers d'autres destinées et à d'autres expériences; elles se poursuivent encore. On recueillit sans tarder les indices de la direction nouvelle. Le souverain pontife Pie IX avait adressé à tout l'épiscopat l'encyclique *Etsi multa luctuosa* du 21 novembre 1873, afin de dénoncer la persécution qui sévissait alors en Suisse et en Allemagne. Les mandements épiscopaux qui donnèrent au peuple fidèle communication de l'encyclique fournirent au nouveau ministre des cultes, M. de Fourtou, l'occasion d'une circulaire blâmant avec gravité des attaques « dont pourraient s'alarmer des puissances voisines ». La réponse de Mgr Freppel fut prompte et décisive.

Ministres de l'Eglise, nous n'avons pas l'honneur, disait-il, d'être fonctionnaires de l'Etat, par la raison bien simple mais toute péremptoire que nous ne sommes à aucun degré ni à aucun titre dépositaires d'une parcelle quelconque de la puissance civile. Nous parlons et nous agissons au nom de l'Eglise dont les intérêts sont confiés à notre garde, et nullement au nom de l'Etat qui ne nous a pas chargés d'exprimer son sentiment (1).

A cette récusation nettement motivée, il n'y avait rien à répliquer : interrogé par M. de Bismarck, le ministre français pourrait désormais répondre qu'il avait fait son effort, mais qu'il avait échoué devant la résistance de l'épiscopat; l'heure n'était pas venue encore où l'on pourrait traduire devant un tribunal civil les évêques coupables d'avoir fait leur devoir.

Un autre incident se produisit bientôt qui accentua la signification du premier. Le 8 mars 1871, entre la guerre qui venait de finir et la Commune qui allait commencer, lorsque *L'Univers* de Bordeaux avait publié l'inscription de la Roche-en-Breny, l'attention publique fortement sollicitée ailleurs n'y avait trouvé aucun intérêt. Il en fut autrement lorsque Louis Vuillot, dans les premiers jours de 1874 (2), s'en vint altérer par un amer souvenir la joie du triomphe politique naguère remporté par M. le duc de Broglie. Rappeler un mince épisode qui remontait à plus de dix ans

(1) Et. CORNUT, *Mgr Freppel d'après des documents authentiques et inédits*, Angers, p. 253.

(2) *L'Univers*, 2-3 janvier 1874.

en arrière ne pouvait être attribué au plaisir, très explicable dans un journal d'opposition, de taquiner le pouvoir, moins encore à un dessein de malignité. Les signataires de l'inscription de la Roche-en-Breny, les tenants de l'Eglise libre dans l'Etat libre, désavoués par le *Syllabus* et par le concile, étaient pour la plupart hors de cause : Montalembert était mort; l'évêque d'Orléans avait enfin fait acte d'adhésion au concile; Cochin et Foisset s'étaient soumis; M. de Falloux s'était ostensiblement du moins retiré de la vie politique. De tout le cénacle libéral réuni le 13 octobre 1862, un seul membre n'avait pas encore renoncé au programme d'autrefois : c'était celui-là même qui absent de corps avait tenu à faire constater lapidairement qu'il était présent d'esprit et en un certain sens plus engagé que les autres dans la coalition.

Aujourd'hui et à la faveur des circonstances, le duc de Broglie se trouvait investi d'un pouvoir considérable. Il était devenu sinon le premier au moins le second personnage de France : de fait, il était à la tête du gouvernement; avant de le maintenir au pouvoir et de s'engager avec lui, les catholiques avaient peut-être le droit de savoir ce qu'il serait pour l'Eglise et dans quels intérêts il userait d'une influence presque souveraine. L'anxiété qu'inspirait aux catholiques le passé de M. de Broglie s'augmentait encore à la vue des ambassadeurs que le nouveau gouvernement avait choisis pour le représenter dans deux pays qui appliquaient à leur gré la formule libérale : l'Eglise captive dans l'Etat persécuteur. Quel appui l'Eglise pouvait-elle attendre de Lanfrey en Suisse, de Fournier en Italie? Une première question n'obtint nulle réponse. Louis Veillot n'était pas homme à se décourager; il posa de nouveau la question. Une fois de plus il mit hors de cause ceux qui étaient morts et s'étaient soumis avant de mourir.

Mais, ajoutait-il, M. le duc de Broglie est vivant; même il vient de renaître comme ministre. Nos plus chères affaires lui sont confiées et nous n'avons de lui aucun acte constatant qu'il n'appartient plus au parti très actif de l'Eglise libre dans l'Etat libre selon Cavour. On conviendra que nous sommes intéressés à marquer le point d'où il est parti, pour savoir où il va et où il peut arriver (1).

Si justifiée qu'elle fût, l'insistance du journaliste déplut vivement. Le gouvernement y vit de l'indiscrétion et se promit de l'en faire repentir. Quelques jours plus tard, *l'Univers* (2) publia dans ses colonnes le mandement de Mgr l'évêque de Périgueux portant publication de l'encyclique *Etsi multa luctuosa*. Le ministère de M. de Broglie, impuissant contre les évêques, se souvint qu'il était du moins armé contre le journal qui

(1) *L'Univers*, 14 janvier 1874.

(2) Numéro du 19 janvier 1874.

osait accueillir et répandre leur parole. En vertu de l'état de siège, un arrêté du général gouverneur de Paris supprima pour deux mois la publication et la vente du journal *l'Univers*. Sans doute la vengeance eût porté plus loin et jusqu'à la suppression totale, si nombre de députés n'étaient allés sur l'heure demander des explications et provoquer la levée de l'interdit. M. de Broglie donna des paroles et des assurances; mais l'arrêté ne fut pas retiré. Il fut démontré que le président du conseil se souvenait trop; peut-être aussi avait-il besoin du silence de *l'Univers* pour laisser s'accréditer le récit que M. l'abbé Lagrange fit alors dans le *Correspondant* de ce qu'il avait vu et entendu lors de la réunion de la Roche-en-Breny. Ce récit avait pour titre : *Une page de la vie de M. de Montalembert* (1).

Deux mois s'écoulèrent; *l'Univers* reparut (2) portant en première page une lettre de Pie IX bénissant Louis Veillot de sa constance et de sa fermeté. La polémique allait-elle recommencer? L'abbé de Solesmes n'hésita pas à le conseiller et, après avoir félicité son ami de la vocation religieuse de sa fille, le rappela au combat. « C'est une question d'honneur, disait-il, et si vous avez besoin de quelques notes, je suis à vous (3). » Louis Veillot n'avait guère besoin d'être sollicité; il répondit à dom Guéranger courrier par courrier :

Oui, vraiment, mon révérend père, je veux suivre l'affaire de la Roche-en-Breny et je serai heureux de vous avoir pour guide. J'allais justement vous écrire à ce sujet et j'ai déjà trop tardé. Mais depuis quelques jours, je n'ai plus guère ma tête à moi. Je me suis trouvé tout à coup dans l'état d'un parfait bourgeois qui ne veut pas que le bon Dieu se permette d'avoir des vues sur sa fille. Je me figure que mon enfant est à moi; j'ai des idées contre les moines, les religieuses et le régime des couvents : j'en blâme la nourriture, le régime et tout... L'animal est blessé dans le cœur. Le bon Dieu me prend ma fille, voilà le fait; et il faut bien que ce soit lui pour que je ne me fâche pas. Il est vrai qu'aux premiers bruits, il y a longtemps, je l'avais offerte de bon cœur, même avec une grande allégresse; mais je croyais que cela n'arriverait pas. Oui, mon père, cela est admirable, surnaturel, divin; mais que cela est dur dans les premiers moments! A présent, je sais que le vrai travail de l'homme est de creuser sa tombe et que jusque-là il n'a rien fait. Adieu, mon révérend père. J'espère aller vous voir dans une quinzaine de jours. Priez pour moi (4).

Les notes ne venaient pas assez tôt au gré de Louis Veillot; il s'efforçait de hâter l'envoi.

Mon révérend père, je commence à être très pressé. L'évêque d'Orléans s'en

(1) *Correspondant*, 25 mars 1874, t. XCIV, p. 1299 et suiv.

(2) 20 mars 1874.

(3) Lettre du 28 mars 1874.

(4) Lettre du 29 mars 1874.

va à Rome avec l'abbé Lagrange. C'est le moment. Je voudrais qu'il me fût possible de partir samedi (11 avril), mon article fait; par conséquent il me faudrait vos notes vendredi matin. Ayez la bonté de me les adresser, rue de Varennes, 21. J'ai besoin de prendre l'air et de distraire un peu la fille qui me reste. J'irai à Tours, au Mans, chez les petites sœurs des pauvres et à Solesmes. Tout cela me prendra bien huit jours. Je ne peux remettre l'abbé Lagrange si loin (1).

Les notes vinrent comme elles étaient promises et M. Lagrange eut son tour de faveur le 15 avril. Louis Veillot vint à Solesmes et en reparti consolé.

Je suis bien enchanté, écrivait-il, d'avoir une occasion de vous remercier sitôt en arrivant à Paris. Que Solesmes est beau! Que Solesmes est aimable! Quand j'en reviens, je me demande toujours pourquoi je n'y passe pas tout mon temps. C'est parce que je suis bête. Hélas! je le sais bien...

Je suis tendrement, mon père, votre hôte très dévoué et votre serviteur très reconnaissant. Si mon nom vient sur vos lèvres à la récréation, laissez-le passer, et dites, s'il vous plaît, combien j'aime tout ce qui est à vous (2).

Sur ces entrefaites M. de Broglie cessa d'être ministre; et, comme Louis Veillot l'écrivait à dom Guéranger, l'abbé Lagrange, non encore dégoûté de la polémique, adressait au rédacteur de *l'Univers* (3) « une lettre très longue, très insolente, et très folle, roulant tout entière sur l'inscription et dans le dessein d'établir 1<sup>o</sup> qu'elle est orthodoxe; 2<sup>o</sup> qu'elle est interpolée; 3<sup>o</sup> qu'elle n'existe pas et que les catholiques libéraux sont les sauveurs du monde. Tout cela est facile à réfuter, ajoute Louis Veillot, mais l'occasion me paraît bonne pour produire l'estampage (4) ». Car M. l'abbé Lagrange ayant fait cette judicieuse remarque que « la disposition des lignes est très importante en typographie », Louis Veillot demandait à l'abbé de Solesmes de lui fournir le dessin linéaire du texte, tel que nous l'avons donné ailleurs. Dom Guéranger possédait depuis juillet 1872 une copie faite sur le marbre lui-même. L'estampage fut donné. Les rieurs n'étaient pas du côté de M. Lagrange; l'évêque d'Orléans en fut excédé à ce point que le 8 juin il écrivit *ab irato* une lettre de quelques lignes qui dans sa pensée devait clore toute la controverse.

Monsieur, disait-il à Louis Veillot, on met sous mes yeux le numéro de *l'Univers* du 31 mai dans lequel je lis, à propos de la Roche-en-Breny, ces paroles: « Les seuls témoins idoines sont les trois survivants du pacte; et aussi longtemps qu'ils garderont le silence, aucune déposition à décharge ne peut mériter qu'on l'écoute. »

(1) Lettre du 8 avril 1874.

(2) Lettre du 25 avril 1874.

(3) 10 mai 1874, (*L'Univers*, 25-26 mai 1874.)

(4) Lettre du 14 mai 1874.

Je suis, monsieur, un des trois survivants; et puisque vous prétendez faire argument de mon silence, vous m'obligez à déclarer que toute votre polémique à ce sujet n'est qu'une série d'abominables calomnies.

Votre très humble serviteur,

FÉLIX, évêque d'Orléans (1).

L'abbé de Solesmes se trouva plus directement mêlé à un événement qui survint alors. En cette époque de pèlerinages et de manifestations religieuses, un groupe de dames pieuses s'étaient proposé, pour la fête de l'Annonciation, d'organiser à Notre-Dame de Paris une procession très solennelle avec salut du très saint Sacrement. Le cardinal archevêque, Mgr Guibert, s'y prêta de fort bonne grâce. Le lieu était bien choisi; la date du 25 mars, marquée pour une grande manifestation de piété envers la sainte Vierge. Afin de déterminer les catholiques par la considération même de leurs intérêts spirituels, la présidente de l'association, Mme la vicomtesse des Cars, adressa au souverain pontife une supplique sollicitant une indulgence plénière. Rome répondit. Au lieu de quelques lignes au bas de la supplique, c'était sous la forme plus solennelle d'un bref accompagné de félicitations que Pie IX accordait l'indulgence plénière et autorisait dans toutes les églises de France une procession du très saint Sacrement.

Nantie de son bref, la présidente s'en alla le porter avec joie au cardinal archevêque de Paris. Mécontent qu'on se fût adressé à Rome sans passer par la voie diocésaine, Mgr Guibert refusa d'autoriser la procession et interdit l'impression du bref obtenu. Une telle décision, qui à première vue ressemblait à une boutade en ce qu'elle privait les âmes des faveurs de l'Eglise, impliquait encore, avec le dessein de considérer comme non avenue la concession octroyée par le souverain pontife, la méconnaissance du pouvoir immédiat et ordinaire du pape sur tout l'Eglise. L'abbé de Solesmes apprit le refus de Mgr Guibert et, tout en reconnaissant ce que la supplique adressée directement à Rome pouvait avoir d'insolite, il pensa néanmoins que tout fidèle avait le droit d'aller directement au père commun de tous les fidèles, qu'une faveur accordée par le souverain pontife était bien et dûment accordée et que nul pouvoir au monde ne pouvait s'opposer à ce qu'elle sortît son effet.

Même après le chapitre troisième de la quatrième session du concile du Vatican, il restait donc encore des traces de gallicanisme pratique; il y avait péril réel à laisser les faits prescrire contre la doctrine. Le 21 mars, fête de saint Benoît, les hôtes étaient admis à la récréation des moines. Dom Guéranger raconta l'incident. L'abbé Ausoure, ancien curé de Paris, s'éleva contre l'imprudance des dames catholiques qui

(1) *L'Univers*, 10 juin 1874.

avaient sollicité du pape une procession, une procession dans Paris. Mais c'était à l'archevêque qu'il appartenait de juger de l'opportunité! Mais le peuple de Paris, provoqué par cette procession, pouvait s'ameuter et piller Notre-Dame elle-même! Dom Guéranger écoutait avec tranquillité non sans un sourire : « C'est fort triste en effet de voir piller une église, dit-il; mais c'est plus triste encore de voir piller les principes. » Et il donna un autre tour à la conversation.

Même entravée, la manifestation à Notre-Dame eut un caractère splendide. L'immense métropole fut beaucoup trop étroite pour contenir la foule qui reflua sur le parvis. Les craintes de M. Ausoure ne furent pas justifiées, et ce fut au milieu de l'émotion religieuse la plus profonde que se déroula l'auguste cérémonie dans son cadre incomparable.

Nous n'avons fait que raconter, disait *l'Univers* par la plume de M. Auguste Roussel; mais il aurait fallu peindre. Ces spectacles sont de ceux que l'œil tout seul peut faire comprendre à l'âme transportée. Parmi la foule qui se pressait au sortir et se félicitait, une parole que nous avons recueillie donnera l'idée de cette impression : « Moi, disait l'un des assistants, j'aurais voulu être protestant pour une minute afin de me convertir sur-le-champ (1). »

Et pourtant, au lendemain de ces fêtes glorieuses où l'on avait senti battre le cœur de la France, l'abbé de Solesmes demeura mécontent. Il ne se résignait pas, il ne pouvait se résigner à la suppression du bref pontifical. Il avait lu qu'il y a un temps pour se taire et un temps pour parler; se taire, dans l'espèce, lui eût semblé connivence; il résolut de parler.

Mon très cher ami, écrivait-il à Louis Veillot, j'aurai à vous offrir le « Premier-Paris » pour vendredi prochain, 3 avril. Le voulez-vous? J'ai par là un moyen de traiter à fond le bref de l'Annonciation. Comme je signerai, et je m'en fais honneur et gloire, vous ne courez aucun risque. Mais il faut absolument que la France catholique soit mise au fait, et que le concile du Vatican soit vengé. Notez que je sais la chose tout entière, comme si elle s'était passée dans ma chambre (2).

Louis Veillot accepta. Au jour dit, après avoir rappelé le double souvenir religieux attaché à la date du 25 mars, l'Annonciation et la mort du Christ, dom Guéranger fit l'historique du bref donné par Pie IX, en donna le texte et la traduction, en montra l'opportunité.

Il est à regretter, poursuivait-il, que le bref apostolique du 13 mars, qui pouvait encore aisément circuler dans la France entière et réunir en faisceau tant de supplications et d'espérances, se soit trouvé intercepté d'une manière dou-

(1) *L'Univers*, 27 mars 1874.

(2) Lettre du 29 mars 1874.

loureuse et qu'il ait été ainsi privé de son cours libre et de son influence... Plusieurs villes se sont distinguées par des hommages extraordinaires envers Marie, et l'aspect qu'a offert Notre-Dame de Paris a été celui d'un magnifique triomphe; que n'eût pas produit l'élan donné par le vicaire du Christ à notre pays, non dans les proportions d'un diocèse ou d'une province mais dans la France entière (1)?

L'archevêque de Paris se montra mécontent de l'article pourtant si mesuré et qui n'avait pas prononcé son nom; il le trouva plein d'inexactitudes et d'insinuations injurieuses.

Je ne suis pas surpris, écrivait-il à Louis Veillot, d'un tel procédé de la part de dom Guéranger. Depuis longtemps, il a accoutumé les évêques à l'inconvenance de ses attaques; mais ce qui m'afflige et m'offense, c'est que vous, mon diocésain, qui écrivez sous mes yeux, qui saviez ou pouviez savoir mieux que dom Guéranger la vérité des faits dans cette circonstance, vous vous soyez rendu complice d'une aussi indigne agression en l'admettant dans les colonnes de votre journal.

Néanmoins au milieu même de son indignation, Mgr Guibert n'oublia pas les lois de la prudence; il ajoutait aussitôt :

Je ne vous demande pas de rectification; il ne faut dans aucun temps, moins encore au temps présent, donner au public le spectacle de discussions qui ne profitent qu'à nos ennemis. Je me réserve de faire à ma convenance ce qui me paraîtra le plus utile à l'intérêt de l'Eglise et ce que pourra me commander le soin de ma dignité (2).

Dans la suite, il porta l'affaire devant le cardinal Antonelli. La plainte ne semble pas avoir obtenu de succès; et lorsque vers la fin du même mois d'avril Louis Veillot eut à revoir l'archevêque de Paris, son humeur était très adoucie. Ce n'était plus le journaliste diocésain mais le seul abbé de Solesmes qui était le coupable. Tout au plus l'archevêque gardait-il encore sur le cœur ce reproche absolument immérité d'avoir intercepté un bref pontifical, qui après tout ne lui était pas adressé, disait-il, et qu'il n'avait eu entre les mains que durant un quart d'heure à peine (3). Auprès de dom Guéranger Mgr Guibert avait racheté d'avance cette erreur d'un instant et effacé jusqu'aux traces de l'incident de suppression : au premier dimanche de carême de cette même année, le diocèse de Paris était revenu à la liturgie romaine.

(1) *L'Univers*, 3 avril 1874.

(2) Lettre du 6 avril 1874.

(3) Louis Veillot à D. Guéranger, 27 avril 1874.



## CHAPITRE XX

### LA FIN

(1874-1875)

Une grande douleur menaçait le diocèse du Mans. La santé de Mgr Fillion, très ébranlée depuis plusieurs années déjà, inspirait à son entourage les plus vives inquiétudes. Aussitôt averti, l'abbé de Solesmes s'empressa malgré sa fatigue de se rendre auprès de l'évêque souffrant et, sachant l'anxiété ressentie par les siens, voulut sur l'heure les rassurer. « Je sors de voir le bon évêque, écrivait-il; il ne mourra pas. Il parle un peu et se dégage sensiblement de sa crise. Il n'y aura pas de paralysie. » Tout danger n'était pourtant pas conjuré; en se retirant, dom Guéranger sollicita et obtint qu'on lui fit parvenir assidument le bulletin de santé. Il y eut une légère amélioration dont nul ne se réjouit plus que lui; mais les médecins consultés ne laissèrent pas d'espoir d'une guérison définitive.

Il survient parfois dans notre vie des périodes où la mort frappe autour de nous à coups redoublés, comme si la moisson des saints était mûre et comme si Dieu voulait nous signifier qu'il est proche. Nous savons l'affection qui unissait dom Guéranger à celui qu'il appelait volontiers l'admirable Falcinelli. Après avoir été nommé évêque de Forlì, puis nonce au Brésil et à Munich, enfin nonce à Vienne pendant onze ans, l'ancien abbé de Saint-Paul avait reçu la pourpre des mains de Pie IX. La joie du cardinal Pitra avait été grande : l'élévation d'un régulier diminuait sa solitude dans le sacré collège. Malheureusement Falcinelli n'était rentré à Rome que pour y mourir, victime de son dévouement à l'Eglise et martyr de la charité. Il avait quitté Vienne vers la fin d'avril. Mai n'était pas terminé que la nouvelle de sa mort parvenait à Solesmes et arrachait à dom Guéranger un cri de douleur : « C'est pour l'Eglise et pour l'ordre une perte immense qu'il ait fini si tôt. *Quam investigabiles viæ Domini!* Durant de longues années j'ai pensé qu'il était réservé de Dieu pour

donner son aide en son temps et j'ai attendu. La mort seule est venue. » Dans les conversations et les conférences, les moines apprirent ce qu'avait été durant sa vie et à la mort ce moine héroïque, cardinal de quelques jours. Le cardinal Pitra écrivait :

On ne pouvait se faire illusion sur la santé désespérée du regretté Falcinelli, et cependant sa perte a été très ressentie par tous et surtout par moi... Je ne pouvais prononcer votre nom, celui du saint père, sans provoquer ses larmes. Il me priait toujours de revenir le plus tôt possible et semblait attendre un peu de force pour me faire des ouvertures qui expiraient sur ses lèvres (1).

Falcinelli était demeuré moine au milieu des charges et des honneurs ecclésiastiques qui l'étaient venus trouver. Dans la plénitude de son intelligence, il fit son testament, déclarant magnifiquement qu'étant fils de saint Benoît et voulant mourir tel, il donnait à l'Eglise tout ce qu'il laissait après lui et instituait le saint père son unique et universel héritier. On a remarqué qu'il était mort pauvre sur un vieux fauteuil qui appartenait au monastère de Saint-Paul.

A cette époque la santé de l'abbé de Solesmes avait faibli à ce point qu'elle était devenue un souci pour ceux-là surtout de ses fils qui vivaient avec lui dans une plus grande intimité et apercevaient davantage le déclin de ses forces. Jamais il ne s'était complètement relevé des secousses que lui avaient imprimées les fièvres romaines. Travaux, inquiétudes, souffrances de toute nature avaient fini par avoir raison non de son énergie inlassable mais de sa vigueur physique; il en avait conscience et laissait parfois s'échapper, dans ses entretiens sur les points d'observance, des recommandations qui semblaient l'expression de dernières volontés. Le bruit avait couru jusqu'à Rome de cet affaiblissement de ses forces.

Je veux espérer, lui écrivait dom Pescetelli, que ma lettre trouvera Votre Paternité révérendissime rétablie et en bonne santé; car, ces jours passés, circulaient des bruits inquiétants, venus par une lettre de l'évêque de Poitiers à l'éminentissime Pitra. Je vous souhайте de nombreuses années de vie encore pour les dépenser comme vous l'avez toujours fait au profit de la religion et de l'ordre de Saint-Benoît (2).

Les inquiétudes étaient grandes autour de lui : dom Guéranger presque septuagénaire se ménageait peu, témoignait peu de confiance aux médecins, peu d'inclination à les consulter, peu de docilité à suivre leurs prescriptions et se gouvernait trop souvent à son gré, sauf à ralentir le mouvement, à modifier son régime et à ne composer avec le mal que lorsque

(1) Lettre du 12 juin 1874.

(2) Lettre du 6 août 1874.

lutter devenait impossible. A cette heure même où le repos était prescrit, tantôt l'affection l'appelait auprès de l'évêque du Mans, tantôt aussi la pauvreté extrême de sa maison lui faisait un devoir d'en sortir, seul, pour aller tendre la main. On devine quelle était alors l'anxiété des siens. Au cours du mois de juin, après une visite rendue à Mgr Fillion, traversant la place des Jacobins au Mans, il fut saisi au cœur d'une douleur si vive qu'il eut peine à parvenir jusqu'à la demeure de son frère, M. Edouard Guéranger, située à quelques pas seulement. Appelé sur-le-champ, le docteur Lebêlé témoigna peu de satisfaction de l'état de son malade; mais bientôt, la crise passée, trop préoccupé de l'état de l'évêque pour songer à soi, l'abbé de Solesmes ne daigna même pas prendre l'avis du médecin sur sa situation personnelle. Que lui importait après tout que les noms d'anémie, et de sclérose, et d'angine de poitrine eussent été prononcés? Il se sentait dans la main de Dieu, et le nom de sa maladie ne lui eût rien enlevé de sa confiance joyeuse, non plus qu'il ne l'eût détourné de travailler et de combattre jusqu'au dernier de ses jours. Il se garda avec soin pour n'effrayer personne de faire aucune mention de l'incident. Ecrivant à Mgr Pie, il se borne à lui dire :

Notre bon évêque a failli nous quitter. Rien n'est décidé encore. On prie beaucoup, mais il n'y a pas d'espérance humaine. Si Dieu l'appelait, vous savez quelle importance aurait pour Solesmes la question de son successeur. Je compte sur vous, mon cher seigneur, pour faire tout ce qui vous sera possible soit pour amener, soit pour écarter. Il n'y a pas là seulement un diocèse, mais quelque chose qui représente la liberté de l'Eglise. Vous sentez cela comme moi (1).

De sa santé compromise, il ne dit pas un mot. Le corps était à bout de force; mais l'âme avait gardé toute sa généreuse promptitude. Il songeait à donner dans *l'Univers* quelques articles sur Jeanne d'Arc afin de hâter une canonisation espérée. N'ayant pu tenir parole, il aurait voulu, du moins, pour les fêtes de juillet et les professions à recevoir, amener à Solesmes Louis Veillot et causer avec lui de ce qu'il n'avait pas eu le loisir de dire au journal. Louis Veillot condamné aux eaux d'Evian s'excusa; lui aussi ressentait la fatigue.

Je ne suis pas malade, répondait-il, mais je ne me trouve pas bien. Il me semble qu'il n'y a plus rien dans ma tête. Autrefois je me faisais illusion. Maintenant je ne pourrais pas même dire combien je suis vide, inapte et inepte. On me promet que cela reviendra. Je ne sais, mais cela me semble bien loin. Néanmoins je sais encore que je vous aime, je pourrais encore vous le dire et je crois même que c'est la chose qui ne s'éteindra pas (2).

(1) Lettre du 26 juin 1874.

(2) Lettre du 8 juillet 1874.

Aller à Evian eût peut-être été utile aussi à l'abbé de Solesmes; mais il n'avait pas encore réussi à concilier dans son esprit ces deux choses, la vie monastique et une saison d'eaux. Il ne sortit donc de son monastère que pour se rendre au Mans et s'assurer que l'espoir renaissait de conserver Mgr Fillion; puis de là à Tours en quête du pain quotidien. M. et Mme Ratel étaient absents; dom Guéranger fut obligé de rentrer chez lui. Cette déconvenue était une bénédiction de la Providence qui le voulait présent à Solesmes : subitement Mgr Fillion venait de mourir. L'amitié qui unissait l'évêque et l'abbé était chose si connue que les lettres arrivaient nombreuses pour consoler Solesmes de la perte qu'il venait de faire avec le diocèse, et le chapitre de la cathédrale témoignait à dom Guéranger l'espoir que l'affaiblissement de sa santé ne lui interdirait pas d'assister à la cérémonie des funérailles. Encore que la mort fût prévue, la dure nouvelle atteignit dom Guéranger au point le plus sensible du cœur.

— Combien Notre-Seigneur aurait mieux fait, disait-il à Mme l'abbesse de Sainte-Cécile, de me prendre, moi, et de vous laisser ce ferme appui! Un homme de cinquante-huit ans pouvait durer longtemps encore. Mais moi, vous voyez bien que je n'en ai plus pour longtemps; à soixante-dix ans les jours sont comptés.

— Alors, mon père, lui répondit Mme l'abbesse, est-ce que le Seigneur se serait trompé?

Il sourit et devant cette confiance rendit hommage à Dieu.

L'église du Mans fit à son évêque qui avait été son fils des funérailles dignes de lui. Malgré l'émotion et la fatigue si sévèrement interdites, l'abbé de Solesmes s'y rendit, puis du Mans poussa jusqu'à Tours qui le rappelait. M. et Mme Ratel ne se consolait pas d'avoir été absents lors du premier voyage et de n'avoir pu l'accueillir dans leur affectueuse hospitalité. De son côté, dom Guéranger sous le coup du besoin cherchait de l'aide auprès de ses amis; et, au prix d'une cession, faite une fois pour toutes, des œuvres auxquelles s'était dépensée sa vie entière, il s'efforçait d'acquérir à sa maison en détresse les ressources immédiatement requises pour suffire aux échéances. Ces détails menus ne sauraient intéresser l'histoire et nous n'y faisons une allusion rapide que pour révéler les cuisantes inquiétudes dans lesquelles se débattait la vieillesse du père abbé.

Lorsqu'il revint à Solesmes, Dieu avait du moins allégé son fardeau. Il trouva une lettre de l'évêque de Poitiers qui avait accepté de prononcer au service du trentième jour l'oraison funèbre de Mgr Fillion. Mgr Pie savait trop l'intimité de quarante ans qui avait uni l'abbé de Solesmes à l'évêque pour ne pas réclamer son aide et ses souvenirs, et l'abbé de Solesmes était trop jaloux de l'honneur de l'évêque pour se récuser. Ses notes furent abondantes. Il avait suivi dès ses premiers débuts, nous

l'avons vu autrefois, toute la carrière ecclésiastique de Mgr Fillion; une même œuvre chère à tous deux les avait à la fin réunis dans un commun effort, et nul peut-être n'avait autant que lui pénétré jusqu'au secret intime de cette âme faite de simplicité et de droiture, de douceur et de fermeté, de délicatesse et de vraie grandeur.

Le 27 août 1874, l'évêque de Poitiers prononça l'éloge du pontife défunt; il eut un souvenir aimable pour le jeune monastère de vierges que Mgr Fillion avait fondé de concert avec l'abbé de Solesmes. Dom Guéranger fut ravi, lorsqu'il entendit l'éloge des moniales sur les lèvres de son ami; il sembla moins à l'aise lorsque l'orateur, ayant à rappeler la part qu'avait prise Mgr Fillion aux travaux du concile et l'action considérable qu'il y avait exercée, s'autorisa à ajouter :

J'oublierais une des gloires de votre église, si je n'ajoutais que, par les soins et les encouragements de son évêque, elle apporta à notre grande œuvre un autre concours des plus efficaces. D'anciens oracles ont prédit qu'encore que de nouveaux besoins dussent faire éclore successivement dans l'Eglise d'autres familles militantes, la descendance de saint Benoît subsisterait toujours et que, dans le combat des derniers âges contre l'antichristianisme, ses fils se retrouveraient au premier front de l'armée. Je n'en dois pas dire davantage : je ne suis pas monté dans cette chaire pour louer un vivant. Que celui-ci se console de n'avoir pas apporté son vote dans l'urne conciliaire au nom de la hiérarchie monastique si fructueusement rétablie en sa personne. Son infirmité nous a valu des écrits plus précieux encore que sa présence, et l'histoire dira que l'église du Mans n'a pas compté pour une simple unité dans les suffrages du Vatican (1).

Même voilé de cette prétérition discrète, l'éloge sembla de trop à dom Guéranger; il le reprocha à son ami qui se borna à lui répondre : « Ah! mon cher père, si vous n'aviez pas été là! » Quelques mois plus tard, les lèvres de Mgr Pie devaient être déliées, et la mort frappant un second coup lui laisserait l'expression libre. L'évêque ne consentit pas d'ailleurs à supprimer le peu qu'il avait dit, et, pour rassurer la conscience de l'abbé, se borna à lui écrire : « Je reçois à votre sujet plus de compliments que je ne vous en ai fait. Soignez votre chère santé (2). »

L'influence du cardinal archevêque de Paris donna comme successeur à Mgr Fillion un ancien vicaire général de Tours devenu évêque d'Agen, Mgr Chaulet d'Outremont. L'abbé de Solesmes l'apprit des premiers par le marquis de Juigné alors député : « Mon révérend père, je reviens de la réception faite par la ville du Mans au Maréchal, et je me hâte de vous dire que vous pouvez considérer comme certaine la nomina-

(1) *Oraison funèbre de Mgr Ch. Fillion*, 27 août 1874. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. VIII, p. 202.

(2) Lettre du 12 septembre 1874.

tion au Mans de Mgr d'Outremont. Ce choix vous étant personnellement agréable, je suis heureux de pouvoir vous l'annoncer (1). » Et trois jours plus tard, au château de Juigné, l'abbé de Solesmes en reçut l'assurance des lèvres mêmes du maréchal de Mac-Mahon; la peine si vive qu'il avait conçue de la mort de Mgr Fillion fut partiellement adoucie par une nomination qui assurait de la bienveillance aux deux abbayes.

M. Edouard Guéranger obtint de son frère, au cours d'un voyage au Mans, qu'il se soumit à une consultation de médecins. Dom Guéranger y consentit sans trop de peine, contraint qu'il était par une faiblesse croissante. Aucune médication spéciale ne fut prescrite. Il était assez visible que la science se déclarait impuissante et se récusait : elle prescrivit du repos, recommanda d'éviter toute émotion, toute fatigue et, sans livrer encore au malade lui-même la gravité de son état, fit comprendre qu'il ne restait sans doute que quelques mois de vie, que Solesmes était à la merci d'une crise soudaine et que, s'il restait à prendre quelques dispositions temporelles concernant les charges de l'abbaye et sa transmission, il était urgent d'y songer au plus tôt.

Un coup de foudre éclatant à la fois sur l'une et l'autre abbaye y eût causé moins de terreur. Le monastère de Sainte-Cécile était de fondation si récente, et voici que l'appui de dom Guéranger allait se dérober au lendemain même du jour où Mgr Fillion venait de retourner à Dieu. La situation de l'abbaye de Saint-Pierre était beaucoup plus redoutable : l'abbaye mère reposait tout entière sur le nom et le crédit personnel de son abbé. Lui disparu, il fallait s'attendre que les créances fussent aussitôt réclamées par l'inquiétude des prêteurs; et le montant de ces créances, le nombre des emprunts, les noms des prêteurs, les taux d'intérêts, les dates de remboursement ou d'exigibilité, tout était inconnu. Une précaution de prudence avait détourné dom Guéranger de livrer à son procureur ou cellérier les noms de ceux qui lui venaient en aide, pour leur épargner des tentatives directes et pour se mettre lui-même à l'abri de dépenses qui eussent tout compromis. Hélas! même au milieu de la pauvreté les dilapidations avaient été trop réelles; que fussent-elles devenues le jour où elles eussent semblé justifiées par des ressources directement obtenues?

Tout lecteur, je le sais trop bien, s'étonnera qu'un tel désordre puisse survenir dans une vie dont tous les offices sont régis par l'obéissance; et nous ne contesterons pas que plus de sévérité, à l'origine du moins, eût réussi à conjurer tout à la fois et l'incurie et la détresse que l'incurie amenait après soi. Mais les hommes bien portants donnent facilement de bons conseils à ceux qui souffrent : l'irrégularité de ces situations tient à des causes sur lesquelles on ne peut revenir, à des âmes qu'on ne pourrait

(1) Lettre du 18 août 1874.

croisser sans péril, à des faits passés qui déroulent leurs conséquences fatales, en un mot à un faux départ dont l'erreur première s'augmentait chaque jour; bien ou mal engagée, la maison n'en réclamait pas moins son pain quotidien. On avait commencé par l'absolue pauvreté : le 11 juillet 1833 au soir, il restait cinq francs dans le trésor du monastère. On avait vécu d'aumônes; les vocations rares d'ailleurs n'avaient longtemps apporté que des charges, et nulles ressources. Après avoir ainsi végété pendant sept ou huit ans, à l'heure où l'on espérait sortir enfin de l'absolue pénurie, la chute des deux maisons de Paris et de Bièvres avait creusé un gouffre où l'abbaye mère elle-même avait failli être engloutie. Les detresses publiques étaient venues ensuite; ressenties par tous, elles pesaient d'un poids mortel sur des finances alourdies déjà. Pour faire face, l'abbé de Solesmes ne pouvait compter que sur de maigres ressources, sur la vente de ses œuvres dont il était loin de tirer le parti qu'il aurait pu et enfin sur les expédients.

Et pour comble il ne pouvait livrer à personne le secret de cette situation lamentable, sous peine d'effrayer chacun, de nuire à la pauvreté conventuelle, jamais plus menacée que lorsque le moine est préoccupé d'assurer lui-même son lendemain; sous peine enfin de perdre le crédit qu'il gardait encore; car on lui faisait, en considération de ses travaux et de sa personne, des prêts ou des dons qui se fussent découragés, si sa détresse personnelle avait été connue. Un jour, il avait voulu obtenir la disposition momentanée d'une somme de cinquante mille francs que l'un de ses religieux avait obtenue de sa famille pour une fondation éventuelle; le religieux, affectueux pourtant, avait répondu que Solesmes aurait bientôt tout ce qu'il voudrait, pourvu que sa déplorable administration fût modifiée. C'était chose étonnante que les générosités vinsent encore de l'extérieur à une maison qui était abandonnée même par les siens.

A distance et du haut de leur aisance personnelle, les hommes portent facilement des jugements sévères et d'une prudence facile. Ceux qui échouent ont toujours tort. Encore devrions-nous nous demander si c'est avoir échoué qu'avoir porté durant quarante ans ou à peu près le fardeau d'une telle œuvre dénuée de toutes ressources, d'avoir assuré sa vie et sa durée, et d'avoir finalement légué à son successeur une situation très obérée sans doute mais que son nom et son souvenir relèverent après sa mort. Il comprit, lui, et dès la première heure, que la gêne faisait partie de sa vocation. L'avoir reconnu était le principe de sa force. Jamais il ne douta; jamais il ne vacilla dans sa confiance. Il allait comme les patriarches, le regard fixé sur Dieu; il eut cette humilité si rare de reconnaître dans cette faiblesse d'ordre pratique une industrie de Dieu qui voulait l'obliger à se remettre tout à lui.

Je sais bien, disait-il dans l'intimité avec une admirable démission, je sais qu'il me manque beaucoup de choses pour dénouer cette situation. Je ne suis qu'un pauvre homme; ma seule excuse devant Notre-Seigneur, et je crois qu'elle vaudra quand je paraîtrai devant lui, c'est qu'il ne m'a pas demandé congé pour se servir de moi. Il a fallu agir tout seul; ç'a été la cause de bien des détriments. Je ne suis qu'un pauvre pécheur; avec plus de fidélité à sa grâce, j'eusse été un meilleur instrument. Mais à mon âge, après une vie toujours si encombrée, survient une grande lassitude physique et morale et l'on n'a plus l'énergie de réagir. Le bon Dieu m'en a tant mis sur le dos! Pourtant je ne me suis jamais ingéré en rien; c'est lui qui m'a chargé. Quand il m'appellera à lui, il fera de moi ce qu'il voudra; il est le maître assurément.

On vit alors pourquoi Sainte-Cécile avait été fondée. Non sans doute qu'il l'eût fondée pour lui; mais le douloureux problème n'eût jamais été abordé ni résolu, si Sainte-Cécile n'avait existé. Peut-être, à Saint-Pierre, nul n'avait-il assez d'influence sur sa pensée, non pas même son vénérable prieur dom Couturier, pour obtenir de lui le détail précis des charges pécuniaires dont il avait jusque-là porté seul tout le fardeau. Il était évident pour tous qu'il arrivait au terme de sa vie, et la piété filiale des siens reculait aujourd'hui devant des questions qui l'eussent alarmé, craignait-on, en lui montrant l'imminence de la fin. Une seule personne, Mme l'abbesse de Sainte-Cécile, pouvait agir; elle le fit avec la sûreté et la mesure que son cœur lui inspirait, dans le dessein d'entourer de paix et de confiance les derniers jours de celui qui l'avait conduite à Dieu. Il eût été si pénible de songer, à l'heure où l'abbé de Solesmes s'acheminait vers son éternité, que sa pensée dût être ramenée sans cesse sur terre par les dures préoccupations de la vie temporelle. Encore pour questionner, fallait-il une occasion opportune. Dieu la fit naître : il disposa toute chose pour que l'initiative vînt de l'abbé lui-même. Parfois, timidement, avec le désir de la préparer à l'avenir et avec la crainte de la contrister par l'amertume de cet avenir, dom Guéranger parlait à Mme l'abbesse de sa mort prochaine. Elle le laissait dire sans témoigner d'effroi. Il en parla plus librement alors et se mit lui-même sur la pente des confidences nécessaires. Un jour à propos d'un problème difficile, il s'interrompit :

— Eh bien! ma fille, demanda-t-il, si je venais à mourir, avec tout cela que feriez-vous?

Et il attendait la réponse, le regard anxieux. L'abbesse, de son ton le plus tranquille, lui répondit :

— Mon père, il resterait le Seigneur qui me tirerait d'affaire.

Dom Guéranger sourit.

— Oh! que vous me faites de bien! s'écria-t-il.

La glace était rompue.

— Mais ne croyez-vous pas, mon père, poursuivit Mme l'abbesse, que je pourrais vous aider un peu pour toutes vos affaires d'argent qui

vous fatiguent inutilement? Moi, ce n'est personne; seulement, je serais quelque chose comme votre plume, comme un agenda qui parlerait.

— C'est bien difficile, mon enfant.

Et après un silence :

— Nous pourrions peut-être essayer

— Voulez-vous, mon père, tout de suite?

Et on essaya. La liste était longue; l'abbé d'ailleurs n'avait pas en main tous les renseignements. Les jours suivants, lorsqu'on avait un instant de liberté, d'un côté de la grille l'abbé dictait, de l'autre l'abbesse écrivait : l'effort de tous deux faisait entrer une part d'ordre et de lumière dans une gestion où se trouvaient amassées pêle-mêle toutes les charges créées par de longues années d'expédients et d'emprunts, quelquefois de créations folles et d'imprévoyances.

Au moins grâce à cette aide, un peu de sécurité revint dans la vie de dom Guéranger. De leur côté, des fils de Solesmes qui, sans connaître toute l'étendue de cette détresse, en avaient le pressentiment, se dévouaient à la même œuvre filiale : l'abbé de Ligugé, le R. P. dom Alphonse Guépin, le R. P. dom Flavien Massiou furent de ceux qui s'employèrent avec une persévérante habileté à défendre la maison mère contre le désastre et le scandale d'une faillite. L'œuvre était délicate de préparer la cession de l'abbaye, de transmettre la propriété des œuvres de l'abbé, en un mot de dépecer une succession qui n'était pas ouverte encore. Heureusement la confiance que dom Guéranger témoignait à Mme l'abbesse simplifiait toutes les négociations. Le cap des tempêtes était doublé : emprunts contractés, dettes anciennes, arriérés d'intérêts, tout fut établi. Alors même que nulle solde n'était faite encore, on savait du moins le passif qu'il fallait amortir.

Au milieu de ce travail auquel il se prêtait maintenant, au milieu des efforts tentés à l'extérieur pour faire mieux valoir ses écrits, ce à quoi il n'avait jamais songé, l'abbé de Solesmes s'étonnait que ses œuvres pussent rapporter quelque chose et il les jugeait avec plus de sévérité que le public.

Je ne m'abuse guère sur mes ouvrages, disait-il, je n'ai jamais eu la joie de les finir à mon gré, tant j'étais forcé d'écrire pour le moment présent et le besoin d'une cause urgente. Il en a été ainsi pour *la Monarchie pontificale*. J'ai été obligé d'en faire une actualité : si j'avais le loisir, je la délesterais de toute la partie polémique pour en faire une œuvre qui eût titre à demeurer. Mais que voulez-vous? Il fallait alors courir au plus pressé et défendre notre mère la sainte Eglise.

Très étranger à toute vanité d'auteur et à tout souci d'une réputation littéraire, il semblait même déprécier jusqu'à son œuvre d'abbé et de fondateur.

Je me suis efforcé de donner aux miens la doctrine monastique la plus exacte, disait-il; mais je ne me fais pas d'illusion. Les hommes m'ont un peu manqué, les ressources aussi. Je ne m'étonnerai jamais que d'autres fassent mieux. Solesmes est moins un modèle qu'une ébauche. Tous les traits y sont; mais c'est plus indiqué que terminé.

Ses souffrances s'accrurent vers la mi-septembre. Il craignit un instant de devoir renoncer à la célébration de la messe. Mais la main de Dieu le releva; octobre fut meilleur sans lui permettre pourtant de répondre ni à son ami l'ex-ministre de l'Empire, M. Louvet, ni au désir que lui témoigna l'évêque d'Angers de le recevoir à la fête de la Sainte-Croix de Baugé. Pour le consoler de sa réclusion, Dieu lui montrait avant l'éternité les prémices de cette abondante floraison monastique qui devait, sous la main de son successeur, préparer les accroissements de sa congrégation : même une disposition affectueuse de la Providence amena à ses pieds, pour y recevoir sa bénédiction, celui qui devait quinze ans plus tard recueillir son titre et succéder à son successeur. A son tour le P. Laurent Shepherd avait fait cette année le pèlerinage de Rome; il en revenait, passant par Solesmes et rapportant à dom Guéranger les questions inquiètes du cardinal Pitra. « Nous ne parvenons pas ici, disait le cardinal, à nous tranquilliser sur votre chère santé. A peine venues les nouvelles qui devraient nous rassurer, surviennent d'autres bruits plus alarmants (1). »

Le mieux se maintenait pourtant : la respiration était plus à l'aise; le corps lui-même semblait allégé depuis que les soucis d'argent étaient partagés. Il célébra avec une joie singulière sa dernière fête de sainte Cécile; le P. Laurent y assista. Dom Guéranger crut néanmoins plus prudent de ne donner pas les exercices de la retraite à sa communauté, comme il avait accoutumé de faire souvent. Toutefois, s'il céda la parole au chanoine Janvier, il ne laissa pas, le soir à la conférence où il ne réunissait durant la retraite que les seuls profès, d'appeler l'attention de ses religieux sur les détails de l'observance et de faire ainsi l'examen de conscience de sa communauté. Il inclina ses religieux à la joie surnaturelle qu'il regardait avec le P. Faber comme la condition de la sainteté monastique, comme l'indice assuré de la persévérance et de la fidélité. Au commencement de décembre, il ressentit le bénéfice accoutumé de l'hiver qui lui apportait un surcroît de forces; et l'amélioration fut telle que le projet d'un voyage à Marseille naquit dans son esprit.

Moins heureux que le monastère de Ligugé qui vivait calme et prospère sous la houlette de son abbé, dom Bastide, le prieuré de Sainte-Madeleine fondé depuis dix ans n'était point adulte encore. Son développement semblait entravé, sa vie toujours précaire. Un mal inconnu,

(1) Lettre du 2 novembre 1874.

vague, une sorte de faiblesse congénitale le condamnait à une vie difficile et chétive. Est-ce donc que les religieux manquaient de dévouement et de vertu? Nullement, et cette vertu fut parfois portée jusqu'à l'héroïsme. Est-ce que les hommes faisaient défaut? Mais l'abbé de Solesmes, désireux de voir le prieuré sortir de ses langes, avait donné largement et ajoutait chaque année au personnel monastique. Les ressources matérielles étaient-elles insuffisantes? Mais, à défaut de largesses princières, un dévouement généreux et assidu mettait le prieuré au-dessus du besoin. Peut-être l'exiguïté première de la maison aménagée en monastère avait-elle été à l'origine une dure épreuve; mais durant ces dernières années, des acquisitions sagement conduites avaient donné de l'air, de la lumière et de l'espace. Est-ce donc, comme dom Guéranger l'avait pensé souvent, que la création d'un prieuré au centre d'une ville populeuse rencontrerait de grands obstacles dans les œuvres actives auxquelles les moines seraient fatalement entraînés, dans la diminution de cette atmosphère de retraite, de solitude et de silence qui est la condition normale d'une maison bénédictine, dans la nécessité quotidienne de ne pouvoir sortir du monastère sans rencontrer au seuil même tous les bruits du siècle, tous les spectacles et toutes les foules?

Lorsque saint Benoît, dans la plénitude de son expérience, de sa sagesse et de sa sainteté, avait tracé les lignes d'une maison monastique, non content de rappeler que l'atelier où le moine doit s'appliquer diligemment à l'exercice des bonnes œuvres, c'est le cloître du monastère et la stabilité dans la communauté, il avait voulu que la demeure des moines fût établie de manière qu'on y trouvât toutes les choses nécessaires, de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie, des officines pour les divers métiers; et si le progrès général des industries et des mœurs, si des différences de recrutements dans les monastères ont pu faire considérer comme surannées certaines dispositions du saint patriarche, leur disparition laisse subsister toujours le principe qui les a motivées : « Qu'il n'y ait, dit saint Benoît, pour les moines aucune nécessité de sortir du monastère : cela n'est aucunement expédient pour leurs âmes. » Il n'est pas impossible que la lenteur des développements d'une maison bénédictine tienne à la méconnaissance d'un principe essentiel de la vie monastique. Quoi qu'il en soit, à ce détriment premier un second vint se surajouter : trois fois au cours de dix ans la maison naissante changea de supérieur. Or un monastère s'accommode mal de la discontinuité; ni les œuvres ni les âmes ne prennent leur parti des secousses périodiques qui leur sont imprimées par le déplacement du chef qui doit leur donner la vie et le mouvement.

Dans quelle mesure ces causes diverses se combinèrent-elles pour déconcerter le développement du jeune prieuré, il serait difficile, il serait superflu surtout de le rechercher, aujourd'hui que le monastère de

Sainte-Madeleine a été comme tant d'autres déraciné et porté au delà de la frontière. Aujourd'hui une direction plus sûre et plus sage l'a fait échapper enfin aux difficultés de ses commencements; mais les problèmes qui ont maintenant reçu leur solution formaient en 1874 une question douloureuse pour l'abbé de Solesmes, alors que l'unité conventuelle ne parvenait pas à se former, que les âmes et les corps souffraient également d'une situation sans issue et que les santés elles-mêmes se trouvaient cruellement éprouvées. Les petites difficultés qui naissaient chaque jour devenaient plus aiguës par leur fréquente répétition, par l'état maladif de la communauté; de plus, exposées parfois dans des termes inexacts ou passionnés, elles s'envenimaient par la lenteur forcée des solutions lointaines. La question s'en allait de Marseille à Solesmes, la réponse venait de Solesmes à Marseille; mais dans l'intervalle l'affaire avait changé de face, le tour des esprits s'était modifié, le cas de conscience n'était plus le même : bref, tout était à recommencer. Cette situation troublée s'augmentait d'une fièvre d'activité extérieure qui compliquait encore une vie déjà surchargée par ses devoirs ordinaires. Dom Guéranger n'espérait pas pouvoir, de si loin, débrouiller un tel écheveau; aussi, après avoir célébré pour la dernière fois la fête de l'Immaculée Conception, conçut-il l'audacieux projet de se rendre à Marseille.

L'hiver, nous le savons, lui apportait assez régulièrement un regain de santé; et pourtant, affaibli comme il l'était par les infirmités de l'âge, il ne dissimulait pas que ses forces pouvaient le trahir en chemin. Néanmoins sa résolution était prise; il n'en livra pas le secret à sa communauté, craignant de l'effrayer, feignit de ne vouloir aller qu'à Paris, et prit avec lui le compagnon ordinaire de ses voyages, décidé, si le trajet de Solesmes à Paris était fourni sans encombre, de pousser jusqu'à Marseille. Dieu bénit cette généreuse résolution; ce qu'elle avait de téméraire était aux yeux de l'abbé de Solesmes amplement justifié par le bénéfice qu'il en espérait. Tout alla bien de Sablé à Paris; on mit le cap sur Marseille. De Valence deux dépêches furent adressées, à Marseille pour prévenir, à Solesmes pour avertir : l'audacieuse équipée avait réussi. Dom Guéranger arriva à Marseille le 16 décembre à quatre heures du soir, juste à temps pour mêler ses paternelles recommandations à l'homélie du *Missus est*, que l'abbé doit à ses religieux, d'après la tradition monastique, au mercredi des Quatre-Temps de l'Avent. La fête de Noël inspirait sa piété; elle était pour lui le signal liturgique d'une vie nouvelle et d'un généreux recommencement. Nul n'excellait comme lui à tirer du trésor de son cœur, à l'occasion des fêtes, les enseignements anciens et nouveaux. Non sans grande fatigue, il bénit la maison que d'industriels agrandissements avaient transformée, accueillit chacun des moines, adoucit, calma, encouragea, prit les dispositions qui dans

sa pensée devaient assurer le bon gouvernement du prieuré. Chacun fut ranimé par sa parole et par son accent.

Les entretiens de ces derniers jours furent abrégés par le désir qu'éprouvait l'abbé de Solesmes de célébrer la fête de Noël en son abbaye. Il donna une conférence d'adieu le 21 décembre au soir, le départ ayant été fixé au mardi 22. Après qu'il eut appelé de ses vœux la prospérité du prieuré de Sainte-Madeleine et ajouté les recommandations dernières que son cœur et son expérience lui inspiraient, la bénédiction de la maison monastique lui rappela les prières de la dédicace et la reconnaissance que l'Eglise témoigne à Dieu de réunir sains et saufs ses enfants dans le lieu saint : *Deus qui nobis per singulos annos hujus sancti templi tui consecrationis reparas diem et sacris mysteriis representas incolumes*. L'accent de sa voix se teignit d'un peu d'émotion; il ne voulut pas s'abandonner et termina brusquement. Une dernière fois il bénit ses enfants qu'il ne devait plus revoir et reprit le chemin de Solesmes où il arriva l'avant-veille de Noël à quatre heures du soir.

Le lendemain, il chanta les matines qui commencent à dix heures et précèdent la messe de minuit; mais il avait trop présumé de ses forces : après que le sous-diacre eut chanté l'épître, il avertit le cérémoniaire qu'il lui était impossible d'aller plus loin. On dut le conduire à sa chambre : la messe de minuit se poursuivit sans lui; il ne put dire la messe le jour de saint Etienne.

N'y avait-il pas un présage que la vie de l'abbé de Solesmes touchait à sa fin dans ce fait que des questions financières épineuses et pendantes depuis longtemps venaient de trouver enfin une issue heureuse? Pourquoi à cette heure-là même la pauvreté diminuait-elle son étroite? Ou bien Dieu voulait-il récompenser par un sourire la confiance héroïque de son serviteur? Il reprenait des forces et songeait aux œuvres commencées. Le Seigneur lui accorderait-il de les mener à leur terme? Du moins, il se remettait au travail, comme s'il n'avait pas dû mourir. « J'ai une faim immense de vous voir, écrivait-il à l'évêque de Poitiers le 21 janvier 1875, et ce sera enfin pour cette année. La marche est difficile, mais la santé générale est infiniment meilleure. Je puis travailler maintenant sans peine. »

Afin de lui épargner la fatigue de remonter souvent un étage et d'en descendre, ses fils le déterminèrent à occuper une salle de l'abbatiale, la première, où il avait accès de plain-pied. Il en éprouva grand soulagement et en fut lui-même émerveillé. L'abbé de Ligugé, dom Bastide, avait passé trois semaines près de lui, jouissant largement de ses entretiens. « Jamais, dit-il, l'intelligence de notre père abbé ne m'avait paru plus haute, jamais je n'avais autant senti sa paternelle tendresse, ni n'en avais plus complètement joui. » Une œuvre maîtresse vint réjouir ses derniers jours : il reçut le livre de M. l'abbé Gay sur *la vie et les vertus chrétiennes* et en félicita vivement l'auteur.

Pourtant sa marche devenait de jour en jour plus chancelante sans qu'il cessât pour cela de donner la conférence du soir. Le 26 janvier, après les premières vêpres de saint Julien, l'apôtre de l'église du Mans, elle eut pour objet l'office du saint, l'évangélisation d'une partie de la Gaule dès les temps apostoliques et l'appui que la science de dom Piolin avait donné à cette question. C'était en ce même jour de saint Julien qu'en 1828 dom Guéranger, alors chanoine de l'église du Mans, avait sous la permission de son évêque commencé à user du bréviaire romain. Le deuil récent encore qui avait affligé le diocèse appela sur les lèvres de l'abbé le nom de Mgr Fillion, le nom aussi de son successeur, Mgr d'Outremont, pour qui il sollicita les prières de ses fils. Le lendemain, 27 janvier, malgré le frisson de la fièvre qui l'avait saisi déjà, il voulut quand même accomplir sa tâche accoutumée. Depuis un an, il donnait une leçon de catéchisme à la fille aînée de M. Ernest Landeau, Madeleine, qui se préparait à sa première communion. De concert on avait pour cette leçon hebdomadaire choisi le mercredi. Vers une heure de l'après-midi Madeleine vint au parloir avec sa mère. Le père abbé fatigué et malade dissimulait mal le tremblement que lui causait la fièvre. La leçon finie, la mère et l'enfant furent congédiées. Un instant après pourtant, il revint sur ses pas, appela Mme Landeau et lui dit : « Ma fille, dites à ma petite Bénédicte que, quand l'heure sera venue, je ferai pour elle tout ce que j'ai fait pour sa sœur. » La seconde fille de M. Ernest Landeau s'appelait Louise-Bénédicte; mais dom Guéranger préférait le dernier nom. Cette assurance donnée, il s'éloigna. Le même jour, il écrivit à Mlle Paule de Rougé à la Vairie et lui promit sa visite pour le dimanche suivant : ce fut la dernière lettre qu'écrivit sa main.

La fatigue et l'accablement, dans le cours de l'après-midi, devinrent tels qu'il se jeta tout habillé sur son lit, non sans avoir prescrit à son camérier de l'avertir lorsque serait venue l'heure de la conférence à Sainte-Cécile. Le moment arrivé, le frère convers l'avertit. Un de ses fils s'efforça en vain de le dissuader d'un travail qui dépassait visiblement ses forces. « Non, dit-il, comme après avoir délibéré un instant, je veux y aller; il le faut. Pauvres enfants! c'est peut-être la dernière fois qu'elles me verront. » Il se leva, monta avec une peine extrême dans la modeste voiture qui l'aidait au trajet de Saint-Pierre à Sainte-Cécile. La petite communauté était réunie déjà. Il devait ce jour-là expliquer les collectes du missel; mais les collectes ne l'inspirèrent plus, les réponses furent sans entrain, les explications d'une extrême brièveté; toute conversation lui était visiblement pénible. La petite voiture qui l'avait amené le ramena à Saint-Pierre. Ses moines vinrent à lui comme de coutume; il s'entre tint avec dom Paquelin de la publication des œuvres de sainte Gertrude et de sainte Mechtilde dont le manuscrit avait été récemment livré à l'imprimeur.

Le lendemain 28 au matin, il reçut quelques visites encore; mais la prostration devint telle que ses fils le déterminèrent sans trop de peine à se coucher. La fièvre augmenta, le malade parut s'assoupir; le médecin appelé à la hâte ne laissa aucun espoir. Tout le ravage produit par la souffrance des dernières années sembla se révéler soudain, tant son pauvre corps parut en un instant amaigri, ruiné, presque mourant. Il répondait doucement aux questions qui lui étaient adressées. Un de ses fils lui demanda s'il souffrait : « Non, fit-il en souriant, je ne souffre pas. » Parfois la torpeur faisait place à une sorte de délire très doux, coupé par des versets de psaumes et des formules liturgiques inachevées. La nuit se passa sans incident. Le lendemain 29 était le jour de saint François de Sales. Dès six heures et demie du matin, le R. P. prieur, dom Couturier, craignant que le sommeil où demeurait plongé le malade ne fût l'agonie commencée, lui donna l'extrême-onction. Lorsque commencèrent les prières des agonisants, dom Guéranger parut se réveiller, remua les lèvres, et la prière de la communauté réunie autour de lui s'arrêta avant le *Proficiscere, anima christiana*. Il demanda qu'on récitât près de lui le psaume cent deuxième, *Benedic anima mea Domino*, en suivit toutes les parties, souriant aux plus belles expressions du cantique sacré. La récitation terminée, la communauté se retira; le père prieur entendit la confession de son abbé. Lorsqu'elle fut achevée, dom Couturier, sur qui reposait maintenant le fardeau du gouvernement, lui demanda :

— Mon père, n'avez-vous nulle recommandation à me faire?

Le malade se recueillit et répondit :

— Non, aucune.

Sur un signe du père prieur, la communauté rentra et on récita le *Te Deum*. Malgré l'angoisse qui étreignait les cœurs, tout s'accomplissait dans la gravité recueillie et douce d'une cérémonie liturgique dont tous les détails sont familiers et prévus. La prière ne se taisait pas; les deux églises monastiques avaient obtenu d'exposer le saint Sacrement, et au loin les monastères, les parents, l'évêque de Poitiers furent avisés. L'accès de la chambre du père abbé demeurait ouvert à tous, moines et amis, clercs et serviteurs. Parfois il ouvrait les yeux, apercevait un visage aimé; saluait d'un regard et d'un sourire, puis rentrait dans la paix de son sommeil. Dans l'après-midi de cette longue journée, M. Edouard Guéranger son frère arriva du Mans. L'abbé de Solesmes ne le reconnut pas d'abord; mais la lucidité revint ensuite, il le reconnut et lui parla.

Deux de ses fils veillèrent la nuit suivante auprès de lui. La torpeur s'appesantissait; le silence était entrecoupé d'invocations et de prières; on pouvait parfois recueillir les lambeaux de l'entretien qui se poursuivait avec Dieu : *In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te Domine... Secundum multitudinem miserationum tuarum Domine... On entendit aussi : Intra in gaudium Domini tui*. Les formules liturgiques

venaient se poser d'elles-mêmes sur ces lèvres qui les avaient tant aimées, tant de fois redites.

Le samedi 30 janvier se leva. C'est le jour d'une sainte abbesse des premiers temps bénédictins, sainte Aldegonde; Solesmes célébrait la fête de saint Agathon, moine et pape. Les leçons du troisième nocturne avaient été empruntées par le père abbé à la lettre de saint Agathon au septième concile général; elles contiennent un éclatant témoignage à la doctrine de l'infaillibilité pontificale. Avant que commençât l'office, vers trois heures du matin, le père prieur entra. Dom Guéranger l'appela près de son lit et, comme s'il eût ressenti le bénéfice des prières qui montaient vers Dieu pour lui, il lui dit doucement : « Mes filles prient pour moi. » Une veille de prières avait été en effet organisée à Sainte-Cécile. On récita le *Miserere* : la voix du prieur et celle de l'abbé s'unirent ensuite pour dire ensemble l'*Ave Maria*. L'abbé de Ligugé arriva à huit heures du matin. Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis son départ de Solesmes. Dom Guéranger le reconnut, sourit et fit cette réflexion : « Il n'y a pas longtemps qu'il était ici : vous l'avez donc fait venir? C'est bien aimable! » Puis l'assoupissement le reprit, plus profond; une lueur de connaissance salua encore le télégramme envoyé par le cardinal Pitra, lorsqu'il fut lu à haute voix : « Bénédiction apostolique accordée avec empressement »; et l'agonie commença. Elle fut douce, paisible, soutenue par la prière de ses enfants groupés autour de lui et ne contenant plus leurs larmes. Les chers yeux limpides, et que n'oublieraient jamais ceux qui en ont vu le regard, s'ouvraient encore parfois, de loin en loin; ils s'arrêtaient calmes et affectueux sur les visages qui l'entouraient : « Oh! les bons petits enfants! » disait-il.

Lorsque vinrent les derniers moments, les moines lui donnèrent le baiser d'adieu. Au nom des présents, au nom des absents, l'abbé de Ligugé lui demanda de pardonner encore toutes les fautes commises contre la règle et contre sa personne; il le conjura de veiller sur les siens, lorsqu'il serait près de Dieu. On finissait les vêpres à l'église de Sainte-Cécile. Les moniales chantaient : *Serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui*. Vers trois heures et demie de l'après-midi, la tête se souleva doucement puis retomba sur l'épaule droite; avec un soupir dom Guéranger rendait son âme à Dieu le samedi 30 janvier 1875. Une bénédiction de calme et de paix sembla envelopper l'abbaye orpheline, pendant que la cloche du monastère annonçait aux environs le deuil de la famille religieuse.

Le public fut averti par une lettre ainsi conçue :

#### PAX

Son Eminence le cardinal Pitra, de l'ordre de Saint-Benoît, profès de l'abbaye de Solesmes;

Le très révérend père dom Léon Bastide, abbé de Ligugé;  
 Le révérend père prieur dom Charles Couturier et les moines de l'abbaye de Solesmes;

Le prieur et les moines de l'abbaye de Ligugé;

Le prieur et les moines de Sainte-Madeleine de Marseille;

Madame l'abbesse et les moniales de Sainte-Cécile de Solesmes  
 recommandent à vos pieux suffrages l'âme du révérendissime père

DOM PROSPER-LOUIS-PASCAL GUÉRANGER  
 abbé de Solesmes,

Supérieur général des bénédictins de la congrégation de France,  
 Consulteur des sacrées congrégations romaines des Rites et de l'Index,  
 Chanoine d'honneur des églises cathédrales du Mans, de Nantes  
 et de Saint-Denys de la Réunion,

décédé en son abbaye de Solesmes, le 30 janvier 1875, muni des sacrements de notre mère la sainte Eglise, dans la soixante-dixième année de son âge, la quarante-huitième de son sacerdoce, la trente-huitième de sa profession monastique et de son gouvernement abbatial.

*Requiescat in pace !*

Les funérailles auront lieu le jeudi 4 février, à 9 heures du matin.

Solesmes put voir alors quelle place tenait dans le monde catholique la vie qui venait de s'éteindre. La modestie même et le silence dont elle s'était volontairement enveloppée faisaient ressortir davantage l'émotion chrétienne qui donna à cette mort le caractère d'un triomphe. Si les religieux avaient pu se distraire de leur douleur, ils eussent été tentés de concevoir une sorte de joie filiale à la vue des hommages et des regrets qui vinrent saluer sur sa couche funèbre celui qui avait porté si haut le nom de Solesmes. Toute la presse n'eut qu'une voix; car c'était encore un éloge, lorsque les journaux irréligieux reconnaissaient les coups portés à l'erreur par ce glorieux athlète qui se reposait maintenant de quarante ans de combats et d'épreuves soutenus pour l'Eglise du Christ. Le cardinal Pitra, que le voyage de Marseille accompli en décembre avait rassuré et qui espérait pour l'abbé de Solesmes plusieurs années de vie encore, fut cruellement déçu, et sa douleur s'augmenta de l'absence. Il trouva pourtant dans son cœur meurtri des paroles de consolation et d'encouragement :

Si l'Eglise perd le théologien qui la comprenait le mieux, disait-il, la pauvre France le moine qui lui a rendu le plus grand service en lui rendant la prière romaine, la congrégation et tout l'ordre un si digne fils de Saint-Benoît; nous qui avons vécu, prié, médité avec lui, nous regretterons surtout l'apôtre de

l'ordre surnaturel, l'homme de foi qui avait si merveilleusement le sens et l'accent des choses divines (1).

Après le cardinal Antonelli et le cardinal Donnet, après tous les évêques de la province de Tours, ce fut presque tout l'épiscopat de France qui adressa à l'abbé de Solesmes un adieu de reconnaissance et de vénération. Nous ne pouvons que choisir, parmi ces témoignages d'une touchante unanimité, ceux qui nous semblent avoir mieux exprimé la pensée commune.

Ma très révérende mère, écrivait Mgr Mermillod à Mme l'abbesse de Sainte-Cécile, l'évêque exilé qui, il y a une année, allait vous visiter sous les auspices de votre père et de votre fondateur, ne peut garder dans le secret de son cœur sa vive et profonde tristesse. J'ai besoin de vous dire mes respectueuses sympathies : je prie, je pleure avec vous, avec vos filles, avec toute l'Eglise; car la mort du révérendissime père abbé est un deuil universel.

Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, se rencontrait avec l'évêque de Genève dans l'expression de cette même pensée que la mort de dom Guéranger atteignait non pas seulement sa famille religieuse mais avec elle l'Eglise entière (2).

L'Italie monastique, l'Allemagne monastique, l'Angleterre monastique s'associèrent à la douleur de Solesmes par la voix des abbés du Mont-Cassin, de Saint-Paul de Rome, de Saint-Martin de Beuron, de dom Bénédicte Sauter, de dom Hildebrand de Hemptinne, de dom Laurent Shepherd, du révérendissime président dom Burchall, de l'abbesse de Stanbrook. Clergé régulier, clergé séculier, chapitres cathédraux, abbayes de moniales s'unirent dans un même concert de regret et de sympathie. Toutes les âmes chrétiennes, — et elles étaient presque sans nombre, — dont l'abbé de Solesmes avait été le conseil, la force et l'appui dirent leur souffrance. Louis Veillot écrivait :

Ce coup m'accable et me fait plus cruellement sentir les misères de ma situation présente. Depuis plus de quatre mois, je suis dans une totale impuissance de remuer, d'écrire et presque de penser. Si j'avais été libre, je serais arrivé à Solesmes dès que j'ai eu la cruelle nouvelle. Je me sens orphelin comme vous et bien d'autres sont orphelins comme nous. Notre père devait toujours laisser un grand vide; de tels hommes emportent avec eux une partie de la vie publique. En ce moment, il nous laisse dans la nuit. Je vois l'étendue de la perte et j'ai peur. Ma pensée s'éteint. Je crois bien que Dieu nous secourra, mais lui seul le peut. De toute mon âme, je prie pour Solesmes (3).

(1) Lettre du 31 janvier 1875.

(2) Lettre du 9 février 1875.

(3) Lettre du 4 février 1875.

Il y avait eu de trop affectueuses relations pour que le comte de Falloux ne se souvînt pas.

J'aurais tenu à honneur, disait-il, de rendre les derniers devoirs à dom Guéranger, si le misérable état de ma santé me l'avait permis. Je ne veux pas du moins vous laisser douter de mon profond regret et je vous serai très reconnaissant si vous avez la bonté de vous en faire l'interprète auprès de toute l'abbaye de Solesmes. Dom Guéranger avait, entre autres précieuses qualités, celle de défendre ses propres idées ou de combattre celles d'autrui sans s'aliéner ses amis. J'en ai fait plus d'une fois l'expérience personnelle et c'était un des titres à mon très fidèle et très respectueux attachement (1).

L'abbaye bénédictine ne devra jamais oublier la part que prirent à son deuil les municipalités de Solesmes, pays d'adoption de dom Guéranger, et de Sablé, sa ville natale. Le monde officiel voulut honorer, en la personne de l'abbé défunt, une des gloires les plus pures de la province et du pays tout entier. M. le marquis de Talhouët, député, était retenu à Paris par les travaux de l'Assemblée; mais le préfet de la Sarthe annonça au maire de Solesmes son dessein d'assister aux funérailles, en le priant d'offrir au révérend père prieur et aux religieux sa profonde sympathie.

Le corps de l'abbé de Solesmes fut embaumé avec un soin pieux par les mains du docteur Rondelou qu'aidait M. Edouard Guéranger, puis revêtu des ornements pontificaux de couleur violette et porté sur un lit de parade. Il avait l'anneau pastoral au doigt, la mitre sur la tête, la crosse abbatiale reposait près de lui; le calme et la paix de l'éternité rayonnaient sur son front. Du samedi 30 janvier jusqu'au jeudi 4 février, la prière et le psalmodie ne cessèrent pas de retentir auprès de lui; il présidait réellement encore à toute la vie de cette abbaye dont il avait été l'âme.

De vive voix et par écrit, il avait témoigné le désir qu'avant la sépulture son corps fût porté à l'église de Sainte-Cécile et que les moniales chantassent une absoute. Il fut obéi et au delà. Le mercredi 3 février, il fut transporté d'abord dans le transept de son église de Saint-Pierre et placé dans la chapelle de gauche, dite chapelle de Notre-Dame-la-Belle. Là, durant quelques heures, il reposa au milieu des apôtres et des docteurs, à peu de distance du tombeau de Notre-Dame, au centre de ce glorieux poème que son enfance naïve s'était plu autrefois à contempler. On voulut donner ainsi satisfaction au peuple des environs, écarté par la clôture monastique et pourtant désireux de vénérer la dépouille sainte et de voir une fois encore la beauté douce de ces traits que la mort avait respectée.

Puis vers quatre heures du soir, au son des cloches des deux abbayes,

(1) Lettre du 4 février 1875.

sous une pluie battante, une procession s'organisa d'elle-même. Au chant répété de l'*In paradisum*, le père abbé accomplit une fois encore sur les épaules de ses fils le trajet de Saint-Pierre à Sainte-Cécile qu'il avait tant de fois fourni depuis près de cinq ans. La foule suivait, recueillie, émue d'une même douleur, unie dans une même prière. Le corps fut déposé dans le sanctuaire, près des marches de l'autel, le visage tourné vers la nef. Les vêpres des morts commencèrent, chantées à deux chœurs, comme pour charmer le sommeil d'un père aimé. Lorsque les chants eurent cessé, le cercueil fut approché de la grille qui ferme le chœur des moniales, là même où l'abbé se tenait lorsqu'il leur donnait la sainte communion. Les religieux se retirèrent. Les restes du père abbé demeurèrent sous la garde des moniales jusqu'au lendemain. Elles dirent devant lui complies, puis matines, et la nuit tout entière se passa en prière. Tel était le charme singulier qui émanait de ces restes bénis! Des ouvriers en oublièrent le repos, veillèrent jusqu'au matin et, comme si la fatigue de la veille s'était évanouie au cours de leur prière, retournèrent dès l'aube à leur travail. Le 4 février avait commencé. Les religieux revinrent et les deux familles de dom Guéranger chantèrent ensemble les matines et les laudes des morts. Les chants se turent à neuf heures et quart. Annoncées pour neuf heures, les funérailles furent différées d'une heure, afin de laisser à Mgr d'Outremont le loisir de venir du Mans pour faire la levée du corps et présider la cérémonie. A dix heures le cortège funèbre quitta l'église de Sainte-Cécile.

En l'absence de Louis Veillot, c'est à la plume et au cœur de M. Auguste Roussel que revint l'honneur de décrire ces funérailles. On ne saurait rien ajouter à l'exactitude de son récit : il a bien reconnu que la mort de dom Guéranger avait été le deuil de toute la région.

Je ne saurais assez le redire, écrivait-il à *l'Univers*, on n'imagine pas, on n'imaginait pas surtout, parmi ceux qui pensaient le mieux connaître, à quel point dom Guéranger était entré dans l'âme du peuple. On aurait pu croire que sa mort serait plutôt un deuil pour les élus de l'intelligence; or ce sont surtout les pauvres, les humbles, les ignorants qui ne savent rien de lui que ses œuvres de charité, ce sont ceux-là qui forment aujourd'hui la grosse majorité de la foule dont le flot toujours grossissant se déroule, ininterrompu, de Sablé à Solesmes, durant l'espace de plus d'une lieue. La levée du corps faite à Sainte-Cécile, on retourne à l'abbaye de Saint-Pierre; mais la foule échelonnée sur les côtés de la route est devenue beaucoup plus considérable, et c'est à grand'peine qu'on arrive à se frayer un passage. De tout ce monde, l'église abbatiale, où pourtant l'on s'entasse, peut à peine contenir un tiers. Mais les heureux ne triomphent pas plus que les autres ne murmurent. Le respect et l'affection du mort contiennent chacun dans un même sentiment; et, silencieuse partout, la douleur fait néanmoins parler de même tous les cœurs partout (1).

(1) *L'Univers*, 6 février 1875.

A la fin de la cérémonie, au moment de l'absoute, Mgr d'Outremont parut à l'entrée du chœur et donna une expression éloquente à la douleur publique. *Vox in Rama audita est : Rachel plorans filios suos.* Rachel en larmes, c'était l'Eglise, l'Eglise si aimée de dom Guéranger, si glorifiée par lui, et qui, après avoir plusieurs fois cueilli sur les lèvres de l'abbé de Solesmes la formule même de ses enseignements, lui rendait dans la mort quelque chose de l'honneur qu'elle avait reçu de lui. L'émotion du nouvel évêque du Mans, qui ne fut jamais mieux inspiré que ce jour-là, arracha des larmes à son vaste auditoire. Même après les cinq absoutes la foule ne consentit pas sur l'heure à s'éloigner du corps vénéré; malgré l'heure avancée déjà, la piété des fidèles s'attarda à faire toucher des chapelets et des médailles aux habits et aux mains du prélat défunt et à s'emparer comme d'un souvenir des fleurs semées autour de sa couche funèbre.

L'abbé de Solesmes avait dit autrefois à son prieur : « Si quelques paroles devaient être prononcées sur ma tombe, adressez-vous à l'évêque de Poitiers; nul ne me connaît mieux que lui. Il vous dira la vérité. » L'évêque, pressenti, avait accepté : au milieu même de ce jour de deuil, il y eut comme un frémissement de joie dans les cœurs, lorsque le père prieur annonça que Mgr Pie prononcerait l'éloge funèbre de son ami au service du trentième jour, le 4 mars suivant.

Le dîner réunit ensuite évêques, prélats et autorités diverses dans l'étroit réfectoire des moines. Mgr de Nantes voulut rappeler que quatre ans auparavant c'était sous la direction de dom Guéranger qu'il s'était préparé à recevoir la consécration épiscopale. « J'ai recueilli, ajoutait-il, de son autorité et de son amitié, des conseils dont la pratique suffirait pour faire de grands évêques. » Au moment où le corps du père abbé allait être scellé dans sa tombe, l'évêque souhaitait à sa famille d'être la gardienne non pas seulement de ses restes mortels, mais de sa doctrine et de son esprit; ainsi la grande voix qui avait si longtemps enseigné dans l'Eglise ne s'éteindrait pas tout entière.

A ces éloges s'en joignaient d'autres qui mêlaient une sainte fierté aux larmes des moines et des moniales. Lorsque le cardinal Pitra avait porté au souverain pontife la nouvelle de la mort de dom Guéranger, Pie IX avait pâli subitement, gardé un instant le silence et prononcé ces simples mots : « J'ai perdu un ami dévoué, et l'Eglise un grand serviteur. » Avant même de venir prononcer sur la tombe de son ami l'éloge funèbre où il devança le jugement de l'Eglise et celui de la postérité, l'évêque de Poitiers écrivait à M. Ernest Landeau :

Si cette perte est pour vous un malheur, elle est pour moi un désastre. Le père abbé était ma vraie force. J'étais tranquille lorsque j'avais son approbation : une heure d'entretien avec lui me valait mieux souvent que des volumes

pour former ma conviction et arriver à la formule exacte de la vérité sur la doctrine et sur les événements qu'il éclairait de la lumière de son génie et de sa foi.

Dans cette pieuse acclamation qui s'éleva alors de toute la France, nous ne saurions oublier les pages qui furent consacrées à la mémoire de dom Guéranger dans le journal *le Monde* (1); elles étaient signées du nom de Léon Gautier. D'autres parurent dans *la Liberté* sous ce titre : *Une abbaye de bénédictins au dix-neuvième siècle*. Elles venaient d'une plume que Solesmes avait dès lors appris à connaître et devait bien des fois encore applaudir; l'article parut le 5 février 1875 et était signé Edouard Drumont. Le lendemain, les colonnes de *l'Univers*, qui avaient inséré déjà le récit des funérailles, s'ouvrirent aux souvenirs et à l'affection de Léon Aubineau. Il y eut même des surprises; des amis inconnus parlèrent ces jours-là, qui avaient aimé Solesmes dans le silence. *L'Événement* du 9 février terminait en ces termes un relevé très complet du labeur de l'abbé de Solesmes :

Dom Guéranger n'a point publié d'écrits périodiques, il s'est encore moins distingué dans les brochures à sensation, il n'eut jamais la pensée de se mêler à nos luttes politiques, d'occuper un rang dans nos assemblées plus ou moins révolutionnaires, ou de tonner à grand renfort de citations profanes contre le libertinage contemporain. Aussi nul de nous n'a daigné s'occuper de lui; personne n'a voulu inventorier son bagage, et tous, nous l'avons laissé partir seul, comme un simple moine mendiant, sans le bénir ou le maudire. Il est mort en vrai bénédictin et nous continuons à vivre en véritables ignorants... C'est égal, concluait l'écrivain, après avoir dévoré les œuvres légères de Mgr \*\*\*, nous devrions bien au moins parcourir *l'Année liturgique* de dom Prosper Guéranger.

Le ton était d'un journaliste. L'accent de Mgr de Ladoue, évêque de Nevers, dans la lettre qui porta à la connaissance de son diocèse la nouvelle de la mort de dom Guéranger, était tout à la fois d'un évêque et d'un ami. Nous en recueillerons quelques mots seulement, tant nous redoutons de fatiguer le lecteur par l'expression d'un éloge continu. Mgr de Nevers, par l'étude sérieuse qu'il avait faite de l'école mennaisienne et de sa dispersion, était préparé mieux que bien d'autres à reconnaître le rôle de dom Guéranger et la croisade poursuivie par lui pour la défense de l'Église catholique.

Dieu se réserve, disait l'évêque, au milieu de chaque génération, des hommes de sa droite, comme aussi hélas! des hommes de sa justice. Dom Guéranger fut dans la France du dix-neuvième siècle un homme de la droite de Dieu, ayant

(1) 1-2 février 1875.

pour mission de réparer les désastres causés à la religion et à la société par le gallicanisme religieux et parlementaire des deux derniers siècles.

Et après avoir montré l'unité admirable de cette vie toute dévouée aux intérêts de l'Eglise, toute dépensée à lutter contre ses ennemis, l'évêque de Nevers s'effaçait « devant la grande voix qui quelques jours plus tard dirait tout haut ce que clergé et fidèles pensaient tout bas (1) ».

Nous ne pouvons suivre jusque dans la presse étrangère l'écho de ces éloges et de cette vénération.

Selon la demande que l'abbé de Solesmes en avait faite durant sa vie, son cœur fut porté à Sainte-Cécile et placé dans le sanctuaire même de l'église qu'il avait tant aimée. Le cercueil qui contenait son corps ne put occuper aussitôt dans la crypte de l'église de Saint-Pierre son tombeau définitif. Abandonnée depuis longtemps déjà, la crypte dite de Saint-Léonce, située au centre de l'église sous le transept, n'était pas préparée à recueillir son glorieux dépôt. Il fallut plusieurs jours de travail pour l'adapter à sa destination nouvelle. Le 12 février, après avoir célébré solennellement le service du septième jour, le révérendissime dom Bastide, abbé de Ligugé, bénit le *loculus* avec les chants et les cérémonies prescrites au rituel. Le corps y fut descendu : une plaque de marbre ferme le tombeau où repose, jusqu'au jour de la résurrection, le corps de dom Guéranger. Elle porte cette seule inscription :

IN PACE

DOMNUS PROSPER GUÉRANGER

Le jeudi 4 mars 1875, eut lieu le service du trentième jour. La messe fut chantée par Mgr de la Bouillerie, archevêque de Parga et coadjuteur de Bordeaux, en présence des évêques du Mans, d'Angers, de Vannes, des abbés de Frigolet, de Ligugé, de Port-du-Salut. L'oraison funèbre fut prononcée par Mgr l'évêque de Poitiers. Elle avait pour titre les paroles d'Isaïe : *Et servavi te ut possideres hæreditates dissipatas*, et dépassa tout ce qu'on avait le droit d'attendre de l'affection et de l'éloquence de Mgr Pie.

Je vous remercie, lui écrivait le cardinal Pitra, de nous avoir si bien montré le *père abbé*. Tout autre se fût borné à parler du liturgiste, du polémiste, de l'écrivain. Le plus beau de cette vie, le sacrifice le plus grand, le plus dur, perpétuellement renouvelé : *Si quis Deo voverit omne quod vivet*, fût resté dans l'ombre... Et quels merveilleux textes d'Ecriture vous savez trouver ! Il faut qu'il y ait pour vous une germination de la Bible, au jour, à l'heure, au coup de soleil qui vous convient. Du reste, vous savez récolter jusque dans des con-

[ (1) *Le Monde*, 17 février 1875.

finis inconnus. Grâce au quatrième livre d'Esdras, vous savez donner un nom à ce qui est sans nom. *Inconstabilitio hominibus!*

Comme si l'hommage rendu à l'abbé de Solesmes eût été une joie personnelle pour Pie IX, il adressa à l'évêque de Poitiers un bref où il se disait heureux lui-même qu'en remplissant le devoir de l'amitié, Mgr Pie eût montré dans la personne et dans toute la vie de dom Guéranger « un instrument providentiellement préparé de Dieu à la France pour y relever les ordres religieux, un appui à l'Eglise romaine pour rétablir l'uniformité des rites détruits par le vice des temps, pour mettre en un plus grand jour les droits et privilèges du siège apostolique, pour réfuter les erreurs et les opinions vantées comme la gloire de notre époque (1) ». L'évêque de Poitiers donna à son clergé communication du suffrage apostolique.

Lors du service anniversaire, une autre voix bien chère aux catholiques s'éleva à son tour auprès de la tombe de l'abbé de Solesmes. Elle ne se borna pas à redire ce que l'évêque de Poitiers avait dit pour toujours. Le 16 mars 1876, l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, renouvela un sujet qu'on aurait pu croire épuisé par tant d'éloges et, commentant la parole du psaume quarante-neuvième : « *Sacrificium laudis honorificabit me, et illic iter quo ostendam illi salutem Dei* : Le sacrifice de louange est l'honneur que j'attends de mon serviteur, c'est la voie par laquelle je lui manifesterai le salut de Dieu », il s'appliqua à déterminer le ressort intime qui a donné le branle à toute la vie de l'abbé de Solesmes et explique l'étendue de son influence. Ne serait-ce pas, se demandait l'orateur, que dom Guéranger a été, comme le dit le souverain pontife, « un vrai disciple de saint Benoît, *verus Benedicti discipulus* », un moine, l'homme de la louange divine, et, comme tel, l'homme de Dieu, l'homme de l'Eglise, l'homme de l'Eglise romaine? Une fois encore, l'auditoire émerveillé vit passer sous ses yeux le tableau rapide des œuvres de dom Guéranger, jaillissant en quelque sorte dans une admirable et vivante spontanéité de la source bénie de la profession monastique. Avec le sens profond des évêques de grande doctrine, Mgr Freppel saluait la résurrection, en notre France, de la vie religieuse, et applaudissait à chacun de ses accroissements.

Puisse-t-elle se multiplier cette légion des disciples de la perfection, pour l'honneur et l'édification du peuple chrétien! Puisse le sol béni de la France se couvrir à nouveau de ces abbayes et de ces monastères, jadis l'une de ses gloires les plus pures! Puissent-ils se rallumer au souffle de l'Esprit de Dieu, ces foyers célèbres de doctrine et de sainteté, de science et d'érudition! Puisse-t-il reflourir parmi nous et embaumer nos solitudes, ce rosier de saint Benoît, image d'une

(1) Bref *Gaudemus autem*, 29 mars 1875.

fécondité inépuisable, que la vierge d'Helfta, Gertrude la Grande, contemplant avec délices dans l'une de ses plus ravissantes visions! Puissent toutes ces choses s'accomplir pour le bien de l'Eglise et de la France! Et lorsqu'on voudra, dans l'avenir, remonter à l'origine de ces restaurations puissantes, on y trouvera après la grâce de Dieu la main et le cœur de dom Guéranger, abbé de Solesmes. Ce sera sa grandeur dans l'histoire et son mérite devant Dieu (1).

Une fois encore, il plut au souverain pontife d'adresser, par un bref daté du 10 avril 1876 (2), des félicitations publiques à la noble parole qui avait trouvé le secret, en louant un homme, de venger des institutions saintes que l'impiété se plaisait déjà à décrier comme inutiles, afin de trouver prétexte à les ruiner. Mais, avant même d'applaudir à la parole des deux grands évêques, Rome avait accordé à l'abbé de Solesmes, dès le 19 mars 1875, un éloge presque sans exemple.

La preuve que notre affection ne nous a point aveuglé dans la part que nous avons faite à l'illustre abbé de Solesmes, disait Mgr Pie à son clergé, c'est le tribut public de louange et de gratitude qui lui est payé par le pontife romain. Notre discours pâlit et s'efface à côté de cet acte solennel. Et toutefois, parce qu'il ratifie et amplifie notre propre langage, le bref *Ecclesiasticis viris*, donné à Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 19 mars dernier, *ad futuram rei memoriam*, a sa place marquée dans les archives de notre église de Poitiers. Nous osons dire qu'il nous a causé une des plus vives et des meilleures joies que nous puissions sentir en ce monde : celle de voir glorifier dignement par la religion le nom et la mémoire d'un homme qui, n'ayant point recueilli ni envié ici-bas le prix de ses longs et importants services, se trouve investi de la plus appréciable des récompenses, de la plus haute des distinctions, auprès de la postérité chrétienne. C'est ainsi que l'Eglise, animée de l'Esprit d'en haut, juge bon de remplir dès à présent toute justice et de rendre ouvertement hommage à celui qui, n'ayant jamais omis de confesser Jésus-Christ et sa doctrine devant les hommes, a mérité d'être confessé par lui devant son Père et devant les anges du ciel.

A la vérité, poursuivait Mgr Pie, ce que Pie IX vient de faire n'est pas sans précédents. En particulier, le pape Benoît XIV et avant lui Benoît XIII avaient donné l'exemple et la forme de cet acte apostolique. En raison des importants travaux liturgiques, soit de Barthélemy Gavanti, soit du bienheureux Tommasi et de Merati, la congrégation des barnabites et celle des théatins furent gratifiées à perpétuité du droit de siéger, en la personne d'un de leurs membres, parmi les consultants des Rites. Toutefois la lecture comparée des documents pontificaux laisse comprendre à quel point la personnalité de l'abbé de Solesmes, son rayonnement dans l'Eglise et dans les âmes, la portée de son action ainsi que la variété et l'étendue de ses connaissances, ont dépassé la sphère dans laquelle se sont renfermés les doctes rubricistes et commentateurs du dix-septième et du dix-huitième siècle. La faveur honorifique dévolue aux succes-

(1) *Œuvres de Mgr Freppel, évêque d'Angers*, t. V (3<sup>e</sup> édit.), p. 106-107.

(2) Bref *Illa Apostoli sententia*. (*L'Univers*, 16 avril 1876.)

seurs du T. R. P. dom Prosper Guéranger tirera donc son plus grand lustre des considérations qui l'ont dictée; et ce ne sera pas une médiocre gloire pour la jeune congrégation bénédictine de France, déjà recommandable à tant de titres, d'avoir fait dériver un nouveau privilège sur toute la famille cassinienne à laquelle elle est reliée (1).

Ces dernières paroles de Mgr Pie étaient une allusion intelligente à la double faveur accordée par le bref *Ecclesiasticis viris*. Afin d'honorer la mémoire de dom Guéranger et les services rendus par lui à l'Eglise, le souverain pontife accordait à ses successeurs réguliers dans le gouvernement de l'abbaye de Solesmes l'usage de la *cappa magna*; toute fonction solennelle remplie par eux leur rappellerait ainsi un grand souvenir et un grand devoir. De plus, parmi les consultants de la congrégation des Rites, une place serait assignée à perpétuité à un des moines de l'ordre de Saint-Benoît : cette dernière faveur, gagnée par l'abbé de Solesmes et accordée à ses travaux, fut assez naturellement dévolue à la congrégation du Mont-Cassin, à laquelle la congrégation bénédictine de France était attachée jusque-là et qu'elle enrichissait ainsi d'une faveur, obtenue par la fille et aussitôt reportée sur la mère.

Il faut le reconnaître d'ailleurs, la portée réelle du bref était beaucoup moins dans ces faveurs que dans les considérants, que nous devons mettre sous les yeux du lecteur. Ils résument avec une incomparable autorité toute la glorieuse vie que nous avons essayé de raconter.

## PIE IX, PAPE

### POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

Parmi les hommes d'Eglise qui de notre temps se sont le plus distingués par leur religion, leur zèle, leur science et leur habileté à faire progresser les intérêts catholiques, on doit inscrire à juste titre notre cher fils Prosper Guéranger, abbé de Saint-Pierre de Solesmes et supérieur général des bénédictins de la congrégation de France. Doué d'un puissant génie, possédant une merveilleuse érudition et une science approfondie des règles canoniques, il s'est appliqué, pendant tout le cours de sa longue vie, à défendre courageusement dans des écrits de la plus haute valeur la doctrine de l'Eglise catholique et les prérogatives du pontife romain, brisant les efforts et réfutant les erreurs de ceux qui les combattaient. Et lorsque, aux applaudissements du peuple chrétien, Nous avons, par un décret solennel, confirmé le céleste privilège de la Conception Immaculée de la sainte Mère de Dieu; et tout récemment, lorsque Nous avons défini, avec l'approbation du très nombreux concile qui réunissait les évêques de tous les points de l'univers catholique, l'infailibilité du pontife romain enseignant *ex cathedra*, notre cher fils Prosper n'a pas manqué au devoir de l'écrivain catholique : il publia des ouvrages pleins de foi et de science sacrée

(1) Lettre circulaire du 8 avril 1875. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers*, t. IX, p. 79-80.

qui furent une preuve nouvelle de son esprit supérieur et de son dévouement inébranlable à la chaire de Saint-Pierre. Mais l'objet principal de ses travaux et de ses pensées a été de rétablir en France la liturgie romaine dans ses anciens droits. Il a si bien conduit cette entreprise que c'est à ses écrits et en même temps à sa constance et à son habileté singulière, plus qu'à toute autre influence, qu'on doit d'avoir vu, avant sa mort, tous les diocèses de France embrasser les rites de l'Eglise romaine.

Cette vie, employée, on peut dire, tout entière aux intérêts de la cause catholique, ajoute l'éclat d'une splendeur nouvelle à la congrégation bénédictine de France, déjà illustre à tant d'autres titres, et semble exiger de Nous un nouveau témoignage de notre bienveillante affection...

*Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 19 mars 1875, la vingt-neuvième année de notre pontificat.*

---

Au cours du temps, Dieu ne fait qu'une œuvre, son Eglise. C'est à elle qu'il a tout rapporté. L'honneur de sa créature est d'y travailler après lui, avec lui, et de mettre son effort et sa vie là où le Fils de Dieu a mis son sang. En disant des travailleurs évangéliques qu'ils sont les aides de Dieu, *Dei adjutores*, l'apôtre n'a fait que traduire la parole du Seigneur même, lorsqu'il montre l'Eglise comme une vigne, Dieu comme le maître de cette vigne qui est toujours devant lui, et les hommes comme les ouvriers conviés successivement, selon les diverses heures du jour, à y apporter leur travail. Cette image simple et grande, qui résume l'histoire surnaturelle et l'œuvre de Dieu dans le temps, a été aimée de saint Benoît; il l'a recueillie. Au prologue de la sainte règle, Dieu lui est apparu comme dans la parabole évangélique recrutant par le monde ses religieux et ses élus, semblable au maître de maison qui engage ses ouvriers à son œuvre par l'espoir de l'éternel salaire, *quærens Dominus in multitudine operarium suum*.

L'ouvrier de Dieu! N'est-ce pas par excellence le nom de celui qui, au lendemain de son dur labeur, repose loin de nous maintenant dans la

solitude de son église déserte? Huit ans se sont écoulés déjà, depuis le jour où ses fils se sont exilés pour garder l'intégrité, la liberté et l'honneur de la vie religieuse qu'ils ont vouée. On ne les a point vus, — dom Guéranger ne le leur avait point appris, — fréquenter les antichambres, contester avec les politiciens, se diminuer en voulant se racheter à tout prix, ni fatiguer les bourreaux par d'inutiles supplications. Ils se sont retirés de la France, lorsqu'ils ont entendu les représentants du pays leur signifier que leur vie était immorale, parce qu'ils ne pouvaient ni faire du commerce, ni se marier. Conformément à l'ordre de l'Évangile, ils ont secoué la poussière de leurs chaussures en témoignage contre une patrie où ils n'avaient plus de place. Ils ne gémissent pas, ils ne maudissent pas, ils n'implorent rien : à quoi bon? il est encore en Europe des régions qui savent respecter leur propre liberté dans la liberté d'autrui. Ils attendent seulement aux portes de la France qu'un retour d'équité et de bon sens leur fasse retrouver leur place de droit dans une terre qu'ils ne sauraient oublier. Jusque-là leur règle elle-même leur rappellera que leur vie est à Dieu toute, et qu'en tout lieu on sert le même Dieu, on milite sous le même roi. Or il est partout simple de servir Dieu; il est simple aussi de mourir et il y a de partout accès à l'éternité. Dès lors, tout est bien.

✠ Lorsque saint Benoît fut sur le point de sortir de la vie, il promit à ses fils de leur être plus proche et plus présent, le jour où il aurait déposé le fardeau de son corps : *Præsentior vobis ero carnis deposito onere*. Au cours d'un exil que nous supportons pour demeurer fidèles à notre règle et pour confesser notre foi monastique, nous attendons le même bienfait et la même bénédiction de celui que Dieu nous a donné pour père et que la voix de l'Église a appelé « un vrai disciple de saint Benoît ».

# TABLE DES MATIÈRES

---

## CHAPITRE XII

### CONCILES PROVINCIAUX, GALLICANISME ET LITURGIE

(1849-1852)

Les conciles provinciaux en France. Retour à la liturgie romaine.....	1
Discussion et vote de la loi Falloux.....	7
Le <i>Mémoire sur l'Immaculée Conception</i> .....	12
L'affaire d'Andancette.....	14
Vie monastique et pauvreté.....	16
Concile de Bordeaux.....	18
Retour offensif du gallicanisme.....	22
Saint-Benoît-sur-Loire offert à D. Guéranger.....	24
Mgr Clausel de Montals et les <i>Institutions liturgiques</i> .....	27
Avortement du projet de fondation à Saint-Benoît-sur-Loire.....	30
Travaux divers de D. Guéranger.....	33
Le troisième volume des <i>Institutions liturgiques</i> .....	35
Rome et le gallicanisme.....	41
Bref de Pie IX au cardinal Gousset en faveur de Solesmes.....	43
La question des classiques.....	45
Troisième voyage <i>ad limina</i> .....	46
Le coup d'Etat du 2 décembre. D. Guéranger, Montalembert, Mgr Pie.....	48
Les travaux de D. Guéranger à Rome. Faveur croissante.....	55
Mgr Bouvier ramène son diocèse à la liturgie romaine.....	59

## CHAPITRE XIII

### FONDATEURS SOLESMIENNES

(1852-1854)

La controverse des classiques.....	61
Les <i>Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle</i> . Derniers rapports de D. Guéranger et de Montalembert.....	65

Commencements de l'école libérale.....	71
Péripéties nouvelles de l'affaire d'Andancette.....	74
Fondation de Sainte-Marie d'Acey.....	78
Le <i>Mémoire sur le droit coutumier</i> .....	80
Interdiction de l' <i>Univers</i> par l'archevêque de Paris. L'encyclique <i>Inter mul-</i> <i>tiplices</i> .....	82
Dénouement de l'affaire d'Andancette.....	87
D. Guéranger et M. de Rossi. La deuxième édition de l' <i>Histoire de sainte Cécile</i> .....	88
Mgr Pie et la fondation de Ligugé.....	91
Erection canonique du prieuré d'Acey. Difficultés intérieures.....	96

## CHAPITRE XIV

## POLÉMIQUE CONTRE LE NATURALISME

(1854-1857)

Les découvertes du chevalier de Rossi.....	101
Définition de l'Immaculée Conception.....	109
L'évêché de Laval.....	111
Visites à Séez, Ligugé, Acey. Retour d'impiété en France.....	114
Le nouvel évêque du Mans.....	116
Les gallicans et la refonte du bréviaire. Le propre de la congrégation de France.....	118
Dernier séjour à Rome. Travaux et négociations. Visite au Mont-Cassin. La messe <i>ad sanctam Cæciliam</i> .....	121
M. de Falloux, Mgr Pie et D. Guéranger.....	130
<i>L'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle</i> .....	136
L'histoire de l'Eglise et le libéralisme historique.....	138
<i>Essais sur le naturalisme contemporain</i> .....	141
Abandon définitif de la maison d'Acey.....	151
Continuation de la polémique. Les défenseurs de M. de Broglie. Lettre de Pie IX à Mgr Pie; lettre de D. Guéranger à M. de Rossi.....	153

## CHAPITRE XV

POLÉMIQUE CONTRE LE NATURALISME (*suite*)

(1857-1860)

Visite de Mgr Pie à Solesmes.....	159
<i>Philosophie et religion</i> de l'abbé Maret. Critique de D. Guéranger.....	161
<i>L'Ami de la religion</i> , défenseur du cartésianisme.....	167
Fin de la polémique avec l'abbé Maret.....	169
L'abbé Bernier et les jésuites. Intervention de D. Guéranger.....	172
Ce que doit être l'historien catholique d'après D. Guéranger.....	176
Marie d'Agréda et la <i>Cité mystique de Dieu</i> .....	180
Encore Dépillier.....	184
Le cas du jeune Mortara.....	189
Mlle Paule de Rougé.....	191
Etudes historiques.....	194
La relique de la sainte épine.....	196
La guerre d'Italie.....	197

Deux nouveaux volumes du prince de Broglie. Article de Lacordaire. M. de Falloux intervient auprès de D. Guéranger pour arrêter sa critique.....	198
Usurpation des Légations. Les encycliques de Pie IX. Suppression de <i>l'Univers</i> . Le journal <i>le Monde</i> .....	206
Collaboration de D. Guéranger au nouveau journal.....	210

## CHAPITRE XVI

## AUTORITÉ CROISSANTE DE DOM GUÉRANGER

(1860-1863)

Voyage en Angleterre. Le P. Faber.....	215
Hommage aux martyrs de Castelfidardo. <i>Les Moines d'Occident</i> de M. de Montalembert et D. Guéranger.....	220
Articles sur <i>la vie et les œuvres de Mme Swetchine</i> par M. de Falloux.....	223
Mort de D. Segrétain. M. A. Segretain. L'abbé Bougaud.....	225
Louis Veillot à Solesmes.....	228
<i>Sixte V et Henri IV</i> de M. A. Segretain.....	230
Mgr Berteaud à Solesmes.....	232
Mort de Mgr Nanquette; du P. Lacordaire; de M. A. Segretain.....	234
D. Pitra à Rome. Mgr Fillion, évêque du Mans.....	237
<i>L'Enchiridion benedictinum</i> .....	240
Les évêques à Rome; préparation du <i>Syllabus</i> ; intrigues libérales.....	242
Entrevue de D. Guéranger et de M. de Rossi. <i>Les lettres de Mme Swetchine</i> .....	249
Les visiteurs de Solesmes: D. Maur Wolter, H. Lasserre, M. et Mme de Freycinet, Taine.....	251
Le pacte de la Roche-en-Breny.....	256
D. Pitra, cardinal.....	258

## CHAPITRE XVII

## MARSEILLE, LIGUGÉ, BEURON

(1863-1866)

Le nouveau chœur de l'église abbatiale.....	265
Les débuts de la congrégation de Beuron.....	266
Projet de fondation à Marseille.....	268
Affluence de visiteurs à Solesmes. Le premier congrès de Malines.....	271
D. Guéranger au Bourg-d'Iré.....	274
Le cardinal Pitra et D. Guéranger. Mgr Cruice et la fondation de Marseille.....	277
<i>Les lettres du P. Lacordaire et de Mme Swetchine</i> .....	280
Improbation par Rome des doctrines libérales.....	282
Saint-Martin de Beuron.....	284
Le cardinal Pitra et D. Guéranger à Marseille.....	285
<i>La Roma sotterranea</i> de M. de Rossi. Le premier abbé de Ligugé.....	288
L'encyclique <i>Quanta cura</i> et le <i>Syllabus</i> . Attitude de l'école libérale et du pouvoir en France. Les ordres religieux.....	290
Visite de M. de Rossi; d'Edouard Drumont.....	299
Fondation de Marseille. Projets littéraires du cardinal Pitra.....	302

La cappa magna.....	305
Articles sur la <i>Roma sotterranea</i> . Le troisième volume du <i>Temps pascal</i> .....	307

## CHAPITRE XVIII

## SAINTE-CÉCILE DE SOLESMES. — LE CONCILE DU VATICAN

(1866-1870)

D. Guéranger, restaurateur et abbé.....	311
Débuts de Sainte-Cécile de Solesmes.....	317
Maladie du père abbé. Visite à Mgr Pie; à M. de Rossi.....	321
Le bréviaire de Cîteaux.....	323
Réunion des évêques à Rome. Les premières vêtements à Sainte-Cécile.....	325
D. Guéranger recherché et consulté.....	327
Le futur concile et les ordres religieux. Anxiété du cardinal Pitra.....	330
<i>L'Eglise romaine et le premier Empire</i> du comte d'Haussonville. Critique de D. Guéranger.....	331
Les déclarations de Sainte-Cécile. Les premières professions.....	338
Indiction du concile.....	340
Projet de fédération bénédictine.....	342
La vie bénédictine d'après D. Guéranger.....	345
L'admission des abbés au concile du Vatican.....	349
Le <i>Mémoire</i> de Mgr Maret, le manifeste du <i>Correspondant</i> et Mgr Pie.....	351
L'abbé de Solesmes ne consent pas à se rendre au concile.....	356
<i>De la Monarchie pontificale à propos du livre de Mgr de Sura</i> .....	360
Les lettres à Mgr Deschamps du P. Gratry et les <i>défenses de l'Eglise romaine</i> de D. Guéranger.....	363
Derniers procédés de l'opposition au concile. Mort de Montalembert.....	367
Deuxième édition de la <i>Monarchie pontificale</i> .....	370
La constitution de <i>summo pontifice</i> . Définition de l'infailibilité.....	373

## CHAPITRE XIX

## JOIES ET TRAVAUX DE LA DERNIÈRE HEURE

(1870-1874)

La dignité abbatiale accordée à la R. M. prieure de Sainte-Cécile.....	377
La guerre de 1870.....	379
La Commune.....	385
Bénédictin de Mme l'abbesse de Sainte-Cécile.....	389
Voyage dans le Nord.....	391
Consécration de l'église de Sainte-Cécile.....	394
Le R. P. D. Eugène Viaud.....	394
Mgr Dupanloup et les idées libérales.....	396
D. Guéranger et M. de Rossi.....	397
Projet d'université catholique à Angers.....	400
<i>L'Univers</i> désavoué par Rome. Mort de du Lac.....	401
Mgr Bourret offre à D. Guéranger l'abbaye de Conques.....	405
Incertitudes politiques.....	408

La congrégation de Beuron. Le P. Emmanuel et les bénédictins de Notre-Dame-d'Espérance .....	411
<i>Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles de l'Église</i> .....	414
Politique libérale.....	417
L'inscription de la Roche-en-Breny.....	419
Le bref apostolique du 13 mars 1874.....	425

## CHAPITRE XX

LA FIN

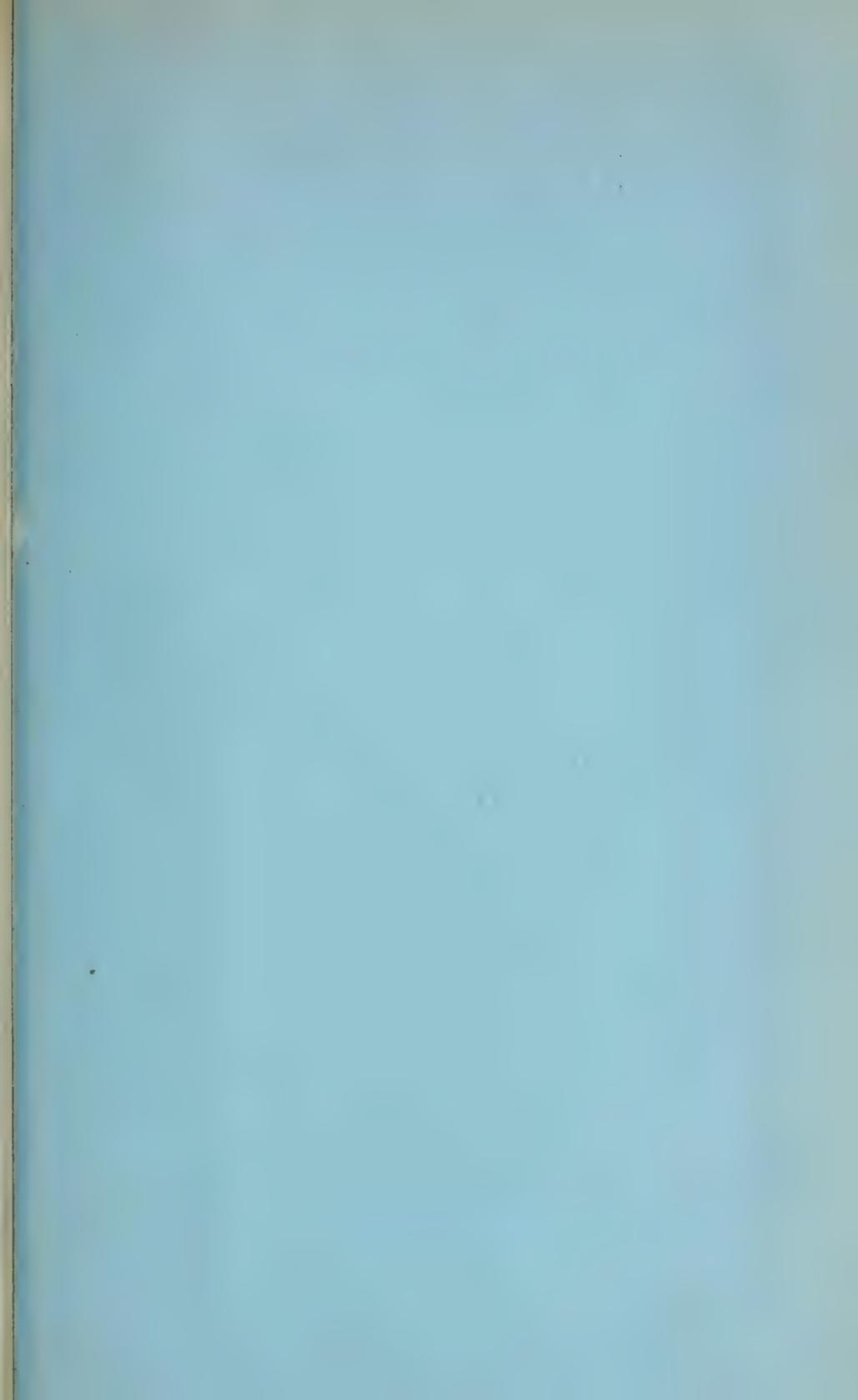
(1874-1875)

Maladie et mort de Mgr Fillion. Déclin rapide des forces de D. Guéranger.....	427
Détresse financière de Solesmes. L'abbé de Solesmes et l'abbesse de Sainte-Cécile.....	432
Visite à Sainte-Madeleine de Marseille.....	436
La fête de Noël. Derniers entretiens.....	439
L'extrême-onction. Les derniers moments. La mort.....	441
Hommages et regrets. Les funérailles.....	443
Les oraisons funèbres. Les brefs de Pie IX.....	449
TABLE DES MATIÈRES .....	455

## ERRATA

- Page 215, 18<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* dom Swuney, *lire* : dom Sweeney.  
 Page 219, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* dom Burshall, *lire* : dom Burchall.  
 Page 363, 16<sup>e</sup> ligne  
 Page 364, avant-dernière ligne } *au lieu de* Mgr Deschamps, *lire* : Mgr Dechamps.  
 Page 365, notes 1 et 2







		BQT
		4019
Dom Guéranger.		.G8
		v.2
DATE	ISSUED TO	

Dom Guéranger.

BQT  
4019  
.G8  
v.2 \*



